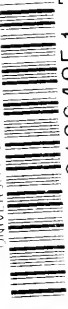


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 01304851 7





ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON.

DU MÊME AUTEUR

Le Général Chanzy. Un vol. in-18 jésus.	3 fr. 50
La Guerre (1870-1871). Un vol. in-18 jésus.	3 fr. 50
Paris en 1790. Voyage de Halem. Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50
L'École de Mars (1704). Un vol. in-18 jésus.	3 fr. 50
Dugommier (1738-1794). Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50
La Légion germanique (1791-1793). Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50
Un prince jacobin. Charles de Hesse ou le général Marat. Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50
Journal de Desaix (1797). Un vol. in-18 jésus.	3 fr. 50
Souvenirs du baron de Frénilly. Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50
Mémoires du général Grjois. Deux vol. in-8 carré.	7 fr. 50
Quatre généraux de la Révolution. Hoche et Desaix. Kléber et Mareeau. Lettres et notes. Deux vol. in-8 carré.	7 fr. 50
L'Alsace en 1814. Un vol. in-8 carré.	7 fr. 50

LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION

La première Invasion prussienne.	
Valmy.	
La Retraite de Brunswick.	
Jemappes et la conquête de la Belgique.	
La Trahison de Dumouriez.	
L'Expédition de Custine.	
Mayence.	
Wissembourg.	
Hoche et la lutte pour l'Alsace	
Valenciennes.	
Hondsehoote	
(Chaque volume formant un tout complet, 3 fr. 50).	

LA JEUNESSE DE NAPOLEON.

Brienne.	
La Révolution.	
Toulon.	
(Chaque volume formant un tout complet, 7 fr. 50).	

Études d'histoire. Quatre volumes in-8 écu. chaque vol. 3 fr. 50

Episodes et portraits. Trois volumes in-8 écu. chaque vol. 3 fr. 50

Lettres de 1815. Un vol. in-8 écu. 3 fr. 50

Lettres de 1812. Un vol. in-8 écu. 3 fr. 50

Lettres de 1793. — Un vol. in-8 écu. 3 fr. 50

Lettres de 1792. — Un vol. in-8 écu. 3 fr. 50

Ordres et apostilles de Napoléon. Deux vol. in-8 carré. 7 fr. 50

Jean-Jacques Rousseau (*Collection des grands Écrivains français*). Prix 2 fr.

Stendhal-Beyle. Un vol. in-8 carré. 8 fr.

Études de littérature allemande. Deux vol. in-18 jésus. 3 fr. 50

Histoire de la littérature allemande. Un vol. in-8 carré. 5 fr.

Arthur CHUQUET,
MEMBRE DE L'INSTITUT

ORDRES ET APOSTILLES

DE

NAPOLÉON

(1799-1815)

TOME TROISIÈME



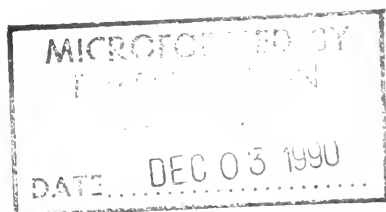
122678

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1912



ORDRES ET APOSTILLES DE NAPOLÉON.

3006. — En mer, 16 vendémiaire an VIII (8 octobre 1799).

Au contre-amiral Ganteaume.

La veille, Bonaparte a quitté Ajaccio : mais en vue de la côte de France, on aperçoit au loin les voiles anglaises, et Ganteaume conseille de retourner en Corse : Bonaparte persiste à « faire route pour France ».

Non, suivons mon étoile (1).

3007. — Paris, 20 brumaire an VIII (11 novembre 1799).

Bonaparte, dans son discours aux Anciens, s'était écrié le 19 brumaire : « Souvenez-vous que la fortune et le Dieu de la victoire sont avec moi. » Le lendemain, il disait à ses amis :

Je me suis échauffé, et j'ai fini par une mauvaise phrase. Les Français ont le tact des convenances : à peine eus-je prononcé ces paroles qu'un murmure me le fit sentir. Mais que voulez-vous ? Ils m'ont gâté le long de la route ! Ils m'ont tant répété ces mots de Marseille à Paris, qu'ils me sont restés (2).

3008. — Paris, 26 brumaire an VIII (17 novembre 1799).

Bigonnet, un des grenadiers qui ont été enlever le président du Conseil des Cinq-Cents, à la séance du 19 brumaire, à Saint-Cloud de

1. Mathieu Dumas, *Précis des événements militaires*, II, p. 232.

2. *Chronique Universelle*, n° 2507, 25 brumaire.

mandé, pour lui, le grade de caporal, et pour son pere, une place, aux bureaux de la Guerre.

Accordé, renvoyé au ministre de la guerre (1).

3009. — Fin novembre 1799.

Après avoir lu le plan constitutionnel de Sieyès, Bonaparte, devant Talleyrand, efface d'un trait de plume l'article ou le Grand-Sénat n'est pas déclaré manœuvrable, et il dit :

Il y a bien de la métaphysique dans tout ceci, et ce n'est pas précisément ce dont nous avons besoin. Pour concentrer un gouvernement dont le vice radical a été jusqu'ici d'une vacillation perpétuelle, il faut du moins constituer un point d'appui fixe et inébranlable 2.

3010. — Paris, 14 trimaire an VIII (5 décembre 1799).

A Berthier.

L'armée du Rhin sera renforcée sans délai: 1^o par les 4^e, 15^e, 12^e, 51^e, 51^e et 60^e demi-brigades et par deux autres demi-brigades extraites de l'armée française qui est en Bavière; 2^o par deux demi-brigades bavaroises; 3^o par le 21^e régiment de chasseurs qui est à Paris et par trois régiments de cavalerie extraits de l'armée française qui est en Bavière; 4^o par tous les bataillons de conscrits qu'il sera possible d'y envoyer; ces bataillons seront incorporés dans des demi-brigades au moment de leur arrivée; 5^o par tous les régiments de cavalerie qui se trouvent dans l'intérieur de la République et qu'il

1. Le pere de Bigonet fut admis comme employé de 3^e classe, dans la première division de la Guerre, au 7^e bureau. Quant au grenadier Bigonet (Jules-Marie-Dominique) il fut nommé caporal le 28 brumaire, et, bien qu'on reconnut quelques jours plus tard qu'il n'avait pas participé à la journée du 19, il fit son chemin et mourut à Belle-Isle en 1811, capitaine au 36^e léger.

2. *Catresp.* de Bruckman, p. 371.

sera possible d'envoyer à l'armée du Rhin: 6^e par le 11^e régiment de hussards qui sera équipé à cet effet le plus promptement possible.

3011. -- Paris, 1 nivôse an VIII (25 décembre 1799).

Juarcy (3) demande à être remis en activité dans ses précédentes fonctions de commissaire-ordonnateur.

Renvoyé au travail.

3012. -- Paris, 21 nivôse an VIII (11 janvier 1800).

On propose d'autoriser le général Bessières (2) à jouir du traitement de réforme jusqu'à ce que sa retraite soit réglée.

Accordé.

3013. -- Paris, 23 pluviôse an VIII (12 février 1800).

Le général François Müller (3) mande à Paris, desirer avoir une entrevue avec le premier magistrat de la nation.

Renvoyé au ministre de la guerre pour savoir si, effectivement l'ordre a été donné au général Müller de se rendre à Paris.

3014. -- Paris, 29 pluviôse an VIII (18 février 1800).

A Brune.

Faites fournir, citoyen général, de Nantes, de Brest de Lorient, tout ce que vous pourrez aux prisonniers

1. Jean-Baptiste-Louis Juarcy, né en 1741, pourvu d'une charge de commissaire des guerres en 1777, commissaire ordonnateur le 1^{er} octobre 1792, suspendu en Fan II et réintégré en Fan III, sous-inspecteur aux revues le 28 février 1800.

2. Cf. sur ce François Bessières, notre tome I, p. 27 et 35 ainsi que nos *Quatre généraux de la Révolution*, II, p. 20 et nos *Feuilles d'histoire*, 1911, I, p. 142.

3. François Müller, général de division du 30 septembre 1793.

autrichiens en effets d'habillement. Incorporez-les dans les bataillons de conscrits qui doivent s'embarquer. Nommez-leur quelques bons officiers pris parmi ceux qui sont à la suite des corps sous vos ordres, ou, si vous le préférez, formez de ces prisonniers un bataillon séparé en lui donnant des officiers français pris parmi ceux qui sont sous vos ordres et en en choisissant qui sachent parler allemand. Faites aussi connaître par un courrier extraordinaire quel est le nombre de bataillons qu'il sera possible d'envoyer à Brest. Nommez un adjudant général pour s'embarquer à la tête de ces troupes et se concerter avec l'amiral Bruix. J'ai donné ordre au général Quantin de se rendre à Brest pour commander ces troupes : s'il n'arrivait pas à temps et que tout fût prêt pour le départ de l'amiral Bruix, nommez un général de brigade pour prendre le commandement de toutes ces troupes.

3015. — Ventôse an VIII.

Le général de division Michaud (1), remplace dans le commandement de l'armée d'Angleterre par le général Hédonville, demande de nouveaux ordres.

Il a eu l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie.

3016. — Paris, 3 ventôse an VIII (22 février 1800).

A Vaioe, commissaire-ordonnateur, à Brest.

Je désire, citoyen ordonnateur, que vous mettiez trois vaisseaux de plus à la disposition entière de l'amiral Bruix, approvisionnés de même que les quatorze autres et en état de partir le plus tôt possible. Il est indispensable que vous vous procuriez 6.000 quintaux de blé ou de farine et 100.000 pintes d'eau-de-vie pour embarquer

1. Le Michaud qui commandait en chef l'armée du Rhin en 1793.

sur les vaisseaux que désignera l'amiral Bruix. Si ces denrées ne se trouvaient pas dans les magasins du munitionnaire, procurez-vous-les par tous les moyens possibles : vous pourrez les payer en traites sur Paris qui seront acquittées sans difficulté. Vous sentez qu'il faut d'abord vous procurer ces denrées sans faire connaître leur destination et ne les embarquer qu'au moment. Je vous ai écrit directement afin d'éviter les lenteurs des bureaux et pour tenir l'ordre plus secret.

3017. — Paris, 17 ventôse an VIII (8 mars 1800).

Le citoyen Lacuée, aide-de-camp, se rendra à Rennes auprès du général Brune. Il y prendra des renseignements sur la situation de ce département, sur la situation générale de toutes les troupes qui composent l'armée de l'Ouest sur la manière dont le désarmement s'opère, sur l'organisation des quatre bataillons que le général Brune m'annonce être en pleine activité. Il prendra des notes sur la situation de la solde et de l'habillement de cette armée. Il me rapportera des notes sur la bonté de chacune des demi-brigades de cette armée et sur le matériel des équipages et attelages d'artillerie. Il reviendra le plus tôt possible.

3018. — Paris, 22 ventôse an VIII (13 mars 1800).

Paroles dites au général Coustard Saint-Lô (1).

Vous êtes inspecteur et je vous donne ordre de continuer vos fonctions : d'ailleurs, je verrai au prochain travail.

1. Guy de Coustard Saint-Lô, maréchal de camp du 15 septembre 1792 et général de division du 15 mai 1793.

3019. Paris, 26 ventôse an VIII (17 mars 1800).

A Berthier.

J'ai reçu, citoyen ministre, l'état de répartition des 240 hommes de gendarmerie nationale destinés pour l'armée de réserve. Les départements suivants, savoir : l'Indre, la Vienne, la Gironde, la Dordogne, la Haute-Vienne, la Corrèze, le Puy-de-Dôme, la Creuse sont infestés de brigands. Il est utile que la gendarmerie n'en soit point affaiblie. C'est pourquoi je désire que vous doubliez le nombre que doivent fournir les départements ci après, savoir : la Moselle, le Haut et le Bas-Rhin, la Meuse, la Meurthe, les Vosges, les Ardennes, la Marne, l'Aube, la Haute-Marne et Seine-et-Marne. Donnez des ordres prompts pour l'exécution de cette mesure.

3020. Paris, 27 ventôse an VIII (18 mars 1800).

Le général Demarçay étant remplacé par le général Dufour dans le commandement de la 11^e division militaire, demande une destination.

L'envoyer à l'armée d'Italie.

3021. Paris, 28 ventôse an VIII (19 mars 1800).

Le général Bessières, qui n'a jamais eu d'autre boisson que l'eau, se plaint que la renommée l'ait peint au premier Consul comme un orgueilleux crapuleux.

Le ministre de la guerre pourra lui faire connaître qu'il n'a été réformé que parce qu'il n'avait pas servi comme général de division dans les dernières campagnes.

3022. Paris, 29 ventôse an VIII (20 mars 1800).

A Vajac.

Si l'escadre n'est pas partie, je vous prie, citoyen orateur, de remettre ces deux lettres à l'amiral Gan

teau et à l'amiral Bruix. Si elle est partie, vous brûlerez les lettres. Si l'amiral Bruix mène avec lui 18 vaisseaux, il suffira que vous mettiez en armement, comme l'a ordonné le ministre de la marine, 10 vaisseaux. Les troupes de la marine que vous avez détachées, il y a huit mois, de Brest, ont ordre d'y rentrer. On fera passer à Brest les fonds et les moyens de subsistance autant que cela sera possible.

3023. — Paris, 29 ventôse an VIII (20 mars 1800).

A Vajac.

Le télégraphe m'apprend à l'instant que 45 vaisseaux bloquent Brest. Si un mauvais temps les disperse, l'amiral Bruix sortira et remplira sa mission.

Mon intention est, comme je vous l'ai déjà fait connaître, d'armer successivement tous les vaisseaux que nous avons dans Brest, afin ou d'obliger l'ennemi à nous bloquer constamment avec 45 vaisseaux ou de profiter de la première occasion pour tomber dessus.

Renvoyez-moi, par le retour du chef de brigade que je vous expédie, l'état de situation actuelle des 19 vaisseaux qui composent l'escadre de l'amiral Bruix et des 13 autres. Mon intention est de suivre constamment les armements.

Je mande au général Brune de tâcher de vous faire verser 500,000 francs, provenant des impositions de la 13^e division.

3024. — Paris, 2 germinal an VIII (23 mars 1800).

Le général Drut servira à l'armée d'Italie et sera remplacé par le général de division d'artillerie Du Teil, officier recommandable par ses services, sa moralité et ses talents militaires ¹.

1. Voir sur Drut, nos *Quatre généraux de la Révolution*, I passim, et sur du Teil, notre *Junesse de Napoléon*, III, p. 200-201.

3025. - Paris, 8 germinal an VIII (29 mars 1800).

Eugene Merlin (1), lieutenant aide-de-camp du premier Consul, nommé en Egypte au grade de lieutenant par le general en chef Bonaparte le 19 pluviöse an VI, demande a être attaché au 1^{er} regiment de chasseurs a cheval en qualite de capitaine, grade que le premier Consul lui a promis il y a quatre mois, demande en outre que sa nomination date de cette époque.

Accordé et renvoyé au ministre de la guerre.

3026. - Paris, 8 germinal an VIII (29 mars 1800).

Le general de division, François Müller, réforme, demande de l'emploi et invoque le témoignage du gouvernement helvétique.

Accordé.

3027. - 8 germinal an VIII (29 mars 1800).

Le general de division François Müller écrit au premier Consul :
Après avoir eu de vous une audience le 2 de cette decade, dans laquelle vous m'avez assuré que vous avez terminé mon affaire, je me suis présenté le soir du même jour chez le ministre de la guerre qui m'a dit n'avoir pas reçu vos ordres.

L'employer à l'armée du Rhin.

3028. - Paris, 9 germinal an VIII (30 mars 1800).

Le citoyen Daru regardera comme nul l'ordre d'envoyer le général Müller à l'armée du Rhin et lui donnera sur-le-champ celui d'aller à l'armée d'Italie. Il donnera le même ordre au général Loison.

3029. - Paris, 15 germinal an VIII (5 avril 1800).

Jean-Léon, né à Saint-Antoine dans l'Aveyron en 1776, soldat en 1792.

(1) Merlin, fils de Merlin de Douai, qui devint general de brigade en 1813 et lieutenant general en 1832; cf. tome II, p. 9.

caporal en 1793, sergent en 1795, nommé sous-lieutenant sur le champ de bataille par le général Joubert le 6 mars 1797, a fait les campagnes d'Italie et celle d'Égypte ; mais il a reçu deux coups de feu à la tête à l'affaire de Saint-Michel en Piémont, et il demande, outre sa paye arriérée de quinze mois, son admission, en qualité de capitaine, à l'hôtel national des Invalides.

Accordé.

3030. — Paris, 17 germinal an VIII (7 avril 1800).

Le citoyen Petit-Pressigny (1) demande de l'activité dans son grade d'adjudant général.

Accordé son traitement de réforme.

3031. — Paris, 28 germinal an VIII (18 avril 1800).

Le citoyen Achille Dampierre, ex-aide de camp du feu général en chef Dampierre et son fils aîné, est remis en activité et sera employé dans le grade de chef de brigade de troupes à cheval dont il a exercé les fonctions provisoires à l'état-major de l'armée du Nord (2).

3032. — Paris, 1^{er} floréal an VIII (21 avril 1800).

Le premier Consul, d'après la recommandation du général Moreau, a approuvé, sur la proposition du ministre de la guerre, que le général Lamarche (3) commande une demi-brigade de vétérans.

1. Noël-Remy-Anselme Petit, dit Pressigny, né en 1758 à Vernon, capitaine au 6^e bataillon des chasseurs du Nord et adjudant général chef de bataillon en 1793, adjudant général chef de brigade en l'an V, réformé en l'an VI, remplacé en l'an VII, réformé de nouveau en l'an VIII, nommé adjudant commandant en 1806 et employé dans la 11^e division militaire, retraité en septembre 1815.

2. Cf. notre *Jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 389.

3. Cf. sur ce général nos *Lettres de 1793*, p. 124 et notre *Volontés*, p. 7-77.

3033 Paris, 2 floréal an VIII (22 avril 1800).

Paroles dites à Coustard Saint-Lô.

Votre place de membre du Directoire central des hôpitaux militaires, loin d'arrêter votre activité, vous la conserve pleinement, puisque vous restez inspecteur général dans l'une des armes de la cavalerie ou de l'infanterie: la première inspection vacante sera pour vous, et les tournées auxquelles vous obligera cet emploi, vous mettront à même de juger par vos yeux de la tenue de quelques hôpitaux.

3034. Paris, 3 floréal an VIII (23 avril 1800).

Achille Dampierre demande à être employé comme adjudant général auprès du général Mathieu Dumas.

Recommandé au ministre de la guerre.

3035. Paris, 15 floréal an VIII (5 mai 1800).

Le général Mathieu Dumas demande que le citoyen Achille Dampierre qui vient d'être rengagé et nommé chef de brigade, soit employé près de lui en qualité d'adjudant général.

Accordé.

3036 Marliigny, 28 floréal an VIII (18 mai 1800).

A Dérjean.

Faites tenir une barque prête, citoyen général, pour qu'à mesure que vous aurez vingt ouvriers d'artillerie ou vingt pontonniers, vous nous les envoyiez par le lac en toute diligence.

Le Coustard Saint-Lô fut en effet inspecteur-général de cavalerie et d'infanterie, et en activité tout aux armées qu'au ministère de la guerre, comme premier membre du Directoire central des hôpitaux militaires.

3037. — Messidor an VIII.

Petition du chef de bataillon Pastre (1), qui demande et remboursement et avancement.

Accordé : une lettre de satisfaction que lui écrira le ministre.

3038. — Paris, 11 messidor an VIII 3 juillet 1800.

La seconde ligne de l'armée de réserve portera le nom d'armée de réserve. Le général Brune est nommé général en chef de cette armée; le général Dumas, chef de l'état-major; l'ordonnateur Lambert, ordonnateur en chef.

3039. — Paris, 14 messidor an VIII 3 juillet 1800.

A Brune.

Aujourd'hui, citoyen général, sont partis 300 000 fr. pour Dijon: 200.000 pour la solde et 100.000 à la disposition du ministre de la guerre.

Le ministre de la guerre prend des mesures pour qu'avec ces 100.000 fr. qui sont destinés à payer les ordonnances tirées sur Dijon, vous ayez des habits, des harnais, et des chevaux, dans la quantité nécessaire du moins pour mettre en mouvement votre avant-garde que vous pourrez composer du 2^e bataillon de la 15^e légère, du 2^e bataillon de la 12^e légère, du 2^e bataillon de la 11^e

1. Soldat au régiment d'Angoulême en 1773 et caporal en 1780, adjudant-major du 1^{er} bataillon de Sainte-Lucie en l'an III, commandant temporaire du port de la Convention dans cette île, chef de bataillon à la suite de l'armée employée à la conquête de Saint-Vincent, mis en l'an VI à la suite de la 58^e demi-brigade, chef de bataillon de la 59^e en l'an VII, Pastre fut fait chef de brigade et Carnot lui écrivait : « Vous étiez, citoyen, à la mémorable journée de Marengo; vous y avez déployé le courage d'un soldat et les talents d'un homme instruit; le premier Consul le sait et il me charge de vous en témoigner sa satisfaction. Je crois aussi me conformer à ses intentions en vous assurant, citoyen, que le gouvernement ne laissera point échapper la première occasion de vous accorder l'avancement dont vous vous êtes rendu digne.

légère, du 10^e de dragons, en attendant que les 3^{es} bataillons de ces trois corps puissent être entièrement en état de rejoindre leurs corps.

Il vous faudrait avec cette division 12 pièces de canon. Auxonne, Genève, et Lyon sont-ils dans le cas de vous les fournir? Organisez-les promptement, car je prévois que les événements vont m'obliger de mettre la Suisse dans votre ressort.

Ordonnez au général Canclaux de se porter à Lyon pour mettre en état les 200 hommes du 7^e de hussards et la compagnie d'artillerie à cheval qui se trouvent dans cette place.

Faites aussi connaître quel est le général de division auquel vous désirez donner le commandement de votre avant garde.

Dès aujourd'hui Genève et tout le Valais font partie de votre armée.

Vous sentez qu'il faut que vous ne preniez rien de ce qui était l'armée de réserve, aujourd'hui armée d'Italie; qu'il faut, au contraire, que vous accélériez le départ de tout ce qui forme la queue de cette armée.

Il doit y avoir à Genève une grande quantité de prisonniers de guerre. Envoyez un officier de votre état-major avec un escadron de cavalerie pour les faire filer sur le lieu qu'aura désigné le ministre de la guerre, mais de manière à ce qu'il s'en évade le moins possible.

3040 Paris, 26 messidor an VIII 15 juillet 1800.

A Brune.

Demain partent pour Dijon 200.000 fr. pour la solde et 200.000 à la disposition du ministre de la guerre. Je vous prie de me faire connaître l'état de situation de la solde de tous les corps qui sont sous vos ordres; j' imagine que ces 200.000 fr. doivent l'acquitter.

Le citoyen Jeannot, payeur de cette armée, doit être

arrivé à Dijon. Il fera recette des 54.000 fr. qu'a versés le citoyen Lambert. Vous sentez combien il est nécessaire pour l'ordre de la comptabilité que cette somme ne sorte pas des mains de la trésorerie.

Le général Moreau tirera de la Suisse toutes les trou pes qui font partie de l'armée du Rhin.

Faites-moi connaître si on a reçu à Auxonne et à Dijon 4.000 fusils que le général Bernadotte a envoyés de Brest.

150 hommes du 18^e cavalerie et 150 du 19^e cavalerie partent pour Dijon.

3041. — Paris, 19 thermidor an VIII (7 août 1800).

Le general Massena demande le grade de chef de brigade pour son oncle Marcel Massena, commandant la place d'Antibes.

Faire un rapport sur les services de cet officier (1).

3042. — Paris, 5 fructidor an VIII (23 août 1800).

A Berthier,

Je trouve dans l'état que me remet le payeur de la division, pour les mois de messidor et de thermidor, les objets suivants, savoir: 188.000 francs, pour traitements de réforme; 67.000, pour soldes de retraite; 25.000, pour provisoire, 61.000 pour militaires isolés; 36.000 aux réfugiés; 90.000, solde de route. Je vous prie de charger un inspecteur général de prendre chez le payeur de la division et d'arrêter les états des individus qui ont touché les dits traitements: les sommes me paraissent extrêmement fortes: il me paraît possible qu'il y ait des abus.

1. Marcel Massena, ancien capitaine au 75^e régiment, nommé le 27 décembre 1793, par Dugommier, commandant temporaire du fort de Malgue, allait mourir à Antibes en activité de service, le 19 décembre 1800.

3043. — Paris, 29 fructidor an VIII (16 septembre 1800).

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général de division Delmas de se rendre à l'armée d'Italie pour y servir comme lieutenant-général du général Brune. En faisant connaître au général Delmas sa destination, vous lui parlerez de l'estime du gouvernement et de sa confiance dans ses talents qu'il apprécie par les services qu'il a déjà rendus.

3044. — Paris, 7 vendémiaire an IX (29 septembre 1800).

A Carnot.

Donnez ordre aux inspecteurs de cavalerie et d'infanterie de faire dans le courant de brumaire une revue générale de tous les dépôts des corps d'infanterie et de cavalerie qui sont dans les divisions militaires et aux armées et d'envoyer dans les succursales que vous établissez ou de mettre dans les vétérans ou d'accorder la retraite à ceux qui sont, d'après la loi, dans le cas de l'obtenir. Ces mesures sont nécessaires parce que je suis instruit que les dépôts sont chargés d'hommes estropiés qui les embarrassent.

3045. — Paris, 13 vendémiaire an IX (5 octobre 1800).

A Carnot.

Vous donnerez l'ordre, citoyen ministre, aux troupes qui composent le camp d'Amiens, de partir le 20 pour se rendre à Paris, infanterie, cavalerie, et artillerie; vous ferez tenir prêt tout ce qui est nécessaire pour leur habillement.

Les grenadiers de la marine qui doivent arriver à Paris le 22 s'arrêteront à Versailles où ils resteront jusqu'à nouvel ordre.

3046. — Paris, 14 vendémiaire an IX (6 octobre 1800).

A Carnot.

Le général Augereau me fait connaître que son armée ne pourra pas vivre si elle ne garde les positions qu'elle a occupées dans l'intervalle d'un armistice à l'autre: je ne vois pas d'inconvénient qu'il garde ses positions.

3047. — 21 vendémiaire an IX (13 octobre 1800).

Rapports sur les places de Philippsbourg, Ulm et Ingolstadt: faut-il les détruire ou les conserver ?

Ecrire de nouveau au général Moreau: lui demander des mémoires sur l'armement de ces places, sur leur approvisionnement: je ne les regarde pas comme inutililes.

3048. — 21 vendémiaire an IX (13 octobre 1800).

Rapport sur les contributions imposées à la ville de Francfort.

Cette affaire sera décidée d'après les expressions du récépissé qu'on a dû donner au Magistrat: me remettre sous les yeux ce récépissé dûment collationné.

3049. — Paris, 21 vendémiaire an IX (16 octobre 1800).

A Carnot.

Je vous prie, citoyen ministre, de faire fournir aux troupes qui composaient le camp d'Amiens et qui doivent arriver aujourd'hui à Versailles les habillements et les armes qui leur seraient nécessaires et de donner tous les ordres pour que tout soit prêt décadi où j'en passerai la revue à Versailles. Vous donnerez les ordres pour que tout le 2^e de chasseurs s'y trouve.

3050. Paris, 27 vendémiaire an IX (19 octobre 1800).

A Carnot.

Tous les militaires réformés en conséquence de l'arrêté du 9 fructidor, ceux réformés en conséquence de la dernière organisation des vétérans, se plaignent de ce qu'ils ne reçoivent pas leur traitement de réforme et qu'ils sont obligés de faire beaucoup de démarches pour pouvoir se mettre en règle sur cet objet. Je vous prie de me faire connaître quelles formalités un officier est obligé de remplir pour être dans le cas de toucher son traitement de réforme et ce que vous pourriez faire pour accélérer ce travail.

3051. Paris, 27 vendémiaire an IX (19 octobre 1800).

Le citoyen Maucune s'est promis du commandement de la 13^e légère, mais Castillon, qui commande cette demi-brigade, n'a pas demandé sa retraite, et il faudrait auparavant régler son sort.

Dire au citoyen Maucune que la demi-brigade n'est pas vacante, qu'il sera présenté à la première vacance.

3052. Paris, 12 brumaire an IX (3 novembre 1800).

A Lucée, ministre de la guerre par intérim.

Je vous prie, citoyen ministre, de donner l'ordre au général Frégeville de partir le plus tôt possible pour servir dans la cavalerie de l'armée d'Italie.

3053. Paris, 11 frumaire an IX (2 décembre 1800).

Le général Massena demande que son oncle soit conservé dans le com-

1. Louis Popon de Maucune, frère du général de division Maucune qui devint colonel de la 33^e (7 décembre 1800), donna sa démission en 1803, reprit du service en 1806 et obtint le grade de maréchal de camp honoraire le 26 août 1824.

mandement d'Antibes et que ses appointements, réduits à 1800 francs, soient portés à 2,400, comme précédemment.

Le citoyen Masséna sera conservé dans le commandement de la place d'Antibes avec le grade de chef de bataillon et les appointements de deux mille quatre cents francs.

3054. Paris, 16 nivôse an IX (6 janvier 1801).

A Chaptal, ministre de l'Intérieur.

Je vous prie d'écrire aux citoyens Conté, Champy, Fourier, membres de la Commission des arts en Egypte, une lettre de satisfaction, de la part du gouvernement, et de faire donner à leurs femmes 3,000 francs sous forme de gratification.

3055. Paris, 23 nivôse an IX (13 janvier 1801).

A Berthier, ministre de la guerre.

Je vous prie de me faire un rapport particulier sur chaque manufacture d'armes et sur les moyens qui ont été pris ou que l'on pourrait prendre pour les rétablir. Vous me présenterez un projet d'arrêté remplissant ce but.

1^o Qu'à dater du 1^{er} germinal les manufactures nationales fabriqueront 1000 fusils par mois du modèle de 1777.

2^o Que tous ces fusils seront mis en réserve dans un nombre de salles d'armes désignées.

Faites aussi un rapport sur le nombre des salles d'armes qui existaient jadis et sur les mesures que l'on prenait pour veiller à la conservation des armes.

Il me paraîtrait convenable de choisir six salles d'armes capables de contenir chacune 50,000 fusils, tous de nouveaux fusils du modèle de 1777.

Ces salles d'armes seraient appelées *de réserve*. Il n'y

entrerait que des fusils neufs qui n'en pourraient sortir que par un arrêté du gouvernement.

C'est pour arriver à cette réserve que je désire que les manufactures nationales fabriquent, à compter du 1^{er} germinal 1000 fusils par mois.

Indépendamment de cela, chaque établissement d'artillerie aurait sa salle d'armes pour le service journalier.

Il faudrait que les six grandes salles d'armes de réserve fussent situées dans des forteresses et sur de grandes rivières.

3056. Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A Berthier.

Si vous n'avez pas encore donné l'ordre au bataillon de la 16^e légère qui est à Toulouse, de se rendre à Bordeaux expédiez-le-lui.

3057. Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre que l'on complète le 3^e bataillon de la 90 demi-brigade de ligne qui est à Paris, à 900 hommes. Vous le ferez partir le 16 de ce mois pour se rendre à Bordeaux et faire partie du corps d'observation de la Gironde. Même ordre à l'escadron du 20^e de dragons qui est à Moulins. Faites-moi connaître l'arrivée de ces corps à Bordeaux.

3058. Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre aux trois bataillons francs de l'Ouest qui sont à Belle-Isle ou dans l'arrondisse-

ment de l'armée de l'Ouest, de se rendre à Bordeaux pour faire partie du corps de la Gironde. Faites-moi connaître quand ces bataillons arriveront à Bordeaux où il est nécessaire qu'ils soient rendus le plus tôt possible.

3059. — Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A *Berthier*,

Donnez l'ordre à l'escadron complémentaire du 15^e de dragons qui est à Bourges, de se rendre à Montélimar.

3060. — Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A *Berthier*,

Donnez l'ordre au 24^e de chasseurs de faire partir 120 hommes pour Bordeaux afin de porter les deux escadrons à 200 hommes chacun.

3061. — Paris, 15 pluviôse an IX (4 février 1801).

A *Berthier*,

Les frégates la *Justice* et l'*Egyptienne* ne sont parties de Toulon qu'avec 1.000 fusils. De quoi provenait qu'il n'y en avait pas? Je vous ai demandé 8 à 9000 fusils à Rochefort. Faites-moi connaître par un rapport particulier les mesures que vous avez prises pour les y faire passer, car, s'ils n'y étaient pas promptement rendus, notre opération se trouverait compromise.

3062. — Paris, 3 ventôse an IX (22 février 1801).

A *Berthier*,

Vous prévienerez le général Macdonald que, lorsque le traité sera échangé, il devra rentrer en Suisse avec

son armée. Qu'il fasse ses dispositions en conséquence. Qu'il vous fasse connaître les corps de son armée qui se raient à Bergame et dans le Milanais, afin que vous puissiez leur donner une destination lors de l'évacuation.

3063. Paris, 3 ventôse an IX (22 février 1801).

A Berthier.

La possession des places d'Ulm, Philippsbourg et Ingolstadt rend utile pour l'armée et économique pour la République, de faire passer sur la rive droite du Rhin tous les dépôts de cette armée, tant de cavalerie que d'infanterie. Donnez les ordres en conséquence.

3064. Paris, 11 ventôse an IX (2 mars 1801).

A Berthier.

Les 8000 fusils que j'avais demandés pour Rochefort ne sont pas encore arrivés, et comme ils doivent être embarqués sur une escadre qui se trouve prête à Rochefort le manque de ces fusils compromet l'expédition.

3065. Paris, 13 ventôse an IX (4 mars 1801).

A Talleyrand.

La maison Chapeaurouge de Hambourg, nous doit 4 millions. Ces 4 millions ont été volés par cette maison à la République avec une infâme impudence. Le rapport ci-joint du ministre des finances, l'arrêté de la comptabilité intermédiaire, la lettre même de M. Chapeaurouge vous mettront au fait de cette affaire. Je désire que vous expédiez un courrier à Hambourg en envoyant toutes ces pièces avec une lettre au Magistrat

de Hambourg à peu près conçue en ces termes. La maison Chapeaurouge de Hambourg a volé à la République quatre millions. Le premier Consul me charge de vous en expédier toutes les pièces. Il ne regarde pas cette affaire comme susceptible d'être décidée par les lenteurs ordinaires de la justice. C'est un faux matériel d'où il résulte quatre millions de perte pour la République. Il espère que les magistrats de Hambourg lui feront promptement rendre justice. Il remet les pièces et la créance entre les mains des magistrats de Hambourg : qu'ils fassent restituer ces quatre millions : mais il veut deux millions dans le courant de germinal et des obligations pour les deux autres dans le courant de fructidor. Le courrier remettra directement ces dépêches au Magistrat de Hambourg à quelque heure qu'il arrive de la nuit. Il déclarera qu'il a ordre de séjourner 72 heures à Hambourg, au bout duquel temps il reviendra. Le citoyen Lavallette sera sans doute rendu à Hambourg. Vous lui enverrez une notice de cette affaire, pour qu'il la suive. Mais vous lui déclarerez que je ne veux pas perdre un sou.

3066. Paris, 17 ventôse an IX (8 mars 1801).

Le général de brigade Tisson ¹ est remis en activité de son grade et sera employé dans la 9^e division militaire.

3067. Paris, 21 floréal an IX (11 mars 1801).

Au général Leclerc.

La 96^e demi-brigade, citoyen général, doit être arrivée. Si les trois bataillons ne font pas 1.800 hommes, complétez les deux premiers chacun à 6 ou 700 hommes et laissez le troisième pour qu'il puisse se compléter.

¹ Mathieu Tisson est général de 1793 (brigadier, le 15 mai et divisionnaire, le 5 octobre).

Quand vous aurez mis en marche cette dernière colonne, vous pourrez vous rendre en Espagne.

3068. Paris, 15 floréal an IX (5 mai 1801).

A Berthier.

Vous ferez connaître au général Jourdan (1) qu'il doit correspondre avec tous les ministres.

3069. Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

A Berthier.

Donnez l'ordre au général Andrôssy de se rendre au Havre auprès du contre-amiral Latouche pour être chargé de tous les détails d'état-major et d'artillerie de terre relatifs à l'organisation de la flottille légère. Il correspondra directement avec le premier Consul chez lequel il se rendra le 3 prairial à midi pour prendre ses instructions.

3070. Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

A Berthier.

Je vous prie de donner des ordres pour qu'on travaille constamment aux fortifications de Juliers et de Venlo. La citadelle de Juliers est dominée à quatre cents toises par une hauteur: conviendrait-il de l'occuper par un fort? Ecrivez au général Moneev et au gouvernement cisalpin pour leur faire connaître l'importance que j'attache aux fortifications de Porto Legnago et de Peschiera. Il faut que toutes les décades le général commandant en Italie et le général du génie vous envoient le détail de ce qui a été fait. Le gouvernement cisalpin doit pren-

(1) Alors administrateur général du Piémont.

dre des mesures pour que les fonds ne manquent pas. Vous trouverez ci-joint un arrêté qui doit être exécuté avec la plus grande exactitude.

3071. — Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

A Forjail.

Ordonnez au préfet maritime à Brest, de faire remettre en état le plus tôt possible le *Mulin*, le *Dugommier*, l'*Audacieux* et l'*Entreprenant* et de mettre en commission l'*Eole* et le *Berwick*.

3072. — Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

A Forjail.

Quels sont les objets qui manquent à Brest pour l'armement de quinze vaisseaux de guerre qui restent indépendamment des six du contre-amiral Dordelin? Je vous prie de me présenter un rapport dans le plus grand détail à votre prochain travail.

3073. — Paris, 29 floréal an IX (19 mai 1801).

A Forjail.

Donnez l'ordre à deux frégates du Havre de profiter du premier vent favorable pour se rendre à Cherbourg ou dans un port quelconque d'Espagne; aux frégates la *Didon* et la *Consolante* et au brick le *Curieux* qui sont à Saint-Malo, pour se rendre à Rochefort ou dans le premier port qu'elles pourront atteindre en Espagne.

3074. — La Malmaison, 11 prairial an IX (3 juin 1801).

On propose à l'emploi de chef d'escadron au 12^e régiment de chasseurs le citoyen Quinette, déjà attaché à ce régiment et retourné par l'arrêté du 9 fructidor an VIII.

Faire connaître si le citoyen Quinette s'est trouvé à l'affaire de la Chiusella où ce régiment s'est distingué ?)

3075. — Paris, 23 prairial an IX (12 juin 1801).

A Berthier.

Faites connaître au général Bernadotte que dans l'expédition qui se prépare à Brest, il doit y avoir autant de compagnies de grenadiers qu'il y a de bataillons.

3076. — Paris, 6 messidor an IX (25 juin 1801).

A Berthier.

Donnez l'ordre au général Bernadotte de compléter les six bataillons réunis à Brest de manière que le tout, compris l'artillerie, se monte au moins à 1.200 hommes embarqués. Qu'il n'apporte plus aucun délai. Il n'y a plus un instant à perdre.

3077. — Paris, 15 messidor an IX (4 juillet 1801).

A Forfait.

Je vous envoie une lettre du préfet maritime de Brest. On m'écrit la même chose de Toulon. Il paraît que le munitionnaire ne veut plus faire le service.

1. Bonaparte se trompait ; c'était le 12^e de hussards, et non le 12^e de chasseurs, qui s'était distingué au passage de la Chiusella. Jean-Charles Quinette, cousin du conventionnel de ce nom, né à Paris le 26 juillet 1774 (second lieutenant au 2^e régiment d'artillerie légère en 1792) pré-

3078. — Paris, 24 messidor an IX (13 juillet 1801).

A Forfait.

Vous voudrez bien témoigner le mécontentement de gouvernement au commandant d'armes et à l'administration de la marine à Dunkerque de ce qu'ils n'ont pas mis dans la rade des chaloupes canonnières qui auraient pu empêcher les brûlots d'avancer et protéger les frégates. Il est également nécessaire de rendre au gouvernement un compte exact pourquoi ces frégates n'étaient pas encore rendues à Flessingue. C'était évidemment les exposer que de les faire séjourner autant de temps dans la rade de Dunkerque.

3079. — Paris, 24 messidor an IX (13 juillet 1801).

A Forfait.

Je vois avec peine, dans le rapport que vous me faites, que l'on a sacrifié l'armement de l'escadre à celui d'un grand nombre de petits bâtiments. Je vous prie de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'au commencement de fructidor les escadres de Brest, Lorient et Rochefort soient armées, dans le cas de se réunir et en état de tenir la mer. Faites-moi un rapport sur les mesures que vous prendrez pour l'exécution de cet ordre.

3080. — Paris, 11 thermidor an IX (30 juillet 1801).

A l'aide-de-camp Savary.

Je vous prie de visiter avec attention les ports de Boulogne, d'Étaples et d'Ambleteuse. Vous me ferez con-

naître lieutenant en 1793, capitaine, le 31 août 1794, aide de camp de Hoche, le 21 novembre suivant, chef d'escadron à la suite, le 6 juillet 1797, fut promu chef d'escadron titulaire, le 24 juin 1801 : « ses qualités, avait dit le Conseil d'administration, et ses talents nous le font regretter chaque jour et nous regarderons comme un bienfait du gouvernement sa réintégration en pied ». Cf. notre premier tome, p. 295.

naître: 1^o combien de chaloupes canonnières chacun de ces ports peut contenir et pourraient sortir dans une marée. 2^o Vous m'enverrez un état des travaux qui ont été faits à Boulogne et de ceux que l'on peut encore y faire. 3^o Un état des batteries qui défendent ces trois ports, de celles qu'il serait encore nécessaire de construire et d'armer pour mettre cette côte à l'abri d'un débarquement. 4^o Un état de situation de la flottille armée, en faisant les observations section par section. Vous trouverez ci-joint la formation de cette flottille telle qu'elle doit être.

3081. — Paris, 13 thermidor an IX (1^{er} août 1801).

A Berthier.

Faites connaître par un courrier extraordinaire au général Pille que mon intention n'est pas qu'il y ait un camp aux environs de Boulogne, mais qu'il renforce la garnison de cette ville et place des troupes dans celles environnantes de manière à se trouver à portée de Boulogne. J'approuve que les batteries qui défendent cette ville, soient augmentées de douze pièces de 21 et de douze mortiers à la Gomer de 12 pouces. Il doit y avoir à chaque batterie un gril à boulets rouges.

3082. — Paris, 22 thermidor an IX (10 août 1801).

A Forfait.

Je vous prie de donner l'ordre de mettre en rade de Rochefort le vaisseau le *Héros* pour le joindre à l'escadre du contre-amiral Decrès.

3083. — Paris, 28 thermidor an IX (16 août 1801).

A Forfait.

Je désire que vous envoyiez un ingénieur géographe de la marine, avec un lieutenant de vaisseau, pour avoir

la sonde des golfes et mouillages de Saint-Florent, de Sagone de Provenzale, d'Ajaccio, Balenco et Porto Vecchio, afin que ces sondes puissent être mises sur les cartes et servir aux navigateurs.

3084. — Paris, 4 fructidor an IX (22 août 1801).

A Berthier.

Je vous prie d'écrire au général Murat que les présides appartiennent au roi de Toscane, qu'il en retire les troupes françaises parce qu'elles y sont mal: le roi de Toscane les fera occuper par les siennes.

3085. — Paris, 18 fructidor an IX (5 septembre 1801).

A Berthier.

Je désire avoir un rapport sur les citoyens Brasseur, capitaine commandant l'artillerie à Briançon¹, et Moucheral, garde-magasin, qui ont été accusés d'avoir vendu des poudres, acquittés, mais que l'opinion publique continue d'accuser.

3086. — Paris, 18 fructidor an IX (5 septembre 1801).

A Berthier.

Le corps du général Augereau se trouve extrêmement faible, puisqu'il est obligé de mettre une garnison considérable à Mayence, Ehrenbreitstein et Düsseldorf, le général Moreau ayant retiré les troupes qui se trouvaient dans ces places. Le général Augereau ne se trouve pas avoir plus de 4 à 5000 hommes: ce qui le mettra hors d'état de remplir sa tâche. Je crois donc nécessaire que

1. Cf. sur ce Brasseur, nos *Mém. de Griois*, I, p. 133

vous donnez l'ordre au général Moreau de laisser à la disposition du général Augereau cinq bataillons du corps qui était aux ordres du général Sainte-Susanne, formant, au moins, 3000 hommes sous les armes : ce qui, joint aux troupes que ce général pourra encore tirer de la Batavie, tournira un corps aussi considérable qu'il est nécessaire qu'il le soit.

3087. — Paris, 22 fructidor an IX, 9 septembre 1801.

A Berthier.

Donnez l'ordre au général commandant la 11^e division militaire de réunir en un seul corps à Bayonne toutes les troupes qui doivent rejoindre le corps d'observation de la Gironde. Vous ferez joindre à ce corps six pièces de canon attelées. Je désirerais qu'il y ait au moins 2000 hommes des différents dépôts de l'armée de réunis, afin qu'ils puissent ensemble traverser l'Espagne.

3088. — Paris, 27 fructidor an IX, 14 septembre 1801.

A Forfait.

Je reçois votre état de ce qui est dû à nos flottes pour la solde de l'an IX. Il me paraît difficile de penser qu'il soit dû six mois de solde à la flotte du général Villaret, trois mois à celle de Decrès et sept mois à celle de Ganteaume, lorsqu'il est constaté que l'on a envoyé, dans le courant de l'an IX, 13 millions à Brest, 3 millions à Rochefort, 3.800.000 francs à Toulon. Ce ne peut donc être véritablement que lorsque vous me remettrez l'état que je vous ai demandé de l'emploi de la solde, pendant chaque trimestre de l'an IX, par arrondissement, qu'il sera possible de voir ce qui est dû à nos escadres.

3089. — Paris, 2^e jour complémentaire an IX (19 sept. 1801).

Tous les détachements de cavalerie qui arriveront de l'armée d'Orient, rejoindront leurs escadrons complémentaires, aussitôt leur quarantaine terminée.

Les détachements du régiment des dromadaires seront incorporés dans la gendarmerie à pied.

Les détachements d'artillerie, d'ouvriers ou de mineurs rejoindront leurs régiments ou leurs compagnies.

Il sera donné à tous les détachements de l'armée d'Orient un mois de solde à leur débarquement. A leur arrivée à leurs corps, on leur complétera la solde de l'an IX.

3090. — Paris, 3^e jour complémentaire an IX (20 septembre 1801).

Le général commandant la 12^e division militaire enverra 600 hommes pour tenir garnison à l'île d'Aix et prendra ses mesures de manière que ces troupes arrivent le même jour que partirait le contre-amiral Decrès.

3091. — Paris, 3^e jour complémentaire an IX (20 sept. 1801).

A Forfait.

Dans l'état que vous m'avez remis ce matin, vous portez 3.500.000 francs pour fonds nécessaires pour constructions pendant l'an X. Vous portez à Lorient le *Brutus* et deux autres vaisseaux sur le plan du *Scipion* et du *Brutus*. Le marché de ces deux nouveaux vaisseaux a été passé le 17 messidor an VIII; ils devraient donc être terminés cette année: je n'ai cependant jamais ouï dire qu'ils aient été commencés. Je vous prie de me faire un rapport sur ces deux vaisseaux.

Vous portez aussi deux frégates, la *Minerve* et la *Gloire*,

à Lorient: je ne sache pas non plus qu'elles aient été commencées.

Vous portez pour Nantes les membrures de trois vaisseaux de 74: mais ces trois vaisseaux font partie des treize vaisseaux sur lesquels ont été établis les calculs antécédents.

Vous portez également à Nantes la *Surveillante* et la *Belle Poule*, marché du 17 messidor an VIII: je ne sache cependant pas que ces frégates aient été commencées.

Je vous prie de me faire un rapport sur les six goelettes et les six bricks commencés à Nantes: ces bâtiments devaient être faits aujourd'hui. Quand pourront-ils mettre à la voile ?

3092. — Paris, 9 vendémiaire an X (1^{er} octobre 1801).

A Berthier.

Vous ferez connaître au général Monecy que mon intention est de lui donner le commandement du corps d'observation de la Gironde. Vous lui demanderez si sa santé lui permet de prendre tout de suite ce commandement.

3093. — Paris, 9 vendémiaire an X (1^{er} octobre 1801).

A Berthier.

Il doit rester en Batavie cinq demi-brigades: ce seraient la 27^e légère, les 7^e, 17^e, 54^e et 95^e de ligne. Les 55^e, 66^e de ligne et les 18^e et 27^e légères, les 4^e et 16^e de dragons et le 7^e de chasseurs recevront l'ordre de se tenir prêts à partir, hormis 5 compagnies et 20 pièces d'artillerie attelées. Le général Augereau est autorisé à nommer les généraux et officiers d'état-major qui doivent

1. Ici perçe le mécontentement de Napoléon qui bientôt renverra Fortau et qui, plus tard, reprochera à l'ancien ministre d'avoir un intérêt dans des compagnies de construction et de fournitures.

rester dans la Batavie. Vous me rendrez compte du jour où ces troupes devront partir. Le reste de l'équipage d'artillerie sera envoyé à Douai.

3094. — Paris, 9 vendémiaire an X (1^{er} octobre 1801).

À Chaplal, ministre de l'intérieur.

Je vous prie de donner l'ordre que l'on répare sur-le-champ la route qui communique des moulins de Corbeil à Brie et la route de Saint-Germain. Il est très important qu'avec les gelées cette route soit entièrement rétablie, parce que les moulins de Corbeil gèlent rarement.

3095. — Paris, 12 vendémiaire an X (4 octobre 1801).

Casabianca (1) demande le commandement de Mantoue.

Le nommer au commandement de la place de Mantoue.

3096. — Paris, 21 vendémiaire an X (13 octobre 1801).

À Berthier.

Je désire que vous donniez des ordres pour que le corps de troupes qui doit s'embarquer à Rochefort, soit complété à 3.000 hommes: à cet effet on complétera jusqu'à 1000 hommes le bataillon de la 68^e qui est à l'île d'Aix. Ordonnez au général Bernadotte qu'il fasse embarquer sur l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse tout ce qui reste de la légion expéditionnaire.

1. Il s'agit de Joseph-Marie Casabianca, capitaine de dragons dans la Légion corse en 1769, lieutenant-colonel et colonel en 1792, maréchal de camp, le 1^{er} février 1793 et général de division, le 15 mai de la même année, réformé, puis remis en activité en l'an III, reformé de nouveau, le 21 mai 1801, Casabianca devait être mis à la retraite, le 3 octobre 1803.

3097. — Paris, 21 vendémiaire an X (13 octobre 1801).

A Berthier.

Vous voudrez bien ordonner au général Augereau de réunir à Flessingue 1.500 hommes d'infanterie, 100 hommes d'artillerie et 6 pièces de campagne pour s'y embarquer. Il nommera un général de brigade pour commander ce corps. Il prendra des hommes d'une même demi-brigade et parmi les troupes destinées à rester en Batavie.

3098. — Paris, 21 vendémiaire an X (13 octobre 1801).

A Decrès, ministre de la marine.

Nommez un contre-amiral qui partira sur-le-champ pour Flessingue et prendra le commandement de la division qui sera composée de sept bâtiments.

3099. — Paris, 21 vendémiaire an X (13 octobre 1801).

A l'amiral Villaret-Joyeuse.

J'ai reçu votre lettre du 15 vendémiaire, je l'ai lu, avec l'intérêt que je prends à tout ce qui vient de vous. Les ratifications des préliminaires sont échangées, et dès l'instant que vous aurez reçu les derniers ordres, il faut que vous mettiez à la voile. J'espère que cela pourra être, si le temps le permet, avant le 10 brumaire. Ne perdez pas une seule occasion d'exercer l'escadre et de rétablir dans chaque vaisseau la discipline militaire.

3100. — Paris, 22 vendémiaire an X (11 octobre 1801).

A Chaptal.

Donnez les ordres les plus prompts pour faire travailler sans délai à la route de Calais à Amiens et d'Amiens

à Paris; il est nécessaire de ne rien épargner pour mettre cette route dans un état qui ne laisse rien à désirer (1).

3101. — Paris, 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801).

Le général Desbureaux désire être replacé sur la liste de l'état major général et employé dans les expéditions maritimes.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire un rapport sur cet officier et m'envoyer ses états de service (2).

3102. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

A Barbé-Marbois, ministre du trésor public.

Le corps d'observation de la Gironde devant revenir en France, il est inutile de faire les fonds de frimaire en Espagne: vous les ferez à Bayonne ou à Bordeaux.

3103. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre à Brest d'embarquer 6000 fusils, y compris ceux qui ont déjà été embarqués pour la première expédition dont était chargé l'amiral Villaret-Joyeuse; à Rochefort, 6000 fusils, y compris ceux qui avaient déjà été embarqués sur l'escadre lors de la première destination: au Havre, 3.000 fusils; à Lorient, 1.500; à Nantes, 1.500; à Toulon, 3000; à Cadix, 2.000, destinés à l'armée de Saint-Domingue.

1. C'est que lord Cornwallis, ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, est sur le point de venir à Paris.

2. Voir sur Desbureaux notre tome I, p. 15.

3104. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

A Berthier.

Donnez l'ordre au général de brigade d'artillerie La-clos ¹ de se rendre à Brest pour s'y embarquer sur l'escadre de l'amiral Villaret-Joyeuse et commander l'artillerie de l'armée de Saint-Domingue.

Donnez l'ordre au général de bataillon du génie qui sera désigné par l'inspecteur, de se rendre également à Brest pour y commander l'arme du génie dans l'armée de Saint-Domingue; on le prendra dans ceux qui n'auraient pas fait les dernières campagnes.

3105. — Paris, 8 brumaire an X (30 octobre 1801).

A Berthier.

L'état-major de l'armée de Saint-Domingue sera composé des *généraux de division*: Leclerc général en chef et capitaine général, Desfourneaux, Rochambeau, Boudet, Quantin; des *généraux de brigade*: Lamarque, Salme, Seriziat, Baunet, Humbert; des *adjutants commandants*: Boyer, venant d'Égypte, Achille Dampierre, Lacroix, Andrieux, Le Camus, Bataincourt, Brouard, Claparède, Donnessan, Hulin, d'Arbois, Desplanques, Rapatel; des *citoyens d'Aure*, commissaire ordonnateur en chef, Roche, Bertrand, Livrat, Colbert commissaires des guerres. Vous me proposerez un inspecteur pour Saint-Domingue. Le citoyen Larocheblin s'y rendra comme sous-inspecteur, mon intention n'étant pas d'accorder de l'avancement aux officiers qui se rendent à Saint-Domingue. Le citoyen Malenfant s'y rendra comme sous-inspecteur; Laserre, également.

¹ Il ne partit pas; Savourin fut nommé à sa place.

3106. — Paris, 22 brumaire an X (13 novembre 1801).

A Decrès.

Comme il est convenu entre le gouvernement anglais et le gouvernement français que nous nous ferons part respectivement de l'expédition des flottes armées dans les différentes parties du monde, j'ai fait instruire le gouvernement anglais qu'il n'y aurait d'armées pour l'expédition de Saint-Domingue que 13 vaisseaux français et 5 espagnols, 6 à Rochefort, 6 à Brest, 1 à Lorient, 5 espagnols à Brest; que tout le reste serait armé en flûtes. Je vous prie de me faire un rapport particulier sur ce que vous pensez qui serait prêt à partir de Cadix et de Toulon au 10 frimaire.

3107. — Paris, 28 brumaire an X (19 novembre 1801).

A Berthier.

Donnez l'ordre au 10^e régiment de hussards d^e se rendre à Cahors pour y tenir garnison.

3108. — Paris, 30 brumaire an X (21 novembre 1801).

Rapport du ministère sur le général Desbureaux.

Le ministre de la guerre mettra le général Desbureaux à la disposition du ministre de la marine

3109. — Paris, 3 frimaire an X (24 novembre 1801).

A Berthier.

Vous voudrez bien faire connaître au général Gareau, commandant à Nice, qu'il n'est plus sur la liste d'activité; le général Delegorgue commandera à sa place (1).

1. Louis Gareau, général de brigade, du 19 octobre 1799; François-Joseph-Augustin Delegorgue, général de brigade, du 6 septembre 1800.

3110. — Paris, 3 frimaire an X (21 novembre 1801).

A Berthier.

Vous pouvez faire passer cent mille francs à Cadix pour les frais de l'expédition.

3111. — Paris, 25 frimaire an X (16 décembre 1801).

A Berthier.

Vous donnerez au général Saint-Cyr l'ordre de mettre les bataillons des 17^e et 58^e demi-brigades et les différents détachements d'ouvriers et de sapeurs qui sont à Cadix à la disposition de l'amiral Truguet; ces troupes doivent revenir à Toulon et, de là, seront à même de rejoindre leurs corps.

3112. — Paris, 25 frimaire an X (16 décembre 1801).

A Berthier.

Je vous prie de faire venir à Paris, pour entrer dans la garde consulaire, Philippe Lucotte, grenadier dans la 29^e demi-brigade de ligne.

3113. — Paris, 27 frimaire an X (18 décembre 1801).

Le citoyen Dembarrère, général de division réformé, est remis en activité; il remplira, dans son grade, les fonctions d'inspecteur général des fortifications.

3114. — Paris, 27 frimaire an X (18 décembre 1801).

A Berthier.

300 hommes à cheval de la garde ont ordre de partir

le 29 pour se rendre à Lyon. Donnez les ordres pour que leur subsistance leur soit assurée sur la route.

Donnez ordre à la 2^e, à la 21^e, à la 4^e légère de passer directement par Lyon en se rendant à leur destination. Elles compléteront leurs compagnies de carabiniers qui serviront pour former la garde au palais du premier Consul à Lyon. Il leur sera, à cet effet, donné des bonnets de grenadier.

Les trois compagnies de grenadiers de la 80^e qui est à Chambéry, de la 11^e qui est à Montélimar et de la 59^e se rendront à Lyon et formeront un bataillon de grenadiers qui fournira également la garde du palais.

3115. — Paris, 27 frimaire an X (18 décembre 1801).

A Bessières.

Vous voudrez bien faire partir le 29, 150 hommes de cavalerie de la garde des consuls, 125 chasseurs et 30 canonniers; ils se rendront le plus tôt possible à Moulins

3116. — Paris, 27 frimaire an X (18 décembre 1801).

A Barbé-Marbois.

Trois demi-brigades de l'armée d'Orient seront à Lyon pour le 15 nivôse. Je désire que tout ce qui leur est dû de l'an IX puisse leur être soldé.

Il y aura aussi quelques demi-brigades qui pourront avoir quelques réclamations à faire pour les années VIII et IX.

Je crois donc utile que vous fassiez partir le plus tôt possible pour Lyon 100.000 francs sur l'an VIII à prendre sur les 200.000 qui ont été mis à la disposition du ministre de la guerre pour le service de nivôse, et les 400.000 francs destinés à la solde de l'an IX de l'armée d'Orient et qui ont été mis à la disposition du ministre

de la guerre pour la 19^e division militaire, pour nivôse.

Il serait nécessaire de faire d'avance à Lyon les fonds pour la solde de pluviôse dans la 19^e division militaire, afin de ne pas être à court de la solde, si le nombre des troupes qui se rendent à Lyon, devenait plus considérable.

3117. Paris, 29 frimaire an X (20 décembre 1801).

A *Barbé-Marbois*,

Je vous prie d'envoyer à Saint-Domingue deux millions en traites sur la Havane sur la Jamaïque ou sur les États-Unis. Ces deux millions se décomposeront de la manière suivante: 1^o un million pour la solde de l'armée de terre de Saint-Domingue, que vous retrouverez en diminuant la solde de l'armée de terre de pluviôse et ventôse, savoir, 100,000 francs pour chacun de ces deux mois à la 8^e division militaire: 100,000 francs à la 12^e, 300,000 à la 13^e; 2^o Le second million sera ordonné par le ministre de la marine, comme extraordinaire des colonies. Cette somme sera envoyée en deux fois: le premier envoi aura lieu dans le courant de nivôse: le second, à la fin de pluviôse.

3118. Paris, 29 frimaire an X (20 décembre 1801).

A *Deerès*,

L'expédition de Brest n'a que pour cent jours de vivres. Faites-moi, je vous prie, un rapport sur les mesures prises et à prendre pour assurer la *subsistance* de l'armée.

3119. Paris, 17 nivôse an X (7 janvier 1802).

A *Berthier*,

Je désirerais qu'un membre du Directoire central de l'habillement se rendit à Lyon pour visiter les corps de

l'armée d'Orient et coopérer avec les conseils d'administration à activer leur habillement et équipement

3120. — Paris, 17 nivôse an X (7 janvier 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre au général Desbureaux de se rendre à Brest pour y prendre le commandement de la seconde expédition destinée pour Saint-Domingue. Vous ferez connaître au général Leclerc que cet officier général qui n'est point inscrit sur le tableau, doit avoir la première place de général de division qui viendrait à vaquer à Saint-Domingue. En attendant, il sera soldé de ses appointements et reconnu dans son grade.

3121. — Paris, 17 nivôse an X (7 janvier 1802).

A Berthier.

Donnez l'ordre au 7^e de chasseurs de se rendre à Rennes pour tenir garnison dans la 13^e division militaire.

3122. — Paris, 17 nivôse an X (7 janvier 1802).

A Decrès.

Le ministre de la guerre a l'ordre de réunir à Brest 3.000 hommes pour s'embarquer pour la Guadeloupe avec 8 pièces de canon de campagne. Je désire connaître le vice-amiral et le contre-amiral qui devront commander cette expédition que je désirerais être composée de deux ou trois vaisseaux et quatre frégates et voir partir dans le courant de pluviose.

3123. — Lyon, 20 nivôse an X (20 janvier 1802).

Aux consuls Cambacérès et Lebrun.

Le service des fourrages ne se fait pas dans le département de l'Ain: ce qui a obligé les maires de ce département à avoir recours aux réquisitions. Faites retenir 30,000 francs à la trésorerie sur l'ordonnance délivrée aux entrepreneurs pour pluviôse jusqu'à ce qu'ils aient présenté au ministre du trésor public un certificat du préfet de l'Ain attestant que le montant de toutes ces réquisitions a été acquitté par eux.

3124. — Lyon, 6 pluviôse an X (26 janvier 1802).

A Berthier.

Délivrez au général Mural son brevet d'honneur.

3125. — Paris, 6 ventôse an X (25 février 1802).

Au citoyen Louis Villa (1), ministre de l'intérieur de la République italienne.

Vous porterez dans les fonctions si importantes de ministre de l'intérieur de la République italienne l'esprit d'ordre, de stricte justice et d'un attachement vif à la patrie qui vous distingue. Par le souvenir que j'ai conservé de vous, je suis fort aise de m'être trouvé à même de vous donner cette marque d'estime et de confiance.

3126. — Paris, 8 ventôse an X (27 février 1802).

A Berthier.

Donnez l'ordre au 3^e régiment de cavalerie qui est

1. Luigi Villa, Lombard, éminent juriconsulte, que Bonaparte avait connu en 1796 et en 1797, mais qui mourut en 1803.

à Turin, de se rendre à Lyon: il partira de Turin le 20 germinal.

Au général Murat, d'envoyer en Piémont deux régiments qui devront y être rendus pour le 1^{er} germinal: le général Murat fera passer également dans le Piémont, pour la même époque, la 13^e demi-brigade légère pour remplacer la demi-brigade piémontaise qui a ordre de se rendre en France.

3127. — Paris, 11 germinal an X (1^{er} avril 1802).

A Decrès.

Les vaisseaux qui partent pour la Guadeloupe, ont des vivres pour six mois pour les équipages et trois mois pour les troupes. Il paraît que le préfet maritime a le projet de faire embarquer un autre mois de vivres sur la corvette la *Bacchante*. Je crois ce quatrième mois tout à fait inutile. Il serait préférable de l'envoyer directement pour compléter les approvisionnements de la croisière de Saint-Domingue. Si la corvette passe à la Guadeloupe, il n'y a pas de doute que l'administration du pays en prenne ce quatrième mois dont elle peut se passer.

3128. — Paris, 17 germinal an X (7 avril 1802).

Au roi de Danemark.

J'ai reçu avec un vrai plaisir la nouvelle que Sa Majesté me donne de la naissance d'une princesse, dont S. A. R. la princesse Marie est accouchée le 12 février 1802. Je partage très sincèrement la joie que Sa Majesté éprouve dans une circonstance aussi agréable pour Elle, et je La prie d'être persuadée que j'apprendrai toujours avec une égale satisfaction les événements qui intéresseront la prospérité de Votre Majesté et celle de son auguste famille.

3129. — Paris, 25 germinal an X (15 avril 1802).

A Berthier.

Il est nécessaire de faire prendre possession de Porto Ferrajo. Donnez des ordres en conséquence au commandant de la 23^e division militaire, de se faire remettre la place avec les magasins et d'en faire dresser des procès-verbaux en règle.

3130. — Paris, 27 germinal an X (17 avril 1802).

Veut-il conserver en partie l'approvisionnement de siège, ordonne par arrêté du 15 pluviôse an IX pour la place de Belle-Isle-sur-Mer?

Suivre l'ancien usage.

3131. — Paris, 7 floréal an X (27 avril 1802).

Le général Menou jouira du traitement de général en chef.

3132. — Paris, 26 floréal an X (16 mai 1802).

Le général de division Delmas prendra son traitement de réforme et ne sera plus compris dans le tableau des officiers généraux. Il ne pourra toucher son traitement de réforme qu'à la distance de trente lieues de Paris ni approcher de plus de cette distance sans ordre du ministre ¹.

3133. — Paris, 2 prairial an X (22 mai 1802).

A Talleyrand.

Il est indispensable de faire connaître au citoyen Al-

¹ Déjà, le 2 mai, le Consul avait ordonné que Delmas partir le surlendemain de Paris pour se rendre dans son département; on sait la boutade par laquelle Delmas avait désapprouvé le Concordat.

quier qu'il est nécessaire que le roi de Naples fasse jouir le pape de l'intégrité de ses États et qu'il est juste que Bénévent et Pontenuovo continuent à être remis sur l'ancien pied.

3134. — Paris, 3 prairial an X (23 mai 1802).

Au Conseil de la République de Raguse.

Messieurs les recteurs et membres du Conseil de la République de Raguse, j'ai reçu la lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Vous pouvez compter sur la protection de la France et sur le désir que j'ai d'être utile à votre patrie.

3135. — Paris, 14 messidor an X (3 juillet 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner l'ordre au détachement du 1^{er} régiment d'artillerie à pied qui est à l'île d'Elbe, de rejoindre son régiment; au 14^e de cavalerie qui est dans la 26^e division militaire, de se rendre à Avignon; d'envoyer à la Tour de Bouc et à Martignes le bataillon de chasseurs d'Orient qui est à Marseille; de faire partir la 19^e légère pour Montpellier.

3136. — Paris, 14 messidor an X (3 juillet 1802).

A Decrès.

Je vous prie de donner l'ordre à une frégate de partir de Toulon et de se rendre dans le plus court délai à Porto-Ferraio. Elle prendra à son bord cinquante matelots de l'île d'Elbe, que le général commandant a ordre de presser et qui seront employés sur nos vaisseaux; 50 jeunes gens de la conscription qui seront à la disposition du général commandant à Marseille, pour être incorporés

dans une demi-brigade; enfin 12 otages qui seront retenus jusqu'à nouvel ordre à Toulon. Cette frégate embarquera à Toulon 200 hommes du dépôt de la 3^e demi-brigade helvétique et les hommes disponibles du dépôt de la 23^e légère qui sont à Toulon. Elle débarquera ces détachements à Bastia. L'officier commandant la frégate doit prendre les ordres du général Rusca pour l'exécution de ces dispositions et garder le plus profond secret sur l'objet de sa mission.

3137. — Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

À *Berthier*.

Vous tiendrez à la disposition du ministre de la marine, pour être embarquées à Dunkerque, deux compagnies de la 16^e complétées chacune à 100 hommes, et trois compagnies de la 8^e de ligne complétées également à 100 hommes pour être embarquées à Ostende.

3138. — Paris, 27 messidor an X (16 juillet 1802).

À *Decrès*.

Les 200 hommes destinés au Sénégal partiront de Dunkerque, et seront composés de deux compagnies de la 16^e de ligne. Les 300 hommes pour Cayenne partiront d'Ostende et seront composés de trois compagnies de la 8^e de ligne.

3139. — Paris, 29 messidor an X (18 juillet 1802).

Le général Andréossy demande le grade de chef de bataillon pour le citoyen Guérin (?), son aide de camp, et le général Menou s'associe à ce vœu; si le citoyen Guérin n'a pas les quatre années de grade de capitaine, ses autres titres lui méritent la bienveillance du gouvernement.

Lorsqu'il aura quatre années de grade de capitaine, il sera fait chef de bataillon.

1. Auguste-Jean Amable Guérin, né en 1776, entré dans l'artillerie le 19 février 1794, capitaine depuis le 20 février 1800.

3140. -- Paris, 10 thermidor an X (29 juillet 1802).

A Berthier.

Les neuf compagnies des 4^e légère, 21^e légère, 59^e de ligne qui faisaient partie de la garnison de Lyon, seront remplacées par: deux compagnies de la 78^e qui est à Cherbourg; deux de la 28^e légère qui est à Montélimar; trois de la 69^e qui se rend à Macon; deux de la 30^e légère qui arrive au Puy.

3141. -- Paris, 13 thermidor an X (1^{er} août 1802).

A Decrès.

Le 3^e bataillon de la 84^e, fort de 650 hommes et qui se trouve en ce moment à Gand, est mis à votre disposition pour compléter la garnison de la Martinique. Faites-le partir d'Ostende et d'Anvers, selon ce qui vous paraîtra le plus convenable.

3142. -- Paris, 20 thermidor an X (8 août 1802).

A Berthier.

On m'assure que les fortifications de Feunestrelle ont besoin de promptes réparations. Je vous prie de prendre des mesures pour qu'elles soient mises dans le meilleur état

3143. -- Paris, 21 thermidor an X (9 août 1802).

A Talleyrand.

Je vous prie de me faire un rapport sur notre situation à Corfou et de me faire connaître s'il a été fait des notifications à notre agent sur la garantie du traité d'Amiens et sur les événements qui ont eu lieu depuis, et dans quelle situation il se trouve dans ce pays

Il me revient que les Hollandais prennent à leur solde 5000 hommes composés d'émigrés bataves qui étaient à la solde de l'Angleterre. Cette conduite me paraît inconcevable. Je vous prie de me faire un rapport sur cela.

3144. — Paris, 6 fructidor an X (24 août 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre à un bataillon de la 20^e demi-brigade de ligne de se rendre à Toulon pour y être embarqué et de là, à l'île d'Elbe, 23^e division militaire, où il tiendra garnison.

Donnez ordre au bataillon de la 52^e qui est à l'île d'Elbe, de rejoindre sa demi-brigade en Italie.

Donnez également ordre au détachement de la 3^e demi-brigade helvétique qui était à l'île d'Elbe, de rejoindre sa demi-brigade à Ajaccio.

3145. — Paris, 12 fructidor an X (30 août 1802).

A Berthier.

Je désire que vous me présentiez un projet d'arrêté pour porter à 1000 hommes le bataillon des Grecs d'Orient qui se trouve dans la 8^e division militaire.

3146. — Paris, 13 fructidor an X (31 août 1802).

A Maret.

Le Sénat se réunira demain à midi au palais du Luxembourg dans la salle de ses séances. Il sera présidé par le citoyen Lacépède, vice-président. Dans le pouvoir qui sera donné au citoyen Lacépède, il sera dit qu'il présidera le Sénat demain et jusqu'à ce que l'opération

du classement des membres du Corps législatif entre les cinq séries et la désignation des membres du tribunal qui doivent sortir dans les différentes années, soient terminées.

3147. — Paris, 17 fructidor an X (4 septembre 1802).

Le citoyen Pierre Castel est confirmé dans le grade de sous-lieutenant de dragons à dater du 11 germinal an VII, jour de sa nomination provisoire à cet emploi par le général en chef de l'armée d'Italie; il jouira dans ses foyers du traitement de réforme attribué à son grade jusqu'à ce qu'il puisse être employé titulairement. Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé ⁽¹⁾.

3148. — Paris, 27 fructidor an X (4 septembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner ordre à la 11^e légère de se rendre à Marseille, 8^e division militaire, et à la 72^e de sortir du Valais le 1^{er} brumaire an XI et de se rendre à Genève pour y tenir garnison.

3149. — Paris, 27 fructidor an X (4 septembre 1802).

A Berthier.

Je vous prie d'accorder au 5^e régiment de dragons une

1. Pierre Castel, né à Lavelanet dans l'Ariège en 1779, entre au service en avril 1793 dans une compagnie franche qui devint le 4^e de l'Ariège, sous-lieutenant de dragons à la suite, réforme en Fan IX, remis en activité de service au 6^e dépôt colonial en Fan XI, passé au 1^{er} bataillon colonial en 1806, lieutenant au 15^e dragons (13 avril 1807), aide-de-camp du général Clauzel (24 mai 1808), capitaine (17 juillet 1809), chef de bataillon (8 février 1813), mis à la retraite, officier d'ordonnance de Clauzel qui le nomme, le 10 octobre 1830, lieutenant colonel et major de la place d'Alger, non confirmé dans ce grade et rentré dans la vie privée.

indemnité de 8000 francs pour les frais de transport de ses effets.

3150. Paris, 2^e jour complémentaire au X (19 sept. 1802).

A Berthier.

Je vous prie de donner des ordres pour que l'on affecte pour le casernement et les magasins militaires toutes les grandes maisons nationales qui se trouvent dans la 27^e division militaire et qui sont propres à ce service, spécialement celles d'Alexandrie, et qu'on ne souffre pas qu'elles soient vendues, cette ville devant être le grand dépôt de l'armée.

3151. — Vendémiaire an XI.

Charles de Pelissier Des Granges (1), adjoint à l'état-major de l'armée d'Italie, demande à passer à l'île de France ou en Amérique; il vient d'être réformé.

Renvoyé au ministre de la guerre pour l'envoyer aux colonies.

3152. Saint-Cloud, 3 brumaire an XI (25 octobre 1802).

Le citoyen Estève (2) fera donner douze mille francs au général Ferrand, ci-devant préfet (3).

1. Fils d'un brigadier des armées du roi, ne à Aix en 1773, adjoint provisoire du génie en l'an IV, lieutenant au dépôt colonial de Marseille en l'an XI, puis au 16^e de ligne (1808), destitué en 1809 pour avoir porté la croix de la Légion d'honneur dont il n'avait pas le brevet, employé à l'armée napoléonienne et en 1814, capitaine adjudant de place à Macerata, prisonnier de guerre en 1815, retour depuis à Marseille.

2. Estève, trésorier du gouvernement, contrôleur des dépenses du palais.

3. Jean-Henry Becceys, dit Ferrand, général de brigade (8 mars 1793), puis de division (15 mai 1793), connu par sa défense de Valenciennes (cf. notre *Valenciennes*) avait été dix-huit mois préfet de la Meuse-Inférieure. A la suite de cette gratification, il écrivit au 1^{er} consul, la lettre suivante (2 floréal an XI ou 22 avril 1804) : « A la sollicitation des consuls Cambacères et Lebrun, vous eûtes la bonté de m'accorder dans

3153. — Paris, 9 floréal an XI 29 avril 1803.

Il vaque dans le 8^e régiment de hussards un emploi de lieutenant à la nomination du gouvernement: on propose deux candidats: Deleau et Lepage.

Me proposer un sous-lieutenant de ce régiment ayant quatre ans de service comme sous-lieutenant.

3154 — Floréal an XI.

Mots dits à Jean-Baptiste Rapatel.

Tout ce qui pouvait concerner votre frère, est oublié.

3155. — Bruxelles, 8 thermidor an XI 27 juillet 1803.

Rapatel, capitaine, ex-aide-de-camp du général de brigade Simon, demande sa réintégration (1).

Le placer dans un corps comme capitaine.

3156. — Fructidor an XI.

Casabianca (2), demande une division dans l'intérieur, ou son inscription sur le tableau des officiers généraux.

Je ne peux l'employer que comme commandant d'armes.

le mois de brumaire an onze une gratification de 12,000 francs. Le consul Cambacérés, en m'annonçant cette bienveillance de votre part, me fit l'honneur de me dire que c'était en attendant que vous me placiez. Permettez que je prenne la confiance de me rappeler à votre souvenir. Vos bienfaits seront un baume qui adoucira les blessures qu'a essuyées dans plusieurs circonstances le plus dévoué, le plus fidèle et le plus respectueux de vos soldats.

1. La demande est faite par le frère de Rapatel, le chef d'escadron Jean-Baptiste Rapatel.

2. Joseph Marie Casabianca.

3157. — Fructidor an XI.

Mots dits au général Turcan ¹⁾.

Vous n'avez plus que faire en Valais.

3158. — La Malmaison, 17 fructidor an XI (1 septembre 1803).

Le général Liebert ²⁾ demande à être employé activement.

On pourrait le placer à Nantes et mettre Dumuy à
Tours

3159. — Boulogne, 24 brumaire an XII (10 novembre 1803).

Le colonel Mancine a donné sa démission.

Accepter la démission.

3160. — Paris, 20 ventôse an XII (11 janvier 1804).

On propose de nommer chef de bataillon le capitaine Serres, aide-de-camp du général Monnet ³⁾.

Il n'y a pas de place vacante.

3161. — Paris, 26 pluviôse an XII (16 février 1804).

Le général de division Souham est destitué

3162. — La Malmaison, 26 ventôse an XII (17 mars 1804).

Le chef de brigade Mancine, accusé par ses officiers d'abus de pouvoir, d'actes arbitraires et de dilapidation, a donné sa démission, mais redemande du service et voudrait auparavant passer en jugement.

Mettre en jugement puisqu'il le demande

1. Il obtint un congé et bientôt après, une mission diplomatique aux États-Unis, où il resta jusqu'en 1811.

2. Il commandait alors à Tours la 2^e division militaire.

3. Cf. plus loin lettre 3127.

3163. — Boulogne, 7 fructidor an XII (25 août 1804).

Le général d'Hautpoul, commandant la cavalerie du camp de Saint-Omer, demande le grade de lieutenant pour le sieur Bertheny, employé auprès de lui comme aide-de-camp sous-lieutenant (1).

Il faut six années de sous-lieutenant.

3164. — Saint-Omer, 11 fructidor an XII (29 août 1804).

Le général Dessolle demande le grade d'adjudant commandant pour son aide-de-camp, le chef d'escadron Martel (2), qui a fait toutes les campagnes de la Révolution.

En temps de paix, il faut plus de six ans d'activité dans un grade pour en obtenir un supérieur.

3165. — Saint-Cloud, 1^{er} brumaire an XIII (23 octobre 1804).

L'ex-colonel du 35^e régiment, Maucune, acquitté par le Conseil de guerre, s'est, écrit le général Marmont, permis des propos reprehensibles, tels que la menace d'obtenir son retour à la tête de son corps, d'en chasser le colonel actuel et de se venger des officiers; le général Marmont l'a fait sortir de l'étendue de son commandement.

Ordre au colonel Maucune de se rendre dans son département où il attendra les ordres de l'Empereur.

3166. — Saint-Cloud, 15 brumaire an XIII (6 nov. 1804).

L'inspecteur aux revues Mathieu-Faviers (3) demande à venir à Pa-

1. Bertheny, sous-lieutenant au 8^e cuirassiers depuis le 25 thermidor an VIII, ne fut nommé lieutenant que le 14 février 1807; on sait qu'il devint — en 1823 — maréchal de camp.

2. Pierre-Pourcain Martel, né à Saint-Pourcain (Allier) en 1775, volontaire au 1^{er} bataillon de l'Allier en 1791, sous-lieutenant en 1792, lieutenant en l'an III, capitaine en l'an IV, chef d'escadron en l'an VIII, major au 5^e hussards en l'an XIII, décède en 1809.

3. Philippe-Gaëtan Mathieu-Faviers, né à Strasbourg le 12 décembre 1761, commissaire des guerres en 1791, ordonnateur en 1795, ordonnateur en chef en 1799, inspecteur aux revues en 1801, intendant général de l'armée du Midi en Espagne (1809), mis à la retraite en 1821, mort en 1833.

ris pour être témoin du couronnement de l'Empereur, et Berthier répond :

L'Empereur appelle par des lettres closes les officiers qui doivent assister au couronnement : il désire que les autres restent à leur poste.

3167. — Saint-Cloud, 21 frimaire an XIII (2 décembre 1804).

On propose d'incorporer dans le bataillon des chasseurs corses la compagnie franche du Golo arrivée au camp de Saint-Omer.

Approuvé.

3168. — Saint-Cloud, 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804).

Les fournisseurs de la garde demandent d'être payés de ce qui leur reste dû de l'an IX.

Accordé.

3169. — Paris, 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804).

On propose de donner un drapeau au corps des mineurs.

Refusé.

3170. — Paris, 11 nivôse an XIII (1 janvier 1805).

Faut-il accorder le traitement de réforme de chef de bataillon au sieur Berthes, ancien colonel au service du roi de Sardaigne ?

Lui accorder une pension.

3171. — Paris, 11 nivôse an XIII (1 janvier 1805).

MM. Desvoix et Clereq, aides-de-camp du général Marmont, contiendront-ils par exception, à faire partie du corps d'artillerie ?

Non (2)

3172. — Paris, 14 nivôse an XIII (4 janvier 1805).

On propose de confirmer chef d'escadron le sieur de Lastours, ad-joint à l'état-major (1).

Il n'a pas quatre ans de capitaine.

3173. — Paris, 14 nivôse an XIII (4 janvier 1805).

Sur le 3^e bataillon de la Légion du Midi.

Il ne faut former le 3^e bataillon que lorsque les premiers seront chacun à 800 hommes.

3174. — Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

Le général Dumas (2) auquel l'Empereur a dit de travailler à la section de la Guerre, demande s'il doit se rendre au camp de Bruges.

Le général Dumas doit rejoindre l'armée.

3175. — Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

Le maréchal Mortier demande de la poudre pour l'artillerie de la garde : la consommation de poudre causée par les fêtes a épuisé presque toute la poudre de la garde.

Donner moitié des quantités demandées.

3176. — Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

Le général Olivier, qui a sollicité un commandement dans l'intérieur, demande s'il doit retourner à son poste à Brescia.

1. Il devint en 1825 maréchal de camp.

2. Mathieu Dumas, qui fut, en effet, nommé chef d'état-major du 3^e corps au camp de Bruges, commande par Davout ; cf. ses *Souvenirs*, III, p. 241.

Il restera à la disposition du gouvernement jusqu'à ce qu'il puisse avoir une division dans l'intérieur; il lui sera expédié un congé chez lui.

3177. Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

Le major de Saek et le comte de Hoack, Prussiens, demandent la permission d'aller voir le camp de Boulogne.

Accordé.

3178. Paris, 25 nivôse an XIII (15 janvier 1805).

Le général en chef Marmont demande que le général Sebastiani soit employé au camp d'Ilechl.

Approuvé.

3179. Paris, 26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

Le Comte du génie approuve l'ouverture d'une route directe, menant d'Ax, vallée de l'Arège, à Puycerda, vallée espagnole; le ministre ne partage pas l'avis du Comte.

Laïsser faire la route.

3180. Paris, 26 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

M. Becquer demande que le nommé Brindl, jeune Anglais, âgé de seize ans, soit autorisé à retourner dans sa patrie.

Refusé.

3181. Paris, 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805).

Demandes de congés.

Accordé deux mois aux généraux de division Damuy et Dupont — ajourné pour les généraux de brigade Donzelot et Dufresse.

3182. — Paris, 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805).

On propose une gratification de 200 francs pour l'ancien gendarme Faquet, dont la femme a été culbutée par la garde d'honneur à l'entrée de Sa Majesté dans Amiens.

Approuvé.

3183. — Paris, 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805).

On propose d'accorder une gratification de 800 fr. à M. Queinot (1), major au 1^{er} régiment de cuirassiers, pour l'indemniser de la perte de ses chevaux au couronnement de Sa Majesté.

Accordé.

3184. — Paris, 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805).

On propose d'accorder un secours de 400 fr. sur les fonds extraordinaires à la veuve du sieur Richard (adjudant-major au 52), pour qu'elle puisse fournir un trousseau à ses enfants nommés au lycée de Turin.

Accordé.

3185. — Paris, 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805).

Quelle gratification accorder au général Villatte (2) pour lui tenir lieu de traitement extraordinaire ?

Accordé trois mille francs.

3186. — Paris, 3 pluviôse an XIII (23 janvier 1805).

On prie S. M. de fixer la somme à accorder au général Bellavène (3).

1. Mathieu Queinot, qui devint colonel du 5^e cuirassiers (baron (7 juin 1808) et général de brigade (6 août 1811).

2. Eugène-Casimir Villatte, général de brigade le 20 août 1803 et qui sera général de division le 25 février 1807.

3. Jacques-Nicolas Bellavène, général de brigade (depuis le 10 juillet 1796) ; sera général de division (4 octobre 1807) et baron de l'Empire (25 mars 1813), connu surtout pour avoir été directeur des études de l'École de Saint-Cyr.

commandant en second, directeur des études de l'École militaire, pour les frais de son ameublement.

Accordé la somme de dix mille francs.

3187. — Paris, 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805).

Les colonnes mobiles doivent cesser de recevoir les fournitures extraordinaires.

3188. — Paris, 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805).

Le maréchal Bernadotte demande la confirmation des grades de sous-lieutenant et de lieutenant de dragons, et la commission de capitaine (à la suite), en faveur du sieur Rousselin ⁽¹⁾, qui vient d'être nommé commissaire des relations commerciales à Daniette.

Refusé.

3189. — Paris, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

Reclamations d'appontements et indemnités formées par le général Frossmet ⁽²⁾.

Renvoyé au ministre de la marine.

3190. — Paris, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

Le maréchal Jourdan propose d'incorporer dans les corps polonais les déserteurs étrangers réunis à Ferrare.

Approuvé.

3191. — Paris, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

État de proposition d'officiers des troupes à cheval.

1. Le fameux Rousselin, l'ancien secrétaire général de Bernadotte au ministère de la guerre, l'infime de Barra.

2. On revenait de Saint-Domingue et des prisons anglaises.

On présente pour une sous-lieutenance au 6^e régiment de cuirassiers deux candidats : Jungmann, maréchal de logis au 8^e et Tilly-Blaru, élève du lycée de Lyon.

Pour une lieutenance au 26^e régiment de dragons : Flotte, sous-lieutenant au même régiment.

Pour une lieutenance au 8^e régiment de hussards : Girard, dit Vieux, lieutenant aide-de-camp du général son père.

L'Empereur a barre le nom de Jungmann et fait écrire à côté du nom de Tilly-Blaru

Accordé.

Et il a barre les noms de Flotte et de Girard en faisant ajouter cette mention :

N'a pas quatre ans de grade.

3192. — Paris, 17 pluviôse an XIII (6 février 1805).

Une femme, veuve de deux militaires morts en activité de service et qui a successivement obtenu deux pensions, peut-elle jouir cumulativement de ces pensions ?

Elle peut cumuler les deux pensions.

3193. — Paris, 21 pluviôse an XIII (13 février 1805).

Les créanciers du général de brigade Desperrières (1) élevent de nombreuses réclamations.

Conformément à la loi, si dans deux mois il n'a pas payé ses dettes, il sera considéré comme surnuméraire.

3194. — Paris, 21 pluviôse an XIII (13 février 1805).

On propose d'admettre au lycée de Metz, en qualité d'élève du gouvernement, le jeune Macquard, âgé de sept ans, fils du général de ce nom, mort en l'an X, après avoir pris sa retraite (2).

Accordé.

1. Poissonnier-Desperrières qui a laissé des *Mémoires* et qui était général de brigade depuis le 30 juin 1793.

2. Cf. nos *Études d'histoire*, III, p. 134.

3195. — Paris, 21 pluviôse an XIII (13 février 1805).

Une grande partie des habitants de la commune de Langenbielchen (Bas-Rhin) demande le rouge absolu d'Andre Schneider, soldat de la 7^e compagnie d'ouvriers d'artillerie ; la demande est appuyée par le maire et le préfet.

Accordé.

3196. — Paris, 21 pluviôse an XIII (13 février 1805).

On propose de suspendre de ses fonctions le général de brigade Valory (1), « jusqu'à ce qu'il soit libéré envers le 12^e régiment d'infanterie légère des 45,699 fr. 28, dont il se trouve reliquataire envers ce corps, par suite d'infractions aux règlements. »

Approuvé.

3197. — Paris, 25 pluviôse an XIII (11 février 1805).

On propose d'accorder au maréchal Doyot, à titre de gratification particulière, une somme de 6,250 francs pour les quinze premiers jours de fructidor an XI et au général de brigade Vautreland (2), à titre de gratification pour le service extraordinaire qu'il a fait sur les côtes, une somme de 4,350 francs.

Approuvé.

3198. — La Malmaison, 29 pluviôse an XIII (18 février 1805).

On propose de nommer chef de bataillon le sieur Boudin, capitaine, premier aide de camp du général Gélis.

Sera présenté dans un an.

3199. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

Le prince Louis demande de l'avancement pour le sieur Baron, major au 25^e régiment de dragons.

Le présenter comme candidat pour être placé

1. Guy-Louis-Henry de Valory, général de brigade depuis le 29 août 1803, et qui sera fait baron le 2 juillet 1808.

2. Cf. sur Vautreland, notre tome I, p. 319.

3200. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1804).

On propose de nommer capitaine le sieur Besse, lieutenant, aide de camp du general Delzons.

— Id. le capitaine Brun, aide-de-camp du general Macors.

Accordé. Cet officier sera placé dans un corps.

3201. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer chef d'escadron Chapt de Bastignac, capitaine aide-de-camp du general de division Dembarriere.

Accordé, cet officier sera placé dans un corps.

3202. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

Les sieurs Debesse, Foucault, Andre et Guillot, officiers du 92^e regiment, reclamant contre leur traitement de retraite et demandent leur remise en activite.

Ces officiers seront placés dans quatre corps differents.

3203. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer a une sous-lieutenance vacante au 39^e regiment de dragons, le maréchal des logis Gandon du meme regiment.

Présenter à cet emploi un maréchal des logis qui soit membre de la Légion d'honneur.

3204. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose d'accorder un emploi de major au sieur Loy, chef d'escadron non employé, recommande par le prince Louis.

Présenter un rapport plus particulier.

3205. La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer lieutenant le sieur Martin, sous-lieutenant, aide de camp du general Pettot.

Accordé: cet officier entrera dans un corps.

3206. La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

Le colonel Maucune, du 39^e, demande que son frere, ex-colonel du 35^e soit remis en activite: la promesse lui a ete faite par l'Empereur.

Ajourné

3207. La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer à un emploi vacant de capitaine dans le 13^e de dragons, le sieur Morio, lieutenant, aide-de camp du prince Louis (1).

N'a pas les quatre ans de grade requis.

3208. La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

Niboyet, colonel reforme, demande le commandement d'un regiment d'infanterie; il est recommande par les generaux Massena et Suchet.

Accordé s'il n'y a aucune plainte contre cet officier (2).

3209. La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer capitaine le sieur Perillat, aide de camp de general Chambardine (3).

Accordé. Cet officier sera placé dans un corps.

1. Annet Morio-Delisle, qui devint general de brigade (30 mai 1813); cf. notre *Levic de Mars*, p. 241.

2. Commandant en Italie, du bataillon de Padoue et d'une demi-brigade italienne, commandant de Pignerol, chef de brigade provisoire (3 octobre 1797), reforme, Jean Niboyet n'obtint que le titre de chevalier de l'Empire (11 juillet 1810).

3. Perillat, sergent-major au 3^e bataillon du Mont Blanc et sous-lieutenant en 1793, lieutenant en 1799, capitaine en 1805, major en 1812, mort dans la campagne de Russie.

3210. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose d'admettre au traitement de réforme le sieur Pinoteau, ex-chef de brigade de la 82^e demi-brigade.

Refusé ¹.

3211. — La Malmaison, 30 pluviôse an XIII (19 février 1805).

On propose de nommer capitaine au 5^e régiment de hussards le sieur Villatte, lieutenant, aide-de-camp du maréchal Bernadotte.

Accordé: cet officier rejoindra son corps et ne sera plus aide-de-camp.

3212. — La Malmaison, 1 ventôse an XIII (20 février 1805).

Les 49 adjudants qui excèdent le nombre des 24 définitivement conservés pour le service de la garde municipale de Paris, continueront-ils d'être employés à ce service et de toucher le traitement d'activité pendant l'an XIII ainsi que cela a eu lieu pendant l'an XII ?

Il ne sera nommé à ces emplois que lorsqu'ils seront réduits à vingt-cinq.

3213. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Une somme de 25,000 francs reste disponible sur les fonds accordés par la ville de Lyon pour les troupes de la garnison; faut-il l'employer en achat de meubles pour le logement du général commandant la 39^e division militaire ?

Accordé. L'état des meubles achetés avec cette somme sera déposé à la préfecture; les généraux les entretiendront et les remettront en bon état.

1. C'est-à-dire que le rapport est barré. On sait le rôle de Pinoteau dans la conspiration de Rennes, et qu'il avait été dénoncé comme républicain et ennemi du gouvernement.

3214. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Soixante officiers, proposés par les inspecteurs généraux d'armes pour les vétérans, sont tous admissibles à la solde de retraite ou au traitement de réforme.

Accorde leur retraite.

3215. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On prie S. M. de vouloir bien prononcer sur la proposition, soumise en brumaire dernier, de nommer à une lieutenance le sieur Alquier, fils de l'ambassadeur.

Accordé.

3216. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose d'accorder le traitement de réforme à M. Beyres, ex-colonel d'infanterie.

On mettra cet officier à même de faire activement la guerre aux colonies.

3217. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Le général de division Malher demande le grade de capitaine pour son aide de camp, le lieutenant Débonard.

Cet officier sera présenté l'année prochaine (9).

3218. La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose l'emploi de chef d'escadron vacant au 41^e régiment de

1. Il ne fut nommé capitaine que le 10 novembre 1807. Michel de Bourard ne vint à Marais-Charente Intérieure en 1776, sortit de l'École militaire d'Épist en 1793 et reçut la même année pour être employé comme surveillant des fortifications, adjoint du génie en 1795, lieutenant en 1796, aide de camp du général Malher le 27 octobre 1803 et du général Hahn le 27 avril 1808, chef de bataillon en 1811, major commandant d'armes à Rouen en avril 1814, fut réformé en 1817.

dragons le sieur Ferrier, capitaine au 7 régiment de même arme.

Placer un chef d'escadron qui soit sans emploi.

3219. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose d'élever au grade de colonel le chef d'escadron Franceschi et au grade de chef de bataillon, le capitaine Sibuet (1).

Accordé. Ces deux officiers seront placés dans des corps.

3220. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Le sieur Gambier, lieutenant piémontais reformé, demande sa remise en activité ou le traitement de réforme.

Approuvé la destitution de cet officier.

3221. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Sur l'avancement de deux officiers du génie, Ferrière et Bourron (2).

Renvoyé au travail du génie qui se fait tous les ans.

3222. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Grezard, major du 16 régiment de dragons, demande de l'avancement (3).

Sera présenté à la première nomination.

1. Tous deux devinrent généraux de brigade : Benoît Sibuet, le 22 août 1813 et Franceschi Delorme, le 24 décembre 1805 (mais on sait que ce dernier, tombé aux mains des Espagnols, mourut en 1810, dans les prisons de Carthagène).

2. Cf. sur Bourron notre tome II, p. 87 ; Ferrière fut plus tard, le 11 avril 1810, major du génie.

3. Claude-Joseph Grezard devint colonel du 3^e dragons, baron de l'Empire (11 juin 1810) et maréchal de camp (19 mai 1824).

3223. La Malmaison, 3 ventôse an VIII (22 février 1805).

M. Guerchy sollicite sa remise en activité dans le grade de colonel.

Refusé.

3224. La Malmaison, 3 ventôse an VIII (22 février 1805).

On propose de nommer chef d'escadron au 4^e régiment de chasseurs le sieur Guerin, capitaine à ce corps, ou le sieur Durival, capitaine au 3^e régiment de même arme.

Nommer un chef d'escadron sans emploi.

3225. La Malmaison, 3 ventôse an VIII (22 février 1805).

On propose d'admettre au traitement de réforme le sieur Langlois, commandant d'armes de Condé, de le remplacer par le chef de bataillon Lefebvre, commandant d'armes au fort de Joux, qui sera lui-même remplacé par le chef de bataillon Bureau, ex-commandant de Haguenau.

On donnera la retraite au sieur Langlois et au sieur Lefebvre. Le sieur Bureau sera placé au fort de Joux et le sieur Dillenius, ex-commandant d'armes de Crevelt, sera placé commandant d'armes à Condé ¹.

3226. La Malmaison, 3 ventôse an VIII (22 février 1805).

On propose de nommer chef d'escadron le sieur Moniholon, capitaine aide de camp du général Macdonald.

Cet officier n'a pas le temps de service nécessaire.

1. Cf. sur ce Langlois notre *Traïson de Dumouriez*, p. 207-208. — Nicolas Sigisbert Bureau, né en 1767, sous-lieutenant au 7^e léger en 1792, lieutenant en 1793, chef de bataillon en l'an II, commandant de place à Neulbrisach en fructidor an III, puis à Haguenau en prairial an IX, réforme le 1^{er} vendémiaire an XIII, nommé, comme on voit ici, commandant au fort de Joux, passe le 13 février 1809 au Quesnoy où il meurt le 9 février 1811. — Anselme-Casimir-Ignace Dillenius, né à Mayence en 1759, soldat en 1778 au régiment de Hesse-Darmstadt ou 9^e où il devint officier (1774), capitaine (1781), chef de bataillon (1793); il était chef de brigade de la 172^e demi-brigade (14 juillet 1793) lorsqu'il dut quitter le service actif.

3227. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose de nommer chef de bataillon le sieur Series (1), capitaine, premier aide-de-camp du général Monnet.

Cet officier sera présenté dans un an.

3228. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose de remettre en activité le sieur Bapatel, chef d'escadron attache à l'état-major.

Ajourné

3229. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On propose de nommer chef d'escadron au 1^{er} régiment de chasseurs le sieur Favernier, capitaine à ce corps.

Nommer un chef d'escadron sans emploi

3230. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

Faut-il faire jouir le général Vaufreland du supplément de guerre, en raison de son service sur les côtes ?

Refusé.

3231. — La Malmaison, 3 ventôse an XIII (22 février 1805).

On met sous les yeux de S. M. les services du colonel Vigner sur lequel Elle a demandé un rapport

Ajourné.

1. Amand Series, né à Carcassonne en 1773, volontaire de l'Aude, sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie en 1792, lieutenant en Fan II, capitaine en Fan VII, fut nommé chef de bataillon le 25 avril 1807.

3232. La Malmaison, 3 ventôse an XIII — 22 février 1805.

Etat de proposition à cinquante emplois d'officiers vacants dans l'infanterie.

On propose comme sous-lieutenant au 17^e : Langier, sergent du corps.

Mettre un sergent qui ait fait la guerre.

Comme capitaine au 28^e : Form, capitaine reforme du 11^e regiment de ligne.

Refusé.

Comme lieutenant au 48^e : Carlier, lieutenant reforme du bataillon des deserteurs francais.

Refusé.

Comme sous-lieutenant au 55^e : Fourbyville, sergent du corps.

Mettre un sergent qui ait fait la guerre.

Comme sous-lieutenant à la 25^e legère : Chaillon, sergent du corps :

Y nommer en place un sergent qui soit de la Légion d'honneur.

3233. La Malmaison, 7 ventôse an XIII — 26 février 1805.

On propose d'élever deux aides-de-camp du prince Louis, les sieurs Bernard et Morio, l'un, au grade de chef d'escadron, l'autre à celui de capitaine.

Ajourné ¹.

3234. La Malmaison, 7 ventôse an XIII — 26 février 1805.

Le prince Louis, le marechal Murat, les généraux Forge et Oudinot recommandent le colonel Franceschi et desrent qu'il soit élevé au grade de general de brigade.

Ajourné ².

1. Ce mot est du ministre, mais l'Empereur a barre le rapport.

2. Il fut nommé à la fin de l'année.

3235. — Paris, 15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

On propose d'accorder à M. Callaneo, colonel du 102^e régiment 500 francs par an « pour lui tenir lieu d'indemnité de représentation pendant le temps qu'il a commandé le bataillon des chasseurs corses ».

Approuvé.

3236. — Paris, 15 ventôse an XIII (6 mars 1805).

Les frères Coulaux, entrepreneurs des manufactures d'armes de Klingenthal et de Mutzig, demandent à exporter en Suisse mille fusils étrangers, impropres au service des armées françaises; on propose d'autoriser l'exportation de ces fusils et « même de prescrire aux frères Coulaux de débarrasser promptement leurs magasins et la France de leur ramas d'armes defectueuses ».

Approuvé.

3237. — Paris, 16 ventôse an XIII (7 mars 1805)

On propose d'accorder au général de brigade Fressinet le traitement de non-activité de son grade depuis sa rentrée des prisons de Venneuil.

Approuvé.

3238. — Paris, 16 ventôse an XIII (7 mars 1805).

On propose d'accorder au général de brigade Margaron, employé au camp de Saint-Omer, une gratification de 3000 francs pour l'indemniser des dépenses qu'il a faites durant son commandement à Calais.

Approuvé.

3239. — La Malmaison, 22 ventôse an XIII (13 mars 1805).

Sur quels fonds le million accordé pour le service des fourrages exercé an XII, doit-il être imputé?

Cet objet a été décidé sur un rapport du ministre du trésor public; le ministre me communiquera la décision

3240. — La Malmaison, 22 ventôse an XIII (13 mars 1805).

On propose d'accorder une gratification aux employés qui ont exécuté le travail sur la situation des corps et sur leur effectif d'après les revues.

Accordé mille francs.

3241. — La Malmaison, 22 ventôse an XIII (13 mars 1805).

Sur les tuyaux de conduite de la fontaine à établir dans la place d'Ajaccio.

Le ministre de la guerre fera fournir la totalité de ces tuyaux.

3242. — La Malmaison, 22 ventôse an XIII (13 mars 1805).

A compter de quelle époque le général Buquet doit-il toucher le traitement extraordinaire de son grade?

A compter du jour où il a exercé ses fonctions de chef de l'état-major de la gendarmerie ¹⁾.

3243. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

Sur la situation de l'armée française en Hanovre.

Si les nobles ne paient pas les mêmes impositions que les autres habitants, ils doivent être imposés de la même manière à partir de la date de l'entrée des Français dans l'Electoral.

3244. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII (20 mars 1805).

Sur les élèves du Prytanée de Saint-Cyr et de l'École polytechnique destinés à passer sergents dans les bataillons des camps.

1. Léopold Buquet avait été nommé, le 20 octobre 1804, général de brigade et chef de l'état-major de Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie.

Ils occuperont des places de sergent vacantes dans les bataillons des camps des armées des Côtes et ne seront pas campés au dehors.

3245. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII 20 mars 1805.

On propose pour un emploi de capitaine, au 11^e régiment de ligne, le sieur Andre, capitaine réformé du 92^e régiment.

Passera à un autre corps.

3246. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII 20 mars 1805.

On propose de nommer sous-lieutenant au 8^e régiment de cuirassiers le sieur Berret, maréchal de logis au dit corps.

Ce sous-officier n'a pas le temps de service nécessaire dans son grade pour avoir de l'avancement.

3247. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII 20 mars 1805.

On propose pour une sous-lieutenance au 1^{er} régiment d'infanterie le sieur Canavaggia, secrétaire d'état-major des places.

Refusé: il passe au service du royaume d'Italie

3248. — La Malmaison, 29 ventôse an XIII 20 mars 1805.

On propose comme capitaine au 5^e régiment de dragons le sieur Derivaux, capitaine réformé du 13^e régiment de la même arme (1).

Un lieutenant du corps.

1. C'est Achille Derivaux, qui devint chef d'escadron en 1809 et adjutant-commandant en 1813, qui fut maire de Commercy de 1816 à 1819, qui reentra au service comme colonel et reçut de Louis-Philippe en 1830 le brevet de maréchal de camp et en 1831 le commandement de l'Allier.

3249. La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

Jusqu'à quelle concurrence la république italienne doit-elle fournir les magasins et emplacements nécessaires aux divers services?

Remettre à M. Lacuée qui terminera cet objet à Milan

3250. La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

Le maréchal Soult demande des bonnets d'oursin pour les carabiniers du bataillon de chasseurs corses qui est au camp de Boulogne.

Accordé, faire délivrer de suite.

3251. La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

M. le colonel Delebe, ex aide de camp du général Moreau, demande de l'activité; le ministre de la police a levé totalement la surveillance à laquelle cet officier était soumis à Besançon; on propose de l'admettre au traitement de réforme en attendant qu'il soit nommé adjudant commandant ou colonel titulaire.

Cet officier a été destitué pour mauvaise conduite à Berne (1).

3252. La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

On propose de nommer capitaine le sieur Lebrun, lieutenant, aide de camp du maréchal Bernadotte.

N'a pas dans son grade le temps de service nécessaire

3253. La Malmaison, 30 ventôse an XIII (21 mars 1805).

On expose les services du sieur Loy, chef d'escadron non employé recommande par le prince Louis.

Cet officier sera présenté au premier emploi de major vacant dans les carabiniers ou les cuirassiers.

(1) Cf. plus loin le réponse de Clarke (30 mars 1808).

3254. — La Malmaison, 30 ventôse an XIII — 21 mars 1805.

On propose de nommer chef d'escadron M. Mouton, capitaine, premier aide-de-camp du général Seras, et M. Coussaud, aide-de-camp du général Baraguey d'Hilliers (1).

Il y a dans l'armée des capitaines de 92 qui sont très bons.

3255. — La Malmaison, 30 ventôse an XIII — 21 mars 1805.

On propose de placer dans la 18^e division militaire le général Stouville (2).

Accordé.

3256. — La Malmaison, 30 ventôse an XIII — 21 mars 1805.

On propose de nommer au commandement de la 12^e division militaire le général de division Trayot et de maintenir les généraux de brigade qui commandent les 2^e, 11^e, 16^e et 25^e divisions.

Proposer des généraux de division pour les 2^e, 11^e, 15^e et 25^e divisions.

3257. — La Malmaison, 30 ventôse an XIII — 21 mars 1805.

Sur les dépenses des magasins de La Fère.

Les dépenses faites pour le magasin de La Fère seront imputées sur l'an XIV, et les fonds employés sur l'an XII pour le paiement des effets, resteront au crédit de l'an XII.

3258. — La Malmaison, 1 germinal an XIII — 22 mars 1805.

Le général Debrance demande pour le chef d'escadron Quinette la première place vacante de major dans un corps de troupes à cheval.

Accordé.

1. Sur Coussaud, voir notre tome II, p. 75. Mouton (Jean-Antoine) ne a Marseille en 1773, entre dans la Légion des Mille-Égées en 1793, chef de bataillon (1807), colonel (1813), maréchal de camp (1823), mort à Marseille en 1830, « loyal et brave camarade » (Griou, I, p. 218).

2. Cf. notre tome I, p. 205 et 260.

3259 — Saint-Cloud, 7 germinal an XIII (28 mars 1805).

On propose d'approuver la demande des marechaux Soult et Davout qui desirent qu'il ne soit pas opere de reduction dans le prix des lits neufs fournis a la garde.

Approuvé le rapport du ministre.

3260. — Saint-Cloud, 9 germinal an XIII (30 mars 1805).

A propos de la formation d'escadrons de guerre.

Faire vendre les chevaux réformés.

3261. — Troyes, 13 germinal an XIII (3 avril 1805).

Le general Soules (2), colonel du regiment de chasseurs à pied de la garde imperiale, demande une augmentation de chevaux ainsi que de première mise et de première monture.

Je n'ai point d'autre ordre à donner là-dessus que de suivre les lois existantes.

3262. — Châlons, 17 germinal an XIII (7 avril 1805).

Le colonel du 2^e regiment de dragons demande la garnison de Pont-Mousson que S. M. lui avait promise.

Quoiqu'il ny ait point d'autre troupe à Schlestadt, ce regiment y est nécessaire, étant si près de la frontière.

3263 — Châlons, 17 germinal an XIII (7 mars 1805).

On propose de transformer en une compagnie de canonniers gardes-cotes sédentaires la compagnie franche de 83 hommes formée dans l'île de Caprara.

Me faire connaître ce que me coûterait cette compagnie, et ce qu'elle me coûterait, si je la comprenais dans un des bataillons de volontaires de Bastia.

1. Jerome Soules, general de brigade depuis le 17 octobre 1804.

3264. — Alexandrie, 14 floréal an XIII (11 mai 1805).

On propose d'accorder au general Roehambeau, prisonnier en Angleterre, le traitement de non-activité de son grade pendant la durée de sa captivité.

Suivre les dispositions d'usage et autorisées par les règlements et les arrêtés.

3265. — Milan, 21 floréal an XIII (11 mai 1805).

« Le sieur Leclerc, cultivateur, père de *vingt* enfants, qui vient d'éprouver des malheurs, demande à être déchargé du paiement de l'indemnité de 600 francs pour la réforme d'un de ses fils, conscrit infirme. »

Approuvé.

3266. — Milan, 21 floréal an XIII (11 mai 1805).

Le sieur J. Marty, cultivateur dans le Tarn, demande à être déchargé du paiement de l'amende de 1500 francs encourue par son fils Jean, refractaire de l'an X.

Approuvé.

3267. — Milan, 21 floréal an XIII (11 mai 1805).

On propose d'exclure de la garde cinq velites dont les parents ne peuvent payer la pension de deux cents francs qu'ils s'étaient engagés à payer exactement.

Renvoyés dans d'autres corps.

3268. — Milan, 27 floréal an XIII (17 mai 1805).

On demande les intentions de l'Empereur sur la pension à accorder à la veuve du colonel Chataignier, ex-commandant d'armes aux îles d'Hyères; cet officier est mort de blessures reçues sur le champ de bataille; sa veuve aurait droit à une pension de 600 francs.

Accordé six cents francs de pension.

3269. Milan, 1 prairial an XIII (21 mai 1805).

Reclamation d'Aldebert (ex) chef de bataillon des pionniers noirs qui a été reforme sans traitement.

Faire examiner cette affaire: renvoyé au ministre de la guerre.

3270. Milan, 1 prairial an XIII (21 mai 1805).

Le general Carreaux transmet a l'Empereur le resultat de sa comptabilite pour montrer qu'il est toujours digne de la protection de Sa Majeste.

Envoyé au ministre de la guerre pour ordonner au general Carreaux de se rendre à Paris, lui donner son traitement de réforme ou un commandement d'armes (2).

3271. Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805)

On demande si les auditeurs pres le Conseil d'Etat sont compris dans les dispositions de la loi relative a la conscription.

La loi ne prononce aucune exception.

3272. Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805).

On demande si l'on peut prendre dans la reserve les hommes d'élite qu'on ne pourrait pas trouver dans les conscrits appeles pour le contingent de l'armée active en l'an XIII.

1. Aldebert avait au moins 25 ans de service et n'avait que 36 ans d'âge. Il avait été reforme sans traitement pour exactions envers les noirs, mais il se justifia et obtint le traitement de réforme de chef de bataillon à compter du jour où il avait cessé ses fonctions. Muller, Marson et Dupont-Chaumont le regardent comme un homme probe et estimable.

2. Carreaux était alors (depuis le 9 septembre 1803) administrateur civil et commandant de la municipalité de Prombino; il fut admis au traitement de réforme (31 mai 1805), et cinq ans plus tard (8 août 1810) il obtint une retraite de 6 000 francs.

Non: quand il n'y aura pas d'hommes de taille on prendra ceux qui suivent 1).

3273. — Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805).

On propose la vente de l'emplacement et des bâtiments qui servent d'arsenal à Chambéry et l'emploi des fonds qui en proviendront, à l'arrangement des salles d'armes, etc.

Approuvé: il y a un décret à cet égard.

3274. — Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805).

Rapport sur une réclamation des intéressés de la manufacture des sels et acides minéraux de La Guillotière.

Envoyer toutes les pièces au liquidateur général.

3275. — Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805).

On rend compte du résultat de l'essai fait à Douai d'une nouvelle bouche à feu exécutée par le colonel Villantroys.

Faire l'essai en grand avec plusieurs bouches à feu.

3276. — Milan, 3 prairial an XIII (23 mai 1805).

Le maréchal Ney demande la mise en état de siège de la ville d'Etaples.

Refusé.

L. Berthier commentait ainsi cette décision: « L'Empereur a décidé que dans les départements où la conscription ne fournissait pas les hommes de la taille exigée, l'artillerie et la cavalerie seraient obligées de choisir parmi les plus grands au-dessous de la taille prescrite pour l'arme. On ne peut prendre dans la réserve. »

3277. — Milan, 16 prairial an XIII (5 juin 1805).

On propose de nouveau de nommer chef d'escadron M. Mouton, capitaine, premier aide de camp du general Seras (1).

Ajourné.

3278. — Milan, 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

On propose d'accorder une gratification de 600 francs à un officier et cinq sous-officiers du 2^e regiment d'artillerie legere qui ont montre la manœuvre du canon aux regiments de la 1^e division.

Approuvé.

3279. — Milan, 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

On propose d'admettre dans le corps des tirailleurs du Po des hommes qui n'auraient pas encore servi pourvu qu'ils aient moins de vingt ans ou plus de vingt-cinq revolus.

Refusé: ils recevront cent hommes de la conscription de l'Etat de Parme.

3280. — Camp de Castiglione, 24 prairial an XIII (13 juin 1805).

Le general Baraguey d'Hilliers expose la necessite de familiariser avec la natation les militaires employes sous ses ordres: il demande 3000 fr. pour ces objets.

Approuvé.

3281. — Mantoue, 1 messidor an XIII (20 juin 1805).

A Moncey.

Je donne ordre au général de brigade Buquet de se rendre à Gènes pour y prendre le commandement de la gendarmerie de ces départements. Mon intention est qu'il restera à Gènes pendant un an et qu'il organisera le service à l'instar de celui de France (2).

1. Cf. plus haut une lettre du 21 mars.

2. Chef d'état-major de la gendarmerie imperiale dont Moncey était premier inspecteur, Buquet parut à l'Empereur propre à pacifier la Ligurie.

3282. — Varennes-sur-Allier, 21 messidor an XIII (10 juillet 1805).

Quatre bataillons de l'armée de Brest doivent former quatre camps sur la côte de Camaret et de Bertheaume. On propose de les faire baraquer s'ils doivent longtemps garder cette position.

Ils ne doivent pas y passer l'hiver. Savoir si dans les maisons environnantes on ne peut pas baraquer le nombre d'hommes nécessaire pour le service des batteries.

3283. — Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

On propose de désigner le sieur Bailly-Monthion, chef d'escadron, aide-de-camp, pour être présenté en concurrence pour le commandement d'un corps (1).

Refusé pour commander un corps.

3284. — Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

Faut-il employer le chef d'escadron Berthelmy ? (2) Il est accusé d'avoir peu d'attachement au gouvernement et de mauvais principes politiques ; on ne croit pas qu'il soit prudent de lui confier un escadron dans l'intérieur, mais il peut être employé au dehors ».

Approuvé cette opinion.

3285. — Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

On propose de nommer à un emploi de sous-lieutenant vacant dans le 13^e régiment de chasseurs le sieur Victor Fourneau de Cruquenbourg (3).

Il faut que les parents le mettent au collège de Fontainebleau un an auparavant.

1. Il deviendra, comme on sait, général de brigade en 1808 et de division en 1812, comte (1809) et sous-chef de l'état-major général.

2. Berthelmy ou Berthelémy dit des Radrais ; cf. sur lui notre tome I, p. 210.

3. Victor Fourneau de Cruquenbourg, fils d'un ancien chambellan de l'Empereur d'Allemagne et grand-maître de l'archiduchesse Marie-Christine, recommandé par sa tante, la marquise de Santa-Cruz, née comtesse de Waldstein.

3286. Fontainebleau, 27 messidor an XIII (16 juillet 1805).

On propose : 1^o que le tiers des appointements du general Poinso^t (1) soit retenu au profit de ses creanciers jusqu'à parfait paiement ; 2^o qu'il soit prive de l'honneur de faire la campagne et employé dans un dépôt de l'interieur.

Faire un décret pour l'admettre au traitement de réforme.

3287. Fontainebleau, 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

Proposition d'accorder a 44 commissaires des guerres qui ont rempli les fonctions de sous inspecteurs aux revues pendant le premier semestre de l'an XIII, une somme totale de 8,300 francs pour les indemniser de leurs depenses.

Approuvé.

3288. Fontainebleau, 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

On soumet a S. M. un etat de secours en faveur de veuves, pères et mères de defenseurs de la patrie morts au service et qui ne sont pas dans le cas d'obtenir une pension.

Approuvé.

3289. Fontainebleau, 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

On demande a S. M. l'autorisation de regarder comme nulles les admissions a l'École speciale militaire de Fontainebleau de six jeunes gens qui, quoique prevenus et admis depuis plus de six mois, ne se sont pas encore presentes (2).

Il sera fait à leurs parents une signification à domicile et si au 1^{er} vendémiaire ces jeunes gens ne sont pas rendus à l'École militaire, leurs nominations seront annulées.

1. Pierre Poinso^t, general de brigade (18 juillet 1796), baron de Chamisso (14 fevrier 1810), lieutenant general en 1818.

2. Leclere de Jungne, d'Hardyvilhers, Delort, Grimaldi, Padoyoni et Mazzoni.

3290. — Fontainebleau, 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

On propose d'ordonner que trois vélites dont les parents sont hors d'état de payer la pension, soient exclus de la garde.

La signature de l'Empereur est inutile pour cela : cette marche est naturelle.

3291. — Fontainebleau, 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

Paul Torno habitant de Val di Nizza, département de Marengo, demande à ne pas payer une amende de 1,500 francs à laquelle son fils Joseph Torno, conscrit de l'an XIII, a été condamné comme refractaire.

Accordé la grâce.

3292. — Saint-Cloud, 29 messidor an XIII (18 juillet 1805).

« Le munitionnaire général des vivres expose relativement au remplacement des farines qui manquent à l'approvisionnement de réserves que celles provenant des bles de l'année dernière ne pourraient pas se garder longtemps et qu'il vaut mieux attendre la nouvelle récolte : qu'en cas de besoin, on trouvera toujours dans les magasins du service courant 100 à 150,000 quintaux. »

L'intention formelle de l'Empereur, répond Dejean, est de conserver intact et disponible l'approvisionnement de réserve tel qu'il l'a déterminé et ordonné. Il veut pouvoir disposer à l'instant où il en aura besoin, de cet approvisionnement et il ne consentira à la proposition qui lui est soumise qu'avec la certitude que, dans un délai de huit jours au plus, les 30,000 quintaux seraient rendus à Boulogne ou sur tout autre point désigné de cette côte.

3293. — Saint-Cloud, 29 messidor an XIII (18 juillet 1805).

Sur le nombre des officiers de suite.

L'intention de l'Empereur, dans le cas d'entrée en campagne, est de réunir aux bataillons et escadrons de guerre

les officiers de ces bataillons ou escadrons qui se trouvent aux dépôts, et de confier provisoirement aux médecins et chirurgiens civils le service de santé des bataillons et escadrons de dépôt.

3294. — Saint-Cloud, 30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

On a exécuté l'ordre de S. M. de placer vingt-deux mortiers de 12 pouces à grande portée pour la défense de la rade de Bertheaume.

Je désire connaître ce que c'est que ces mortiers de 12 pouces à grande portée, combien la chambre contient de livres de poudre.

3295. — Saint-Cloud, 30 messidor an XIII (19 juillet 1805).

On propose de nommer le sieur Balluet (*) à une lieutenance vacante dans les guides interprètes.

Ajourné la nomination dans cette compagnie jusqu'à nouvel ordre.

3296. — Saint-Cloud, 1 thermidor an XIII (20 juillet 1805).

Les trois régiments, de trois bataillons chacun, composant la division Gazan auront-ils la même formation que ceux de l'armée? Ne fourniront-ils que deux bataillons de guerre ou les trois bataillons?

Non. Faire embarquer les trois bataillons.

* Claude-Louis-François-Marie Balluet, né à Paris en 1772, garde à cheval du roi en 1792, engagé volontaire à la Légion royale des Pyrénées de 1793 à 1796, sous-lieutenant (1804), et lieutenant (1806) à la compagnie des guides de l'armée de Bologne, passe au 7^e chasseurs à cheval (1807) et admis à la retraite (1809), rentre au service dans le 2^e régiment des gardes d'honneur comme capitaine (1813), major de la place de Perpignan (1818), lieutenant de roi à Pierre-Châtel (1822), et au fort Ouevris (1825), commandant à Montlouis (1829) et à Belle-Isle (1834), mis à la retraite (1836). Singulière carrière!

3297. — Saint-Cloud, 1 thermidor an XIII (20 juillet 1805).

On propose d'accorder à l'adjudant commandant Dutour une gratification de 5.055 fr. 49.

Accordé.

3298. — Saint-Cloud, 1 thermidor an XIII (20 juillet 1805).

Proposition d'accorder une gratification de 500 francs au sieur Roux, professeur de mathématiques à l'École d'artillerie de Douai.

Approuvé.

3299. — Saint-Cloud, 1 thermidor an XIII (20 juillet 1805).

L'Institut national demande une exemption de service pour le sieur Tiolier, âge de vingt et un ans, qui a obtenu le grand prix à la classe des Beaux-Arts pour gravure sur pierres fines (1).

Accordé.

3300. — Saint-Cloud, 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805).

On demande si l'établissement d'une salle d'armes à Savone change les dispositions de l'arrêté relatif à la salle d'armes de Gènes.

Je préfère d'avoir une salle d'armes à Savone: Gènes est trop peuplé; il n'y en aura pas.

3301. — Saint-Cloud, 12 thermidor an XIII (31 juillet 1805).

On propose de charger les corps de cavalerie de la fourniture des fourrages.

Faire un projet de décret pour le donner en Italie.

1. On sait qu'il devint graveur général des monnaies.

3302. Saint-Cloud, 12 Thermidor an XIII (31 juillet 1805).

Faut-il ôter aux officiers de l'armée des Côtes la fourniture gratuite du chauffage ?

Continuer comme par le passé.

3303. Saint-Cloud, 13 Thermidor an XIII (1 août 1805).

Les Freres Engels, fabricants d'armes à Solingen, demandent la permission d'exporter par la France pour l'Espagne 65,000 sabres d'Allemagne.

Accordé

3304. - Saint-Cloud, 18 Thermidor an XIII (6 août 1805).

Sur un régiment de troupes liguriennes, composé de deux bataillons.

Ce sera un régiment d'infanterie légère. Je ne vois aucune nécessité de faire une différence entre le bataillon de guerre et le bataillon de paix; les deux bataillons sont égaux.

3305. Boulogne, 24 Thermidor an XIII (9 août 1805).

Le commissaire-général de l'île d'Elbe demande que ses habitants soient exemptes de la conscription pendant les années XI, XII et XIII.

Accordé pour les années XI et XII. Les conscrits de l'an XIII doivent rejoindre. Donner ordre au général-commandant d'y tenir la main.

3306. Boulogne, 25 Thermidor an XIII (13 août 1805).

Le général Chasseloup demande que l'entrepreneur des travaux d'Alexandre soit autorisé à continuer de tirer de la forêt de Lucadio les bois dont il aura besoin.

Revoyé au ministre des finances pour en rendre compte sans délai.

3307. — Boulogne, 25 thermidor an XIII (13 août 1805).

Faut-il accorder à M. Yarmouth, prisonnier anglais, la permission de passer six mois à Paris?

Accordé la permission de venir dans les environs de Paris.

3308. — Boulogne, 27 thermidor an XIII (15 août 1805).

Proposition d'approuver les marchés passés par les Conseils d'administration des grenadiers et des chasseurs à pied de la garde pour la fourniture des lits nécessaires au couchage des vélites; le montant de cette fourniture s'élève à 260,793 fr. 10.

Approuvé.

3309. — Boulogne, 29 thermidor an XIII (17 août 1805).

Les troupes qui se trouvent dans les Etats de Parme, Plaisance, etc. doivent-elles dépendre du commandant de la 28^e division ou faire partie de l'armée d'Italie?

De la 28^e division.

3310. — Boulogne, 29 thermidor an XIII (17 août 1805).

On propose de remettre en activité l'adjudant commandant Bartier (1) et de l'employer sous les ordres de M. le maréchal Lannes.

Ajourné. Présenter le jugement rendu à son égard afin d'en connaître les motifs.

3311. — Boulogne, 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

Pétition de l'adjudant-général Wolff (2).

1. Jean-Etienne Bartier, baron de l'Empire (4 juin 1810), sous le nom de baron de Saint-Hilaire.

2. Né à Landau en 1775, sous-lieutenant au 2^e cavalerie et aide de camp de Luckner en 1792, adjudant-général chef de bataillon en 1793

Renvoye au ministre de la guerre pour savoir pourquoi cet officier n'a pas été employé.

3312. — Boulogne, 10 fructidor an XIII (28 août 1805).

Faut-il accepter les offres de M. Maubon Gaud, fabricant de tricots à Nancy ?

Approuvé. J'ai besoin de moyens d'habillement puisque l'armée des côtes va être augmentée.

3313. — Boulogne, 13 fructidor an XIII (31 août 1805).

Sur l'approvisionnement d'Alexandrie.

Monsieur Dejean, la dépense d'un approvisionnement d'un an pour 10.000 hommes à Alexandrie me paraît bien considérable. Je réduirai donc ma demande d'un an à six mois, et j'en retrancherai la paille, l'avoine, le bois de chauffage, la viande. Il suffira que vous fassiez tenir en réserve le froment, le riz, les légumes, le sel, le vin, l'eau-de-vie, le vinaigre et l'huile, et cela pour six mois au lieu d'un an: ce qui alors deviendra une dépense raisonnable et qui pourra être fait d'ici au 1^{er} vendémiaire.

3314. — Boulogne, 14 fructidor an XIII (1 septembre 1805).

On a certifié de surseoir à l'exécution du décret du 25 thermidor qui accorde une masse de fourrages aux corps de cavalerie dans le royaume d'Italie.

Vu l'état de la guerre, cela sera supprimé.

adjudant général, chef de brigade en l'an IV, chef de brigade du 1^{er} régiment de cavalerie en l'an VI, inspecteur des dépôts des remontes de Versailles et Compiègne en l'an VIII, pensionné de l'an X à l'an XIII. Wolff fut nommé vagnemestre général du grand quartier général (24 septembre 1805), puis adjudant commandant (11 novembre 1806), chef d'état major de la division du général Beker (5 janvier 1807) et mourut le 31 janvier 1811 d'une fièvre putride en Espagne à Buirago ou il commandait.

3315. — Saint-Cloud, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

Le ministre Dejean demande l'emploi de chef d'escadron pour son fils, capitaine au 3^e régiment de dragons (1).

A la première place vacante.

3316. — Saint-Cloud, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

On propose de nommer à l'emploi de commandant du 5^e régiment d'infanterie légère le colonel Dubreton (2).

Connaître ses états de service.

— — — — —

3317. — Saint-Cloud, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

Proposition de nommer chef d'état-major de la place de Mantoue M. Castella, chef de brigade (3).

Approuvé, pour être employé à Mantoue comme général, mais non comme chef d'état-major; ordre de s'y rendre le 6 vendémiaire.

3318. — Saint-Cloud, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

On propose de nommer chef de bataillon au 34^e régiment de ligne le sieur Curial, chef d'escadron aide-de-camp réformé.

Y nommer un officier qui sert en France et non l'aide-de-camp du général Alméras qui est à l'île d'Elbe.

3319. — Saint-Cloud, 24 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

Proposition de remettre en activité dans le grade de général de brigade M. Balhazar Miollis.

1. Cf. notre tome II, p. 60 et 85.

2. Cf. notre tome II, p. 39.

3. Cf. notre tome I, p. 324.

Projet de décret pour le nommer adjudant commandant et l'envoyer en Italie.

3320. — Saint-Cloud, 21 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

Motifs qui ont déterminé le sieur Ponthier, ex sous-lieutenant au 61^e régiment de ligne, à se retirer du service par démission.

Le ministre de la guerre fera connaître à cet officier que sa demande ne peut pas être prise en considération.

3321. — Saint-Cloud, 21 fructidor an XIII (11 septembre 1805).

Le directeur du télégraphe près de la Grande Armée sera-t-il payé de ses appointements et du supplément qui lui est accordé, par le ministre de l'intérieur ou par le ministre de la guerre?

Le ministre de l'intérieur continuera à payer le traitement ordinaire, et le ministre de la guerre paiera le supplément.

3322. — Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

Les indemnités de pertes réclamées par divers officiers pour les années VII et VIII et accordées par Sa Majesté ne peuvent être payées en numéraire parce qu'il n'y a pas de fonds sur ces exercices : faut-il les faire payer à titre de gratification et sur les fonds des exercices courants?

Où, pour tout ce que j'ai accordé par extraordinaire.

3323. — Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

Le maréchal Soult réclame un secours en faveur du colonel Marion, nommé au commandement de Plaisance (1), pour se rendre avec sa famille à sa destination : on propose de porter ce secours à la somme de 3 000 francs.

Accordé.

(1) Charles Stanislas Marion; cf. sur lui notre tome I, p. 257.

3324. — Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

On propose d'accorder au sieur Tascher, sous-lieutenant au 8^e de hussards (1), a titre d'indemnité, le montant de ses appointements depuis le jour de sa nomination jusqu'à celui de son arrivée au corps.

Accordé.

3325. — Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

Le maréchal Soult réclame une gratification de 600 francs en faveur de M. Vernet, chef de bataillon chargé de surveiller le dépôt des convalescents de Saint-Omer (2).

Accordé.

3326. — Saint-Cloud, 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805).

Nouvelle pétition de Wolff demandant à être réintégré.

Lui donner le premier régiment vacant (3).

3327. — Saint-Cloud, 30 fructidor an XIII (17 septembre 1805).

Le général de division Mouret, commandant une demi-brigade de vétérans, est nommé commandant d'armes de la ville de Gênes (4).

3328. — Brünn, 7 frimaire an XIV (28 novembre 1805).

I. Il sera levé une contribution de cent millions de francs sur l'Autriche, la Moravie et les autres provinces de la Maison d'Autriche occupées par les Français.

1. Pierre-Claude-Louis-Robert Tascher de La Pagerie qui devint aide-de-camp du vice-roi d'Italie et comte de l'Empire (9 mars 1810).

2. René-Victor Vernet, qui fut fait, le 16 décembre 1810, chevalier de l'Empire.

3. Cf. plus haut, une lettre du 20 août.

4. Voir sur lui notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 238 et 304.

II. Cette somme est donnée en gratification à l'armée conformément à l'état de la distribution que nous arrêterons ¹.

III. Le prix de tous les magasins de sel, de tabacs, de fusils, de la poudre et des munitions de guerre qui ne sont pas nécessaires à l'armement de notre armée et que notre général d'artillerie ne fera point transporter en France, et que nous jugerons devoir être vendus, sera versé dans la caisse de notre armée pour lui être distribuée en gratification.

IV. Sur les premiers fonds qui rentreront de cette contribution ainsi que sur ceux provenant de la contribution de Souabe, il sera payé trois mois de solde en gratification à tout général, officier et soldat qui a été ou sera blessé dans la présente guerre.

3329. — Austerlitz, 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

On propose d'accorder grâce à 386 militaires condamnés aux travaux publics, actuellement à Saint-Quentin et à Hennebont, et de les incorporer tout de suite dans les quatre régiments les plus voisins de ces deux villes.

Approuvé. Les 386 hommes seront incorporés dans les 32^e, 100^e de ligne et 1^e d'infanterie légère à la Grande Armée.

3330. — Austerlitz, 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

On propose l'admission dans un lycée, du fils de M. Serasin, capitaine forestier à Rambouillet.

Le placer à Saint-Cyr, présenter le décret

3331. — Strasbourg, 23 janvier 1806.

On propose à S. M. de porter au complet de guerre la 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie stationnés à Turin.

La guerre est finie.

1. Il revint 26,349 fr. 88 c. à la garde.

3332. — Strasbourg, 23 janvier 1806.

On propose des lieutenants d'artillerie pour le grade de capitaine tant à l'artillerie qu'au choix.

Le décret du 10 brumaire avait été motivé par l'état de guerre; ce décret est annulé par suite de la signature de la paix.

3333. — Paris, 28 janvier 1806.

Rapport sur les travaux militaires qui s'exécutent à Kehl.

1. Faire pour Kehl un projet de fortification permanente.

2. Ne pas dépenser plus de 100.000 francs par an.

3. Qu'après une dépense de 3 à 400.000 francs, on puisse compter sur une certaine résistance. Il ne peut jamais être question de faire à Kehl même une fortification égale à celle de Vauban, à raison des fonds et de l'inutilité et vu la nombreuse garnison qu'exigerait cette fortification.

— — —

3334. — Paris, 30 janvier 1806.

« Le général Delaborde, commandant la 13^e division militaire, demande une permission de quinze jours pour se rendre à Paris où son épouse vient d'accoucher. »

Accordé

— — — — —

3335. — Paris, 2 février 1806.

Sur l'organisation de l'équipage d'artillerie provenant de l'armée du Nord et devant rester en Balavie.

Approuvé pourvu que l'on ne fasse aucune nouvelle dépense. S'il y en a à faire, elles doivent être supportées par la république balave.

3336. — Paris, 2 février 1806.

Proposition de former la garnison de la chaloupe canonnière 88 avec un détachement de six hommes et un sous-officier du 112^e régiment d'infanterie.

Approuvé.

3337. — Paris, 2 février 1806.

On propose de confier au général Leonard Müller (1) l'inspection du corps de réserve commandé par le maréchal Lefebvre.

J'approuve la proposition de charger le général Leonard Müller de l'inspection du corps du maréchal Lefebvre.

3338. — Paris, 5 février 1806.

Un général de brigade qui remplace, sans restriction et sans clause d'interim, un général de division commandant une division territoriale, doit-il jouir des mêmes honneurs et prérogatives que ce général de division?

Le droit de préséance n'est pas accordé au général de brigade.

3339. — Paris, 5 février 1806.

Est-il revenu à l'exécution entière du décret du 18 fructidor an XIII relatif au droit de peage sur le pont de bateaux du Rhin à Strasbourg?

A dater du 1^{er} avril, on rentrera dans les dispositions du décret.

3340. — Paris, 12 février 1806.

On demande les intentions de S. M. sur le dépôt d'armes demandé pour Ancône par le général Dulaioy (2) et sur le nombre d'armes à renvoyer dans ce dépôt.

1. Leonard Müller, général de brigade (5 mai 1793) et de division (4 avril 1794) — héros de l'Empire, 16 décembre 1819.

2. Cf. sur Dulaioy nos *Mém.* de Grégoire, t. p. XIII et 228.

On en trouvera dans le royaume de Naples. Ordonner qu'on ne fasse pas sortir de fusils du royaume d'Italie et de la France sans un ordre de l'Empereur. Faire passer 2.000 fusils sur Ancône. Le général Dulauoy, aussitôt arrivé à Naples, rassemblera des armuriers. Tous les conscrits s'armeront au fort Barraux. Ceux qui ne l'auront pas été au fort Barraux, le seront à Plaisance. Le ministre fera faire une vérification de tous les fusils qui doivent être en Italie, afin de s'assurer s'ils s'y trouvent.

3341. — Paris, 12 février 1806.

Le prince Eugene demande qu'il soit envoyé en Italie des fusils d'infanterie et de dragons, des pistolets et des sabres de dragons et de chasseurs.

Répondre que les fusils français ne peuvent pas armer les Italiens. Il faut faire en Italie comme faisaient le roi de Sardaigne, l'État de Venise, le duc de Modène, et encourager la fabrication d'armes. A l'armée française même on refuse des fusils neufs, et l'on ne donne que des fusils réparés: les fusils qu'on envoie en Italie, sont des fusils corrigés du modèle de 1777, ils sont extrêmement précieux, et ces dispositions sont sans exception. Le ministre écrira aux officiers d'artillerie que ces dispositions sont sous leur responsabilité.

3342. — Paris, 12 février 1806.

On propose d'approuver le renvoi de l'École militaire impériale de Fontainebleau, des élèves pensionnaires de La Moussaye et Tougard qui se sont battus avec les baguettes de leurs fusils qu'ils avaient aiguës.

Les mettre en prison pour quinze jours

3343. Paris, 12 février 1806.

Un agent de l'Angleterre, embaucheur, a été arrêté à Gènes ; il y est détenu au secret en attendant qu'il soit prononcé sur son sort.

Le traduire à une commission militaire.

3344. Paris, 12 février 1806.

Le régiment de La Tour d'Auvergne et celui d'Isembourg, sont-ils autorisés à recruter sur les prisonniers faits par la Grande Armée ? Peuvent-ils enrôler des Russes ?

Oui.

3345. Paris, 26 février 1806.

Sur le recrutement et l'organisation qui a eu lieu à Wissembourg, le 27 brumaire dernier, du régiment de La Tour d'Auvergne.

M. de La Tour d'Auvergne ne doit point établir de cadets ni s'écarter en aucune manière de l'organisation des corps français.

3346. Paris, 26 février 1806.

On propose de confirmer la nomination des officiers du 1^{er} bataillon du régiment de La Tour d'Auvergne.

À renvoyer avec les états de service.

3347. Paris, 26 février 1806.

Sur la compagnie d'artillerie suisse qui est à Cherbourg et qui sera détachée au régiment suisse.

Bonne lettre l'état de situation de cette compagnie.

3348. — Paris, 26 février 1806.

Insuffisance des masses de boulangerie et de chauffage des compagnies de la réserve et mesures pour y suppléer.

Présenter un projet de décret.

3349. — Paris, 26 février 1806.

Tableau des réparations ou constructions qu'il est urgent de faire à l'Ecole spéciale militaire de Fontainebleau.

Faire un rapport général sur l'Ecole.

3350. — Paris, 26 février 1806.

On propose d'autoriser la rentrée de l'emigre Bresard, âgé de plus de 70 ans et retiré à Munich, ancien officier de gendarmerie, qui a un fils lieutenant au 46^e régiment de ligne.

Renvoyer au ministre de la police.

3351. — Paris, 28 février 1806.

Sur la Légion du Midi.

J'approuve ce qui est proposé par le ministre, que le bataillon soit réuni à l'île d'Aix et que ce recrutement qui ne produit pas grand chose, finisse.

3352. — Paris, 5 mars 1806.

Proposition de décréter qu'il sera formé un 3^e bataillon de déserteurs étrangers, composé d'un état-major et de six compagnies et assimilé pour le surplus aux bataillons d'infanterie légère.

Quand les compagnies du bataillon actuel seront portées à 200 on pourra s'occuper de cet objet

3353. — Paris, 5 mars 1806.

D'après les observations faites par le général Morand (1), on prie S. M. de faire connaître si elle ne jugerait pas convenable d'approuver que le bataillon étranger qui est en Corse, soit formé de neuf compagnies.

L'ordre a été donné de rétablir le bataillon à 6 compagnies et de les porter, s'il le faut à 200 hommes. Le général Morand n'a pas l'autorisation de constituer l'État en nouvelles dépenses. Le ministre du trésor défendra au payeur de payer au delà des officiers de l'organisation en six compagnies. Quant au passé, il sera fait retenue du mal payé: le montant en sera retenu sur les 15.000 francs que la police paie au général Morand.

3354. — Paris, 6 mars 1806.

On propose de mettre en non activité le général de brigade Desperriers, commandant le département du Jura (2).

Approuvé

3355. — Paris, 12 mars 1806.

Faut-il garder une compagnie provisoirement formée sous le nom de chasseurs auxiliaires de Gènes?

Approuvé.

3356. — Paris, 12 mars 1806.

On demande l'autorisation d'expédier une somme de 100,800 fr. pour le prix de 300 chevaux livrés par la ville d'Augshourg.

Approuvé.

1. Joseph Morand le Morand qui est en Corse, comme disait Napoléon; cf. notre tome I, p. 83, etc.

2. Cf. la lettre 3193.

3357. — Paris, 12 mars 1806.

Le ministre a fait accorder le pain soupe aux corps de la Grande Armée.

Approuvé.

3358. — Paris, 12 mars 1806.

« Le roi de Prusse a chargé son ministre d'interceder auprès de V. M. pour que le sieur Eardley, prisonnier anglais à Verdun, obtienne la permission de retourner en Angleterre pour donner à son pere les soins qu'exige la déplorable situation où il est réduit. »

Accordé.

3359. — Paris, 12 mars 1806.

Le prince d'Isembourg demande l'autorisation de se rendre à Paris pour expliquer le choix des officiers de son régiment.

Accordé.

3360. — Paris, 12 mars 1806.

On propose de faire arrêter l'élève Menou qui a quitté l'École de Fontainebleau et de le faire ramener à l'École où il restera huit jours; après quoi il sera rayé des contrôles.

Sera conservé sur les contrôles de l'École, après huit jours de prison ⁽¹⁾.

3361. — Paris, 12 mars 1806.

Le prince Louis sollicite de S. M. au nom de M^{me} veuve Guibert, la permission de rétablir dans l'église des Invalides le bouclier et l'urne qui avaient été élevés sur la tombe de son pere ⁽²⁾.

1. Même indulgence, un mois auparavant, envers les élèves La Mousseye et Fougard qui s'étaient battus avec les baguettes aiguës de leurs fusils; le ministre propose de les renvoyer; l'Empereur les fait mettre en prison pour quinze jours; cf. lettre 3342.

2. On sait que le père du célèbre Guibert avait été gouverneur des Invalides.

Demander des renseignements détaillés au général Serurier sur ce qui était et sur la dépense.

3362. — Paris, 13 mars 1806.

Accorder au général Delaborde une prolongation de congé avec appointements jusqu'à la fin de ce mois.

3363. — Paris, 14 mars 1806.

Plan des bâtiments affectés au service de l'École de Fontainebleau ; constructions à exécuter cette année et celles qui peuvent être ajournées : dépense totale évaluée à 107,000 fr.

Approuvé ces projets et les faire exécuter sur le-champ, hormis la chapelle qui est inutile. Les élèves se serviront de ma chapelle, en y allant avec ordre, et personne ne se plaçant dans leurs tribunes.

3364. — Paris, 15 mars 1806.

On demande d'admettre à la solde de retraite les sieurs Aldebert et Guerinand, chefs de bataillon réformés du bataillon des pionniers.

S'ils en sont susceptibles.

3365. — Paris, 15 mars 1806.

On demande de réformer avec traitement le sieur Baret, capitaine de grenadiers au 45^e régiment de ligne

Réformé sans traitement

3366. — Paris, 15 mars 1806.

L'épouse du général de division Beker (1), demande que son mari ait la permission de se rendre à Paris pour rétablir sa santé.

Le général Margaron et le général Eblé demandent un congé de deux mois.

Point de congé avant le mois de mai.

3367. — Paris, 15 mars 1806.

On propose d'envoyer à l'armée de Naples l'adjudant commandant Fournier (2).

Accordé.

3368. — Paris, 15 mars 1806.

On demande de mettre en activité ou de présenter sur le tableau, aux premières places vacantes, les adjudants commandants Keek, Fays, d'Halencourt et Peste-Turenne-Laval, réformés, qui s'étaient rendus à l'armée du Nord lors de sa formation (3).

Les comprendre tous les quatre sur les 120 adjudants commandants.

3369. — Paris, 15 mars 1806.

On demande 100,000 francs à Milan pour commencer les travaux de Palmanova et d'Osoppo.

Ces travaux doivent se faire sur les fonds de mon royaume d'Italie. Le prince Eugène fournira la somme nécessaire. Ce n'est pas l'argent qui manque.

1. La sœur de Desaix.

2. Fournier Sarlovese ; cf. notre tome II, p. 87, 92, etc.

3. Keek devait être tué aux avant-postes par des Cosaques le 23 janvier 1807 ; Georges-Vincent Fays sera baron de l'Empire (6 octobre 1810) ; cf. sur d'Halencourt notre tome I, p. 247 et sur Peste-Turenne-Laval voir Hennet, *Les volontaires de Paris*, I, p. 737.

3370. — Paris, 15 mars 1806.

On demande un emploi vacant de sous-inspecteur aux revues pour le sieur Miot, commissaire des guerres.

Refusé ¹.

3371. — Paris, 15 mars 1806.

On propose de nommer lieutenant aide de camp du général de division Bourcier, le sieur Niceville, sous-lieutenant au 27^e régiment de dragons.

Refusé dans un an.

3372. — Paris, 15 mars 1806.

On propose d'accorder le traitement de réforme au colonel Pinoteau, ex-chef de la 8^e demi-brigade.

Refusé.

3373. — Paris, 19 mars 1806.

Le ministre de la marine demande que les fossés de la citadelle d'Avers, compris dans l'enceinte de l'arsenal, soient mis à sa disposition pour servir au dépôt des mâtures.

Accordé

3374. — Paris, 19 mars 1806.

Le major du 9^e régiment de cuirassiers demande l'autorisation de remettre dans les magasins de l'artillerie les 500 carabines qui ont été délivrées à ce régiment et qui viennent des magasins ennemis.

Ils doivent les garder. Savoir pourquoi cet officier se permet de réclamer contre un armement ordonné

¹ Miot avait publié des *Memoires* sur l'expédition d'Égypte et de Syrie. Ils ne valurent, a-t-il dit, « des chagrins et des desagrémens ; Bonaparte en fut très mécontent ; sa mauvaise humeur subsista dans toutes les occasions où il fut question de mes services ».

3375. — Paris, 19 mars 1806.

On propose de nommer le colonel d'artillerie Doguereau (1), pour remplacer le general Couin dans le commandement de l'artillerie de la garde impériale.

Il n'y a pas de place vacante.

3376. — Paris, 19 mars 1806.

Proposition de nommer à un emploi de lieutenant vacant dans le 32^e régiment d'infanterie de ligne, un sous-lieutenant présenté par le colonel.

Nommer un sergent-major de ma garde ayant douze ans de service au moins (1).

3377. — Paris, 19 mars 1806.

On propose d'attacher un second capitaine du génie à la garde impériale et de nommer à cet emploi M. Percheron, capitaine du génie.

Un suffit

3378. — Paris, 26 mars 1806.

Est-ce que Sa Majesté approuve une commande dans les arsenaux de 650 caisses à munition de l'ancien modèle et du calibre de 12?

Prendre sur ces constructions l'opinion des premiers inspecteurs.

3379. — Paris, 26 mars 1806.

Soixante-trois sous-lieutenances sont vacantes dans l'infanterie au choix de l'Empereur. Seront-elles données aux militaires de la garde qui

1. Jean-Pierre Doguereau qui fut appelé, le 7 juillet 1807, au commandement du 2^e régiment d'artillerie à pied et qui obtint le 25 avril 1815 le grade de maréchal de camp.

2. Zozime Guillot fut nommé; il devint capitaine au même régiment (6 avril 1809) et fut tué à Almonacid.

viennent d'être nommés sous-lieutenants dans la ligne ou réservées aux élèves de Fontainebleau :

Donner aux officiers de la garde qui sont nommés.

3380. — Paris, 26 mars 1806.

On a proposé et on propose encore d'envoyer en Italie les quatre régiments d'artillerie à pied, en totalité.

Approuvé. Faire porter à Alexandrie.

3381. — Paris, 26 mars 1806.

L'intention de S. M. n'est-elle plus que le 9^e bataillon du train se rende à Alexandrie ?

Maintenir la suspension à ce départ

3382. — Paris, 26 mars 1806.

Le premier inspecteur général du génie demande un fonds de 60 à 80,000 fr. pour les approvisionnements de la place de Boulogne.

Le ministre a dans son budget des fonds pour cet objet

3383. — Paris, 26 mars 1806.

On propose d'envoyer dans leurs familles les élèves de l'Ecole militaire de Fontainebleau dont les cours sont terminés, jusqu'à ce qu'ils soient placés dans les corps.

Les attacher tous à un corps comme sous-lieutenants.

3384. — Paris, 26 mars 1806.

M. la princesse de Hohenzollern demande l'admission de son neveu,

le prince regnant de Salm-Kyrbourg, à l'École militaire de Fontainebleau, en qualité d'élève pensionnaire

Approuvé.

3385. — Paris, 26 mars 1806.

On propose de remettre en activité l'adjudant commandant Bartier en qualité de premier aide-de-camp de M. le maréchal Lannes.

Cet officier a montré du courage. Mon intention est de le placer: mais il a eu des procès criminels dont il s'est retiré, qui ne lui ont pas fait perdre ma confiance. Il a été employé comme adjudant commandant. Pour être placé auprès du maréchal, il faut des hommes qui n'aient eu aucune affaire contentieuse ¹⁾.

3386. — Paris, 27 mars 1806.

On propose de former une compagnie de réserve du surplus des compagnies de sbires, existant dans les états de Parme, Plaisance et Guastalla, en état de service, et de traiter les autres comme les militaires français hors de service.

J'approuve le décret: mais il y a la clause de l'admission des sbires aux Invalides qui est impossible.

3387. — Paris, 1 avril 1806.

On propose d'admettre au traitement de réforme le sieur Carte, capitaine adjoint.

Sa retraite, avec une déduction pour le temps qui lui manque.

1. Etienne Bartier était, disait Lannes, inébranlable au feu et infatigable à la guerre. A Austerlitz les commandants des deux bataillons placés sur les hauteurs de Kaunitz étaient hors de combat et une colonne russe allait tourner ces deux bataillons lorsque Bartier, le seul officier dont Lannes pût disposer en ce moment, se mit à leur tête, et l'ennemi fut culbuté. De même, à Hollabrunn, Bartier traversa toute la ligne pour porter à Dupas l'ordre de déborder l'arrière garde russe et de lui couper la retraite sur Znáim.

3388. — Paris, 1 avril 1806.

On propose de retourner sans traitement le sieur Chieusse, sous-lieutenant au 12^e régiment d'infanterie de ligne.

Ses notes. A-t-il été blessé? Était-il à Austerlitz? (1)

3389. — La Malmaison, 1 avril 1806.

Demande d'un traitement extraordinaire en faveur du général du génie, Lery (2).

Accordé mille francs par mois.

3390. — La Malmaison, 10 avril 1806.

Le ministre de la guerre proposera le sieur René Chateignier pour un emploi de sous-lieutenant dans les troupes à cheval.

3391. — La Malmaison, 10 avril 1806.

Proposition de nommer à une compagnie du 7^e régiment de chasseurs le sieur de La Fayette (3).

Il n'a pas le nombre d'années de service nécessaire.

3392. — Saint-Cloud, 16 avril 1806.

On demande à S. M. d'approuver l'abrogation des dispositions de la loi du 28 germinal an VI, qui prescrivent la convocation annuelle des Conseils de discipline extraordinaires, composés partie d'officiers, sous-officiers et gendarmes, partie de membres d'autorités civiles.

Approuvé

1. Cf. *Corresp.*, n^o 10 034.

2. Cf. notre tome I, p. 226.

3. Cf. notre tome I, p. 226 et 230.

3393. — Saint-Cloud, 16 avril 1806.

On demande s'il faut délivrer aux employés de la douane les fusils qu'on demande pour eux à l'artillerie et s'ils doivent les payer.

Donner des fusils, non de calibre: ils seront payés par les douanes.

3394. — Saint-Cloud, 16 avril 1806.

Par sa décision du 26 mars dernier, S. M. n'a pas accordé la demande du maréchal Lannes, d'employer comme aide-de-camp l'adjudant commandant Bartier. Mais S. M. a l'intention de placer cet officier. Doit-il être employé dans son grade et porte en cette qualité sur le tableau de l'état-major de l'armée ?

Accordé.

3395. — Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Observation sur les fonds accordés pour le service de l'artillerie pendant les années XIV et 1806.

Si l'on construit des bâtiments pour faire des salles d'armes, on a tort. Avec deux ou trois chambres de casernes, on construit une superbe salle d'armes capable de contenir vingt mille fusils. C'est dans tout que l'on porte cet esprit de luxe ruineux et qui empêche de faire le nécessaire. Dans l'état actuel de notre artillerie et dans les circonstances de la guerre où nous sommes engagés, il est ridicule de faire des salles d'armes. Partout où il y a des casernes, on a des salles d'armes.

3396. — Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Faut-il remplacer les officiers de différents grades qui manquent à la Grande Armée ?

Approuvé.

3397. — Saint-Cloud, 22 avril 1806.

Le vice-roi demande une compagnie d'ouvriers d'artillerie : on propose de mettre à sa disposition la 13^e compagnie actuellement à Genes ou il restera encore la 19^e.

Approuvé.

3398. — Saint-Cloud, 23 avril 1806.

On propose de défendre d'employer les chevaux du train à des services particuliers.

Les lois existent et le ministre doit les faire exécuter.

3399. — Saint-Cloud, 23 avril 1806.

Faut-il attendre l'inondation des marais de Mombach pour dessécher et utiliser les terrains qu'elle couvre ?

Attendre que le désarmement soit ordonné.

3400. — Saint-Cloud, 23 avril 1806.

On propose d'accorder un congé de six mois au général Gassendi.

Ajourné au retour de l'armée.

3401. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Mesures prises pour affecter les contributions du Brisgau et de l'Ortenau qui n'avaient pas encore été acquittées le 1^{er} février au paiement des indemnités dues aux habitants de Kehl pour maisons démolies ou terrains occupés en vue de la fortification.

Faire affecter à ces indemnités les 80 000 francs qui sont à la disposition du général Monard.

3402. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

On propose de decreter que les canonniers de 1^{re} classe, soient fixés à 16 hommes et ceux de 2^e classe à 48 dans les compagnies d'artillerie portées à 80 hommes.

Cela sera pris en considération au budget de 1807.

3403. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Le général de brigade Darmagnac, sans destination, demande à rentrer dans la 13^e division où il commandait le département du Finistère.

Approuvé.

3404. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Le conseiller d'état Cretet demande l'établissement, à Saint-Quentin, de huit ateliers de déserteurs condamnés aux travaux publics : il y aurait 576 déserteurs, 72 par atelier.

Approuvé.

3405. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Sur le maintien du sous-officier d'artillerie, Duthoit, à l'École militaire de Fontainebleau.

Accordé ce sous-officier à l'École.

3406. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

M. Gower, prisonnier anglais, capitaine de frégate, demande un passeport pour retourner avec son domestique en Angleterre, sous condition de rentrer en France au bout d'un an, s'il n'est pas échangé.

Accordé.

3407. — Saint-Cloud, 25 avril 1806.

Le jeune Grigg, Anglais, demande un passeport pour retourner en Angleterre.

Accordé.

3408. — Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Propositions concernant certains bataillons du train.

On me représentera cela au moment où l'armée rentrera en France.

3409. — Saint-Cloud, 26 avril 1806.

Faut-il rétablir le traitement extraordinaire des généraux dans les divisions à partir du 1^{er} avril 1806, date de la mise des troupes sur le pied de paix ?

Aucun traitement ne doit être payé cette année. Ils n'avaient été accordés que pour l'année passée. Quand l'armée rentrera, on verra.

3410. — Saint-Cloud, 27 avril 1806.

Le général de brigade, Pouget (2), employé dans la 27^e division militaire, demande un congé de trois mois pour se rendre dans sa famille : une taillite vient de lui enlever une partie de sa fortune et un cousin, dépositaire du reste de son patrimoine, est mort.

Accordé.

3411. — Saint-Cloud, 30 avril 1806.

On demande les ordres de S. M. sur 24 élèves de l'École militaire de Fontainebleau, présentés pour la sous-lieutenance, mais qui n'ont pas dix-huit ans ou un an d'étude.

Les placer dans les régiments qui sont à Naples.

3412. — Saint-Cloud, 2 mai 1806.

Tous les officiers du génie italien qui sont à Boulogne, retourneront dans le royaume d'Italie.

1. Jean-Pierre Pouget, général de brigade depuis le 16 novembre 1793.

3413. — Saint-Cloud, 2 mai 1806.

Rapport sur le desarmement des places.

Me présenter ce rapport au 1^{er} juin.

3414. — Saint-Cloud, 7 mai 1806.

Les aides-de-camp du général Dessolle demandent à jouir du traitement d'activité.

Ils seront employés dans des corps. Le général Dessolle prendra des aides de camp lorsqu'il sera en activité.

3415. — Saint-Cloud, 7 mai 1806.

On propose de nommer à une sous-lieutenance dans le 62^e régiment, Touret, sergent-major du régiment, et l'Empereur, rayant cet article, écrit de sa main à la place :

Resnier, élève de Fontainebleau.

On propose de nommer sous-lieutenant au 52^e, Renateaux, sergent-major du corps désigné par l'inspecteur général.

Segun, Botereau, Dorigny, élèves de Fontainebleau.

On propose de nommer sous-lieutenant au 52^e, Sarrazin, sergent-major du corps, proposé par le colonel.

Le Brun, élève de Fontainebleau.

3416. — Saint-Cloud, 7 mai 1806.

Demandes faites par le prince d'Isenbourg pour l'organisation de son régiment.

Accordé l'établissement des cadets et de l'aumônier grec.

3417. — Saint-Cloud, 7 mai 1806.

On propose de nommer lieutenant aide-de-camp du général Latour-Maubourg, le sieur Matharel (1).

Refusé, il n'a pas les services.

3418. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Les jeunes Anglais, Robert Bristow, J. Parker et J. Mackenzie, venus en France pour leur éducation, demandent des passeports pour retourner en Angleterre.

Accordé.

3419. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Le sieur Cockburn, Anglais, prisonnier de guerre sur parole, sollicite une prolongation de séjour en Angleterre.

Accordé.

3420. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Plainte du gouverneur de Cadix sur la rentrée en France du sieur de Contamine, adjudant commandant non confirmé, pris par les Anglais à Uratagar (2).

Point de réponse.

3421. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Le sieur Etienne Feuillant (3), domicilié à Paris, supplie Sa Majesté de lui permettre d'offrir une pension de 600 fr. à l'un des braves de sa Grande Armée.

1. Augustin-Marie de Matharel qui devint (13 décembre 1821), maréchal de camp.

2. Théodore de Contamine qui fut fait, le 8 février 1815, maréchal de camp.

3. Un ancien secrétaire des représentants et un des plus brillants journalistes de la Révolution, rédacteur du *Journal du Soir*. Cf. *Corresp.* 10211 qui l'appelle The Feuillans.

Il n'appartient qu'à l'Empereur de récompenser les braves (1).

3422. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Il a été expédié pour le service de la Grande Armée, des ordonnances pour une somme de 888.626 fr. 17 dont le paiement a été suspendu par ordre de l'Empereur; faut-il lever cette suspension ?

Me faire connaître ce que c'est que ces 100.000 francs de dépenses imprévues.

3423. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Combien faut-il envoyer de fusils autrichiens à Mantoue ? Seront-ils tirés de Venise ou de Palmanova ? La salle d'armes de Palmanova ne doit-elle pas être de 12.000 armes ?

Une salle d'armes de 12.000 fusils à Palmanova ne peut être qu'utile; il en faut une de 25.000 à Mantoue, et il faut que cette salle d'armes ne coûte rien à construire.

3424. — Saint-Cloud, 8 mai 1806.

Faut-il remettre au général commandant l'artillerie en Italie, comme le demande le prince Eugène, 13 canons de montagne avec leurs approvisionnements qui existent à Plaisance ?

Refusé. L'artillerie italienne doit fournir tout ce qui est nécessaire. Le ministre ne fera passer dans le royaume d'Italie aucun objet d'artillerie des 27^e et 28^e divisions militaires sans mon autorisation.

1. Trois semaines plus tard, l'Empereur refuse de même le don du procureur-général de la cour criminelle de la Meuse Inférieure qui abandonne à la patrie le quart de son traitement: « cela ne peut être accepté ».

3425. — Saint-Cloud, 11 mai 1806.

Les adjudants-majors et les adjudants sous-lieutenants attachés à l'École militaire de Fontainebleau seront-ils, après deux ans d'exercice de ce grade à l'École, susceptibles d'obtenir leur avancement dans la garde impériale ou dans la ligne ?

Dans la ligne.

3426. — Saint-Cloud, 11 mai 1806.

On demande si 169 pièces tant de bataille que de siège, venant de Vienne, doivent être dirigées de Palmanova sur Turin pour y être retournées : la fonderie de Turin manque de matières.

Si l'artillerie a besoin de bronze pour Turin, elle peut en prendre à Gènes où il y en a en quantité.

3427. — Saint-Cloud, 11 mai 1806.

On propose de nouveau de reformer sans traitement le sieur Chieusse, sous-lieutenant au 12^e régiment de ligne.

Approuvé ¹.

3428. — Saint-Cloud, 11 mai 1806.

Le général Dulauroy demande que le reste ou au moins quatre compagnies du 2^e régiment d'artillerie (dont le dépôt est à Verone), lui soient envoyées à l'armée de Naples.

Refusé.

3429. — Saint-Cloud, 11 mai 1806.

Le prince d'Isenbourg demande une indemnité pour 1800 capotes qu'il a fait confectionner pour les soldats de son régiment.

Il n'y a pas lieu à accorder cette demande.

¹ Cf. pièce 3370 : les renseignements n'étaient pas tels que l'Empereur les demandait.

3430. — Saint-Cloud, 14 mai 1806.

Sur les cinq aides-de-camp du maréchal Kellermann.

Avoir le service de chacun.

3431. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

On propose d'accorder au général Bayille (1) qui commande la 5^e division à Strasbourg, un traitement extraordinaire de 500 francs par mois.

Même proposition en faveur du général de brigade Avril qui commande la 11^e division à Bordeaux.

Suivre les règlements.

3432. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Réponse de l'adjudant commandant Delort (2), sur l'ordre qu'il a reçu de restituer au trésor public une somme de 20,000 fr. : il annonce n'avoir point reçu cette somme ; il demande des délais et l'ordre d'une retenue mensuelle sur son traitement.

Sa Majesté n'a point pris de décision. Elle a dit qu'on ne devait pas lui soumettre de pareils objets, que c'était au ministre de suivre l'exécution de ses décrets, qu'il résultait de l'aveu de M. Delort qu'il avait touché les 20,000 francs et qu'il fallait qu'il les restituât ou qu'il désignât ceux qui les avaient reçus, etc. Faire payer.

3433. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

On rend compte de l'offre faite par M. Masséna, père, vieillard octogénaire, de tous ses biens et d'une somme de 10,000 fr. à payer tout de suite pour garantie de la somme de 80,000 fr. que l'ex-commissaire des guerres, Masséna, son fils (3), doit verser au trésor public.

Approuvé.

1. Armand Bayille, général de brigade, du 13 juin 1795.

2. Cf. notre tome I, p. 226 et 227.

3. Cf. notre tome I, p. 225 et 226.

3434. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Le sieur Tromelin, capitaine au 112^e régiment, a reçu l'ordre de passer dans le régiment d'Isenbourg : il désire rester au 112^e (1).

Approuvé.

3435. — Saint-Cloud, 21 mai 1806.

Le chef d'escadron, Zenardi (2), envoyé à l'armée de Naples, doit-il conserver son emploi au 13^e régiment de chasseurs à cheval de l'armée française ?

Sa Majesté a nommé à cet emploi.

Accordé pour faire partie des troupes françaises

3436. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

On propose de mettre deux pièces de 12 et deux de 8 à la disposition du général Avril, pour s'opposer à un débarquement de l'ennemi dans l'arrondissement de Lesparre.

Accordé.

3437. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

On demande 4 000 fr. par mois pour les réparations et l'entretien du parc d'artillerie du corps d'armée, commandé par le maréchal Le teuvre.

Accordé.

3438. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

Le général Chasseloup demande une somme de 500 000 francs pour exécuter avec tout le développement convenable les travaux des places du royaume d'Italie.

Accordé.

1. Il devint général de brigade à la fin de 1813 et fut promu lieutenant général en 1825. On sait qu'il avait emigré, qu'il fut pris avec Sidney Smith et enfermé au Temple, qu'il se fit passer pour le domestique du commodore et, après avoir été relâché, revint le faire évader. Il était rentré au service de France le 1^{er} février 1806 et il devait être, trois ans après, colonel du 6^e régiment croate ou 2^e Banat.

2. Cf. notre tome II, p. 96.

3439. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

On demande à S. M. si son intention est de renvoyer dans leur patrie les femmes anglaises et enfants en bas âge qui sont dans les dépôts.

Accordé.

3440. — Saint-Cloud, 28 mai 1806.

John Shepherd Alderson, medecin anglais, prisonnier de guerre, demande un passeport pour se rendre en Hollande :

John Richard, Irlandais d'origine, et commis négociant à Bordeaux, naturalisé français, — pour les Etats-Unis :

Davis, Anglais, âgé de 75 ans ; Bennes, Irlandais ; Read, ex-officier de la légion irlandaise : — pour Hambourg.

Henri Crawford, Anglais, à Valenciennes, demande à résider à Paris, chez son père.

Accordé.

3441. — Saint-Cloud, 30 mai 1806.

S. M. a accordé un à-compte de 150,000 ou 200,000 fr. à la compagnie Kaiser, chargée des équipages de la Grande Armée, et cette somme n'a pas été comprise dans la distribution du mois de juin.

Cette somme sera portée en distribution pour le mois de juin.

3442. — Saint-Cloud 30 mai 1806.

On fait connaître la quotité des traitements extraordinaires qui étaient accordés aux officiers généraux à l'armée d'Italie lorsqu'elle était sur le pied de guerre : si l'on continue ces traitements, il faudra environ 12,000 fr. par mois ou 150,000 fr. par an.

Le traitement qui a été accordé aux officiers généraux de l'armée d'Italie en temps de guerre, ne peut point servir de règle. Je désire connaître si le traitement leur était accordé en temps de paix et avant la guerre.

3443. — Saint-Cloud, 2 juin 1806.

États des services des aides de camp du maréchal Kellermann.

Les employer dans leurs grades.

3444. — Saint-Cloud, 2 juin 1806.

On propose de nommer lieutenant aide de camp du général Sebastian, le sieur Bonafous, sous lieutenant au 10^e régiment de chasseurs à cheval.

Refusé.

3445. — Saint-Cloud, 2 juin 1806.

On propose de nommer capitaine le lieutenant Lepine, aide de camp du général Werle.

Avoir les états de service.

3446. — Saint-Cloud, 2 juin 1806.

On propose d'envoyer à l'armée de Naples ou en Dalmatie le sieur Sales, ex-chef d'escadron au 2^e régiment de dragons.

Refusé. Il est bien rayé, puisqu'il n'a pas fait la dernière campagne.

3447. — Saint-Cloud, 2 juin 1806.

On propose de nommer major le sieur Passelac, chef de bataillon, le sieur Lafage, capitaine, le sieur Minot : ces trois officiers sont aides de camp du général Barbon qui les recommande à la bienveillance de l'Empereur.

Refusé.

3448. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Le Château Trompette à Bordeaux, étant domanial, l'artillerie ne doit-elle pas l'évacuer et la place de Blaye ne serait-elle pas plus convenable comme dépôt de l'approvisionnement des côtes ?

Approuvé.

3449. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Faut-il construire le manege de l'École de Fontainebleau et prendre la dépense sur les économies faites par le Conseil d'administration ?

Approuvé.

3450. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Rapport sur le désarmement des places maritimes

Le ministre Dejean devra me représenter ce rapport au 1^{er} juillet.

3451. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

La veuve du général de brigade Grigny (3), demande le remboursement en numéraire d'une somme de 4,000 fr. due à feu son mari sur l'exercice de l'an VII.

Autoriser le ministre de la guerre à la faire payer sur ce que j'ai mis à sa disposition sur les fonds provenant de la caisse d'amortissement.

3452. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Le maréchal Masséna et le général Saint-Cyr doivent-ils continuer de jouir du traitement de général en chef à l'armée de Naples depuis que le prince Joseph, aujourd'hui roi, en a pris le commandement ?

Le maréchal Masséna et le général Saint-Cyr doivent être payés sur les finances de Naples.

1. Cf. sur Grigny nos *Episodes et portraits*, II, p. 43-46.

3453. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

On propose d'employer dans la II^e division militaire le général de brigade Sabatier et l'adjudant commandant Lantour et de mettre en non activité l'adjudant commandant Desroches.

J'approuve la mise en non activité de l'adjudant commandant Desroches et son remplacement. Je ne puis employer le général Sabatier que s'il y a un décret de moi qui le mette en activité. Me faire connaître s'il est porté sur l'état des généraux de brigade en activité (1).

3454. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

On demande si les colonels Cochois, Yvendorff, Belfort, passés au grade de général de brigade, sont destinés à des commandements d'armes de 2^e classe (2).

Mon intention est de les placer comme commandants d'armes; me proposer sur le champ des places vacantes pour les y nommer.

3455. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

On demande les ordres de S. M. sur les nominations irrégulières des sieurs Higonet au commandement d'une compagnie et Querendel à l'emploi d'adjudant major capitaine (3).

Ne pas leur expédier leurs brevets.

1. Cf. sur Sabatier notre tome I, p. 239 et 265; Jean-Aime Lantour-Boismahen (1762-1836), volontaire de l'Orne en 1791, capitaine en 1794, aide de camp de Masséna comme chef de bataillon et chef de brigade, député de l'Orne, eut sa retraite en 1811. Quant à Desroches, né à Mais en 1769, capitaine au régiment de Chartres en 1791, il était adjudant général depuis le 4 octobre 1793 et employé depuis l'an XII aux cantonnements de Saintes.

2. Antoine-Christophe Cochois, général de brigade depuis le 24 décembre 1805 et chevalier de l'Empire (11 juillet 1810); sur Yvendorff voir notre tome I, p. 239 et 323 et sur Belfort *id.*, p. 279.

3. Philippe Higonet devint maréchal de camp (11 août 1823).

3456. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Renseignements sur le sieur Dewavrin qui demande une sous-lieutenance.

Le proposer pour une sous-lieutenance de cavalerie.

3457. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Etats des services du lieutenant Lepine, aide-de-camp du général Werle, qui demande de l'avancement.

Refusé.

3458. — Saint-Cloud, 7 juin 1806.

Le roi de Hollande désire emmener les sieurs Bruno, major au 10^e régiment de cuirassiers, Travers, (1) chef d'escadron au 5^e dragons, Auger, capitaine au 13^e chasseurs et Marqueroz, sous-lieutenant au 5^e dragons.

Accordé à trois. Le dernier est trop jeune. Le premier ne pourra suivre le roi qu'en quittant la place de major: le lui proposer.

3459. — Saint-Cloud, 11 juin 1806.

Le général Campredon, commandant le génie dans le royaume de Naples, demande un renfort de sapeurs pour le siège de Gaëte.

Accordé une compagnie.

3460. — Saint-Cloud, 11 juin 1806.

L'Irlandais O Ryan demande l'autorisation de se rendre sur parole en Angleterre par la Hollande :

1. Bruno (Adrien-François) et Etienne-Jacques Travers (et, notre t. 4 p. 68) devinrent tous deux, le même jour, 11 novembre 1810, généraux de brigade.

Trois jeunes Anglais, élevés en France, demandent à retourner dans leur patrie.

L'Anglais Edward Clive demande à reconduire sa famille et à passer six mois en Angleterre :

Le capitaine anglais Brenton demande à retourner dans sa patrie sur parole :

La classe des sciences mathématiques de l'Institut demande le retour en Angleterre de l'Anglais Edward Pigott.

Accordé.

3461. Saint-Cloud, 13 juin 1806.

On fait connaître qu'en temps de paix et avant la guerre, les généraux employés à l'armée d'Italie recevaient, à titre d'indemnité ou traitement extraordinaire, les généraux de division, 1,000 fr. par mois et les généraux de brigade, 500 fr. par mois.

Il sera procédé de la même manière et il sera mis 30,000 fr. à la disposition du vice-roi de mon royaume d'Italie pour en disposer comme il le jugera convenable.

3462. Saint-Cloud, 15 juin 1806.

On demande les intentions de S. M. sur le placement des généraux de brigade Cochois, Ayendorff et Belfort.

Le général Duroc parcourra la liste des commandants d'armes pour donner la retraite à ceux qui seraient trop vieux.

3463. Saint-Cloud, 18 juin 1806.

Demande en reintegration du sieur Burnet, ex-chef de bataillon au 10^e régiment de ligne.

Refusé.

3464. Saint-Cloud, 19 juin 1806.

L'Empereur veut-il placer le général de brigade Sabatier, dans la 11^e division militaire ?

Approuvé

3465. — Saint-Cloud, 19 juin 1806.

Le general Suchet demande de l'avancement en faveur de deux de ses aides-de-camp : Nugnes Saint-Cyr, capitaine et Fritz Meyer, lieutenant. On propose de nommer le premier chef de bataillon et le second capitaine (1).

Refusé.

3466. — Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Il est accordé une pension viagère de 500 francs à la dame Rose-Perrine Roussel Saint-Remy, sœur du feu général de division Roussel Saint Remy, inspecteur général d'artillerie (2).

3467. — Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Compte-rendu de la situation de la fonderie d'Avignon et proposition de rompre le marche fait avec le sieur Capon, entrepreneur de cette fonderie.

Accordé, en se faisant rembourser du cuivre qui manque.

3468. — Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Le général de division Lagrange doit-il continuer à toucher son traitement extraordinaire comme inspecteur general de la gendarmerie après avoir repris ses fonctions depuis son retour de l'armée du Nord ?

Son traitement extraordinaire a été suspendu à cause de la guerre cette année. Du moment que l'armée sera sur le pied de paix, il sera rétabli.

1. Mais Nugnes Saint-Cyr devait être nommé bientôt chef de bataillon (2 janvier 1807), puis adjudant commandant (22 octobre 1808), puis général de brigade (6 août 1811).

2. Lequel était encore en activité le 18 mai 1800. Voir sur lui notre *Charles de Hesse ou le général Marat*, t. 1, p. 89-100.

3469. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Le général Leval a choisi l'adjudant commandant Michel pour son chef d'état-major.

Accordé.

3470. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Le général de brigade Mignotte, (1) chef de la 4^e légion de gendarmerie, demande à être autorisé à retourner à son poste.

Accordé la permission de retourner à son poste.

3471. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Les généraux Morlot, Grandeau et Chabran, et l'inspecteur aux revues Simond demandent un congé.

Accordé pour les généraux Grandeau et Chabran, refusé pour le général Morlot et l'inspecteur Simond.

3472. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Soumission du sieur Spital pour prendre l'entreprise de la manufacture d'armes de Turin qui est en régie.

Faire là dessus ce que jugera à propos l'artillerie.

3473. Saint-Cloud, 20 juin 1806.

Quelle doit être la destination des capitaines suédois qui sont à Bordeaux ?

Les renvoyer sur parole.

(1) Joseph Mignotte, général de brigade depuis le 1^{er} janvier 1796, et notre *Journal de Desaix*, p. 141.

3474. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Le colonel du 16^e régiment de ligne annonce que le sieur Collet, sous-lieutenant à ce régiment, en garnison à Toulon, a, le 16 de ce mois, retiré de la mer trois soldats qui se noyaient, et il demande l'autorisation de faire à cet officier, en reconnaissance de cet acte de courage et d'humanité, le cadeau d'une épée, d'une épaulette, d'une contre-épaulette, et d'une dragonne sur les fonds de la seconde portion de la masse générale.

Le ministre Dejean lui fera ce présent.

3475. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Demande de soixante mousquetons faite par le lycée de Montpellier.

Approuvé.

3476. Saint-Cloud, 28 juin 1806.

Demande d'un passeport pour l'Angleterre en faveur de M. Nicholson, membre de l'opposition du Parlement, âgé de 68 ans, et de son fils âgé de 20 ans.

Accordé.

3477. Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le ministre des relations extérieures annonce que le chef de bataillon Bacciocchi desire se rendre à Madrid pour être attaché sans traitement à l'ambassade de France.

Refusé ¹.

1. Jean-Andre Bacciocchi, né à Ajaccio en 1770, sous-lieutenant à Royal-Corse en 1787, lieutenant au 5^e régiment d'infanterie en 1791, capitaine en 1793, chef de bataillon en 1800, commandant d'armes à Pise en 1802, retraité en 1810. Le duc de Feltré le jugeait ainsi : « sujet très-médiocre ; il est resté à Florence pendant plusieurs années en jouissant d'un traitement qui ne lui était guère dû et pendant que tous ses camarades étaient aux armées actives ».

3478. -- Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

On propose de rendre en nature au sieur Brezin, fondeur à Paris, 84,000 kilogrammes de bronze qu'il a avancés à charge par lui de les prendre à Strasbourg.

Le ministre fera là-dessus ce qu'il jugera à propos; mais, dans aucun cas, il ne faut pas se défaire de pièces.

3479. -- Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le général Dulonox demande 600,000 pierres à fusil pour le royaume de Naples.

Accordé l'envoi de 300,000 pierres à feu, de Plaisance.

3480. -- Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

On propose de conserver la caserne de cavalerie, dite la nouvelle Dougne, à Lyon, pour le logement de la troupe qui fera le service du palais impérial qu'on doit construire sur le terrain de l'île Perrache.

Approuvé la proposition, garder cette caserne de cavalerie.

3481. -- Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Le général Morand (C), commandant la 23^e division militaire, demande un congé de deux mois pour le rétablissement de sa santé.

Il ne peut quitter la Corse avant d'y être remplacé.

3482. -- Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Nouveau rapport sur le désarmement des places.

Me présenter ce rapport le 1^{er} août.

L. Joseph Morand.

3483. — Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Sur les bons de la caisse d'amortissement destinés au paiement de la solde arriérée : ne peut-on les employer à acquitter les sommes dues aux corps pour masse d'entretien, avance, remboursement d'effets, etc. ?

Le million mis en réserve pour la solde doit être entièrement employé à payer la solde.

3484. — Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Proposition sur le recrutement du bataillon des tirailleurs du Po.

Il ne faut donner aucun congé dans la conscription de 1806 : on donnera des recrues, mais il faut toujours laisser exister le moyen d'engagement actuel.

3485. — Saint-Cloud, 7 juillet 1806.

Faut-il requérir sur le continent des chevaux et des harnais pour le mouvement des pièces de bataille sur la côte d'Yeu ?

Les pièces qui sont à Yeu, sont suffisantes.

3486. — Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Sur la démission du chef d'escadron Dubuc.

Renvoyé à l'examen du général Charpentier.

3487. Saint-Cloud, 11 juillet 1806.

Proposition de confirmer lieutenant aide de camp le sieur Landevorsin, lieutenant provisoire.

Prendre un sous-lieutenant qui ait fait la guerre.

3488. Saint-Cloud, 13 juillet 1806.

On propose d'ordonner l'évacuation des pièces et matières d'artillerie qui existent dans les ateliers du sieur Capon, entrepreneur de la fonderie d'Avignon, dont le marche est rompu.

Faire cette évacuation sur Toulon.

3489. - Saint-Cloud, 16 juillet 1806.

On propose, pour le déposer au musée de l'artillerie, d'acquérir un fusil à dix coups inventé par le sieur Dubois, arqubusier à Bonn.

Approuvé.

3490. Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

sur le paiement de la division des ecetes de l'Adriatique.

Les troupes italiennes doivent être payées par le royaume d'Italie; les troupes françaises, par la France, si elles ne trouvent pas à vivre dans le pays.

3491. Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Le général Chasseloup fait exécuter les travaux qui devaient avoir lieu à Alexandrie en l'an XIII; on prie Sa Majesté d'approuver que les fonds restés sur l'exercice de cette année y soient appliqués.

Le ministre Dejean fera connaître la quotité de fonds restée de la campagne passée.

3492. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Est-ce la France ou l'Italie qui doit compléter l'armement de la place d'Ancône ?

Je suis fâché qu'on ait fait passer de l'artillerie de Fénestrelle et d'Alexandrie à Ancône. Des mouvements de cette importance ne doivent pas être faits sans m'être soumis. C'est un moyen de dépenser beaucoup d'argent et de gaspiller nos moyens d'artillerie. Le bureau de l'artillerie est coupable de les avoir faits sans connaître mes intentions. Il y avait dans l'État romain et à Ancône assez de pièces pour armer cette place, si j'y avais attaché cette importance. Le bureau de l'artillerie ignore qu'Ancône n'a pas même d'enceinte. Désormais aucun mouvement d'artillerie ne doit être fait sans mon ordre. On ne remue pas une escouade d'infanterie sans que je l'aie ordonné. Cela est cependant de moins d'importance que le matériel.

3493. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

On propose de compléter, par exception, la compagnie de sapeurs-employée aux travaux de Palmanova ou de tirer une compagnie d'Alexandrie pour la diriger sur cette place.

Approuvé le mouvement d'une compagnie de sapeurs d'Alexandrie sur Palmanova.

3494. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

On demande une place d'élève du gouvernement à l'École militaire de Fontainebleau pour le fils de M. Espiard de Colonge auquel le roi de Bavière prend beaucoup d'intérêt.

Accordé.

3495. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

La division aux ordres du général Duhesme doit elle être traitée sur le pied de paix ou sur le pied de guerre ?

Le général Duhesme n'a point de troupes françaises : il n'a que des troupes italiennes.

3496. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Le général de brigade Dumoulin ne s'est pas rendu à son poste.

Faire connaître où est ce général.

3497. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Le chef de bataillon du génie, Gerbet, attaché à l'état-major de la Grande Armée, demande un congé pour se rendre à Paris, à cause de la mort de son père.

Aucun officier de la Grande Armée ne peut venir à Paris.

3498. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

J. E. Jackson, ecclésiastique anglais sollicite son retour dans sa patrie.

Accordé.

3499. — Saint-Cloud, 19 juillet 1806.

Lord Yarmouth (1) demande pour lord Shottesbury la permission de résider à Paris.

Accordé.

3500. — Saint-Cloud, 23 juillet 1806.

Tout ce qui se trouve d'artillerie en Hollande doit être évacué sur Wesel.

1. Oui, dit-il Napoléon, état du parti de la paix.

3501. — Saint-Cloud, 24 juillet 1806.

Faut-il enlever les palissades de Juliers, Maestricht, Venlo, Mayence, Strasbourg, etc. ?

Ne rien changer jusqu'à nouvel ordre.

3502. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Le colonel Boyer demande 1^o la permission de venir en France pour les Anglais H. Shirley et veuve Montgomery ; 2^o le retour dans leur patrie, sur parole, de quatre prisonniers de guerre : le colonel Macleod, Ecossais ; M. O'Reilly, Irlandais ; M. Tulloch, capitaine d'artillerie et M. T. R. Flaming, capitaine d'infanterie.

Accordé.

3503. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Le grand chancelier de la Légion d'honneur demande le retour, sur parole, en Angleterre, — de M. Garnamm (*sic*), neveu de M. Banks ; lord Yarmouth — de M. Swain, ancien colonel d'artillerie, de M. Goddart, gentilhomme ; de M. Duff ; — le sieur Hewetson, chirurgien, demande également, sur parole, son renvoi en Angleterre.

Accordé.

3504. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Les corps pourront-ils échanger et verser dans les magasins de l'artillerie les armes qu'ils ont reçues des magasins de l'Autriche ou devront-ils conserver cet armement comme s'il était français et uniforme ?

Les fusils autrichiens sont très bons en général. L'armée les aimait. S'ils sont bons, pourquoi les changer ? Cela sert aux conscrits et résiste aux voyages.

3505. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Le général Chasseloup propose de faire pour 7,000 fr. l'acquisition des meubles de l'appartement occupé par S. M. à Alexandrie dans la mai-

son Ghilm et donne différents avis sur l'occupation de cette maison par les autorités militaires.

J'adopte toutes ces mesures qui me paraissent convenables.

3506. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

L'aut-il continuer au général Bellavene le supplément de solde de 4,000 francs qui lui tient lieu de traitement de représentation ?

Accordé.

3507. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

On demande 120,000 fr. pour achat de 300 chevaux destinés aux bataillons du train qui sont en Italie.

Cette somme doit être prise sur les fonds de remonte des bataillons du train; il n'y a pas besoin de fonds spéciaux pour cela: la porter en demande dans les distributions du mois prochain.

3508. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Compte provisoire de l'entreprise Kaiser: proposition de lui donner un nouvel à-compte de 150,000 fr.

Porter cette somme dans la distribution du mois prochain.

3509. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

On propose d'accorder, à titre de secours, au colonel du génie Du Deserzeul qui a été employé à la Martinique et depuis, fait prisonnier par les Anglais, une somme d'environ 9,000 fr.

Accordé.

3510. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Quelle est la destination à donner aux généraux de brigade Boyan et Anthing et au chef d'escadron Ferrière employés en Hollande ? Le roi désire conserver le général Anthing.

Laisser ces officiers en Hollande (1).

3511. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

On propose d'accorder un congé de convalescence de trois mois avec appointements au major Laeède, du 2^e dragons (2).

Accordé.

3512. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

S. M. est-elle dans l'intention de nommer à tous les emplois dans les régiments d'Isenbourg et de La Tour d'Auvergne et les officiers prendront-ils rang du jour de leur admission provisoire dans ces corps ?

Approuvé.

3513. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

Proposition d'accorder un congé définitif à Jean Moncarrat, soldat au 7^e léger : « son frère qui s'est noyé en voulant sauver un jeune homme de quinze ans, laisse une femme chargée de trois enfants, ainsi qu'un père et une mère vieux et sans secours ».

Accordé.

3514. — Saint-Cloud, 29 juillet 1806.

S. M. napolitaine rappelle dans leurs foyers ceux de ses sujets, prisonniers de guerre en France, qui prêteront serment de fidélité.

Cela est inutile ; il faut attendre la paix.

1. On sait qu'Anthing devait devenir lieutenant général à la fin de 1814 et Ferrière, général de brigade à la fin de 1810.

2. Voir sur ce brave soldat qui périt à Saragosse une note de notre tome I, p. 215.

3515. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Le sieur Vallieres demande d'exporter à Tripoli 2000 canons de fusil et 2000 plumes.

Ce que voudra l'artillerie.

3516. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

La division des côtes de l'Adriatique doit-elle être traitée sur le pied de paix ou sur le pied de guerre?

Pied de guerre.

3517. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

On propose le renvoi en Angleterre de Georges Sibald qui est en démence; d'Abraham Albo, passager pris sur un bâtiment anglais et malade à l'hôpital de Lorient; de Dowley et King, l'un boulanger et l'autre cordonnier, passagers pris avec leurs épouses enceintes; de Colfordbate, allié au cardinal archevêque de Paris; de Concannon, prisonnier de guerre que le ministre anglais à Vienne demande auprès de lui, sur parole.

Accordé.

3518. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

On propose, sur l'avis du general Le Marois, une augmentation considérable de l'artillerie à Ancône.

Approuvé l'avis du ministre.

3519. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Proposition des negociants de Cologne de fournir pour le service de l'artillerie 600,000 kilogrammes de plomb en saumons.

Je m'en rapporte à ce que l'artillerie jugera à propos de faire.

3520. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Plusieurs officiers autrichiens, arrivés à Strasbourg avec des passeports, demandent de l'emploi dans l'armée française; faut-il les placer dans la légion dalmate ou dans le bataillon d'Istrie?

Je ne manque pas d'officiers: faire connaître où sont nés ces officiers.

3521. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Demande de congé par le chef de bataillon d'artillerie d'Andigné à Toulouse (1).

Refusé.

3522. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Demande de congé par les généraux de brigade Cochois à Lyon et Laplanche-Mortières (2), employé en Italie.

Accordé pour le général Cochois, refusé pour le général Mortières.

3523. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Rapport sur Dulédo, adjoint aux commissaires des guerres: il paraît s'être entièrement disculpé de l'accusation d'avoir reçu 5.600 francs du gouvernement d'Udine (3).

Lui rendre justice.

3524. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Renseignements demandés par Sa Majesté sur l'affaire du général Dumoulin (4).

Le faire arrêter.

1. Voir sur d'Andigné de Sainte-Gemme notre *Juunesse de Napoléon*, I, p. 335 et 472.

2. Cf. de même sur Laplanche-Mortières *Juunesse de Napoléon*, I, p. 160 et 386.

3. Voir notre tome I, p. 226 et 227.

4. Une affaire d'enlèvement.

3525. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Plusieurs officiers napolitains, prisonniers de guerre, ont été autorisés à rester à Parme et à Plaisance.

Tous les officiers napolitains doivent être en France; le gouvernement de Naples n'a point d'ordres à donner en Piémont.*

3526. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Situation du régiment des pionniers: on n'a pu encore réunir que 524 hommes.

Je vois avec peine qu'on ait disséminé ce régiment: il fallait l'employer tout entier aux travaux de Rochefort.

3527. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

Le pont de bateaux devant Vieux-Brisach est rétabli dans son ancienne position: les choses doivent-elles rester dans l'état où elles sont aujourd'hui? (1).

Laisser les choses comme elles sont.

3528. — Saint-Cloud, 31 juillet 1806.

On propose de suspendre l'effet d'un jugement rendu contre le sieur Schlosser, père, condamné à une amende de 1500 fr. à cause de l'absence de son fils traité comme réfractaire.

Accordé.

3529. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

L'Irlandais Edward Roche, colonel de milice anglaise, sollicite l'autorisation de venir en France, et le prince de Benevent demande que

* Le 7 juillet, Napoléon avait ordonné de rétablir ce pont à Huningue pour le passage de la Grande Armée.

M. O. Mahony, Irlandais, puisse retourner en Portugal où il sert comme officier-général.

Approuvé.

3530. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

On propose de faire payer, comme disponible à Paris, en attendant une destination, le général de division Barbon.

L'envoyer prendre le commandement de la 11^e division militaire.

3531. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

On demande les ordres de S. M. sur la destination des inspecteurs en chef aux revues.

Les inspecteurs continueront à toucher leur traitement jusqu'au 1^{er} janvier 1807; à cette époque le ministre me proposera des destinations pour employer chacun selon son grade et ses talents.

3532. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

Quelles sont les intentions de S. M. sur le nombre d'aides-de-camp que doit avoir le général Junot?

Refusé pour aide-de-camp le sous-lieutenant Régnier. Ne lui accorder que les trois aides-de-camp de son grade, et, de plus, comme gouverneur de Paris, un colonel, et remplacer tous ceux qu'il prendra dans leurs grades.

3533. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

Faut-il mettre aux ordres du général Campredon (1), pour l'expédition de Sicile, le restant de la première compagnie de mineurs dont un détachement est déjà à sa disposition?

C'est inutile.

1. Voir sur ce général, p. 121 et le *Journal de Desaix*, p. 215.

3534. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

Rapport sur le desarmement des places.

A représenter au 1^{er} septembre.

3535. — Saint-Cloud, 8 août 1806.

Demande de rations de fourrage par le maréchal Scruvier : faut-il faire une exception en sa faveur ?

Lui accorder dix-huit rations de fourrage.

3536. — Saint-Cloud, 11 août 1806.

On propose de maintenir l'artillerie en jouissance de la maison des Premontres à Liège.

Bon à communiquer au ministre des cultes.

3537. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Le ministre du trésor demande si la décision de Sa Majesté qui ajourne le paiement des traitements extraordinaires aux officiers dans l'intérieur, est applicable à MM. les généraux aides de camp de l'Empereur qui ont joui de ce traitement extraordinaire par une décision particulière et qui ont continué à le recevoir depuis le 1^{er} vendémiaire de l'an XIV jusqu'au 30 avril 1806.

Comme ils l'ont été sur une décision particulière, ils continueront à l'être.

3538. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Les aides de camp ou adjoints peuvent-ils être pris parmi les officiers de La Tour d'Auvergne et d'Isenbourg ?

Non !

U. C. I., une lettre du 20 novembre 1811 : pas d'officiers de ces régiments dans les états-majors ; l'Empereur « ne veut donner sa confiance qu'à des officiers ayant fait toute la guerre en France ».

3539. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Demande de congé de trois mois avec ou sans appointements faite par le colonel Carmejane à Turin (1).

Accordé son congé avec appointements.

3540. Saint-Cloud, 15 août 1806.

Demande d'une prolongation de congé pour le général Moulin, commandant d'armes à Anvers : ce général dit que Sa Majesté n'est pas éloignée de lui donner une autre destination.

Accordé une prolongation de congé.

3541. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Qui faut-il nommer à la place d'inspecteur général d'artillerie vacante par la mort du général Salva : Foucher ou Tirlet ?

Foucher (2).

3542. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

On propose de rayer du tableau des inspecteurs aux revues le général de brigade Gardane, gouverneur des pages, et de le mettre sur le tableau des officiers-généraux (3).

Accordé.

3543. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

On propose de confirmer dans leurs emplois les officiers de la force armée de la Guyane.

Rédiger le décret en faisant prendre rang aux officiers du jour de la signature du décret.

1. Cf. sur Carmejane notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 335 et 371.

2. Foucher de Careil : cf. notre tome II, p. 133 et 156.

3. Voir notre tome I, p. 221.

3544. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Le maréchal Ney demande la permutation des adjudants commandants Massabeau et Destabentrath ¹⁾, employés aux divisions Grouchy et Malher.

Refusé.

3545. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Rapport demandé par l'Empereur sur la demande en réintégration faite par le capitaine Sabinet, réforme, du 2^o régiment de chasseurs.

Le proposer pour un des premiers emplois de son grade, vacants dans l'arme des chasseurs.

3546. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

On propose de nommer capitaine le sieur Saint-Simon, lieutenant, aide de camp du maréchal Ney.

Je ne puis que témoigner mon mécontentement au ministre qui assure que cet officier a bien servi à la Grande Armée lorsqu'il est resté sur les derrières ²⁾.

3547. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

« Voulez-vous envoyer 30,000 livres de poudre d'Alexandrie à Plaisance pour remplacer celle que cette direction expédie sur Naples? »

Non; on réapprovisionnera la citadelle de Plaisance par les poudres de Parme.

1. Cf. sur Destabentrath la notice des *Feuilles d'histoire*, 1910, II, p. 281. Jean-Baptiste Massabeau fut retraité le 31 janvier 1812.

2. Napoléon était injuste pour ce gentilhomme qui s'était bien battu et Henri-Jean-Victor de Saint-Simon devint, de grade en grade, maréchal de camp (15 mai 1815) et lieutenant-général (18 décembre 1841).

3548. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Compte-rendu sur les poudreries des 27^e et 28^e divisions

J'approuve les dispositions proposées pour Gènes: mais je désire qu'on active davantage les confections de poudre dans les 27^e et 28^e divisions militaires.

3549. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Demande de canons de gros calibre faite pour le port de Livourne au nom de la reine d'Etrurie.

Refusé. Il n'est point dû de canons à la reine d'Etrurie.

3550. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

On propose d'envoyer à Mayence deux compagnies de canoniers de plus, tirées du dépôt du 5^e régiment d'artillerie à pied qui est à Metz.

Y envoyer deux de celles qui sont à Wesel, en ayant soin cependant qu'il en reste au moins trois à Wesel.

3551. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

Compte-rendu sur les travaux d'Alexandrie et demande d'un congé, vers le 15 septembre, pour le general Chasseloup.

Qui est-ce qui restera alors à la tête des travaux? Y mettre un bataillon du train avec mille chevaux. Cette mesure a bien des avantages.

3552. — Saint-Cloud, 15 août 1806.

On demande les ordres de Sa Majesté sur une dépense de 140,000 fr. projetée pour préserver le fort Vauban des atteintes du Rhin

Me faire un rapport sur les avantages et la situation actuelle de ce fort: je ne le connais pas.

3553. Rambouillet, 21 août 1806.

Demande d'une prolongation de conge jusqu'au 1 novembre prochain pour le général Cassendi.

Accordé (1).

3554. Rambouillet, 21 août 1806.

Proposition d'envoyer de Grenoble à l'île d'Elbe 148.000 balles de fer battu et 3.450 culots et couvercles.

Il suffit d'envoyer à l'île d'Elbe 31.000 balles et 2.000 culots; on prendra ces objets à Antibes et à Nice.

3555. — Saint-Cloud, 28 août 1806.

On prie S. M. d'approuver que 20.950 kilogrammes de poudre soient versés à Aire, département du Pas-de-Calais, sur les 46.950 kilogrammes destinés pour Saint-Omer.

Envoyer ces poudres à Lille qui en manque.

3556. Saint-Cloud, 28 août 1806.

Le général Montchoisy, commandant la 2^e division, réclame des fonds extraordinaires pour dépenses secrètes afin de faciliter l'arrestation des brigands qui infestent le territoire de cette division.

Lui accorder 12.000 francs dont il rendra compte.

3557. — Saint-Cloud, 28 août 1806.

On propose d'envoyer le général Vabre dans la 9^e division et le général Guerin d'Etoquigny dans la 2^e; de placer dans la 3^e le général Rousseau; de payer au chef de bataillon d'Orsay ses appointements

1 Pour que ce fidèle serviteur pût encore, comme disait Napoléon, travailler plusieurs années.

pendant son congé (1); d'approuver la nomination du sieur Baratta, élève du gouvernement à l'École de Fontainebleau, comme sous-lieutenant dans les chasseurs de la garde royale.

Accordé.

3558. — Saint-Cloud, 3 septembre 1806.

Mesures proposées pour compléter le nombre des caissons nécessaires aux parcs d'artillerie de Vérone et de Palmanova.

Accordé ce mouvement de caissons, qui appartiennent au 2^e corps de la Grande-Armée ainsi que le mouvement des caissons sur l'armée d'Italie, mais à exécuter seulement lorsque l'armée repassera le Rhin.

3559. — Saint-Cloud, 3 septembre 1806.

Compte-rendu de la réorganisation de la Légion du Midi.

Je ne sais si le major est bon; toutefois il faut donner la retraite ou la réforme à ceux qui en sont susceptibles et nommer à leur place de bons officiers.

3560. — Saint-Cloud, 3 septembre 1806.

Rapport sur le désarmement des places.

A me représenter au 1^{er} octobre.

3561. — Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Etat comprenant le nombre de conscrits que chaque département doit

1. Cf. sur le général Vabre notre tome I, p. 208 et sur Guerin d'Etouigny notre *Journal de Desaix*, p. 191. Antoine Alexandre Rousseau, général de brigade depuis le 29 août 1803, devait être baron et général de division en 1811 (4 juillet et 6 août). Albert, comte d'Orsay, devint général de brigade (19 novembre 1813) et lieutenant général (30 juillet 1823).

fournir et designation des corps sur lesquels ils doivent être dirigés; instructions à donner en conséquence.

J'adopte ce travail comme définitif; ordonnez-en sur le champ l'exécution.

3562. Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Réparations à faire au fort en bois qui est en avant du port de Boulogne; la dépense serait de 13 888 francs.

J'approuve les réparations de ce fort et la dépense.

3563. Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Faut-il envoyer tout de suite les généraux Lacombe Saint-Michel et Drouas et le colonel Bourgeat à Wesel pour mettre la place en état de soutenir un siège?

Faire partir le général Lacombe Saint-Michel

3564. Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

On propose de mettre le colonel Laserre à la disposition du général en chef de l'armée de Dalmatie.

Sa retraite.

3565. Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Le général Latour-Maubourg demande un congé de deux mois.

Refusé.

3566. Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Le corps commandé par le général Marmont fait-il encore partie de la Grande Armée?

Le corps du Frioul fait partie de l'armée d'Italie; il n'a plus de rapports avec le général Songis et avec la Grande Armée.

3567. — Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

Etat des fortifications de Parme. On propose la suppression définitive de cette place et on prie S. M. de statuer sur le sort de la citadelle.

La ville de Parme ne sera plus considérée comme place forte; la citadelle restera comme elle est, sans y rien dépenser.

3568. — Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

On propose d'ordonner que les bois nécessaires à la jetée d'un pont de radeaux à Borgoforte soient fournis par les forêts royales d'Italie.

Ces bois seront achetés par l'artillerie italienne; après l'expérience, les mettre en sûreté, les renfermer à Mantoue pour servir selon l'occasion.

3569. — Saint-Cloud, 10 septembre 1806.

On forme à Bordeaux un dépôt des militaires du régiment de l'île de France rentré des colonies.

M'envoyer l'état de ce qui est arrivé.

3570. — Saint-Cloud, 12 septembre 1806.

Propositions d'avancement et d'admission dans la Légion d'honneur pour le corps d'artillerie.

Les avancements seront proposés au premier travail général sur l'artillerie, les propositions pour la Légion d'honneur seront adressées au grand chancelier de la Légion

3571. — 13 septembre 1806.

On propose de remettre en activité dans le grade d'adjudant com

mandant, pour l'employer à la Grande Armée, le sous-inspecteur aux revues Bremond (1).

Refusé.

— de confirmer la promotion du sieur Higonet, adjudant-major du 108^e régiment d'infanterie au commandement d'une compagnie (2).

Refusé.

— de nommer capitaine le sieur Théron, lieutenant, aide-de-camp du général Lasalle.

Refusé.

3572. — Saint-Cloud, 15 septembre 1806.

A Dejean.

Je vous renvoie les comptes de l'artillerie. Je désirerais savoir ce qui a été construit dans les arsenaux en l'an XIII et en l'an XIV, et si les constructions sont en raison de l'argent dépensé. Je trouve qu'on commande beaucoup de mousquetons et d'armes de dragons: proportion gardée, il me semble que ce sont les armes dont nous avons le plus.

3573. — Saint-Cloud, 16 septembre 1806.

L'intention de Sa Majesté est que les généraux de sa garde puissent, au moins provisoirement, prendre des aides-de-camp.

1. Bremond, né à Grenoble en 1773, capitaine au 2^e bataillon des Alpes Maritimes en 1793, nommé à Rivoli en 1797 adjudant général chef de bataillon, adjudant général chef de brigade en 1798, secrétaire général du département de la guerre en 1800, sous-inspecteur aux revues de 1800 à 1815, inspecteur aux revues en 1815, retraité en 1823; cf. notre *Journal de Desaix*, p. 66, note 2.

2. Cf. plus haut, p. 120, note 3.

3574. — Saint-Cloud, 17 septembre 1806.

Indication des places d'où l'on peut tirer l'artillerie demandée par le général Couin, général commandant l'artillerie de la garde.

Approuvé ce mouvement, hormis celui des forges du Havre qui me paraissent prises bien loin, tandis qu'il doit y en avoir à Metz et dans les places du Nord : toutefois le faire, si on le juge utile.

3575. — Saint-Cloud, 17 septembre 1806.

Les fièvres retardent l'instruction des élèves de l'École militaire de Fontainebleau, et la promotion du mois d'octobre ne pourra avoir lieu qu'à la fin de l'année.

Mon intention est de nommer tout de suite sous-lieutenants *tous* les jeunes gens de l'École qui y ont séjourné depuis deux ans, et qui connaissent les manœuvres. Faire connaître tous ceux qui y sont depuis deux ans et qui sont à l'école de bataillon. Me proposer de les placer dans les régiments de la Grande-Armée, à raison de *un* par régiment de cavalerie et de *deux* par régiment d'infanterie, de même pour les corps du royaume d'Italie et de l'armée de Naples.

3576. — Saint-Cloud, 18 septembre 1806

On propose de n'armer les conscrits qu'à leur arrivée au corps.

Approuvé.

3577. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

I. Il y aura près de nous douze officiers d'ordonnance qui nous serviront à la guerre et dans nos camps pour transmettre nos ordres.

II. Ces douze officiers d'ordonnance seront sous les ordres de notre grand écuyer.

III Les officiers d'ordonnance seront comptés à la suite de la cavalerie de la garde pour en recevoir la solde et la quantité de rations de fourrages attribuées aux capitaines de cavalerie; indépendamment de cette solde ils recevront un traitement annuel de quatre mille francs sur notre trésor.

3578. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

Ne doit-on pas ajourner au printemps prochain la jctée du pont de radeaux à Strasbourg et conséquemment la conclusion du marché pour l'achat des bois nécessaires?

Ajourné à une autre année.

3579. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

On soumet à S. M. deux états présentant l'état de l'artillerie conquise en Allemagne par la Grande Armée.

Renvoyé aux archives de l'artillerie.

3580. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

Un vieillard, père de quatre enfants au service, demande un congé absolu pour le plus jeune incorporé dans la compagnie de réserve du Jura.

Accordé.

3581. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

On propose d'acquitter sur les fonds du ministère de la guerre les fournitures de fourrage faites aux maisons des trois consuls pendant le premier trimestre de l'an X.

Approuvé.

3582. — Saint-Cloud, 19 septembre 1806.

On soumet à S. M. l'état nominatif des militaires de différents grades attachés à l'armée française qui sont demandés par le roi de Hollande.

Le général Broussier et le général d'artillerie Dedon refusés. Les autres, accordés, s'ils le désirent.

3583. — Saint-Cloud, 20 septembre 1806.

Le major général a fait partir les 300 hommes formant le dépôt du 2^e bataillon de sapeurs pour rejoindre à Augsbourg ce bataillon qui est incomplet ; on demande les intentions de Sa Majesté.

Approuvé.

3584. — Saint-Cloud, 22 septembre 1806.

A Dejean.

Donnez l'ordre au général Baraguey d'Hilliers de se rendre en Italie. Il commandera dans le Frioul le corps que le général Marmont commandait. Il sera sous les ordres directs du vice-roi commandant en chef de notre armée d'Italie.

3585. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

Moyens proposés pour achever l'armement et l'approvisionnement d'Anvers, de Mayence et de Wesel.

Approuvé. L'on tirera les pièces de Strasbourg.

3586. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

Désignation des colonels d'artillerie qui doivent être envoyés à Mayence et à Wesel.

J'autorise M. Dejean à nommer de bons officiers et à les envoyer pour Mayence et Wesel.

3587. — Saint-Cloud, 21 septembre 1806.

Tout-il bonner l'armement du fort de Bardu aux sept pieces qui y sont actuellement ?

Ouï

3588. — Saint-Cloud, 21 septembre 1806.

On propose d'évacuer sur Alexandrie l'artillerie existante au convent de Saint Augustin à Plaisance et le bois, en partie sur Verone, en partie sur Alexandrie : on ne conservera a Plaisance que ce qui est necessaire à la defense du fort.

A évacuer tout sur Alexandrie et Mantoue, hormis ce qui peut être utile aux charrois.

3589. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

On propose de decider que les chefs de corps employés en Batavie et qui, à ce titre, seront payés d'apres le tarif batave, ne jouiront pas de l'indemnité de table allouée aux chefs de corps en France.

Approuvé

3590. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

On propose de faire fournir par la marine les bâtiments nécessaires au service des communications de l'île d'Elbe avec le continent et la Corse.

Accordé.

3591. — Saint-Cloud, 21 septembre 1806.

Le general Lapoype demande a servir contre les puissances qui n'étaient pas allies de l'Angleterre lorsqu'il a prêté le serment.

Approuvé, lorsqu'il y aura des places

3592. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

Propositions en faveur d'officiers pour lesquels le roi de Naples réclame la bienveillance de l'Empereur.

Accordé ceux qui sont dans l'armée de Naples.

3593. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

Propositions de nommer à des emplois vacants dans la 1^{re} légion du Nord.

Nommer les Polonais: les autres sont à l'armée qu'il ne faut pas désorganiser aujourd'hui.

3594. — Saint-Cloud, 24 septembre 1806.

Dispositions pour l'établissement du pont de bateaux sur le Rhin vis-à-vis Wesel.

Il ne faut pas de pontonniers militaires pour jeter un pont à Wesel. Le bureau d'artillerie qui a fait cette proposition au ministre, n'a pas de tact. Au lieu de tâtonner, le pont de Wesel devait être jeté.

3595. — Mayence, 29 septembre 1806.

A Dejean.

Je reçois votre lettre du 26. Donnez l'ordre au général Bourcier de se rendre à Würzbourg où il reprendra le commandement de sa division de dragons.

3596. — Mayence, 30 septembre 1806.

Rapport sur le recrutement de la première légion du Midi.

Point de conscrits: continuer à recruter dans la 27^e et 28^e divisions militaires: accordé 10.000 francs

3597 Merschbourg, 19 octobre 1806.

I. Il y aura à partir du 1^{er} Janvier 1807, un payeur de la garde impériale auprès du trésorier de la couronne.

II. Ce payeur sera chargé en cette qualité de recevoir au trésor public sur ses reçus et d'après les ordonnances du ministre de la guerre ou de la marine toutes les sommes destinées à la garde impériale.

III. Les ordonnances du ministre de la guerre ou de la marine énonceront comme par le passé chaque nature de dépense sous les titres et chapitres prescrits par les différents décrets ou arrêtés.

IV. Dans les trois premiers mois de chaque exercice le payeur de la garde impériale rapportera aux payeurs généraux de la guerre et de la marine les pièces justificatives de l'emploi des fonds qu'il aura reçus. Il ne pourra rien payer sans états ou revues de l'inspecteur aux revues de la garde impériale.

V. Les payeurs généraux de la guerre et de la marine, en recevant les pièces justificatives des paiements du susdit payeur, lui en remettront un inventaire détaillé et certifié, que ce dernier produira à l'appui de son compte particulier.

VI. Le payeur de la garde impériale fournira un cautionnement de cent mille francs en numéraire. Il recevra sur les fonds du ministre du trésor public dix mille francs pour appointements et six mille pour frais de commis et de bureau.

VII. Le payeur de la garde impériale tiendra des registres en bonne forme, cotés et paraphés par le trésorier général de la couronne, sur lesquels il inscriera

jour par jour, et en détail les recettes et les dépenses qu'il aura faites.

VIII. Toutes ses recettes et ses dépenses seront préalablement soumises au visa du trésorier général de la couronne

IX. Le trésorier général de la couronne surveillera le payeur de la garde impériale et présentera tous les mois à Sa Majesté la situation de la caisse de ce dernier.

X. Les fonds dont le trésorier général de la couronne pourra rester reliquataire au 31 décembre 1806, seront versés au payeur de la garde impériale, qui leur donnera la destination indiquée par les ordonnances des ministres.

3598. — Kropstadt, 22 octobre 1806.

3000 hommes de grenadiers et chasseurs des gardes nationales seront mis en réquisition dans les départements des 10^e et 11^e divisions militaires: ils se réuniront à Bordeaux pour la défense de la côte: le général de division Lamartillière est chargé du commandement et de l'organisation de ces gardes nationales.

3599. — Berlin, 3 novembre 1806.

Nous avons nommé et nommons payeur de la garde impériale le sieur Baudeuf, actuellement chef de bureau au trésor général de notre couronne.

3600. — Berlin, 4 novembre 1806.

Faut-il expédier des arsenaux de l'Empire aux corps de troupes françaises qui sont à l'armée de Naples les objets d'armement nécessaires ?

ou faut-il inviter le roi de Naples à fournir ces armes, à charge de remplacement ?

Le roi de Naples n'a pas d'arsenal.

3601 — Berlin, 4 novembre 1806.

Quatre lieutenants d'artillerie appelés dans la garde et nommés capitaines dans leur corps, seront-ils néanmoins pourvus de ce grade ?

Le grade de lieutenant dans la garde équivaut à celui de capitaine de la ligne.

3602 — Berlin, 4 novembre 1806.

Les officiers d'ordonnance de S. M. recevront-ils la solde et les rations de fourrages attribuées aux capitaines de cavalerie de la garde ou de la ligne ?

Ils jouiront de la même solde et des mêmes rations que les capitaines de cavalerie de la garde.

3603. — Berlin, 12 novembre 1806.

On propose de prendre dans le régiment des fusiliers d'élite 300 conscrits nécessaires pour porter au complet sept régiments de dragons.

Refusé.

3604. — Berlin, 12 novembre 1806.

Sur le recrutement des bataillons de sapeurs et des compagnies de mineurs qui n'ont pas été compris dans les distributions des conscrits de 1806.

Leur donner des hommes des réserves.

3605. — Berlin, 12 novembre 1806.

Les officiers parmesans de l'Etat de Guastalla doivent-ils être payés par le trésor d'Italie depuis la réunion de Guastalla au royaume d'Italie ?

Ils sont à la charge du royaume d'Italie

3606. — Berlin, 12 novembre 1806.

Le général Menou demande, pour frais de bureau des deux secrétaires du gouvernement au-delà des Alpes, une somme de 10,529 francs par année. Faut-il accorder cette somme et la prendre sur les fonds du ministère de la guerre ?

Faire comme l'on fait depuis deux ans.

3607. — Berlin, 25 novembre 1806.

Le conseil d'Etat a été d'avis, dans sa séance du 4 novembre, que les marchés passés jusqu'à ce jour par la garde impériale devaient être exécutés suivant leur forme et teneur, mais que, pour l'avenir, les corps de la garde impériale doivent, quant à leur administration et leur comptabilité, être soumis aux lois, décrets et réglemens rendus pour le reste de l'armée.

Approuvé.

3608. — Posen, 8 décembre 1806.

On demande si les détachemens des troupes confédérées qui se rendent dans l'Empire, soit pour escorter les prisonniers de guerre, soit autrement, seront payés par le trésor de France ou si les avances qui leur sont faites, seront remboursées par les différens états.

On tiendra un compte particulier de ces avances et je verrai ce qui sera fait

3609. — Posen, 12 décembre 1806.

Le vice-roi d'Italie réclame contre l'insuffisance des 1,200 francs ac-

cordes chaque mois au chef de l'état-major général de l'armée pour frais de bureau.

L'excédent des dépenses d'état-major sera pris sur les 30.000 francs accordés par mois au général commandant en chef de l'armée d'Italie.

3610. Posen, 15 décembre 1806.

I. Le régiment des vélites d'infanterie de la garde portera le nom du second régiment des fusiliers de la garde.

II. Les vélites seront désormais destinés au recrutement de la cavalerie de la garde.

III. Le second régiment des fusiliers de la garde sera organisé, soldé et recruté comme le premier.

IV. En conséquence, sur la conscription de 1807 il sera fourni pour chaque département, un contingent qui sera fixé dans le tableau de répartition et de manière à avoir 1.800 hommes. La moitié du contingent de chaque département sera pour les bataillons de grenadiers et la moitié pour les bataillons de chasseurs. Ils devront avoir la taille requise.

3611. Posen, 15 décembre 1806.

M. Miquel, colonel du 26^e régiment de ligne, de retour des colonies, demande un congé de convalescence de trois mois.

Le faire remplacer dans la colonie par le major, et le colonel commandera le dépôt pendant l'espace d'un an.

3612. Posen, 15 décembre 1806.

On demande 20 hommes nécessaires au complet de paix des compagnies du 2^e bataillon de pontonniers en Italie.

Les compléter sur la conscription de 1807.

3613. — Varsovie, 6 janvier 1807.

On propose de retenir le cinquième de la solde de retraite du général Colli (1), pour acquitter les dettes qu'il a contractées pendant son commandement en Corse.

Approuvé.

3614. — Varsovie, 6 janvier 1807.

Sur la solde du 2^e corps, au mois de vendémiaire an XIV : est-elle à la charge du royaume de Hollande ?

Les troupes doivent être payées en Hollande pendant le temps où elles y ont été.

3615. — Varsovie, 6 janvier 1807.

Faut-il que le second détachement de dragons de la garde, envoyé à la Grande Armée, conduise les chevaux nécessaires à la première monture des 200 dragons partis à pied ?

Les mesures ont été prises pour les monter à Potsdam et à Berlin.

3616. — Varsovie, 7 janvier 1807.

Le général Moulin, commandant d'armes de la place d'Anvers, desire le gouvernement d'une province ou d'une place forte de première ligne dans les pays conquis.

Il peut se rendre à Berlin où il recevra de nouveaux ordres (2).

1. Il s'agit ici, non de Colli-Marchi qui commandait les Piémontais en 1796, mais de Colli-Ricci qui combattit, lui aussi, les Français en 1796 comme colonel, passa au service de France, devint général de brigade (1799) et de division (1802) et commanda en Corse : retraite en juin 1806, il mourut, criblé de dettes et misérable, à Alexandrie, le 31 mars 1807.

2. Cf. sur Moulin notre tome II, et plus haut, p. 139.

3617. — Varsovie, 25 janvier 1807.

On propose d'assumer, pour le traitement, aux officiers de cavalerie, les officiers d'intanterie faisant le service d'officiers d'état-major à la Grande Armée.

Savoir ce qui s'est pratiqué jusqu'à ce jour.

3618. — Preussisch-Eyiau, 16 janvier 1807.

On demande le retour, en Angleterre, du colonel anglais Macleod, en surveillance à Orléans; son esprit est aliéné.

Accordé.

3619. — Preussisch-Eyiau, 16 janvier 1807.

On propose de faire verser à la caisse d'amortissement un fonds de 50,000 francs, provenant de contributions de guerre et qui est affecté à l'entretien des monuments érigés sur la frontière du Rhin en l'honneur de plusieurs généraux français (1).

Approuvé le versement à la caisse d'amortissement.

3620. — Osterode, 16 mars 1807.

Le général de division Souham est remis en activité.

3621. — Osterode, 20 mars 1807.

On propose de réduire le nombre des portiers-consignes.

Approuvé.

3622. — Osterode, 20 mars 1807.

On propose d'approuver l'entrée au service du vice-roi d'Italie, du grand-duc de Berg et du roi de Naples, de MM. Damas, général de

1. Cf. nos *Quatre généraux de la Révolution*, II, p. 333.

brigade, Josset Saint-Ange, adjudant commandant, et Bernard, sous-inspecteur aux revues.

Approuvé.

3623. — Osterode, 23 mars 1807.

Les troupes à la solde hollandaise qui font aujourd'hui partie du 8^e corps, seront-elles entretenues sur le produit des contributions du pays conquis ou resteront-elles à la charge de la Hollande?

La solde doit être fournie par le roi de Hollande.

3624. — Osterode, 23 mars 1807.

A Dejean.

J'ai nommé le général Ferino gouverneur d'Anvers et le général d'Aboville gouverneur de Brest. Mon intention est que le général d'Aboville ait trois aides-de-camp officiers de marine et trois aides-de-camp officiers de terre. Aidez-le à choisir des hommes conciliants et actifs. Le général Ferino n'a pas besoin d'aides-de-camp de marine, mais de quatre aides-de-camp officiers de terre. Les aides-de-camp de ces deux sénateurs seront traités comme ceux des généraux en activité.

3625. — Osterode, 25 mars 1807.

Un décret du 30 décembre 1806 nomme le général de brigade Roget général de division et commandant d'armes de Brest; mais ce commandement est confié au général de division Guiot-Durpaire; faut-il admettre Guiot-Durpaire à la retraite?

Le général Roget sera employé ailleurs; on avait cru la place vacante.

3626 Osterode, 26 mars 1807.

La place d'Anvers est mise en état de siège. Le sénateur Ferino est nommé gouverneur de notre ville d'Anvers, ayant sous ses ordres nos troupes de terre et de mer et nos gardes nationales. Il est exclusivement chargé de la police de la ville.

3627 Finckenstein, 23 avril 1807.

Sur le colonel Schreiber (1).

Il sera maintenu provisoirement à Parme et il y recevra son traitement.

3628 Finckenstein, 3 mai 1807.

S. M. est priée d'autoriser l'achat de bâtiments particuliers qui renfermeront les objets d'artillerie dans la place d'Alexandrie et de fixer à 150,000 fr. la dépense pour construction de hangars.

S. M. trouve cette dépense très juste; mais elle ne la juge pas convenable pour cette année. Le temps de la faire sera celui où la place aura été mise en état de défense. Il paraît que les escarpes et contrescarpes des couronnes ne seront pas finies cette année; par conséquent la place ne peut être considérée comme en état de défense. Lorsque les travaux seront finis on fera un établissement en grand pour l'artillerie. On n'a aucun intérêt à en former dans une place ouverte. Il n'en manque pas à Turin. On peut d'ailleurs placer beaucoup de choses dans les premiers étages des ouvrages de la citadelle.

(1) Le décret du 21 septembre 1806 supprimant la place de Parme et le commandant d'armes se trouvait reformé; c'était le colonel Nicolas-Joseph Schreiber, commandant de 2^e classe. Depuis que la place de Parme avait été par décret du 23 fructidor an XIII portée de la troisième classe à la deuxième, et les commandants de place de deuxième classe devant être généraux de brigade, Schreiber était considéré comme général de brigade; on pouvait des lors, soit lui donner le traitement de reformé de général de brigade, jusqu'à ce qu'on pût lui conférer le commandement d'une autre place de deuxième classe, soit le maintenir provisoirement à Parme et lui conserver son traitement d'activité. Cette dernière solution prévaut.

3629. — Finckenstein, 11 mai 1807.

Le maréchal Augereau doit-il continuer à recevoir le traitement de général en chef, indépendamment de celui de maréchal d'Empire, pendant la durée de sa convalescence ?

Il jouira du traitement de général en chef jusqu'au 1^{er} juin

3630. — Finckenstein, 11 mai 1807.

sur l'armement de Piombino.

Envoyer sur-le-champ, pour activer l'armement 4 pièces de 24 en fer et 1 pièces de 6 avec 250 boulets par pièce.

3631. — Finckenstein, 11 mai 1807.

Aucune autorisation de séjour à Genève n'a été accordée à des Russes ; on demande les ordres de l'Empereur sur quatre Anglais qui sont dans cette ville.

Permis pour ceux-là seulement ¹ : en faire sortir les Russes.

3632. — Finckenstein, 11 mai 1807.

Le général Sorbier demande mille chevaux de remonte pour compléter les quatre bataillons du train sous ses ordres.

Accordé ces propositions : la remonte aura lieu moitié en mulets et moitié en chevaux.

3633. — Finckenstein, 11 mai 1807.

sur le completement du bataillon valaisien (2).

1. Les Anglais.

2. Voir sur le bataillon valaisien l'article d'Emm. Martin dans le *Carnet de la Sabretache*, 1906, p. 321.

Réitérer les ordres, écrire que l'on ait à établir une espèce de compte: il faut que le bataillon soit complet.

3634. Finckenstein, 31 mai 1807.

L'escadron des vélites des chasseurs à cheval de la garde offre un excédant au complet et le Conseil d'administration demande s'il doit admettre les jeunes gens qui lui sont envoyés chaque jour. Le ministre a maintenu au corps des chasseurs à cheval tous les vélites envoyés jusqu'à aujourd'hui (29 avril), mais il a décidé provisoirement que les admissions seraient suspendues jusqu'à ce que l'excédant au complet ait disparu. Toutefois l'Empereur veut peut-être pourvoir aux pertes futures en augmentant le nombre des vélites à cheval. On prie donc Sa Majesté de faire connaître si les jeunes gens qui se présentent et qui réunissent les conditions requises, devront être admis malgré l'excédant.

Oui.

3635. Finckenstein, 31 mai 1807.

L'Anglais Seymour demande l'autorisation d'aller passer deux mois en Angleterre, sur parole; l'Impératrice s'intéresse à cette demande.

Refusé.

3636. Finckenstein, 31 mai 1807.

Emploi de majors et de quartiers-maîtres dans les cinq légions de réserve.

Sa Majesté désire qu'au lieu de M. Fernig ¹ qui doit rester à son corps, on lui présente un autre major de l'armée pour la 5^e légion.

3637. Finckenstein, 31 mai 1807.

On propose comme majors-généraux des légions de l'intérieur les généraux de brigade Jacopin, Duranton, Gaulois, Vauvrelaud et Douglers pour la 1^{re}, la 2^e, la 3^e, la 4^e et la 5^e légion.

¹ Le frère des comesses Fernig et qui sera général de brigade le 11 juin 1813.

Sa Majesté désire qu'au lieu de MM. Vaufreland et Dangles (1), on lui présente des généraux de brigade en activité pour la 1^e et la 5^e légion.

3638. Finckenstein, 31 mai 1807.

Le grand duc de Berg demande à son service le général de brigade Marx (2).

Approuvé.

3639. Danzig, 1^{er} juin 1807.

Le chargé d'affaires du roi de Hollande demande la mise en liberté du nommé Carel Smit, Hollandais pris sur un bâtiment anglais.

Refusé.

3640. Danzig, 1^{er} juin 1807.

On a nommé au commandement d'armes de la citadelle de Perpignan M. Lejosne, commandant d'armes à Bellegarde, et M. le colonel ex-commandant d'armes Viennet au commandement d'armes de Bellegarde.

Sa Majesté n'a point approuvé ces nominations; elle désire qu'on nomme au commandement de la citadelle de Perpignan un officier de la Grande Armée.

3641. Finckenstein, 6 juin 1807.

Les généraux Paris d'Illins et Duverger remplacent les généraux Prével et Schwartz aux camps de Pontivy et de Saint-Lô.

Sa Majesté n'a pas approuvé la destination donnée au général Duverger, et Elle juge convenable que le général Paris soit employé au camp de Boulogne (3).

1. Cf. sur Dangles nos *Quatre généraux de la Révolution*, t. I, p. 169 et sur le rôle de ses carabiniers à Arlon notre *Wissembourg*, p. 32-33.

2. Voir sur ce général nos *Feuilles d'histoire*, 1910, t. I, p. 380-381.

3. Cf. notre tome I, p. 211.

3642. — Finkenstem, 15 juin 1807.

Rapport sur l'insuffisance du dépôt d'artillerie dans la place de Valence.

Approuvé la remise au domaine des bâtiments de la fonderie, en conservant le dépôt dans les emplacements disponibles de la citadelle.

3643. — Finkenstem, 15 juin 1807.

On propose d'accorder 600 francs sur les fonds des travaux d'Alexandrie au sieur Casabassa, ancien cure de cette place, qui dessert gratuitement l'église de la citadelle.

Accordé le paiement de cette gratification sur les fonds de la guerre.

3644. — Finkenstem, 15 juin 1807.

Le ministre des villes hanséatiques demande la liberté de huit matelots hambourgeois pris sur un corsaire anglais; ils ne faisoient pas partie de l'équipage.

Accordé.

3645. — Filsit, 20 juin 1807.

Le régiment de Westphalie doit-il avoir des drapeaux ou des aigles?

Il doit avoir des drapeaux.

3646. — Filsit, 20 juin 1807.

On propose à S. M. d'admettre au service du roi de Naples M. Stroz, ancien 1^{er} lieutenant (1).

Approuvé.

(1) Voir sur cet aide de camp de Kleber nos *Quatre journées de la Révolution*, I, p. 294 et II, p. 378.

3647. Tilsit, 20 juin 1807.

Démission du sieur Tirant, lieutenant d'artillerie, aide-de-camp de général Dedon (1).

Accepté.

3648. Tilsit, 4 juillet 1807.

A Brun.

Dans vos propos et dans ceux que tiendront vos officiers, mais non pas par écrit, vous direz que nous ne reconnaissons plus le roi de Suède et vous parlerez de ce souverain comme d'un fou plutôt digne de régner sur les Petites-Maisons que sur la brave nation suédoise.

3649. Dresde, 20 juillet 1807.

On propose de nommer les généraux de brigade Dalesme (2) et Lahure en remplacement des généraux Vaufréland et Danglars dans les légions de réserve de l'intérieur.

Approuvé.

3650. - Dresde, 20 juillet 1807.

Sur le projet de dessèchement du lac de Piombino.

La France ne participera pas aux dépenses.

3651. Paris, 30 juillet 1807.

Etat des officiers attachés, en sus du complet des cadres, aux régiments de troupes à cheval et envoyés, comme officiers supplémen-

1. Tirant de Bury qui devint maire de Soultz-sous-Forêts et joua un rôle au blocus de Landau; cf. notre *Alsace en 1811*, p. 308-315.

2. Jean-Baptiste Dalesme et Louis-Joseph Lahure, généraux de brigade, l'un, du 11 septembre 1793, l'autre, du 19 octobre 1799, et qui, tous deux, devinrent sous la Restauration lieutenants-généraux.

taires, aux dépôts de ces régiments ou au camp volant de Saint-Lô.

Cet objet n'ayant pas été autorisé par un décret il en sera présenté un pour la suppression de ces officiers et pour leur cessation de paiement au 1^{er} janvier prochain.

3652. Paris, 30 juillet 1807.

Situation des quatre régiments suisses.

Ce compte n'est point suffisant; il faut désigner le nombre des bataillons à former et leur force, afin de présenter la différence de l'effectif au complet.

3653. Paris, 30 juillet 1807.

Les préfets de la Vienne, des Vosges et du Calvados demandent de porter à une classe supérieure la compagnie de réserve de leur département.

Leur écrire pour savoir si les circonstances de la paix ne changent point l'état des choses, s'ils ont des fonds suffisants, etc.

3654. Paris, 30 juillet 1807.

Il y a 6,267 prisonniers russes en France et 15,897 prisonniers prussiens; que faut-il en faire?

Faire les états de ces prisonniers, pour être présentés à l'Empereur.

3655. Paris, 30 juillet 1807.

Compte de l'emploi des fonds versés par le royaume de Hollande pour fourniture d'armes autorisée par Sa Majesté.

Attendre, pour les armes, que tout soit payé. Déposer les fonds à la caisse d'amortissement. Lorsque tout sera payé, l'Empereur prononcera. Quant au produit des entrées, il doit servir à solder le fournisseur.

3656. — Saint-Cloud, 31 juillet 1807.

On demande le grade de chef de bataillon et la croix de légionnaire pour le capitaine de la Chasse de Vérigny.

Cette demande a été renvoyée par Sa Majesté à une autre époque ¹⁾.

3657. — Saint-Cloud, 12 août 1807.

L'artillerie conservera les arsenaux de La Fère.

3658. — Saint-Cloud, 12 août 1807.

Candidats présentés pour les emplois vacants de colonel dans les 42^e et 101^e régiments de ligne et le 23^e régiment d'infanterie légère.

Nommer trois majors qui ont servi dans le corps d'Oudinot.

3659. — Saint-Cloud, 12 août 1807.

Faut-il donner suite aux marchés passés pour achat de mille mulets et chevaux en Italie?

Contremander les achats.

3660. — Saint-Cloud, 12 août 1807.

On propose de suspendre l'envoi des cuirasses à la Grande Armée.

Il ne faut plus rien renvoyer: suivre le mode ordinaire.

3661. — Saint-Cloud, 12 août 1807.

Quelle coiffure sera définitivement affectée au train d'artillerie?

Leur donner les shakos.

¹⁾ Ecrit par le comte de Lobau; cf. sur La Chasse de Vérigny la pièce 3742.

3662. Saint-Cloud, 12 août 1807.

Quel mode sera suivi pour la punition des sous-officiers et soldats de la garde déserteurs ?

Traitez-les, fusillez-les comme les autres corps de l'armée.

3663. Paris, 17 août 1807.

On propose d'accorder au sieur Nicolas Corneux, canonnier au 1^{er} régiment d'artillerie à pied, un congé absolu : son père a perdu par la foudre quatre de ses enfants.

Accordé.

3664. Paris, 17 août 1807.

Nouvelle demande que fait le ministre de l'intérieur de 20,000 kilogrammes de bronze pour la statue du général Desaix.

Accordé.

3665. Paris, 17 août 1807.

Le prince Jérôme, aujourd'hui roi de Westphalie, réclame le décompte des sommes qui lui sont dues comme général de division.

Payer jusqu'à ce qu'il soit proclamé.

3666. Paris, 17 août 1807.

On propose de « nommer le colonel Lamogère (1), actuellement directeur d'artillerie à Paris, au commandement en chef de l'École d'application des deux armes à Metz, à cause de l'absence du colonel Demarcay, actuellement en Hollande pour l'organisation de l'artillerie de ce royaume ».

Accordé.

1. Louis-Victor-Aubert Lamogère qui sera promu, le 3 juillet 1816, maréchal de camp.

3667. — Paris, 17 août 1807.

Quelle sera la destination des officiers, sous-officiers et gendarmes d'ordonnance à pied?

Les licencier.

3668. — Paris, 17 août 1807.

Comment payer les compagnies de gendarmes d'ordonnance à cheval?

Attendre un rapport du maréchal Berthier sur l'état actuel de ce corps.

3669. — Paris, 17 août 1807.

La France doit-elle payer les frais de recrutement du 1^{er} régiment suisse passé définitivement au service du royaume de Naples et dont le dépôt est à Turin?

La France ne doit plus rien payer; le dépôt sera aux frais du roi de Naples.

3670. — Paris, 17 août 1807.

Faut-il envoyer de Grenoble 15000 fusils aux divisions de Perpignan et de Bayonne qui en sont dépourvues?

Refusé: les faire partir de Tulle.

3671. — Paris, 17 août 1807.

On propose de faire passer d'Alexandrie à Fénéstrelle une compagnie du 4^e régiment d'artillerie à pied pour l'arrangement de 100,000 kilos de poudre.

Accordé.

3672. Paris, 17 août 1807.

Trois généraux russes (Zakomelski, Kortl, Müller) desirent être présentes à l'Empereur.

Ils s'adresseront au maréchal du Palais.

3673. Paris, 17 août 1807.

Plusieurs officiers prussiens demandent à venir à Paris.

Savoir de quels Etats ils sont. Il n'y a pas d'avancement pour le parent du prince d'Anhalt Dessau.

3674. Paris, 26 août 1807.

Plusieurs officiers de gendarmerie sont charges, à défaut de généraux de brigade, de commander dans les dépôts : le maréchal Monecy demande pour eux une indemnité mensuelle de 100 fr. pour frais de bureau.

Refusé

3675. Paris, 26 août 1807.

Le marquis de La Romana demande pour les troupes espagnoles au service de France l'affranchissement des lettres.

Ils seront traités comme les Italiens.

3676. Saint-Cloud, 2 septembre 1807.

Sur le traitement du général Caffarelli, de ses aides-de-camp et de l'inspecteur aux revues qui lui est attaché.

Faire connaître en détail quel est son traitement en Italie et quel est celui qu'il touche en France, ainsi que ses aides-de-camp et l'inspecteur aux revues.

3677. — Saint-Cloud, 2 septembre 1807.

Projet d'améliorer les fortifications de Maestricht.

Que l'inspecteur général comprenne cet objet dans la distribution du crédit pour le génie.

3678. — Saint-Cloud, 4 septembre 1807.

Le détachement d'artillerie qui est à Livourne, doit-il être soldé, nourri et entretenu par la France ou par la Toscane?

Faire connaître le mouvement qui a été ordonné.

3679. — Saint-Cloud, 4 septembre 1807.

Le négociant Du Marest demande la permission d'exporter à Alger des armes de luxe pour le frère du dey.

Accordé.

3680. — Rambouillet, 7 septembre 1807.

Le roi de Naples ne doit nommer aucun officier dans ses troupes.

3681. — Rambouillet, 7 septembre 1807.

Les officiers napolitains du génie et de l'artillerie employés à la Grande Armée ont été payés, à titre d'avance, par le trésor français. Faut-il les payer encore et opérer le recouvrement des paiements sur le trésor de Naples?

En opérer le recouvrement sur le trésor royal napolitain.

3682. — Rambouillet, 7 septembre 1807.

Est-ce que l'Empereur approuve une transaction avec le gouverne-

ment américain à qui on cède, moyennant 184,752 fr. ou 30,000 dollars des effets d'artillerie laissés à la Nouvelle-Orléans."

Approuvé.

3683. Rambouillet, 7 septembre 1807.

"A qui confier le commandement par interim de la 13^e division militaire, au général Demont, sénateur, ou à un des généraux de brigade qui y sont employés?"

Envoyer à Rennes, pour commander la 13^e division militaire, le général Malher ¹.

3684. Rambouillet, 7 septembre 1807.

On met sous les yeux de l'Empereur une note et un plan sur la place de Magdebourg.

Approuvé.

3685. Rambouillet, 7 septembre 1807.

Theobald, baron de Maltzen, officier prussien, demande à passer deux mois à Paris.

Accordé.

3686. Rambouillet, 7 septembre 1807.

Mesures prises envers les prisonniers de guerre poursuivis par corps pour dettes civiles.

Envoyé au Conseil d'État.

¹ Cf. sur Demont notre tome I, p. 268 et sur Malher *id.*, p. 244.

3687. — Rambouillet, 9 septembre 1807.

Le prince Auguste de Prusse a demandé des passeports pour retourner en Prusse.

Accordé.

3688. — Rambouillet, 9 septembre 1807.

Le general commandant le Prytance de Saint-Cyr demande une somme de 10,000 francs pour son ameublement.

Accordé 6000 francs.

3689. — Rambouillet, 9 septembre 1807.

Le roi de Westphalie reclame sur les fonds du ministre de la guerre le paiement de son traitement de contre-amiral depuis sa nomination jusqu'au jour où il a été promu general de division.

Le traitement de contre-amiral doit être payé par la marine

3690. — Rambouillet, 9 septembre 1807.

Demandes d'avancement faites par le marechal Victor.

Ajourné. L'avancement extraordinaire que méritait la Grande Armée, est terminé.

3691. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

Mesures proposées pour empêcher les corps de la Grande Armée de soustraire une partie de l'armement dont ils sont comptables.

1. Celui qui, à Coppel, s'éprit de M^{me} Récamier au point de vouloir l'épouser. On sait qu'il avait été fait prisonnier en 1806. Napoléon le jugeait très défavorablement, et il écrivait trois mois après à Victor, gouverneur de Berlin, qu'il n'y avait rien de plat comme ces princes de Prusse, que le prince Auguste n'avait point d'esprit et n'avait pris à Coppel que de mauvais principes, qu'il faudrait, aux premiers propos qu'il tiendrait, l'arrêter, l'enfermer dans un château et lui envoyer M^{me} de Staël pour le consoler.

Approuvé, à condition que les armes seront mises en séquestre.

3692. Rambouillet, 16 septembre 1807.

Le colonel Auvray, préfet de la Sarthe ⁽¹⁾, doit-il recevoir le traitement de non-activité?

Lui donner sa retraite.

3693. Rambouillet, 16 septembre 1807.

Des armes de guerre ont été fabriquées à Liege, hors la manufacture impériale, pour l'armement des troupes du grand-duché de Berg.

Laisser passer, si c'est pour le grand-duc.

3694. Rambouillet, 16 septembre 1807.

On propose de fixer le traitement de César Berthier comme gouverneur des Îles Ionniennes ⁽²⁾ à 50,000 fr. par an, tout compris, et à le faire acquitter sur les fonds de la caisse militaire de Naples chargée de pourvoir au paiement de la solde des troupes de Cortou.

Approuvé.

3695. Rambouillet, 16 septembre 1807.

Sur le redut à construire, au centre de Cherbourg, près de la Batterie Napoléon.

Que la construction ne soit pas en bois.

1. Voir sur lui nos *Feuilles d'histoire*, 1911, t. p. 172.

2. Il fut rappelé des Îles le 28 janvier 1808 pour être remplacé par Donzelot qui commandait sous lui en second. « Combien de Lardons, disant Courcier, passent pour des Césars, sans parler de César Berthier! »

3696. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

Le général Gouvion Saint-Cyr demande un congé de quelques jours.

Il est en présence de l'ennemi; un congé ne peut lui être accordé.

3697. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

M. de Metternich réclame en son nom le renvoi de deux soldats du 4^e bataillon colonial en Autriche.

Aucun étranger n'a rien à voir aux hommes qui sont dans les troupes françaises. Si ceux dont il s'agit, désirent retourner, il n'y a pas d'inconvénient à les accorder à la demande de M. de Metternich.

3698. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

On propose d'accorder un secours mensuel à M. de Montmorin Saint-Herem, aujourd'hui capitaine honoraire aux Invalides.

A la disposition du ministre.

3699. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

Le roi de Naples voudrait donner au colonel Taffon du 6^e chasseurs la retraite de général de brigade, et le remplacer par M. Steinhäudi, colonel surnuméraire du 7^e régiment de même arme.

La proposition n'est pas conforme à la loi.

3700. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

On soumet un projet de règlement sur l'entretien du train des sapeurs, créé par décret du 1^{er} octobre 1806.

Renvoyé au conseil d'État.

3701. — Rambouillet, 16 septembre 1807.

On propose que tous les emplois qui viendront à vaquer dans le bataillon valaisan, ainsi que dans les régiments d'Embourg et de La Four d'Auvergne, soient pourvus par Sa Majesté; le mode d'avancement par ancienneté aurait des inconvénients.

Approuvé.

3702. — Saint-Cloud, 18 septembre 1807.

Les emplois d'officier vacants dans la Légion hanovrienne seront à nomination de l'Empereur.

Approuvé.

3703. — Saint-Cloud, 18 septembre 1807.

Vingt et un officiers du 2^e régiment de ligne demandent, en indemnité des effets perdus à Trafalgar, la valeur de la gratification de campagne qui s'élève à une somme totale de 7,400 fr.

Accordé.

3704. — Fontainebleau, 22 septembre 1807.

Proposition de ramener les prisonniers russes qu'au moment de leur départ ou même sur la frontière, à cause de leur peu de subordination.

Quand ils seront formés, on en remettra le contrôle à Sa Majesté, qui donnera ses ordres; il faut avoir soin qu'ils ne soient dans aucune place forte.

3705. — Fontainebleau, 24 septembre 1807.

On propose de retirer de la Dalmatie neuf capitaines en second et d'en rappeler quatre en France et d'envoyer à Corfou les cinq autres.

On me fera cette proposition au mois de janvier 1808.

3706. -- Fontainebleau, 27 septembre 1807.

On propose de porter le 5^e régiment de ligne, de trois bataillons, à quatre.

Refusé.

3707. — Fontainebleau, 27 septembre 1807.

Faut-il traiter les bataillons russes sur le même pied que les troupes françaises, à compter de la formation de chaque bataillon ?

Ils seroient traités, à compter du 1^{er} octobre, comme les troupes françaises.

3708. — Fontainebleau, 27 septembre 1807.

Proposition de ne plus donner de sabres briquets aux voltigeurs et aux basses compagnies de l'infanterie légère et étrangère.

Faire un règlement pour en ordonner la suppression.

3709. — Fontainebleau, 27 septembre 1807.

Les 6000 fusils que le dey de Tunis a permission de faire venir de France, seront-ils fournis par les magasins de l'Etat, et, dans ce cas, ne pourrait-on donner des mousquetons d'ancien modèle et sans baïonnette ?

Les fusils seront achetés pour le dey dans les magasins particuliers.

3710. — Fontainebleau, 27 septembre 1807.

Les vélites qui ont fait la dernière campagne, seront-ils dispensés de payer la pension ?

Il n'y a pas de motifs pour rien changer.

3711. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Les ambassadeurs et ministres plenipotentiaires recevront des troupes francaises qui seront dans le lieu de leur residence, les honneurs militaires.

Approuvé.

3712. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Le directeur des fortifications d'Anvers demande un fonds supplementaire de 200,000 fr.

S'en tenir au budget.

3713. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Le general Darmagnac et l'inspecteur aux revues Chadelas (1) continueront ils a exercer leurs fonctions pres la garde municipale de Paris ?

Oui.

3714. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Le prince vice-roi demande pour M. Delort, colonel du 24 dragons 2, un conge de convalescence de trois mois.

Accordé.

3715. Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Le general Duhesme, employe à l'armee d'Italie, demande un conge d'un mois pour aller aux eaux d'Aix.

Accordé.

1. Jean-Charles Chadelas, né à Maüs en 1733, capitaine en 1758, adjudant general, chef de batallion dans la garde nationale, soldee de Paris en 1791, charge d'organiser le camp de Soissons en 1792, chef de brigade en 1793, retraite en 1796, sous inspecteur aux revues en 1800, definitivement retraite en 1813 et mort à Mezières la meme année.

2. Cf. notre tome II, p. 92-96 et 139.

3716. — Fontainebleau, 30 septembre 1807.

Difficultés entre le général de division Piston (1) et le général de brigade Laurent sur le commandement de la 25^e division que le général Laurent commande par interim.

Y envoyer un général de division.

3717. — Fontainebleau, 30 septembre 1807.

On propose d'accorder aux juges dans les régiments suisses le traitement de capitaine de 3^e classe.

Accordé.

3718. — Fontainebleau, 30 septembre 1807.

On propose d'accorder le traitement d'activité au général de brigade Flomieres (2) jusqu'à ce qu'il puisse être employé.

L'envoyer à l'armée de la Gironde.

3719. — Fontainebleau, 30 septembre 1807.

On propose d'employer au corps d'observation de la Gironde le général de brigade Vergez qui a été colonel du 12^e régiment de ligne et blessé à Jena (3).

L'envoyer en Italie.

3720. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur le désarmement des places du Sud-Est.

Désarmer Alexandrie, Fénestrelle, Gavi et tout le Dauphiné.

1. Cf. sur Piston notre tome I, p. 233 et sur Laurent notre tome II, p. 206.

2. Voir sur ce général la notice des *Feuilles d'histoire*, 1910, I, p. 95.

3. Jean-Marie Vergez, général de brigade, du 23 octobre 1806, et qui sera lieutenant général sous la Restauration (23 mai 1825).

3721. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur quelle place faut-il évacuer les effets d'artillerie qui sont à Genève ?

Il ne doit pas être fait d'évacuation.

3722. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur l'avancement dans la gendarmerie.

Cet avancement se fera comme dans l'artillerie et le génie.

3723. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Le colonel du 19^e régiment d'infanterie de ligne est accusé de malversations.

Le ministre suspendra le colonel; il lui ordonnera de se rendre à Boulogne devant la Commission; le major prendra le commandement du régiment. Faire arrêter le quartier-maître.

3724. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur la 23^e légère.

Sa Majesté a décidé que le commandement de la 23^e légère sera donné à un officier supérieur de l'armée d'Italie.

3725. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur le 24^e de ligne.

Le 24^e de ligne sera donné à M. Jamin (P), et M. Tu-

1. Jean-Baptiste Jamin, baron de l'Empire (26 avril 1811), général de brigade (27 avril 1813), lieutenant général (3 septembre 1823).

gnot ¹⁾ restera à la suite jusqu'à nouvel ordre en conservant le commandement qu'il a aujourd'hui.

— — —

3726. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

On propose de nommer à l'emploi de major vacant dans le 23^e régiment de dragons M. Dard ⁽²⁾ ou M. Joliet, chefs d'escadron.

On nommera à cet emploi un major de cavalerie à la suite de la Grande-Armée, et s'il arrivait qu'il ne s'en trouvât pas, on désignera un chef d'escadron, toujours de la Grande-Armée, parmi les plus anciens et les plus méritants.

3727. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Sur le régiment de Westphalie.

Réduire le cadre de ce régiment à deux bataillons au lieu de quatre.

3728. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Le comte O' Mahony, ancien colonel irlandais au service de France, demande l'autorisation de se rendre en Portugal où il est employé.

Refusé.

— — —

3729. — Fontainebleau, 4 octobre 1807.

Le général Roguet demande une indemnité pour les pertes d'effets et de chevaux qu'il a éprouvés à Guttstadt et auparavant ⁽³⁾.

Accordé.

1. Philippe-Henri Tugnot, alors adjudant commandant et sous-chef de l'état-major du 6^e corps, allait être nommé baron (10 septembre 1808).

2. Cf. sur Dard qui devint général notre *École de Mars*, p. 105 et 351. Quant à Joliet, né à Dijon en 1757, dragon en 1776, sous-lieutenant en 1792, chef d'escadron en 1793, chef de brigade en l'an V et non confirmé, il se retira comme chef d'escadron.

3. Voir dans les *Mém.* de Roguet (tome III, p. 357-364) le récit de ce qu'il a souffert à Guttstadt : « les fatigues incessantes, les premiers et

3730. Fontainebleau, 7 octobre 1807.

Sur les emplois vacants dans la gendarmerie.

Pour chaque emploi, les candidats seront au nombre de vingt dont dix parmi les plus anciens et dix parmi les plus méritants; les états de service détaillés seront toujours présentés à l'appui des propositions; cette méthode est de rigueur.

3731. Fontainebleau, 12 octobre 1807.

Sur un fonds de 500,000 fr. mis à la disposition de l'armée de Naples pour sa solde à compter du 1^{er} avril dernier.

J'approuve l'enquête que veut faire le ministre de la guerre. Il doit enjoindre au payeur de payer exactement la solde. Il doit témoigner mon mécontentement sur la mauvaise situation de mon armée de Naples. Ecrire d'une manière mesurée au roi, mais fortement au ministre de la guerre de Naples. Comment est-il possible qu'avec une si petite armée et tout l'argent que j'y ai envoyé, l'administration soit en si mauvais ordre? C'est surtout au ministre de la guerre du royaume de Naples qu'il faut écrire, et au payeur.

3732. Fontainebleau, 14 octobre 1807.

Proposition d'envoyer à Briançon une compagnie d'artillerie pour le desarmement de cette place.

Approuvé.

plus rudes coups étaient pour nous »; dans le combat du 5 juin, il fut renversé par un coup de mitraille. Ney le crut tue et Napoléon fit son éloge funèbre: « je regrette bien vivement ce pauvre Roguet; mais enfin il est mort sur le fil d'honneur ».

3733. Fontainebleau, 11 octobre 1807.

On propose de conserver aux seuls officiers-generaux de l'artillerie et du genie la faculte de prendre leurs aides-de-camp dans ces deux armes.

La loi!

3734. — Fontainebleau, 11 octobre 1807.

On propose de faire sortir 40 eleves de l'Ecole d'artillerie a la fin de l'annee et d'y envoyer 50 eleves de l'Ecole polytechnique, d'y mettre, pour completer l'instruction pratique, une compagnie de mineurs, une compagnie de sapeurs, une demi-compagnie du train d'artillerie et de porter a 25 le nombre des chevaux d'equitation.

Approuvé.

3735. — Fontainebleau, 11 octobre 1807.

Le general Guiot-Durpaire (1), commandant d'armes a Brest, demande un congé pour assister aux assemblees du college electoral de la Charente: le service ne souffrira pas de son absence.

Accordé.

3736. Fontainebleau, 11 octobre 1807.

Le colonel Lacour, du 5^e dragons, demande à rester au dépôt jusqu'à ce que son etat lui permette de rejoindre le regiment.

S'il est hors d'état de servir, lui donner sa retraite.

1. Jean Guiot-Durpaire, general de brigade (14 avril 1794) et de division (13 juin 1795).

3737. Fontainebleau, 11 octobre 1807.

Mesures pour placer promptement les officiers surnuméraires.

Approuvé, mais il les faut laisser dans les corps où ils sont: la revue des officiers blessés fera beaucoup de places.

3738. Fontainebleau, 11 octobre 1807.

Le général de brigade Tirlot (3) qui commande en chef l'artillerie de l'armée de Dalmatie, touche le traitement extraordinaire de 12,000 fr. par an fixé pour les généraux de division. Faut-il encore le payer sur ce pied ou ne lui donner que la somme de 4200 fr., réglée pour les généraux de brigade? Dans ce dernier cas, doit-il supporter la retenue des sommes qu'il a touchées en trop?

La loi!

3739. Fontainebleau, 11 octobre 1807.

Faut-il porter les bataillons du régiment de Westphalie à 9 compagnies?

Les autres officiers, le roi de Westphalie les emploiera.

3740. Fontainebleau, 15 octobre 1807.

Michel Asselin, palefrenier au service du roi de Hollande, et Jean Gusneo, employé aux écuries du vice-roi d'Italie, demandent à conserver leur solde de retraite en restant au service de ces deux princes.

Accordé.

3741. Fontainebleau, 15 octobre 1807.

On propose d'établir des portiers-consignes dans les châteaux forts où il y a des prisonniers de guerre: il a paru indispensable d'établir un portier-consigne au château de Hon.

Accordé.

Le Louis Tirlot, général de brigade depuis le 29 août 1803, sera baron de l'Empire le 25 mars 1810 et général de division le 10 janvier 1813

3742. — Fontainebleau, 16 octobre 1807.

De la Chasse de Vérigny (1) demande un grade ou la Légion d'honneur.

Renvoyé au ministre de la guerre pour le placer dans l'état-major de Corfou.

3743. — Fontainebleau, 18 octobre 1807.

Sur la Légion du Midi.

Me faire connaître l'organisation de cette légion: la réduire insensiblement: si les deux bataillons sont composés chacun de neuf compagnies, les réduire à six et les réduire tous les ans jusqu'à ce que cette légion soit dissoute.

3744. — Fontainebleau, 18 octobre 1807.

Sur les 131 Français indûment admis dans la Légion hanovrienne (2).

Nul doute qu'il faut en faire sortir tous les Français. C'est d'ailleurs un corps à incorporer, lors de la rentrée de l'armée en France, dans les différents régiments de chasseurs

3745. — Fontainebleau, 25 octobre 1807.

Sur les déserteurs de la Grande Armée arrivés à Brauman pour jouir de l'amnistie.

En ce cas, le ministre ordonne ce que de droit.

1. Jean-Nicolas de la Chasse de Vérigny, ancien aide-de-camp de Moreau, capitaine adjoint depuis l'an VII, fut nommé chef d'escadron à la suite des états-majors en 1808, adjudant commandant en 1812 et maréchal de camp le 23 juillet 1823, tué à Paris dans la journée du 28 juillet 1835.

2. Dès le 7 août 1806 Napoléon avait défendu d'y admettre aucun Français: « ce n'est pas un corps français que j'ai voulu former », et il voulut déjà réduire le corps à 150 hommes par escadron.

3746. Fontainebleau, 25 octobre 1807.

Sur le échange de 572 prisonniers français contre autant de Suédois.

Je n'ai pas approuvé cette convention.

3747. Fontainebleau, 25 octobre 1807.

Sur le corps de vétérans bourgeois de Paris, gardes d'honneur non soldés du Sénat.

Les hommes turbulents de ce corps de vétérans bourgeois ayant été éloignés du corps et n'en faisant plus partie, les choses resteront comme elles sont.

3748. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Faut-il dépenser en 1808 une somme de 7,900,000 fr. pour achat d'armes?

Jusqu'à ce que j'aie un million d'armes en dépôt dans mes arsenaux, il faut commander autant d'armes que possible.

3749. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Etablissement d'un chasse-maree et d'une embarcation vis-à-vis la batterie Napoleon de Cherbourg pour le cas où elle serait détruite par un ouragan.

Il faudrait charger la marine de cette opération.

3750. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

On propose d'envoyer 5000 fusils de Saint-Etienne à Bayonne pour l'armée d'observation de la Gironde.

Avant de faire cette opération il faut voir si l'on ne trouvera pas de fusils à Lisbonne; s'il y en a un besoin.

urgent, voir si l'on n'en peut pas prendre à Rochefort, car ces transports de Saint-Étienne sont bien coûteux.

3751. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Sur la Légion du Midi.

On peut ajourner la réduction des bataillons lorsqu'il y aura une réduction dans le nombre d'hommes.

3752. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Les officiers de la Légion du Nord, qui est passée au service du roi de Saxe, demandent à rentrer dans des régiments français.

Cette demande me paraît juste; avoir des rapports sur chacun d'eux.

3753. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Sur le dépôt et la compagnie d'artillerie du 1^{er} régiment suisse.

La compagnie d'artillerie qui est à Cherbourg, n'a jamais fait partie de ce régiment. Le dépôt de ce régiment doit, comme de raison, être au compte du roi de Naples.

3754. -- Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Les officiers généraux du corps d'observation de la Gironde auront-ils leur traitement extraordinaire à compter du jour où ils quitteront la frontière? Les officiers de cette armée toucheront-ils la gratification de campagne?

La gratification de campagne leur sera payée en Portugal sur les fonds du Portugal. Les officiers généraux n'auront de traitement extraordinaire qu'à compter de leur arrivée en Portugal.

3755. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Graduation de 300 fr. au commandant de la citadelle de Besançon, président du Conseil d'administration des conscrits réfractaires.

Accordé.

3756. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Proposition de nommer M. de Bruges, chef de bataillon au régiment d'Isenbourg, colonel du corps de 3000 Albais stationné dans les Sept Îles.

Ne proposer aucun avancement pour les régiments d'Isenbourg et de La Tour d'Auvergne; ne nommer que des hommes qui aient toujours fait le service avec nous

3757. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Proposition de nommer chefs de bataillon le capitaine d'artillerie Hulot et le capitaine du génie Leclerc, employés à l'École militaire de Fontainebleau.

Je ne fais point de difficulté d'accorder de l'avancement à ces officiers; mais alors il faudra qu'ils quittent l'École militaire pour être employés dans les armées, mon intention étant qu'aucun grade ne puisse s'obtenir à l'École militaire en restant à l'École militaire.

3758. Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Sur les généraux Jordy et d'Agoult.

Renvoyer le général Jordy ¹ à son commandement d'armes. Quant au général d'Agoult ², lui donner sa

1. Nicolas-Louis Jordy, général de brigade (4 janvier 1794), et qui sera promu lieutenant général le 3 juin 1815.

2. Sur d'Agoult voir nos *Mém.* de Griois, t. p. 18 et notre tome I, p. 85, 251, 252.

retraite avec appointements en attendant qu'on le place quelque part.

3759. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Indemnité d'un mois de traitement au capitaine de gendarmerie qui a accompagné le roi et la reine de Hollande durant leur voyage dans les Hautes-Pyrénées.

Accordé.

3760. — Fontainebleau, 3 novembre 1807.

Clément Semin, ex-caporal des vétérans de la garde, demande à cumuler sa retraite avec ses gages de palefrenier du roi de Westphalie.

Accordé.

3761. — Fontainebleau, 7 novembre 1807.

Le roi de Naples demande le capitaine Josse pour aide-de-camp (1).

Accordé.

3762. — Fontainebleau, 10 novembre 1807.

On propose de nommer lieutenant aide-de-camp du maréchal Masséna le sieur d'Aguesseau, lieutenant au 1^{er} régiment de chasseurs (2).

Il n'a pas assez de grade.

3763. — Fontainebleau, 10 novembre 1807.

On propose de remplacer au 2^e corps de la Gironde par l'adjudant commandant Alain l'adjudant commandant Revest qui a reçu l'ordre du prince de Neuchâtel de retourner tout de suite à la Grande Armée qu'il avait quittée sans permission.

Approuvé.

1. Capitaine au 10^e de ligne.

2. Voir sur ce d'Aguesseau une longue note de nos *Mémoires de Grouchy*, t. I, p. 335.

3764. Fontainebleau, 10 novembre 1807.

Nominations dans l'artillerie.

Les nominations proposées sont renvoyées à l'époque du travail général sur l'artillerie.

3765. Fontainebleau, 10 novembre 1807.

On propose d'accorder la retraite au colonel Berruyer, du 21^e régiment de chasseurs (1).

A-t-il le temps de service?

3766. Fontainebleau, 10 novembre 1807.

Le chef d'escadron Borel (2) réclame la retraite du grade de colonel.

Si j'avais accordé la retraite de colonel, l'ordre aurait été donné à la même époque que j'ai accordé la retraite.

3767. Fontainebleau, 10 novembre 1807.

On propose de confirmer dans le grade de lieutenant, pour être aide-de-camp du général de division Clauzel, le sieur Castel, lieutenant provisoire au 1^{er} dragons (3).

A-t-il fait la guerre?

1. Sur Jean-Baptiste Berruyer voir notre *Légion germanique*, p. 44 et 292.

2. Pierre-Aimé Borel de la Rivière qui fut nommé, le 3 août 1810, chevalier de l'Empire.

3. Voir plus haut, pièce 3147.

3768. — Fontainebleau, 10 novembre 1807.

Sur l'avancement à donner à M. P. de Segur, ex-chef d'escadron du 13^e régiment de chasseurs (1).

Le faire major et l'envoyer à un corps.

3769. — Fontainebleau, 10 novembre 1807.

Le general Servan demande à être payé en activité pendant le temps qu'il a présidé la commission des comptes de l'ex-demi-brigade helvétique.

Approuvé.

3770. — Fontainebleau, 12 novembre 1807.

Faut-il dessécher les marais de Mombach?

L'inondation de Mombach sera détendue, mais il ne sera fait aucune opération pour dessécher les marais.

3771. — Fontainebleau, 14 novembre 1807.

Les gardes d'artillerie des places de Dalmatie seront-ils Français ou Italiens? N'est-ce pas au royaume d'Italie à les fournir et à les solder?

Approuvé.

3772. — Fontainebleau, 14 novembre 1807.

Sur le recrutement et le complet des régiments suisses.

Avant de répondre à cette question, il faut que les régiments aient d'abord 1,000 hommes: ils sont encore loin de ce compte.

1. C'est Philippe Paul de Segur, le célèbre écrivain qui devint general de brigade en 1812 et lieutenant-general en 1831. Hussard en mars 1800 et sous-lieutenant en mai suivant, lieutenant en 1802, capitaine en 1803, il avait été nommé chef d'escadron au 13^e chasseurs le 16 mai 1806 et cinq jours après l'apostille impériale, le 15 novembre 1807, il était fait major surnuméraire au 2^e hussards.

3773. Fontainebleau, 15 novembre 1807.

Le conseil d'administration de la cavalerie de la Légion hanovrienne, composée d'étrangers, peut-il délivrer des congés absolus aux soldats qui ont atteint ou vont atteindre le terme de leur engagement?

Accordé.

3774. Fontainebleau, 16 novembre 1807.

On propose d'accorder 600 fr. de gratification à la veuve du citoyen Levasseur, sous directeur des études au lycée de Saint-Cyr.

Accordé.

3775. Fontainebleau, 19 novembre 1807.

On propose de placer dans la 5^e division militaire, l'adjudant commandant Levasseur, blessé à la Grande Armée.

Approuvé.

3776. Paris, 7 janvier 1808.

On propose de céder sur les 1,464,976 kilogrammes qui existent à Strasbourg et à Mayence en bouches à feu étrangères hors de service trois à quatre cent milliers de kilogrammes de bronze, à 3 fr. 20 le kilogramme, aux propriétaires des fonderies de Romilly.

Combien cela coûterait-il à l'artillerie quand elle voudra remplacer ces 100 milliers de kilogrammes? Prendra-t-on des pièces hors de service ou des pièces encore bonnes?

3777. Paris, 12 janvier 1808.

Quand sera célébrée la translation du cœur de Vauban aux Invalides

Pour le jour anniversaire de la prise de Danzig.

3778. — Paris, 12 janvier 1808.

Les généraux sénateurs, commandant les légions de réserve, conserveront-ils leur traitement extraordinaire mensuel de 2000 fr. ?

Jusqu'au 1^{er} janvier 1808.

3779. — Paris, 12 janvier 1808.

On propose de porter de 4000 à 6000 fr. les frais de représentation du general Bellavène.

Accordé.

3780. — Paris, 12 janvier 1808.

On propose d'accorder au capitaine du génie Camus, chargé d'un projet détaillé sur le canal latéral de la Haisne, aux abords de Condé, une gratification de 600 fr.

Accordé.

3781. — Paris, 12 janvier 1808.

Le sieur Chapuis ayant donné sa démission de l'emploi de lieutenant au 10^e hussards ; il demande à rentrer au service.

Il est coupable: le 3 novembre nous avions la guerre; le 1^{er} janvier, nous avons la paix.

3782. — Paris, 12 janvier 1808.

M. Espert (1), colonel du 102^e à l'armée de Naples, demande un congé de six mois.

Refusé cette permission.

1. Pierre Espert (et non Jean-Baptiste), qui fut nommé baron de l'Empire le 12 novembre 1809 et general de brigade le 6 août 1811.

3783. Paris, 12 janvier 1808.

Le général de brigade Lesuire, commandant supérieur à Landau, demande un congé de vingt jours pour venir à Paris mettre ordre à des affaires qui intéressent sa fortune.

Refusé.

Le général de division Deslureaux, commandant la 5^e division militaire, demande un congé d'un mois pour régler des affaires personnelles à Reims et à Arras.

Accordé ce dernier.

3784. Paris, 12 janvier 1808.

Vaut-il maintenant provisoirement à Plaisance, M. Marion, comme à Parme M. Schreiber, en qualité de commandant d'armes, au traitement d'activité, bien que la place soit supprimée ?

Accordé.

3785. — Paris, 12 janvier 1808.

Les officiers de la garde qui passent à des emplois supérieurs dans la ligne ou dans les légions de réserve, ne toucheront-ils que le traitement de cet emploi, lors même qu'ils jouissaient d'un traitement plus fort dans le grade inférieur qu'ils avaient dans la garde ?

Cette question est captieuse. La loi !

3786. — Paris, 12 janvier 1808.

Sur la nécessité de faire délivrer dans les corps de la garde impériale des congés semblables à ceux qui sont délivrés dans la ligne.

Approuvé.

3787. Paris, 12 janvier 1808.

Le 64^e régiment de ligne est-il autorisé à accepter le legs de 100 fr.

de rente perpétuelle que l'adjudant-commandant Chevalier a fait à sa compagnie de grenadiers ?

Accordé.

3788. — Paris, 12 janvier 1808.

On propose de donner au régiment des cheval-légers belges la même force qu'aux régiments de chasseurs.

Accordé.

3789. — Paris, 12 janvier 1808.

On propose d'approuver la repartition d'une somme de 6,000 fr., entre les professeurs de l'École de Fontamebleau, pour gratifications de 1807, selon l'arrête du 16 thermidor an XI.

Approuvé.

3790. — Paris, 14 janvier 1808.

Sur des officiers du bataillon des tirailleurs du Po à remettre en activité.

Renvoyé au maréchal Soult pour avoir son avis.

3791. — Paris, 24 janvier 1808.

Sur l'établissement militaire de Chantilly.

L'établissement militaire de Chantilly sera affecté au casernement des troupes à cheval de la garde impériale.

3792. — Paris, 27 janvier 1808.

V Clarke.

Donnez ordre au général Duhesme de partir en poste dans la journée de demain pour Perpignan où il prendra le commandement de la division des Pyrénées Orientales

3793. — Paris, 28 janvier 1808.

On propose d'accorder des congés de relâche à trois veuves qui sont en convalescence, dans leurs foyers et hors d'état de servir.

Approuvé.

3794. — Paris, 29 janvier 1808.

On propose de remettre en activité le sieur Blondel de La Blossière, premier lieutenant au 1^{er} régiment d'artillerie à pied, supprimé après l'insurrection de Turin.

Accordé.

3795. — Paris, 29 janvier 1808.

Le sieur Hechemann, capitaine au 37^e de ligne, offre sa démission; il avait abandonné son poste, sans permission, lorsque son corps se trouvait sous Heilsberg.

Le faire arrêter et le faire juger par une commission militaire comme lâche.

3796. — Paris, 29 janvier 1808.

On propose de nommer sous-lieutenant quartier maître, le sieur Mahol Genasse, sous-lieutenant au 8^e régiment d'infanterie légère.

Refusé: il est trop jeune.

Et Arbonin, maréchal des logis de la gendarmerie du Morbihan.

A présenter.

3797. — Paris, 29 janvier 1808.

On propose de nommer chef de bataillon le sieur Marbot, capitaine adjudant, faisant le service d'aide-de-camp du maréchal Masséna.

L'Empereur a renvoyé ce rapport sans décision (1).

(1) Note du ministre. Cf. sur Marbot, notre tome I, p. 110, 350 et 354.

3798. — Paris, 29 janvier 1808.

On propose de nommer chef d'escadron dans l'armée de Portugal, le prince de Salm-Salm naguère lieutenant en second dans les gendarmes d'ordonnance et, depuis le 10 septembre 1807, lieutenant au 9^e régiment de chasseurs.

Accordé.

3799. — Paris, 3 février 1808.

Le général Chasseloup desire un supplément de 600 forçats napolitains qu'il emploierait aux travaux d'Alexandrie.

Les demander au vice roi d'Italie.

3800. — Paris, 3 février 1808.

Sur le fort Saint-Hippolyte (1) dont la vente ne produirait que 7 à 8.000 francs.

Mettre ce bâtiment à la disposition du ministre de l'intérieur pour en faire un dépôt de mendicité ou une maison de correction.

3801. — Paris, 4 février 1808.

On propose de nommer, pour commander les places de Mantoue et Venise, les généraux de division Favereau et Schaal.

Refusé; proposer des généraux qui aient fait les campagnes d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland.

3802. — Paris, 10 février 1808.

On propose d'accorder quinze congés de trois mois, par corps, à l'armée de Boulogne.

L'on meurt à Boulogne! L'on n'y mourrait pas il y a

1. Dans le Gard.

deux ans. Il faut faire faire une visite et constater les causes de cette maladie.

3803. — Paris, 10 février 1808.

Sur deux petits canons que Sa Majesté aurait donnés jadis à Haller (1).

Jamais je n'ai fait donner de canons à Haller: ce tripotier d'affaires est bien osé à prétendre à ce que peut espérer un maréchal de France; il faut considérer sa demande comme une extravagance.

3804. — Paris, 11 février 1808.

On propose de charger l'inspecteur aux revues de la garde, de la correspondance relative au paiement de la pension des vélites.

Approuvé.

3805. — Paris, 29 février 1808.

Le général Durutte propose de s'emparer de l'île de Ponza.

Renvoyé au roi de Naples pour avoir son opinion là-dessus et tenter de s'en emparer s'il le juge praticable.

3806. — Paris, 1^{er} mars 1808.

Les troupes françaises, stationnées dans le royaume de Westphalie, doivent elles être soldées sur les fonds de la Grande Armée?

Elles doivent être nourries, logées, habillées, entretenues et payées par le roi de Westphalie jusqu'à concurrence de 12,500 hommes.

1. Le Haller de 1796 et de 1797; cf. notre *Journal* de Desaix, p. 55-56.

3807. — Paris, 2 mars 1808.

Partout où il y a garnison, la ville doit fournir un champ de manœuvres.

3808. — Paris, 16 mars 1808.

I. La tour du Temple sera démolie, les démolitions commenceront le 1^{er} mai prochain.

II. Les prisons du Temple seront transférées le 20 avril dans le donjon de Vincennes.

III. L'établissement de l'artillerie qui est dans le donjon de Vincennes sera momentanément transféré dans l'Eglise. Cette translation sera terminée au 1^{er} avril et le dit jour le donjon sera mis à la disposition du ministre de la police par les agents de la guerre.

IV. Le ministre de la police sera chargé de tous les travaux et réparations nécessaires au donjon, lesquels seront terminés avant le 20 avril.

V. Il y aura, pour commander le donjon, un officier ayant le grade de lieutenant de gendarmerie, qui sera sous les ordres du commandant de la place de Vincennes.

VI. Les geôliers et guichetiers seront établis dans l'enceinte du donjon et dans des lieux désignés par le ministre de la police.

VII. La place de Vincennes sera réparée, suivant les plans qui seront soumis, samedi prochain, à notre approbation, par le ministre de la guerre.

VIII. Le projet consistera: 1^o à mettre la place à l'abri d'une insurrection populaire. 2^o A armer de quelques pièces les tours qui flanquent la place. 3^o A faire les dispositions nécessaires pour que les rondes aient lieu au pied de la tour et sur les murailles. 4^o A établir sur une des tours qui pourraient être conservées une batterie destinée aux saluts et salves de réjouissance. Cette batterie serait de douze pièces de gros calibre, choisies parmi celles qui ont été prises à Vienne et à Berlin.

IX. Celles des tours qui seront jugées en mauvais état seront rasées à la hauteur du rempart. Celle qui sera jugée en meilleur état sera convertie en magasin à poudre. Si une autre tour peut être conservée elle sera appropriée pour servir de magasin aux munitions confectionnées.

X. Les maisons particulières existant dans la place de Vincennes et toutes maisons adossées aux murs seront démolies.

XI. L'église sera divisée en trois étages : l'étage inférieur ou rez de chaussée formera des hangars pour les affûts, les bois et les équipages de l'artillerie. Les deux autres étages seront disposés en salles d'armes propres à contenir douze mille fusils, quatre mille mousquetaos et carabines et plusieurs milliers de pistolets et de sabres.

XII. Il sera établi dans la place une manutention de trois ou quatre fours avec des emplacements disposés pour des magasins.

XIII. La place sera organisée de manière à contenir 1^o Six cents hommes de troupes à cheval officiers, soldats et chevaux ; 2^o Douze cents hommes d'infanterie avec leurs officiers.

XIV. Le pavillon de la Reine sera disposé pour le logement du gouverneur, du commandant d'armes, d'un officier d'artillerie et d'un commissaire des guerres.

XV. La place de Vincennes appartenant à la garde impériale, un des colonels de la garde en sera gouverneur ; il y aura sous lui un commandant d'armes, chef de bataillon.

XVI. Il y aura constamment dans la place deux brigades de gendarmerie d'élite pour prêter main-forte au service des prisonniers.

XVII. Le donjon, les établissements d'artillerie et autres et toutes les troupes casernées seront sous les ordres et sous la police du gouverneur et du commandant de la place.

XVIII. Nos ministres de la guerre et de la police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

3809. — Saint-Cloud, 29 mars 1808.

On propose de nommer le colonel Brue à la première place vacante de sous-inspecteur aux revues (1).

Approuvé

3810. — Paris, 30 mars 1808.

Clarke à l'Empereur.

M. Delelée n'a pas été employé en Suisse et rien ne constate qu'il ait été destitué; il demande de nouveau du service (2).

3811. — Bayonne, 28 avril 1808.

Le colonel Maurice demande le grade de général de brigade ou celui d'officier de la Légion d'Honneur (3).

Refusé. il faut qu'il fasse des campagnes

3812. — Bayonne, 13 mai 1808.

Sur la suppression de la direction du génie à Parme.

Un sénatus-consulte va réunir Parme, Plaisance et la Toscane à la France (4); aussitôt que cela sera fait, un projet sera présenté pour régulariser le service de la guerre au-delà des monts.

1. Louis-Urbain Brue, le conventionnel, dragon de Lorient en 1789, capitaine au 15^e chasseurs à cheval en 1793, nommé colonel du 19^e régiment de même arme par Champonnet sur le champ de bataille de Civita Castellana et confirmé par le Directoire le 17 décembre 1798.

2. Lettre annotée ainsi: « revenu sans décision »; cf. pièce 3.251.

3. C'est Maurice-Dufort, qui avait refusé le grade de général de brigade le 23 août 1793. Son vrai nom était Maurice; mais il y avait au régiment où il s'engagea, deux Maurice, tous deux Thionvillois, et il prit le nom de Dufort ou Du Fort, parce que son père était marchand de bois au fort de Thionville. Cf. notre tome I, p. 57.

4. L'avant-veille, l'Empereur envoyait ce sénatus-consulte à Cambacérès: il fallait, disait-il, compléter le territoire de Gènes, augmenter nos côtes et le nombre de nos matelots, rendre le port de la Spezia plus central; « ces dispositions étaient le résultat de la nécessité ».

3813. Bayonne, 18 mai 1808.

Le général de division Chabot qui commande le département de Marengo depuis trois ans, desire servir d'une manière plus active et demande de l'emploi à une armée, particulièrement à celle d'Espagne.

L'envoyer commander à Montpellier ¹.

3814. Bayonne, 25 mai 1808.

Indemnité à donner au général Donzelot qui, allant de Brindisi à Corton, a perdu chevaux et bagages, enlevés par l'ennemi.

Accordé six mille francs

3815. Bayonne, 25 mai 1808.

Clarke propose d'approuver que le sieur Jean-Geoffroy Reynards, de Luthum, département de la Roër, dragon au 13^e régiment, passe au service du roi de Westphalie : il a une partie de sa famille en Westphalie, il a servi comme ordonnance au quartier-général du roi pendant la dernière campagne, et le ministre de la guerre du royaume annonce l'intention de le nommer sous-officier dans les gardes.

Accordé.

3816. Bayonne, 1 juin 1808.

A Clarke.

Vous témoignerez mon mécontentement au colonel Morio, de ce qu'il s'est permis d'écrire à mes généraux, que ce bataillon n'appartient point au roi de Westphalie puisque je l'ai formé et payé.

3817. Bayonne, 15 juin 1808.

Les généraux ne doivent avoir aucun caisson.

¹ Chabot ne se rendit pas à cette destination : au mois de juillet, l'Empereur lui confiait la division de réserve qui se formait à Perpignan.

3818. — Bayonne, 15 juin 1808.

Il faut rappeler tous les sapeurs que j'ai à Naples et les centraliser à Alexandrie pour les travaux.

3819. — Bayonne, 15 juin 1808.

On propose de faire de Kehl une place de 3^e classe.

Il n'est pas nécessaire de changer de classe la place de Kehl

3820. — Bayonne, 3 juillet 1808.

Le général de division Trelliard ⁽¹⁾ sera employé à former, réunir et commander les escadrons provisoires dont je vais ordonner incessamment la formation pour se rendre à la Grande Armée: en attendant, qu'il reste où il est.

3821. — Bayonne, 10 juillet 1808.

L'ex-colonel d'artillerie Allix ⁽²⁾ demande l'autorisation de publier un ouvrage sur les moyens de faire traverser les montagnes à l'artillerie.

Faire voir cet ouvrage par le Comité de l'artillerie: s'il est bon inutile de l'imprimer: il faut le garder au Dépôt.

3822. — Saint-Cloud, 18 août 1808.

Le général de division Leval se rendra à Metz pour prendre le commandement de la division allemande composée des régiments de Hesse, Nassau, Bade et des petits princes ⁽³⁾.

1. Anne-François-Charles Trelliard, colonel du 11^e chasseurs à cheval et qualifié alors par Tilly de bel officier et d'excellent chef (*Journal de Desaix*, p. 194), général de brigade le 10 septembre 1799 et de division le 30 décembre 1806.

2. Voir sur Allix notre tome I, p. 87.

3. Cf. le décret du 7 septembre suivant (*Corresp.*, n^o 14300).

3823. — Saint-Cloud, 30 août 1808.

On propose de remplacer le général de brigade Davin par le général Marion dans le commandement d'armes de Palmanova (1).

Palmanova est la place de France la plus importante. Il faut que je sache qui j'y nomme pour commandant. Je ne connais point les états de service du général Marion. Un général qui aurait servi dans l'artillerie et encore dans la force de l'âge paraîtrait indiqué pour ce commandement.

3824. — Saint-Cloud, 1 septembre 1808.

Le ministre propose à l'Empereur d'ordonner que les sommes dues aux corps de la garde impériale, pour leur première monture, seront régularisées par les revues, comme les autres dépenses de la garde.

Approuvé.

3825. — Saint-Cloud, 1 septembre 1808.

Le général Mermet (2) désire servir activement.

Il faut l'employer en Espagne.

3826. — Saint-Cloud, 1 septembre 1808.

Considérant que le général de division Marescot ayant conclu et signé l'infâme capitulation d'Andujar, et par là couvert son nom de déshonneur et d'opprobre, ne peut plus rester à la tête du corps du génie, avons décrété et décrétons ce qui suit: Le général Marescot, au même moment qu'il a signé cette infâme capitulation, s'est rendu

1. Cf. sur Marion notre tome I, p. 257 et sur Davin notre *Junesse de Napoléon*, II, p. 227 et 332.

2. L'ami et confident de Hoche (cf. le deuxième volume de nos *Quatre généraux de la Révolution*) et le lieutenant de Ney en 1815 (cf. nos *Lettres de 1815*, I, p. 213); il allait commander la 3^e division du 6^e corps de l'armée d'Espagne, sous les ordres de Ney.

indigne de la place d'inspecteur général du génie et de faire partie de ce brave corps. Il est en conséquence destitué, et notre ministre de la guerre nous présentera, au prochain travail, un général du génie pour le remplacer (1).

3827. — Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

Sur le mode de paiement des troupes de la confédération du Rhin, à dater du jour de leur entrée en France.

Ils seront payés par leurs princes et nourris par moi.

3828. — Saint-Cloud, 9 septembre 1808.

On propose de confier le commandement du département des Vosges au général de brigade Cassagne (2).

L'envoyer à l'île d'Aix, à la place du général Duressé qui en doit partir le 10 octobre.

3829. — Saint-Cloud, 10 septembre 1808.

A Clarke.

Je vous renvoie votre travail sur l'artillerie de l'armée d'Espagne. J'attends que vous ayez reçu les états du 1 ou du 10 septembre, époque à laquelle le général Lariboisière aura reçu les états de tous les corps et pourra vous faire connaître tout ce qui existe: vous me présenterez alors ce travail.

1. « Ce décret, écrivait Clarke, d'après l'intention de l'Empereur et par égard pour le corps du génie, ne sera pas imprimé ».

2. Le Cassagne qui défendit Philippeville en 1815 et qui s'était signalé à l'armée du Rhin, notamment à Oberkamlach et à la tête du pont d'Iluningue. Cf. notre *Journal de Desaix*, p. 154.

3830. — Saint-Cloud, 12 septembre 1808.

Sur un projet de fort à Dunkerque pour remplacer le fort Bisban, détruit par le tempele.

On fera le devis pour savoir ce que cet ouvrage doit coûter et on ne se jettera point dans des dépenses trop fortes.

3831. — Erfurt, 27 septembre 1808.

Sur un projet de caserne à Ajaccio.

On se contentera des casernes de la citadelle sans en construire d'autres, puisque les Capucins sont démolis.

3832. — Paris, 23 octobre 1808.

Le general reforme Cordellier a epouse une veuve qui avait un fils d'un premier lit ; à la mort de cette veuve, il a reconnu qu'il avait aliéné les biens qui étaient la propriété de son beau-fils ; il se derobe aux poursuites en s'elayant de l'avis du Conseil d'Etat qui declare le traitement de reforme insaisissable : le ministre pense que cet avis ne peut s'appliquer à la circonstance.

La loi :

3833. — Paris, 25 octobre 1808.

Le général de division du génie Dejean, notre ministre de l'administration de la guerre, est nommé premier inspecteur du génie ¹⁾.

3834. — Paris, 28 octobre 1808.

A Clarke.

Faites demander si le général Delaborde peut faire la campagne : dans ce cas, il faut qu'il soit rendu à sa

1) En remplacement de Marescot.

division avant le 1^{er} décembre: s'il n'est pas en état de le faire, placez-le à Rennes et faites marcher à sa place le général Heudelet.

3835. — Burgos, 17 novembre 1808.

A Clarke.

Il est nécessaire que le général Bourcier vienne à cette armée. Vous lui donnerez l'ordre de se rendre au quartier-général à Burgos. Il visitera en passant les dépôts de Pau et de Bayonne. Il sera inspecteur général et aura sous ses ordres les généraux chargés des différents dépôts de cavalerie.

3836. — Madrid, 16 décembre 1808.

Le maréchal et sénateur Pérignon, gouverneur de la ville de Naples et commandant des troupes dans cette capitale, doit jouir du même traitement que le maréchal Jourdan. Il doit être payé par le payeur français comme faisant partie de l'armée française.

3837. — Madrid, 21 décembre 1808.

Les 12.500 hommes qui doivent être à Magdebourg seront payés, nourris, habillés et logés par le roi de Westphalie.

3838. — Astorga, 3 janvier 1809.

Faut-il graver la carte de l'île d'Elbe? La dépense sera de 4.370 fr.

Approuvé.

3839. — Astorga, 3 janvier 1809.

On propose de nommer au commandement de la 2^e division militaire le général de division Moulin.

Approuvé.

3840. Astorga, 3 janvier 1809.

Le sieur Pastre Verdier, lieutenant aux grenadiers à cheval de la garde, a reçu de son corps une avance de 1,200 fr., pour soulager sa famille; le general Walther le recommande; on propose de lui accorder une gratification de 600 fr. pour lui faciliter le remboursement de l'avance faite par son corps.

Accordé.

3841. Valladolid, 8 janvier 1809.

Il y a en général, de l'inconvénient à déplacer les dépôts: la guerre d'Espagne faite, tous ces dépôts changeront

3842. Valladolid, 8 janvier 1809.

Le roi de Naples demande que le payeur des troupes françaises soit supprimé.

Mon payeur est nécessaire à Naples.

3843. Valladolid, 12 janvier 1809.

Tous les aides-de-camp des maréchaux, colonels, généraux de la garde, des généraux grands-officiers de la couronne, des généraux aides-de-camp de l'Empereur, ou autres, ceux également des généraux chefs de corps dans la garde, ne feront point partie de la garde à dater du 1^{er} janvier 1809.

3844. Paris, 21 janvier 1809.

On propose pour remplacer le general Piston dans le commandement de la place de Wesel les généraux Schaal, Favereau et Mengaud.

Je n'adopte aucun de ceux-là.

3845. Paris, 26 janvier 1809.

On propose de donner à la Légion de la Vistule les mêmes enseignes qu'aux troupes françaises qui n'ont pas d'aigles.

Approuvé.

3846. — Paris, 28 janvier 1809.

Le général Bonzelot ne devrait-il pas s'emparer de l'île déserte de Sarseno (1) ?

Approuvé.

3847. Paris, 28 janvier 1809.

Faut-il accorder une gratification de campagne (18,000 fr. en tout) aux officiers portugais employés au siège de Saragosse ?

Accordé.

3848. Paris, 31 janvier 1809.

I. L'Empereur a douze officiers d'ordonnance du grade de capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant. Ils prennent rang entre eux indépendamment de leur grade, mais par leur ancienneté de service auprès de l'Empereur; lorsqu'ils parviennent à un grade supérieur, ils cessent d'être officiers d'ordonnance.

II. Les officiers d'ordonnance sont dans les attributions du grand écuyer qui règle leur service. Il y en a toujours un de service au palais. Celui qui est de service remet tous les matins à l'aide-de-camp de service la liste des officiers d'ordonnance avec l'indication du lieu où chacun d'eux se trouve.

III. A la guerre, l'officier, ou les officiers d'ordonnance, de service, doivent toujours avoir un cheval sellé pour pouvoir être à même de remplir les commissions que l'Empereur voudrait leur donner.

1. La plus septentrionale des îles grecques de la mer Adriatique, devant le golfe de Valona.

IV. Les officiers d'ordonnance de service à la guerre montent à cheval et suivent Sa Majesté toutes les fois qu'elle sort, soit à cheval, soit en voiture. Ils placent leurs chevaux en relais, comme ceux de Sa Majesté, si cela est nécessaire, pour qu'ils puissent la suivre, ou M. le grand écuyer les distribue de manière qu'il y en ait toujours auprès de Sa Majesté un nombre égal à celui de ceux qui doivent être de service.

V. Les officiers d'ordonnance doivent connaître les manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie.

VI. Les officiers d'ordonnance portent pour uniforme un frac à la hussarde, drap bleu-barbeau, parements, collet, revers et doublure de même; collet, parements et revers brodés en argent, épaulette et aiguilletes en argent, gilet écarlate et pantalon bleu-barbeau tressé en argent, avec distinction de capitaine; bottes à la hussarde, schako noir avec garniture en argent et plumet rouge. L'équipage de leurs chevaux sera à la hussarde avec chabraque en peau de tigre ou peau d'ours bordure écarlate. Il n'y a qu'un seul uniforme.

VII. Chaque officier d'ordonnance doit avoir au moins quatre chevaux à monter et quatre chevaux de suite avec autant de domestiques ou palefreniers. Ils doivent avoir sur chacun de leurs chevaux de suite un petit portemanteau avec les effets d'habillement ou de linge les plus nécessaires pour se changer.

VIII. Pour subvenir à toutes ces dépenses d'équipement et d'entretien, chaque officier d'ordonnance doit avoir de sa famille un revenu de 6,000 francs par an. Ils reçoivent de l'Empereur un traitement de 6,000 francs et indépendamment de cela le ministre de la guerre les fait traiter, quel que soit leur grade, comme capitaines de cavalerie de première classe pour solde, indemnité de logement, fourrages, etc.

IX. A l'armée les officiers d'ordonnance reçoivent huit rations de fourrages.

X. Les officiers d'ordonnance n'ont pas le rang d'offi-

ciers de la maison de l'Empereur. Ils mangent à la même table que les officiers de garde.

3849. Paris, 31 janvier 1809.

Le general Bremer, pris et blessé, annonce que l'Angleterre l'échan-
gerait volontiers contre le général-major Abercromby qui est, sur sa
parole, en Angleterre.

Pourquoi cet officier est-il en Angleterre? Qui a donné
la permission? Faire une enquête là-dessus.

3850. Paris, 2 février 1809.

Est-il toujours payer au marechal Davout le traitement extraordi-
naire de 10,000 fr. par mois, réglé pour les maréchaux d'Empire en
Allemagne?

Oui

3851. Paris, 2 février 1809.

L'adjudant commandant Jean Legris, dit Hector (1), demande la retraite
avec le grade de général de brigade.

Retraite de son grade.

3852. Paris, 3 février 1809.

Le ministre demande la croix de la Legion d'honneur pour le capi-
taine du génie, Bayart (2) qui a rédigé le *Mémorial* de Cormontaigne.

Accordé.

1. Cf. nos *Quatre généraux de la Révolution*, t. II, 153.

2. Il devint chef et conservateur des archives au dépôt des fortifica-
tions.

3853. Paris, 10 février 1809.

On propose d'employer les quatre généraux de long de attâches, comme généraux majors aux légions de réserve, dans les divisions militaires de Lutenour (46^e), Dalesme (47^e). Durant ce temps de Boulogne, Jacquin (46^e), Ladure (46^e);

Accordé.

D'employer à l'armée d'Espagne, le general Cayrols en ce moment à Bayonne.

De faire passer dans l'artillerie de terre le fils de Merlin de Thionville, élève de l'artillerie de la marine.

Accordé.

3854. Paris, 13 février 1809.

M. Contamine demande à être porté sur le tableau des adjudants commandants et employé dans ce grade à l'armée.

Accordé.

3855. Paris, 13 février 1809.

On propose de nommer capitaine le lieutenant Marthe, aide de camp du general Curial.

Accordé.

3856. Paris, 13 février 1809.

Proposition de nommer le sous lieutenant Raoul de Montmorency aide de camp du maréchal Davout.

Pas assez de service.

3857. Paris, 16 février 1809.

Le general de batallon Betres (1), employé à Corfou demande à passer au service du roi de Naples.

Accordé.

3858. Paris, 3 mars 1809.

I. Il sera réuni une armée d'observation sous le nom de *division d'observation de la Rochelle*.

II. Le général Dufour, commandant la 12^e division militaire, sera spécialement chargé du commandement de cette division. Son quartier-général sera à La Rochelle. L'ordonnateur, le payeur et les commandants d'artillerie et du génie de la 12^e division militaire seront employés dans la division d'observation.

III. Cette division sera composée de deux brigades. La première brigade sera composée du 1^{er} bataillon du 26^e 810 hommes ; du 5^e bataillon du 82^e 810 hommes ; du 5^e bataillon du 66^e 810 hommes ; total 2.500 hommes. Cette brigade sera commandée par le général Cassagne ; elle sera réunie à l'île d'Aix, le 15 mars.

La seconde brigade sera composée du 1^{er} bataillon du 82^e 810 hommes, du bataillon du dépôt du 7^e 660 hommes et du 5^e bataillon du 26^e 810 hommes ; total 2.310 hommes. Cette deuxième brigade sera réunie et complétée dans les premiers jours d'avril, de sorte qu'indépendamment des troupes d'artillerie et de la garnison des îles d'Aix et d'Oléron, les deux brigades présenteront une force de 5000 hommes pour la défense de Rochefort, de La Rochelle et de l'île d'Aix.

IV. Le général Dufour concertera des signaux avec l'île d'Aix pour pouvoir y accourir de sa personne avec la seconde brigade en cas d'événement.

3859 Paris, 4 mars 1809.

Le general Charles Morand demande un conge de trois ou quatre mois :

Refusé.

Le general Valentin, un conge de trois mois :

Refusé.

Le colonel Coutard, du 65^e, un congé de deux mois.

Refusé.

Le colonel Guyon, du 12^e chasseurs, une permission de six semaines.

Refusé.

3860. Paris, 4 mars 1809.

Le général Quesnel sera-t-il employé au corps d'armée du duc de Dalmatie ?

Approuvé qu'il suive le duc de Dalmatie.

3861. Paris, 7 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général Tharreau de se rendre à Augshourg pour y prendre le commandement de la 2^e division du corps du maréchal Oudinot.

3862. Paris, 8 mars 1809.

I. Il sera formé une École Militaire qui sera établie dans le château de St-Germain.

II. Cette École portera le nom d'École Militaire spéciale de cavalerie: il n'y sera admis que des jeunes gens pensionnaires qui se destinent au service de la cavalerie. Ils devront être âgés de plus de seize ans. La durée de leurs exercices à l'École sera de trois ou quatre ans. Cette École sera organisée pour recevoir 600 élèves. Des écuries seront préparées pour 100 chevaux.

III. Les élèves pauseront eux-mêmes leurs chevaux: ils iront au manège, à des écoles d'instruction analogues à celles d'Alfort et de Charenton, à une école de ferrage

et en général seront instruits de tout ce qui concerne le détail de la cavalerie.

IV. Il y aura deux espèces de chevaux; des chevaux de manège et des chevaux d'escadron. Cent seront destinés au manège et quatre cents à l'escadron. Aussitôt qu'un élève aura fait son cours de manège et reçu la première instruction, il lui sera donné un cheval qu'il pansera lui-même et pendant le temps qu'il sera à l'escadron, il apprendra l'exercice et les manœuvres d'infanterie.

Notre intention est de tirer, tous les ans, de l'École de St-Germain 150 élèves pour remplir les emplois de sous-lieutenant vacants dans nos régiments de cavalerie.

V. Chaque élève de l'École militaire de cavalerie payera 2.400 francs de pension.

VI. Le château de St-Germain sera mis à la disposition de notre ministre de la guerre qui y fera faire les réparations et arrangements nécessaires sur les fonds de casernement, de manière qu'au 1^{er} juin prochain les élèves puissent entrer à l'École.

3863. -- Paris, 10 mars 1809.

Démission du sieur Courier, chef d'escadron au 2^e régiment d'artillerie à cheval (1).

Accepté.

3864. -- Paris, 10 mars 1809.

Projet de lever un régiment espagnol de troupes à cheval.

La levée d'un régiment de cavalerie est trop chère.

1. Le jour même où cette démission est acceptée, Courier écrit de Milan à Griois : « Le diable s'était mis dans mes affaires en France, Je demande un congé pour aller voir ce que c'était; on me le refuse, j'avais déjà demandé à passer en Espagne, comptant bien que je pourrais, en allant ou revenant, faire un tour au pays. Ah! ah! on ne m'écoula seulement pas. Aujourd'hui, c'est ma démission dont je régalé Son Excellence, et pour cela je ne crois pas qu'il y ait de difficultés.

3865. Paris, 16 mars 1809.

Sur le 5^e régiment à qui le royaume de Naples doit près de deux cent mille francs.

Commencer par lui accorder sans délai une avance, pour qu'il puisse aller.

3866. Paris, 16 mars 1809.

Les fondations en pierre de la fortification de Strassund qui regarde la mer, peuvent servir de digue; le Magistrat de cette ville demande à les conserver.

Accordé.

3867. La Malmaison, 22 mars 1809.

Le colonel Demas (1), au service du roi de Hollande, demande à être mis en activité dans les troupes françaises.

Il doit rentrer dans le grade qu'il avait avant sa sortie.

3868. La Malmaison, 22 mars 1809.

On propose de nommer capitaines les lieutenants Pasquet Sabagnac et Daubenton, aides de camp le premier, du général Drouot, le second du général Pajol.

A la première bataille (2).

3869. Paris, 27 mars 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général sénateur Colaud d'être rendu à Strasbourg le 5 avril.

Donnez ordre au général Vial d'être rendu à Milan le 6 avril.

1. Auguste Demas, colonel du 5^e régiment d'infanterie depuis 1806 et brigadier des troupes hollandaises (4 mars 1807), etait colonel titulaire en France depuis le 19 juillet 1800; après avoir commandé Hambourg en 1809, il entra en 1811 au service de Westphalie comme général de brigade (il fut tué à la Moskowa).

2. Voir sur cette apostille de Napoléon notre tome I, p. 83.

3870. — Paris, 27 mars 1809.

Le général sénateur Colaud desire commander une division d'infanterie à l'armée d'Allemagne.

Qu'il soit rendu le 5 avril à Strasbourg.

3871. — Paris, 29 mars 1809.

On pourra retirer d'Espagne quelques cadres des compagnies du train d'artillerie.

3872. — Paris, 29 mars 1809.

Ne pourrait-on former un régiment à cheval avec l'ancien régiment des Algèrves ?

Je ne veux pas employer mon argent à monter des traitres : s'ils veulent servir, on pourrait tout au plus les lever pour servir en Espagne.

3873. — Paris, 7 avril 1809.⁷

Le chef de bataillon Saint-Simon, aide-de-camp du maréchal Ney, demande à passer au service d'Espagne.

Accordé.

3874. — Paris, 8 avril 1809.

Il faudrait nommer, en remplacement du général Gassendi, un membre de la commission chargée d'examiner les comptes de l'artillerie de la garde.

Nommer le général Sugny ¹, s'il est à Paris.

¹ L. C. sur B. (ex de Sugny) notre *Juvenesse de Napoléon*, II, p. 179 et 326.

3875. Paris, 9 avril 1809.

Le général Rostollant, (1) blessé à Saragosse, demande un congé de plusieurs mois.

Accordé.

3876. Ratisbonne, 25 avril 1809.

A Clarke.

Donnez ordre au général Bourcier qui est en Espagne, de se rendre à Augsbourg pour y prendre le commandement des dépôts de cavalerie de l'armée d'Allemagne.

3877. Burghausen, 29 avril 1809.

On propose de renvoyer en Angleterre les femmes et les enfants qui ont au-dessous de douze ans et qui n'ont pas servi comme marins.

Approuvé.

3878. Burghausen, 29 avril 1809.

On propose, à la demande du général Leclaire, d'accorder aux trois adjudants et au secrétaire de la place de Strasbourg une gratification de 200 francs à chacun pour les indemnités du service extraordinaire auquel ils sont tenus.

Approuvé.

3879. Burghausen, 29 avril 1809.

On propose d'accorder une gratification de 1,200 fr. au capitaine Maire (2) qui a porté à Corfou les approvisionnements arrêtés pour le service des Îles Ionniennes.

Approuvé.

1. Cf. sur ce général, nos *Lettres de 1815*, p. 47 et nos *Études d'histoire*, IV, p. 281-291.

2. Sans doute le Maire, ami de Courier, qui disait, lorsque Bonaparte fut empereur : « je le croyais fait pour quelque chose de mieux. » Cf. nos *Feuilles d'histoire*, 1969, I, p. 230-232.

3880. — Ems, 4 mai 1809.

Le général Cassagne, commandant l'île d'Aix, demande le traitement extraordinaire de son grade.

Lui accorder une gratification de campagne extraordinaire.

3881. — Ebersdorf, 28 mai 1809.

Toutes les troupes de la marine employées aux armées de terre seront à la charge du département de la guerre.

3882. — Ebersdorf, 28 mai 1809.

Le traitement extraordinaire et de représentation du général de division Senarmon qui remplace le général Lariboisière dans le commandement en chef de l'artillerie de l'armée d'Espagne, sera porté à 1500 francs par mois, à cause de la résidence de Madrid.

3883. — Ebersdorf, 28 mai 1809.

L'Empereur de Russie desire que le capitaine de navire anglais, Anderson, parent de son chirurgien et prisonnier de guerre en France, soit renvoyé dans sa patrie.

Accordé.

3884. — Ebersdorf, 28 mai 1809.

sur l'échange du général Brenier contre le général-major Abercromby.

Refusé; le général Brenier est blessé.

3885. Ebersdorf, 28 mai 1809.

On propose d'employer le general Cambaceres (c) a l'armée d'Allemagne.

Non, il n'est bon à rien.

3886. Ebersdorf, 28 mai 1809.

L'Institut demande la mise en liberté du chimiste anglais Smithson arrêté a Hambourg.

Accordé la liberté.

3887. Schoenbrunn, 11 juin 1809.

Le general Bonzelot a envoyé a Verone deux secretaires pour eurober des prisonniers de guerre autrichiens a raison de 12 francs chacun.

Approuvé.

3888. Schoenbrunn, 11 juin 1809.

Le gouvernement espagnol demande 4500 fusils pour armer de nouveaux régiments.

Non.

3889. Schoenbrunn, 11 juin 1809.

Elle même a un compte de plus de deux millions (2,247,795 fr. 89) pour armes qui lui ont été livrées.

Elle doit le solder.

3890. Schoenbrunn, 11 juin 1809.

On demande 1000 prisonniers espagnols a Neutbrasach pour les travaux du canal Napoleon.

Accordé.

L. Jean Pierre Hubert Cambaceres, general de brigade, du 10 juillet 1805, baron de l'Empire, du 19 juin 1808.

3891. — Schönbrunn, 11 juin 1809.

On propose de donner au général Radet, commandant la gendarmerie de Toscane, le traitement extraordinaire des généraux qui commandent un département.

Refusé.

3892. — Schönbrunn, 11 juin 1809.

La grande-duchesse de Toscane a fourni quatre compagnies de sbires.

Approuvé: en faire un bataillon que l'on appellera bataillon de police.

3893. — Schönbrunn, 17 juin 1809.

Demande de fonds pour les travaux du génie à l'armée d'Espagne.

Le pays doit y pourvoir.

3894. — Schönbrunn, 28 juin 1809.

Sur le chef de bataillon de la 4^e demi-brigade de vétérans — Bournot, impliqué dans l'affaire Malet (1).

Destitué ou éloigné de Paris.

3895. — Schönbrunn, 28 juin 1809.

Sur l'arsenal de construction à Mayence.

Y a-t-il de l'argent au budget? Reporter cela à trois ans.

1. Sur cette affaire Malet, voir nos *Etudes d'histoire*, III, p. 170.

3896. Schönbrunn, 15 juillet 1809.

Certains prêtres demandent des prisonniers de guerre autrichiens pour la culture des terres (1).

Leur en donner.

3897. Schönbrunn, 15 juillet 1809.

Sur les prisonniers de guerre suédois.

Renvoyé ces prisonniers, comme échange, et non autrement.

3898. Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Faut-il augmenter d'un bataillon le régiment d'Isenbourg, comme naguère le régiment de La Tour d'Auvergne?

Accordé, pourvu qu'on ne prenne pas de Polonais.

3899. Schönbrunn, 17 juillet 1809.

Le roi d'Espagne demande à recruter parmi les prisonniers de guerre autrichiens.

Approuvé (2).

3900. Schönbrunn, 23 juillet 1809.

Le général de division Chabot demande le commandement de la 9^e division militaire, jusqu'à ce qu'il soit entièrement guéri de la blessure qu'il a reçue à la cuisse droite.

Accordé.

1. C. d. des Vienne et Manche.

2. Il falloit, disait alors Napoléon, renvoyer le moins de prisonniers autrichiens possible et retenir tous ceux qui voudraient rester en France ou entrer dans nos régiments polonais et allemands.

3901. — Schönbrunn, 5 août 1809.

La France a fourni aux troupes du royaume de Westphalie des armes pour 336.426 fr. 60.

Se les faire payer.

3902. — Schönbrunn, 9 août 1809.

Proposition de nommer lieutenant M. d'Arenberg, sous-lieutenant au 53^e, pour servir comme aide-de-camp auprès du général de brigade Worlé.

Il n'est pas lieutenant.

3903. — Schönbrunn, 9 août 1809.

On propose de remettre en activité dans l'artillerie le chef d'escadron Courier, démissionnaire (1).

Accordé.

3904. — Schönbrunn, 9 août 1809.

Peut-on nommer chef de bataillon le capitaine Destutt-Tracy, aide-de-camp du général Sebastiani (2) ?

Il faut qu'il serve dans un corps.

3905. — Schönbrunn, 9 août 1809.

Au le manque de sujets, on a fait rentrer dans le génie, en son ancien grade de capitaine, l'aide-de-camp du général Roguet, Ripoud-Lasalle (3), et on l'a envoyé aussitôt à Cadzand.

Accordé.

1. Mais on sait ce qui arriva ; à peine arrivé à l'armée, Courier se piqua parce qu'il ne recevait ni cheval ni argent, et, sur le champ, il s'éloigna ; cf. nos *Mém. de Griois*, I, p. 203.

2. Victor de Tracy qui épousa Sarah Newton, la veuve du général Letort, l'auteur des *Essais, lettres et pensées*.

3. Qu'on trouve plus tard capitaine de première classe à Perpignan.

3906. Schoenbrunn, 9 août 1809.

Dix élèves de l'École Saint-Cyr sont nommés sous-lieutenants de cavalerie.

Savent-ils monter à cheval?

3907. Schoenbrunn, 10 août 1809.

Le pays ne peut rien fournir; il faut accorder à l'Angleterre, en Espagne un fonds de 70,000 fr. par mois.

Accordé 50,000 francs sur le budget du ministre.

3908. Schoenbrunn, 17 août 1809.

Le chirurgien anglais Brown, qui a soigné les malades français à Astorga, a reçu de l'Empereur une gratification de 150 napoléons et la promesse de son renvoi; il demande que cette décision soit exécutée.

Accordé: il lui sera donné une nouvelle gratification de 156 napoléons; il sera remis à une croisière anglaise vis-à-vis Dieppe ou Cherbourg.

3909. Schoenbrunn, 17 août 1809.

Le général Donzelot a dû remettre au genre 62,000 fr. prélevés sur les revenus des Îles Ionniennes.

Approuvé.

3910. Schoenbrunn, 17 août 1809.

On s'accorde un congé de deux mois au général de brigade Perreimon (il rentre en France par autorisation du roi d'Espagne).

Cela me paraît extraordinaire; en temps de guerre, les généraux ne doivent pas quitter l'armée.

Le André Thomas Perreimon, général de brigade, 13 juin 1795; Baron de l'Empire (27 juillet 1808); lieutenant général, 21 février 1816.

3911. — Schoenbrunn, 17 août 1809.

Sur l'état-major à donner aux pontonniers.

Je ne veux pas de régiment de pontonniers. A quoi servirait-il de former en régiment des troupes qui doivent être disséminées? Peut-être ne faudrait-il pas de régiments d'artillerie.

3912. — Schoenbrunn, 1 septembre 1809.

V. Clarke.

Rappelez que le général Colaud est sous les ordres du prince de Ponte-Corvo qui commande en chef, et que, dans le cas de réunion, le duc de Conegliano doit être aussi sous le commandement du prince.

3913. — Schoenbrunn, 27 septembre 1809.

Le commandant militaire du Mont-Cenis recevra une indemnité annuelle de 600 fr., attendu sa position particulière.

Le commandant de la batterie de Cherbourg recevra une indemnité de 300 francs en dédommagement des dépenses extraordinaires qu'il est obligé de faire.

3914. — Schoenbrunn, 27 septembre 1809.

Deux officiers du corps du duc d'Oels (1) et un domestique sont en prison à Luxembourg.

Faire juger ces officiers par une commission militaire comme gens sans aveu.

1. Brunswick-Oels.

3915. — Schoenbrunn, 27 septembre 1809.

Le général Gouvion Saint-Cyr a-t-il payé sur les fonds des contributions de la Catalogne au général Rey, chef de l'état-major, une indemnité extr. ordinaire de 1,066 fr. par mois. faut-il approuver ce paiement?

La loi!

3916. — Schoenbrunn, 27 septembre 1809.

M. de Junac, colonel du 1^{er} Hussards (1), demande à se rendre au dépôt pour soigner sa santé.

Envoyer le major du régiment le remplacer; lorsque le major sera arrivé, il pourra se rendre pour six mois au dépôt.

3917. — Schoenbrunn, 27 septembre 1809.

Sur les obligations de la Westphalie.

Elle doit pourvoir à 12,500 hommes lorsqu'ils y sont. Lorsqu'ils n'y sont pas, elle doit pourvoir à ce qu'il y a.

3918. — Schoenbrunn, septembre 1809.

Il faudrait écrire au roi d'Espagne qu'au lieu d'entretenir de nombreux généraux espagnols qui ne servent à rien, il serait convenable qu'il donnât de l'argent pour les travaux du génie, qu'avec les énormes dépenses que je fais, je ne puis fournir à tout.

3919. — Schoenbrunn, 11 octobre 1809.

J'ai pour principe qu'il ne faut pas d'aumôniers dans mes régiments.

(1) Le colonel de Junac qui commanda le régiment de 1807 à 1810.

3920. — Schönbrunn, 14 octobre 1809.

A Clarke.

Il n'y a pas d'inconvénient à rappeler le général Colaud.

3921. — Schönbrunn, 14 octobre 1809.

A Clarke

Donnez l'ordre au général Maupetit de se rendre à Versailles pour être employé dans les régiments provinciaux qui sont en Espagne.

3922. — Fontainebleau, 31 octobre 1809.

Les soixante élèves de l'École de Saint-Cyr dont l'instruction est achevée, seront nommés aux corps qui sont en Espagne. Ils seront tous nommés sous-lieutenants et employés au dépôt de Versailles. Ils iront en Espagne pour conduire les différents renforts que doivent recevoir les régiments.

3923. — Fontainebleau, 31 octobre 1809.

Les Conseils d'administration des régiments de la garde continuent à se servir, pour les congés qu'ils délivrent, des modèles qu'ils ont fait imprimer, quoique l'Empereur ait décidé que la garde se servirait des mêmes modèles que la ligne, et il est d'ailleurs nécessaire que les congés données à tous les militaires aient la même forme pour que la gendarmerie puisse les connaître facilement.

Que le ministre fasse exécuter son ordre.

3924. — Fontainebleau, 8 novembre 1809.

Proposition de nommer cinq nouveaux généraux de brigade pour l'armée d'Espagne (1).

Tous ceux de l'armée d'Allemagne sont à présent disponibles: il n'est pas nécessaire d'en nommer de nouveaux.

L. P. autre, Delort, Maupoint, Juniac et Briche.

3925. — Fontainebleau, 9 novembre 1809.

On propose d'employer le colonel de Brague dans un commandement de place.

Cet officier n'est bon à rien ¹, tandis qu'il y a tant de militaires, ayant été grièvement blessés, qui seront de la plus grande utilité.

3926. — Paris, 18 novembre 1809.

Le général Souham mande que sa santé le force de rentrer en France pour quelques semaines, et on propose de lui accorder un congé jusqu'au 1^{er} décembre prochain.

Approuvé.

3927. — Paris, 21 novembre 1809.

Formation d'une direction d'artillerie dans les provinces illyriennes.

Le ministre me présentera un projet d'organisation militaire pour les provinces illyriennes, qui comprendra le Cattaro, la Dalmatie, la Carniole, etc. Je pense qu'il faudra deux ou trois divisions militaires et deux ou trois directions tant pour l'artillerie que pour le génie.

3928. — Paris, 25 novembre 1809.

Plusieurs chefs de corps de la garde, dont le général Walther, ayant adressé des demandes de fonds pour les besoins urgents de leur troupe, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté le total des sommes dues à sa garde au 1^{er} octobre dernier, montant à 845,731 fr. 75, lequel a été établi par l'inspecteur aux revues.

Renvoyé au ministre de la guerre pour tenir un conseil d'administration de la garde et m'en faire connaître le résultat.

¹ C'est en effet un très bon colonel.

3929. — Paris, 30 novembre 1809.

« Il officiers de la bande de Schill ont été traduits à une commission militaire et 296 soldats de cette bande, envoyés aux galères. Faut-il traduire à une commission militaire trois autres officiers de cette bande et envoyer aux galères 185 autres soldats de la même bande et 4 de celle du duc d'Orléans? Faut-il suivre la même marche envers les officiers et soldats de ces deux bandes qui seront arrêtés à l'avenir? »

Oui 1.

3930. — Paris, 30 novembre 1809.

« Le général de division Delaborde rentre en France par autorisation de S. M. l'Empereur est prié de faire connaître si son intention est d'accorder un congé à cet officier général qui paraît hors d'état de continuer ses services. »

Accorder un congé.

3931. — Paris, 14 décembre 1809.

J'ai pour principe que les dépôts ne doivent jamais changer de place.

3932. — Paris, 11 décembre 1809.

Le ministre de la guerre a fait payer une indemnité de 10,000 fr. au général de division Reymer.

Approuvé.

3933. — Paris, 19 décembre 1809.

On propose des augmentations nécessaires dans le personnel et le matériel des administrations de la garde pour que toutes les parties du service soient assurées pendant la campagne d'Espagne.

Approuvé.

1. On sait que Napoléon traitait Schill de brigand et, le 2 août, il avait fait traduire à une commission militaire onze officiers de la bande de Schill; « faites leur faire leur procès en règle, écrivant il à Clarke et faites les fusiller avec éclat. »

3934 — Paris, 28 décembre 1809.

Je ne veux pas qu'on fasse d'avancement ni de remplacement dans les régiments de marche.

3935 — Paris, 28 décembre 1809.

On propose de nommer capitaine de gendarmerie un ex-capitaine quartier maître de chasseurs à cheval.

Il faut, avant de nommer de nouveaux officiers, placer tous les officiers à la suite, et il doit rester quelque avancement aux officiers de gendarmerie.

3936 — Paris, 31 décembre 1809.

Le roi de Naples voudra compter au colonel Fugny (1) le commandement de son artillerie et le nommer général de brigade.

Si cet officier demande de passer au service du roi de Naples, on le lui accordera; mais il faut qu'il fasse une demande en forme.

3937. — Paris, 3 janvier 1810.

A Berthier.

Je suis surpris que vous n'avez pas encore de nouvelles de la division Loison: je ne comprends pas cela.

Je vous prie de me faire un rapport sur la situation des quatre régiments de marche, des douze bataillons auxiliaires, ainsi que des vingt escadrons de gendarmerie qui se forment pour l'armée d'Espagne.

Il faut écrire au général Bonet qu'il ait à prendre toutes les mesures pour rétablir la tranquillité dans le pays.

1 Voir sur lui notre *Juvenesse de Napoleon*, t. p. 236 et 327.

empêcher les abus des douanes et retirer les profits du pays pour l'entretien de ses troupes.

Nous devez recevoir actuellement les états de situation des places d'Espagne; je vous prie de me les envoyer.

3938. -- Paris, 3 janvier 1810.

Au duc de Feltré.

La 2^e division de la garde, que commandera le général Dumoustier, sera composée de deux brigades, la 1^{re}, du 1^{er} régiment de chasseurs-tirailleurs et du 1^{er} régiment de fusiliers; la 2^e brigade, du 1^{er} régiment de grenadiers-tirailleurs et du 2^e régiment de fusiliers. Ainsi les fusiliers se trouveront substitués aux conscrits, qui ne paraissent pas en état de faire campagne de sitôt, et que je désire laisser reposer à Paris.

Donnez ordre au général de brigade Dumoustier, de se mettre en marche pour Tours avec son état-major et son administration le 10 janvier.

Vous aurez soin de recommander aux inspecteurs aux revues de passer la revue de cette division, d'arrêter les livrets au 1^{er} janvier, et de faire en sorte que les décomptes soient faits, tant aux officiers qu'aux soldats, et qu'il n'y ait lieu à aucune réclamation après le départ.

Le général Dorsenne se rendra à Tours, le lendemain de l'arrivée de cette division, et reviendra immédiatement me rendre compte de la revue qu'il en aura passée.

La 3^e division se trouvera composée de deux régiments de conscrits et de la vieille garde. Elle se tiendra prête à partir au 1^{er} février.

Vous donnerez l'ordre qu'il soit formé un 3^e régiment de marche de cavalerie de la garde, composé, comme les deux premiers, d'un escadron de cheval-légers polonais, d'un escadron de dragons, d'un escadron de chasseurs et d'un escadron de grenadiers.

Il sera attaché à la 2^e division deux batteries d'ar-

illerie légère, formant 12 pièces de canon. On choisira les hommes les mieux portants et les moins fatigués, pour composer cette division, dont le prince de Neuchâtel passera la revue le 8, et qui se mettra en marche le 9 pour Tours et Poitiers.

Par ce moyen, le 10 janvier, chacun des régiments à cheval de la garde aura dehors 150 hommes. Il est nécessaire que ces régiments tiennent des états en règle, et sachant bien ce qui compose les 1^{er}, 2^e et 3^e régiments de marche de cavalerie de la garde.

Le 1^{er} régiment est à Bordeaux; le 2^e est à Poitiers et va rejoindre incessamment le 1^{er} à Bordeaux, et le 3^e partira le 10 pour Poitiers.

3939. — Paris, 3 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au train de l'artillerie de la garde qui n'a point de chevaux, de se rendre à Poitiers pour y prendre des mulets.

Donnez ordre à l'artillerie de la garde de partir toute entière des environs de Paris et répartissez-la sur la Loire, entre Tours et Orléans, dans les endroits où les fourrages sont à meilleur marché.

3940. — Paris, 3 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Je suppose que le duc d'Estrie aura fait passer de l'artillerie à Flessingue. Dans tous les cas, entendez-vous avec le ministre de la marine pour y faire entrer une centaine de pièces de canon en fer. Je suppose que vous avez fait diriger de plusieurs places des affûts de côté sur Anvers et sur ce point.

3941. — Paris, 3 janvier 1810.

Rapport sur les fonds à accorder à l'artillerie.

Me proposer des projets de décrets pour vendre tout le matériel inutile afin de régler ainsi le budget.

3942. — Paris, 3 janvier 1810.

On propose, pour éviter l'encombrement qui se produirait à Bordeaux, de faire passer une partie des troupes du 8^e corps qui se rendent à Bayonne, par Périgueux, Bergerac, Agen, Auch et Tarbes.

Approuvé, si cela ne les détourne pas.

3943. — Paris, 3 janvier 1810.

Les troupes de la marine, réunies à Passau sous les ordres du colonel Bastie, se rendent à Strasbourg.

Les diriger sur Orléans.

3944. — Paris, 3 janvier 1810.

On propose de remplacer le général Mossel malade par le général Foucher, au commandement de l'artillerie du 8^e corps de l'armée d'Espagne (1).

Approuvé.

3945. — Paris, 7 janvier 1810.

Au duc de Feltre,

Donnez ordre que, passé la Loire, la garde reçoive des vivres de campagne. En conséquence, la division Roguet les recevra à Bordeaux, et la division Dumoustier

1. Ces généraux sont assez connus : voir sur Mossel nos *Mém.* de Girou, t. 3, p. 127 et sur Foucher de Careil notre tome II.

à son arrivée à Tours. Au lieu de vivres de campagne, le ministre de l'administration de la guerre peut leur donner une indemnité.

3946. Paris, 7 janvier 1810.

Un dépôt de recrutement de la 2^e légion de la Vistule existe à l'armée d'Allemagne; le prince d'Eckmühl demande s'il faut le diriger sur Strasbourg.

Oui; de là, à Sedan.

3947. Paris, 8 janvier 1810.

A Berthier.

Ecrivez au général Reynier par un officier afin de me faire connaître quelle sera, au 1^{er} février, la situation de ses trois brigades. En attendant, faites-moi dresser un état qui me fera connaître la force de ses troupes et les lieux où elles sont placées au 25 janvier.

3948. Paris, 8 janvier 1810.

A Berthier.

Remettez-moi un tableau des mouvements des divisions Reynier et Loison, du 8^e corps et des brigades de dragons qui se dirigent sur l'Espagne, en conséquence des derniers renseignements que vous avez.

3949. Paris, 8 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

La 2^e légion de la Vistule, le 2^e bataillon du 113^e régiment, et tout ce qu'on pourra retirer de France après le

1^{er} février, doivent se réunir à Orléans, ainsi que tout ce que vous pourrez tirer du 28^e régiment de chasseurs. Donnez-moi l'état de ces troupes pour que j'en forme une division d'arrière-garde.

3950. — Paris, 8 janvier 1810.

Un détachement de 400 hommes montés, tire du dépôt des chasseurs hanoviens à Niort, arrivera le 29 février à Bayonne.

Qu'il rejoigne son régiment.

3951. — Paris, 9 janvier 1810.

A Berthier.

Concertez-vous avec le ministre de l'administration de la guerre pour que le régiment de marche d'hommes à pied démontés, parti le 23 décembre de Lleganez pour Bayonne, se rende au lieu où le ministre fait diriger des chevaux.

P. S. Remettez-moi un état qui fasse connaître la situation de la division Reynier, du 8^e corps, des brigades de dragons et de tout ce qui se dirige sur l'Espagne, artillerie, équipages, etc., le lieu où cela est, jour par jour. J'ai besoin de cet état pour faire mes combinaisons.

3952. — Paris, 9 janvier 1810.

Rapport de Berthier sur la revue d'une division de la garde.

Les galeux des deux brigades resteront à Versailles ou à Paris et il sera formé un régiment de marche de 1 000 hommes qui partira le 22 janvier.

3953 Paris, 10 janvier 1810.

Rapport du ministre de la guerre sur la fixation des limites de Cracovie.

Renvoyé au duc de Cadore pour répondre sur ces questions.

3954 Paris, 10 janvier 1810.

Que faire des Français et Italiens, déserteurs et prisonniers de guerre qui demandent à rentrer au service?

On les réunira d'abord à Strasbourg.

3955. Paris, 11 janvier 1810.

Au duc de Feltre

Le bataillon de Prusse se joindra à la division qui s'organise à Orléans. Les deux bataillons du duché de Berg qui sont à Paris, se joindront également à cette division.

3956 Paris, 11 janvier 1810.

Feltre de Champagny, duc de Cadore, ministre des affaires étrangères, à Champetour, sur les difficultés relatives à la fixation des limites dans la Haute-Autriche.

Renvoyé au ministre de la guerre pour lui servir de règle.

3957 Paris, 11 janvier 1810.

Rapport de Berthier sur la nouvelle formation des divisions Lison, Reynier et Solignac.

Approuvé. N'expédiez ces ordres que demain, parce que, ce soir, je vous en enverrai d'autres et que vous les expédiez par le même officier.

3958. — Paris, 11 janvier 1810.

Le 1^r régiment provisoire de hussards et le 1^r régiment provisoire de chasseurs partent de Malines et d'Anvers pour Paris.

Arrivés à Versailles, ces régiments feront partie des régiments qui se réunissent pour l'Espagne.

3959. — Paris, 11 janvier 1810.

Sur le 2^e bataillon du régiment de Prusse.

Le joindre à la division d'arrière-garde qui se forme à Orléans.

3960. — Paris, 11 janvier 1810.

Le général Kellermann craint, à la suite d'un mouvement prescrit, de n'avoir plus assez de troupes et de devoir évacuer Léon.

Le général Ferey ¹⁾, ayant peu de troupes, ne formera plus qu'une brigade du corps du général Loison. Le général Thomières pourra être employé dans la division Solignac avec le général Gratien. Conformément à une lettre de ce jour, le général Kellermann gardera le commandement de Valladolid. Le général Loison pourra établir son quartier général à Benavente et à Astorga. Cette division Loison a à garder Léon et Astorga et à maintenir tout le pays. Le général Bonet qui va recevoir un accroissement considérable, ou entrera dans les Asturies et alors il couvrira Léon et Valladolid, ou bien placera sur sa gauche une brigade formée du 122^e et du 118^e qui lui arrivera de Burgos et maintiendra ainsi les communications avec le corps du général Loison.

1. Claude-François Ferey, général de brigade depuis le 29 août 1803, allait être promu général de division le 3 octobre 1810.

3961 Paris, le 13 janvier 1810.

Au ôue de Feltre.

La division Lamarque étant déjà arrivée à Givet, Dinant, Namur, il n'est plus temps de l'arrêter. Présentez-moi demain un projet de décret, pour en licencier les bataillons.

Les bataillons de l'Oise, de Seine-et-Marne, du Loïret et de l'Aisne recevront ordre de se rendre à Boulogne.

Ainsi les divisions Lamarque et Gouvion seront dissoutes.

Les deux bataillons du Pas-de-Calais qui sont arrêtés à Arras :

Les 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons du Nord, et le 1^{er} bataillon de la Lys, seront licenciés.

Présentez-moi pour tout cela des projets de décret

Il ne reste donc plus que la division Jacopin et la division Soulès; faites-moi connaître la situation de ces deux corps, ainsi que de ce qui est au camp de Boulogne.

Ordonnez que tous les fusils soient remis.

Faites diriger les hommes qui voudraient servir, sur Lille, où se réunit le régiment des gardes nationales de la garde.

Faites venir à Paris les deux régiments de cavalerie légère qui sont au Nord.

Vous me ferez connaître quelle sera la situation de mon armée du Nord, après ces licenciements, afin que je voie si je puis faire venir quelques demi-brigades provisoires.

Donnez ordre au maréchal Oudinot de prendre possession de Berg-op-Zoom et de Bréda.

3962. — Paris, 13 janvier 1810.

On propose de nommer le chef de bataillon Decaux colonel du génie (2).

Renvoyé après le travail arrêté sur les fortifications de Flessingue.

3963. — Paris, 13 janvier 1810.

Congé demande par le général de division Triron, chef d'état-major du prince d'Essling.

Ce congé lui sera accordé lorsque le 1^e corps sera dissout.

3964. — Paris, 13 janvier 1810.

Le général de brigade Piré qui commande la 1^e brigade de cavalerie légère en Allemagne, demande un congé de convalescence.

Aussitôt que sa brigade sera placée définitivement.

3965. — Paris, 14 janvier 1810.

Le colonel du 1^r hussards hollandais désire que son régiment soit renforcé.

En écrire au roi de Hollande.

3966. — Paris, 16 janvier 1810.

Au duc de Feltrc.

Donnez ordre à la cohorte volontaire de la garde de Paris, de se mettre en marche pour Orléans.

1. Louis-Victor de Blacquetot de Caux, qui sera bientôt colonel en chef de la 7^e division ou division du génie au ministère de la guerre, qui sera maréchal de camp (20 août 1814), lieutenant-général (30 juillet 1825) ministre de la guerre (4 janvier 1828 — 7 août 1829).

3967. Paris, 19 janvier 1810.

A Berthier.

Faites-moi connaître si je vous ai donné l'ordre de faire partir le 1^{er} bataillon provisoire des équipages militaires chargé de souliers pour Burgos et Madrid: il paraît qu'on a besoin de souliers à l'armée d'Espagne.

3968. Paris, 19 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Le Marois de se rendre à Orléans où il sera chargé du commandement et de la formation de toute la division d'arrière-garde et de correspondre avec vous et avec le ministre de l'administration de la guerre pour son habillement et son équipement.

Envoyez-moi l'état des bataillons auxiliaires qui se font à Versailles: il paraît qu'il y a déjà 5,000 hommes.

3969. Paris, 19 janvier 1810.

Au duc de Feltre.

Les régiments provisoires de chasseurs et de hussards de l'armée du Nord doivent se rendre à Saumur, Versailles et Auch pour faire partie des 6^e, 7^e et 8^e régiments de marche de cavalerie. Ainsi, par exemple, le détachement du 1^{er} de chasseurs qui est au régiment provisoire de chasseurs de l'armée du Nord, se rendra à Auch pour se réunir à ce que le dépôt de ce régiment aura fourni pour faire partie du 8^e régiment de marche, et ainsi de suite.

Dans votre lettre du 19, vous dites qu'on pourrait tirer des dépôts d'infanterie au-delà des Alpes environ 3 à 4,000 hommes: mais vous ne m'envoyez pas l'état de ces détachements.

3970. — Paris, 19 janvier 1810.

Projet de formation de la division d'arrière-garde qui va s'organiser à Orléans.

Cette division sera commandée par le général Le Marois.

3971. — Paris, 19 janvier 1810.

Rapport de Berthier sur les chasseurs à cheval de la garde.

Renvoyé à Bessières pour me faire un rapport

3972. — Paris, 20 janvier 1810.

A Berthier.

Réitérez les ordres aux généraux Kellermann, Loison, Solignac, Reynier, de renvoyer à Madrid tout ce qui appartiendrait à la division allemande que commande le général Leval.

3973. — Paris, 20 janvier 1810.

A Berthier.

Faites-moi connaître quel est le général qui commande la 1^{re} division du 8^e corps, celui qui commande la 2^e et celui qui commande la 3^e. Est-ce le général Clauzel ou le général Dufour qui commande la 1^{re}? Il me semble que le duc d'Abbrantès a fait changer quelque chose à l'ordre que j'avais donné.

Faites-moi connaître quand les quatre régiments de marche de la 1^{re} division pourront se mettre en marche et être réunis à Bayonne.

3974. — Paris, 20 janvier 1810.

A Berthier.

Cinq bataillons auxiliaires sont organisés à Versailles. Je désire qu'ils partent bientôt. Pressez le ministre de la guerre pour pourvoir aux places vacantes. Vous en ferez passer la revue le 22 par un de vos aides-de-camp, et, sur les comptes qu'il vous rendra, vous ferez fournir par le ministre de la guerre tout ce qui serait nécessaire à ce bataillon. Vous en passerez vous-même la revue le 28, afin qu'il puisse partir le 1^{er} février.

Vous me ferez connaître quand ces bataillons auxiliaires, les quatre régiments de marche et les vingt escadrons de gendarmerie pourront se mettre en mouvement pour se rendre à Bayonne.

3975. — Paris, 20 janvier 1810.

Le 1^{er} bataillon provisoire des équipages militaires arrive le 20 janvier à Bayonne d'où il ira à Vitoria.

Lui faire continuer sa route pour Burgos.

3976. — Paris, 20 janvier 1810.

Plainte contre le colonel du 11^e régiment de chasseurs, Steinhaudt.

Renvoyer le pétitionnaire à mon Comité du contentieux.

3977. — Paris, 21 janvier 1810.

Héroïsme de vingt et un prisonniers anglais contre autres Pimberton qui ont arrêté un incendie à Aixonne.

Me faire connaître si ce Pimberton est digne de la Légion d'honneur, si les autres en seraient également susceptibles, quelles sont leurs mœurs, enfin ce qu'ils sont.

3978. — Paris, 21 janvier 1810.

On propose de placer les deux premiers bataillons du régiment espagnol Joseph Napoléon à Turin ou à Gènes, non loin du dépôt d'Avignon.

Faire passer la revue de ce régiment au 1^{er} février, et l'on me rendra compte de son esprit et de sa formation: l'on peut envoyer un bataillon ou deux à Nîmes.

3979. — Paris, 21 janvier 1810.

Le comité de sante établi près les hôpitaux de Valladolid juge que 57 militaires infirmes doivent être renvoyés en France à leurs dépôts.

Accordé: donner des ordres en conséquence.

3980. — Paris, 21 janvier 1810.

On propose de pourvoir a l'emploi de major du 7^e regiment d'artillerie à pied en nommant un inspecteur des manufactures d'armes.

Pour avoir des droits à un avancement extraordinaire, il faut aller aux armées.

3981. — Paris, 21 janvier 1810.

Il faudrait pour l'attelage des voitures des equipages militaires en Espagne 400 mulets de trait

Je ne veux acheter aucun mulet cette année: j'ai fait assez de dépenses.

3982. -- Paris, 22 janvier 1810.

A *Berthier*.

Vous ferez ainsi exécuter mon ordre relatif au placement des escadrons de gendarmerie: le 1^{er} escadron

ne doit pas être à Irun, le 2^e à Ernani, etc., etc. Lorsque les six premiers escadrons seront prêts, vous les ferez placer ainsi: le 1^{er} à Miranda, le 2^e à Vitoria, le 3^e entre Vitoria et Tolosa, le 4^e à Tolosa, le 5^e à Ernani, et le 6^e à Irun. Lorsqu'un 7^e sera en état de marcher, on le poussera sur Irun, et le 1^{er} sur Briviesca, et ainsi de suite, à mesure que les autres escadrons pourront partir. Ils prendront la queue. Donnez des ordres pour changer tout cela.

3983. Paris, 22 janvier 1810.

A Berthier.

Je ne vois pas que le général Dufour soit à sa division: pressez-le de s'y rendre sans délai. Envoyez le général Seras à Orléans pour organiser et commander la division d'arrière-garde.

3984. Paris, 22 janvier 1810.

A Berthier.

Donnez ordre aux quatre régiments de marche de partir le 1^{er} février pour se diriger sur Bayonne où se réunira la 3^e division du 8^e corps. Donnez ordre aux cinq bataillons auxiliaires qui sont organisés à Versailles de partir également le 1^{er} février: vous les ferez marcher à petites journées. Il sera donné à ces cinq bataillons auxiliaires et aux quatre régiments de marche deux paires de souliers par homme à Bayonne ou à Bordeaux, selon que les souliers seront dans l'une ou l'autre de ces villes.

3985. Paris, 22 janvier 1810.

Au duc de Feltra.

Le major général me rend compte de la formation

des 4 régiments de marche: le 1^{er} réuni à Périgueux, fort de 2.500 hommes; le 2^e réuni à Angoulême, fort de 1.600 hommes; le 3^e réuni à Limoges, fort de 2.000 hommes; et le 4^e ne formant qu'un seul bataillon fort de 600 hommes.

Dirigez sur les trois premiers régiments, trois majors ou colonels en second, des premiers que vous aurez sous la main, en leur donnant l'ordre de partir en poste et en toute diligence.

Vous me ferez connaître les colonels en second ou majors que vous aurez envoyés, à l'époque de leur arrivée.

On me rend compte que cinq bataillons auxiliaires sont organisés à Versailles: mon intention est qu'ils partent au 1^{er} février.

3986. - Paris, 23 janvier 1810.

A Berthier.

Faites passer l'extrait ci-joint des gazettes anglaises à Madrid.

3987. - Paris, 23 janvier 1810.

Les soldats de la 2^e et de la 3^e brigade de la première division du 8^e corps sont, pour la plupart, dépourvus de chaussures.

Leur faire donner deux paires en gratification à Bayonne, s'il en est temps.

3988. - Paris, 23 janvier 1810.

Le général Digeon, rétabli, demande le commandement de son ancienne brigade.

Me faire connaître s'il y a une brigade vacante.

3989. Paris, 24 janvier 1810.

A Berthier.

Donnez l'ordre aux généraux Bonet, Avril et Thouvenot de vous envoyer tous les procès-verbaux et interrogatoires relatifs aux prises, et vous les transmettez au conseiller d'État Collin ¹ pour qu'il m'en passe un rapport. Envoyez à M. Collin les copies des ordres donnés à ces différents officiers-généraux, sur lesquelles vous lui demanderez également de me faire un rapport. Je vous renvoie la lettre du général Bonet.

3990. Paris, 24 janvier 1810.

Sur le passage d'un convoi de chevaux de remonte à Turin.

Renvoyé au ministre de l'administration de la guerre; j'avais ordonné que ces chevaux ne passassent point le Mont Cenis et fussent retenus.

3991. Paris, 27 janvier 1810.

Au comte de Cessac.

Faites donner une paire de souliers à chacun des hommes qui composent les bataillons auxiliaires formés à Versailles. Il est nécessaire qu'ils les reçoivent avant le 29 au soir, ces bataillons devant partir bientôt. Vous ferez également donner à chaque homme une chemise. Comme ces bataillons forment des corps à part, il sera inutile d'aller chercher les éléments dont ils sont composés. Il suffira d'en tenir un compte à part, et, comme ces bataillons sont destinés à être incorporés dans les corps qui sont en Espagne, leur existence ne sera pas longue.

¹ Collin de Sussy.

3992. Paris, 29 janvier 1810.

Faut-il priver de tout traitement le général Malet ou lui payer les deux tiers de sa solde de retraite ?

Ce misérable ¹ doit être privé de toute espèce de traitement.

3993. Paris, 29 janvier 1810.

Sur les 6^e, 7^e et 8^e régiments de marche de cavalerie.

Il faut comprendre ces régiments dans le corps d'arrière-garde de l'armée d'Espagne.

3994. Paris, 29 janvier 1810.

Il faudrait acheter des chevaux pour le transport du matériel du génie de l'armée d'Allemagne à l'armée d'Espagne.

Je ne veux plus acheter de chevaux.

3995. — Paris, 30 janvier 1810.

Rapport sur la place d'Augsbourg.

Le ministre de la guerre donnera l'ordre au prince d'Eckmühl de rendre la place d'Augsbourg aux Bavaoïs.

3996. Paris, 30 janvier 1810.

Il faudrait des officiers de santé et des soldats d'ambulance pour compléter les ambulances du quartier impérial.

Tout cela est inutile : donnez ordre au sieur Lambert ² d'être rendu à Vitoria le 10 février.

1. Epithète dont Napoléon gratifie volontiers ses adversaires : même en 1808, il nommait déjà Malet « un très mauvais sujet, voleur et peu brave ».

2. Intendant-général.

3997. Paris, 31 janvier 1810.

La compagnie du 10^e bataillon des équipages militaires, destinée à suivre le 8^e corps, doit-elle lui rester attachée?

Je ne comprends rien à cette lettre. Tout le 10^e bataillon du train doit être attaché au 8^e corps.

3998. Paris, 1^{er} février 1810.

Il ne doit plus être rien dépensé pour mon compte à Passau, à partir du 1^{er} janvier 1810.

3999. Paris, 1^{er} février 1810.

Au duc de Feltré.

Envoyez l'ordre au duc de Reggio de faire prendre possession militaire de toutes les places situées entre le Rhin et l'Escaut.

4000. Paris, 2 février 1810.

Voulant pourvoir d'une manière fixe à l'entretien et aux dépenses de nos armées au-delà des Alpes, nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

I. Les troupes napolitaines et les régiments d'Embourg et de la Tour d'Auvergne rentreront, sans délai, dans le royaume de Naples.

II. Les troupes françaises stationnées au delà des Alpes, infanterie, cavalerie, artillerie, sapeurs, pontonniers, vétérans et gardes-côtes, tout compris, s'élevant à cent quatorze mille hommes, seront répartis de la manière suivante: savoir:

Dans les 27, 28 et 29 divisions militaires	de 25 à 30,000 h. dont 5,000 de caval.
Dans notre royaume d'Italie	de 50 à 60,000 h. dont 8,000 de caval.
Dans nos états de Rome	de 5 à 6,000 h. dont 1,000 de caval.
Dans nos provinces Illyriennes	de 10 à 12,000 h. dont 1,500 de caval.
Corfou	6,000 h.
	114,000 h. dont 15,500 de caval.

4001. — Paris, 4 février 1810.

A Berthier.

Il sera formé un bataillon de marche de 1500 hommes, des hommes qui sont disponibles au dépôt de la Légion de la Vistule à Sedan, et un escadron de 200 lanciers. Tout cela se dirigera sur Orléans pour faire partie de la division d'arrière-garde.

4002. — Paris, 4 février 1810.

Au comte de Cessac.

On m'instruit qu'il y a 1.500 hommes du régiment de la Vistule au dépôt de Sedan qui ne peuvent partir faute d'habits. Faites les habiller, pour qu'ils puissent se rendre sans délai à Orléans et se réunir à la division d'arrière-garde.

4003. — Paris, 5 février 1810.

Le general Bronikowski (1), qui commande la 2^e Legion de la Vistule désire prendre rang parmi les généraux français : on propose de le classer parmi les généraux de brigade.

Consulter cet officier sur ce qu'il désire.

4004. — Paris, 5 février 1810.

Le 6^e bataillon de la flotille arrivera le 13 à Bordeaux et le 14, le 12, à Orléans.

Mon intention est que ces deux bataillons soient sous les ordres du colonel Baste: qu'on laisse reposer deux jours à Bordeaux le bataillon qui y arrive et qu'on le dirige ensuite sur Saint-Sébastien; également, le bataillon qui arrive d'Allemagne.

1. Cf. sur ce Bronikowski nos *Lettres de 1812*, 1^{re} série, p. 221.

4005. — Paris, 5 février 1810.

Les 200 cuirassiers de la garde du roi de Hollande, restés à Bréda, sont-ils compris dans la mesure qui ordonne d'empêcher le retour de toute troupe hollandaise en Hollande?

On peut les laisser retourner en Hollande.

4006. — Paris, 5 février 1810.

Un détachement de 275 gendarmes, venant de l'armée d'Allemagne, arrive le 7 à Bayonne.

Diriger cette gendarmerie sur Vitoria.

4007. — Paris, 6 février 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Delaborde de partir dans la journée pour aller prendre le commandement de la 13^e division militaire à Rennes.

Vous enverrez l'ordre à la division de ma garde qui est à Tours, de se rendre à Angers.

4008. — Paris, 6 février 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au régiment de lanciers du grand-duché de Berg de partir demain de Versailles pour se rendre à Rennes où il restera jusqu'à nouvel ordre. Faites lui faire une marche raisonnable.

4009. — Paris, 7 février 1810.

A Berthier.

Je vous ai fait connaître que le général Solignac devait faire partie du 8^e corps, et le général Loison, du 6^e. Je

crois vous avoir fait connaître également que mon intention était que le général Dufour continuât sa marche et concentrât ses quatre régiments de marche et ses six bataillons auxiliaires sur Vitoria. Vous avez dû recevoir aussi l'ordre de faire partir pour St-Sébastien les deux bataillons de marins sous les ordres du colonel Baste. Envoyez un officier pour vous rapporter la situation de la division d'arrière-garde qui se forme à Orléans en infanterie, cavalerie, artillerie et administration.

4010. Paris, 8 février 1810.

A Berthier.

La division que commande le général Dufour, composée des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e régiments de marche, se rendra de Tolosa à Pampelune où le général Dufour établira son quartier-général, maintiendra la tranquillité dans la Navarre et percevra les contributions ordinaires et extraordinaires de la province pour subvenir à la solde et à l'entretien de sa division. Les six bataillons auxiliaires se réuniront à Vitoria et, avant qu'ils soient arrivés, je ferai connaître leur destination ultérieure. Donnez des ordres en conséquence.

4011. Paris, 8 février 1810.

A Berthier.

Ecrivez au général Roguet qui commande la 1^{re} division de ma garde à Vitoria, de placer sa cavalerie et son artillerie de manière à les faire vivre abondamment, soit en les étendant au delà de Vitoria, soit en les mettant du côté de Logrono et autres points de l'Èbre.

4012. Paris, 8 février 1810.

Les troupes françaises cantonnées en Westphalie seront-elles sur le pied où elles seraient en France ?

Renvoyé au ministre des relations extérieures pour envoyer une copie de la convention au ministre de la guerre. Il est impossible que les troupes de Westphalie soient mises sur le même pied que celles qui sont en France.

4013. Paris, 9 février 1810.

Il faut prendre, comme adjudants de cavalerie à l'École de Saint-Germain, des hommes blessés, ne pouvant plus faire le service d'armée (1).

4014. Paris, 12 février 1810.

I. Le 2^e régiment de la 2^e légion de la Vistule est supprimé; il sera incorporé dans le 1^{er} régiment; de sorte que chaque compagnie de ce 1^{er} régiment soit forte de 200 hommes.

II. Le 1^{er} régiment de la 2^e légion ainsi organisée fera partie de la 1^{re} légion de la Vistule et prendra le titre de quatrième régiment de la 1^{re} légion.

III. L'administration et le dépôt de ce 1^{er} régiment seront réunis au dépôt de Sedan.

4015. Paris, 12 février 1810.

A Berthier.

Je désire que vous me remettiez demain un état général qui annule les derniers que vous m'avez remis et qui contienne le mouvement, jour par jour, des corps

(1) Le 21 avril il décide que ce seront des sujets qui auront servi dans les cuirassiers ou les carabiniers.

qui sont en Espagne ou en marche pour l'Espagne, depuis le 1^{er} février jusqu'au 15 mars.

4016. Paris, 12 février 1810.

Au comte de Cessac.

Prenez des mesures pour que les Polonais qui sont au dépôt de Sedan aient des habits et puissent partir le plus tôt possible pour l'Espagne.

4017. Paris, 12 février 1810.

A Berthier.

Faites donc moi connaître les ordres que j'ai donnés au 1^{er} bataillon provisoire des équipages militaires et aux 10^e et 11^e bataillons, et où ils se trouvent aujourd'hui, afin que je puisse leur donner des ordres définitifs.

4018. Paris, 12 février 1810.

Au duc de Feltre.

Je destine la division de Saint-Omer pour garder le camp de Boulogne et le 2^e corps pour garder les côtes de Normandie, de Bretagne et du Poitou.

J'attends le rapport que vous devez me faire sur la dissolution du 2^e corps et les feuilles de mouvement du dernier mouvement que j'ai ordonné en Allemagne.

Vous ordonnerez au général commandant la 13^e division militaire de placer sur les côtes du Morbihan quelques détachements de lanciers du grand-duché de Berg.

4019. Paris, 12 février 1810.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 11. Je désire que les trois premiers bataillons du 1^{er} régiment de ligne se rendent à Naples pour renforcer l'armée de Naples. J'approuve que les 1^{er} et 5^e bataillons du 1^{er} léger se rendent à Alexandrie et que le 4^e bataillon du 11^e léger se rende à Rome.

4020. Paris, 13 février 1810.

Plaintes du duc d'Abrantès à son passage à Bayonne.

Renvoyé au ministre de la guerre pour savoir pourquoi il n'y a pas de cartouches à Bayonne et pourquoi on a manqué de chevaux pour emmener les pièces.

4021. Paris, 13 février 1810.

Sur le 4^e régiment de chasseurs stationné à Naples.

Il faut laisser les quatre escadrons et le dépôt du 1^{er} de chasseurs à Naples.

4022. Paris, 13 février 1810.

Il faudrait prendre dans le 11^e bataillon des équipages militaires le demi bataillon que l'Empereur a prescrit d'attacher à la garde impériale.

J'ai déjà demandé au major général de me faire connaître où sont le 1^{er} bataillon provisoire et les 10^e et 11^e bataillons des équipages militaires, afin que je donne des ordres.

4023. Paris, 15 février 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre qu'à mon armée du Nord et sur toute la côte, depuis Flessingue jusqu'à Rochefort, il soit fait

une salve d'artillerie en l'honneur de l'entrée des Français à Séville et de la soumission de l'Andalousie. Faites passer le *Moniteur* de demain à Calais et chargez le commandant de mon armée d'en envoyer plusieurs dizaines d'exemplaires en Angleterre.

4024. — Paris, 18 février 1810.

Sur le licenciement des gardes nationales.

Me faire connaître où sont les bataillons qu'on veut licencier, leur situation, nommer ceux à licencier et proposer un projet de décret où soit indiqué le jour du licenciement.

4025. — Paris, 19 février 1810.

A Berthier.

Donnez l'ordre au 11^e bataillon du train des équipages militaires de se rendre à Saragosse pour servir au 3^e corps. Il prendra à Bayonne les effets d'habillement qui sont destinés à ce corps.

4026. — Paris, 19 février 1810.

Qui faut-il nommer major du 7^e régiment d'artillerie à pied, Chapelle ou Cotty, tous deux inspecteurs de manufacture d'armes, le premier à Maubeuge, et le second à Turin?

Nommer M. Chapelle.

4027. — Paris, 20 février 1810.

A Berthier.

Vous enverrez un de vos aides-de-camp passer la revue de la division du général Seras à Orléans et pren-

dre note de ce qui lui manque pour le lui faire fournir sans délai. Les corps de cette division, après avoir séjourné deux jours à Poitiers, continueront leur route sur Bordeaux. Donnez ordre au général Seras de vous envoyer un état de situation bien exact.

4028. — Paris, 20 février 1810.

Au duc de Feltre.

J'ai remis le colonel Delelée en activité de service dans le grade d'adjudant commandant. Donnez-lui l'ordre de se rendre au 8^e corps de l'armée d'Espagne pour y être employé.

4029. — Compiègne, 22 février 1810.

Au duc de Feltre.

Vous recevrez un décret que je viens de prendre pour licencier treize bataillons de gardes nationales de l'armée du Brabant. Il n'en restera donc plus que huit. Je désire que vous me fassiez un rapport sur ces huit bataillons pour voir le parti que j'ai à prendre. Donnez ordre au duc de Reggio de placer ces bataillons de préférence en garnison à Bréda, Berg-op-Zoom et dans les places qui sont le plus près de la France.

4030. — Compiègne, 22 février 1810.

On propose d'organiser en un ou deux escadrons de mèche les détachements tirés des dépôts des 4^e, 6^e, 7^e et 8^e régiments de cuirassiers qui se rendent de Turin par Perpignan à l'armée de Catalogne, pour être incorporés dans le 3^e régiment provisoire de même arme, et, au besoin, on ferait de ce 3^e régiment un 14^e régiment de cuirassiers.

Je n'ai déjà que trop de cadres; je répugne à en former un nouveau; le laisser en escadron provisoire.

4031. -- Compiègne, 23 février 1810.

I. Les 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e bataillons des gardes nationales du département du Nord; les 3^e, 4^e et 5^e bataillons du département du Pas-de-Calais; le 1^{er} bataillon de la Somme; le bataillon des Vosges et le bataillon de la Meuse, faisant tous partie de l'armée de Brabant, seront licenciés, à dater du 1^{er} mars.

Le 2^e bataillon de la Moselle sera également licencié, et tous les hommes disponibles seront incorporés dans le 1^{er} bataillon.

II. Tous ceux des soldats faisant partie de ces bataillons, qui voudraient entrer, soit dans le régiment des gardes nationales de la garde, soit dans les régiments de ligne qui font partie de l'armée de Brabant, y seront admis sur-le-champ; leurs services dans les troupes de ligne compteront, pour ceux qui n'ont pas encore servi, à dater du 1^{er} juillet 1800, et pour ceux qui ont quitté le service avec des congés en bonne forme, comme si le temps de leurs services n'avait pas été interrompu.

III. Notre ministre de la guerre fera connaître notre satisfaction aux officiers, sous-officiers et soldats de ces bataillons pour l'empressement qu'ils ont mis à accourir à la défense de nos frontières et pour le bon esprit qui a distingué ces bataillons.

4032. -- Compiègne, 24 février 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au régiment de lanciers du grand-duché de Berg, qui est à Rennes, de se rendre à Pontivy où il sera plus près de Brest et du Morbihan pour s'y porter, si les circonstances l'exigent.

4033. Paris, 28 février 1810.

Au duc de Feltré.

Donnez l'ordre au général Albert de placer un de ses régiments de cavalerie depuis Strasbourg jusqu'à Lunéville pour servir d'escorte à l'Impératrice: l'état-major et la compagnie d'élite seront placés à Lunéville.

Le second de ses régiments sera placé depuis Lunéville jusqu'à Bar. La compagnie d'élite et l'état-major seront à Nancy.

Enfin le troisième de ses régiments sera placé depuis Bar jusqu'à Reims, sa compagnie d'élite et l'état-major à Châlons.

La garde impériale prendra le service à Reims.

4034. — Paris, 28 février 1810.

sur les contributions levées par le général Loison en Espagne.

Envoyer les ordres les plus positifs au général Loison, pour que tout l'argent soit versé dans les caisses françaises. Je ne sais ce que veut dire ce versement de fonds dans les mains d'un administrateur espagnol. Faites connaître au général Loison qu'il doit s'attendre à rendre compte de toutes les contributions qu'il a levées, qu'il faut donc qu'il fasse verser toutes ces contributions dans la caisse du 8^e corps.

4035. Paris, 28 février 1810.

On propose de former les prisonniers de guerre autrichiens, originaires de Croatie, en deux bataillons qui seraient dirigés sur l'armée d'Illyrie et incorporés dans les bataillons de Croates de cette armée.

Si ces hommes sont des régiments qui me sont restés, je ne vois pas d'inconvénient à les diriger sur l'armée d'Illyrie.

4036. — Paris, 28 février 1810.

On propose de transférer de Mayence à Turin le dépôt du 11^e bataillon *bis* du train d'artillerie qui appartient à l'armée d'Illyrie.

Approuvé, ne commencer le mouvement qu'au 20 mars.

4037. — Paris, 28 février 1810.

Sur la suspension des achats de mulets en Poitou et des mouvements de l'artillerie sur Perpignan et Bayonne; destination à donner à 2200 chevaux ou mulets arrêtés à Bayonne et à Bordeaux.

Il faut d'abord se servir de ces chevaux pour compléter l'artillerie du 8^e corps à trente-six bouches à feu: il paraît qu'il n'y en a que vingt.

4038. — Paris, 28 février 1810.

On propose de réformer les chevaux qui sont hors de service au 15^e dragons et aux 8^e et 24^e chasseurs.

Aucune espèce de doute qu'il faut sur le champ réformer tous les chevaux hors de service.

4039. — Paris, 2 mars 1810.

On présente à l'Empereur une relation de la bataille de Saint-Georges et une relation d'Arcole.

Renvoyé par ordre de l'Empereur au général Bertrand pour voir si tout est en règle dans cette relation et planches de la bataille de St-Georges et s'il y a des corrections à faire à celle de la bataille d'Arcole (1).

1. La note est de Fain.

4040. — Paris, 2 mars 1810.

Le détachement de gendarmerie venu de l'armée d'Allemagne (250 hommes montés) arrive à Vitoria.

Donnez l'ordre à ces gendarmes de joindre le bataillon de Neuchâtel pour être là avec mes chevaux et mes bagages.

4041. — Paris, 2 mars 1810.

On expose à l'Empereur pourquoi le 8^e corps de l'armée d'Espagne a manqué de chevaux à Bayonne pour atteler son artillerie.

Disposer des chevaux qui viennent en arrière pour atteler les autres pièces.

4042. — Paris, 4 mars 1810.

On propose un nouveau moyen de centraliser l'administration et la comptabilité des compagnies d'ouvriers d'artillerie.

Inutile.

4043. — Paris, 4 mars 1810.

On propose d'approuver la mesure prise par le général Schaal qui a payé trois sous par livre aux gardes nationales licenciées le 1^{er} janvier après un service militaire actif à Mayence.

Suivre la loi.

4044. — Paris, 4 mars 1810.

Sur une gratification de 7 896 fr. à accorder aux gendarmes de la 3^e légion qui ont arrêté 658 déserteurs ou conscrits retractaires.

A prendre sur les fonds divers du ministère.

4045. — Paris, 4 mars 1810.

Sur la solde des troupes en Hollande.

Comme en France. J'ai, depuis ce temps, beaucoup augmenté la solde en France.

4046. — Paris, 1 mars 1810.

Faut-il donner au general Bronikowski le commandement des chevau-legers de la garde?

Le ministre ne doit jamais faire aucune proposition pour ma garde, que je ne la lui demande.

4047. — Paris, 4 mars 1810.

Le ministre a accordé au colonel Pinoteau une somme de 3.600 fr. a compte sur celle de 7.772 fr. 99, qui lui revient pour traitement de réforme depuis sa destitution (29 messidor an X) jusqu'à sa remise en activité (10 janvier 1809) : faut-il lui payer les 4.172 fr. 99 restants, par exception aux reglements qui n'accordent pas un rapport de traitement de réforme de plus de trois ans?

Puisqu'il a été destitué, il ne doit rien lui être payé. Si depuis, je lui ai fait grâce, cela n'a rien de commun.

4048. — Paris, 1 mars 1810.

Le general Trelliard est disponible à Paris.

L'envoyer au 8^e corps: le duc d'Abrantès l'emploiera comme il jugera convenable.

4049. — Paris, 1 mars 1810.

Le general de Wedel, au service de Prusse, demande la grâce de

son fils Henri de Wedel, officier dans la bande de Schill et parent du ministre Goltz.

Refusé.

4050. — Paris, 6 mars 1810.

Le prince Borghese propose divers mouvements de troupes et changements de garnison en Piémont.

Distribuez ces troupes comme vous l'entendrez.

4051. — Paris, 8 mars 1810.

Les officiers des régiments étrangers doivent, jusqu'à nouvel ordre, rester et avancer dans ces régiments

4052. — Paris, 8 mars 1810.

On propose le général de division Beker pour le commandement des dépôts de cavalerie de l'armée d'Espagne.

Ce général a été renvoyé de l'armée d'Allemagne comme malingre; il est peu propre au service.

4053. — Paris, 8 mars 1810.

Le major Perput, du 5^e chasseurs à cheval (1), mis à la retraite pour blessures graves, expose que, d'après les médecins, il peut servir activement; on propose de le réintégrer.

Accordé.

4054. — Paris, 8 mars 1810.

On propose de nommer M. Poli, chef du 1^{er} bataillon des chasseurs corses, chef du 2^e bataillon des chasseurs du Golo.

Le remettre où il était (2).

1. Sébastien Birgy, dit Perput, devint chevalier de l'Empire (9 septembre 1810) et sous-Léon Philippe, maréchal de camp, (2 avril 1831.)

2. C'est-à-dire le laisser chef du 1^{er} bataillon des chasseurs corses; cf. s. r. Poli, *nos Etudes d'histoire*, IV, p. 217-219.

4055. — Paris, 8 mars 1810.

Sa Majesté voudrait-elle nommer lieutenants MM. Solar de Villeneuve et Scarampi de Cairo, adjudants des palais de Turin et de Stupinigi, et les attacher à l'état-major de la 27^e division militaire où ils ne compteraient que pour mémoire ?

Accordé.

4056. — Paris, 15 mars 1810.

I. Les bataillons de garde nationale de l'Oise, des Ardennes, de l'Aisne, de la Marne, de la Moselle, du Loiret, de la Meurthe et de la Seine-et-Marne, qui font partie de l'armée de Brabant, seront licenciés avant le 1^{er} avril 1810.

II. La cohorte de l'Escaut, faisant partie de la même armée, sera conservée.

III. Tous les soldats, faisant partie des 8 bataillons ci-dessus indiqués, qui voudraient entrer soit dans le régiment de garde nationale de la garde, soit dans les régiments de ligne y seront admis. Leurs services dans les troupes de ligne compteront, pour ceux qui n'ont pas encore servi, à dater du 1^{er} juillet 1809, et pour ceux qui ont quitté le service avec des congés en bonne forme, comme si le temps de leur service n'avait pas été interrompu.

IV. Notre ministre de la guerre fera connaître notre satisfaction aux officiers, sous-officiers et soldats de ces bataillons, pour l'empressement qu'ils ont mis à accourir à la défense de nos frontières et pour le bon esprit qui a distingué ces bataillons.

4057. — Paris, 15 mars 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie les décrets relatifs au licenciement des

gardes nationales: envoyez-les par courrier extraordinaire, afin que cela se fasse sans délai.

Donnez l'ordre aux deux bataillons du 5^e léger de partir de l'endroit où ils se trouvent pour rejoindre leur régiment à Strasbourg.

Faites-moi connaître quand le 7^e bataillon auxiliaire qui se réunit à Tours, sera prêt à partir.

1058. Paris, 15 mars 1810.

Au duc de Feltre.

J'approuve que vous dirigiez les chevaux d'artillerie qui ont été retenus à Bordeaux, sur l'Espagne, puisqu'il paraît que Cadix résiste. Arrivés à Burgos, ces chevaux recevront des directions du général Senarmont. Mon intention est qu'avant tout, 1^o l'équipage de campagne des 6^e et 8^e corps soit complet; 2^o que l'équipage de siège de Ciudad-Rodrigo et de Lérida soit organisé, comme je l'ai ordonné. Le reste des chevaux sera dirigé sur Madrid pour servir soit pour le siège de Cadix, soit pour le siège de Badajoz.

1059. Paris, 15 mars 1810.

Dispositions sur la réduction de l'artillerie en Allemagne et la dissolution de l'armée de Brabant.

Approuvé, hormis la création de deux directions qui doit être faite par décret spécial et qui ne peut avoir lieu sans décret.

1060. Paris, 15 mars 1810.

Nouveau projet de répartition de la cavalerie, proposé par le duc de Feltre.

Renvoyé au ministre de l'administration de la guerre,

pour me faire connaître si cette répartition est économique, car c'est surtout ce qu'il faut considérer dans la répartition de la cavalerie.

4061. — Paris, 15 mars 1810.

Le général de division Baraguey d'Hilliers demande un congé de quatre mois avec appointements pour rentrer en France d'où il est éloigné depuis quatre ans.

Accordé.

4062. — Paris, 15 mars 1810.

Le général Donzelot, gouverneur général des Iles Ioniennes, demande un détachement de mineurs et on propose de lui envoyer 25 hommes tirés de la 1^{re} compagnie du 1^{er} bataillon répartie en ce moment dans les places d'Ancone, Osoppo et Palmanova.

Un officier et dix bons mineurs seraient suffisants.

4063. — Paris, 15 mars 1810.

Le ministre de la guerre propose deux adjudants-majors pour l'École militaire de Saint-Germain.

Renvoyé à Bessières pour me faire un rapport.

4064. — Paris, 16 mars 1810.

A Berthier.

Donnez ordre au 28^e régiment de chasseurs qui arrive vers le 20 mars à Bayonne, faisant partie de la division d'arrière-garde du général Seras, de continuer sa marche pour se rendre sous les ordres du général Bonet.

4065. — Compiègne, 22 mars 1810.

Au duc de Feltre.

Vous devez témoigner mon mécontentement au général Lariboisière, de ce que des modèles d'artillerie ont été faits sans votre autorisation pour être envoyés en pays étrangers. Vous témoignerez également au duc d'Istrie mon mécontentement qu'il se soit permis cette infraction aux lois militaires. Vous me ferez là-dessus un rapport qui me fasse connaître quels sont ces modèles et vous me proposerez un projet de décret, en conséquence de votre opinion.

4066. — Compiègne, 22 mars 1810.

Le général de division Chabot qui commande la 9^e division militaire, demande un congé de deux mois; des affaires du plus grand intérêt exigent qu'il vienne à Paris.

Accordé.

4067. — Compiègne, 22 mars 1810.

A l'occasion du mariage impérial Cessac propose d'accorder une indemnité d'un franc à chaque sous-officier et soldat de la garnison de Paris.

Je pense effectivement qu'il serait convenable de donner ce jour-là une gratification à toute l'armée. Me faire connaître ce qu'il en coûterait.

4068. — Compiègne, 24 mars 1810.

On propose de transférer d'Ivrée à Dôle le dépôt du 21^e de chasseurs.

Je ne veux pas faire de déplacement avant d'avoir arrêté le travail général des dépôts de cavalerie; cependant, je consens que d'Ivrée, ce dépôt se rende dans toute autre position de la 28^e division.

4069. Compiègne, 26 mars 1810.

On fait connaître ce que sont les petits modèles d'artillerie destinés au grand-duc Constantin de Russie et arrêtés à la douane, et on propose un décret qui défend de communiquer les plans, mémoires, dessins, constructions de l'artillerie.

Il n'y a pas besoin d'un décret de moi pour cela. Une circulaire du ministre est suffisante. Il est ridicule qu'on ne fasse rien dans les arsenaux sans l'ordre du ministre. J'approuve du reste la sortie des objets d'artillerie que demande le prince Kourakine.

4070. — Compiègne, 26 mars 1810.

Le maréchal Marmont demande l'autorisation d'envoyer à l'Empereur une députation des provinces illyriennes qui sollicitent vivement cette faveur.

Approuvé cette députation.

4071 Compiègne, 26 mars 1810.

On propose de rétablir la commune de Captieux comme lieu de logement militaire entre Bazas et Rochefort; la ligne d'étapes de Bordeaux à Bayonne sera ainsi de neuf journées de marche.

Approuvé.

4072. — Paris, 4 avril 1810

On propose de diriger les trois divisions du 3^e corps de l'armée d'Allemagne sur Tours, sur Orléans, sur Reims.

Approuvé. Me faire connaître quand ces divisions arriveraient à ces trois destinations pour que je donne des ordres ultérieurs.

4073. Paris, 4 avril 1810.

Les prisonniers croates du depot de Besançon ont refuse de se soumettre à l'organisation qu'on veut leur donner: ils craignent d'être envoyés loin de la Croatie.

Tout cela ne signifie rien: diriger par centaines ces individus sur la route d'Illyrie pour leur cantonnement et ne pas perdre un moment.

4074. — Compiègne, 9 avril 1810.

I. La cohorte de gardes nationales du département de l'Hérault qui fait le service sur les côtes de la 9^e division militaire, sera licenciée le 15 mai prochain, après avoir été remplacée par le 3^e bataillon du 11^e régiment d'infanterie de ligne qui sera, à cet effet, dirigé de Grenoble sur Montpellier.

II. Les cohortes de gardes nationales des 10^e et 11^e divisions militaires, sous les ordres du général sénateur Lamartillière, seront dissoutes à dater du 15 mai. Les 1^{re} et 2^e cohortes et le détachement de la 3^e qui sont en Espagne rentreront, à cet effet, en France.

4075. Compiègne, 10 avril 1810.

A Berthier.

Le 1^{er} bataillon provisoire du train des équipages militaires qui est en Espagne, est composé de cinq compagnies qui appartiennent chacune à un des bataillons du train de l'armée d'Espagne. Faites-moi connaître à quel bataillon chaque compagnie appartient où est ce bataillon, et proposez-moi de dissoudre ce 1^{er} bataillon provisoire.

4076. — Compiègne, 16 avril 1810.

Au duc de Feltré.

Je vous renvoie le projet d'instruction pour M. le duc de Reggio qui me paraît remplir le but. Il faut mettre sous les ordres du duc de Reggio des chaloupes canonnières et des douaniers. Adressez-vous aux ministres de la marine et des finances pour ces deux objets

4077. — Compiègne, 11 avril 1810.

I. L'état de Rome formera la 30^e division militaire.

II. Le gouverneur général continuera à remplir les fonctions de commandant général des troupes stationnées dans la 30^e division militaire. L'état-major de cette division sera composé d'un adjudant commandant chef de l'état-major et de deux capitaines adjoints.

III. La 30^e division étant divisée en deux départements savoir: celui du Tibre et celui de Trasimène, il sera désigné deux généraux de brigade pour les commander; ils seront sous les ordres du gouverneur général.

IV. Il y aura dans la 30^e division militaire une place de 3^e classe, 1 place de 4^e classe et 4 postes militaires; la place de Civita Vecchia sera réputée de 3^e classe. Le fort St-Ange et les places de Perugia, Terracine, Porto d'Anzio de 4^e classe, et celles de Civita Castellana, Spoleto, Fiumicino, Montalto, seront considérées comme postes militaires.

V. Le service de l'artillerie sera établi dans la 30^e division conformément aux dispositions prescrites par notre décret impérial du 20 novembre 1809.

VI. Il y aura dans cette division une direction du génie qui sera établie à Rome et une sous-direction à Civita Vecchia.

VII. La 30^e légion de gendarmerie assurera le service dans les départements du Tibre et de Trasimène.

VIII. Il sera formé deux compagnies de réserve dans la 30^e division militaire. L'une de première classe pour le service du département du Tibre et l'autre de troisième classe pour le service du département de Trasimène. Ces deux compagnies seront formées conformément aux dispositions déterminées par notre décret impérial en date du 21 floréal an XIII.

IX. Le bataillon de militaires invalides romains sera formé en bataillon de vétérans impériaux, ainsi que le prescrit notre décret impérial en date du 8 mars 1810.

4078. Compiègne, 11 avril 1810.

On propose le général Abbé (1) pour le commandement d'une brigade de la 1^e division du 5^e corps.

Le général Abbé ayant été nommé au corps d'Aragon, proposer un autre général.

4079. Compiègne, 11 avril 1810.

Don Diego Godoy, frère du prince de la Paix, autrefois commandant en chef de la cavalerie espagnole, demande du service.

Il n'est bon à rien.

4080. Compiègne, 11 avril 1810.

Le général de division Souham, blessé le 20 février au combat de Aich, et obligé de quitter l'armée, demande un congé de quatre mois avec appointements.

Accordé.

1. Général de brigade depuis le 1^{er} mars 1807, et qui sera, le 31 juillet 1811, général de division.

4081. — Compiègne, 11 avril 1810.

Sur les cantonnements des dépôts des régiments de cuirassiers qui composent la 2^e division de grosse cavalerie commandée par le général Saint-Germain.

J'approuve les cantonnements que propose le ministre. Au 1^{er} mai la division se mettra en marche pour entrer dans ses cantonnements sur le pied de paix.

4082. — Compiègne, 11 avril 1810.

Des soldats demandent à passer au service de Naples.

Cette demande doit venir par le canal de leurs colonels.

4083. — Compiègne, 12 avril 1810.

A Berthier

Réitérez l'ordre au général Suchet de renvoyer le bataillon du 64^e à Madrid pour, de là, rejoindre son corps.

Faites-moi connaître où se trouve le général de dragons Delamotte (sic). (1) afin que je puisse donner des ordres pour l'employer activement.

4084. — Compiègne, 14 avril 1810.

Au duc de Feltre.

Proposez-moi des cantonnements où l'on puisse placer les quatre régiments de cavalerie de la division du duc de Padoue, soit sur la Somme, soit en Normandie, mais dans des lieux où les fourrages soient à bon marché et à proximité des côtes (2).

1. Gourlez de Lamotte, cf. notre tome II à la table.

2. On proposa le 4^e à Abbeville, le 6^e à Amiens, le 7^e à Rouen, le 8^e à Evreux.

4085. — Compiègne, 11 avril 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le détachement hessois de 600 hommes qui arrive le 21 avril à Orléans, se rende à Bayonne où il recevra de nouveaux ordres. Donnez le même ordre aux 130 hommes de la Légion hanovrienne et aux 500 hommes de la Légion de la Vistule qui arrivent le 3 mai à Orléans.

4086. — Compiègne, 15 avril 1810.

Sur le completement du 4^e régiment de chasseurs qui est à Naples.

On propose un projet de décret pour que les hommes qui sont au 1^e y soient incorporés de sorte que la force de ce régiment soit à 1100 hommes et à 1100 chevaux. Faire passer une revue extraordinaire de ce régiment pour que tous les hommes et chevaux à réformer le soient.

4087. — Compiègne, 15 avril 1810.

Sur les détachements qui formeront la garnison de Legoure de l'escout.

Se concerter avec le ministre de la marine pour faire un nouveau travail sur ces garnisons et les fournir de bons soldats en les tirant des troupes qui sont dans le Brabant.

4088. — Compiègne, 15 avril 1810.

Sur l'évacuation de l'artillerie de Gironne.

Ordonner l'évacuation de l'artillerie de Gironne sur Figuières. Je n'approuve pas l'évacuation par mer parce qu'elle est trop chancelante; mon intention est de conserver Figuières.

4089. — Compiègne, 15 avril 1810.

Le commissaire Victor Hugues, détenu à la prison militaire de l'abbaye, demande à rentrer chez lui pour se soigner sous la garde d'un gendarme.

Je ne vois pas d'inconvénient qu'on allège le plus possible la situation du commissaire Victor Hugues, puisqu'il n'est pas condamné.

4090. — Compiègne, 15 avril 1810.

On propose de rapprocher la cavalerie de la Légion portugaise de son infanterie.

Tous ces mouvements sont inutiles: refusé.

4091. — Compiègne, 15 avril 1810.

Le roi de Westphalie sollicite le retour de la division westphalienne qui est en Catalogne.

Cette division me serait inutile en Allemagne et me ferait un vide en Catalogne: il faut attendre que les affaires s'améliorent là.

4092. — Compiègne, 16 avril 1810.

Au comte de Cessac.

Faites-moi un rapport sur les approvisionnements de Corfou et sur les moyens d'y pourvoir.

4093. — Compiègne, 16 avril 1810.

Au duc de Feltré.

Ecrivez au prince d'Eckmühl de donner des ordres

à Hambourg pour inquiéter et prendre, s'il est possible, le rocher d'Helgoland.

4094. — Compiègne, 17 avril 1810.

Le maréchal duc de Rivoli, prince d'Essling, est nommé général commandant en chef l'armée de Portugal, créée par notre décret de ce jour.

Le général de division Montbrun est nommé commandant de la cavalerie de l'armée de Portugal.

M. Lambert, inspecteur aux revues, admis à la solde de retraite, est remis en activité et nommé intendant général de l'armée de Portugal ¹.

4095. — Compiègne, 17 avril 1810.

A Berthier.

Donnez ordre que le 7^e bataillon auxiliaire rejoigne la division de bataillons auxiliaires qui est à Burgos.

4096. — Compiègne, 17 avril 1810.

Au duc de Feltré.

Vous m'avez annoncé qu'un bataillon du train se rendait d'Allemagne à Anvers. Ce mouvement est inutile. Il faut l'envoyer à Barcelone où il sera plus utile tant pour l'évacuation de Gironne que pour le siège de Tarragone et les autres opérations militaires de l'armée de Catalogne.

1. Des le 9, Napoléon avait écrit à Berthier qu'il rentégrait Lambert : j'espère que Lambert sera sensible à cette ordonnance et qu'il se justifiera par son zèle de la mauvaise opinion que j'ai dû prendre de lui lorsqu'il a donné sa démission au moment où j'avais besoin de ses services.

4097. — Compiègne, 17 avril 1810.

Le général Cacault demande que les 70,000 francs qui sont disponibles à Burgos, soient mis à sa disposition.

Approuvé pour la solde des troupes.

4098. — Compiègne, 18 avril 1810.

Sur les cantonnements des quatre régiments de cuirassiers de la division du duc de Padoue.

Renvoyé au ministre de l'administration de la guerre pour me faire connaître le prix des fourrages dans ce pays et s'il ne serait pas convenable de mettre un régiment plus près de Caen que d'Évreux.

4099. — Compiègne, 20 avril 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie une lettre du roi de Hollande. Faites venir mon ministre et traitez cette affaire avec lui. Je veux que toutes les conditions du traité soient ponctuellement exécutées. Il faut que l'état-major occupe un point central. Entendez-vous avec le roi pour la désignation du lieu où sera établi le quartier-général. Je veux absolument le traité, tout le traité, rien que le traité.

4100. — Compiègne, 20 avril 1810.

Arrivée prochaine à Orléans de 500 hommes du dépôt de la Légion de la Vistule, de 600 hommes d'infanterie de Hesse Darmstadt et d'un régiment d'infanterie du grand-duché de Berg.

Faire partir les deux premiers corps, les Hessois et le détachement de la Vistule pour Bayonne, à mesure qu'ils arrivent.

4101. Compiègne, 22 avril 1810.

Rapport sur la Catalogne.

Mettre des généraux qui ont été en activité sans aucune interruption.

4102. Compiègne, 24 avril 1810.

Le maréchal Macdonald, duc de Tarente, est nommé commandant en chef de notre armée de Catalogne et gouverneur général de la province de ce nom.

4103. Compiègne, 24 avril 1810.

Un détachement de recrues de Hesse-Darmstadt (604 hommes), le régiment d'infanterie de Berg, 500 hommes du dépôt de la Légion de la Vistule et 120 hommes du dépôt de la Légion hanoverienne, destinés à l'arrière garde de l'armée d'Espagne, n'ont pas reçu d'ordre de mouvement; faut-il en former une 4^e brigade d'arrière garde?

Oui; en y joignant les lanciers de Berg, qui sont à Rennes.

4104. Compiègne, 24 avril 1810.

La 1^{re} compagnie du 5^e bataillon du train des équipages militaires est rentrée en France avec la division Dupas et se dirige sur Orléans; faut-il qu'elle suive le mouvement de la division Dupas ou qu'elle rétrograde sur son bataillon?

Cette compagnie s'arrêtera à Sainpigny où elle se rétablira bien et l'on me fera connaître quand elle sera en bon état.

4105. Compiègne, 24 avril 1810.

On expose le prix des fourrages dans les places d'Abbeville, Amiens, Évreux et Rouen, on doit s'établir la division du duc de Padoue.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me proposer de placer ces régiments à Caen en place d'Évreux et à Beauvais en place de Rouen.

4106. — Compiègne, 25 avril 1810.

A Berthier.

Faire connaître au ministre du trésor public l'état des contributions imposées par les 6^e et 8^e corps et par les quatre gouvernements.

4107. — Compiègne, 25 avril 1810.

A Berthier.

Donnez ordre que les détachements des 55^e et 43^e, formant 150 hommes, faisant partie du 1^{er} régiment de marche qui est à Burgos, se rendent à Madrid, d'où ils rejoindront leurs corps.

4108. — Compiègne, 25 avril 1810.

A Bessières.

Mon intention est de réunir comme réserve ma garde en Espagne.

La division Roguet s'y trouve déjà et doit avoir 6000 hommes d'infanterie, 1200 chevaux et 8 pièces de canon: remettez-moi un rapport là-dessus.

Je donne ordre à la 2^e division de ma garde que commande le général Dumoustier, qui est à Angers, de se rendre à Burgos.

Faites-moi connaître en détail en quoi consistent ces deux divisions.

Je donne ordre à mes cheval-légers polonais de se rendre à Bayonne, ainsi qu'aux lanciers de Berg qui marcheront avec la garde.

Je donne le même ordre aux 12 pièces d'artillerie légère qui sont à Bordeaux.

J'aurai donc en Espagne les brigades Roguet et Dumoustier faisant 12.000 hommes d'infanterie, les cheval-

légers polonais, les lanciers de Berg, deux escadrons de chasseurs, deux de dragons et deux de grenadiers, 16 pièces de régiment et 12 pièces d'artillerie légère, ce qui doit faire 15 à 16,000 hommes. Remettez-moi un détail de la composition de ce corps en ordonnateurs, administration, ambulances, caissons, artillerie, génie, etc. Faites-moi connaître ce qu'il serait convenable d'y envoyer de mes chasseurs, grenadiers et dragons, afin que, si je vais en Espagne, j'aie là une force suffisante.

Il restera en France toute ma vieille garde et mes conscrits, formant 6000 hommes d'infanterie et une partie de mes chasseurs, dragons et grenadiers. Faites-moi un rapport sur le nombre de pièces qui leur reste, voulant que s'ils avaient à se porter d'un autre côté, ils eussent l'artillerie suffisante: je désire cependant que ma garde en Espagne en soit suffisamment pourvue.

Je donne au général Dorsenne le commandement de toute la partie de ma garde qui est en Espagne. Le général Lepic commandera toute la cavalerie sous les ordres du général Dorsenne. Il faut me proposer un général de brigade pour commander l'artillerie, également sous les ordres du général Dorsenne. Toute ma garde occupera Burgos, Aranda, Santo Domingo, jusqu'à nouvel ordre. Voyez avec le général Dorsenne s'il a la quantité nécessaire d'ambulances, de chirurgiens, d'officiers d'état-major, d'artillerie et du génie.

4109. Compiègne, 25 avril 1810.

Le capitaine Barera, du régiment de La Tour d'Auvergne, est demandé comme adjoint à l'état-major par le général Seras.

Il restera employé où il est ¹⁾.

¹⁾ Pourtant le 29 novembre suivant, Napoléon approuvera que Barera soit aide de camp de Seras.

4110. -- Compiègne, 25 avril 1810.

Le général Bronkowski redemande le grade de général de division.

Refusé.

4111. — Compiègne, 25 avril 1810.

Le général de brigade Lauer demande à être nommé général de division.

Refusé.

4112. -- Compiègne, 25 avril 1810.

Il faudrait éloigner de la frontière espagnole le régiment Joseph Napoléon qui perd beaucoup par la désertion.

Envoyer un bataillon dans la Maurienne, on le fera travailler aux routes. Envoyer un bataillon à Lyon pour travailler à la digue et au comblement du Perrache; un bataillon à San Remo pour travailler à la Corniche; enfin, un bataillon à Flessingue pour travailler aux fortifications.

4113. — Compiègne, 26 avril 1810.

Le général de brigade Guillemillot est nommé chef d'état-major de l'armée française en Catalogne.

4114. — Compiègne, 26 avril 1810.

Berthier écrit que les gouverneurs, en Espagne, doivent payer toutes les dépenses, sans exception, qui se font dans leur gouvernement.

Approuvé le contenu de cette dépêche: il faut écrire dans ce sens.

4115. — Compiègne, 26 avril 1810.

Quelle sera la destination de 3 compagnies d'infanterie de Bade et d'un bataillon de marche de la Légion de la Vistule qui arrivent à Bayonne au 2 mai ?

Le bataillon de Bade se rendra à Madrid et le bataillon de la Vistule rejoindra son régiment.

4116. — Compiègne, 26 avril 1810.

Le général Campredon demande un renfort, en sapeurs et mineurs, pour l'armée de Naples.

Il ne faut envoyer à Naples ni sapeurs ni artillerie ni train. Le roi peut former toutes ces armes accessoires de ses propres sujets. Répondre dans ce sens au général Campredon.

4117. — Anvers, 3 mai 1810.

Au duc de Feltré.

Aussitôt que la division de cuirassiers du duc de Padoue sera arrivée à Paris, je la passerai en revue, et je donnerai des ordres pour sa destination ultérieure. Donnez ordre que les dépôts des quatre régiments de cette division quittent le Piémont pour se rendre à Versailles d'où ils se rendront dans les stations définitives qui auront été assignées à leurs régiments.

4118. — Anvers, 3 mai 1810.

Au duc de Feltré.

Je reçois votre lettre du 30 avril. Deux compagnies tirées de Naples sont trop; une compagnie est suffisante, en la complétant à 120 hommes. Il est inutile de faire

passer à Naples aucune nouvelle compagnie de canon-
niers. Il suffira d'y envoyer 120 hommes pour compléter
les cinq compagnies qui y restent: ces cinq compagnies
suffisent. Je donne ordre au vice-roi d'envoyer une com-
pagnie de canonniers italiens à Corfou.

4119. — Anvers, 3 mai 1810.

Sur les prisonniers anglais qui se sont distingués à l'incendie d'Au-
xonne.

Le ministre de la guerre leur témoignera ma satis-
faction, leur fera payer une gratification de six mois
de leur traitement et les renverra dans leur patrie, sous
leur parole de ne point servir jusqu'à échange.

4120. — Anvers, 3 mai 1810.

Un détachement d'infanterie de la Légion hanovrienne arrive le 13 mai
à Bayonne.

Il continuera pour son régiment.

Un détachement d'infanterie de Hesse-Darmstadt arrive le 25 mai à
Bayonne.

Il continuera pour Madrid.

Un détachement de la Légion de la Vistule arrive le 2 juin à Bayonne.

Il rejoindra son régiment.

4121. — Anvers, 3 mai 1810.

90 hommes non montés sont disponibles au dépôt de Versailles.

Faire venir 100 chevaux, tout sellés et bridés, de dif-
férents régiments de cavalerie qui ne sont pas en Espagne,

en me proposant un projet de décret pour les incorporer définitivement dans un régiment de l'armée d'Espagne.

1122. — Anvers, 1 mai 1810.

Au comte de Cessac.

Pourvoyez aux services de l'armée de Catalogne autant qu'il vous sera possible.

1123. — Anvers, 1 mai 1810.

Faut-il regarder comme définitive l'incorporation dans la Légion de la Vistule des détachements polonais des 4^e, 7^e et 9^e régiments qui faisaient partie du 3^e régiment de marche ?

Tout ce qui appartient aux régiments polonais doit se diriger sur Madrid pour, à la première occasion, rejoindre ces corps.

1124. — Anvers, 5 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Donner le commandement de la dernière brigade d'arrière-garde de l'armée d'Espagne au général Pannetier.

1125. — Anvers, 5 mai 1810.

Rapport sur l'organisation de la Catalogne.

Il faut laisser cela au général qui est sur les lieux, qui est plus à même de juger ce qu'il est convenable de faire.

1126. — Anvers, 5 mai 1810.

La division Grandjean marche de Reims sur le département de la Manche.

Je désire que toutes ces troupes soient établies à Cherbourg et villages environnants, pour paraître plus considérables et avoir un air plus hostile.

4127. — Bois-le-Duc, 7 mai 1810.

Sur le ravitaillement de Barcelone.

Renvoyé au ministre des finances pour prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le retour en marchandises coloniales des bâtimens portant des grains en Catalogne.

4128. — Berg-op-Zoom, 8 mai 1810.

Au comte de Cessac.

Je vois avec plaisir que vous avez fait tout ce qui dépendait de vous pour que mon armée de Catalogne ne manquât de rien. Je ne sais si les vivres ont manqué à mon armée. Mais je sais fort bien que, si le maréchal qui commandait ¹⁾, eût été au milieu des troupes au lieu de rester à vingt lieues derrière, il eût jeté dans la mer les misérables troupes qui lui ont enlevé des détachemens et lui ont fait faire une retraite peu honorable pour mes armes.

4129. — Laeken, 15 mai 1810.

Les officiers d'artillerie de la garde conserveront leur rang d'ancienneté dans le corps impérial d'artillerie et continueront d'en faire partie.

1. Asigérou.

4130 — Laeken, 15 mai 1810.

A *Berthier*.

Je vous renvoie vos dépêches que je n'ai pas encore lues, pour que vous en fassiez un récit pour le *Moniteur*, faisant suite aux premiers. Vous le remettrez ce soir au duc de Bassano qui me le présentera demain. Faites-moi connaître ceux qui se sont distingués, afin que je leur donne des récompenses. Vous me renverrez ces paquets après avoir pris vos notes.

4131. — Laeken, 15 mai 1810.

Il faudrait, pour protéger les expéditions du commerce, envoyer sur Barcelone une vingtaine de chaloupes canonnières.

Ordonner qu'elles soient fournies sans délai.

4132. — Laeken, 15 mai 1810.

Le général Bonnamy redemande du service.

Renvoyé au ministre de la justice pour connaître les motifs qui l'avaient fait éloigner de l'armée.

4133 — Laeken, 15 mai 1810.

Sur le recrutement de la Légion du Midi.

Continuer l'engagement à prix d'argent.

4134 — Laeken, 15 mai 1810.

Nomination d'un commandant d'armes à Middelbourg.

Il n'y en a pas besoin.

1. Bonnamy avait été trois fois éloigné de l'armée, et sans doute pour de bonnes raisons : il est destitué en l'an V, suspendu en l'an VII, réintégré en l'an VIII. Il devait être remis en activité le 16 mars 1811. Voir sur lui nos *Lettres de 1812*, 1^{re} série, p. 43.

4135. — Laeken, 15 mai 1810.

Sur la mauvaise conduite du 2^e bataillon du régiment prussien de passage à Angoulême.

En général, il paraît que ces troupes font en Espagne plus de mal que de bien.

4136. — Laeken, 15 mai 1810.

On propose d'accorder une solde de cinquante centimes par jour aux gardes nationales qui assurent le service pénible des îles de Ré et d'Oléron.

Les deux bataillons du régiment de Berg qui sont à La Rochelle fourniront un bataillon dans l'île de Ré et un bataillon dans l'île d'Oléron. Ce qui me porte à cette démarche, c'est que je vois que les Allemands sont enbauchés en Espagne et augmentent le nombre des brigands.

4137. — Laeken, 15 mai 1810.

Le prince de la Tour et Taxis desire être chargé du service des postes militaires en Allemagne.

Le prince de la Tour et Taxis ne doit être chargé d'aucune poste en Allemagne.

4138. — Laeken, 15 mai 1810.

On propose d'exempter de la somme de 509 fr. 88 dont il est redevable pour la pension de son fils, le sieur Thomas, maire d'Osne le Val (Haute-Marne), père d'un vaillant canonnier de la garde tué à Wagram et qui ne possède que peu de bien.

Accordé.

4139. Laeken, 16 mai 1810.

Il sera formé un état des vélites de notre garde, ayant quatre années de service, qui ont été à deux des batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, de Heilsberg, de Friedland, d'Essling ou de Wagram. Cet état sera soumis à notre approbation pour ordonner l'incorporation des dits vélites dans notre garde.

4140. Laeken, 16 mai 1810.

Au comte de Cessac.

Donnez des ordres pour diriger sur la Catalogne la compagnie des équipages militaires qui est à Sampigny et tout ce que vous aurez de disponible des équipages militaires sur le Rhin.

4141. Laeken, 16 mai 1810.

L'entrepreneur de la manufacture d'armes de Charleville, fait faillite; on continue par régie, mais il faut sauvegarder les intérêts des créanciers par un décret.

Une décision du ministre suffit. Ce décret est dans la loi commune. Je n'ai pas besoin d'intervenir dans cette affaire. Il faut donc que le ministre décide et prenne toutes les mesures pour que la fabrication ne se ralentisse pas et mette à couvert les intérêts du trésor. Ce serait une question de savoir s'il ne vaud pas mieux que l'artillerie ait toutes les fabriques. Les fusils sont payés cher, et régulièrement, et les entrepreneurs font cependant de mauvaises affaires. Partout où les fabriques sont en régie, on s'est bien trouvé de ce système.

4142. — Gand, 17 mai 1810.

Au comte de Cessac.

Il est nécessaire que les vivres de campagne soient fournis aux troupes qui sont en Hollande jusqu'au 1^{er} juillet. D'ici à cette époque vous me présenterez un rapport pour régler leur masse d'ordinaire, de manière qu'elles puissent vivre.

4143. — Le Havre, 29 mai 1810.

Au duc de Feltre.

Les officiers des 3^e et 4^e bataillons du régiment des gardes nationales de la garde seront placés dans les régiments du corps du général Suchet. Ce régiment sera réduit à deux seuls bataillons et placé à Courbevoie: il est nécessaire qu'il soit promptement formé. Il n'a que 1100 hommes; il doit être porté à 1600 ou 1700: mon intention est de faire un appel de 1.000 hommes sur toutes les compagnies départementales. Proposez-moi la distribution de cette levée. Il faudrait n'y admettre que des hommes de 24 ans et d'une taille élevée; par ce moyen, dans le courant de l'été, ils seraient mis en bon état et pourraient entrer en campagne.

4144. — Le Havre, 29 mai 1810.

Au duc de Feltre.

La saison est bien contraire pour faire des expéditions d'armes sur Corfou. Puisqu'il y a 400.000 livres de poudre, il semble que rien ne presse. Il faudra attendre l'hiver pour faire arriver ces munitions avec plus de sûreté.

1115. — Le Havre, 29 mai 1810.

Au duc de Ferré.

Le maréchal duc d'Istrie vous avait remis un état des principaux officiers des gardes nationales de la Belgique qui désiraient servir dans les régiments français. Je désirerais en choisir un certain nombre pour les envoyer dans divers régiments.

1116. — Le Havre, 29 mai 1810.

Sur les congés à donner aux cuirassiers.

Tous les régiments de cuirassiers doivent avoir des congés, hormis les quatre régiments de la division Bruyère qui, étant en Allemagne, ne doivent pas en avoir.

1117. — Le Havre, 29 mai 1810.

Sur les canonniers de ligne qui sont à Walcheren et qu'on propose de renvoyer à Anvers, Ostende et Bruges.

Le ministre me remettra cela sous les yeux au 10 juin.

1118. — Le Havre, 29 mai 1810.

Sur les congés donnés au cinquième des compagnies de réserve pendant le temps de la moisson.

Accordé; mais lorsqu'ils auront fourni le contingent destiné pour les gardes nationales de la garde.

1119. — Le Havre, 29 mai 1810.

Sur le 5^e bataillon des équipages militaires.

J'approuve que tout le 5^e bataillon des équipages soit dirigé sur la Catalogne.

4150. -- Le Havre, 29 mai 1810.

On envoie le 1^{er} régiment de chasseurs qui rentre en France ?

Ce régiment se rendra à Bruxelles.

4151. -- Le Havre, 29 mai 1810.

On propose de diriger, non sur l'Espagne au 1^{er} bataillon, mais sur le royaume de Naples, aux trois premiers bataillons, 230 hommes destinés au régiment d'Isenbourg.

Les diriger sur Naples.

4152. -- Le Havre, 29 mai 1810.

Sur le désarmement de neuf places ou forts du Brabant hollandais.

Me remettre cela dans le courant de juin avec les rapports qu'on recevra.

4153. -- Le Havre, 29 mai 1810.

La Hollande réclame l'excédant de l'armement et de l'approvisionnement d'artillerie des places du Brabant rémises à l'Empire.

Refusé, je garde tout ce que j'ai.

4154. -- Le Havre, 29 mai 1810.

Le duc de Reggio demande comment il faut opérer la confiscation des marchandises anglaises dans les lieux où sont nos troupes.

Il faut saisir les marchandises de fabrique anglaise partout où on les trouve.

1155 Le Havre, 29 mai 1810.

Le duc de Reggio demande comment il faut fixer la part des prises qui revient aux troupes.

Le ministre de la guerre s'entendra avec le ministre des finances pour cet objet et me présentera un projet de mesures, s'il y a lieu.

1156 Le Havre, 29 mai 1810.

Le duc de Reggio demande comment doivent être jugés ceux qui seront convaincus de faire la contrebande.

On doit, par mesure provisoire, les arrêter et les envoyer en France; on verra ensuite qui les jugera.

1157 Le Havre, 29 mai 1810.

Sur le recrutement des escadrons de gendarmerie qui sont en Espagne

J'approuve ces dispositions. Mais je désire que le ministre forme un dépôt de 20 escadrons à Versailles et qu'il y en ait toujours 100 hommes à cheval et 200 à pied, de sorte qu'on puisse, au fur et à mesure des pertes, maintenir les escadrons au complet. Le ministre me présentera un projet de décret pour former ce dépôt. Je désire également former pour la Catalogne une autre légion composée de 20 brigades à cheval et de 100 brigades à pied, divisées en 4 compagnies; le ministre me proposera ce travail.

1158 Saint Cloud, 8 juin 1810.

Le ministre de la guerre du royaume de Naples demande que les élèves du génie napolitain suivent pendant deux ans les cours de l'École d'application d'artillerie et du génie à Metz.

Ne point faire de réponse.

4159. — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Demain, après la messe, le ministre fera appeler le vice-roi, le général Chasseloup et le général Bertrand, s'il y est, pour régler ce qui est relatif aux places d'Istrie,

4160. — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Faites connaître au duc de Reggio que je vois avec peine qu'il soit à Utrecht avec un seul bataillon :

Que l'ordre donné au 56^e et au 93^e et au 1^{er} de chasseurs de le joindre, et le mouvement sur Emden de la division Molitor (qu'il peut faire marcher, sous le prétexte de la faire rentrer en France, sur la direction d'Utrecht), vont mettre à sa disposition des forces suffisantes :

Que, quant à l'entrée en Hollande des 56^e et 93^e, aussitôt que ces régiments auront fait une marche, il doit déclarer que cet accroissement de troupes est nécessité par les armements qu'on fait, par les mauvaises dispositions que l'on montre et la direction que l'on donne aux habitants, et qu'il est impossible de laisser les Français exposés à être égorgés par les Hollandais et par les Anglais qui méditent une expédition en Hollande.

4161. — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Répondez au duc de Reggio que je pense qu'il est inutile de mettre garnison française à Amsterdam et qu'il doit s'en tenir aux cantonnements qu'il a pris.

4162 — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que les 110 hommes du 1^{er} régiment d'artillerie de la marine qui sont à Belle-Isle et à Quiberon, ainsi que les 650 hommes des 1^{er} et 2^{es} régiments qui sont à Belle-Isle, soient restitués à la marine qui en a besoin pour armer ses vaisseaux.

4163 — Saint-Cloud, 9 juin 1810.

Comment traiter les troupes de la division Grandjean pendant leur séjour sur les côtes ?

Jusqu'à nouvel ordre les laisser subsister sur le pied de guerre.

4164 — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Le capitaine du génie Burel (1), envoyé en mission au Maroc, y a été retenu dix-huit mois ; on propose de lui accorder une indemnité de 10 fr. par jour.

Accordé 3.000 francs.

4165 — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Le général Guol Durpaire, commandant d'armes à Brest, demande un congé de quinze jours avec appointements pour venir régler les affaires de la succession d'un de ses fils mort à Esslug ; on prie S. M. de lui accorder ce congé.

Le commandant de Brest ne peut quitter la ville qu'en hiver.

(1) Antoine Burel, né en 1773, entre au 2^o bataillon de Paris, puis au 5^e chasseurs à cheval, élève de l'École polytechnique et de l'École du génie, à Metz, fait les campagnes d'Italie, d'Égypte, d'Espagne, de Saxe et de France, dirige les travaux de son arme à Antibes (1814-1816), à Blaye et à l'île de Ré (1817-1818), à Cette et à Montpellier (1819-1825), à Saint-Omer.

4166. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Félix, entrepreneur de la manufacture d'armes de Maubeuge, demande une avance de 120.000 fr.

Je n'aime point faire des avances aux fournisseurs. L'expérience administrative a prouvé que, lorsqu'un fournisseur a besoin d'avances, ses affaires sont déjà mauvaises. Cela est d'autant plus vrai que l'on trouve facilement aujourd'hui de l'argent à 5 0 0 lorsqu'on a du crédit et que les affaires sont bonnes.

4167. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Le général Lemoine, commandant d'armes à Wesel, demande un congé de deux mois avec appointements.

Refusé.

4168. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

On propose d'employer à l'armée d'Illyrie M. de Scépeaux, adjudant commandant.

Puisqu'il n'a pas voulu être employé en temps de guerre, il ne faut pas l'employer.

4169. — Saint-Cloud, 10 juin 1810.

Sur les compagnies de canonniers vétérans.

Je ne veux point détruire ces compagnies, mais les faire recruter par tout ce qu'il y a de disponible aux Invalides.

4170. — Saint-Cloud, 13 juin 1810.

Le général Cassagne demande un congé.

Point de congé pendant l'été au commandant de l'île d'Aix.

4171 Saint-Cloud, 13 juin 1810.

Mesures à prendre contre le general Duterte condamné pour escroquerie.

Approuvé: le faire arrêter aussitôt qu'il se présentera en France. Il est actuellement en Hongrie ⁽¹⁾.

4172 Saint-Cloud, 13 juin 1810.

Le feld-marechal Kalkreuth ⁽²⁾ intercede en faveur de Jaehmann qui faisait partie de la bande de Schill.

J'accorde cette grâce. En écrire au grand-juge, et écrire au maréchal Kalkreuth que j'ai été bien aise, en lui accordant cette grâce, de lui donner une preuve particulière de mon estime.

4173 Saint-Cloud, 11 juin 1810.

Rapport de Boubaki ⁽³⁾, administrateur du gouvernement de Sainte-Maure, sur les opérations militaires devant cette île et sur la conduite de ses habitants.

Renvoyé au ministre de la guerre. Il faut lâcher de faire venir les officiers d'état-major de Sainte-Maure et voir la tournure qu'on doit donner à cette affaire ⁽⁴⁾.

4174 Saint-Cloud, 11 juin 1810.

Est-il envoyé de Lille à Flessingue une partie du 3^e bataillon du regiment de Prusse?

Il n'y a pas d'inconvénient à attendre; me rendre compte de cela au 1^{er} juillet.

1. On sait que Napoleon le regardait comme un homme de la même trempe que Guillet et Mélé.

2. Le défenseur de Danzig.

3. Voir sur ce Boubaki nos *Leuilles d'histoire*, 1911, II, p. 281.

4. A propos de la capitulation du general Canlis.

4175. — Saint-Cloud, 20 juin 1810.

Au comte de Cessac.

Faire une circulaire aux colonels pour leur faire connaître: 1^o qu'on ne doit faire aucune retenue aux soldats pour qu'ils se pourvoient de culottes de coton 2^o Qu'on ne doit pas souffrir que le soldat soit habillé autrement que le prescrit l'ordonnance et qu'avec les effets que donne l'administration. Il résulte des usages contraires qui se sont établis dans beaucoup de corps, qu'on prend aux soldats des sommes considérables, qu'ils vendent leurs culottes de drap pendant l'été et qu'ils n'en ont plus lorsque l'hiver arrive: cela a fait un très grand mal aux soldats pendant la guerre.

4176. — Saint-Cloud, 20 juin 1810.

Au comte de Cessac.

Ecrire à l'ordonnateur Aubernon que l'Illyrie ayant beaucoup de côtes, il n'y aurait point de difficultés à faire venir des grains de Venise, des bouches du Pô et d'Ancône. Il vaut beaucoup mieux consommer les grains dont l'Italie abonde que d'en tirer d'Autriche. Ecrivez aussi au vice-roi afin qu'on ne laisse pas échapper une ressource importante pour l'Italie.

4177. — Saint-Cloud, 21 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Suspendre le colonel Guéry, du 3^e régiment provisoire de cuirassiers, le mander à Paris pour être interrogé, et faire faire à Barcelone une enquête sur les faits qui ne sont pas suffisamment établis.

Proposer le colonel Campi, du 26^e régiment d'infanterie

légère, pour une place d'adjudant commandant et lui faire connaître qu'on le croit capable de servir, mais non de commander un régiment.

4178. — Saint-Cloud, 21 juin 1810.

Le général Bertrand demande une gratification pour M. Bagetti, capitaine ingénieur géographe, qui a fait toutes les vues des batailles gagnées par l'Empereur.

Accordé 1 000 francs.

4179. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Je suppose que vous communiquez au comte de Sussy ¹ l'état de toutes les saisies qui sont faites par les corsaires et les douanes françaises, afin que ce qui concerne cet objet, me soit présenté dans les Conseils des lundis; je désire que vous veniez à ces Conseils pour régler la part qui revient aux troupes dans ces saisies.

4180. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Au duc de Feltre.

Mon intention est de placer le 11^e régiment de chasseurs et les 5^e et 12^e de hussards à Verdun, à Saint-Mihiel et à Stenay. Faites-moi connaître quand ces régiments arriveront à Mannheim afin que je donne des ordres pour qu'ils soient dirigés sur ces garnisons. Ce qui me porte à choisir ces villes, c'est qu'il paraît que les fourrages y sont à bon marché. Dirigez les dépôts de ces trois régiments dans ces lieux.

¹ Collin de Sussy, directeur général des douanes.

4181. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Sur la citadelle d'Anvers.

Anvers devient une place de premier ordre. L'artillerie n'y a point d'établissement: il lui en faut. La destination naturelle de la citadelle est de renfermer cet établissement. Me présenter un projet pour établir non seulement la salle d'armes, mais les hangars et magasins dans la citadelle. Regardez le couvent qui est dans la citadelle comme supplément de dépôt.

4182. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Le general de division Meynier, commandant d'armes à Mayence, desirant faire usage des eaux de Wiesbaden, demande la permission de s'y rendre tous les soirs à 6 heures et de ne rentrer dans Mayence que le matin à 9 heures: Wiesbaden n'est qu'à deux lieues de Mayence et « les circonstances où se trouve Mayence depuis la paix, ne laissent entrevoir aucun obstacle à ce qu'il obtienne la faveur qu'il sollicite ».

Accordé.

4183. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Le duc de Raguse se plaint de l'insuffisance de son traitement.

Mon intention est que l'Illyrie ne me coûte rien. Me faire connaître l'état actuel des revenus. Le traitement du gouverneur sera augmenté à proportion de l'augmentation des produits du pays.

4184. — Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Résultat de l'inspection faite à Belle-Isle et à l'île d'Aix par les généraux d'artillerie Seroux et Desvaux.

Il est inutile d'envoyer des chevaux à Belle-Isle: on se servira, en cas d'événement, de ceux de l'île. Il est également inutile d'envoyer des canonniers à l'île d'Aix. On

doit ordonner que 300 hommes d'infanterie de la garnison soient exercés au tir du canon. Se concerter avec la marine pour qu'en cas d'événement, il soit envoyé de Rochefort 200 canonniers de la marine pour renforcer la garnison. Il faut avoir soin seulement qu'il y ait suffisamment d'officiers supérieurs. Ce rapport ne fait pas connaître si les affûts sont en bon état et s'il y en a de réserve.

4185. Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Laut-il mettre sur le pied de paix la division de cuirassiers du duc de Padoue?

Oui.

4186. Saint-Cloud, 23 juin 1810.

Madame veuve Geniez, du département du Lot, redoit 221 fr. 94 pour la pension de son fils Jean-Louis Geniez, velite chasseur à cheval, tue à Eylau; mais elle est mère de six enfants, elle n'a que des immeubles grevés de dettes et elle ne peut acquitter cette somme. On propose de l'exempter du paiement.

Accordé.

4187. Saint-Cloud, 25 juin 1810.

Projet pour l'artillerie qui reste en Allemagne après la rentrée de la division Friant en France.

Approuvé pour faire exécuter, après la rentrée de la division Friant, avec les modifications suivantes: 1^o laisser en Allemagne les quinze compagnies du 7^e régiment à pied et cinq compagnies du 5^e, ce qui fera vingt compagnies. 2^o Faire rentrer toutes les compagnies du 6^e régiment à pied.

4188. — Saint-Cloud, 25 juin 1810.

On propose d'envoyer de Palmanova à Alexandrie trois compagnies de sapeurs.

Ceci a été concerté avec le général Chasseloup: approuvé de retirer seulement deux compagnies.

4189. — Saint-Cloud, 25 juin 1810.

On propose d'envoyer à l'armée de Portugal les colonels d'artillerie Saint-Vincent et Lepin au lieu et place des colonels Neigre et Corda.

Il y a assez d'officiers dans l'artillerie qui est en Espagne.

4190. — Saint-Cloud, 26 juin 1810.

Le général Senarmon demande des objets d'artillerie qu'on a détournés de leur destination et dirigés sur Salamanque.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire partir de Bayonne tout ce qui sera possible.

4191. — Saint-Cloud, 27 juin 1810.

Au comte de Cessac.

Donnez ordre que les 300,000 rations de biscuit qui sont à Bayonne, soient dirigées sur Valladolid pour être à la disposition de l'armée de Portugal.

4192. — Saint-Cloud, 27 juin 1810.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu et lu avec attention vos rapports des 7 et 18 de ce mois, et les états qui y étaient joints.

Je vois qu'il y a 568 dragons montés. Ordonnez que tout

ce qu'il y a de dragons disponibles dans ces dépôts soit dirigé sur Orthez, où seront formés 3 escadrons de marche de dragons. Chaque escadron sera de 150 à 200 hommes. Vous formerez le 1^{er} escadron de marche des 200 premiers dragons qui arriveront à Orthez; le second de ceux qui viendront après, et le 3^{me}, des derniers. Les inspecteurs des différents dépôts feront partir, sans délai, tout ce qui est disponible, pour former le 1^{er} escadron.

Ils feront connaître quand pourront partir les hommes destinés pour le second et ainsi de suite pour le 3^{me}.

Les chasseurs n'ont que 101 hommes disponibles

Les hussards n'ont que 75 hommes.

Tout ce qu'ils ont de disponible, vous le ferez partir pour Orthez, où les chasseurs et hussards formeront une compagnie provisoire, qui rejoindra l'armée aussitôt qu'elle sera forte de 100 hommes.

Je vois au total 661 hommes à pied. Je suppose que ce sont des hommes présents sous les armes, et non des hommes à l'effectif. Vous ferez choisir sur ce nombre, parmi les plus forts, 100 hommes disponibles que vous dirigerez sur un point central, pour y établir un dépôt destiné à recruter les 20 escadrons de gendarmerie. Les jeunes gens qui ne sauront pas monter à cheval, recruteront les gendarmes d'infanterie, et ceux qui sont déjà cavaliers, recruteront les gendarmes à cheval.

Faites-moi connaître ce que vous avez ordonné pour augmenter ces 20 escadrons, afin que les mesures que je vais prendre, y coïncident. Ces escadrons feront beaucoup de pertes. Ainsi il est nécessaire de réunir beaucoup de moyens pour y suffire.

4193 Saint-Cloud, 27 juin 1810.

Ar. duc de Feltré.

La 3^e division de cuirassiers sera dissoute et les régiments qui la composent, seront mis sur le pied de paix. Vous emploierez le duc de Padoue comme inspecteur

4194. — Saint-Cloud, 27 juin 1810.

On propose d'envoyer en Espagne l'excédant des compagnies d'artillerie à cheval rentrées en France et qui dépasse le complet de paix.

Approuvé. Ordonner leur réunion à Orléans où ils seront formés en régiment provisoire pour être envoyés en Espagne.

4195. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

Le maréchal duc d'Elchingen demande le grade de général de brigade en faveur de l'adjudant commandant Bèchet (1).

4196. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

On propose de nommer chef d'escadron, le capitaine Gentil, aide-de-camp du prince de Ponte-Corvo (2).

4197. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

On propose de nommer général de bataillon le colonel Maupoint, du 16^e chasseurs (3).

4198. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

Le général Saint-Sulpice demande pour aide-de-camp le capitaine Duchaffaut, du régiment de la Tour d'Auvergne.

Refusé.

1. « Renvoyé déchiré ». Bèchet, baron de Leocour (depuis mai 1808), fut pourtant nommé général de brigade (19 février 1814) et il devint lieutenant-général (23 mai 1825).

2. L'Empereur n'a pas répondu à cette proposition; mais elle est « revenue déchirée ». On sait que ce Gentil n'est autre que Gentil Saint-Alphonse, cf. notre tome I, p. 288 et notre tome II, p. 80, 133, 187, 539.

3. « Revenu déchiré ». Louis-Joseph Maupoint, baron de l'Empire sous le nom de baron de Vandeuil (24 février 1809), devint pourtant, le 6 août 1811, général de brigade.

4199. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

On demande le grade de major pour l'aîné des fils du général Faucouet, chef d'escadron au 1^{er} carabiniers.

Refusé, il y a des majors à la suite.

4200. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

Proposition de nommer capitaine le lieutenant quartier-maître, Noël, du 4^e cuirassiers.

A quelle bataille s'est-il trouvé?

4201. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

Liste des officiers et soldats qui se sont distingués à Mantova sous les ordres du général Schwartz.

Réduire cette nomination à moitié.

4202. — Saint-Cloud, 29 juin 1810.

L'Empereur a nommé, le 8 mars, les porte-aigles du 26^e régiment de ligne. Le colonel annonce que le sieur Durand, choisi pour deuxième porte-aigle, a disparu depuis quelque temps et on craint qu'il ne soit mort dans quelque hôpital. Faut-il nommer, à la place de Durand, le sieur Masselon, sergent, qui fut présenté en concurrence avec lui, mais qui « a le malheur d'être illettré », ce qui le prive de tout avancement? On propose Masselon.

Approuvé

4203. — Saint-Cloud, 30 juin 1810.

Au duc de Feltré

Donnez ordre au général Rapp, gouverneur de Daugzig, de mettre le séquestre sur tous les bâtiments américains et de n'en laisser entrer aucun.

4204. — Saint-Cloud, 30 juin 1810

Les régiments d'infanterie remettent en ce moment leurs caissons et les chevaux affectés à l'attelage ; on pourrait affecter les chevaux à la remonte des bataillons des équipages militaires de l'armée de Catalogne.

Ces caissons doivent rester pour le compte des corps dont ils sont la propriété.

4205 — Saint-Cloud, 3 juillet 1810.

Au duc de Feltré.

Je croyais vous avoir donné l'ordre de dissoudre la 2^e et 3^e division de cuirassiers et de ne faire toucher aux généraux et officiers que le traitement de paix. Je croyais vous avoir donné également l'ordre de mettre ces divisions sur le pied de paix. La même observation s'applique à la brigade de carabiniers qui doit également être dissoute.

4206. — Saint-Cloud, 3 juillet 1810.

L'enceinte de la ville d'Hostalrich en Catalogne (1) sera détruite ; le fort sera approvisionné, armé et mis en état de défense.

4207. — Saint-Cloud, 4 juillet 1810.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que le régiment de Prusse qui est à Lille, complète à Nieupoort un bataillon d'au moins 500 hommes.

1. Province de Gironne.

1208. Saint-Cloud, 1 juillet 1810.

Au Duc de Feltré.

Donnez ordre que la division Tharreau soit distribuée de la manière suivante : la 1^{re} demi-brigade légère se rendra à Lorient où elle tiendra garnison, la 3^e demi-brigade légère restera à Nantes, et les 1^{er} et 2^e demi-brigades de ligne se rendront à Brest.

1209. Saint-Cloud, 6 juillet 1810.

Le comte de Cessac propose de payer sur les fonds de la solde le traitement de M. Lambert, intendant général de l'armée de Portugal. M. Lambert aura 3,000 fr. de traitement et 6,000 fr. de frais de bureau par mois, ensemble 9,000 fr.; en outre, il touchera 20,000 fr. pour son voyage de Paris à Madrid, 6,000 fr. pour sa gratification d'entrée en campagne et 6,000 fr. pour la première mise de ses frais d'installation, compris l'achat d'un fourgon attelé.

Accordé.

1210. Saint-Cloud, 6 juillet 1810.

Quel rang doit occuper le colonel Rambougt (1) dans l'armée française?

Il ne peut rentrer au service de France qu'avec le grade qu'il avait lorsqu'il l'a quitté.

1211. Rambouillet, 8 juillet 1810.

Le directeur d'artillerie en Corse demande une ou deux compagnies d'artillerie de ligne.

Lui mander que cela est inutile.

1. Gabriel-Pierre-Patrice Rambougt était entré au service d'Italie comme chef d'escadron en 1807 et il y resta jusqu'en 1814; readmis au service de France comme maréchal de camp (27 septembre 1815), il fit la campagne du Jura en 1815, commanda le Haut-Rhin en 1820 et prit sa retraite en 1831.

4212. — Rambouillet, 8 juillet 1810.

La division Tharreau doit-elle subsister sur le pied de guerre ?

Cette division sera dissoute, et les troupes mises sur le pied de paix. Les demi-brigades seront conservées : mais la comptabilité sera tout à fait par bataillon. Le ministre me fera un rapport pour envoyer des dépôts ce qui sera nécessaire pour compléter les 1^{mes} bataillons.

4213. — Rambouillet, 8 juillet 1810.

Le 3^e bataillon du régiment de Prusse, manquant d'habits, ne pourra se mettre en marche au 1^{er} juillet.

Il serait plus convenable que ce bataillon se rende à Goes où il garnirait tous les postes de l'île de Sud-Beveland et serait à portée de se rendre dans l'île de Walcheren.

4214. — Rambouillet, 8 juillet 1810.

Les dépôts des 5^e hussards et 11^e et 12^e chasseurs se rendent de Namur, de Neufbrisach et de Maestricht à Stenay, Verdun et Saint-Mihiel.

Le ministre de la guerre dans quinze jours me proposera un projet de mouvement pour ces trois régiments. Mon intention est d'attendre quinze jours pour voir si les affaires de Hollande se finissent paisiblement : auquel cas, je ferai rentrer ces régiments à leur dépôt.

4215. — Rambouillet, 10 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître le nombre d'affûts de côtes que la marine devait vous remettre au 1^{er} juillet et la destination que vous projetez pour ces affûts. Vos batteries

de côtes sont dans le plus pitoyable état. Il est important qu'on place ces mille affûts dans les points les plus intéressants.

1216. Rambouillet, 10 juillet 1810.

Sur le matériel de l'artillerie de campagne des armées d'Illyrie et d'Italie.

J'approuve: 1^o que Palmanova soit désarmée et les affûts mis en magasin ainsi que toutes les places d'Italie. 2^o qu'il ne reste en Illyrie pour l'équipage de campagne que le nombre de voitures nécessaire pour être attelées par les 100 chevaux qui seront laissés: que le reste soit placé dans les magasins de Palmanova; bien entendu, qu'on laissera à Raguse, Zara et dans le fort de Trieste le nombre de pièces de campagne nécessaire pour le service des localités. Les 600 bouches à feu du parc de l'armée d'Italie seront réunies à Mantoue, Vérone et Peschiera.

1217. Rambouillet, 12 juillet 1810.

Le recrutement de la Légion portugaise parmi les prisonniers espagnols est une mauvaise chose. Il faut envoyer un officier général vigoureux pour en passer la revue, renvoyer dans les prisonniers ceux qui se conduisent mal. C'est mettre les armes à la main d'hommes très dangereux et empêcher que je puisse me servir de ces cadres.

1218. Rambouillet, 12 juillet 1810.

Au comte de Cessac.

Le ministre de la guerre vous fera connaître le grand nombre de troupes que j'ai mises sur le pied de paix.

Vous devez renvoyer à la suite tous les commissaires des guerres employés aux corps que j'ai mis sur le pied de paix, ainsi que les administrations.

4219. — Rambouillet, 12 juillet 1810.

Au duc de Feltré.

Je vous ai déjà fait connaître que les divisions Tharreau et Grandjean, et la brigade Colbert devaient être mises sur le pied de paix et que la division Tharreau et la brigade Colbert devaient être dissoutes.

La division Grandjean restera organisée comme elle est, mais sur le pied de paix.

Les 2^e et 13^e de chasseurs qui sont sur les côtes, seront également mis sur le pied de paix et cette brigade dissoute. Les colonels seront sous les ordres des généraux commandant les divisions où elles se trouvent.

La brigade de carabiniers et les divisions des cuirassiers ont dû également être dissoutes et mises sur le pied de paix.

4220. — Rambouillet, 12 juillet 1810.

Le colonel Vasconcellos, de la Légion portugaise, demande à être employé à l'armée de Portugal.

Approuvé: l'envoyer au quartier général du prince d'Essling, à Ciudad Rodrigo.

4221. — Rambouillet, 12 juillet 1810.

Sur le 3^e bataillon du régiment de Prusse; cf. pièce 4213.

Il ne faut pas que ce bataillon passe par Breskens pour se rendre à Goes: il faut le diriger sur Anvers d'où il se rendra à Goes.

1222. — Rambouillet, 14 juillet 1810.

Le duc de Dalmatie est nommé général en chef de l'armée du Midi en Espagne. Les 1^{er}, 4^e et 5^e corps et la cavalerie attachée à ces corps composent l'armée du Midi.

1223. — Rambouillet, 17 juillet 1810.

Au duc de Feltré.

Faites connaître au roi de Naples, qu'il n'y a point assez de poudre ni de munitions dans les châteaux de Saint-Elme, de l'Œuf et du Fort Neuf, puisqu'il n'y a que cent coups à tirer par pièce.

1224. — Rambouillet, 17 juillet 1810.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que les trois régiments de cavalerie légère qui sont à Mannheim entrent en France, et se dirigent sur les lieux où sont leurs dépôts. Vous me ferez connaître le jour de leur arrivée. Faites-moi connaître quelles sont les troupes qui existent dans le pays de Bade, le nombre des officiers, etc., et proposez-moi de les réduire et de soulager le pays.

1225. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

Nouveau rapport sur Bonnamy.

Depuis l'an VII, n'a-t-il pas été employé et destitué?

1226. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

Pétition de la ville de Carignan qui désire conserver le terrain de ses remparts.

Faire connaître ce que valent ces démolitions et s'il y aurait possibilité de les vendre: si le terrain est un objet de peu de conséquence, on peut le céder à la ville.

4227. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

On propose d'annuler la nomination à une sous-lieutenance du jeune Coardi Carpenetto, désigné d'abord pour être envoyé dans un lycée de Paris et admis ensuite parmi les pages du prince Borghèse: il n'a que dix ans.

Approuvé.

4228. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

Les vicaires généraux du diocèse de Saint-Flour redemandent un congé définitif pour le sieur Médard, conscrit de l'an IX, incorporé dans la compagnie de réserve de la Haute-Loire, et qui a une vocation décidée pour l'état ecclésiastique.

Accordé.

4229. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

M. de Cetto, ministre plénipotentiaire de Bavière, réclame quinze hommes incorporés dans le 1^{er} bataillon étranger et sujets de son souverain.

Approuvé.

4230. — Saint-Cloud, 19 juillet 1810.

Sur le train d'artillerie de l'armée d'Italie.

Il faudrait avoir moins de chevaux d'artillerie en Frioul parce que le fourrage est très cher dans ce pays.

4231. — Saint-Cloud, 20 juillet 1800.

Sur la réduction des troupes d'artillerie qui sont dans le pays de Bade.

J'approuve toutes ces dispositions. Dégorger l'Allemagne de toute l'artillerie, employer le train à l'évacuation du matériel, ne laisser que le personnel de l'artillerie attelée portée dans ma dernière dépêche. On laissera en plus, 15 pièces de canon pour la division Friant jusqu'à ce qu'elle retourne.

4232. — Saint-Cloud, 21 juillet 1810.

Les 2^e et 6^e compagnies du 8^e bataillon principal du train d'artillerie partent de Mannheim pour Anvers.

Je n'approuve pas ce mouvement. Je n'ai pas besoin de nouveaux armements en Brabant. Mon intention est d'en retirer les troupes. Faites donc venir les deux compagnies de ce bataillon du train à leur dépôt, jusqu'à ce que je voie où il est convenable de les employer.

4233. — Saint-Cloud, 23 juillet 1810.

Sur les îles de la Zélande.

Il n'y a point de doute qu'il faille laisser ces îles en état de siège.

4234. — Saint-Cloud, 25 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que la Légion portugaise qui est à Mayence, se rende à Metz. Chargez quelqu'un d'en passer la revue et de vous faire connaître le nombre d'Espagnols, d'Allemands et de Polonais qui sont dans cette légion, ainsi que des détails sur sa composition.

4235. — Saint-Cloud, 25 juillet 1810.

L'Empereur dispense le sieur Estelé, habitant de Toulouse, du paiement d'une somme de 865 fr. 56, dont ce

particulier est redevable pour la pension de son fils vélite chasseur à cheval, mort de blessures reçues à Wagram.]

4236. — Saint-Cloud, 28 juillet 1810.

Composition des six commissions (un officier du génie, un officier d'artillerie et un officier de marine) chargées d'inspecter les côtes de l'Empire.

Approuvé.

4237. — Saint-Cloud, 28 juillet 1810.

On propose d'exempter l'ex-général de division Caffin du paiement de la somme de 924 fr. 75 dont il est redevable pour la pension de son fils, vélite chasseur à cheval, qui a eu le poignet droit emporté par un boulet à Wagram.

Accordé.

4238. — Saint-Cloud, 31 juillet 1810.

Au duc de Feltre.

Il y a à Cherbourg 4 régiments: savoir, le 5^e léger qui doit y rester, et trois régiments de la division Grandjean. Donnez l'ordre à l'un de ces trois régiments de se rendre à Saint-Malo; au deuxième, de se rendre au Havre, et au troisième, de rester à Cherbourg. Ordonnez en même temps que ces trois régiments soient mis sur le pied de paix. Par ce moyen, la côte sera suffisamment gardée.

4239. — Saint-Cloud, 31 juillet 1810.

On propose d'envoyer d'Evreux à Saumur le 8^e de cuirassiers.

Accordé le mouvement du régiment sur Beauvais

1210. Saint-Cloud, 2 août 1810.

Le prince Eugène demande que le dépôt du 14 chasseurs qui est à Pignatol, soit réuni à ses escadrons de guerre en Italie.

En conséquence de cette demande, ordonner que les escadrons de guerre quittent l'Italie et se rendent en Piémont, car les dépôts ne doivent jamais marcher.

1211. Paris, 5 août 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Gudin qui est du côté de Magdebourg, de faire saisir tous les bâtimens de transport chargés de marchandises, qui passeraient l'Elbe pour entrer en Westphalie ou dans les villes hanséatiques. Faites donner cet ordre par le prince d'Eckmühl.

1212. Trianon, 5 août 1810.

Au duc de Feltre.

Envoyez l'ordre par un courrier extraordinaire au général Morand de faire partir une brigade de deux régimens pour Rostock et Wismar, pour y confisquer toutes les marchandises coloniales et anglaises qui s'y trouvent. Donnez l'ordre, par courrier, au général Liebert, de faire mettre le séquestre sur toutes les marchandises coloniales qui se trouvent à Stettin, vu que ces marchandises, venues sur bâtimens américains, ne sont autres que des marchandises anglaises; qu'il doit les confisquer toutes et n'en laisser sortir aucune, en laissant entrer toutes celles qui arriveraient, parce qu'elles sont bonnes à être confisquées.

4243. — Trianon, 5 août 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 13^e régiment de chasseurs se rende à Niort :

Que les tirailleurs corses et les tirailleurs du Pô se rendent à Boulogne où ils feront partie du camp :

Que le bataillon du régiment irlandais qui est à Landau, se rende à Bois-le-Duc où il fournira des postes à Willemstad :

Que le 1^{er} bataillon étranger qui est à Cherbourg, se rende en Hollande.

4244. — Trianon, 5 août 1810.

Le général Carra Saint-Cyr désire quitter l'armée d'Illyrie.

Le remplacer par un général de division hollandais ; me faire connaître lequel on pourrait prendre.

4245. — Trianon, 5 août 1810.

Sur la situation financière de l'École militaire de Saint-Germain.

Renvoyé au vice-connétable pour prendre des mesures pour que cette École ait des chevaux, et la faire marcher définitivement.

4246. — Trianon, 5 août 1810.

Il faudrait compléter les compagnies de réserve.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me présenter un projet de décret.

1247. — Trianon, 5 août 1810.

Sur le recrutement des bataillons étrangers.

Me remettre l'organisation de ces bataillons par compagnie: combien d'officiers par compagnie, les noms de ceux qui les commandent. Il faudrait les placer de préférence en Hollande et leur donner des commandants hollandais.

1248. — Trianon, 5 août 1810.

On place les deux régiments hollandais, 1^{er} de cuirassiers et 1^{er} de hussards?

Placer les deux régiments hollandais à Lille et à Arras

1249. — Trianon, 5 août 1810.

Quel numéro donner au 1^{er} régiment de cuirassiers hollandais?

Mon intention est de lui donner un numéro provisoire, quand même j'organiserais ce régiment. Ainsi, il n'y a pas de difficulté à appeler ce régiment hollandais 14^e de cuirassiers.

1250. — Trianon, 5 août 1810.

Il y a encore à poursuivre 32.686 réfractaires et 30.975 déserteurs.

Faire connaître par département et division militaire les lieux où se trouvent ces 62.000 individus afin que dans les lieux où il s'en trouve davantage, j'envoie des colonnes mobiles pour les faire rentrer.

1251. — Trianon, 10 août 1810.

L'école d'équitation de Versailles est supprimée. Les officiers et sous-officiers qui s'y trouvent rejoindront leurs

corps. Les objets provenant de l'Ecole et qui peuvent être nécessaires à l'Ecole de Saint-Germain, seront cédés, sur estimation, à cette Ecole.

4252. — Trianon, 10 août 1810.

Le général Friant demande un congé.

Il faut que la division ait pris une position définitive avant qu'on puisse accorder un congé au général.

4253. — Trianon, 10 août 1810.

Le maréchal Pérignon, gouverneur de Naples, demande à jouir de la solde de retraite.

Je ne conçois pas comment il peut avoir la solde de retraite lorsqu'il est en activité de service.

4254. — Trianon, 11 août 1810.

Sur l'évacuation de l'artillerie de Hollande.

Faites évacuer toutes les pièces en bronze; envoyez sur les côtes toutes les pièces en fer: mon intention est qu'il n'y ait sur les côtes de Hollande que des pièces de fer.

4255. — Trianon, 11 août 1810.

On ne peut avoir que 600 chevaux sur les 1.200 qui doivent être réunis à Bayonne: faut-il prendre les 600 autres à la garde ou à l'armée d'Allemagne?

En garder 600: avec ces 600, il faudrait avoir le personnel et le matériel pour les atteler pour la division Seras

4256. Saint-Cloud, 14 août 1810.

On propose d'envoyer de Caen aux îles Marcouf une compagnie du 7^e léger.

Approuvé. Il faudrait peut-être envoyer à Marcouf une demi-compagnie d'artillerie de ligne.

4257. - Saint-Cloud, 14 août 1810.

Sur la garnison de Walcheren.

Me faire connaître les troupes qui sont dans l'île de Walcheren.

4258. Saint-Cloud, 16 août 1810.

Au duc de Feltre.

J'approuve que vous placiez le 1^{er} régiment de dragons à Chartres, le 9^e à Châteaudun, le 5^e à Provins, le 3^e à Soissons et le 15^e à Laon. Mais je n'approuve pas que vous placiez le 121^e à Meaux et le 122^e à Saint-Quentin. Je préfère que vous choisissiez deux places sur la Loire, dans la direction de l'Espagne.

4259. Saint-Cloud, 17 août 1810.

On propose de confier le gouvernement de Venise au général de division Michaud qui commande à Magdebourg.

Refusé.

4260. Saint-Cloud, 19 août 1810.

On propose de réduire à quatre les bataillons coloniaux.

J'approuve que ces bataillons en établissent un en Corse, un à l'île de Ré, un à Belle-Isle et un à Flessingue.

Je pense donc qu'on peut en conserver quatre; mais qu'il faut les faire de quatre compagnies. Mon intention est qu'il me soit présenté un travail spécial pour nommer à toutes les places d'officier vacantes dans ces corps.

4261. — Saint-Cloud, 19 août 1810.

On propose de licencier le bataillon franc de l'île d'Elbe.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me présenter un projet de décret. Les officiers s'ils sont bons et s'ils sortent des troupes de ligne, pourront être employés dans le régiment de la Méditerranée et, s'ils sortent des régiments auxiliaires, on les placera dans le bataillon étranger qui est en Corse. On placera dans ce même bataillon les soldats qui sortiraient des bataillons auxiliaires. Le ministre me proposera de réformer le bataillon de l'île d'Elbe, de manière à pouvoir toujours en disposer comme gardes nationales en leur continuant une légère paye, afin de pouvoir les réunir deux fois par semaine.

4262. — Saint-Cloud, 19 août 1810.

Sur les chasseurs des montagnes (1).

Renvoyé au ministre de la guerre pour me remettre en détail la situation de ces bataillons, bataillon par bataillon, compagnie par compagnie.

4263. — Saint-Cloud, 20 août 1810.

Les officiers étrangers qui sont présentés pour entrer au service de Sa Majesté, n'auront pas plus de quarante ans, surtout dans les grades subalternes: autrement, c'est ouvrir la porte aux retraites et froisser ses finances.

1. Levés par décret du 6 août 1808 et formés de réfractaires des Pyrénées qui reçurent la promesse de ne servir que sur la frontière d'Espagne.

1264. — Saint-Cloud, 20 août 1810.

On ne fera plus d'avancements dans la Légion hano-
vrienne que j'ai l'intention de licencier.

1265. — Saint-Cloud, 22 août 1810.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître quand les hommes provenant de
l'appel que j'ai fait sur les compagnies de réserve, seront
arrivés à Genève et quand je pourrai faire partir de forts
détachements pour renforcer les quatre bataillons d'A-
vignon.

1266. — Saint-Cloud, 23 août 1810.

A dater du 1^{er} septembre la Hollande paiera les 5
régiments d'infanterie et les 1 régiments de cavalerie que
j'y laisse: j'augmenterai d'autant le budget de la guerre
de Hollande, si cela est nécessaire.

1267. — Saint-Cloud, 27 août 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie une lettre de M. l'architrésorier. Je
vous prie de me faire un rapport qui me fasse connaître
si en Hollande on a besoin de canons et de quels ca-
libres. Il faut consulter la quantité de boulets qu'il y a.
Ce qu'il me paraît le plus important d'avoir, ce sont
des mortiers, et surtout des mortiers à plique. Il faudrait
en faire couler beaucoup, soit pour Anvers, soit pour
les côtes de Hollande.

1268. — Saint-Cloud, 27 août 1810.

On propose d'envoyer à Dunkerque le 16^e ou le 67^e de ligne.

Le 16^e doit se rendre à Toulon: il faut, après les grandes chaleurs, le diriger sur Paris. Quant au 67^e, je désirerais, qu'après les chaleurs, il s'approche du Midi. Le général Vandamme peut détacher du camp de Boulogne ce qui est nécessaire pour le service de Dunkerque et des autres ports.

4269. — Saint-Cloud, 27 août 1810.

On propose de placer à Ypres la portion du 1^{er} chasseurs qui n'a pu se loger à Bruges.

Ne vaudrait-il pas mieux en mettre deux escadrons à Gand où ce régiment se referait mieux?

4270. — Saint-Cloud, 27 août 1810.

Sur le recrutement en Hollande.

Il faut jusqu'au 1^{er} janvier, continuer à tout faire comme faisaient les Hollandais et suivre en tout, jusque-là les usages hollandais.

4271. — Saint-Cloud, 28 août 1810.

Au duc de Feltre.

Il paraît que les prisonniers espagnols qui sont à Valence et dans le Midi, désertent. Faites-les remonter dans le nord et mettez-les dans des places fortes.

Je vois que les bataillons portugais ont 900 Espagnols: je ne puis guère employer une pareille troupe.

Si le bataillon qui est à Lyon continue à avoir des déserteurs, faites les entrer en Italie, en les tenant éloignés des côtes.

4272. Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu votre lettre du 31 août. Donnez ordre qu'on ne s'arrête à aucune formalité. Toutes les marchandises coloniales doivent être confisquées, et sont de bonne prise.

Mandez au général Morand de vous rendre compte de tout ce qui se passe dans le Mecklembourg, dans l'Oldenbourg, dans la Poméranie suédoise, sous le rapport des marchandises coloniales: de se mettre en garde contre toute espèce de corruption: et de partir du principe que toute marchandise coloniale, sous quelque pavillon qu'elle arrive, quelque certificat qu'elle ait, doit être confisquée: que tout pavillon est simulé, et tout certificat faux.

4273. Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Le général Rapp, gouverneur de Danzig, aura un traitement de 1000 francs par mois, à condition qu'il ne recevra rien de la ville.

4274. Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Le général Dumoulin demande à quitter l'armée de Catalogne pour celle d'Illyrie.

On ne doit pas demander à quitter une armée qui se bat pour une armée qui ne se bat pas.

4275. Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Demissions d'officiers hollandais.

Les recevoir.

4276. — Saint-Cloud, 2 septembre 1810.

Une gondole sarde sous pavillon russe, arrêtée parce qu'elle avait à bord des marchandises coloniales et conduite à Bonifacio, a été relâchée par ordre du général Morand.

Renvoyé au ministre de la guerre pour témoigner mon mécontentement au général Morand et lui faire connaître que je désire que cela n'arrive plus.

4277 — Saint-Cloud, 3 septembre 1810.

Donner ordre au général Barbanègre de se rendre à Hambourg sous les ordres du général Morand qui a besoin de trois généraux de brigade.

4278. — Saint-Cloud, 3 septembre 1810.

Les corps hollandais qui ont coopéré aux saisies des marchandises anglaises demandent à partager le produit des confiscations.

Il n'y a point de doute à cela: ils seront traités comme les Français.

4279. — Saint-Cloud, 3 septembre 1810.

Le général Eblé demande que la loi qui accorde à l'artillerie les cloches des villes, prises après un siège, soit remise en vigueur.

Cela est juste. Renvoyé au ministre de la guerre pour présenter un projet de décret là-dessus.

4280. — Saint-Cloud, 4 septembre 1810.

Au duc de Feltre.

Il m'importe beaucoup que le canal de St-Quentin soit terminé au mois d'octobre. J'ai donné l'ordre d'y en-

voyer 1000 hommes. Faites-moi connaître le nombre d'Espagnols que vous y avez envoyés; on m'assure qu'il y en a très peu. Le bataillon espagnol qui est à Lyon, et moitié de celui qui est à Anvers, peuvent être envoyés à St-Quentin. Ce renfort donnerait le moyen de pousser les travaux avec activité.

4281. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Sur l'emploi des prisonniers espagnols.

Si on les répartit dans les départements convenables, on les recevra volontiers; d'ailleurs on en a besoin aux travaux publics.

4282. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Sur l'incorporation de deux Napolitains, détenus à Alexandrie, dans les régiments de cette nation qui sont en Espagne.

Cette proposition est absurde: des galériens ne peuvent jamais être soldats.

4283. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Faut-il incorporer dans le 1^{er} régiment suisse les Suisses prisonniers qui servaient l'Espagne?

Approuvé et les envoyer à Naples.

4284. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Sur les troupes westphaliennes de Catalogne dont le roi Jérôme demande le retour.

Répondre que ces bataillons ne servent pas très utilement et qu'aussitôt qu'il sera possible on les renverra

4285. — Saint-Cloud, 6 septembre 1810.

Le sieur Charrein, notaire à Saint-Just en Chevallet (Loire), désire être dispensé de payer la pension de son fils, vélite dragon de la garde. Malade, incapable de se livrer à sa profession, il n'a plus d'autres ressources que le travail de ses enfants. On propose de l'exempter du paiement de la somme dont il est redevable et de placer son fils qui sert bien, dans un régiment de cavalerie comme brigadier fourrier.

Approuvé.

4286. — Saint-Cloud, 9 septembre 1810.

Au comte de Cessac.

Faites-moi connaître quand les dépôts des 8^e et 18^e léger, des 5^e, 11^e, 23^e, 74^e et 81^e de ligne auront les moyens nécessaires pour habiller les hommes disponibles et compléter leurs bataillons.

4287. — Saint-Cloud, 11 septembre 1810.

Au duc de Feltré.

Quels sont les besoins de Corfou en munitions de guerre, en affûts, en fusils, en poudre, etc.? Entendez-vous avec le ministre de la marine pour me proposer l'expédition de deux frégates, cet hiver, à Corfou.

4288. — Saint-Cloud, 13 septembre 1810.

Les voitures d'artillerie doivent être entretenues par l'artillerie.

4289. — Saint-Cloud, 13 septembre 1810.

Le maréchal prince d'Essling désire employer le général de brigade Fressinet à l'armée de Portugal.

S'il n'y a rien contre cet officier général, l'envoyer à Naples.

4290. Saint-Cloud, 13 septembre 1810.

On propose une remonte de 1000 chevaux d'artillerie à cause des pertes éprouvées en Portugal.

Remettre l'état de situation des hommes et des chevaux et des harnais du train de l'armée de Portugal. Donnez ordre que le train et harnais rétrogradent sur Bayonne. Me faire connaître combien il en arrive et quand ils arriveront.

4291. Saint-Cloud, 16 septembre 1810.

Les officiers promus provisoirement à Saint-Domingue ne prendront rang dans l'armée que du jour de leur confirmation; mais ils ne pourront être obligés, pour leur traitement, dans les grades dont ils étaient provisoirement pourvus, à rapporter ce qu'ils auraient perçu

4292. Saint-Cloud, 16 septembre 1810.

Au duc de Feltre.

Deux bataillons expéditionnaires de Batavia et deux compagnies d'artillerie doivent bientôt arriver à Utrecht. Aussitôt qu'ils y seront arrivés, vous les dirigerez sur Paris. Ces bataillons ne sont forts que de 4 à 500 hommes chacun.

4293. Saint-Cloud, 16 septembre 1810.

A Mathieu Dumas.

Je vous envoie un projet de décret sur une levée de conscrits pour le service de la marine. Faites vos observations sur ce projet, afin que cette levée se fasse sur les mêmes principes et de la même manière que les levées de terre.

4294. — Saint-Cloud, 19 septembre 1810.

Sur une proposition de l'artillerie relative aux places de la Hollande.

La proposition de l'artillerie n'est pas réfléchie. Elle expose à de doubles dépenses. De fit n'est pas une place forte. Il ne peut y avoir trop d'objets d'artillerie à Anvers. Il faut tout y faire rentrer et ne rien envoyer en Hollande que quand les places et les côtes ne pourront pas fournir 200 coups de canon par pièce. Les fers coulés, ainsi que tous les canons qui reviendront de la Hollande, seront placés dans la citadelle d'Anvers. En général, l'artillerie ne devrait pas proposer de faire des mouvements aussi légèrement. Il faut auparavant avoir un grand système.

4295. — Saint-Cloud, 20 septembre 1810.

Au duc de Feltré.

J'aurai dimanche parade à Paris. Donnez l'ordre à la Légion portugaise de venir à Paris demain pour qu'elle ait le temps de se reposer après demain. La Légion portugaise, le bataillon de marche de la division d'arrière-garde, la garde hollandaise et la garde française seront à la parade.

4296. — Saint-Cloud, 20 septembre 1810.

Sur la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Prendre tout ce qu'elle pourra faire de bon.

4297. — Saint-Cloud, 23 septembre 1810.

Sur les hommes qu'il faut retirer des corps polonais, parce qu'ils n'appartiennent pas au grand-duché de Varsovie.

Ordonnez que les 123 hommes étrangers à la Pologne et ne parlant pas polonais qui sont à Bordeaux, et les

300 hommes retirés à Bayonne du bataillon de marche de la Vistule, se dirigent sur la Hollande où ils seront incorporés dans les régiments hollandais. En général, il faut que tous les Allemands soient envoyés en Hollande. Faites-moi connaître où en est l'organisation des régiments hollandais. Je crois qu'il serait nécessaire que dans les compagnies de grenadiers et voltigeurs, il n'y eût aucun étranger et que le nombre d'étrangers à admettre dans les régiments hollandais fût fixé. Il me semble que cent nationaux devraient être par compagnie et 40 étrangers. 100 nationaux à 28 compagnies feraient 2800 hommes par régiment et pour les quatre régiments 11 à 1200 Hollandais que la Hollande pourrait fournir.

4298. — Paris, 25 septembre 1810.

Sur les individus qui composent le 6^e régiment de ligne italien, stationné à l'île d'Elbe.

Comme le ministre l'observe bien, il faut bien se garder d'envoyer ces brigands en Catalogne: il n'y en a déjà que trop. Il faut demander qu'aucune recrue du royaume d'Italie ne soit plus envoyée à l'île d'Elbe. Il faut que le vice-roi pourvoie d'une autre manière à se défaire des mauvais sujets. Il peut en former des dépôts dans les îles de Venise. Il faut avoir soin que ces troupes soient payées par le royaume d'Italie. Ordonner au général commandant à l'île d'Elbe de faire le dépouillement de ces hommes afin qu'en cas d'événement on pût désarmer et savoir où mettre les mauvais sujets.

4299. — Fontainebleau, 27 septembre 1810.

Au duc de Ferris.

Faites connaître au maréchal Macdonald que sa position à Lerida ne protège ni le siège de Tortose ni la

Catalogne et qu'ainsi placé, il se trouve tout à fait nul pour les affaires.

4300. — Fontainebleau, 27 septembre 1810.

Au duc de Feltré.

Je désire compléter la garnison de Corfou, c'est-à-dire porter les bataillons à 840 hommes. Faites-moi connaître ce qu'il faut envoyer. Comme les dépôts des régiments qui ont leurs bataillons à Corfou sont à Rome, ils pourront facilement fournir.

4301. — Fontainebleau, 27 septembre 1810.

Au duc de Feltré.

Je vois, par les rapports du duc de Reggio, qu'on ne montre pas l'énergie convenable pour contenir les Hollandais. Il faudrait qu'il y eût quelques pièces de campagne sur les bords de la Jahde et de l'Ems, pour pouvoir tirer sur les Anglais.

4302. — Fontainebleau, 27 septembre 1810.

Sur deux bataillons du train d'artillerie inutiles en Allemagne.

Approuvé de faire rentrer en France les bataillons du train inutiles en Allemagne et de les employer à l'évacuation de l'artillerie partout où elle ne pourra pas se faire par eau.

4303. — Fontainebleau, 30 septembre 1810.

Au duc de Feltré.

Je vois qu'il y a encore dans la Légion portugaise 3.300 Espagnols. Si je me décide à envoyer la Légion portu-

gaise en Espagne, il sera indispensable d'en ôter ces hommes. C'est un argent bien mal employé que celui qui est destiné à armer et à équiper des Espagnols.

—

4304. — Fontainebleau, 2 octobre 1810.

Au duc de Feltré.

Tous les bâtiments ottomans qui entrent dans les ports des provinces illyriennes doivent être sur le champ mis sous séquestre et tous leurs papiers doivent être envoyés au directeur général des douanes à Paris par qui il m'en est rendu compte en Conseil de commerce. D'après ces papiers, il est décidé lesquels de ces bâtiments doivent être confisqués et lesquels doivent être relâchés. Vous voyez ainsi qu'il n'y a aucun décret de rapporté.

4305. — Fontainebleau, 2 octobre 1810.

Au duc de Feltré

Donnez ordre au 21 régiment d'infanterie légère qui est dans le Nord, de se rendre à Paris.

4306. — Fontainebleau, 2 octobre 1810.

Le roi de Naples désire avoir les régiments d'Isenbourg et de La Tour d'Auvergne à son service sans subvenir aux frais de l'habillement et de l'armement.

Ces régiments doivent rester à la solde de la France. Me rendre compte de l'organisation actuelle de ces régiments et y envoyer de bons colonels.

4307. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

M. Mathieu-Faviers est nommé intendant-général de l'armée du Midi avec les mêmes attributions et les mêmes appointements que M. Lambert, intendant-général de l'armée de Portugal.

4308. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Au duc de Feltré.

Concertez-vous avec le ministre de la police pour la formation de 4 colonnes, composée chacune de 60 gendarmes d'élite, commandées par un officier supérieur de la gendarmerie d'élite et à défaut de celui-ci, par un colonel de gendarmerie de département.

L'une de ces colonnes se rendra dans le département de la Creuse, et les trois autres, dans les départements où vous jugerez qu'il y a le plus de conscrits réfractaires. Leur mission sera la même que celle qu'a déjà eue le colonel Henry, de faire rejoindre les conscrits réfractaires.

Commencez par faire partir le 6, la colonne de 60 gendarmes pour le département de la Creuse, et donnez-lui les instructions nécessaires pour cette opération. Il est urgent de profiter de l'année où la conscription ne se lève pas et où nous avons du monde disponible, pour faire rejoindre les anciennes conscriptions.

4309. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Au duc de Feltré.

Je vois que le 124^e régiment, composé de cinq bataillons, a 2.800 hommes à l'effectif; il devrait avoir 3.300 hommes.

Que le 125^e a 2.300 hommes et le 126^e, 2.900. Il paraît que les cadres de ces trois régiments sont complets.

Le 123^e n'a que 2 bataillons. Présentez-moi un projet de décret pour former sans délai les 3^e et 1^e bataillons

On prendra soit les cadres inutiles de la garde, soit les autres cadres de l'armée.

Ce qui est en Espagne fera un corps détaché; vous me ferez connaître ce qu'il y a en infanterie et en cavalerie, et j'en ferai un corps à part.

Présentez-moi des mesures pour porter au complet les 4 régiments de ligne hollandais. Faites moi connaître le nombre d'Allemands et de Hollandais qui s'y trouvent. Mon intention est que dans chaque compagnie du 1^{er} et du 2^e bataillon de chaque régiment, il y ait 20 étrangers et 100 nationaux. Ce qui ferait donc 120 étrangers, 600 nationaux et 120 officiers et sous-officiers: total 840 hommes, par bataillon.

Dans le troisième et quatrième bataillon, il pourra y avoir 40 étrangers et 80 nationaux par compagnie: ce qui fera 240 Allemands et 480 Hollandais par bataillon et par régiment 720 étrangers et 2.160 Hollandais, total: 3.260. Les 4 régiments de ligne auraient donc 2.800 étrangers et 8.400 Hollandais. Le régiment d'infanterie légère aurait la même composition: ainsi les 5 régiments hollandais formeraient 10.500 hommes hollandais et 3.500 étrangers. Présentez-moi un projet de décret organique là-dessus. Il ne faut pas s'éloigner du possible et garder la proportion que je vous indique entre les nationaux et les étrangers.

4310. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Sur la composition de l'artillerie de la division du général Caffarelli

Se servir pour la division Caffarelli d'une des divisions d'artillerie destinées au nouveau corps et à laquelle on a suppléé par l'artillerie qui était à Burgos.

4311 — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Sur le train d'artillerie qui se rend à Bayonne.

Me faire connaître ce que fait le 12^e bataillon du train qui est du côté de St-Omer. Pourquoi ne l'emploierait on pas aux mouvements d'artillerie? Me faire connaître où sont les batteries de l'artillerie de la garde, personnel, matériel et attelages, tant pour reposer le matériel que pour désarmer cette artillerie et lui faire prendre garnison permanente à La Fère.

4312. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

On propose de faire rentrer en France le 1^{er} régiment d'artillerie à cheval qui est en Italie et de l'envoyer de Vérone à Auxonne, « une des écoles d'artillerie de l'intérieur sans garnison ».

Approuvé ce mouvement. Ce régiment viendra par le Simplon (1).

4313. — Fontainebleau, 4 octobre 1810.

Sur le fort de Civita Castellana.

Ce petit fort pourra être conservé.

4314. — Fontainebleau, 5 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

L'armée d'Allemagne a besoin de deux bataillons du train complets. Faites-moi connaître les compagnies qui leur manquent, d'où il faudrait les faire partir. On couvrirait cet envoi en leur faisant porter tout ce qui manque à l'armée.

1. Voir dans nos *Mémoires* de Griois, I, p. 407, le désespoir où cette nouvelle jeta notre major du 1^{er} régiment d'artillerie à cheval, alors follement épris d'une belle Véronaise, Minerva Venturi.

4315. Fontainebleau, 6 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Il faut donner à l'armée d'Allemagne un bon général du génie. Il faut vingt officiers du génie; prenez-les parmi les ingénieurs hollandais. Vous avez dû donner des ordres pour que quatre compagnies de sapeurs et quinze mille outils attelés fussent envoyés à Hambourg.

4316. — Fontainebleau, 6 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au général Donzelot de ne garder à Corfou qu'un bataillon, ou au plus deux, d'Albanais, au lieu de six qu'il a, en les complétant avec les hommes les plus sûrs, et d'envoyer les autres dans le royaume de Naples. L'expérience du passé a prouvé qu'on ne pouvait compter sur les Albanais. On aurait encore moins lieu d'y compter, si les Anglais étaient maîtres de l'île, et si la place était investie. Ces gens-là compromettent la sûreté de la place. Il y en a 2,000; c'est beaucoup trop. Mon intention est qu'il n'y en ait que 4 ou 500.

Le bataillon Septinsulaire ne servirait pas non plus à grand chose; et cela a l'inconvénient de ne servir qu'à nous constituer dans de très grandes dépenses.

Un millier d'Albanais et de gens du pays suffiraient à Corfou.

J'approuve que le général Donzelot tienne des Albanais à Parga; mais il ne doit pas en tenir à Corfou plus de 500; et ce qui sera inutile à la garde de Parga et de Corfou, il doit le renvoyer à Naples.

4317. Fontainebleau, 7 octobre 1810.

Sur les affûts, les projectiles et le calibre des canons de 48, qui sont au Fort Imperial de Breskow.

Faire couler quelques boulets creux de ce calibre

4318. — Fontainebleau, 7 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie votre dernier rapport sur l'artillerie en Allemagne, pour que vous le coordonniez avec les dispositions préparatoires que je vous ai indiquées par ma lettre de ce jour et que rien n'arrête le mouvement de l'armée d'Allemagne.

4319. — Fontainebleau, 10 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

Je vois par l'état de situation des équipages militaires que vous me remettez, que tout est en Espagne. Est-ce qu'il n'y a pas deux bataillons à l'armée d'Allemagne?

4320. — Fontainebleau, 10 octobre 1810.

Saint-Simon, colonel du 1^{er} régiment de chasseurs de la garde du roi d'Espagne, demande à rentrer au service de France.

Puisqu'il a quitté, qu'il reste où il est.

4321. — Fontainebleau, 11 octobre 1810.

Sur la batterie d'artillerie destinée à la division Caffarelli.

Le général Caffarelli n'a besoin que de quatre pièces de 4 ou de 6 et de deux obusiers, mais pas de pièces de 12.

4322. — Fontainebleau, 11 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

Faites-moi un travail sur les équipages militaires. Faites-moi connaître à quels corps de l'armée d'Espagne se

trouvent les différents bataillons et remettez-moi un projet pour rappeler les cadres d'une partie.

4323. — Fontainebleau, 11 octobre 1810.

Liste des officiers (3), sergents (7) et caporaux (37) qui demandent à aller à Batavia.

Revoyé au ministre de la guerre pour se concerter avec le ministre de la marine et diriger ces 50 hommes sur Bordeaux où ils seront embarqués sur la corvette la *Sapho*.

4324. — Fontainebleau, 11 octobre 1810.

Le général Desbureaux demande un congé de quinze jours à Paris pour consulter les médecins oculistes.

Accordé.

4325. — Fontainebleau, 12 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Mon intention n'est pas d'avoir plus d'un bataillon allemand à Corfou. Comme on m'a dit que les officiers et sous-officiers et une partie du 2^e bataillon d'Isembourg étaient à Naples, j'ai ordonné qu'on les fit partir afin que ce 2^e bataillon fût réuni tout entier à Corfou. Mais je ne veux pas y envoyer le 1^{er} bataillon.

4326. — Fontainebleau, 12 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à un des régiments de fusiliers de ma garde de se rendre à Saumur.

4327. — Fontainebleau, 13 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie les états de recettes et dépenses de la province de Burgos. Faites-en classer les dépenses et faites-moi connaître les observations auxquelles elles donnent lieu.

4328. — Fontainebleau, 13 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 4^e régiment de ligne qui est au camp de Boulogne, de se rendre au Havre où il tiendra garnison en fournissant les postes nécessaires dans la ville de Dieppe.

4329. — Fontainebleau, 16 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

J'approuve que vous complétiez l'approvisionnement de Corfou et que vous y dirigiez 15.000 quintaux, poids de marc, par la voie de Tunis et d'Alger. Je vous accorderai les crédits qui vous seront nécessaires pour cet objet.

4330. — Fontainebleau, 17 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Je n'approuve aucune des dispositions renfermées dans ce rapport. Présentez moi un projet pour former les 4 colonnes, comme je l'ai ordonné. Celle du colonel Henry formera la première; celle qui est dans le département de la Creuse formera la seconde; les deux autres par iront de Paris. Le présent des gendarmes d'élite est de plus de 240 hommes à pied: il n'y en a pas besoin à Paris; quinze suffisent pour le service de la cour. Faites-moi

connaître d'ailleurs les départements qu'ils ont à parcourir. On leur joindra des gendarmes à pied et à cheval pris dans ces départements.

Il est singulier que, lorsque je donne un ordre, il y ait toujours des Si et des Mais à opposer à son exécution.

210 gendarmes d'élite que je demande, et 100 qui sont en Espagne, ne font que 310; or le présent sous les armes de la gendarmerie d'élite est plus considérable.

Si vous avez donné des ordres contraires, contremandez-les tous. Proposez moi quatre officiers supérieurs pour mettre à la tête des 4 colonnes. Il n'y a pas de difficulté à joindre aux 60 gendarmes d'élite 40 ou 50 gendarmes des départements; ce qui fera des colonnes d'une centaine d'hommes, qui, avec un officier supérieur, feront partout exécuter les ordres.

4331. — Fontainebleau, 17 octobre 1810.

Au duc de Feltré

Les 9 compagnies qui sont à Corfou, appartenant au régiment d'Isembourg, devant former deux bataillons, donnez ordre que les cadres des trois compagnies nécessaires soient envoyés à Corfou par un des deux bataillons qui sont à Naples, avec tous les hommes nécessaires, pour porter ces deux bataillons à 1,680 hommes présents.

4332. — Fontainebleau, 17 octobre 1810.

Les deux bataillons expéditionnaires des Indes, venant de Hollande, arriveront à Paris le 20 octobre.

Faire passer un bataillon, au lieu de Paris, par Versailles, où le ministre de la guerre les fera passer en revue et les dirigera sur St Malo et sur Nantes.

4333. -- Fontainebleau, 18 octobre 1810.

Au comte de Cessac.

Donnez ordre que les cadres des 3^e, ... et 7^e bataillons du train rentrent d'Espagne. Ils peuvent laisser leurs chevaux, leurs harnais et leurs voitures aux autres bataillons. Ces trois bataillons, joints au 2^e qui est de retour de Catalogne et au 12^e, qui est à Strasbourg, feront cinq bataillons qui seront destinés à l'armée d'Allemagne. Ordonnez d'abord que ces cadres reviennent à Bayonne.

4334. -- Fontainebleau, 20 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à la Légion portugaise qui est à Paris, d'en partir lundi pour se rendre à Orléans.

4335. — Fontainebleau, 21 octobre 1810.

Au duc de Feltre

Il y a un bataillon étranger à Utrecht. Ne serait-il pas convenable de l'incorporer dans les régiments hollandais? Mais cela ne pourra être décidé que lorsque j'aurai le rapport sur la formation des régiments hollandais.

Il y a à l'article des régiments croates dans votre livret des troupes françaises par ordre numérique, un dépôt à Toulon, composé d'un officier et de 188 hommes. Faites-moi connaître ce que cela veut dire.

Il y a à Alexandrie la 9^e compagnie de pionniers français. Je désirerais qu'on redoublât cette 9^e compagnie et qu'on en formât une nouvelle qui s'appellerait 10^e compagnie, qu'on compléterait à 160 hommes, tous français, et le plus possible de l'ancienne France, et qu'on dirigerait sur Otrante, où elle s'embarquerait pour Corfou.

4336. — Fontainebleau, 21 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Le 21^e régiment d'infanterie légère tiendra garnison à Paris jusqu'à nouvel ordre et y fera le service.

Donnez ordre aux dépôts des tirailleurs corses et du Pô d'envoyer tout ce qu'ils ont de disponible à Boulogne, pour renforcer ces deux bataillons.

4337. — Fontainebleau, 21 octobre 1810.

Le colonel du 9^e hussards demande qu'on envoie, du dépôt de ce corps, 100 hommes à pied aux deux premiers escadrons à La Rochelle ou l'on profiterait de l'absence des semestriers pour former et instruire ces 100 hommes qui, par là, seraient en état d'entrer en campagne, sitôt que le régiment aurait reçu une remonte.

Approuvé ce mouvement. Ordonnez la même chose pour les régiments qui ont des hommes au dépôt et des chevaux disponibles aux escadrons de guerre.

4338. — Fontainebleau, 23 octobre 1810.

Cinq militaires du 1^{er} bataillon étranger sont réclamés par les ministres de leurs souverains.

Accordé, si les soldats y consentent.

4339. — Fontainebleau, 23 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

Il y a trop de généraux d'artillerie en Espagne. Il y a à l'armée de Catalogne les généraux Taviel et Noury; il faut faire revenir l'un de ces deux généraux en France: un seul suffit en Catalogne. Il y a au 9^e corps les généraux Couin et Rutly; il faut faire revenir l'un des deux en France. Il y a en Portugal quatre généraux d'artillerie: je crois que deux suffiraient.

4340. — Fontainebleau, 24 octobre 1810.

Au duc de Feltre.

La Légion portugaise arrive le 26 à Orléans. Comme il ne faut pas trop charger cette ville, faites placer ces troupes sur la route d'Orléans à Limoges.

4341. — Fontainebleau, 24 octobre 1810.

Le colonel Striffler ⁽¹⁾ demande un congé de convalescence de six mois avec appointements.

On n'accorde point de congé devant l'ennemi ².

4342. — Fontainebleau, 25 octobre 1810.

On propose d'envoyer le colonel Corda à Cortou, commander l'artillerie, et on demande pour lui le grade de général ⁽³⁾.

Approuvé.

4343. — Fontainebleau, 28 octobre 1810.

Le régiment Irlandais avait quatre bataillons : on a fondu le 2^e et le 3^e en un seul qui forme le 2^e bataillon actuel ; ne faut-il pas réduire de même le 1^{er} et le 4^e bataillons actuels à un seul bataillon ? « Pour soutenir l'existence de ce corps irlandais, ajoute Clarke, j'y avais réuni avec soin les Irlandais Unis et les anciens partisans des Stuart. Ce corps est une sorte d'épouvantail pour l'Angleterre qui s'en est toujours inquiète, et voilà tout ce qui reste de cette armée venue en France après la capitulation de Limerick. »

Approuvé.

1. Cf. notre tome II, p. 82.

2. Un mot familier de Napoléon ; il dit de même, le 26 avril 1810 : « je ne connais point de congé en temps de guerre. »

3. « A de solides connaissances dans le matériel d'artillerie, dit Clarke, le colonel Corda joint une grande fermeté de caractère, et un genre inventif ; j'en ai été fort content à Auvers où je l'envoyai aussitôt le débarquement des Anglais ; il y déploya une grande activité et prit de très bonnes mesures de défense. »

4344. — Fontainebleau, 28 octobre 1810.

Sur les mouvements des canonniers d'artillerie de marine qui sont attachés aux esplanades de haut bord et qui doivent être remplacés par des troupes d'infanterie.

Donner l'ordre aux généraux qui commandent dans les 28 et 12 divisions militaires, ainsi qu'au camp de Boulogne, de pourvoir au remplacement de ces troupes dans les différentes positions qu'elles occupaient. Quant à Brest, le ministre donnera le même ordre d'y pourvoir et augmentera à cet effet la garnison de deux bataillons qu'il fera venir de Saint-Malo.

4345. — Fontainebleau, 28 octobre 1810.

Le château de Vincennes doit-il être considéré comme place de guerre ou comme poste de police ?

Il suffit d'empêcher qu'aucun bâtiment ne le domine.

4346. — Fontainebleau, 29 octobre 1810.

Il sera établi une estafette de Paris à Hambourg par Wesel. Elle partira de Paris, chaque jour, à minuit, à partir du 1^{er} novembre. Les paquets des ministres, de l'état-major et du Conseil des douanes seront portés de préférence.

4347. — Fontainebleau, 29 octobre 1810.

Sur l'envoi de trois compagnies d'artillerie à cheval que demande le prince d'Eckmühl.

Approuvé. Déguiser le mouvement en faisant passer ces troupes, non par l'Allemagne, mais par la Hollande.

4348. — Fontainebleau, 29 octobre 1810.

Sur l'envoi de 25,000 livres de poudre, fournies par l'artillerie de Toulon à Barcelone ou il y a d'ailleurs 400,000 livres de cette matière.

S'il y a à Barcelone 400,000 livres de poudre, cela paraît raisonnable. Écrire au ministre de la marine qu'il fasse passer surtout des blés et que la poudre est moins pressée.

4349. — Fontainebleau, 30 octobre 1810.

Les capitaines de Waha, d'Andlau et Le Plat, au service d'Autriche, sollicitent de l'emploi dans les troupes de Sa Majesté.

Accordé

4350. — Fontainebleau, 31 octobre 1810.

On rend compte de l'incorporation, en qualité de vélites, dans la garde, des ex-cedant gardes du corps hollandais et on demande à Sa Majesté l'autorisation de présenter 37 de ces jeunes gens les plus méritants pour des sous-lieutenances d'infanterie.

Approuvé

4351. — Fontainebleau, 1^{er} novembre 1810.

An duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 31 octobre. J'approuve que l'évacuation de l'artillerie de Magdebourg soit retardée jusqu'au printemps prochain.

4352. — Fontainebleau, 1 novembre 1810.

An duc de Feltre.

Les transports de l'artillerie d'Ancône seront aux frais du royaume d'Italie. Seulement le vice roi sera le maître de prendre cette artillerie dans toutes les places du

royaume où il le trouvera plus convenable. Je dois avoir à Rome et à Civita Vecchia une assez grande quantité d'artillerie de Bronze qu'on pourrait faire venir à Turin pour la fondre.

4353. — Fontainebleau, 5 novembre 1810.

Le général Souham, de l'armée de Catalogne, demande ou un congé ou une autre destination.

Le renvoyer en Italie à la disposition du vice-roi

4354. — Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Note sur les Ecoles militaires.

L'École de Saint-Germain ne peut se maintenir s'il existe pour les jeunes gens qui sont dans le cas de s'y destiner, une autre manière d'entrer dans l'armée. Il en est de même de l'École de Saint-Cyr. Le ministre de la guerre propose quelquefois pour des places d'officiers des jeunes gens qui ne sortent pas de ces Ecoles, et quelques exemples suffisent pour éloigner une partie de ceux qui seraient dans le cas de se présenter. Il faut tenir rigoureusement à la règle et n'admettre, par exemple, comme officier dans la cavalerie, aucun jeune homme étranger à l'armée qui n'ait pas passé par Saint-Germain.

4355. — Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Au duc de Feltré.

Réitérez les ordres de continuer à miner Gironé. Il est convenable de diriger l'artillerie inutile sur Figuières où elle sera à l'abri de tout événement.

4356. — Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Dumuy de laisser 200 hommes aux îles d'Hyères et de faire rentrer le reste de la garnison à Toulon. Recommandez à ce général qu'en cas que des vaisseaux de l'escadre se réfugient dans ces îles, il donne ordre qu'une partie des troupes de la garnison de Toulon se mette en marche pour renforcer la garnison des îles.

4357. — Fontainebleau, 7 novembre 1810.

Fixation des chefs-lieux des trois sous-directions du génie établies en Hollande.

Ceci sera fixé au Conseil qui aura lieu en hiver pour le génie.

4358. — Fontainebleau, 8 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du... Je vois qu'il y a 3.500 officiers réformés dont 1300 capitaines et 1800 lieutenants et sous-lieutenants. Les 1800 lieutenants et sous-lieutenants peuvent être tous envoyés aux colonies, s'ils le veulent.

On peut aussi y envoyer les 1300 capitaines; mais dans ce cas, ils ne peuvent avoir la promesse d'un avancement de grade à leur arrivée: ils avanceront selon les circonstances.

4359. — Fontainebleau, 12 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître les ordres que vous avez donnés pour renforcer le 6^e de ligne et le 14^e léger qui sont à Corfou, ainsi que le reste de la garnison de Corfou.

4360. Fontainebleau, 13 novembre 1810.

On propose de substituer le drap bleu au drap blanc pour l'uniforme du 14^e régiment de cuirassiers et de lui affecter la couleur lie de vin pour marque distinctive.

Accordé; mais il faut que cela ne coûte rien.

4361. Fontainebleau, 15 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que des instructions soient faites et imprimées sur le tir à boulets rouges; qu'elles soient envoyées aux batteries de côte, surtout à celles de l'Éscaut, et veillez à ce que l'on tire à boulets rouges à ces batteries. Faites faire un règlement pour cet exercice et ordonnez qu'on dresse des procès-verbaux et qu'on vous les envoie, car les canoniers n'aiment pas à tirer à boulets rouges.

4362. Fontainebleau, 15 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre rapport du ... Je ne veux point créer trois régiments des provinces illyriennes: ce serait trop. Les bataillons autrichiens sont de 8 compagnies. Ainsi, 4 bataillons formeraient 32 compagnies: ce serait donc la même chose qu'un régiment français au grand complet¹. Vous recevrez un décret par lequel je forme un régiment ayant la même organisation que les régiments français. Ainsi, pour les provinces de Villach, de Goritz, de Trieste et pour la Croatie civile, je ne demande qu'un régiment de cinq bataillons. Je crois devoir le réunir à Alexandrie. Prenez sur-le-champ toutes les mesures pour son organisation. Veillez bien à ce que parmi

1. Un régiment français n'avait que 28 compagnies.

les officiers qui seront proposés, il n'y en ait aucun qui n'appartienne à une famille du pays, ayant de la considération et des revenus, afin que ce régiment ne soit pas composé d'aventuriers comme ceux d'Isenbourg et de La Tour d'Auvergne, et qu'il nous attache une partie du pays.

4363. — Fontainebleau, 15 novembre 1810.

M. Briatte, naguère chef du bureau topographique du roi de Hollande, avait été attaché au bureau du personnel du ministère de la guerre et S. M. vient de décider qu'il serait employé au dépôt général de la guerre. Il serait préférable de le laisser dans les bureaux du personnel où il est sous une surveillance suffisante. On craint qu'il ne soit un peu porté pour les Anglais.

Approuvé.

4364. — Fontainebleau, 15 novembre 1810.

On devrait promettre un avancement de grade, à leur arrivée aux colonies, aux officiers reformés qui doivent être réunis à Angers.

Où.

4365. — Paris, 17 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Je réponds à votre lettre du 16 sur l'artillerie de Danzig. J'attache une grande importance à cette place. Le génie est déjà chargé de me faire un rapport sur Danzig. Je désire qu'aux Conseils de janvier que je tiendrai pour l'artillerie, on me propose l'armement de Danzig, ce qu'il faut, ce qu'il y a, ce qui manque. Faites faire par les officiers du génie et de l'artillerie un mémoire, ouvrage par ouvrage.

4366. — Paris, 19 novembre 1810.

300 sergents-majors ou sergents français en réforme sont destinés à l'expédition de Batavia; il est impossible de les trouver puisqu'ils sont

infirmes ou incapables de servir du moment qu'ils ont été réformés ; on doit donc les prendre parmi ceux qui sont en activité de service.

Les canonniers de la marine en fourniront 150 et l'armée de terre, 150; on prendra des hommes de bonne volonté.

4367. — Paris, 19 novembre 1810.

Le colonel d'artillerie en retraite Demarcay (1), demande un emploi civil.

Connaitre pourquoi cet officier s'est retiré.

4368. — Paris, 21 novembre 1810.

Au duc de Feltre.

Deux nouvelles frégates partiront de Toulon pour Corfou du 20 au 25 décembre prochain. Elles seront chargées, comme les premières, de munitions de guerre et de 500 hommes de passage.

Je pense qu'il est nécessaire que vous donniez au général Morand l'ordre de faire passer à Porto Ferrajo un nouveau bataillon de la Méditerranée.

4369. — Paris, 21 novembre 1810.

Comment doit être employé M. Avisard, colonel des gardes du corps de l'ex-garde hollandaise ?

Est-il capable de bien commander un régiment ? 2)

1. Il avait été admis le 25 janvier 1810 à une retraite de 1,200 francs; les Bourbons lui donnèrent, le 12 janvier 1815, la retraite de maréchal de camp.

2. Antoine Avisard, lieutenant en 1801, était entre en 1806 au service de Hollande, et il revint au service de France en 1811 comme colonel; il était maréchal de camp en 1815 et il eut plusieurs commandements, dans le Finistère, à Alger; retraité en 1837, mort en 1857.

4370. — Paris, 21 novembre 1810.

Le général Rapp demande à toucher du sénat de Danzig une somme de 5.000 fr. par mois que le sénat lui offre et qui ne pèse pas sur les habitants.

Autoriser le général Rapp à toucher cette somme.

4371. — Paris, 21 novembre 1810.

On propose de rappeler en Hollande le 37^e régiment qui a été envoyé sur la ligne des douanes, de Rees à l'Emis.

Ecrire au duc de Reggio qu'il peut retirer le 37^e aussitôt qu'il sera remplacé et lui faire connaître qu'il n'y a pas assez de troupes du côté d'Emden.

4372. — Paris, 26 novembre 1810.

Au duc de Feltré.

Je crois qu'il n'y a que trois compagnies d'artillerie française à Corfou, indépendamment des compagnies italiennes. Il serait utile d'y envoyer une compagnie d'artillerie française, de celles qui sont à Naples, et qui n'y est pas nécessaire.

4373. — Paris, 26 novembre 1810.

Au duc de Feltré.

Puisqu'il y a des mortiers de 4 pouces 6 lignes à Corfou, mandez au gouverneur qu'il doit s'en servir pour tirer les obus qu'il a de ce calibre; que les obusiers de 4 pouces 8 lignes n'ont pu partir à temps de Lyon. Recommandez-lui de mettre de ces mortiers dans les ouvrages avancés, parce qu'ils feront beaucoup de mal à l'ennemi.

4374. — Paris, 26 novembre 1810.

Le ministre des finances propose de récompenser les particuliers qui faciliteraient la saisie des marchandises anglaises.

Une somme de 100,000 francs a été mise à la disposition du Conseil spécial pour accorder des gratifications jusqu'à concurrence du cinquième de la valeur.

4375. — Paris, 26 novembre 1810.

Le vice-roi demande que les 3^e et 4^e bataillons du 6^e régiment de ligne italien quittent l'île d'Elbe pour venir à Mantoue où se reorganise le régiment.

Approuvé.

4376. — Paris, 26 novembre 1810.

Sur le 113^e régiment d'infanterie.

Laisser ce régiment à Orléans le reste de l'hiver, s'il n'y a pas d'inconvénient, et en faire passer des inspections fréquentes pour s'assurer qu'on s'occupe de l'instruction et de l'administration du régiment.

4377. — Paris, 26 novembre 1810.

Sur 55 chevaux disponibles à donner aux chasseurs portugais.

Je préfère donner ces chevaux à des Français: je crois que des dépôts qui viennent du Piémont, arrivent dans la 6^e division militaire: leur faire prendre ces chevaux.

4378. — Paris, 28 novembre 1810.

Rapport sur la capitulation du 10 août: le chef de bataillon Graffenried, du 3^e régiment suisse, a rendu la Puebla de Senabria après une défense de sept jours.

Le ministre doit faire faire une enquête sur les lieux et nommer une commission pour juger si sa défense est en règle.

4379. — Paris, 29 novembre 1810.

Les escadrons de cavalerie sont aujourd'hui trop forts pour qu'on puisse les loger dans une seule ville: je pense qu'il est convenable de les séparer et de mettre deux escadrons dans une place et deux dans la place le plus à portée.

4380. — Paris, 29 novembre 1810.

Le général Dulauoy qui commande l'artillerie en Hollande, souffre de l'air du pays.

Il pourra revenir quand les deux directions seront organisées et que les deux directeurs seront en place.

4381. — Paris, 29 novembre 1810.

Sur les militaires de l'ancienne France appartenant aux corps précédemment formés dans les pays réunis à l'Empire.

Y laisser les officiers et sous-officiers: en retirer sans secousse les soldats, hormis ceux engagés volontairement.

4382. — Paris, 29 novembre 1810.

Le ministre a ordonné à la 1^{re} compagnie du 9^e bataillon du train des équipages militaires restée en Illyrie, de se rendre à Plaisance. Le duc de Raguse représente qu'une partie au moins de cette compagnie lui est nécessaire.

Réitérez et faites exécuter votre ordre

4383. Paris, 29 novembre 1810.

Sur le bataillon valaisan depuis la réunion du Valais à l'Empire français.

Me faire connaître s'il serait possible de retirer ce bataillon de la Catalogne et quel sera le produit de la conscription du Valais qu'on pourrait employer à recruter ce bataillon, et même à former un petit régiment.

4384. — Paris, 1^{er} décembre 1810.

Lors de l'organisation de la Légion de la Vistule, on attacha des jeunes gens des lycées, comme caporaux fourriers, au bataillon de dépôt. On propose de continuer.

Approuvé.

4385. Paris, 2 décembre 1810.

Sur l'effectif des conscrits nécessaires au complet du régiment dalmate.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me présenter un projet de décret.

4386. Paris, 2 décembre 1810.

Au duc de Feltré.

Il faudrait envoyer 6 chefs de bataillon au général Reille dans la Navarre pour placer dans les régiments qui sont sous ses ordres. Il faudrait également lui envoyer 10 capitaines, 15 lieutenants et 15 sous-lieutenants. Il vous rendra compte de l'incorporation de ces officiers en vous désignant les régiments d'où ils sont tirés et les régiments provisoires où il les placera.

4387. — Paris, 3 décembre 1810.

Au duc de Feltré.

Il serait convenable que le duc de Reggio fit une tournée sur les bords de l'Éms, de la Jahde jusqu'au Weser pour bien s'assurer que mes flottilles peuvent être protégées par les batteries. Il serait même utile que ces batteries fussent fermées à la gorge. Écrivez au directeur de l'artillerie. Quant au Weser et à l'Elbe, cela regarde l'armée d'Allemagne; écrivez au prince d'Eckmühl et recommandez-lui de prendre les mesures pour qu'il n'arrive rien à mes flottilles.

4388. — Paris, 3 décembre 1810.

Le général Dufour demande pour aide-de-camp M. Le Maître de Beaumont, capitaine au 1^{er} régiment de Prusse.

Refusé.

4389. — Paris, 5 décembre 1810.

On demande pour le chef d'escadron Montgardé, employé à l'état-major du 1^{er} corps, un emploi dans un régiment de cavalerie légère hors de l'Espagne (1).

Approuvé: il sera employé dans son grade hors d'Espagne.

4390. — Paris, 7 décembre 1810.

Au comte de Cessac.

On me rend compte que le régiment de la Méditerranée est dans le plus mauvais état et est absolument nu. Faites-moi connaître d'où cela vient. Est-ce que ce régiment n'est pas organisé comme les autres?

1. Marie-Mathurin-Henri de Montgardé qui devint (13 décembre 1821) maréchal de camp: voir sur lui les *Feuilles d'histoire*, 1911, I, p. 531.

4391. — Paris, 7 décembre 1810.

Au duc de Feltre.

Envoyez 200 vétérans aux bataillons de vétérans d'Anvers pour les compléter. Les bataillons des forts rendent de bons services: il est nécessaire de les tenir toujours au complet. Il ne faut pas laisser les vétérans maîtres de se retirer chez eux, et il faut, dans les revues, envoyer aux bataillons de vétérans les hommes qui en sont susceptibles puisque le service de ces bataillons est très utile.

4392. — Paris, 7 décembre 1810.

Sur l'artillerie et les fortifications de Danzig.

Je crois avoir donné des ordres au ministre et je pense que le bureau de l'artillerie sera prêt aux Conseils de janvier à faire l'armement de Danzig, comme on l'a fait pour Corfou et à armer complètement cette place. Si cela n'est pas fait, il ne faut pas perdre un moment et envoyer un officier sur les lieux. Y a-t-il à Danzig une fonderie? Cette grande quantité de pièces à refondre y est-elle toujours et vaudrait-il la peine qu'on y eût une fonderie qui servirait ensuite pour toute la Pologne? Non seulement, j'approuve l'atelier qu'a établi le général Bapp; mais je désire même qu'on envoie un excellent ouvrier pour mettre à la tête. Dans la circonstance actuelle, la guerre ne peut avoir lieu que contre la Russie ou contre l'Autriche. La guerre de Russie se ferait par Varsovie et Danzig. Il est donc important d'avoir à Danzig un matériel et un approvisionnement de toute espèce, de manière à pouvoir y former un équipage de siège propre à prendre Graudenz ou autre place de cette force; et avoir des pièces de campagne pour en donner aux Polonais et réparer les pertes de la guerre, sans envoyer en France. Il est inutile que le ministre m'écrive là-dessus: il suffit qu'il prenne des renseignements pour répondre aux demandes auxquelles les Conseils de janvier donneront lieu.

4393. — Paris, 8 décembre 1810.

Sur la situation déplorable du 2^e bataillon du régiment de la Méditerranée à l'île d'Elbe.

Ce n'est pas assez que me dire que ce régiment est en mauvais état; il faut m'en faire connaître la raison.

4394. — Paris, 9 décembre 1810.

Au duc de Feltre.

Il serait convenable que l'artillerie de l'armée d'Allemagne fût en bon état et, le plus que possible, française. Présentez-moi un projet pour compléter à 140 hommes toutes les compagnies d'artillerie qui sont à l'armée d'Allemagne.

4395. — Paris, 9 décembre 1810.

Faut-il prendre pour l'expédition de Batavia, parmi les 600 sous-officiers qui recevront à leur arrivée le grade de sous-lieutenant, des jeunes gens bien élevés, de 19 à 25 ans, qu'on nommerait sergents et enverrait au dépôt à Angers?

Oui.

4396. — Paris, 9 décembre 1810.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 5^e bataillon du 22^e d'infanterie légère, de compléter le 4^e bataillon avec tout ce qu'il a de disponible et faites partir ce bataillon ainsi complété pour Toulon où il renforcera la garnison.

4397. — Paris, 11 décembre 1810.

Au duc de Feltre.

J'apprends qu'on vend à Rome beaucoup de canons de bronze. Cela me paraît extraordinaire. Je n'ai autorisé

la vente d'aucun canon. Faites arrêter sur le champ cette vente qui est irrégulière et rendez-moi compte des canons qui sont à Rome. On pourrait les refondre dans les fonderies de Naples.

4398. — Paris, 11 décembre 1810.

Le général de brigade Offenstein (1) qui commande la Haute-Marne, demande un congé d'un mois parce que des affaires d'intérêt l'appellent à Paris.

Refusé.

4399. — Paris, 11 décembre 1810.

Proposition de compléter la gendarmerie de la Corse par des hommes choisis parmi les trois bataillons corses licenciés.

Accordé: en prendre ensuite 200 pour renforcer la gendarmerie à pied de la Toscane, Rome et le Piémont.

4400. — Paris, 19 décembre 1810.

Sur la 9^e compagnie du 3^e bataillon de sapeurs destinée au recrutement des deux bataillons d'Espagne et arrêtée à Bayonne.

La laisser comme elle est à Bayonne jusqu'à nouvel ordre.

4401. — Paris, 19 décembre 1810.

Faut-il construire à Danzig un équipage de ponts de 80 bateaux?

Oui: tenir ces bois tout prêts, de manière qu'en deux mois on puisse avoir cet équipage.

(1) Offenstein (1769-1837) était déjà général de division en 1793, mais les représentants Hentz et Gonjon l'avaient en 1794 replacé adjudant général et ce ne fut qu'après Heilsberg où il fut blessé que, le 25 juin 1807, Offenstein redevint général de brigade.

4402. — Paris, 21 décembre 1810.

On propose de nommer commandant d'armes d'Ostende le colonel Aussenac (1).

Employer activement cet officier et nommer pour le commandement de la place d'Ostende un colonel qui ait été mis en retraite après les campagnes de la Grande-Armée.

4403. — Paris, 21 décembre 1810.

On propose de donner le commandement du dépôt du Simplon à M. le colonel Panisse (2), pris à Saint-Domingue et qui ne peut être envoyé aux armées.

Mettre cet officier en activité et envoyer dans le Valais un adjudant commandant, de ceux qui sont sur la côte.

4404. — Paris, 23 décembre 1810.

Sur le retour des quinze cadres de compagnies d'artillerie des armées d'Espagne.

Oui, il doit avoir lieu.

4405. — Paris, 25 décembre 1810.

Le corps d'observation formé en Hollande sera dissous à dater du 1^{er} janvier 1811.

4406. — Paris, 25 décembre 1810.

Considérant que plusieurs de nos ministres correspondent avec des ambassadeurs, ministres et chargés d'affaires,

1. Pierre-Gabriel Aussenac allait être nommé (6 août 1811) général de brigade et (13 mars 1812) baron de l'Empire.

2. Pierre Panisse qui fut nommé le 31 décembre 1814 maréchal de camp.

fares étrangers, en reçoivent des lettres et y répondent; cette marche étant contraire à l'intérêt de notre service, nous avons résolu de faire connaître invariablement notre volonté sur cet objet important par un acte authentique; en conséquence, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

I. Aucuns de nos ministres ayant département, ministres d'État, conseillers d'État, chefs d'administration, ne pourront, sous quelque prétexte que ce soit, recevoir des lettres des ambassadeurs, ministres ou chargés d'affaires étrangers, membres de légations étrangères, ou officiers à un service étranger. Toutes lettres qu'ils en recevraient, traitant d'une affaire quelconque, de petite ou de grande importance, sera dans les 24 heures de sa réception, renvoyée en original à notre ministre des relations extérieures.

II. Il est expressément défendu à nos ministres, conseillers d'État de répondre soit par écrit, soit verbalement, à aucune demande, plainte ou affaire que ce soit, de petite ou de grande importance, qui leur serait adressée par un agent étranger. L'unique réponse doit être qu'ils doivent s'adresser au ministre des relations extérieures.

4407. — Paris, 27 décembre 1810.

Au duc de Feltré.

Je suppose que vous avez recommandé l'exécution de l'ordre qui rappelle à Rome les 10 et 20 régiments de ligne qui sont à l'armée de Naples. Vous m'instruirez du jour où ces deux régiments arriveront dans cette ville. Faites bien connaître au roi de Naples que ce sont ces deux régiments que je veux et non point d'autres. Cette explication est utile afin que, sous quelque prétexte, on ne fasse pas partir d'autres régiments.

Je suppose que vous avez ordonné que plusieurs ba-

taillons partissent du Frioul et de la Dalmatie pour se rendre à Toulon. Faites-moi connaître quand ces bataillons y arriveront.

4408. — Paris, 27 décembre 1810.

Sur le 2^e bataillon du train des équipages militaires.

Le 5^e bataillon restera seul en Catalogne; le 2^e se rendra à Commercy.

4409. — Paris, 27 décembre 1810.

On a cessé le recrutement à prix d'argent au bataillon valaisan.

On peut continuer pendant 1811 ce mode de recrutement.

4410. — Paris, 27 décembre 1810.

Lambert, maréchal des logis de gendarmerie à Soissons et qui compte cinquante ans de service, a trois fils : l'un sert dans les vélites dragons et le père ne peut continuer à payer sa pension de 300 francs ; on propose de le dispenser de ce paiement.

Accordé.

4411. — Paris, 28 décembre 1810.

On a proposé de former un bataillon colonial des hommes dangereux à la société qui se trouvent dans les états romains et en Toscane ; faut-il les diriger sur le 2^e bataillon colonial en Corse ?

Oui.

4412. — Paris, 28 décembre 1810.

On propose de retirer de Rouen le 7^e cuirassiers : les casernes sont insuffisantes et une partie des hommes loge chez l'habitant.

La saison n'est guère favorable pour changer de garnison. Voir s'il y a des casernes et des établissements à deux ou trois journées de Rouen.

4413. — Paris, 30 décembre 1810.

Au duc de Feltré.

Donnez l'ordre aux deux bataillons du 23^e d'infanterie légère de se rendre de Sion à Avignon. Vous me ferez connaître le jour où ils y arriveront. Il paraît que la gendarmerie suffira dans le Valais. Toutefois, s'il en était besoin, le général Berthier (1) tirerait cent hommes de Genève.

4414. — Paris, 31 décembre 1810.

Le colonel du 4^e régiment suisse expose qu'il paraît très avantageux de transférer le dépôt de Besançon à Huningue.

Approuvé.

4415. — Paris, 2 janvier 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître où en est le régiment que j'ai ordonné qu'on organisât en Illyrie. A quelle époque pourrai-je compter sur ce régiment?

Donnez ordre aux deux escadrons du 25^e régiment de chasseurs qui sont dans le Frioul, de rejoindre leurs corps, et aux deux bataillons du 11^e, du 60^e et du 79^e de se rendre à Toulon, de sorte qu'il y aura à Toulon les deux bataillons du 5^e, les deux du 81^e, ceux des 11^e, 60^e et 79^e, en tout dix bataillons.

4416. — Paris, 2 janvier 1811.

On propose de nommer au commandement du dépôt du Simplon l'adjudant commandant Grundler (2).

Approuvé.

1. César Berthier, commissaire général, chargé de prendre possession du Valais le 12 novembre 1810.

2. Louis Sébastien Grundler, qui devait être général de brigade (10 septembre 1812) et lieutenant général (23 juillet 1823).

4417. — Paris, 4 janvier 1811.

Faut-il faire sortir des régiments ci-devant hollandais les militaires nés sujets des souverains de la Confédération du Rhin qui pourraient les réclamer ?

Non. Les officiers de la Confédération n'ont rien à voir dans nos régiments.

4418. — Paris, 6 janvier 1811.

Au duc de Feltré.

Puisque des troupes que j'avais désignées pour faire partie de la division de Puycerda sont à Barcelone, donnez ordre au général Baraguey d'Hilliers de les y laisser.

4419. — Paris, 9 janvier 1811.

Le général Souham qui a l'ordre de se rendre à l'armée d'Italie, est forcé de venir à Paris pour y subir une opération chirurgicale et il demande un congé de trois mois avec appointements.

Accordé ¹⁾.

4420. — Paris, 12 janvier 1811.

Les deux frères Casenove, nés à Londres d'un père genevois, se sont évadés de Genève.

Faire arrêter les cautions.

4421. — Paris, 14 janvier 1811.

Sur le dépôt de gendarmerie de l'armée d'Espagne.

Faire partir, le 20 janvier, tout ce qu'il y a de disponible au dépôt pour se rendre à Bayonne, d'où ils recevront de nouveaux ordres.

1. Et le 15 mars suivant, Napoléon, satisfait de ses services en Catalogne, et parce qu'il n'a pas été employé trois années durant, lui accorde une gratification de 60,000 francs.

4422. — Paris, 16 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Je ne puis consentir à augmenter les compagnies de canonniers garde-côtes.

J'approuve que la compagnie de vétérans qui est à Port-Maurice, soit envoyée aux îles d'Hyères.

4423. — Paris, 16 janvier 1811.

On place le cœur du général Sénarmont (1) qui a été apporté à Paris*

Le placer à Sainte-Genève.

4424. — Paris, 16 janvier 1811.

Sur la gendarmerie du département des Bouches de l'Escaut.

Avec cette gendarmerie, le général qui commande dans l'île de Walcheren a les moyens de la bien employer.

4425. — Paris, 17 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 23^e régiment d'infanterie légère 3^e, 1^{er} et 5^e bataillons, se rende à Auxonne; par ce moyen, il ne restera dans la 27^e division militaire que quatre 5^{es} bataillons.

4426. — Paris, 23 janvier 1811.

Sur le jeune d'Oultremont qu'on propose de nommer sous-lieutenant surnuméraire au 7^e cuirassiers (2).

L'envoyer à l'École de Saint-Germain pour le former.

1. Le général de division Jean Alexandre Antoine Bureau de Senarmont, tué le 26 octobre 1810 devant Cadix.

2. Voir plus loin, une apostille du 4 décembre.

4427. — Paris, 23 janvier 1811.

Liste d'officiers des gardes nationales actives qui demandent du service dans l'infanterie de ligne en qualité de sous-lieutenants.

Accordé, pour être employés dans les expéditions maritimes.

4428. — Paris, 24 janvier 1811.

Au comte de Cessac.

Je désire que vous me remettiez un projet pour porter les régiments de cavalerie à 804 chevaux, pour ceux qui ont, en hommes, une force moindre de ce nombre de chevaux, et pour porter au delà de 804 chevaux jusqu'à due concurrence, les régiments qui ont plus de 800 hommes. Il faut que l'état que vous me remettrez, présente la situation des hommes, des chevaux et des harnais, afin que je voie bien quelle est la situation de ma cavalerie.

4429. — Paris, 24 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Proposez-moi un projet de décret pour lever trois régiments d'infanterie de ligne et un régiment de lanciers dans les trois nouveaux départements du nord de l'Allemagne. Le prince d'Eckmühl sera chargé de cette organisation. Il faudrait choisir trois bons colonels et trois bons majors français parlant allemand.

4430. — Paris, 24 janvier 1811.

Le ministre propose comme colonel directeur de l'instruction des trois bataillons de fusiliers sergents, voltigeurs caporaux et tirailleurs caporaux de la garde, M. Lareilly, colonel du 13^e régiment d'infanterie de ligne, qui réunit le zèle à l'instruction.

Réponse du comte de Lobau.

L'Empereur a désigné pour remplir cet emploi le colonel Christiani à la suite de la garde.

4431. — Paris, 21 janvier 1811.

On propose d'autoriser à Bourges la formation d'une 6^e compagnie de pionniers volontaires étrangers, dont un détachement de 55 pionniers blancs, revenu d'Espagne, constituera le noyau.

Approuvé.

4432. — Paris, 21 janvier 1811.

Les places de Sarrelouis et de Donai sont vacantes par la nomination des colonels Taubin et Lalond à des commandements d'armes de leur grade dans les 17^e et 31^e divisions militaires. On propose pour le commandement de Sarrelouis le colonel Gueret et pour celui de Donai le colonel Cazeaux. Ces deux officiers supérieurs ont été désignés par l'Empereur pour occuper des commandements de 3^e classe dans l'intérieur; le colonel Gueret a un bras de moins et le colonel Cazeaux a eu une jambe amputée.

Approuvé.

4433. — Paris, 21 janvier 1811.

Sa Majesté ayant ajourné le congé du général Guiot-Durpaire à l'hiver, on renouvelle la proposition d'accorder à ce général un congé de quinze jours avec appointements.

Accordé.

4434. — Paris, 21 janvier 1811.

Le chef d'escadron de gendarmerie Robiquin, commandant le dépôt des prisonniers anglais à Bitché, n'a laissé échapper personne; il mérite une gratification de 600 francs.

Accordé.

4435. — Paris, 27 janvier 1811.

Au duc de Feltre.

Portez des plaintes au général commandant la 31^e division militaire de ce que du côté d'Emden il y ait encore des communications avec Heligoland. Réitérez-lui l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour les arrêter.

4436. — Paris, 29 janvier 1811.

Au duc de Feltré.

J'approuve qu'une commission, composée des généraux Andréossy, Lariboisière et des colonels Drouot et Villantroys (1), s'occupe de la plus grande portée à donner aux mortiers.

4437. — Paris, 31 janvier 1811.

Le ministre de la marine demande pour le *Regulus* une garnison de 97 hommes d'infanterie.

Renvoyé au ministre de la guerre pour faire prendre ce détachement dans les troupes qui sont dans la division militaire.

4438. — Paris, 1 février 1811.

Il nous faut une levée extraordinaire de 400 matelots dans nos départements du Golo et du Liamone. Notre gouverneur-général déterminera la distribution de ces 400 matelots entre les différents ports. Notre ministre de la marine pourvoira à ce qu'il y ait à Saint-Florent, à Calvi, à Ajaccio et à Bonifacio les bâtiments nécessaires pour l'embarquement de ces marins et pour les conduire directement à Toulon.

4439. — Paris, 1 février 1811.

Notre gouverneur général des îles Ioniennes fera une levée de 300 matelots dans les dites îles, lesquels il dirigera sur notre port de Toulon.

4440. — Paris, 2 février 1811.

Au comte de Cessac.

Vous verrez, par mon décret, que sur les 10,250,101 francs des exercices 1803 et 1809, j'ai donné 4,500,000

1. Cf. sur Villantroys notre *Jeunesse de Napoléon*, II, p. 180 et 327.

francs à l'infanterie de ligne, 2,000,000 à l'infanterie légère, et 2,000,000 à la cavalerie: ce qui fait moitié de ce que porte votre état pour l'infanterie et le quart pour la cavalerie. Arrangez les choses de manière que le résultat du travail que vous ferez, soit de rendre à la masse de linge et chaussure toutes ses avances, et de faire payer une bonne partie de ce qui est dû aux ouvriers et fournisseurs. J'ai prévu le cas où la meilleure partie de ces sommes seraient dues à des officiers ou soldats morts ou absents depuis longtemps. Je pense qu'en faisant le travail dans l'esprit de mon décret, il y aura économie de 50 pour 00.

4441. — Paris, 3 février 1811.

Au duc de Feltre.

J'approuve la proposition de supprimer le 7^e régiment d'artillerie à cheval. En conséquence la 1^{re} compagnie du 7^e d'artillerie qui est en Espagne, fera partie du 4^e d'artillerie à cheval dont elle formera la 7^e compagnie, et la 2^e compagnie du 7^e qui est à l'armée d'Allemagne, formera la 7^e compagnie du 1^{er} régiment d'artillerie à cheval.

4442. — Paris, 3 février 1811.

Au duc de Feltre.

Je vois sur l'état numérique des troupes au 15 janvier que le 3^e régiment provisoire de cuirassiers est composé de 900 hommes et de 300 chevaux et que ces hommes et chevaux sont à Toulouse et Avignon. Il me semble que j'avais ordonné que ce régiment fût dissous et que chaque détachement rejoignît son régiment.

Le 13^e de cuirassiers est, je crois, à 1300 hommes. Faites-moi connaître la situation de son dépôt et s'il a été fait des dispositions pour sa remonte.

4443. — Paris, 4 février 1811.

Les frères Casenove, Anglais, prisonniers sur parole, évadés de Genève, n'étaient pas cautionnés.

Je ne puis que réitérer l'ordre que tous les Anglais qui s'évaderont et qui seront repris, soient traduits devant des commissions militaires pour être jugés conformément aux lois. Je n'entends pas dire qu'il y ait encore eu aucun jugement de rendu. Il faut que ces sentences soient affichées dans tous les dépôts et prisons. Le ministre de la guerre n'exécute pas les lois.

4444. — Paris, 4 février 1811.

On propose d'attacher à l'expédition de Nantes M. Deel, Hollandais, comme inspecteur aux revues.

L'expédition de Nantes est partie: je préfère envoyer d'ailleurs à Batavia un Français plutôt qu'un Hollandais.

4445. — Paris, 4 février 1811.

Le roi de Westphalie demande à faire fabriquer à son compte à la manufacture impériale de Mutzig 4000 fusils d'infanterie et à les exporter sans payer aucun droit.

Accordé.

4446. — Paris, 6 février 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que toute l'artillerie de la garde qui était sur la Loire, rentre à Vincennes et à La Fère

4447. — Paris, 6 février 1811.

M. de Monaco, premier écuyer de l'Impératrice Joséphine, expose qu'il n'existe à Navarre aucune garde d'honneur: il demande, à défaut

d'un détachement de la garde impériale qui est ordinairement fourni à la Malmaison et à Paris, un détachement du 7^e régiment de cuirassiers qui a deux escadrons à Evreux, pour l'employer à cette garde d'honneur; demain, 7 février, est justement le jour fixe pour une fête que le préfet d'Evreux donne à S. M. l'Impératrice.

Le ministre peut donner l'autorisation qu'il soit fourni un détachement de cuirassiers pour garde d'honneur, qui prendra les ordres des écuyers de l'Impératrice.

4448. — Paris, 7 février 1811.

A Durès.

Faites partir pour Anvers les huit cents canons de Brest et de Boulogne; mon intention est d'amener l'escadre dans le courant de mars.

4449. — Paris, 7 février 1811.

Au duc de Feltré.

Aussitôt que les Conseils du génie seront terminés, je commencerai les Conseils d'artillerie. Il me semble convenable d'y faire venir les directeurs des principaux arsenaux et les officiers qui entendent le mieux ce qui est relatif aux armes, afin de pouvoir faire le budget de 1811, en connaissance de cause et sur des bases fixes.

4450. — Paris, 7 février 1811.

Au duc de Feltré.

Faites donc partir le détachement de grenadiers hollandais qui est à Strasbourg où il est très maltraité. Donnez ordre qu'il parte sans délai pour Naples; j'autorise le roi de Naples à l'incorporer dans sa garde.

1 Le ministre convoqua Neigre, Duchesnoy, Saint-Martin, Cotty et Marion.

4451. — Paris, 7 février 1811.

Le général Delmas, réforme, qui vit a Colmar et a l'ordre de rester cloigne à trente lieues de Paris, demande la permission de venir à Paris avec la députation du collège électoral du département du Haut-Rhin dont il est membre.

Refusé.

4452. — Paris, 7 février 1811.

Sur le colonel Gambin (1); faut-il l'admettre à la retraite de général de brigade ou le pourvoir d'un commandement d'armes de 2^e classe?

Accordé. Lui donner un commandement important en Hollande.

4453. — Paris, 7 février 1811.

Sur l'achat des chevaux qui porteraient au complet les quatre bataillons du train d'artillerie de l'armée d'Allemagne.

Cela doit être fait plus doucement et partiellement. Il faut: 1^o que le ministre me fasse connaître la situation du personnel, compagnie par compagnie, celle des présents sous les armes, ainsi que le nombre des chevaux, afin d'ordonner sur le champ le complément des chevaux à raison de deux par homme présent. 2^o que le ministre me fasse connaître ce que l'activité de la conscription fournira à ces bataillons, l'époque à laquelle on peut supposer que ces hommes seront arrivés, et dès lors me proposer d'acheter les chevaux à cette époque, qui ne peut pas arriver avant le mois de mai, afin que les hommes soient arrivés avant les chevaux. J'ai perdu beaucoup de chevaux l'année dernière pour avoir eu les chevaux avant les hommes.

1. Le 5 mars, Jean-Hugues Gambin, colonel du 84^e, était promu général de brigade; il avait été fait, l'année précédente, le 26 avril, comte de l'Empire.

4454. — Paris, 8 février 1811.

Les Albanais ne doivent pas dépasser le chiffre de 500 à Corfou et à Parga; ceux qui sont en excédant doivent ils être laissés à Corfou?

Renvoyer le général Doazelot à l'exécution littérale de mon ordre. Il est inutile d'avoir à Corfou des troupes qui ne sont pas sûres. C'est dépenser beaucoup d'argent inutilement.

4455. — Paris, 9 février 1811.

Les régiments hollandais incorporés dans l'armée française prendront chacun, selon leur arme, l'uniforme français au fur et à mesure des renouvellements qui auront lieu aux époques déterminées par les lois qui les régissent.

4456. — Paris, 9 février 1811.

Au duc de Feltré.

Faites réunir à Toulon avant le 10 mars prochain un chef de bataillon d'artillerie, deux compagnies d'artillerie et douze pièces de canon.

4457. — Paris, 11 février 1811.

Au duc de Feltré.

Témoignez ma satisfaction au duc de Raguse de l'envoi qu'il a fait de 100 marins et du complément de l'équipage du vaisseau le *Rivoli*.

4458. — Paris, 11 février 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que le 33^e régiment d'infanterie légère qui est dans la 31^e division militaire, se tienne prêt à

partir. Faites former sa compagnie de canonniers, et faites-lui fournir quatre pièces de canon, ses caissons harnais, etc. Mon décret qui porte à quatre pièces les pièces de chaque régiment, doit donc être appliqué à ce régiment.

4459. - Paris, 13 février 1811.

Au duc de Feltré.

Vous donnerez l'autorisation au général Plauzonne de répartir ses troupes en cantonnements jusqu'à la distance d'une journée de Toulon.

4460. - Paris, 14 février 1811.

On propose d'accorder 50 francs par mois aux officiers de gendarmerie qui commandent des départements en l'absence des généraux de brigade.

Il y a un grand nombre d'officiers qui ne font rien. On peut mettre partout des commandants.

4461. - Paris, 14 février 1811.

On propose de restreindre, pour cette fois seulement, à deux campagnes les conditions d'admission dans la gendarmerie.

Je ne puis pas consentir à recruter la gendarmerie par des hommes qui n'auraient pas deux années de service. Il vaudrait mieux dans le cas où cela serait nécessaire, suppléer à la gendarmerie en détachant dans chaque légion une compagnie de cavalerie, ou employer d'autres moyens de cette espèce. Mais on peut encore trouver parmi les militaires qui ont la vétérance beaucoup d'hommes propres au service de la gendarmerie.

4462. Paris, 15 février 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi un rapport sur l'exécution du décret du 29 janvier, relatif aux quatre bataillons du train qui seront portés à 1,100 chevaux. Il est nécessaire que les chevaux n'arrivent qu'à fur et à mesure que les hommes arriveront. Je désire donc que vous me fassiez connaître les remontes que vous avez ordonnées avant mai, et celles que vous avez remises après cette époque.

4463. Paris, 15 février 1811.

Etat approximatif des dépenses de deux régiments frontières à créer en Dalmatie. Seront-ils organisés à la manière des régiments croates?

Je n'ai pas besoin de cela: c'est trop cher.

4464. Paris, 15 février 1811.

Sur le mode de recrutement des étrangers admis dans les régiments ci devant hollandais.

Ne pourrait-on pas se servir du dépôt de recrutement de Gorcum jusqu'à nouvel ordre?

4465. Paris, 21 février 1811.

On demande les ordres de l'Empereur sur 128 ouvriers tirés de divers régiments de l'armée de Naples et qui passeraient à Corfou où le général Donzelot en a le plus pressant besoin pour les travaux du génie et de l'artillerie.

Le général Donzelot a suffisamment d'ouvriers à Corfou: il ne faut pas affaiblir les régiments.

4466. — Paris, 24 février 1811.

On propose de faire venir à Lyon un des deux bataillons de la Légion portugaise qui sont à Genève.

Approuvé le mouvement d'un bataillon portugais sur Lyon.

4467. — Paris, 24 février 1811.

On propose d'envoyer à Wesel la 5^e compagnie de pionniers volontaires étrangers.

Il sera plus convenable de l'envoyer à Walcheren.

4468. — Paris, 24 février 1811.

Le jeune Davout, élève de l'École de Saint-Cyr, est parent du maréchal qui demande pour lui une sous-lieutenance dans un régiment d'infanterie de l'armée d'Allemagne.

Il restera à Saint-Cyr jusqu'au mois d'octobre.

4469. — Paris, 26 février 1811.

Au duc de Feltre.

Je désirerais envoyer quelque part 2.500 hommes du régiment de la Méditerranée; ils iraient par mer; faites-moi connaître quand je pourrai avoir ce nombre d'hommes disponible.

4470. — Paris, 27 février 1811.

Quelle destination faut-il donner aux déserteurs prussiens, danois et suédois qui se présentent à l'armée d'Allemagne pour servir dans les troupes françaises?

Les envoyer tous dans les trois bataillons étrangers

4471. — Paris, 28 février 1811.

Rapport de Doyon sur le nombre de chevaux qui manquent aux bataillons du train d'artillerie.

Renvoyé au ministre de la guerre. Je ne sais pas si j'ai réglé les époques auxquelles doivent se faire ces achats. Il serait contraire à mes intentions qu'on achetât à la fois les 2,800 chevaux que demande le prince d'Éckmühl. Cela coûterait beaucoup, enclèverait les chevaux et aurait le grand inconvénient d'avoir des chevaux avant d'avoir des hommes. Je désire donc que le premier achat soit de 1,000 chevaux, que vous ferez acheter par une commande en avril et en mai. Au 1^{er} juin, vous me rendrez compte de ce que cet achat aura coûté et si il a réussi, et, selon les événements, je donnerai des ordres pour acheter les 1,800 chevaux restants. Je pense que vous pouvez autoriser des achats en Hanovre, dans le Holstein et dans le Mecklenbourg. S'il y a besoin aux bataillons de guerre d'hommes et de harnais, vous pouvez en envoyer des dépôts.

4472. — Paris, 28 février 1811.

Le maréchal Marmont propose d'incorporer dans un bataillon colonial ou dans un bataillon de pionniers soixante dix individus reconnus et signalés comme brigands, mais qui n'ont pu être condamnés, faute de preuves juridiques, et qui sont encore dans la prison de Trieste.

Les envoyer à l'île d'Elbe.

4473. — Paris, 1^{er} mars 1811.

Au duc de Felbre.

Je reçois votre rapport sur l'autorisation que demande le roi de Naples, de faire recruter en Corse, pour le régiment Royal Corse. Comme il est possible que je juge utile de lever en Corse un bataillon par district, ce qui

ferait cinq bataillons, on prendrait, pour les commander, les officiers qui ont ou doivent avoir leur traitement de réforme. Consultez le général Morand pour savoir s'il y aurait possibilité de faire cette levée et de se procurer ainsi 2 à 3.000 hommes du pays ¹.

4474. — Paris, 2 mars 1811.

Au comte de Cessac.

Plus de 2.000 conscrits ont été envoyés dans le mois de février en Corse. Plus de 3.000 vont y être envoyés en mars. Veillez à ce que, arrivés dans l'île, ces hommes ne manquent de rien de ce qui leur est nécessaire. Vous savez que le pays ne produit rien et ne peut leur procurer que quelques souliers.

4475. — Paris, 2 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Je suis instruit que tous les fusils, qui sont en Corse, sont épuisés par l'armement du dernier envoi qui a été fait de Toulon, du 16 au 21, et qu'ainsi il n'y a plus de fusils pour armer le 5^e bataillon.

4476. — Paris, 2 mars 1811.

« On propose de faire jouir les officiers de l'état-major et des compagnes des régiments suisses d'un semestre de six mois tous les quatre ans, en exécution de l'article 8 de la capitulation. »

Approuvé pour ceux qui sont en France.

1. Cf. *Corresp.*, n° 17.400.

4477. — Paris, 3 mars 1811.

Au comte de Cessac,

Il ne saurait y avoir trop de vivres à Barcelone parce qu'indépendamment de la place, Barcelone peut être dans le cas d'en fournir à l'armée. Il ne faut donc pas restreindre les expéditions de blés, de farines, de vins sur cette place. Dans l'état des approvisionnements que vous m'avez envoyés, avez-vous compris ce qu'a porté le convoi parti de Toulon sous l'escorte des frégates?

4478. — Paris, 3 mars 1811.

Au comte de Cessac,

Je reçois votre rapport sur la remonte des régiments de cavalerie de l'armée d'Espagne. Au lieu de 1,478 chevaux, j'en accorde 3,000; ce qui, avec les 3,000 accordés par mon décret du 28 octobre dernier, fera 6,000 chevaux. J'en distribue 1,500 conformément à l'état que vous m'avez envoyé; les 1,500 autres seront en réserve. Vous me ferez connaître chaque mois le nombre d'hommes à pied qui seront revenus de l'armée d'Espagne, et je leur ferai donner des chevaux. J'ai donné des ordres pour que les hommes à pied des régiments de cavalerie des armées d'Espagne et de Portugal rentrassent à leurs dépôts en France.

4479. — Paris, 3 mars 1811.

Au duc de Felice,

J'ai ordonné la levée de trois régiments d'infanterie dans le Nord. Mon intention est que ces régiments aient le tiers d'officiers français, c'est-à-dire 2 capitaines, 2 lieutenants et 2 sous-lieutenants par bataillon et au moins un officier français par compagnie. Il faut que le colonel

et le major soient français. Je ne crois pas que les ordres que j'ai donnés, soient dans ce sens; rectifiez-les d'après cette lettre. Même chose pour les régiments illyriens. Il suffit que dans ces corps il y ait les deux tiers d'officiers du pays.

4480. — Paris, 4 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Je désire que vous mettiez à la disposition de l'amiral qui commande à Toulon, 200 hommes à choisir parmi les conscrits réfractaires, qui, dans le courant de mars, passeront au dépôt du fort Lamalgue. La marine prendra ces 200 hommes parmi les conscrits qui sont nés sur les côtes et dont les habitudes sont le moins étrangères à la mer.

4481. — Paris, 4 mars 1811.

Le roi des Deux-Siciles a ordonné de réduire à un seul escadron chacun des deux régiments de chasseurs à cheval napolitains et à un seul bataillon chacun des trois régiments d'infanterie et de renvoyer à Naples les cadres supprimés.

Approuvé seulement le resserrement des cadres et le renvoi de ce qui est inutile à Naples: me faire connaître ce qu'il y a aux dépôts, afin que je donne ordre si je juge qu'il faille le renvoyer à Naples.

4482. — Paris, 5 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Je vous renvoie votre travail sur les bataillons de sergents et de caporaux de la garde. Je ne comprends pas ce que vous me dites dans ce rapport. Je n'ai jamais prétendu que les cadres de la vieille garde dussent servir à ces trois bataillons, mais bien qu'il serait formé trois nouveaux cadres pour ces trois bataillons, qui seraient

considérés comme faisant partie de la garde et traités sur le même pied. Mon décret est si clair que je ne conçois pas comment on a pu s'y tromper dans vos bureaux.

4483. Paris, 5 mars 1811

On propose de répartir dans les corps, sans les faire séjourner dans les dépôts de réfractaires, 6000 conscrits retardataires qui rentreront par suite des opérations des colonnes mobiles.

Renvoyé au général Dumas pour me faire connaître ce qui a été fait depuis ce rapport. Mon intention est que les conscrits retardataires, réfractaires, déserteurs, soient envoyés tous aux régiments de la Méditerranée, de l'île de Ré, de Belle-Isle et de Walcheren.

4484. Paris, 7 mars 1811

Il faut employer en France et en Italie la presque totalité des officiers d'artillerie hollandais, et les remplacer en Hollande par des officiers français.

4485. Paris, 7 mars 1811

Au duc de Feltré,

Il faudrait s'occuper sérieusement des régiments suisses. Le 1^{er} est à Naples, et n'a que 2,800 hommes; il devrait en avoir 4,000. Le 2^e régiment a 3 compagnies de son 1^{er} bataillon à Valladolid. Donnez ordre que ces trois compagnies soient réunies en une et que le cadre des deux autres se rende à Marseille, pour se joindre aux 6 compagnies du même bataillon qui s'y trouvent. Le 2^e bataillon est à Toulon; le 3^e est en Catalogne et le 4^e à Cète et à Marseille. Donnez ordre que le second bataillon se rende de Toulon à Marseille pour y tenir garnison. Le 1^{er} bataillon, de Marseille, se rendra à .. Le 1^{er} bataillon se réunira en entier à Cète pour la dé-

lense de la côte. Le 3^e régiment paraît avoir son 1^{er} bataillon prisonnier, puisqu'il est porté pour mémoire. Le 2^e bataillon a 3 compagnies à Valladolid; donnez ordre qu'il soit formé en une et que le reste rentre au dépôt à Lille. Les 3^e et 4^e bataillons sont dans les Bouches de l'Escant. Le dépôt de Lille y enverra tout ce qu'il a de disponible pour renforcer ces deux bataillons. Ce régiment n'a que 2.000 hommes; il devrait en avoir 4.000. Le 2^e régiment, qui devrait avoir également 4.000 hommes n'en a que 2.400. Le 1^{er} régiment a son 1^{er} bataillon à Valladolid, fort de 700 hommes; les 2^e et 3^e bataillons sont à Rennes; faites-les compléter autant que possible et envoyez-les à Brest. Réunissez également en entier à Brest le 4^e bataillon qui est à Rennes et à Belle-Isle.

Il faut prendre des mesures pour recruter les régiments suisses: nous en avons peu, et ils tombent de tous côtés. Il faut demander que les deux bataillons qui sont dans l'île de Walcheren soient complétés, ainsi que les quatre bataillons qui sont à Naples, les trois bataillons qui sont à Marseille et à Cette, et les trois du 1^{er} régiment destinés à la défense de Brest.

Ainsi des 16 bataillons qui composent les régiments suisses, 4 sont et restent à Naples, 3 sont employés à la défense des côtes de la Méditerranée, 2 pour la défense de l'île de Walcheren, 3 pour la défense de Brest, 1 à Valladolid, 1 en Catalogne, 2 compagnies à Valladolid et un bataillon prisonnier, porté pour mémoire. Écrivez au colonel général des Suisses de faire des démarches très actives pour recruter ces régiments: de s'occuper des moyens de leur donner une organisation conforme à la nôtre. Ces régiments sont aujourd'hui de 4 bataillons de 9 compagnies chacun, ou 36 compagnies. Je préférerais avoir par régiment 5 bataillons, savoir: 1 de 6 compagnies, et un cinquième de 4 compagnies, ou de dépôt. Ce qui ne ferait que 28 compagnies par régiment. Cette organisation produirait une diminution considérable de frais et de dépenses et rendrait plus facile le recrutement dans les cantons suisses. Faites-moi un rapport sur cela.

4486. — Paris, 8 mars 1811.

Sur les achats de chevaux d'artillerie en Allemagne pour les bataillons de train.

J'approuve la répartition de la manière suivante: 500 tout de suite, 800 en juin, 1500 en juillet. Au reste, les achats en juin et juillet ne se feront pas sans mes ordres. Je n'approuve pas qu'on réforme 600 chevaux: il ne faut réformer que ceux qui sont dans le plus mauvais état.

4487. — Paris, 8 mars 1811.

Sur le mode de remboursement de l'emprunt de 195,907 francs fait en mai 1809 par le maréchal Soult à son corps d'armée.

Renvoyé au major général pour tenir la main à l'exécution des règlements sur la comptabilité.

4488. — Paris, 8 mars 1811.

On propose de donner à la Chambre administrative d'Erfurt, sur son désir, l'autorisation de former une compagnie de gendarmerie pour réprimer le brigandage.

Il ne faut rien innover dans cette province: le prince d'Eckmühl y laissera de l'infanterie pour la police, jusqu'à ce qu'on ait disposé de ce pays.

4489. — Paris, 8 mars 1811.

Sur la contrebande à Wangeroge et autres lieux.

Donnez ordre qu'une colonne mobile, composée d'une compagnie de douaniers français et de deux compagnies de voltigeurs, commandées par un officier probe et intelligent, fasse des visites dans toutes ces îles et confisque les marchandises qui s'y trouveraient.

4490. — Paris, 10 mars 1811.

Le général de division Delaborde, commandant supérieur de la 13^e division militaire, demande un congé de quelques mois avec appointements.

Me proposer quelqu'un pour remplacer ce général.

4491. — Paris, 10 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Sur la caisse des douanes, à Danzig.

Mon intention n'est pas que cette caisse soit pour la ville et à la disposition de la ville. J'ai ordonné au contraire que les sommes provenant des douanes fussent mises dans une caisse particulière à votre disposition pour les travaux des fortifications et du génie. Donnez donc l'ordre que ces sommes soient versées dans la caisse du génie et qu'il n'en soit rien dépensé sans votre ordre. Je fais faire, cette année, beaucoup de travaux à Danzig, et mon intention est d'y dépenser au moins un million qui sera réparti entre l'artillerie et le génie.

4492. — Paris, 10 mars 1811.

Sur les dépôts des deux régiments de chasseurs à cheval napolitains qui sont dans l'Ariège.

Les renvoyer à Naples.

4493. — Paris, 10 mars 1811.

Sur les deux bataillons de l'ancien 2^e régiment de ligne hollandais qui sont restés isolés et sur leur petit dépôt qui est à Bayonne.

J'ai déjà ordonné que ces deux bataillons passent à l'armée du Nord. Je verrai ce que me dira le duc d'Istrie.

On pourrait les incorporer dans les deux nouveaux régiments qui n'ont chacun que trois bataillons.

4494. — Paris, 10 mars 1811.

On propose, en remplacement du général Leclerc, comme commandant d'armes de Strasbourg, les généraux Freytag, Fresta et Mengaud.

Je ne nommerai pas un commandant de Strasbourg, avant que la nouvelle organisation du commandement d'armes n'ait été présentée.

4495. — Paris, 11 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Il me paraît nécessaire d'avoir à Danzig un colonel d'artillerie, trois chefs de bataillon, un capitaine d'ouvriers, huit capitaines en second en résidence, un garde principal, quatre conducteurs d'artillerie, un chef artificier et quatre ouvriers vétérans. Je pense que le tiers de ces officiers peut être pris dans l'artillerie hollandaise.

4496. — Paris, 11 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Envoyez un officier à Foix, pour suivre les mouvements de la division Quesnel. Il sera porteur d'ordres pour le général Quesnel pour le général commandant la 10^e division militaire, et pour le directeur d'artillerie. Il faut qu'on s'occupe d'organiser huit pièces de canon à cette division¹.

¹ La division de Puyccerdà, commandée alors par François-Jean-Baptiste Quesnel du Corps général de brigade depuis le 13 juin 1795 et de division depuis le 19 février 1807.

4497. Paris, 11 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie l'état de ce qui manque en chevaux aux corps de cavalerie de ma garde. Faites-moi connaître si la masse de remonte suffit pour l'achat de ces chevaux ou s'il faut un fonds extraordinaire pour les mettre au complet.

4498. Paris, 14 mars 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai pris un décret pour réunir à Fontainebleau un bataillon de fusiliers-sergents et deux bataillons de tirailleurs et de voltigeurs caporaux. J'ai nommé un major pour commander ces trois bataillons. Je désire que le 16, le major, et les fusiliers, tirailleurs et voltigeurs, qui sont à Paris, et qui ont été jugés capables d'entrer dans ces bataillons, se rendent à Fontainebleau.

Il est aussi question dans le décret d'artillerie et de génie. Proposez-moi un projet d'instruction et des mesures à prendre pour que le génie et l'artillerie enseignent ce qu'il est nécessaire de connaître de leur arme par des sergents et des caporaux. Cela doit se réduire au moins de choses possible. Comme les officiers et sous-officiers ne sont pas nommés, chargez le commandant de ma garde de désigner quelques officiers et sous-officiers, pour faire partir ces bataillons de Paris; et proposez-moi le plus tôt possible la nomination des cadres des trois bataillons.

4499. Paris, 11 mars 1811.

M. Coppens, membre du Collège électoral du département de la Somme et maire de la commune de Wandru, a été mandé à Paris par le préfet de police en décembre et il refuse obstinément de mettre son fils à l'École militaire de Saint-Germain; il allègue que son fils a fui il ne sait où.

Faire connaître à cet individu que si, sous très peu de temps, son fils n'est pas revenu, je ferai mettre le séquestre sur son bien: je n'entends pas raillerie là-dessus: le destituer de sa place de maire.

4500. — Paris, 11 mars 1811.

Sur les changements de position présents le 7 mars aux régiments suisses.

L'important est de compléter ces régiments afin qu'ils nous soient de quelque utilité.

4501. — Paris, 15 mars 1811.

Le colonel Panisse ¹⁾ sera nommé adjudant commandant.

4502. — Paris, 15 mars 1811.

Au comte de Cessac.

Je viens de compléter la garnison de Danzig à 10,000 hommes. Faites-moi connaître quelle est la situation des services de l'administration de la guerre dans cette place. Faites-y diriger les rations de biscuit qui sont à Dresde. Il est nécessaire que cette place importante soit approvisionnée pour longtemps.

4503. — Paris, 15 mars 1811.

Au duc de Felbre.

Je vous ai fait connaître, par ma lettre du 13 février dernier, mes intentions sur l'organisation définitive de l'armée d'Allemagne. Faites-moi connaître sa situation, ce

1. Pierre Panisse, cité plus haut (lettre du 21 décembre 1810).

qui existe au 1^{er} mars et ce qui existera au 1^{er} avril, en conséquence de ce que j'ai prescrit.

4504. — Paris, 15 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous avais chargé d'envoyer à Otrante un officier général chargé de connaître de tout ce qui est relatif à l'approvisionnement de Corfou. Faites-moi connaître quel est cet officier, et le résultat de sa correspondance.

4505. — Paris, 15 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Les frégates la *Danaé* et la *Flore* ont rapporté de Corfou beaucoup de pièces de bronze: je donne ordre à la marine de transporter ces pièces à Ponte Lagoscuro sous Ferrare: vous les y ferez prendre et transporter à Turin.

4506. — Paris, 15 mars 1811.

Le maréchal Marmont propose d'envoyer à Palmanova, et non à Alexandrie, les deux premiers bataillons du régiment illyrien qui ne sont pas encore armés ni habillés.

Approuvé: mais faites en sorte qu'ils soient promptement habillés.

4507. — Paris, 17 mars 1811.

Le général Baraguey d'Hilliers ne peut diriger les opérations du général Quesnel.

Renvoyé au ministre de la guerre pour donner des instructions directement au général Quesnel, et avoir fréquemment des officiers qui aillent et viennent entre ici et Puycerda.

4508. — Paris, 17 mars 1811.

Le 12^e bataillon des équipages militaires n'a que trois compagnies disponibles et il faudrait ajourner son départ.

Il faut que les trois compagnies partent au 1^{er} avril, comme je l'ai ordonné. Mais les cadres des autres doivent rester à Strashourg. Au 1^{er} juin, on fera partir ces trois compagnies avec ce qui sera nécessaire pour compléter les trois premières. Le ministre donnera des ordres en conséquence et le mandera au prince d'Éckmühl.

4509. — Paris, 18 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que les 36,000 fusils, les 100 fusils de rempart, et les 30 espingoles qui se trouvent à Amsterdam, soient achetés et dirigés le plus promptement possible sur Hambourg, d'où on les fera passer à Danzig.

4510. — Paris, 21 mars 1811.

L'Empereur veut envoyer à Danzig 45,000 fusils; il faut, en ce cas, prendre à Liège 45,000 fusils français neufs, les transporter à Cologne et de là à Danzig par les voitures qui amènent à Cologne des denrées coloniales.

Approuvé, en ayant soin que les voitures de Rostock qui portent des denrées coloniales, aillent jusqu'à Steïlin au moins, les faire accompagner par des sous-officiers; en instruire le prince d'Éckmühl.

4511. — Paris, 22 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au général Miollis de faire une inspection de la côte depuis Civita-Vecchia jusqu'à Terracine, pour la faire armer.

4512. — Paris, 23 mars 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un rapport que me remet le prince d'Eckmühl sur les approvisionnements de Danzig, Cüstrin, Stettin, Glogau et Magdebourg. Comme on a vendu une partie des blés qui étaient dans ces places, il faut qu'on les réapprovisionne sans délai. Je vois qu'à Stettin il n'y a que 5,000 quintaux de blé, c'est-à-dire, le quart de ce qui doit y être; Stettin doit avoir 20,000 quintaux de blé. Quant à Magdebourg, l'approvisionnement de cette place doit être fait par le roi de Westphalie. Faites les démarches nécessaires pour les approvisionnements que la Prusse doit faire dans les trois places de l'Oder.

4513. — Paris, 23 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Il faut faire sortir des régiments hollandais tous les hommes hors de service, en donnant la retraite à ceux

Il faut faire sortir des régiments hollandais tous les vétérans; enfin, il est nécessaire de débarrasser les cadres de tous les hommes inutiles.

4514. — Paris, 23 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître si le bataillon suisse est sorti de Belle-Isle.

4515. — Paris, 24 mars 1811.

On propose d'envoyer de Plaisance à Turin un bataillon du 10^e régiment d'infanterie.

Approuvé l'envoi à Turin des deux premiers bataillons

4516. — Paris, 24 mars 1811.

On propose d'employer au Helder la 4^e compagnie de pionniers français, mais non d'y envoyer des prisonniers espagnols.

J'approuve que cette compagnie aille au Helder. Rien n'empêche qu'on y mette aussi une compagnie de prisonniers espagnols.

4517. — Paris, 25 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Vous ne m'avez pas encore fait connaître les personnes que vous avez nommées pour commander les deux colonnes mobiles placées sur les côtes depuis la Loire jusqu'à la Charente, ni de quelles troupes ces colonnes sont composées.

4518. — Paris, 25 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître si les colonels, majors et officiers du cadre de Belle-Isle sont arrivés. C'est là le cas principal. Les 600 hommes qui doivent être arrivés à ce régiment, peuvent être considérés comme bons. Faites-moi connaître s'il y a des fusils, et si le ministre de l'administration de la guerre a envoyé des habits pour les habiller.

4519. — Paris, 25 mars 1811.

Le 4^e bataillon du 4^e régiment suisse ne peut quitter Belle-Isle que vers le 20 avril.

Le faire partir sans délai.

4520. — Paris, 25 mars 1811.

Le roi de Naples est disposé à prendre à son service les régiments d'Isenbourg et de La Tour d'Auvergne ainsi que le 1^{er} régiment suisse en remboursant le prix de leur habillement et équipement.

Non. Il faut auparavant que le roi commence à payer tout ce qu'il doit aux corps français.

4521. — Paris, 25 mars 1811.

Le maréchal Perignon demande pour aide-de-camp le lieutenant Eschignac, du 1^{er} régiment prussien.

Mon intention n'est point que les officiers des corps étrangers soient aides-de-camp.

4522. — Paris, 27 mars 1811.

Au duc de Feltre.

J'attends toujours le nouvel état pour l'armement de Danzig et les mouvements à faire à ce sujet.

4523. — Paris, 27 mars 1811.

Au duc de Feltre.

Je vois pas votre rapport du 26 mars, bureau de l'artillerie, qu'il y a en Hollande d'un côté 36.000 fusils et de l'autre 18.000, total 54.000 fusils. Mon intention est que vous les fassiez acheter et diriger sur Mayence, après les avoir fait nettoyer, mettre en état et en caisses: de sorte que j'aurai 60.000 fusils à Wesel et 54.000 à Mayence, en tout 115 à 120.000 fusils étrangers. Négociez cela de manière à avoir ces fusils au meilleur marché possible

4524. — Paris, 27 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Cet hiver, vous m'avez porté des plaintes sur le placement de plusieurs régiments de cuirassiers. Mon intention est que les dépôts restent où ils sont. Mais je ne ferais pas difficulté de profiter de la belle saison pour déplacer ces régiments et les rapprocher de Wesel ou de Mayence, en les mettant à Mons et autres garnisons dans cette direction. Faites-moi connaître les villes où il y a des manèges, des casernes de cavalerie et les lieux où ces régiments seraient le mieux, afin que j'ordonne ces déplacements.

4525. — Paris, 28 mars 1811.

L'Empereur veut-il accorder au général Dessaux, employé à l'armée d'Allemagne, un congé de quatre mois avec appointements ?

Si il revient d'Allemagne, il faut le remplacer par un autre général de division. Me faire connaître quand le général Souham pourra rejoindre. Alors le ministre pourra envoyer le général Souham prendre le commandement de la 1^{re} division militaire à l'armée d'Allemagne.

4526. — Paris, 29 mars 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître si vous avez pris des mesures pour envoyer à l'armée d'Allemagne tous les canons et tout le complètement d'artillerie, qui est nécessaire à son organisation.

4527. — Paris, 1 avril 1811.

Instructions à donner au général DeFrance, qui doit commander la colonne mobile des 11^e et 20^e divisions militaires.

Lui adresser ses ordres à Bayonne, pour qu'ils lui soient remis à son retour d'Espagne, d'où il va revenir; cependant, on pourrait le remplacer jusqu'à ce qu'il arrive.

4528. — Paris, 4 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Vous donnerez ordre au général Donzelot de compléter toutes les compagnies d'artillerie française, qu'il y a à Corfou, à 140 hommes. A cet effet, il doit tirer les plus beaux hommes des conscrits réfractaires envoyés pour renforcer le 14^e régiment et le 6^e d'infanterie légère.

Il doit également retirer du 2 Italien le nombre d'hommes qui lui sera nécessaire pour porter à 140 hommes les compagnies d'artillerie italienne, en ayant soin de ne pas prendre d'anciens soldats, mais de nouveaux conscrits. Ainsi, il réorganisera la compagnie du 2^e régiment d'artillerie, dont une partie a été prise et, par conséquent, on ne lui enverra plus de conscrits pour cette destination. Il ne doit pas non plus s'attendre à ce qu'on lui envoie de nouveaux ouvriers. Dans les régiments français, il y a des ouvriers qu'il faut faire travailler par corvée et par détachements.

Il doit également se procurer des matelots dans l'île pour ses canonnières, en ayant la précaution de mélanger les équipages. En général, le gouverneur ne tire pas assez grand parti des ressources de l'île où il devrait en trouver beaucoup. Son administration n'est pas assez forte.

4529. — Paris, 5 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux quatre premiers bataillons du 20^e de ligne et du 10^e de ligne de se rendre à Besançon, par

la route la plus courte: je suppose que ce sera par le Simplon.

Donnez ordre au 62^e, au 1^{er}, au 101^e, qui, de Naples, seront rendus à Rome, de continuer leur route et de se rendre à Plaisance. Vous me ferez connaître le jour de leur arrivée.

Donnez ordre au 1^{er} de chasseurs qui doit être arrivé à Rome, de continuer sa route, et de se rendre à Parme, et vous m'indiquerez le jour qu'il arrivera.

4530. — Paris, 5 avril 1811.

Rentrée des garnisons qui ont capitulé au Cap Français.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me faire connaître dans quels corps il fait incorporer tous ces hommes.

4531. — Paris, 6 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Rendez-moi donc un compte de la situation des différents régiments de conscrits réfractaires. Vous devez avoir ces comptes dans vos bureaux. Faites m'en faire un extrait. Faites-moi connaître aussi s'il y a de la désertion.

4532. — Paris, 6 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître si les sept régiments français qui sont en Italie, les deux régiments qui sont en Toscane, ceux qui sont en Piémont, ceux qui sont à l'armée de Naples, et qui reviennent de cette armée, ont leurs compagnies de canonniers; si ceux qui sont à Toulon, en Dalmatie, et en Illyrie ont également leurs compagnies de canonniers. Je désire que vous me fassiez un rapport

en général sur tous les régiments sous ce point de vue, afin que je donne les ordres nécessaires pour que tous les régiments aient leurs compagnies de canonniers. Vous noterez dans votre rapport les régiments qui n'auraient que des caissons, ceux qui n'auraient que le matériel et point de chevaux, etc.

4533. — Paris, 6 avril 1811.

An duc de Feltre.

Donnez ordre au 1^{er} régiment de cuirassiers de se rendre à Cambrai; au 6^e, de se rendre à Mautbeuge et au 7^e, de se rendre à Bruxelles. Les dépôts de ces trois régiments resteront où ils sont, parce qu'il me paraît avantageux de laisser les dépôts et les conscrits près de la Normandie, où se remonte la grosse cavalerie.

4534. — Paris, 6 avril 1811.

Sur la solde de retraite des officiers et soldats du 2^e régiment de cheval-légers et du 2^e régiment de grenadiers à pied de la garde.

Les traiter un peu mieux que la ligne.

4535. — Paris, 6 avril 1811.

Le colonel Krasinski (1) demande 300 recrues pour le 1^{er} régiment de cheval-légers lanciers de la garde impériale.

On écrira dans ce sens à mon ministre de Saxe, pour qu'il en parle au roi.

1. Vincent-Corvin Krasinski qui sera general de brigade la même année (16 décembre) et general de division, le 28 novembre 1813.

4536. — Paris, 8 avril 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai reçu et lu avec le plus grand intérêt le travail du 5 avril sur l'artillerie: il est parfaitement bien et j'en suis satisfait: je vous ferai connaître ultérieurement mes intentions.

Je ne trouve pas dans vos états les renseignements suivants:

Est-ce que je n'ai pas encore donné d'ordre ni mis de fonds à votre disposition pour compléter les deux bataillons du prince d'Eckmühl à 1500 chevaux? Cela est pressant, et je croyais l'avoir fait. Si je ne l'ai pas fait, présentez-moi un état de la dépense et un projet de décret.

Je vois que vous portez comme prisonnières de guerre détruites ou aux colonies, deux compagnies du 3^e régiment, une du 6^e, une du 6^e à cheval, et deux du 9^e à pied: ce qui fait six compagnies. Présentez-moi un projet de décret pour que ces compagnies soient formées de nouveau.

4537. — Paris, 8 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie une réponse du conseiller d'État Maret.

J'ai, en outre, fait envoyer 10,000 quintaux métriques (1 par le ministre de la marine.

Demandez à ce ministre s'il a des nouvelles de ce départ. Envoyez l'état des envois au général Morand et recommandez à ce général de prendre des mesures pour que le paiement de ces blés rentre. Vous recevrez un décret que je viens de prendre à ce sujet.

1 Dix mille quintaux métriques de blé qui devaient être vendus en Corse au prix de 70 francs le quintal métrique: cf. le décret du 9 avril.

4538. — Paris, 8 avril 1811.

On a ordonné de renforcer de six canons de 36 sur affûts de côté, la batterie d'Ooltgensplaat dans l'île d'Overflakkee.

Il résulte de ce rapport que la batterie d'Ooltgensplaat est armée. Mais la batterie, qui est vis-à-vis sur le continent, à 800 toises de Willemstad, et où l'on doit faire un fort, appelé le fort Ruyter, est-elle armée? C'est là qu'on doit placer les six pièces de 36, afin que, si l'ennemi venait à s'emparer de l'île, la passe fût défendue de notre côté par cette belle batterie de 36.

4539. — Paris, 8 avril 1811.

Les compagnies de voltigeurs du 10^e régiment, désignées pour faire partie de la colonne mobile dans les départements au delà des Alpes, sous les ordres du duc de Padoue, doivent-elles suivre le mouvement de leur corps sur Besançon, ou seulement, après que les opérations de la colonne mobile seront terminées?

Les compagnies de voltigeurs peuvent rester. Quand elles auront rempli leur mission, elles pourront rejoindre leur régiment.

4540. — Paris, 9 avril 1811.

Le duc de Rovigo, ministre de la police générale, le comte Lauriston, ambassadeur en Russie, et le comte Bertrand, gouverneur général des provinces illyriennes, ayant des fonctions incompatibles avec l'emploi d'aide-de-camp de l'Empereur, ils doivent être rayés de la liste des aides-de-camp, du jour de leur nomination aux places qu'ils occupent.

4541. — Paris, 9 avril 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître qui est-ce qui a ordonné les dispositions suivantes:

1^o que le 5^e de ligne ait embarqué ses compagnies de grenadiers sur le vaisseau *Austerlitz* et que ce régiment ait envoyé 260 hommes en semestre.

2^o Que le 11^e de ligne ait 170 hommes embarqués

3^o Que le 81^e ait embarqué deux détachements sur le *Majestueux*, et envoyé en congé 200 hommes.

Par ces mesures, le corps du général Plauzonnet se trouve entièrement désorganisé.

4542. — Paris, 10 avril 1811.

Au duc de Feltré.

J'ai pris deux décrets: l'un, pour rappeler le général Morand, commandant en Corse; l'autre, pour nommer le général César Berthier commandant de la 23^e division militaire.

Je désire que vous lui donniez les mêmes pouvoirs qu'avait le général Morand.

Vous vous concerterez avec le ministre de la marine pour qu'il s'embarque à Toulon et qu'une ou deux frégates soient mises à sa disposition.

Il débarquera à Ajaccio; il sera porteur du décret par lequel je rappelle le général Morand. Vous lui donnerez l'ordre de partir de Paris avant le 15 de ce mois.

4543. — Paris, 10 avril 1811.

Au duc de Feltré.

Il faut compléter les détails de l'organisation du génie et de l'artillerie à Hambourg. Je suppose que vous avez donné des ordres pour compléter les trois compagnies de gardes-côtes. Envoyez des gardes-magasins, tant du génie que de l'artillerie.

4544. — Paris, 10 avril 1811.

Au duc de Feltré.

J'approuve que le convoi, conduit par 450 chevaux du 8^e bataillon principal du train d'artillerie, parte le 30 de Wesel et soit dirigé sur Magdebourg. De Magdebourg, les objets d'artillerie qui composent ce convoi, seront transportés sur Danzig, par le retour des voitures qui portent à Magdebourg les marchandises coloniales, et les trois compagnies du 8^e bataillon du train rentreront dans leurs cantonnements.

4545. — Paris, 18 avril 1811.

A Mathieu Dumas.

Les conscrits destinés aux quinze régiments de cavalerie, qui sont en Italie, ont-ils été dirigés sur l'Italie, ou sur la 6^e division militaire où sont les dépôts de ces régiments?

P. S. Les conscrits destinés au 23^e de chasseurs, ont-ils été dirigés sur la Hollande ou sur son dépôt?

4546. — Paris, 19 avril 1811.

Dans quels corps français d'infanterie faut-il prendre les détachements qui formeront la garnison de l'Escadre de l'Escaut?

Prendre dans les neuf régiments qui sont en Hollande et au camp de Boulogne, et qui n'ont pas encore fourni des détachements à la marine. Avoir soin de ne pas prendre plus de 100 à 120 hommes par régiment.

4547. — Paris, 19 avril 1811.

Sur l'escadron qui sera placé à Willemstad.

Le 1^{er} régiment provisoire de hussards sera formé à

Gand avant le 1^{er} mai: celui-ci pourra fournir une compagnie.

4548. — Saint-Cloud, 20 avril 1811.

Au duc de Feltré.

Je vous renvoie votre travail sur l'artillerie. Après les bases que je viens de poser pour la formation du corps d'observation de l'Elbe, du Rhin et d'Italie vous aurez des données plus sûres. Vous verrez que les 1^{er} et 2^e régiments d'artillerie à pied, et le régiment d'artillerie à cheval qui est en Italie, sont appelés à contribuer au service de l'armée d'Allemagne: ce qui rendra votre travail plus facile. J'ai chargé le général Lariboisière de se concerter avec vos bureaux. Les bases étant arrêtées, et les idées éclaircies, vous me représenterez un travail définitif.

4549. — Saint-Cloud, 21 avril 1811.

Au comte de Cessac.

Il est nécessaire que les chevaux que vous procurez au 23^e régiment de chasseurs, soient envoyés à son dépôt, à Mons, et non en Hollande.

4550. — Saint-Cloud, 21 avril 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi un rapport sur le régiment d'Ilyrie. Les hommes sont-ils armés? Les officiers sont-ils nommés? Quelle est sa situation?

4551. — Saint-Cloud, 22 avril 1811.

Au comte de Cessac.

Je viens de prendre un décret pour mettre à votre dis-

position 3 millions pour 1808. et 3 millions pour 1809, en augmentation de votre budget de ces deux exercices, chapitre de l'habillement: ce qui portera le chapitre de l'habillement pour 1808 à 51 millions, et celui de 1809 à 53 millions. Tout cela est bien cher, indépendamment de ce qui a été payé par le trésor de l'armée sur ces deux exercices.

Ces six millions vont vous être soldés. Distribuez-les entre les différents fournisseurs.

Je viens, en outre, de vous accorder une distribution extraordinaire de 5 millions sur l'exercice 1811. Ce qui portera à 15 millions ce que vous aurez reçu pour les quatre premiers mois et, en y ajoutant 11 millions que vous recevrez dans la distribution du mois de mai, cela fera 56 millions que vous aurez touchés pour cinq mois

4552. — Saint-Cloud, 23 avril 1811.

Fait au comte de Cessac.

J'ai l'honneur de vous faire le renvoi des états de la conscription du mois passé. L'Empereur désire que, dans les livrets du mois prochain, vous mettiez l'indication du dépôt et, par conséquent, du lieu sur lequel vous dirigez les conscrits. Dans le cas où, par exception, les conscrits ne seraient pas dirigés sur le dépôt Sa Majesté voudrait qu'on en fit mention.

4553. — Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Au comte de Cessac.

J'approuve les bases de l'approvisionnement de Magdebourg. Il faut faire écrire au prince d'Eckmühl et au ministre des relations extérieures pour qu'on demande à la Westphalie de le compléter. On pourrait demander que la Westphalie fit cet approvisionnement par tiers:

le 1^{er} tiers au 1^{er} juin, et les deux autres tiers, de juin en septembre, à moins que les circonstances n'obligeassent à accélérer ces mesures.

4554. - Saint-Cloud, 24 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Proposez-moi de porter à 500 hommes la garnison de Willemstad, avec ce qu'on peut tirer de Bois-le-Duc et d'ailleurs.

4555. — Paris, 24 avril 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai examiné le projet de Hambourg, Lauenbourg et Dömitz. Je vous envoie une note sur les avantages que présentent ces diverses positions. Il faut charger le Comité d'examiner quel point il conviendrait de fortifier, soit Cuxhaven, soit Hambourg, Lauenbourg ou Dömitz. Le Comité réunira tous les plans et mémoires et me remettra le tout sous les yeux. Il faudrait présenter pour Hambourg le projet de 2 ou 3 forts extérieurs sur les fronts attaquables, occuper deux ou trois points d'où l'on pût brûler la ville, et faire le projet d'une citadelle placée immédiatement sur la rive droite, qui se liât, s'il était possible, avec le fort de Harbourg au moyen des îles qui couvrent cette partie de l'Élbe, et qui étant inondées, pourraient être occupées par des forts qui feraient système, et dont on tirerait un grand parti. Dès lors, l'ennemi serait obligé à une circonvallation immense, et, Hambourg pris, il n'aurait encore rien.

4556. — Saint-Cloud, 26 avril 1811.

Le général Gilly demande que « les compagnies de fusiliers du 126^e régiment ne quittent l'île de Walcheren que lorsqu'on aura pu suffisan-

ment asseoir l'organisation du régiment de conscrits et y jeter les fondements d'un bon esprit militaire ».

Le général Gilly fera un nouveau rapport sur la situation de ce régiment au 15 mai : on verra alors si on peut ôter ces quatre bataillons.

4557. — Saint-Cloud, 26 avril 1811.

Rapport sur l'organisation du régiment d'Illyrie.

Ne pas laisser de régiments étrangers dans mes places fortes : diriger ces deux premiers bataillons sur Trévisé.

4558. — Saint-Cloud, 26 avril 1811.

Sur le général-major Roussel ⁽¹⁾ qui a donné sa démission du service d'Autriche et qui peut être porté sur le tableau des généraux de brigade de l'armée française.

De quel pays est-il ? Comment est-il passé au service d'Autriche ? Quel âge a-t-il ?

4559. — Saint-Cloud, 27 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie un rapport du ministre de la marine qui contient des renseignements de localités sur les différentes îles et presqu'îles où j'ai ordonné d'établir des bataillons de conscrits réfractaires.

1. François Roussel d'Herbal, né à Neufchâteau (Vosges), cadet au régiment de Kaunitz (1781), sous-lieutenant au régiment d'Arberg (1782), premier lieutenant (1788), capitaine en second (1793), chef d'escadron (1797), major (1800), lieutenant-colonel (1804), colonel-commandant du régiment des cuirassiers de Mack (1806), général-major sur le champ de bataille d'Essling (1809), général de brigade au service de France (31 juillet 1811), général de division (4 décembre 1812), mort en avril 1849.

4560. — Saint-Cloud, 28 avril 1811.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous me présentiez un projet d'équipage de siège pour Figuières.

4561. — Saint-Cloud, 29 avril 1811.

L'Empereur désire connaître si on a commencé les travaux du fort du Helder, et si les vaisseaux, soit dans le Zuiderzee, dans l'Escaut ou au Helder, auraient plus ou moins de malades que dans les garnisons, afin de prendre des mesures à cet égard.

4562. — Saint-Cloud, 30 avril 1811.

Au duc de Feltre.

J'approuve que le nombre des généraux de brigade de l'artillerie soit complété à dix-huit.

4563. — Saint-Cloud, 2 mai 1811.

Rapport sur le bon effet qu'ont produit les dispositions ordonnées par l'Empereur à l'égard des officiers démissionnaires du service d'Autriche et désireux d'entrer au service de France.

Il faudra former quelques régiments pour y placer tous ces officiers, mon intention n'étant pas de les disséminer ainsi dans tous les corps, avant d'avoir pu se former une opinion sur chacun d'eux. Les trois régiments qui se forment du côté de Hambourg et le régiment de chasseurs sont très propres à cela. Le ministre peut leur donner le tiers des places. Le ministre pourrait également les placer dans le régiment illyrien. En conséquence, sans les faire venir en France, le ministre peut diriger de Passau sur Hambourg ceux qui ont les qualités requises.

4564. — Saint-Cloud, 2 mai 1811.

« On propose de donner le brevet de capitaine titulaire à M. Saint-Herem Montmorin, capitaine honoraire aux Invalides, devenu aveugle par suite d'un coup de feu; c'est un ancien page de Louis XVI, fils d'un maréchal de camp et neveu de l'ancien ministre Montmorin. »

Ceci est impossible: cela fera tort aux autres; mais il faut chercher un autre moyen de lui être utile.

4565. — Saint-Cloud, 3 mai 1811.

Mesures prises pour l'organisation du 2^e régiment de la Méditerranée.

Le général commandant la 8^e division militaire doit avoir reçu l'ordre de placer les deux premiers bataillons du régiment de la Méditerranée dans la presqu'île du cap Sepet. On en peut mettre un au lazaret et l'autre à l'hôpital qui y existe, ou le faire camper. Deux autres bataillons seront mis à l'île d'Hyères. On prendra des précautions pour que la gendarmerie ait un service extraordinaire à la presqu'île Sepet, et que les conscrits ne puissent s'échapper. Moyennant ce, les 4 bataillons se formeront comme il vient d'être indiqué. Le 5^e bataillon entrera au fort Lamalgue. Telle est l'instruction qu'il faut transmettre au commandant de la division militaire.

4566. — Saint-Cloud, 6 mai 1811.

Au duc de Feltré.

Je reçois votre rapport du 4, sur le régiment illyrien. Mon intention est que le tiers des officiers soit français, et le reste, Belges, Français, officiers au service d'Autriche, venant du dépôt de Passau. Aucun officier français qui n'a point servi avec nous, dans nos guerres, ne doit être employé dans nos régiments français. Vous devez tous les employer dans le régiment illyrien, et dans les 127^e,

128^e, et 129^e régiments. Ne me proposez jamais de passes dans les régiments français, ni avancement dans les états-majors, pour ces officiers, sans me l'avoir auparavant fait observer.

Laissez le général Delzons maître de diriger sur Trévisé les 3^e et 4^e bataillons du régiment illyrien. Ce régiment sera bien placé à Trévisé, pour se former entièrement. Je crois avoir nommé un général allemand, pour en diriger l'instruction, le général Wedel ou le général Latour. Je suppose que le colonel et les premiers officiers sont arrivés.

4567. — Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Au comte de Cessac.

Les détachements de chasseurs et hussards qui doivent passer le 8 mai à Bordeaux, revenant d'Espagne, ont ordre de se rendre à Niort : le détachement de dragons, à Saintes. Je désire que les selles et les chevaux nécessaires pour monter les hommes de ces deux dépôts, soient fournis le plus tôt possible.

4568. — Saint-Cloud, 7 mai 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai ordonné la formation de quatre dépôts de cavalerie, du train et des équipages militaires de l'armée d'Espagne. J'ai ordonné la réunion à Pau de tous les hommes à pied des équipages militaires. Je désire que vous y envoyiez sur-le-champ les mille mulets de bât dont j'ai ordonné l'achat par mon décret, et que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour que les caissons et harnais soient mis en état. Portez votre attention sur tout ce qui pourra être réuni de personnel et de matériel à

Pau, afin d'utiliser tout cela. Ayez là un homme intelligent qui fasse marcher ce dépôt. Mon intention est de faire servir tous les caissons qui se trouvent dans la 11^e division aux dépôts de Pau et d'Auch, et pour le surplus, de n'employer que des mulets de bât. Cela sera régularisé, lorsque vous me rendrez compte de l'état de ces dépôts.

4569. — Saint-Cloud, 10 mai 1811.

Sur les compagnies de canonniers garde-côtes des villes hanséatiques

Il faut laisser les choses comme elles sont, jusqu'à l'organisation définitive de ces départements sur le pied français.

4570. — Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Au duc de Feltre.

La grande augmentation du train d'artillerie demande qu'il soit fait des changements dans son organisation: je vous prie de me présenter un projet de décret là-dessus.

4571. — Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Le dernier état des régiments par ordre numérique que vous m'avez remis, est du 15 mars: je désire l'avoir au 1^{er} mai.

4572. — Saint-Cloud, 11 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Par l'état n^o 11 de votre travail sur l'organisation de l'artillerie des trois corps d'observation, vous faites sortir dix compagnies d'artillerie de la direction d'Anvers.

de sorte que cette direction importante se trouve dépourvue. En conséquence, mon intention est que vous laissiez à Anvers la 1^{re} compagnie du 1^{er} régiment à pied, et que vous y envoyiez la 15^e compagnie du même régiment, tirée de Strasbourg. Désignez pour l'armée la 21^e du même régiment, en place de la 1^{re}: ainsi il restera à Anvers: du 1^{er} régiment d'artillerie à pied, la 1^{re} et la 15^e compagnies, que vous complétez, le plus haut que possible, avec des conscrits.

Le 5^e régiment d'artillerie à pied a 4 compagnies, à Anvers: vous les en tirerez; remplacez-les par les 8^e et 10^e compagnies du même régiment, qui s'y rendront de Metz, et par les 7^e et 17^e compagnies du 7^e régiment qui s'y rendront de Mayence. Par ce moyen, il restera dans la direction d'Anvers 6 compagnies, lesquelles, jointes à 2 compagnies du 9^e et à 2 compagnies du 8^e, formeront 10 compagnies pour l'île de Cadzand, l'île de Walcheren et toute la direction d'Anvers.

Il restera en France la 6^e compagnie du 7^e régiment d'artillerie à cheval et les trois cadres qui reviennent d'Espagne; ce qui fera quatre compagnies en France: cela est fort important pour le service des camps.

4573. — Saint-Cloud, 12 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 12. Vous pouvez donner l'ordre à la grande duchesse, puisque les bataillons d'élite des 29^e et 112^e sont à Bologne, de les y réunir entièrement avec la compagnie d'artillerie et les caissons de ces régiments. Vous a-t-on envoyé l'état de situation de ces bataillons d'élite? Je désire l'avoir, ainsi que les états de situation de tous les autres.

4574. — Saint-Cloud, 12 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître quand je pourrai disposer du régiment provisoire de chasseurs et de hussards qui s'organise à Gand.

4575. — Saint-Cloud, 12 mai 1811.

Le général Hulm propose de transférer de Laon à Soissons où il y a de bonnes écuries, le dépôt du 15^e dragons.

Approuvé.

4576. — Saint-Cloud, 13 mai 1811.

Le général inspecteur Castex (1) propose de transférer de Molsheim à Lauterbourg, le dépôt du 8^e dragons.

Puisqu'il faut déranger ce dépôt, il faut l'approcher sur la Meuse ou sur la Moselle.

4577. — Saint-Cloud, 13 mai 1811.

On ne pense pas qu'il faille attacher des élèves tambours aux compagnies de voltigeurs de l'armée d'Allemagne qui n'ont que des cornets, ni leur donner des élèves cornets à la place d'élèves tambours.

Approuvé.

4578. — Saint-Cloud, 14 mai 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie une réclamation du 8^e d'infanterie légère. Vous y verrez la mauvaise situation de ce régiment. Envoyez des ordres au dépôt de Genève pour que les ha-

1. Bertrand-Pierre Castex, général de brigade du 21 juillet 1809 et qui sera général de division le 28 novembre 1813.

bits soient envoyés et faites-moi un rapport particulier sur ce régiment.

4579. Rambouillet, 15 mai 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au bataillon d'élite du 52^e, de se rendre à Toulon.

Donnez ordre au 1^{er} régiment de ligne, au 62^e et au 101^e qui arrivent à Bologne, et qui avaient ordre de se rendre à Mantoue, de continuer leur route vers Turin.

Faites-moi connaître quand le 10^e et le 20^e seront arrivés à Lyon.

Donnez ordre aux régiments d'élite du 3^e de ligne et du 105^e de se réunir à Rennes. Il est nécessaire qu'à cet effet, tout ce que ces deux régiments auraient dans Belle-Isle, dans Ouessant et autres îles, repasse sur le continent.

4580. Rambouillet, 15 mai 1811.

Les 127, 128^e et 129^e régiments d'infanterie n'ont pas de matériel d'artillerie; on pense néanmoins que leur compagnie d'artillerie doit être formée.

Il faut d'abord former le régiment; on formera la compagnie d'artillerie après.

4581. Rambouillet, 16 mai 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un état qui peut vous être utile pour la confection de ceux que vous me présenterez, aussitôt que vous aurez tous les renseignements sur l'approvisionnement de Corfou.

4582. — Rambouillet, 16 mai 1811.

On demande les intentions de l'Empereur sur la fourniture du matériel d'artillerie qu'il a prescrit de donner à trois régiments d'infanterie du duché de Varsovie.

Si l'équipage de campagne de Pologne peut lui en fournir, il en fournira; sans quoi, il lui en sera prêté de Danzig; sauf à le rendre.

4583. — Rambouillet, 16 mai 1811.

On propose de transférer à Douai le dépôt du 9^e régiment d'artillerie à pied.

Approuvé, s'il n'y a pas déjà à Douai le 8^e.

4584. — Rambouillet, 16 mai 1811.

Rapport sur l'organisation du régiment provisoire de chasseurs et de hussards.

Le ministre de la guerre donnera des ordres pour que l'organisation provisoire se fasse à Gand sans délai. et pour que le régiment se mette en marche le plus tôt possible pour Orléans. Le ministre enverra des ordres aux détachements qui, de Schlestadt et autres points, se dirigent sur Gand, de se diriger directement sur Orléans. Le ministre me fera connaître quand le régiment arrivera à Orléans.

4585. — Rambouillet, 16 mai 1811.

Moyens proposés pour former à Danzig une batterie attelée d'artillerie légère.

Approuvé toutes ces mesures, et les ordonner.

4586 — Rambouillet, 17 mai 1811.

Au comte de Cessac.

Vous aurez reçu le décret que j'ai pris pour la formation d'une division polonaise sous les ordres du prince d'Eckmühl et sa réunion à Danzig. Mon intention est que, pour les détails de cette division, vous correspondiez avec le prince d'Eckmühl, qui est accrédité auprès de la Saxe et du gouvernement du grand duché de Varsovie. Cela vous évitera des embarras et empêchera toute inconvenance.

4587. — Rambouillet, 17 mai 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au général commandant le département de l'Éms oriental à Emden et à Aurich, de faire exécuter toutes les mesures que pourrait prescrire le prince d'Eckmühl dans son département, relatives à l'interception des communications avec l'Angleterre. Faites connaître au général commandant la 31^e division militaire, que c'est avec peine que je vois que la correspondance avec l'Angleterre se faisait avec Varel, sans qu'il prît aucune disposition pour l'arrêter: que mon intention est que toutes les mesures que prescrira le prince d'Eckmühl dans le département de l'Éms oriental soient ponctuellement exécutées par le général de brigade commandant ce département.

4588 — Rambouillet, 17 mai 1811.

Au duc de Feltré.

Vous recevrez le décret que je viens de signer sur le recrutement, les remotes et la réorganisation du bataillon d'équipages militaires. Vous y verrez que j'ai fait différents changements au projet que vous m'aviez remis. Les 12^e, 2^e et 9^e bataillons représentant déjà un résultat raisonnable, je me contente pour le moment de former

et compléter trois compagnies des 6^e et 7^e bataillons, ce qui me donnera 250 voitures.

Je ne change rien pour le 1^{er} bataillon léger. Je me contente de l'appeler 5^e *bis*, pour préparer à son incorporation avec le 5^e principal.

Je ne change rien à l'organisation du 1^{er} bataillon, qui est à l'Armée du Centre, du 5^e qui est en Catalogne, du 8^e qui est à l'Armée du Midi, du 11^e, qui est en Aragon.

Vous enverrez des instructions aux généraux, aux ordonnateurs et aux maréchaux, sur les levées de mulets qu'ils doivent faire pour employer les hommes qui n'ont plus de chevaux ni de voitures à servir, et vous les laisserez maîtres de faire ce qu'ils jugeront convenable.

Quant au 10^e, qui est en Portugal, je n'en change pas l'organisation et la laisse telle qu'elle a été ordonnée par le décret du 25 avril : quelque avantage qu'ait l'uniformité, elle n'en a pas assez pour contrebalancer l'inconvenance des ordres et des contre-ordres.

J'organise, comme vous le proposez, les trois bataillons qui se réunissent à Pau. Cependant, comme il est probable qu'il y aura toujours plus de mulets malades que d'hommes, au lieu de donner autant de mulets que d'hommes, je donne trois mulets pour deux hommes, ce qui porte à 150 le nombre de mulets de chaque bataillon.

Indépendamment des voitures que cette organisation va employer à Paris, il en restera à Toulouse plus de 126. Je désire que vous m'en remettiez l'état et que toutes les voitures qui se trouveront dans les 10^e et 11^e divisions militaires, soient réunies à Pau ; et il faut que toutes ces voitures soient mises en bon état et prêtes à rouler.

4589. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un état des magasins de Bayonne que me remet le major-général. Cet état me paraît assez curieux et vous fera connaître combien il vous sera facile

de disposer des 100.000 chemises et des 100.000 paires de souliers que vous faites faire à Paris, puisque les régiments des armées d'Espagne et de Portugal font venir leurs effets de leurs dépôts.

4590. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Au duc de Feltre.

La place de Rochefort n'a pas d'armement. J'ai ordonné des travaux pour le compléter. Je pense qu'il doit être fait par l'artillerie de terre et qu'il faut ordonner que l'enceinte soit tout à fait fermée.

4591. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Il y a un détachement de 300 Hollandais du 2^e bataillon expéditionnaire à Rochefort. Faites-moi connaître où est le reste du corps et comment on pourrait utiliser ces hommes.

4592. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au duc de Padoue de renvoyer les compagnies de voltigeurs des 10^e et 20^e régiments de ligne. Remettez-moi un état de situation de ces deux régiments, bataillon par bataillon, en indiquant l'effectif, le présent et les lieux où se trouvent les régiments.

4593. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Mandez au général Dumuy de se rendre à Toulon et dans les îles d'Hyères pour y passer la revue du régiment

de la Méditerranée, des bataillons du 22^e régiment d'infanterie légère et des autres bataillons qui se forment sur ce point, du dépôt du fort Lamalgue, et de vous rendre un compte détaillé de la situation et de la tenue de ces dépôts, afin qu'on puisse y envoyer de nouveaux cadres pour recevoir des conscrits réfractaires.

4594. — Rambouillet, 19 mai 1811.

On propose de dispenser la dame veuve de Bomal (département des Forêts) du paiement de la somme de 42 fr. 75, qu'elle redoit pour la pension de son fils, velite chasseur à cheval de la garde impériale, tué à Eylau; elle est dans un état de détresse qui ne lui permet pas de s'acquitter.

Approuvé.

4595. — Rambouillet, 19 mai 1811.

Le lieutenant-colonel du genre espagnol, Cavallero, qui a prêté serment, demande à suivre à Metz le cours de l'École du génie, pour servir plus utilement Sa Majesté.

Cela est inutile.

4596. — Rambouillet, 19 mai 1811.

On soumet une demande « tendant à faire restituer à des Dalmates condamnés pour cause de révolte, les biens confisqués sur eux et qui ont servi à indemniser des sujets fidèles à Sa Majesté. »

Il n'y a aucune raison pour revenir là-dessus

4597. — Rambouillet, 21 mai 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie des états que me remet le prince de Neuchâtel. Donnez des ordres à ces détachements, con-

formément aux derniers états que j'ai arrêtés, afin que tout cela soit en règle. Il me tarde d'apprendre que le dépôt de Pau est organisé et que vous y avez envoyé un officier supérieur pour le diriger.

Je suppose que vous avez donné des ordres pour l'achat des mulets de bât.

Quant aux chevaux de trait pour atteler les premières compagnies, je les ai portés dans la 5^e remonte. Mais aussitôt que j'aurai reçu vos états, je ne serai pas éloigné de prescrire des mesures pour leur procurer des chevaux. J'attends donc l'exécution des différents ordres que j'ai donnés sur cette partie.

4598. Chartres, 3 juin 1811.

Il sera formé une 7^e compagnie au bataillon de tirailleurs corses, laquelle sera appelée *compagnie de dépôt*, de sorte que le nombre des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon en campagne soit toujours complet.

4599. Chartres, 3 juin 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai disposé d'une partie des conscrits du régiment de Walcheren, pour recruter l'armée d'Allemagne. Je désirerais qu'on pût disposer de ceux des régiments de Belle-Isle et de l'île de Ré, que tous les mois on pût faire un choix des hommes les plus sûrs et les plus dociles, et qu'on pût les envoyer par compagnies de 160 hommes dans les régiments d'infanterie de ligne ou légère, soit que ces conscrits réfractaires soient habillés de l'uniforme d'infanterie légère ou de ligne. Cela maintiendrait l'émulation dans ce régiment et aurait toute sorte de bons résultats.

4600. — Chartres, 3 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 1^{er}, dans laquelle je vois que les 5^{es} bataillons des 121^e et 122^e sont l'un et l'autre en Espagne. Le 4^e bataillon du 122^e devant être entièrement composé de conscrits, je ne pense pas qu'il faille envoyer deux compagnies de ce bataillon à l'île de Ré. Il faut laisser le bataillon entier où il se trouve. Le 4^e bataillon du 121^e sera envoyé à l'île de Ré. Il serait préférable que les cadres des 3^e et 4^e compagnies du 5^e bataillon du régiment de l'île de Ré, se rendissent à l'île d'Yeu, complétées au grand complet. Par ce moyen, les compagnies du 26^e, du 66^e, et du 82^e resteraient à l'île d'Oléron; ce qui ferait un bataillon de 900 hommes.

4601. — Chartres, 3 juin 1811.

Sur les moyens d'éviter l'envoi des conscrits de 1811 pour le recrutement des compagnies d'artillerie qui sont en Allemagne.

Me remettre cela sous les yeux au 1^{er} juillet.

4602. — Saint-Cloud, 4 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Qu'est-ce qu'un détachement de 31 ouvriers du 62^e de ligne qui est arrivé à Brindisi? Donnez ordre que ce détachement, s'il est passé à Corfou, soit incorporé dans un des régiments de Corfou.

4603. — Saint-Cloud, 6 juin 1811.

On propose de ne pas accorder de masse d'instruction aux trois bataillons de sous-officiers réunis à Fontainebleau et de donner chaque

mois une somme de 3,000 fr. pour les dépenses d'instruction dont l'emploi serait justifié.

Accordé.

4604. — Saint-Cloud, 6 juin 1811.

Le maire de Lyon propose que les troupes de passage soient logées, non chez l'habitant, mais dans les écuries cédées à la ville.

Refusé.

4605. — Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Je vois que les quatre bataillons du train qui sont en Allemagne, ont beaucoup d'hommes à leur dépôt. Comme les chevaux s'achètent en Allemagne, il serait nécessaire que ces hommes s'y rendissent. Écrivez au prince d'Éckmühl qu'il est maître d'ordonner aux chefs de corps de faire venir à fur et à mesure ce dont ils auraient besoin.

4606. — Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Le roi de Naples demande de nouveau qu'on lui cède les régiments d'Imbourg et de La Tour d'Auvergne ainsi que le 1^{er} régiment suisse.

Refusé. Mon intention est de garder ces trois régiments à mon service.

4607. — Saint-Cloud, 8 juin 1811.

Il serait urgent de faire partir de Lyon les 600 conscrits du 4^e bataillon du 112^e, car le séjour de cette ville nuit à leur discipline et à leur instruction.

Approuvé. Ordonner leur départ sans délai.

4608. — Paris, 9 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Faites-moi connaître le nombre de chevaux disponibles qu'a le régiment des lanciers, le nombre des chevaux que vous l'avez autorisé à acheter, et ce que l'on pourrait faire partir de ce dépôt pour Bayonne.

4609. — Paris, 9 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre aux deux bataillons d'élite du 3^e de ligne et du 105^e qui sont à Rennes, d'en partir le 15 juin pour se rendre à Bayonne. Faites-moi connaître si les compagnies d'artillerie de ces régiments ont leurs pièces, leurs caissons et attelages, ou quand il les auront.

Donnez ordre aux deux bataillons du 5^e léger qui sont à Cherbourg, d'en partir le 15 juin pour Rennes. Sa compagnie d'artillerie doit avoir ses pièces et ses caissons.

Donnez ordre aux deux bataillons suisses qui sont à Rennes d'en partir le 12 pour se rendre à Cherbourg, et aux deux bataillons suisses qui sont à Avignon, d'en partir le 15 pour se rendre à Toulon.

4610. — Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Je désire que vous me présentiez un compte qui me fasse connaître ce qui était livré à l'époque du 1^{er} juin dernier, tant sur les 3.000 chevaux accordés aux dépôts d'Espagne par mon décret du 28 octobre, que sur les 3.000 autres accordés par mes décrets subséquents du 3 mars.

4611 Saint-Cloud, 10 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Les 1^{er}, 2^e, 4^e, 9^e, 11^e et 26^e régiments de dragons sont partis le 22 mai d'Avila pour Bayonne, d'où ils seront dirigés sur Saintes, au nombre de 10 officiers et de 500 hommes; ce qui, joint aux 600 hommes qui y ont déjà été dirigés, porte le nombre des dragons à 1100 hommes. Il est donc bien important que les mille chevaux soient très promptement envoyés à ce dépôt, ainsi que les selles et autres objets d'équipement.

4612. — Paris, 11 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Par mon décret du 18 mai sur les équipages militaires, j'ai ordonné l'achat de 1350 mulets pour les 3^e, 4^e et 13^e bataillons qui se reforment à Pau. De plus, 765 chevaux seront fournis par la 3^e commande. Je désirerais que vous me remissiez l'état de situation au 1^{er} juin des 3^e, 4^e et 13^e bataillons qui sont à Pau, en hommes, en voitures et harnais, mulets et chevaux, et que vous y joignissiez l'état de situation des autres bataillons des équipages, qui sont en Espagne et en Portugal. Comme je n'ai point fait de fonds pour l'achat des 7610 chevaux, faites-moi connaître si le 2^e bataillon qui est à Commercy ne pourrait pas envoyer 100 chevaux à Pau, le 6^e 150 et le 7^e 150, ce qui ferait les 700 chevaux nécessaires avec leurs harnais. Par ce moyen ces trois bataillons destinés pour l'Espagne, se trouveraient complétés et pourraient entrer en Espagne dans le courant de juillet. Ce serait alors comme de raison un déficit de 700 chevaux dans les 2^e, 6^e et 7^e bataillons, auquel je pourvois en ordonnant la 3^e remonte. Faites-moi connaître également quand les 1300 mulets avec leurs bâts seront fournis à Pau.

4613. — Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Je viens d'ordonner l'achat de 600 chevaux pour le 2^e régiment de lanciers polonais qui se forme à Sedan. Ce régiment a aujourd'hui 300 hommes. Mon intention est qu'il soit à 1.000 hommes dans le plus court délai possible. Adressez-vous au prince Poniatowski qui est ici, pour demander que 800 hommes soient fournis à ce régiment, à raison de 50 hommes par chacun des régiments de cavalerie du grand-duché de Varsovie, en prenant les hommes à pied, de beaux hommes, bons sujets, et ayant plus d'un an de service. J'ai fait écrire, en conséquence, à mon ministre, à Dresde. Il serait nécessaire qu'un officier supérieur se rendit sur les lieux pour passer la revue des hommes, afin d'être certain qu'on n'enverra que de bons et beaux hommes et de véritables Polonais. Il faut que toutes les mesures soient prises pour que ce régiment ait 1.000 hommes et puisse entrer en campagne au 10 août.

4614. — Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Le prince d'Eckmühl réclame un secours en faveur du général Bonamy qui paraît hors d'état de se procurer les chevaux et les objets de son équipement.

Accordé la gratification de campagne.

4615. — Saint-Cloud, 12 juin 1811.

Sur le 1^{er} bataillon du régiment Joseph-Napoléon, dont la revue a été passée à Palmanova.

Ce corps ne devrait pas être à Palmanova; en témoigner mon mécontentement: le placer dans tout autre endroit que dans une place forte.

4616. — Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Si les 120 hommes des lanciers de la Vistule qui sont à Sedan, ne peuvent pas partir le 20, ils partiront du 20 au 30.

Il y a à Sedan deux régiments de lanciers. C'est le second qui doit acheter les 600 chevaux.

4617. — Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Je désire que du 1^{er} au 15 août les 3^e, le et 13 bataillons des équipages militaires qui sont à Pau, soient prêts à en partir. Faites-moi connaître ce qui pourrait retarder ce départ. Seraient-ces les hommes? les chevaux? les harnais? les caissons? Mettez-moi à même d'ordonner les revirements qui seraient nécessaires. Il faudrait donner ordre de répartir tous les hommes et tous les harnais qui sont au dépôt de Pau entre les trois bataillons qui se réunissent dans cette ville.

4618. — Saint-Cloud, 13 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à la 18^e compagnie d'artillerie qui est à Toulon et qui doit faire partie du corps de réserve, de se rendre à Bayonne.

4619. — Saint-Cloud, 11 juin 1811.

A Mathieu Damas.

On m'assure que les deux bataillons de l'île de Goeree, recrutés de conscrits réfractaires, éprouvent une

grande désertion. Faites-moi connaître les renseignements que vous avez à cet égard.

4620. — Saint-Cloud, 17 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Je reçois votre lettre du 16; je donne l'ordre au 1^{er} régiment de lanciers polonais, qui est à Sedan, de se rendre à Saint-Jean-d'Angély.

4621. — Saint-Cloud, 18 juin 1811.

Il faut renoncer à donner des outils à l'infanterie; ils sont trop lourds; les manches, trop longs et embarrassants; ils gêneraient le soldat dans sa marche ou il finirait par les jeter. Ce serait donc une très grande perte. Faites-en faire la remise au génie.

4622. — Paris, 19 juin 1811.

Au conseil des ministres.

Doivent être Français, tous les garde-magasins d'artillerie et du génie, tous les commandants et employés des places, les officiers gardes-côtes, les officiers des compagnies de réserve. Tous les individus du pays, aujourd'hui employés dans la 32^e division militaire, seront appelés en France pour être employés d'une manière analogue aux fonctions qu'ils exerçaient.

4623. — Saint-Cloud, 19 juin 1811.

Au duc de Feltré.

J'approuve que les 300 chariots qui sont à Danzig, y restent. Faites-moi connaître de quelle espèce sont ces

voitures. Il sera très utile de les avoir en dépôt, soit pour l'équipage de siège, soit pour l'équipage de campagne, soit pour tout autre service. Donnez ordre qu'elles soient placées à Danzig, de manière à être conservées.

4624. — Saint-Cloud, 19 juin 1811.

On propose de laisser à Danzig une demi-compagnie de pontonniers qui accompagnait un convoi, de la compléter, et d'y envoyer, en outre, une demi-compagnie d'armuriers.

Approuvé l'une et l'autre. Il faudrait y mettre une compagnie entière d'armuriers.

4625. — Saint-Cloud, 19 juin 1811.

On propose la composition de l'état-major d'artillerie du corps de réserve en Espagne.

Approuvé, hormis pour le commandant (1), qui sera le général Foucher, puisqu'il doit être remplacé comme directeur.

4626. — Saint-Cloud, 20 juin 1811.

Le général de division Delaborde demande un congé; si l'Empereur se dispose à le lui accorder, le ministre propose de remplacer cet officier-général dans le commandement de la 13^e division militaire, par le général de division Montrichard qui est disponible.

Ce congé sera accordé cet hiver. Cet été, il ne peut pas l'être.

4627. — Saint-Cloud, 20 juin 1811.

On propose de tirer de l'École de Fontainebleau, dix sujets comme sous-officiers, dans le régiment d'Illyrie (six sergents-majors et quatre caporaux-fourriers).

Accordé, en prenant des sujets qui parlent allemand.

1. Le duc de Feltré avait proposé le général Bouchu.

4628. — Saint-Cloud, 20 juin 1811.

On propose d'approuver qu'une somme de 32,887 fr. 61 qui est due pour la pension de vélites dont les familles sont reconnues insolvables, soit ajoutée au montant des revues de solde de la garde.

Accordé.

4629. — Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Faites-moi connaître si le 2^e bataillon d'équipages militaires peut partir de Commercy, le 1^{er} juillet, pour Paris, et quelle serait sa force en hommes, chevaux et caissons.

4630. — Saint-Cloud, 21 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Réitérez l'ordre aux ducs de Raguse et d'Istrie de faire revenir les 600 hommes du train d'artillerie qui sont restés dans les places du nord de l'Espagne, vu que ces hommes sont indispensables pour le service des chevaux qu'on dirige en ce moment sur Bayonne.

4631. — Saint-Cloud, 22 juin 1811.

D'Ambrugeac, chef de bataillon au 96^e, demande l'emploi de colonel de ce régiment (1).

Le ministre lui donnera de suite un emploi de major en second.

1. Cf. sur d'Ambrugeac, qui avait épousé une fille de Marbeuf, notre *Jeunesse de Napoléon*, t. I, p. 62 et 369.

4632. — Saint-Cloud, 23 juin 1811.

Le préfet du département de la Roer propose de faire élever à Clostercamp un monument en l'honneur du chevalier d'Assas à l'aide d'une souscription de l'armée.

Refusé (1).

4633. — Saint-Cloud, 25 juin 1811.

Au comte de Cessac,

Je reçois votre lettre du 21. Présentez-moi un projet de décret en conséquence et faites-moi connaître combien de voitures doivent servir chacune des compagnies du bataillon du train qui sont à Pau. Si les voitures portant quatre milliers n'exigent que quatre chevaux, on pourrait donner à ces compagnies 40 de ces chariots; ce qui ferait pour les 3 compagnies du train des équipages qui sont à Pau, 120, et pour les 3 compagnies du 10^e bataillon, 120; cela serait suffisant. Je désirerais, dans ce cas, que le 12^e bataillon eût deux de ses compagnies attelées avec ces chariots, ce qui ferait 80. Ces voitures auraient un grand avantage, puisqu'elles n'exigeraient pas plus d'hommes, de chevaux et de dépenses, que les caissons des transports militaires et porteraient quatre fois davantage.

Faites passer la revue du 2^e bataillon des équipages militaires au 1^{er} juillet, et faites-moi connaître la situation, en hommes, habillements et équipements, et la quantité de voitures, de harnais et de chevaux. Quand j'aurai ce procès verbal, je verrai ce qu'il faudra faire. En m'en voyant le projet de décret sur les chariots à adopter, faites en faire des modèles. Je désire voir un modèle de charrettes portant 40 milliers, un modèle de gros chariots portant 10,000 hommes, et celui des voitures que vous proposez, pour comparer les trois espèces.

1. Cf. *Feuilles d'histoire*, juillet 1911, p. 2-3.

4634. — Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Au comte de Cessac.

Vous verrez par l'état ci-joint, que je reçois du ministre de la guerre, que les caissons et voitures des compagnies d'artillerie des régiments du corps de réserve, existent à Rennes, à Nîmes, à Pau et à Toulouse. Faites-moi connaître quand ces compagnies auront leurs chevaux et pourront partir de Rennes et Nîmes.

4635. — Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Au duc de Feltre.

J'approuve qu'on envoie une compagnie du 11^e de hussards sur les côtes du côté de Blankenberg, pour faire des patrouilles et établir une plus grande surveillance sur cette plage.

4636. — Saint-Cloud, 26 juin 1811.

Le ministre de la marine rend compte qu'il a remis en mai 1810 à l'artillerie de terre 779 pièces de divers calibres qui sont dans l'arsenal de la marine à Boulogne.

Renvoyé au ministre pour avoir des renseignements sur ces 800 pièces de bronze qui sont à l'arsenal de marine.

4637. — Saint-Cloud, 27 juin 1811.

A Mathieu Dumas.

Il me revient qu'il s'enrôle beaucoup de volontaires dans les corps: que, dans le 9^e de hussards par exemple, 256 hommes se sont enrôlés volontairement. Remettez-moi l'état des enrôlements volontaires qui ont eu lieu en 1811.

4638. — Saint-Cloud, 28 juin 1811.

Au duc de Feltré.

Je pense qu'il n'est pas très important d'assimiler l'organisation des compagnies du train d'artillerie à la composition des batteries. Il y a le double approvisionnement, il y a le pare, et si l'on veut qu'une compagnie serve 36 voitures, il n'y a pas de mal qu'on ait 230 chevaux, savoir 180 chevaux pour les 36 voitures et les 50 autres chevaux pour le pare. Et, comme, lorsqu'on perd des chevaux, c'est le pare qui doit fournir aux divisions, on peut n'avoir à la batterie qu'une seule compagnie du train.

4639. — Saint-Cloud, 28 juin 1811.

Sur deux régiments de marche de dragons destinés à l'armée d'Espagne.

La lettre est du 15 juin. Le ministre a dû la recevoir le 18 ou le 20. Voilà le 28, et on ne m'avait pas encore instruit de la situation de ces régiments. Me faire connaître quand ils seront à Bayonne et quels ordres ils ont. M'envoyer également tous les détails sur les dépôts de Niort et de Saintes. Est-il arrivé des chevaux? Les hommes sont-ils habillés? Combien y en a-t-il?

4640. — Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Au comte de Cessac

Comme les îles de Ré, d'Oléron et d'Aix doivent être remplies de troupes, il est nécessaire que vous y envoyiez autant de fournitures que les casernes peuvent en contenir.

4641. — Saint-Cloud, 29 juin 1811.

On fait partir pour Nîmes la compagnie d'artillerie du 52^e régiment d'infanterie qui était restée à Gênes pour y recevoir les chevaux qu'elle avait achetés.

Il vaut mieux la laisser à Gênes pour prendre ses chevaux. Sans quoi, que deviendraient ces chevaux? Il faut ordonner seulement que, quand elle aura reçu ses chevaux, elle parte.

4642. — Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Au duc de Feltre.

Vous ne me donnez pas assez de renseignements. Indépendamment du détail sur les dépôts de Niort, de Saintes, d'Auch, il faut me communiquer tout ce que porte votre correspondance journalière pour les régiments de Walcheren, de l'île de Ré, de Belle-Isle, de la Méditerranée, me faire connaître où en est l'exécution de mes différents ordres: l'état de la désertion et tous les renseignements que vous obtenez par votre correspondance, tout cela m'est nécessaire. C'est par un officier d'ordonnance envoyé à l'île de Ré, que j'apprends qu'il y avait, au 20 juin, 1500 conscrits du régiment de l'île de Ré, sans emploi. J'attends, par un autre officier d'ordonnance que j'ai envoyé dans l'île de Walcheren, de savoir si les 15 compagnies destinées pour les régiments de l'Allemagne, sont parties, et s'il y a eu de la désertion: votre correspondance doit vous indiquer tout cela. Je vais ordonner à de nouvelles compagnies de conscrits réfractaires de rejoindre les bataillons de guerre de l'armée d'Allemagne; mais je désirerais savoir si cette mesure a réussi. Il faut m'envoyer huit ou dix fois plus de détails que vous ne m'en donnez. Cela m'épargnerait des envois d'officiers d'ordonnance assez inutiles, car vous avez tous les renseignements.

4643. — Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Le 29 juin, un poste de 300 hommes de gardes nationales, établi à Roncevaux, dans un poste palissadé, a pu se défendre de 8 heures du matin à une heure après midi et l'ennemi a dû se retirer.

Renvoyé au major général pour donner l'ordre au général Monthion d'augmenter les fortifications de Roncevaux et de presser la construction de la tête de pont de la Bidassoa.

4644. — Saint-Cloud, 29 juin 1811.

Le colonel du génie Breuille (1) envoie un mémoire sur l'état des travaux de Santona.

Donnez ordre qu'on envoie 100,000 francs pour solder la garnison de Santona et 50,000 francs pour les travaux du génie, qu'on ne perde pas de temps et qu'on pousse les travaux avec la plus grande activité (2).

4645. — Saint-Cloud, 1^{er} juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Au lieu de donner des fonds aux 60^e et 81^e régiments pour monter leurs compagnies d'artillerie, je pense que vous devez leur faire fournir des caissons du dépôt de Pau. Vous pouvez donc retenir les fonds que vous destinez à cet objet, et faire connaître aux commandants de ces régiments à Nîmes, qu'ils trouveront leurs caissons de transports militaires et leurs caissons d'ambulance préparés à Pau. Donnez les mêmes ordres pour les 3^e, 52^e et 105^e, 23^e léger, 1^{er}, 62^e et 101^e. Cela épargnerait beaucoup d'argent, et l'on emploierait les caissons de Pau que, désormais, je veux remplacer par des charrettes.

1. Cf. notre tome I, p. 124.

2. Napoléon portait depuis quelque temps son attention sur ce port situé entre le Passage et Santander, et il croyait que les Anglais voulaient s'en emparer pour en faire un second Gibraltar. (*Corresp.*, n^o 17 436 et 17 439.)

4646. — Saint-Cloud, 2 juillet 1811.

A Mathieu Dumas.

J'ai signé le décret pour la levée des 21.000 hommes de la réserve de la conscription dans l'intérieur de l'Empire. Je désirerais que vous fissiez les changements suivants dans la répartition. Vous pouvez, en attendant, expédier le décret: huit jours de retard ne font rien à la distribution.

1^o Les 15^e, 47^e, 70^e et 86^e de ligne qui sont en Bretagne, que vous portez à 1800 hommes, n'en recevront que 1400, le 15^e de ligne n'en devant pas recevoir, puisque son 4^e bataillon n'est pas en Bretagne. Ces 1400 hommes seront fournis, savoir: 100 par la 26^e division militaire, 600 par la 21^e, et 400 par la 25^e.

2^o Les régiments, dont les dépôts sont dans la 11^e division militaire, au lieu de recevoir 8075 hommes, n'en recevront que 6075, parce que huit cinquièmes bataillons ne seront complétés qu'à 250 hommes: les 250 autres étant fournis par les conscrits réfractaires.

3^o Les 5100 hommes des 11 1^{es} bataillons qui sont à Bayonne, joints aux 6000 mentionnés ci-dessus, feront 11500 hommes, pour Bayonne et la 11^e division militaire. Ces 11500 hommes seront fournis par tous les hommes tirés des 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 18, 19, 20, 21, 22, 28, et 27^e divisions militaires. Ce qui fera de 13 à 11.000 hommes. Vous en ôterez 2000 pour la cavalerie de la garde, pour l'artillerie, c.-à-d., un sixième ou septième.

4^o Les 2.600 hommes que vous appelez à Paris et les 2000 destinés pour la garde, faisant 4600 hommes, seront tirés des 1, 2, 3, 4, 5, 6, 14, 15, et 16^e divisions militaires.

La répartition sera donc comme il suit, savoir: 1400 hommes sur la Bretagne: 11500 pour Bayonne et la 11^e division militaire: 4.600 pour Paris: total, 17.500 hommes.

Vous comprendrez dans les hommes destinés pour Paris, le 25^e léger et le 14^e de ligne qui sont dans les divisions environnantes.

Vous donnerez les 6600 hommes restants, savoir: à l'ar-

tillerie, 1000; au train, 1400; aux équipages militaires, 1000, à la cavalerie, 2000.

Les 13^e et 28^e de dragons ne doivent pas être plus avantagés que les autres: il n'y a aucune raison pour cela.

Les 5000 destinés pour Paris, seront tous dirigés sur les dépôts de la garde, afin qu'elle prenne l'élite de ces hommes. Les autres seront donnés aux 14^e et 32^e régiments.

Il ne sera rien destiné aux 26^e, 66^e et 82^e, dont les bataillons ne sont pas encore arrivés.

Vous ferez fournir aux fusiliers 10 hommes par département: ce qui fera 1200 hommes. Ils feront partie des 6600 hommes et seront destinés pour Paris.

La Toscane et Rome serviront à recruter le 113^e régiment, les tirailleurs corses.

La levée hollandaise servira à compléter les 123, 121, 125, 126 et 33^e légers.

De plus chaque département de la Toscane et de Rome fournira le dixième à la petite garde: la Hollande fournira la moitié. L'autre moitié servira à recruter l'artillerie, la cavalerie, le train, les équipages militaires et fournira un vingtième aux fusiliers de la garde.

Comme je n'appelle personne de la Hollande à Bayonne, vous pourrez retarder encore l'appel de la conscription de ce pays: vous me la remettrez sous les yeux au mois de septembre.

Les contingents de Rome et de la Toscane ne doivent point marcher ensemble: il faut mettre entre les départs un intervalle assez considérable pour qu'il n'y ait pas d'embarras dans ces deux pays contigus. Je pense que vous devez faire marcher ceux de la Toscane, lorsque ceux du Piémont seront partis, et ceux de Rome après ceux de la Toscane, afin que l'Italie ne soit pas occupée toute entière à la fois.

Vous pourriez comprendre la Lippe et les Bouches de l'Escaut dans la suspension que je prescris pour la Hollande. Ce serait un millier d'hommes de plus à distribuer dans le sens des dispositions de la présente lettre.

Quant à l'Illyrie, il faut consulter le général Bertrand avant de rien faire.

Il ne vous échappera pas que j'ai pris les départements les plus voisins de Bayonne pour Bayonne, et ceux environnant Paris pour Paris: les opérations de la conscription en seront plus faciles et plus économiques.

S'il arrivait que les 4^{es} bataillons de Bayonne ne fussent qu'à quatre compagnies, vous donneriez aux régiments du corps d'observation de réserve, chacun 150 hommes.

4647. — Saint-Cloud, 3 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Souham de se rendre à Paris, pour y prendre le commandement de la 3^e division du corps d'observation de réserve. Il est nécessaire qu'il soit rendu à Paris le 20 juillet. Il y réunira le 23^e léger, le 1^{er} de ligne, le 62^e et le 101^e. Vous consulterez ce général sur l'adjutant commandant et les deux généraux de brigade qu'il désire. Vous lui donnerez ordre de passer à Nîmes où il inspectera toutes les compagnies d'artillerie du corps d'observation. Il vous rendra compte de leur situation. Vous lui donnerez des détails sur le jour où les chevaux doivent être arrivés, sur le lieu où ces compagnies doivent prendre leurs pièces et les caissons, etc

4648. — Saint-Cloud, 3 juillet 1811.

Le colonel du 6^e régiment de cuirassiers qui est à Maubeuge, demande que le dépôt, resté à Abbeville, soit envoyé à Maubeuge, à Tournay ou à Ath, bons quartiers de cavalerie, abondants en fourrages d'excellente qualité.

Approuvé, l'envoyer à Ath.

4649. — Saint-Cloud, 1 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Je réponds à votre lettre du 3. Il n'existe plus de caisse de la 32^e division militaire, parce que toutes les recettes entrent au trésor depuis le 1^{er} janvier 1811 et que tout le service se fait par le trésor. Les dépenses que fait le prince d'Eckmühl dans l'arrondissement de son armée, pour l'administration de la guerre, doivent passer à notre compte. Tout ce qui se fait à Danzig doit ainsi être à votre compte. Il faut donc que vous portiez la plus grande attention au service de Danzig. Vous devez payer à Danzig depuis, je crois, le 1^{er} avril, où des renforts sont arrivés dans cette place, la moitié des dépenses; l'autre moitié doit être supportée par la ville. Vous devez porter cela dans les différents chapitres de votre ministère. Je pense qu'il est nécessaire que vous ayez à Danzig un ordonnateur sur lequel vous puissiez vous fier, afin de porter la plus grande économie dans les dépenses.

4650. — Saint-Cloud, 1 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Les 2300 chevaux de chasseurs qui arrivent à Niort, seront très utiles; il faut bien se garder de les renvoyer. Beaucoup d'hommes à pied arrivent d'Espagne, et si cela était nécessaire, on dirigerait des hommes à pied sur Niort pour recruter l'armée d'Espagne. Ayez une correspondance avec le général DeFrance, pour être instruit exactement de l'arrivée des chevaux et des selles.

4651. — Saint-Cloud, 1 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre à un chef d'escadron du 11^e de hussards, de partir d'Arras avec 120 chevaux et de se rendre à

Ostende. Il tiendra à Blankenberg 30 hommes : à l'embouchure de l'Escaut. 30 hommes ; à Ostende. 30 hommes, et 30 hommes dans une position intermédiaire entre Ostende et Dunkerque. Il fera faire des patrouilles le long de la côte et veillera à la répression de la contrebande, en appuyant les douanes et les batteries.

4652. — Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Ecrivez par l'estafette au commandant de Boulogne, pour savoir combien d'hommes il peut baraquier. Il va bientôt recevoir 30.000 hommes. Demandez-lui si les baraques sont en état pour les camper. Si elles ne sont pas en état, combien faut-il pour les réparer et combien peut-on loger de monde ?

4653. — Saint-Cloud, 5 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Le général DeFrance, qui commande les dépôts de Niort et de Saintes, doit déjà vous avoir rendu compte de ses opérations. Je désirerais connaître les changements qu'il a opérés dans l'organisation du régiment provisoire de cavalerie légère et dans ceux de marche qui ont dû passer par les dépôts de Saintes et de Niort. Faites-moi connaître également à quelle époque ces régiments arriveront à Bayonne.

4654. — Saint-Cloud, 6 juillet 1811.

Vu notre décret du 30 mars 1806, portant que le royaume des Deux-Siciles fait partie du grand Empire, considérant que le prince qui le gouverne est français et grand dignitaire de l'Empire, et qu'il n'a été placé et maintenu

sur le trône que par les efforts de nos peuples, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : tous les citoyens français sont citoyens du royaume des Deux-Siciles.

4655. — Trianon, 13 juillet 1811.

Au duc de Feltré.

Les états de situation que vous me remettez, sont en général fautifs. On suppose que les ordres donnés sont exécutés. Par exemple, je vois qu'on porte au régiment de Walcheren le 1^{er} bataillon à 240 hommes, le 2^e bataillon à 250 hommes, le 3^e à... ; cela est faux. On peut mettre les observations à faire à l'encre rouge ; mais on doit relater les états de situation comme on les reçoit.

4656. — Trianon, 13 juillet 1811.

Le landammann de la Suisse sollicite le retour de sept officiers anciennement attachés au service d'Espagne et retenus comme prisonniers de guerre dans l'Empire ; leur conduite et leurs opinions les rendent dignes de cette faveur.

Approuvé

4657. — Trianon, 14 juillet 1811.

A Mathieu Dumas.

Je reçois votre état des conscrits réfractaires au 1^{er} juillet, d'où il résulte que j'ai disposé de 11,800 hommes, sur lesquels 31,000 ont déjà été fournis ; restent donc 10,000 hommes à fournir.

Je désire que vous m'envoyiez le même état à la fin de juillet : Il contiendra les renseignements que vous aurez au 15 juillet.

Joignez-y tous les renseignements qui vous parvien-

ment sur la désertion, notamment sur le nombre de conscrits de Walcheren, qui ont déserté depuis leur départ jusqu'à leur arrivée dans la 32^e division militaire, afin que je connaisse si cette mesure a réussi.

4658. — Trianon, 17 juillet 1811.

Au duc de Feltré,

Donnez ordre qu'à l'arrivée du 102^e à Toulon il en soit passé la revue, et vous me rendrez compte de son habillement, armement et instruction. Recommandez au commandant de pousser l'instruction de ce régiment avec la plus grande activité.

4659. — Trianon, 17 juillet 1811.

Au comte de Cessac,

Faites-moi un rapport sur la remonte du 14^e et du 19^e régiment de chasseurs. Ces régiments ont bien peu de chevaux. Il me paraît important de les augmenter.

4660. — Trianon, 17 juillet 1811.

Au duc de Feltré,

Donnez ordre que le 29^e de dragons, aussitôt qu'il sera arrivé à Lyon, dirige tous ses chevaux sur Saintes, et que les hommes s'embarquent sur la Saône, pour se rendre à Dôle; les chevaux seront remis tout harnachés au dépôt de Saintes.

4661. — Trianon, 17 juillet 1811.

On propose, pour descombrer Gray, de transférer à Epinal le dépôt de la cavalerie de la Légion portugaise.

Approuvé. Il faudrait faire connaître la situation de ces chevaux.

1662. Trianon, 18 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Le 126^e, qui est destiné au camp de Boulogne, aura ses quatre bataillons réunis à Bruges.

1663. Trianon, 19 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie les états que vous m'avez remis de l'aperçu des dépenses d'un camp de 15000 à Utrecht, et d'un camp de 6.000 hommes dans la Frise. Je désire que vous déduisiez la masse d'ordinaire des 112.000 francs portés pour les vivres dans l'état du camp d'Utrecht. Vous en faites bien l'observation, mais vous ne déduisez pas cette somme. Ce camp doit être composé d'ailleurs de troupes qui sont en Hollande, où il me semble qu'ils reçoivent la viande. Vous ôterez ce qui est relatif à l'accroissement des bataillons d'équipages: s'ils sont à trois bataillons, ils resteront pour trois bataillons. Vous portez des couvertures et des effets de campement, et vous comparez le camp de Boulogne; mais c'est un autre calcul. Je ne conçois pas comment il n'y a pas en Hollande beaucoup de couvertures. Il y en a une grande quantité à Boulogne. Je n'ai besoin de fournir à aucune nouvelle administration. Les administrations des divisions suffiront. Ajoutez à cela qu'au lieu de faire camper les troupes, on se contentera de les cantonner. Je désire donc que vous me fassiez connaître quelle différence il résulterait dans les dépenses, si, au lieu de camper les troupes sous des baraques, on les cantonnait.

4664. — Trianon, 19 juillet 1811.

On demande les ordres de l'Empereur sur le 126^e régiment qui doit faire partie de la 2^e division du corps d'observation des côtes de l'Océan qui sera établi sur les côtes de Boulogne.

Diriger le 126^e sur Bruges.

4665. — Trianon, 21 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Vous me demandez qui doit fournir les 10.000 quintaux de blé à envoyer de Tarente à Corfou. Je vois par les états des approvisionnements d'Otrante et de Brindisi, qu'il y a en magasin dans ces deux ports 21.000 tomodis de blé. Il y a donc là de quoi former le chargement des frégates qui vont à Corfou.

4666. — Trianon, 21 juillet 1811.

Berthier au duc de Dalmatie.

L'intention de l'Empereur, Monsieur le maréchal, est que la défense de l'Estramadure appartienne à celui qui a l'Andalousie.

Sa Majesté ordonne que la garnison de Badajoz soit formée ainsi qu'il suit: 2 bataillons de différents régiments du 1^{er} corps, sans drapeaux; chaque bataillon de 600 hommes présents sous les armes; 2 bataillons *idem*, fournis par le 5^e corps; 2 bataillons *idem*, fournis par la 1^e compagnie, dont un bataillon français et un bataillon polonais; 2 bataillons du régiment de Hesse-Darmstadt, qui ont ordre de se rendre de la Manche, par le chemin le plus court, à Badajoz, avec la compagnie d'artillerie de ce régiment, la compagnie du train et ses pièces; un bataillon de la division de réserve, ci-devant Dessolle. Ce qui fera 9 bataillons et 5.600 hommes. Vous

y ajouterez 500 hommes, comme sapeurs et détachements de cavalerie; ce qui complétera 6000 hommes.

Je donne l'ordre à la 9^e compagnie du 1^{er} bataillon de sapeurs qui est à Madrid et qui est forte de 112 hommes, de partir tout de suite pour se rendre par le plus court chemin à Badajoz.

Vous aurez soin, qu'aucun des corps qui seront à Badajoz, n'aie ses drapeaux.

Indépendamment du général de division Philippou qui commande la place, vous y mettrez un général de brigade pour commander en second. Vous ordonnerez qu'il y ait un colonel pour commander les deux bataillons que fournira chaque corps d'armée. Chaque bataillon doit avoir un chef de bataillon. Enfin, vous mettrez le nombre d'officiers d'artillerie et du génie nécessaires.

L'intention de l'Empereur est que vous fassiez approvisionner Badajoz pour un an, et que vous y envoyiez toute la poudre dont vous pourrez disposer à Séville. Faites réparer et mettre en état l'équipage de pont.

Sa Majesté me charge de vous faire connaître qu'elle vous défend expressément d'autoriser aucune dépense inutile. Elle est mécontente des dépenses folles qu'on a faites à Séville, Grenade, Malaga et dans d'autres endroits, pour rendre navigables des rivières, faire de grands établissements d'artillerie, construire des forts inutiles, des monuments; il faut vous en tenir à la guerre ¹.

L'intention de l'Empereur est également que vous soyez toujours prêt à réunir en peu de jours 39.000 hommes, pour marcher avec le duc de Raguse ² et faire tout le siège de Badajoz, si les Anglais quelquefois s'exposaient à repasser la Guadiana. Par les nouvelles de Londres on est porté à penser qu'ils ne le feront pas, ou au moins

¹ Ici Napoléon qui a reçu la lettre, a barré une phrase: Par ce moyen le 5^e corps retrouvera une partie de ses forces.

² Berthier avait d'abord écrit: L'intention de l'Empereur est que vous réunissiez 39.000 hommes pour les rendre au duc de Raguse ». Napoléon a biffé cette phrase et de sa main écrit: *Soyez toujours prêt à reunir en peu de jours 39.000 hommes pour marcher avec le duc de Raguse.*

cela ne paraît pas praticable jusqu'au mois de septembre⁽¹⁾.

Il a paru à Sa Majesté que la bataille du 26 mai aurait été toute à votre avantage, si vous étiez resté dans votre position: par les nouvelles de Londres, il est évident que les Anglais voulaient se retirer. L'Empereur a trouvé que vous n'aviez pas réuni assez de monde pour cette bataille, que vous auriez pu avoir 8 à 10.000 hommes de plus: car, d'après tous les états de l'emplacement des troupes, on voit qu'il y en avait beaucoup d'éparpillées du côté de Cordoue, Jaen, etc., etc.

2. Quand on se décide à donner bataille, il faut réunir, autant que possible, toutes ses forces. Sa Majesté voit avec peine que ce principe n'est pas assez habituellement⁽²⁾ mis en pratique.

Je vous envoie encore la note des fonds envoyés en Andalousie. Je vous répète que ce sera le dernier envoi jusqu'à ce que Sa Majesté ait reçu les comptes que j'ai demandés et qui doivent faire connaître en détail la recette et l'emploi des sommes perçues de toute espèce dans le pays et celui de l'argent venu de France. L'Empereur ne connaît pas suffisamment la situation des choses, parce que je ne reçois pas assez exactement les états de situation.

Tarragone, comme vous le savez, étant pris, l'armée d'Aragon, qui est de plus de 40.000 hommes, se portera peut-être à la fin d'août sur Valence: on attend pour cela la prise de Figuières. Si alors, les Anglais ne font pas de mouvements, il sera nécessaire de renforcer le général Sébastiani pour se porter sur Murcie. Sa Majesté suppose

1. Berthier avait écrit ici: « Enfin, Monsieur le duc, si les Anglais repassaient la Guadiana, l'Empereur ordonne que vous marchiez de votre personne avec le plus de troupes que vous pourrez. » Napoléon a barré cette phrase.

2. Ce paragraphe commençait ainsi: « L'Empereur, Monsieur le maréchal, conçoit bien que dans des temps ordinaires il faut garder et tenir beaucoup de pays pour y maintenir l'ordre et y avoir des subsistances; mais quand... » Napoléon a bâtonné ces lignes.

3. Berthier avait écrit « souvent »; Napoléon a barré le mot qu'il a remplacé par *habituellement*.

que Fon a déjà marché sur l'armée de Murcie et qu'on l'a délaite, ainsi que les révoltés des montagnes de Ronda.

Comme je vous l'ai dit, le nouveau corps de réserve venant de France, composé de 50,000 hommes, a déjà trois divisions en Navarre et en Biscaye. A la fin des chaleurs, ce corps recevra l'ordre d'appuyer l'armée du Nord, pour se porter sur la Coa; ce qui obligera les Anglais à marcher de ce côté. Déjà l'armée du Nord a envoyé une forte division sur Almeida.

Vous allez, monsieur le duc, recevoir 800 chevaux d'artillerie, qui sont déjà en marche pour l'Audalousie. 1,000 chevaux des hommes à pied de cavalerie sont équipés et montés à Saintes et à Niort, et forment des régiments de marche qui vont être mis en mouvement pour se rendre à l'armée du Midi.

4667. - Trianon, 23 juillet 1811.

A Mathieu Dumas.

J'ai besoin pour la marine de trois bataillons, chaque bataillon de 800 hommes, c.-à-d., en tout de 2400 hommes. L'un se réunira à Cherbourg; l'autre, à Boulogne et le 3^e, à Anvers. Ces trois bataillons seront tous composés d'ouvriers, conscrits. Faites-en l'appel sur la conscription de la réserve. A cet effet, je me passerai des 1500 hommes qui devaient être affectés aux quinze cinquièmes bataillons d'Allemagne. Les autres 900 hommes seront pris, partie dans les départements romains, quand on y lèvera la conscription, partie en Toscane, partie en Hollande, partie en Illyrie et dans la 32^e division militaire. En conséquence de ce, donnez ordre que les 1500 hommes soient dirigés des départements qui conviennent le mieux sur Cherbourg, Boulogne et Anvers, et quant au complément de 300 hommes à fournir par chacun de ces ports, ayez soin de n'envoyer à Anvers aucun Hollandais, même aucun Belge; les hommes que vous enverrez dans ce port, doivent être de l'ancienne France, et des départements au delà des Alpes. Envoyez les Belges à Cherbourg.

4668. — Saint-Cloud, 24 juillet 1811.

A Berthier.

Répondez au général Berthier ¹⁾ par duplicata. Vous enverrez une lettre à Toulon, par la poste ordinaire et une à la grande-duchesse de Toscane qui la fera passer par Livourne.

Mandez-lui que vous m'avez mis son rapport sous les yeux :

Que, sur son exposé, j'ai suspendu l'ordonnateur Blanchon, et qu'il faut qu'il envoie toutes les pièces qu'il y a contre cet ordonnateur :

Qu'il peut faire vendre le blé, non au prix qu'il propose, ce qui ferait une diminution trop considérable qui est toujours une source d'abus, mais à un prix intermédiaire entre le prix de Livourne et celui de la Corse :

Qu'il faut qu'au mois de septembre les batteries de Sagone soient armées :

Que l'établissement des sémaphores est inutile en Corse, et que cela exigerait des dépenses considérables sans avantage, qu'il suffit qu'il y en ait à l'abord des villes :

Que je suis surpris de ce qu'il dit du 1^{er} régiment de la Méditerranée qui devrait être en très bon état :

Qu'il n'envoie pas l'état de situation de chaque bataillon, ce qui est essentiel :

Qu'il doit l'envoyer sans délai, et compagnie par compagnie, avec des notes sur l'habillement, l'armement, la masse de linge et chaussure et sur les emplois des officiers et sous-officiers vacants :

Que les renseignements qu'il donne sont si vagues qu'ils n'apprennent rien :

Qu'il ne doit pas y avoir de dépôt de conscrits, et que le 5^e bataillon doit en tenir lieu :

Qu'il est nécessaire qu'il fasse connaître le nombre de Piémontais, de Génois, de Romains, etc., qui se trouvent dans chaque bataillon.

1. César Berthier qui commandait en Corse.

Vous lui demanderez des rapports sur la route d'Ajaccio à Bastia, sur les fontaines, sur le palais du gouvernement, sur ce qui a été dépensé, sur l'état des travaux.

Faites-lui observer que les deux points qui demandent à être particulièrement fortifiés, sont le golfe de Saint-Florent, parce qu'il peut protéger une escadre, et le golfe de Sagone, à cause de l'exploitation du bois de la marine.

Mandez à votre frère d'envoyer à l'île d'Elbe 500 hommes au 6^e bataillon du 11^e léger et 900 hommes au 7^e bataillon du même régiment, 500 hommes au 6^e bataillon du 6^e de ligne et 900 hommes au 7^e bataillon du même régiment. Les cadres de ces quatre bataillons sont à l'île d'Elbe. Voilà 2800 hommes à fournir qui le débarrasseront des conscripts qui l'encombrent. Mais, sur ce nombre, il faut qu'il y ait au moins la moitié d'anciens Français. Vous ajouterez que vous supposez qu'il aura reçu ces instructions du ministre de la guerre.

Vous chargerez le général Berthier d'envoyer la situation des deux bataillons étrangers qui sont en Corse, en y joignant des notes qui fassent connaître de quelles nations sont les hommes, si ce sont de bons ou de mauvais sujets, combien il y a de déserteurs, et si l'on peut s'y fier.

Les troupes sont mal distribuées en Corse. Le général Berthier devrait avoir un bataillon à Calvi, un à Bonifacio: par ce moyen, il y aurait de la place.

Demandez également au général Berthier s'il pense que les bataillons étrangers et le bataillon colonial pourraient faire un bon service à Rome, et quelle confiance on pourrait avoir dans ces bataillons.

4669 Saint-Cloud, 24 juillet 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au général Miollis de faire rentrer à son régiment le détachement du 53^e qui est à Spolète.

4670. — Saint-Cloud, 24 juillet 1811.

Faut-il faire rentrer à Bruges et à Anvers les compagnies d'artillerie de ligne, stationnées dans les îles de Cadzand et de Walcheren?

Approuvé, hormis les compagnies qui sont recrutées par des conscrits réfractaires.

4671. — Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Je réponds à votre rapport du 24 juillet; quand j'ai ordonné que le 10^e bataillon des équipages militaires aurait six compagnies, je supposais qu'il serait ainsi organisé à l'armée de Portugal; mais il en a été tout autrement: à l'armée de Portugal, on a gardé la 1^{re} compagnie et on a renvoyé les autres. C'est alors que j'ai ordonné que les 2^e, 3^e et 4^e compagnies recevraient les chevaux et les hommes nécessaires pour servir chacun 10 chariots. Faites-moi connaître quand vous aurez les chariots. Les chevaux doivent être fournis par l'appel que vous avez fait aux départements, les harnais doivent également avoir été fournis. Quant aux hommes, écrivez au général Dumas pour qu'il les fournisse sur l'appel de la conscription, en les tirant des détachements qui ont été dirigés sur Bayonne.

4672. — Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Vous avez à Pau les 3^e, 4^e, 10^e et 13^e bataillons des équipages militaires, qui ont présents sous les armes 720 hommes. Ils peuvent donc servir 2100 chevaux ou mulets, sans aucun inconvénient: or je vois que ces 4 bataillons reçoivent 712 chevaux et 1300 mulets, ce qui fait 2100. Ainsi recevraient-ils tous ces animaux, sans avoir reçu un seul conscrit, qu'il ne devrait y avoir aucun em-

barras. Mais je vois que 600 conscrits sont déjà désignés sur l'appel de la réserve; ces 600 conscrits, joints aux 700 existants, feront plus de 1200 hommes, ce qui ne fera pas 2 bêtes par homme. Toutefois, j'écris au général Dumas qu'il n'y a pas d'inconvénient à vous fournir encore 100 hommes pour compléter ces 4 bataillons. Ainsi ils auront 1600 hommes; mais il est nécessaire d'avoir promptement des voitures et des harnais pour que tout cela devienne disponible. Il serait aussi nécessaire d'avoir là un officier supérieur du train et d'y envoyer des officiers tirés de la cavalerie. Il était facile à prévoir que le major que vous feriez venir de Madrid, n'arriverait jamais. Je désire que vous me remettiez sur ces bataillons un nouveau rapport qui me fasse connaître le nombre des compagnies leur complet, leur effectif actuel, ce qu'ils doivent recevoir de la conscription, ce qu'ils doivent recevoir de chevaux et de mulets, la masse de transport que cela fera, et le temps où ce sera disponible.

1673. Saint-Cloud, 25 juillet 1811.

Au duc de Feltré.

Il est nécessaire que les troupes espagnoles et portugaises qui sont à Genève, en sortent et soient dirigées sur un autre point. Faites-moi connaître où on pourrait les envoyer.

1674. Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Au comte de Cossac.

Je vois par votre état de situation que vous avez à Saint-Omer et à Boulogne des couvertures pour 20,000 hommes. Si ce nombre existe, il sera suffisant. Faites réparer les 2,500 couvertures à deux places. Cela fera encore pour 5,000 hommes. Vous aurez donc pour près de 25,000 hommes. Ainsi, il n'y a plus besoin de songer à cette espèce

de fourniture. Quant aux troupes qui se réunissent à Utrecht, au lieu d'un camp, j'ai ordonné un simple cantonnement.

Qu'a-t-on donc fait de l'immense quantité de couvertures qui était à Boulogne et à Ostende?

4675. — Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

A Mathieu Dumas,

La levée des 6.000 hommes destinés à la marine sur la classe de 1812 est-elle faite? Quand est-ce qu'elle sera en mouvement? Je désirerais faire un appel sur celle de 1811. Faites-moi connaître s'il y aurait quelque inconvénient.

4676. — Saint-Cloud, 27 juillet 1811.

Le général Morgan ⁽¹⁾ désigné par l'Empereur pour remplacer à Otrante le général Decouz, est très malade.

Laisser, dans ce cas, celui qui y est.

4677. — Saint-Cloud, 28 juillet 1811.

Au comte de Cessac,

Je vous envoie le résumé d'une inspection passée à plusieurs corps de cavalerie. Vous y verrez que sur 259 chevaux reçus au 3^e de hussards, 100 n'ont été payés que cent francs et que beaucoup de chevaux du 20^e de chasseurs sont mauvais.

1. Jacques Morgan, général de brigade depuis le 13 juin 1795 et qui sera lieutenant-général le 8 mars 1818.

4678. Saint-Cloud, 28 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que trois bataillons du 1^{er} de ligne se rendent à Boulogne; un bataillon restera au Havre jusqu'à nouvel ordre.

4679. Saint-Cloud, 28 juillet 1811.

Sur les dilapidations qui ont eu lieu dans le 2^e bataillon auxiliaire du 36^e régiment d'infanterie légère pendant qu'il était administré par le major Peyris.

Faire arrêter ce major et sévir contre lui.

4680. Saint-Cloud, 29 juillet 1811.

Au duc de Feltre.

J'ai donné ordre que le régiment d'infanterie légère illyrien fût réuni à Turin. Envoyez l'ordre au 5^e bataillon de ce régiment de se rendre également à Turin. Je vous envoie un rapport du général Bertrand sur ce régiment. Il paraît que les effets d'habillement sont mauvais.

4681. Saint-Cloud, 31 juillet 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie une note de mon officier d'ordonnance sur le dépôt de Pau. Vous y verrez que l'officier supérieur et l'artiste vétérinaire n'étaient pas encore arrivés.

4682. Saint-Cloud, 1^{er} août 1811.

Sur la conduite outrageante du colonel Berruyer (*) envers le commissaire des guerres, Franchant, employé à Poitiers.

Le Pierre-Marie de Berruyer, qui devint pourtant général de brigade le 18 janvier 1815.

Renvoyé au ministre de la guerre pour informer sur cette affaire, et, en attendant, mettre aux arrêts ce colonel.

4683. — Saint-Cloud, 2 août 1811.

Au comte de Cessac.

J'ai accordé 600 chevaux pour la remonte des dépôts de l'armée d'Espagne. J'ai effacé le 13^e de dragons : c'est par erreur qu'on lui a donné 135 conscrits. Mais le 15^e de chasseurs qui a son dépôt à Auch, a beaucoup plus que 299 hommes : je lui ai donné 70 chevaux. Ordonnez qu'on se procure sans délai ces chevaux, mais recommandez qu'ils aient plus de cinq ans.

4684. — Saint-Cloud, 2 août 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un rapport sur les dépôts de Saintes et de Niort. Prenez-en tout ce qui peut vous être utile, et envoyez-le de suite au ministre de la guerre.

4685. — Saint-Cloud, 2 août 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un état de situation des équipages militaires, que je reçois du dépôt de Pau.

4686. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltre.

Je suis bien en retard pour les états de situation. Ceux que j'ai sous les yeux, sont du 1^{er} juin. Je désire avoir ceux du 15 juin. Par là, je serai un peu plus au courant.

4687. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltré.

J'avais ordonné que les 1^{er} bataillons des 8^e, 18^e, 23^e, 5^e, 11^e et 79^e formassent deux demi-brigades de garnison pour Toulon. Faites-moi connaître la situation de ces bataillons, s'ils ont de la désertion et comment est l'instruction.

Je désire avoir l'état de toutes les troupes qui se trouvent à Toulon. Je pense que dans ce moment il doit y en avoir beaucoup trop; ce qui doit embarrasser.

Proposez-moi un bon général de brigade pour les commander.

4688. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître quand le 1^{er} bataillon du 113^e sera en état de partir, complété à 810 hommes, pour aller joindre le 3^e bataillon à Cherbourg?

Je suppose que vous avez donné ordre au dépôt du 52^e régiment de verser dans les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons tout ce qu'il a de disponible. En général, c'est un travail que vous devez faire suivre dans vos bureaux, qu'aussitôt qu'il y a des hommes disponibles dans un dépôt, on me propose l'ordre de faire partir ces hommes pour leur bataillon de guerre.

4689. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltré.

Faites-moi connaître quand les trois compagnies du 5^e bataillon du 8^e léger, 18^e léger et 23^e de ligne qui doivent aller chercher 450 conscrits à l'île Ste-Marguerite, les auront recueus. Quand ces hommes seront habillés, armés et en état de partir, mon intention est de les diriger sur l'Illyrie où on les incorporera dans leurs bataillons de guerre, ce qui portera ces deux bataillons au très grand complet

4690. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltré.

Il y a dans la 7^e division militaire deux régiments d'infanterie portugais. Mon intention est que vous en retiriez celui qui a un de ses bataillons à Genève et ce régiment, vous l'enverrez à Mâcon, à Châlons ou à Auxonne. Genève se trouvera ainsi débarrassé d'une garnison inutile et qu'on y dit mal placée, et les trois régiments d'infanterie portugais se trouveront très séparés les uns des autres.

4691. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre qu'au 17 septembre, tous les hommes disponibles bien montés des dépôts du 23^e et du 24^e de chasseurs rejoignent leur régiment. Faites-moi connaître le nombre d'hommes dont ces détachements se composeront.

4692. — Saint-Cloud, 3 août 1811.

Mouvements du 4^e régiment d'infanterie.

Il n'y a pas d'inconvénient à retarder le départ des trois bataillons du 4^e jusqu'au 25 août. Aussi bien, la place sera préparée à Boulogne. Il est nécessaire que les compagnies de voltigeurs de ces bataillons rejoignent et qu'ils soient bien organisés. Ce qui est à bord de l'escadre de l'Escaut et ailleurs, doit rejoindre à Boulogne, puisque les vaisseaux doivent être montés par des compagnies spéciales que j'ai désignées.

4693. Saint-Cloud, 4 août 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au général Vandamme ¹ de faire revenir le bataillon du 36^e qui est à Ambleteuse, afin d'avoir les bataillons du 51^e, 55^e et 36^e sous les ordres d'un seul major en second. Nommez un major en second pour en aller prendre le commandement au camp de Boulogne.

Les deux bataillons du 11^e seront commandés par le major ou par le colonel.

Les deux divisions seront ainsi, l'une de 12 bataillons, l'autre, de 13; ce qui doit faire 20.000 hommes d'infanterie.

4694. Saint-Cloud, 5 août 1811.

Au duc de Feltré.

Prévenez le général Vandamme que je puis arriver à Boulogne d'un moment à l'autre, que vous ne le savez pas officiellement, mais que vous lui donnez cet avis pour sa gouverne, pour que tout le monde soit à son poste, que les bataillons soient en bon état et sachent bien manœuvrer.

— — —

4695. Rambouillet, 7 août 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre aux deux bataillons suisses qui sont à Toulon, de se rendre à Marseille; de se compléter par tout ce qu'il y a de disponible dans ce régiment; de mettre leur comptabilité en règle; de prendre les effets dont ils auront besoin et de se tenir prêts à partir au 1^{er} janvier pour se rendre à Paris.

1. Il avait alors le commandement de la 16^e division militaire et celui du camp de Boulogne et il conserva ce double commandement jusqu'au 10 août 1811.

4696 — Rambouillet, 9 août 1811.

Au duc de Feltre.

Dans l'état que vous me remettrez des troupes françaises et auxiliaires, par ordre numérique au 1^{er} août, ayez soin de faire mettre aux régiments de cavalerie ce que je leur ai accordé de chevaux sur les 1^{er}, 2^e et 3^e remontes, ce qu'ils avaient reçu au 1^{er} août et ce qu'ils avaient à recevoir.

4697. — Rambouillet, 9 août 1811.

Au duc de Feltre.

Faites partir le 4^e bataillon du 113^e pour le Havre, où il tiendra garnison à la place du 4^e bataillon du 4^e de ligne, qui rejoindra son régiment à Boulogne. Recommandez au général qui commande au Havre, de faire exercer et instruire ce régiment.

4698. — Rambouillet, 9 août 1811.

Berthier rend compte que le 3^e bataillon du 101^e doit arriver le 12 août à Pau et en partir le 16 pour rejoindre son régiment en Navarre.

Ce bataillon n'est pas suffisant pour aller seul par Pau; il ira jusqu'à Bayonne, où il attendra de nouveaux ordres.

4699. — Rambouillet, 11 août 1811.

Au duc de Feltre.

Envoyez à Belle-Isle le cadre du cinquième bataillon du 29^e léger. Il y prendra 500 hommes, en ayant soin de n'admettre aucun Breton ni Normand. Il recevra ces hommes à mesure qu'ils arriveront de la côte; il les habillera et les instruira.

4700. — Rambouillet, 11 août 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 1^{er} bataillon du 51^e soit réuni au camp de Boulogne et qu'il n'y ait plus d'hommes détachés. Donnez le même ordre pour le 36^e et le 55^e. Ordonnez que les dépôts de ces régiments envoient à Boulogne ce qu'ils ont de disponible.

4701. — Rambouillet, 13 août 1811.

Au comte de Cessac.

Le dépôt du 2^e régiment de hussards n'a pas de selles; ce qui l'empêche de faire partir un détachement qu'il a disponible pour l'armée.

4702. — Rambouillet, 13 août 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre par estafette au colonel du 2^e régiment de la Méditerranée de se rendre à Porquerolles, pour y commander les deux bataillons de ce régiment et y rester tout le temps que les Anglais demeureront dans la baie d'Hyères.

4703. — Saint-Cloud, 11 août 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 13. Au lieu de camp, je désire que mes troupes soient cantonnées dans la bruyère de Zuidlaaren. Donnez des ordres en conséquence. Par là, j'économiserai, et la santé du soldat y gagnera. Faites connaître cela au ministre de l'administration de la guerre, qui s'était préparé à faire des dépenses considérables.

4704. — Rambouillet, 15 août 1811.

Au comte de Cessac.

Je vois dans l'état de situation des équipages militaires, joint à votre rapport du 14 août, que le 9^e bataillon n'avait encore que 700 hommes, 400 chevaux, 200 voitures et 800 harnais. Faites-moi connaître quand ce bataillon aura tout ce qui lui est nécessaire.

4705. — Saint-Cloud, 18 août 1811.

Au comte de Cessac.

Vous ne m'avez pas envoyé l'état du dépôt de Saintes; vous ne m'avez envoyé que celui du dépôt de Niort.

4706. — Saint-Cloud, 18 août 1811.

Sur les 4^e, 5^e et 6^e compagnies du 11^e bataillon principal du train d'artillerie, (330 hommes et 600 chevaux) qui arrivent le 23 à Bayonne, y attellent 80 à 100 voitures d'artillerie, selon les ordres de l'Empereur, et se dirigent ensuite sur Burgos.

Approuvé. Instruire de cela le duc de Raguse et le duc de Dalmatie; leur faire connaître la situation de ces chevaux et de ces voitures à leur départ de Bayonne, à leur passage à Vitoria et à leur arrivée à Burgos.

4707. — Saint-Cloud, 19 août 1811.

Au duc de Feltré.

Réitérez les ordres en Corse pour que les deux bataillons du 1^{er} régiment de la Méditerranée, qui sont à l'île d'Elbe, soient complétés. Donnez ordre que, dans le courant de septembre, les deux bataillons qui sont en Corse, soient débarqués à Livourne et de là se rendent au corps de l'Ita-

lie méridionale: ce qui aura l'avantage d'ôter de la Corse 1.500 hommes et de les voir de plus au corps d'observation de l'Italie méridionale.

4708. — Saint-Cloud, 19 août 1811.

Au duc de Feltré.

Aussitôt que le 1^e bataillon du 22^e léger sera parti des îles d'Hyères pour la Spezzia, le 5^e bataillon du même régiment, complété à 600 hommes, le remplacera aux îles d'Hyères. Le 1^e bataillon continuera sa route des îles d'Hyères pour Rome. Donnez ordre aussi que, pour augmenter la garnison des îles d'Hyères, on envoie un bataillon du 2^e régiment de la Méditerranée, de ceux qui sont dans la presqu'île de Sépét.

4709. — Saint-Cloud, 20 août 1811.

A Mathieu Dumas.

Je vous envoie l'état des versements que le ministre de l'administration de la guerre se propose de faire sur les magasins de Strasbourg et de Wesel. Faites-moi connaître si ce sera suffisant et quelle est la quantité de déserteurs et de conscrits réfractaires que recevront ces deux dépôts pendant août, septembre et octobre.

4710. — Saint-Cloud, 20 août 1811.

Au duc de Feltré.

Je crois qu'il serait nécessaire de tenir un 5^e bataillon d'infanterie à Grave.

4711. — Saint-Cloud, 21 août 1811.

Au comte de Cessac.

Il manque à Niort des ceinturons de sabre : ce qui empêche des détachements de partir.

On me mande du dépôt de Saintes que plusieurs centaines de chevaux, arrivant des dépôts de dragons, quoique presque tous provenant des remontes de cette année, sont déjà tarés et abîmés : et cela parce qu'ils sont trop jeunes. Faites une circulaire aux dépôts et raisonnez votre lettre pour leur faire comprendre que, puisque ces chevaux doivent entrer aussitôt en activité, il vaut mieux les acheter de 6 à 7 ans, qu'ayant moins de 5 ans.

4712. — Saint-Cloud, 21 août 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous avais donné ordre de former 15 nouveaux bataillons : au lieu de procéder à cette formation, le bureau du génie fait des observations qui font perdre du temps. Il fallait commencer par exécuter. Je ne vois dans ces observations qu'une seule chose : c'est que 9 bataillons sont trop au Helder, ce qui est possible : dans ce cas, n'en envoyez que trois au Helder et placez-en deux à Ostende : mais il est important d'en avoir 5 à Cherbourg, et 5 à Flessingue.

Les travaux de Flessingue ne marchent plus et sont considérablement diminués, à raison de la grande quantité de prisonniers qui sont malades.

Vous me dites qu'il y a beaucoup de malades sur l'Écaut ; c'est à cause de cela que je veux faire faire les travaux par les prisonniers.

Vous proposez d'attendre à l'année prochaine pour former ces bataillons. Je n'adopte pas ce retard : 1^o parce qu'organisés à présent, ces bataillons seront rendus, en septembre, dans les ateliers, et pourront faire beaucoup de

besogne pendant ces deux derniers mois; 2^o parce qu'on pourra encore leur faire faire quelque chose pendant l'hiver: que, dans cette morte saison, leur organisation se complétera; et qu'enfin, dès mars, ils pourront commencer les travaux; qu'au contraire, si on ne les formait que l'année prochaine, ils ne pourraient jamais être prêts à l'ouverture des ateliers.

Formez donc ces bataillons: il y a assez de baraques et de maisons au Helder pour les loger; et d'ailleurs, quand ils seront formés, s'il ne faut qu'en changer un ou deux de garnison, cela se pourra faire très facilement.

La caisse des travaux doit subvenir à toutes les dépenses. Ici le génie est un entrepreneur. Il fait travailler dans un pays malsain. Il est naturel qu'il paie davantage. *La journée doit être calculée de manière à ce qu'elle subviennne à toutes les dépenses, même à celles d'hiver.* Si les officiers du génie y mettent quelque intelligence, ils trouveront à employer ces hommes, l'hiver, à leur faire faire des transports, et à profiter des dégels pour leur faire faire des travaux.

Ecrivez une circulaire aux officiers du génie, pour leur faire connaître que ces bataillons sont à leurs frais et qu'ils doivent prendre tous les moyens pour les utiliser l'hiver.

4713. — Saint-Cloud, 21 août 1811.

Le général Bizanet qui commandait la place de Cologne, a été envoyé à Berg-op-Zoom, et Cologne, quoique au nombre des places qu'on propose de supprimer, a besoin d'un commandant à cause de sa nombreuse garnison; le major Legros a été nommé provisoirement commandant de la place de Cologne; on prie Sa Majesté d'approuver cette disposition.

Il suffit dans ce moment d'un major, comme l'a mis le ministre.

4714. — Saint-Cloud, 22 août 1811.

On rend compte des ressources qu'offrent les régiments croates.

J'apprends que deux bataillons des deux régiments croates qui sont aujourd'hui réunis à Laibach, partent pour se rendre par Milan et le Simplon à Genève. J'approuve qu'on en prépare deux autres, un mois après que ces deux-là seront partis, surtout de ceux qu'il est bon d'avoir en France. Ces quatre bataillons pourront servir à l'armée d'Allemagne. Attendre un nouveau rapport du général Bertrand avant de les mettre en marche. Aussi bien, il est bon de laisser passer les chaleurs d'août. Il est bon que ces bataillons soient numérotés: cela sera plus facile pour se reconnaître

4715. — Saint-Cloud, 22 août 1811.

Tableau des cantonnemens assignés par le général Grenier aux troupes qui composent le corps d'observation d'Italie.

Faire connaître que j'approuve tout cela, mais à condition que mes troupes soient placées dans des lieux très sains, exercées à la manœuvre et qu'on mettra de l'ordre dans la comptabilité des régiments de La Tour d'Auvergne et d'Isembourg. Le général Grenier fera les fonctions d'inspecteur de ces 4 régiments. Il enverra un bataillon occuper Terracine et Monte Circello que les ennemis inquiètent. Par ce moyen, le général Miollis fera rentrer le détachement qu'il a sur Monte Circello.

4716. — Saint-Cloud, 23 août 1811.

A Berthier.

Mandez au général Monthion de vous faire connaître la situation du 10^e qui se trouve dans la vallée de Bastan, et celle du 10^e d'infanterie légère, quand il arrivera, ainsi que de son 1^e bataillon.

4717. — Saint-Cloud, 23 août 1811.

Au comte de Cessac.

J'apprends que des habits qu'on a confectionnés à Bordeaux, sont envoyés à Kehl. Ce mouvement me paraît mauvais, quand j'ai tant besoin d'habits pour les armées d'Espagne. C'est dépenser de l'argent inutilement en transports. Si vous avez ordonné cet envoi de Bordeaux, donnez contre-ordre.

Il me vient de Toulon et de l'île de Ré des plaintes sur l'habillement. Faites-moi connaître ce qui en est.

En général, vous confectionnez trop d'habits et les habits sont mauvais. Il faut faire confectionner par les corps: c'est la seule chose qui ait réussi.

Le bureau de l'habillement ne me paraît pas encore dirigé avec l'intelligence convenable.

4718. — Saint-Cloud, 23 août 1811.

Au comte de Cessac.

Je réponds à votre rapport du 21 relatif à l'habillement des conscrits réfractaires. Je vois dans les états qui y sont joints, que le 2^e régiment de la Méditerranée, dont le dépôt est au fort Lamalgue, est porté comme habillé par l'administration de la guerre, tandis qu'il a été habillé par son dépôt. Le 1^{er} de ligne qui a son dépôt à Marseille, le 102^e qui a son 5^e bataillon à l'île Ste-Marguerite, sont portés comme habillés par l'administration de la guerre: ce sont les dépôts de ce régiment qui les ont habillés: j'entends par habiller, avoir fait confectionner les effets et pourvu à tous les détails. Je vous renvoie votre travail pour que vous mettiez ces états en règle.

P. S. Je n'entends que des plaintes de l'île de Ré: la plupart des conscrits sont nus; on se plaint aussi de la mauvaise qualité des draps.

4719. — Saint-Cloud, 23 août 1811.

Au duc de Feltre.

Rendez-moi compte des colonnes mobiles qui sont en activité; il faudrait renforcer celle du Puy-de-Dôme et celle de l'Ariège.

4720. — Saint-Cloud, 23 août 1811.

Le roi Joseph se plaint d'avoir peu de troupes.

Donnez ordre au général Dorsette de faire envoyer sur-le-champ à l'armée du Centre tout ce qui appartient aux 75^e et 28^e et aux autres régiments de cette armée. Donnez le même ordre au duc de Dalmatie.

4721. — Saint-Cloud, 24 août 1811.

A Berthier.

Je vous renvoie la lettre de votre frère. Vous lui répondrez que j'approuve fort son idée d'exploiter la forêt de Foggia; qu'il peut passer des marchés, et faire ce qui est convenable là-dessus, en consultant les marchés que la marine a faits; que je l'autorise à conclure un marché pour 25.000 pieds cubes, avec la clause que ce marché devra être approuvé par le ministre; il pourra alors être étendu à 2 ou 300.000 pieds cubes.

J'ai ordonné qu'un aviso de la marine se tint toujours dans le golfe de Sagone.

Votre frère doit avoir reçu une autorisation pour baisser le prix du blé.

Mandez-lui de faire travailler aux eaux de la fontaine d'Ajaccio; je ne sais pas pourquoi cet ouvrage n'est pas achevé.

Voyez au Comité des fortifications si on lui a envoyé

des fonds pour les batteries de Sagone et si on l'a mis à même de faire travailler avec activité au Gouvernement, quels fonds on a faits cette année, et si l'argent est parti.

Écrivez-lui par Toulon et par l'intermédiaire de la grande-duchesse.

Demandez-lui un rapport sur ce qu'on devait faire et sur ce qu'on a fait.

Parlez-lui du régiment de la Méditerranée. Le colonel ⁽¹⁾ paraît être un peu insolent. Qu'il se tienne dans le devoir.

Faites choix d'un général de brigade et d'un adjudant commandant qui puissent lui convenir, et présentez-les-moi.

4722. — Saint-Cloud, 24 août 1811.

Au duc de Feltre.

Tout ce qui est disponible dans le 1^{er} bataillon du régiment de Walcheren, sera placé dans les deux premiers bataillons de ce régiment, et le cadre de ce 1^{er} bataillon partira en poste, c.-à-d., en faisant trois étapes par jour, pour se rendre à l'île de Ré, où il sera constitué à 1200 hommes.

4723. — Saint-Cloud, 24 août 1811.

A propos d'une lettre du général Molitor.

Il peut faire venir au Texel, avec le bataillon étranger, deux compagnies suisses et faire aller le 12^e au camp d'Utrecht.

4724. — Trianon, 27 août 1811.

Au duc de Feltre.

Chargez le général Hogendorp, mon aide-de-camp qui

1. Dupuy ; voir plus loin une pièce datée du 12 novembre.

est à Wesel, d'organiser le 11^e régiment d'infanterie légère.

Donnez ordre aux dépôts des bataillons des tirailleurs corses et du Pò, et de la légion du Midi, de se rendre à Wesel; il me semble que ces dépôts ne seraient pas mal placés à Wesel, au lieu de Trèves.

4725. — Trianon, 27 août 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 1^{er} bataillon des pupilles de la garde, complété à 200 hommes par compagnie, les cadres compris, de partir de Versailles pour se rendre à Rouen où il tiendra garnison. Il fera le service de la place. Aussitôt que le 2^e bataillon sera complété, il y sera également envoyé. Cela donnera de la place dans les casernes de Versailles.

4726. — Compiègne, 29 août 1811.

Le vice-amiral Villaret-Joyeuse est nommé gouverneur de notre bonne ville de Venise.

4727. — Compiègne, 29 août 1811.

Au duc de Feltre.

Vous recevrez un décret qui nomme le vice-amiral Villaret-Joyeuse gouverneur de Venise. Le traitement de cette place est fixé par le budget d'Italie. Je désire que le général Villaret soit rendu avant le 15 septembre à Venise, parce qu'il s'y fait, à cette époque, des opérations de marine très délicates sur lesquelles il donnera son avis au vice-roi. Vous l'adresserez au vice-roi qui mettra toutes ses affaires en règle.

4728. Compiègne, 30 août 1811.

M. Mathieu-Faviers prendra le titre de commissaire-ordonnateur en chef de l'armée du Midi, et non celui d'intendant-général.

4729. Compiègne, 31 août 1811.

Au duc de Feltré.

Je désire que vous me fassiez connaître combien il y a de déserteurs dans les deux portions du 1^{er} bataillon du 10^e d'infanterie légère, se rendant à Bayonne, et, en général, combien il y a eu de déserteurs dans tous les 1^{ers} bataillons qui ont rejoint au Hâvre, à Paris, en Hollande, ainsi que dans ceux qui ont rejoint en Bretagne.

4730. Compiègne, 3 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je compte sur deux brigades de cheval-légers pour le 1^{er} février, savoir, sur 2 escadrons ou 400 hommes montés et équipés des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e régiments, et sur 4 escadrons ou 800 hommes des 6^e et 8^e régiments. Faites-moi un rapport là-dessus. J'ai accordé, je crois, des remotes à tous ces régiments. Faites-moi connaître ce que j'ai accordé et ce qu'il faudrait accorder encore pour avoir ces 400 hommes. Les suppléments seraient accordés sur les remotes de 1812, mais pourtant seraient commandés tout de suite.

4731. Compiègne, 3 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je vois que les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e régiments de cheval-légers n'ont que 135 chevaux de commandés. Ce sera

donc 275 chevaux pour chacun de ces régiments à commander pour la remonte de 1812. Je vois que vous avez, pour compléter les remontes, 9000 chevaux à vous procurer. Quand est-ce que vous espérez que ces 9000 chevaux seront livrés ?

P. S. Quels sont les obstacles qui s'opposent à ces fournitures ? Quels sont les moyens de les accélérer ? Il est nécessaire de faire une nouvelle commande tant pour les cheveu-légers que pour les régiments qui ont plus d'hommes que de chevaux.

4732. — Compiègne, 3 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous prie de m'envoyer les lettres que vous avez reçues du général César Berthier, depuis qu'il est en Corse, afin que je connaisse la situation des affaires dans cette île.

4733. — Compiègne, 3 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je suis très fâché qu'il n'y ait dans l'île de Port-Cros que 400 hommes. Réitérez l'ordre pour qu'à la première circonstance, on y fasse passer un plus grand nombre d'hommes.

4734. — Compiègne, 3 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au 2^e bataillon étranger de passer, aussitôt qu'il sera possible, à Livourne, d'où vous le dirigerez sur Rome. Partie de ce bataillon fera le service à Civita-Vecchia.

4735. — Compiègne, 5 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Le 12^e bataillon des équipages militaires a encore à Strasbourg 25 caissons. Il n'en a donc à l'armée que 232. Sur ce nombre de 232, 5 sont à réparer. Faites-moi connaître quand les 25 restés à Strasbourg auront rejoint leurs compagnies. Il y a aussi dans ce bataillon, qui est cependant composé de chevaux neufs, 70 chevaux à réformer.

4736. — Compiègne, 5 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Le dépôt de Strasbourg aura reçu au 15 septembre 1,500 conscrits réfractaires, et au 1^{er} octobre, 6,000. Le dépôt de Wesel en aura reçu 1,500 au 15 septembre, et 3,000 au 1^{er} octobre. Avez-vous pourvu aux moyens d'habiller et d'équiper tout cela, sans que ces hommes soient retenus trop longtemps dans ces dépôts? Quand vos envois sont-ils partis? Et quand arriveront-ils?

4737. — Compiègne, 7 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Envoyez au conseiller d'État, directeur des subsistances, la partie de la correspondance du général Berthier qui est relative à l'évaluation des blés envoyés en Corse et à ce que l'on perdra sur cette opération, en conséquence de l'évaluation du général Berthier.

4738. — Compiègne, 7 septembre 1811.

A Hulin (1).

Passez la revue du 4^e bataillon du 15^e régiment d'infanterie légère, et faites-moi connaître sa situation, et quand ce bataillon, fort de 900 hommes, armé et habillé, sera prêt à partir. Assurez-vous s'il manque des officiers ou des sous-officiers, et s'il est en parfait état. Je désirerais que ce bataillon pût partir avant la fin de septembre pour rejoindre son régiment.

4739. — Compiègne, 8 septembre 1811.

Duroc au comte de Cessac.

Je suis chargé par Sa Majesté de vous demander à quelle époque, cette année, se fait la conscription en Hollande, et quels sont les moments et les lieux où elle peut être le plus difficile.

4740. — Compiègne, 9 septembre 1811.

Les fournisseurs, dit le comte de Cessac, ne veulent pas livrer à Pau les 480 chevaux pour les chariots du 16^e bataillon ou bien ils demandent du temps ; il faudrait prendre ces chevaux par voie de réquisition dans les départements qui entourent Paris.

En faire une répartition entre ces départements : voilà bien du temps perdu.

4741. — Compiègne, 10 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je ne puis qu'être mécontent de votre rapport du 8

1. Hulin, général de division depuis le 9 août 1807, commandait la 1^{re} division militaire et était en même temps commandant d'armes de Paris.

septembre sur l'habillement du régiment d'Illyrie. Je vous envoie le rapport fait par le général de brigade Porson, chef de l'état-major, qui est un officier distingué. J'avais fait transcrire les plaintes qui m'étaient portées; en réponse, le bureau fait un rapport qui contient des choses vagues. Vous verrez par celui du général Porson que les habits destinés aux trois premiers bataillons n'ont pu être mis en service parce qu'ils sont trop petits, mal faits, et que le drap n'a pu être décati. Le dos et les manches ne sont pas doublés. Qui a fait confectionner ces habits? Pourquoi le drap n'a-t-il pu être décati? Pourquoi sont-ils trop étroits? Pourquoi les boutonnieres ne sont-elles faites que par un coup de ciseau? Vous verrez dans le rapport que les chemises sont trop courtes pour les hommes, que les souliers ne sont d'aucun usage et ont une semelle de carton, que les havre-sacs sont trop petits et de mauvaise qualité, qu'enfin il manque à ce régiment la moitié des shakos qu'il devrait avoir.

1742. — Compiègne, 10 septembre 1811.

Al. duc de Feltre.

Le dépôt du fort Lamalgue n'est pas encore supprimé. Il y a à ce dépôt 1.200 conscrits. Il y a de plus au lazareth de Marseille, 2.000 conscrits; ce qui fait 3.200 hommes qui restent au dépôt de la Méditerranée. Il faut que je dispose sur-le-champ de ces 3.000 hommes. Envoyez-moi la correspondance du commandant de ces dépôts et celle du général Dumuy, afin que je donne des ordres pour employer ces 3.000 hommes.

1743. — Compiègne, 10 septembre 1811.

Note du prince Borghese sur les conscrits déserteurs.

Renvoyé au ministre de la guerre, pour donner des ordres pour que tous ces conscrits soient arrêtés en Illyrie.

4744. — Compiègne, 10 septembre 1811.

Il n'y a pas de chevaux au camp de Zuidlaren pour atteler les deux batteries mobiles : on propose de former un équipage de chevaux de réquisition qui ne seraient levés qu'en cas d'attaque.

Je me refuse à la levée de l'équipage de réquisition. Mais j'autorise qu'on prenne les chevaux des 2^e et 37^e régiments, qui, au lieu de rester au camp, se rendront sur la côte et feront le service de colonnes mobiles.

4745. — Compiègne, 11 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Répondez au général Donnadieu, qu'on envoie sur la côte une bonne compagnie d'artillerie (1), indépendamment de celles de la marine; que, du reste, il ne peut compter que sur les soldats du régiment de la Méditerranée; que c'est à lui à les exercer tous les jours et en faire de bons soldats, tous les officiers et sous-officiers ayant servi.

4746. — Compiègne, 11 septembre 1811.

Le cadre du 5^e bataillon du 29^e léger doit-il être envoyé à Belle-Isle, pour y prendre 500 hommes, bien que le 29^e léger ne soit point destiné pour l'Espagne?

Le 5^e bataillon du 29^e d'infanterie légère doit aller prendre 500 hommes à Belle-Isle, puis je l'ai ordonné. Ces troupes resteront à Belle-Isle pour la garde de l'île.

Quant aux 3^e et 4^e bataillons du 29^e d'infanterie légère, faites-moi connaître quelle sera leur situation au 15 septembre; et si on pourrait se fier à les réunir à Brest.

1. On envoya même deux compagnies d'Alexandrie.

4747. — Compiègne, 12 septembre 1811.

Les soldats de la bande de Schill et d'Oels ¹⁾, détenus dans les bagnes de Cherbourg, Brest, Lorient et Toulon, en exécution de notre décret du 22 décembre 1809, seront mis en liberté et serviront à former deux compagnies de prisonniers étrangers. Une de ces compagnies sera organisée à Brest et prendra le n^o 7; l'autre le sera à Toulon et prendra le n^o 8. Leur force et leur composition seront conformes à ce qui est déterminé par notre décret du 1^{er} septembre 1810.

4748. — Compiègne, 13 septembre 1811.

Le ministre de la guerre écrira, par l'estafette de ce soir, au général Grenier, pour lui donner l'ordre de mettre deux bataillons dans la place de Gaète et de nommer un commandant d'armes français; la garnison napolitaine restera dans cette place.

4749. — Compiègne, 13 septembre 1811.

Au duc de Feltré,

Envoyez une instruction au général Bertrand, qui lui fera connaître ce que c'est que l'opération des colonnes mobiles. Dites-lui de ne pas s'effrayer, mais d'obliger tous les conscrits à rejoindre. Il faut les envoyer en dépôt à Turin.

4750. — Compiègne, 14 septembre 1811.

Le ministre a mis des fonds à la disposition de l'ordonnateur. Ou cet ordonnateur a malversé ou il fera arrêter ceux qui ont malversé. S'il a trouvé bons des effets

1. Brunswick-Oels.

qui ne le sont pas, il est complice. Sa Majesté ne l'accuse point. Elle suspend son jugement parce qu'elle ignore ce qu'il a dit sur ces effets. Mais elle se demande: comment cet ordonnateur n'a-t-il pas été le premier à dire que cette fourniture était mauvaise?

4751. — Compiègne, 14 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Tous les hommes du dépôt de Strasbourg qui se rendent en Allemagne, s'embarqueront à Strasbourg pour descendre le Rhin jusqu'à Wesel.

4752. — Compiègne, 14 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je donne ordre que le cadre du 1^e bataillon du 46^e se rende à Strasbourg et que le cadre du 1^e bataillon du 19^e de ligne se rende à Wesel. Ces cadres prendront chacun 900 conscrits. Donnez ordre que les Conseils d'administration de ces régiments fournissent à ces bataillons l'habillement, le petit et grand équipement: ils peuvent le tirer de leurs magasins en tout ou en partie: vous leur fournirez les draps. C'est le moyen de pourvoir aujourd'hui à l'habillement des conscrits réfractaires.

4753 — Compiègne, 17 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vois dans les états du ministre de l'administration de la guerre qu'il porte trois bataillons du 29^e d'infanterie légère à l'île de Ré. Il me semble que c'est une erreur. Il ne doit y avoir que deux bataillons du 29^e d'infanterie légère à l'île de Ré: un troisième doit être à Belle-Isle.

4754. — Compiègne, 17 septembre 1811.

On propose de suspendre le colonel Berruyer de ses fonctions et de le renvoyer, pour plus ample examen de sa conduite, devant une commission du conseil d'Etat.

Approuvé.

4755. — Compiègne, 18 septembre 1811.

Au comte de Cessac.

Les selles fournies à Auch pour l'artillerie manquent de crius. On se plaint à Strasbourg que les effets envoyés de Paris ne soient point confectionnés avec soin; on est plus satisfait de ce qui est fourni à Strasbourg.

4756. — Compiègne, 18 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie la correspondance du général commandant la 13^e division militaire. Je n'y vois pas de traces qu'un bataillon du 29^e léger soit allé à Belle-Isle pour se compléter. Je crains qu'il n'y ait quelque erreur et qu'on n'ait envoyé ce bataillon à l'île de Ré.

4757. — Compiègne, 18 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que les deux 5^{es} régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la garde se rendent à Rouen, Amiens et Péronne, conformément au casernement que j'ai arrêté pour la garde.

Donnez ordre que le bataillon de pupilles qui est à Rouen, se rende au Havre, et que le bataillon du 113^e qui est au Havre, se rende à Cherbourg, pour rejoindre son autre bataillon.

4758. — Ostende, 23 septembre 1811.

Au duc de Feltre.

Faites partir le 5^e régiment de voltigeurs et le 5^e régiment de tirailleurs de ma garde pour Calais. L'un tiendra garnison à Calais et l'autre à Dunkerque. Vous recommanderez aux commandants d'armes de faire bien loger ces régiments, de veiller à ce qu'ils s'instruisent et de ne leur faire faire que le service nécessaire pour la défense de ces deux places.

4759. — Flessingue, 28 septembre 1811.

On propose d'envoyer de nouvelles recrues au régiment d'Isenbourg à Corfou.

J'ai suffisamment d'étrangers à Corfou.

4760. — Anvers, 1^{er} octobre 1811.

Sur les 2^e et 4^e bataillons du 2^e régiment suisse.

Les faire partir de Marseille pour Dijon: l'on me rendra compte de leur arrivée à Dijon.

4761. — Anvers, 1^{er} octobre 1811.

Le cadre du 4^e bataillon du 23^e léger est parti de Perpignan pour se rendre à Toulon.

Il prendra des conscrits réfractaires à Toulon.

4762. — Anvers, 1^{er} octobre 1811.

Sur les 3^e et 4^e bataillons du 29^e léger qui sont à l'île de Ré.

Les laisser l'hiver dans l'île de Ré.

4763. — Anvers, 1^{er} octobre 1811.

Un escadron du 15^e régiment de chasseurs à cheval est parti d'Auch pour Bayonne : un second est prêt à partir dans les premiers jours d'octobre.

Donner l'ordre à ce second escadron de partir le 10 octobre pour Bayonne et de là pour Burgos; il rejoindra l'autre escadron.

4764. — Anvers, 3 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vois par un de vos rapports qu'une compagnie du 120^e régiment, complétée par des conscrits réfractaires, a été débarquée à Fouras. Qui a donné cet ordre?

4765. — Utrecht, 8 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Dumuy, que, s'il le juge convenable, il fasse embarquer au 1^{er} novembre le 6^e bataillon du 10^e de ligne pour Gênes, d'où il se dirigera sur Parme où ce bataillon se trouvera près de son dépôt.

4766. — Utrecht, 9 octobre 1811.

Sur la difficulté de remplir le cadre du 3^e bataillon du 10^e régiment d'infanterie légère, arrivé le 26 septembre à La Rochelle pour réunir 1.200 conscrits réfractaires,

J'ai déjà répondu là-dessus que le général peut prendre sur la différence de 110 hommes à 200 qu'ont les différentes compagnies.

4767. — Amsterdam, 10 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un état du 26^e régiment d'infanterie légère. L'infanterie légère achetait autrefois ses draps et assure qu'elle était mieux fournie. Vous verrez par cet état que ce régiment se plaint de la mauvaise qualité du drap bleu qui lui a été envoyé des magasins de Paris et de Strasbourg et n'estime pas que ces étoffes puissent durer autant que le prescrivent les règlements. Le drap beige et le tricot livrés par quelques-uns des fournisseurs sont d'une qualité inférieure à ceux qu'achetait le régiment.

4768. — Amsterdam, 10 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Faites-moi connaître: 1^o si les cadres des dix-sept 4^{es} bataillons qui arrivent d'Espagne ont leurs six compagnies ou seulement quatre; 2^o ce qu'ils ont d'officiers et de sous-officiers. Il faut laisser aller ces cadres à leurs dépôts respectifs, et les compléter en officiers et sous-officiers, afin qu'au printemps prochain, ils puissent être complétés en soldats, et servir, s'il y a lieu, pour l'Espagne.

4769. — Amsterdam, 11 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Employez le général Baraguey d'Hilliers dans une grande division militaire.

4770. — Amsterdam, 11 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Ecrivez au général Berthier ¹ que, si les deux ba-

1. César Berthier.

tailions de la Méditerranée ne sont pas encore partis de Corse, il aït à en faire connaître l'état de situation, le nombre d'hommes, le pays d'où ils sont, l'état de leur habillement, de leur instruction, etc., avant de les faire partir de Corse.

4771. — Amsterdam, 13 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Je reçois votre lettre du 8. Je n'y vois pas que vous ayez pris des mesures relativement au régiment illyrien. J'y vois seulement que j'y ai dépensé inutilement 400.000 francs, que ce régiment est nu, et que, depuis un an, il ne peut me servir à rien.

4772. — Amsterdam, 18 octobre 1811.

Note sur le Texel.

Les fortifications qu'on établira au Texel, doivent avoir deux buts :

1^o Défendre la passe. 2^o Défendre le mouillage.

De ces deux buts, le plus important est celui de défendre le mouillage.

La batterie de la Révolution défend la passe.

Le mouillage s'étend depuis les établissements le long du canal dans l'espace de 1200 toises.

De ce canal, port, ou mouillage, à la batterie de la Révolution, il y a une lieue, 2100 toises, d'où il s'en suit qu'il faut défendre la passe par la batterie de la Révolution, par un fort séparé, couvert par une inondation; ce fort devant être assiégé en règle, on ne s'embarrassera pas de la hauteur, qui est à 600 toises, puisque c'est loin.

Ce fort doit être peu considérable, n'ayant pour but que de renfermer la batterie. Il suffira d'avoir un penta-

gone, ou un quadrilatère en terre, dans le genre du fort Impérial, avec une tour blindée à l'abri de la bombe. S'il peut être couvert par une inondation, il remplira parfaitement son but.

Lorsque ce fort isolé sera attaqué sérieusement, il sera pris, cela est sans remède.

Mais ce fort pris, l'ennemi n'aura rien, puisqu'il faudra prendre les vaisseaux, qui sont dans le mouillage, et la place qui les protège.

Or, la place doit être située dans la plaine, où on projette un bassin: les batteries de l'Union et de l'Indivisibilité doivent être occupées par des forts séparés, liés à la place par l'inondation.

On aura donc trois forts en avant de la place, en supposant que les batteries de l'Union et de l'Indivisibilité ne puissent être rapprochées et réunies dans un seul fort.

La place aura pour centre l'arsenal de Nieuwen-veert, et sera couverte par une immense inondation.

On suppose que la batterie de la Révolution pourra être prise. Une fois prise, l'ennemi longera les bords de la mer et prendra le fort de l'Indivisibilité, puis il prendra le fort de l'Union. Celui-ci pris, on sera bien maître du passage, mais on aura à lutter contre la garnison, l'artillerie, et l'enceinte de la place, couverte par l'inondation.

Ceci suppose l'attaque du côté de droite; en la supposant du côté gauche, la place ne craindra rien, puisque tout porte à penser qu'on pourra multiplier l'inondation à volonté.

La batterie de la Révolution sera prise après une attaque sérieuse, les deux autres le seront ensuite. Mais la place, couverte de l'autre côté par l'inondation, ne doit pas être prise, et tant que ses magasins, chantiers, et les vaisseaux ne seront pas pris, on aura obtenu le maximum.

Supposons 300 hommes dans le fort de la Révolution, 2.700 hommes dans les autres forts et la place qui sont liés par l'inondation. On aura donc, avec 3.000 hommes,

obligé l'ennemi à trois grands sièges, sans que cela le mène à rien : tout cela avec de bons ouvrages en terre, couverts par l'inondation, avec quelques réduits en maçonnerie, à cause des gelées.

Mais une position importante comme le Texel sera défendue par plus de 3.000 hommes, puisque les 12 vaisseaux de guerre qui y seront, fourniront 6.000 hommes, et que, joints aux 3.000 hommes de terre, on aura une garnison de 9.000 hommes.

Cela étant ainsi, il serait malheureux que l'ennemi vînt se porter sur la hauteur du Kyk-duin, qu'il eût déjà ouvert la tranchée devant le fort de la Révolution, quand on serait instruit à Amsterdam de son débarquement. Ainsi mon opinion est : qu'il faut porter là la défense sérieuse, mais que la guerre de campagne doit se porter en avant, où l'isthme est très étroit : on pourrait peut-être le rendre plus étroit, en plaçant des pâtés dans l'eau ou dans l'inondation.

Si on peut avoir un isthme de 600 toises, on pourra très bien y construire un bon hexagone ou citadelle. Il est bien entendu que cet ouvrage sera le plus près possible du Helder, mais d'après l'indication de la carte, il paraîtrait qu'on serait obligé de le placer à une lieue. Ainsi il faudrait qu'un millier d'hommes pût arrêter là l'ennemi une douzaine de jours.

4773. — Amsterdam, 18 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un mémoire sur le service des transports en Espagne. Faites-moi un rapport là-dessus, tant pour combler le déficit, que pour améliorer ces marchés.

4774. — Amsterdam, 18 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Les 1^{er}, 6^e, 7^e et 11^e régiments de cuirassiers se rendent

à Münster; ils ont tous beaucoup de chevaux à recevoir des commandes faites. Autorisez ces régiments à se procurer ces chevaux en Allemagne et faites-moi un rapport général sur les mesures à prendre pour pouvoir compléter à 1.100 hommes et à 1.000 chevaux les régiments de cuirassiers et de cavalerie légère qui se trouvent au delà du Rhin.

4775. — Amsterdam, 18 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Le 9 bataillon du train, qui est à Plaisance, ne doit pas être employé au halage du Pô. Il doit se compléter et se mettre en état de faire un bon service. Faites-moi connaître quand ce bataillon sera disponible.

4776. — Amsterdam, 18 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie un travail sur le corps d'observation de l'Elbe; il est bien important qu'il soit nommé sans délai à tous les emplois vacants.

4777. — Amsterdam, 19 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Il y a à Lille un bataillon de chasseurs rentrés. Je ne connais pas son organisation; mais je désire que vous fassiez passer une ou deux compagnies de ce bataillon bien habillées et bien armées dans l'île du Texel où elles tiendront garnison jusqu'à nouvel ordre. La partie du bataillon étranger qui est au Texel, passera au Helder et, par ce moyen, ce bataillon entier se trouvera réuni au Helder.

4778. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

Au comte de Cessac.

Vous me rendez compte, par votre rapport du 13, que 210 chariots se réunissent à Pau; mais vous ne me dites pas quand ils y seront réunis, quand les chevaux y seront, et quand je pourrai en disposer. Quant aux 60 chariots qui complètent les 300 que j'ai demandés pour cette année, faites-les partir pour Wesel. Ils vous serviront à transporter au corps d'observation de l'Elbe les effets d'ambulance et autres effets dont ce corps a besoin, en écrivant aux dépôts de diriger sur Wesel ce qu'ils auraient à envoyer, et en chargeant ces effets à Wesel sur ces chariots. Vous écrivez au prince d'Eckmühl d'envoyer, du 12^e bataillon d'équipages militaires, le nombre de chevaux nécessaires pour prendre ces 60 chariots. Mon intention étant que 3 compagnies du 12^e bataillon aient des chariots de nouveau modèle, et trois compagnies des caissons, de sorte que ce bataillon ait 120 chariots et 120 caissons, ces 60 chariots disponibles peuvent partir sans délai, les 60 autres seront envoyés aussitôt qu'ils seront confectionnés. Vous aurez ainsi 60 caissons disponibles au corps d'observation de l'Elbe. Vous en donnerez quatre au 11^e régiment d'infanterie légère, et quatre à chacun des 127^e, 128^e et 129^e régiments de ligne, ce qui fera seize: vous ferez parquer les autres dans un lieu convenable avec les harnais, pour être disposés selon les circonstances, et spécialement pour fournir aux bataillons qui n'auraient pas de caisson. Les régiments de cavalerie doivent avoir un caisson d'ambulance, plusieurs n'en ont pas. Il est utile d'avoir une réserve de 120 caissons dans le nord pour y pourvoir. Ainsi le corps d'observation de l'Elbe aura une centaine de caissons attachés à ses bataillons, 120 caissons servis par le 12^e bataillon d'équipages militaires, et 120 chariots pour le service du magasin. Je pense qu'il est inutile que vous écriviez au prince d'Eckmühl et à l'ordonnateur d'utiliser cette grande quantité de caissons, en les employant au transport des effets

d'ambulance et d'équipement de Wesel aux différents régiments. Les dépôts des régiments du corps d'observation de l'Elbe, étant pour la plupart, sur le Rhin et sur la Meuse, cela devient aisé, et alors le transport de Wesel aux corps ne coûterait rien.

Quant aux constructions à faire à Sampigny, pour l'année 1812, vous me préparerez ce travail pour le mois de novembre.

4779. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

Le général Donzelot doit envoyer en Italie 1500 Albanais qui se trouvent à Corfou : quelle direction faut-il leur donner ?

Lorsqu'on aura des nouvelles de leur débarquement, on donnera des ordres.

4780. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

Sur le 4^e escadron du 15^e régiment de chasseurs qui se rend d'Auch à Bayonne pour rejoindre le 3^e escadron dernièrement entré en Espagne.

J'approuve fort ce mouvement. Donnez ordre au colonel ou au major de s'y rendre, pour en prendre le commandement, et nommer aux emplois vacants de ces deux escadrons.

4781. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

On propose de transférer les dépôts des 3^e et 4^e régiments de chevaux-légers lanciers (ci-devant 8^e et 9^e de dragons) de Montmédy et de Châteaudun, le 3^e à Cambrai et le 4^e à Lille.

Approuvé.

4782. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

Le major du 7^e hussards demande que le dépôt qui est depuis sept ans à Ruremonde, soit transféré à Liège.

Approuvé.

4783. — Amsterdam, 20 octobre 1811.

Le 2^e bataillon du régiment de Prusse n'a dans l'île de Goeree que 495 hommes présents sous les armes, et 350 sont aux hôpitaux; on a fait partir du dépôt qui est à Lille, 300 hommes habillés, armés et équipés, pour renforcer ce bataillon.

Approuvé. Mais je désire que le ministre organise ce régiment et fasse diriger sur celui-là et sur l'irlandais tout ce qui vient d'Allemagne, afin que ces régiments me gardent la Hollande.

4784. — Amsterdam, 23 octobre 1811.

Au comte de Cessac,

Je vous envoie une lettre d'un de mes officiers d'ordonnance sur ce qui se passe à Pau.

4785. — Amsterdam, 23 octobre 1811.

Au duc de Felbre,

Il y a un grand nombre d'Espagnols parmi les prisonniers, surtout parmi ceux venant de Catalogne, qu'il faudrait détenir dans des prisons d'État: ce sont des brigands qui tiennent des propos atroces. Étant fort rusés et sans aucun honneur, ils s'échapperaient et nous feraient beaucoup de mal. Prenez des renseignements à cet égard auprès du ministre de la police, faites-en donner l'état et prenez des mesures sur-le-champ pour leur arrestation et leur détention dans des prisons d'État.

4786. — Rotterdam, 25 octobre 1811.

Le général-commandant à Brest écrit que parmi les hommes de la frégate la *Clorinde* qu'il doit diriger sur leur corps, il y a beaucoup de sous-officiers sortis de la garde impériale et d'officiers qui appartiennent à la marine.

Renvoyé au ministre de la guerre. Se servir de ces hommes, au lieu de les renvoyer à leur corps, pour compléter les compagnies destinées à tenir garnison sur les vaisseaux, qui sont dans la 13^e division militaire.

4787. — Rotterdam, 26 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Le 4^e bataillon du 22^e régiment d'infanterie légère a débarqué à la Spezzia le 14 de ce mois. Donnez ordre que, de Rome, il rejoigne son régiment. Vous chargerez le général Grenier de faire faire le tiercement de ce bataillon, c.-à-d., de faire répartir les officiers, sous-officiers et soldats également dans les quatre bataillons, de manière qu'ils soient parfaitement égaux.

4788. — Château de Loo, 28 octobre 1811.

A Berthier.

Sur les 400.000 francs que je me suis réservés à Burgos, sur je ne suis quel convoi, donnez ordre que 100.000 francs soient envoyés sur-le-champ, au compte de l'armée du Nord, pour le 130^e régiment à Santander; que 100.000 francs soient envoyés à Santona, savoir: 30.000 francs pour mettre au courant la solde des troupes qui s'y trouvent, 50.000 francs pour les travaux du génie et 20.000 francs pour les dépenses de l'artillerie.

4789. — Château de Loo, 28 octobre 1811.

Au duc de Feltre.

Les deux bataillons du 113^e qui sont à Cherbourg et les deux bataillons suisses doivent être réunis. Si les ca-

sernes ne peuvent contenir ces quatre bataillons, il faut mettre dans la ville ce qu'on pourra y caserner, et cantonner le reste dans les villages les plus près. Cela aura l'avantage de pouvoir exercer ces troupes, et d'en imposer à l'ennemi sur l'existence d'une grande quantité de troupes à Cherbourg.

4790. — Nimègue, 30 octobre 1811.

A Bertiier.

Donnez ordre en Espagne que la compagnie des guides revienne à Bayonne.

4791. — Wesel, 1^{er} novembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous fassiez faire l'état de situation des régiments de conscrits réfractaires à l'époque du 1^{er} novembre, en spécifiant bien les ordres que j'ai donnés, afin que je voie les mesures que j'ai encore à prescrire. Il est nécessaire de distinguer les conscrits qui existent aux différents régiments réfractaires, de ceux qui ont été envoyés aux armées.

4792. — Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois la nouvelle que le 2^e bataillon étranger est arrivé à Livourne. Donnez ordre, dans ce cas, que ce bataillon soit dirigé sur Rome, où il tiendra garnison jusqu'à nouvel ordre.

4793. — Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Sur la formation de deux colonnes mobiles dans les 29^e et 30^e divisions militaires ; elles sont destinées à poursuivre les brigands.

Je m'en rapporte, pour la direction de tout cela, au vice-roi, qui est plus près, et que cela regarde comme commandant de mes troupes en Italie.

4794. — Düsseldorf, 3 novembre 1811.

Les bâtiments qui forment la seconde expédition de Trieste, vont faire voile pour Corfou ; on demande quels sont les 300 hommes de « troupes passagères » qui font partie de cette expédition.

Ecrire au vice-roi qu'il doit fournir des Italiens pour recruter le régiment qui est à Corfou.

4795. — Compiègne, 11 novembre 1811.

Les hommes provenant du 1^{er} bataillon expéditionnaire français, de barqués de la *Clorinde* à Brest, ont été dirigés sur leurs corps respectifs, excepté onze sous-officiers qui avaient été tirés des fusiliers chasseurs de la garde et qui attendent à Brest leur destination ; on propose de faire passer ces onze sous-officiers dans le 70^e de ligne et le 29^e léger qui sont à portée.

On a eu tort de diriger ces hommes sur leurs corps respectifs. Mon intention était qu'ils restassent réunis au bataillon expéditionnaire qui est à Brest ces hommes n'appartenant plus à leurs corps, puisqu'ils en avaient été effacés par procès-verbaux. Il faut attacher au bataillon expéditionnaire tous les sous-officiers qui sortent de la garde. On va avoir besoin d'hommes pour Batavia, et ceux-ci serviront.

4796. --- Compiègne, 11 novembre 1811.

On propose de laisser encore à Lille le dépôt du 4^e régiment étranger (ci devant régiment de Prusse) qui devait être placé à Grave.

Approuvé.

4797. --- Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

A Berthier.

Donnez ordre que le détachement de gendarmerie d'élite qui est en Espagne, rentre à Bayonne.

4798. --- Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

Le colonel Dupuy, commandant le 1^{er} régiment de la Méditerranée, a été accusé : 1^o d'avoir maltraité et frappé plusieurs habitants de Bastia ; 2^o d'avoir manqué à la subordination envers le général Morand ; 3^o d'avoir maltraité et frappé l'ordonnateur Blanchou. La commission chargée d'informer sur cette affaire et composée des comtes Gassendi, Gouvion Saint-Cyr et Andréossy, propose de faire détener le colonel Dupuy pendant un mois dans un poste militaire.

Approuvé.

4799. --- Saint-Cloud, 12 novembre 1811.

De même que dans l'affaire du colonel Dupuy, la commission composée des comtes Gassendi, Dumas et Andréossy propose de faire détener le colonel Berruyer pendant un mois dans un poste militaire.

Approuvé.

4800. --- Saint-Cloud, 13 novembre 1811.

Sa Majesté désire que le ministre de la guerre lui envoie les états de situation les plus récents de l'armée de Catalogne.

4801. — Saint-Cloud, 16 novembre 1811.

Une partie du 3^e bataillon des pupilles de la garde impériale est à Fécamp ; l'autre partie doit se rendre à Saint-Valery en Caux ; le général commandant la 15^e division militaire propose de réunir à Dieppe tout le bataillon.

J'approuve qu'il soit réuni à Dieppe, si à Dieppe on peut le caserner.

4802. — Saint-Cloud, 18 novembre 1811.

Les deux bataillons croates, partis de Genève, s'acheminent par Dijon sur Paris où ils seront le 1^{er} et 4 décembre.

Faire venir ces bataillons jusqu'à Provins. Là, on les passera en revue, pour s'assurer si l'on peut les faire venir à Paris. On m'en rendra compte pour que je voie s'il n'y a pas d'inconvénient.

4803. — Saint-Cloud, 18 novembre 1811.

Sur les 2^e et 4^e bataillons du 2^e régiment suisse qui sont à Nevers et qui compléteront au 7 décembre 1.500 hommes.

Faire venir ces deux bataillons à Paris.

4804. — Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

A Berthier.

Témoignez mon mécontentement au général Dorsette de ce qu'il n'a pas fait relever les troupes de la division du général Vandermaesen à Soria et Aranda, de sorte que ces troupes n'ont pu rejoindre encore l'armée de Portugal. C'est vouloir perdre entièrement l'armée que de se conduire de cette manière.

4805. Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

A Berthier.

Donnez ordre au duc de Raguse d'exécuter sans délai un décret du 7 septembre, qui organise le 13^e de chasseurs à huit escadrons.

Il manque des généraux de brigade de cavalerie à l'armée de Portugal. Faites-moi connaître si je n'ai pas donné l'ordre à deux de s'y rendre. Ils y sont nécessaires pour remplacer les généraux Ornano et Lamotte.

Remettez-moi l'état de situation de l'armée d'Espagne en joignant à chaque régiment ce qu'il a dû recevoir pour les différents régiments, bataillons ou escadrons de marche qui sont entrés en Espagne au 1^{er} novembre.

4806. Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

A Berthier.

Ce n'est point le 1^{er} bataillon seulement du 1^{er} régiment de marche d'Aragon, que j'ai ordonné qu'on envoyât à Pampelune, mais bien tout le régiment, composé de trois bataillons: ce qui, avec les deux bataillons du 1^{er} régiment de marche de Portugal, fera cinq bataillons, qui assureront les débouchés pendant que les généraux Reille et Caffarelli seront hors de Navarre.

4807. Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Au duc de Feltre.

Il faut ordonner que les hommes qui sont au dépôt de Saintes, appartenant aux huit régiments de dragons qui doivent revenir, 2^e, 5^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 19^e, et 20^e, soient incorporés dans les dépôts des douze régiments qui doivent rester 1^{er}, 6^e, 11^e, 15^e, 16^e, 18^e, 21^e, 22^e, 24^e.

25^e, 26^e et 27^e), et que les officiers et sous-officiers de ces huit régiments aillent de Saintes à leurs dépôts dans le Nord.

4808. — Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Au duc de Feltré.

Vous ferez connaître au colonel du 2^e régiment de la Méditerranée que, voulant donner une marque de confiance à ce régiment, j'ai destiné les deux premiers bataillons à faire partie du corps d'observation d'Italie et les 3^e, 4^e et 5^e bataillons à la garde des îles d'Hyères et de Toulon.

4809. — Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

Au duc de Feltré.

J'ai ordonné le 18 septembre, que le bataillon de marche d'Illyrie, fort de 1.400 hommes, qui est à l'île Sainte-Marguerite, fût dirigé sur Gênes, pour être envoyé de là en Illyrie, et compléter les bataillons de guerre qui sont dans ces provinces. Faites-moi connaître quand cet ordre sera exécuté.

Envoyez-moi les dernières lettres et situations que vous avez reçues du général Berthier, sur le 1^{er} régiment de la Méditerranée, qui est en Corse et à l'île d'Elbe.

Envoyez-moi le dernier état de situation du régiment de Belle-Isle, en me faisant connaître les compagnies qui ont concouru à former le bataillon de marche, et le nombre des compagnies qu'a actuellement chaque bataillon et leur situation.

Envoyez-moi l'état de situation du régiment de l'île de Ré, afin que je connaisse les compagnies qui ont formé le régiment de marche.

Donnez ordre aux cadres des régiments de l'île de Ré et de Belle-Isle, de rentrer aux îles de Ré et d'Oron et

à Belle-Isle, aussitôt qu'ils auront versé leurs hommes au corps d'observation de l'Elbe.

Faites-moi connaître la situation du régiment de Walcheren, et où se trouve le 3^e bataillon.

4810. — Saint-Cloud, 20 novembre 1811.

On propose de prendre les canonniers, destinés à compléter les cinq compagnies d'artillerie à pied de l'armée du Nord, non seulement dans les dépôts de Bayonne, mais dans les bataillons de la division de réserve commandée par le général Monthion.

Accordé: les prendre dans la division de réserve

4811. — Saint-Cloud, 21 novembre 1811.

— Le général de division comte Delaborde demande un congé de convalescence que l'Empereur l'a autorisé à solliciter pour l'hiver prochain. Si S. M. veut bien accorder ce congé, le ministre propose de confier le commandement provisoire de la 13^e division militaire au général de division comte Beker.

J'approuve le congé demandé pour le général Delaborde: un général de brigade commandera la division en son absence: le général Beker doit rester à Belle-Isle.

4812. — Saint-Cloud, 21 novembre 1811.

Sur les garnisons à fournir à deux frégates de Rochefort.

Me faire un rapport général sur toutes les compagnies de garnison.

4813. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Au comte de Cessac,

J'ai reçu votre état pour la remonte de 1812.

Les régiments de cheval-légers n'y sont pas portés.

Avant de signer le décret, j'ai besoin que vous m'envoyiez la situation de ces régiments, indiquant : 1^o les hommes existant au 15 novembre; ce qu'ils avaient encore à recevoir de la conscription; 2^o les chevaux existant; ce qu'ils avaient encore à recevoir des remotes.

Je désire que vous joigniez à cet état un rapport sur l'organisation de ces régiments et sur leur habillement, étant nécessaire de les avoir au 1^{er} février en état d'entrer en campagne.

4814. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

On expose pourquoi deux convois de mulets de bât sont arrivés en mauvais état à Burgos.

Renvoyé au major général pour donner des instructions pour la marche de ces mulets.

4815. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Faut-il maintenir sur le pied de guerre, « au moins quant aux chevaux qui ont extrêmement fatigué tout l'été », la brigade de cavalerie légère, 23^e et 24^e chasseurs qui sont cantonnés, l'un dans la Lippe, l'autre dans le grand-duché de Berg ?

Approuvé, qu'ils soient laissés comme ils sont.

4816. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Sur les deux bataillons croates qui se rendront à Provins le 28 novembre et le 1^{er} décembre.

Je désire voir ces bataillons à la parade du 1^{er} décembre à Paris. Voir s'il est possible d'accélérer leur route, en supposant qu'ils soient dans le cas de paraître à la parade.

.

4817. — Saint-Cloud, 23 novembre 1811.

Affaire Steenhautd. Ce colonel du 21^e chasseurs à cheval a été accusé de lâcheté et de malversation par vingt-cinq officiers de son régiment. Une commission du Conseil d'état a examiné sa conduite et jugé que la dénonciation était injuste, que les officiers méritaient une punition sévère et même la destitution. Le ministre n'est pas de cet avis : les pièces à la décharge du colonel n'étaient pas très positives et laissèrent dans l'opinion du ministre que la conduite de Steenhautd était équivoque. Le duc de Feltre propose donc de placer le colonel dans un autre corps et de réprimander sévèrement les officiers qui se sont permis de faire une dénonciation collective contre leur chef.

Approuvé.

4818. — Saint-Cloud, 24 novembre 1811.

Au duc de Feltre.

Lorsque le cadre du 3^e bataillon du 2^e régiment de la Méditerranée retournera à Toulon, il sera complété par ce qui est disponible dans les 1^e et 5^e bataillons, afin d'égaliser le 3^e et le 1^e bataillon.

Donnez ordre que tous les hommes du bataillon de Belle-Isle, qui est à Santona, soient incorporés dans le 130^e à Santona, et que le cadre de ce bataillon revienne à Belle-Isle; par ce moyen, les cinq bataillons de Belle-Isle seront complets.

Les cadres des 8 compagnies du régiment de l'île de Ré qui reviennent du corps d'observation de l'Elbe, porteront les cadres de ce régiment au complet. Il sera nécessaire, lorsque ces cadres seront arrivés, de penser à compléter ce régiment, de sorte que l'effectif de chaque compagnie soit de 110 hommes.

Je pense qu'il est convenable de retenir à Wesel le cadre du 3^e bataillon du régiment de Walcheren. Il serait inutile dans l'île de Walcheren, puisqu'il n'y a pas de conscrits réfractaires que pour compléter les trois bataillons qui s'y trouvent.

4819. — Saint-Cloud, 25 novembre 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que le 1^{er} escadron et le dépôt du 14^e de chasseurs partent de Piémont, pour se rendre à Auch

4820. — Saint-Cloud, 27 novembre 1811.

Les deux bataillons croates ne pourront être rendus à Paris pour le 1^{er} décembre, et ils ne seraient pas encore parfaitement en état : on pourrait remettre la parade du 1^{er} décembre au 8 du même mois, et le 2^e régiment suisse y paraîtrait aussi.

Cela sera fait ainsi : la parade sera retardée de huit jours.

4821. — Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Au duc de Feltré.

Ecrivez aux commandants militaires de Toulon, de Brest, de Lorient, de Rochefort, du Texel, d'Anvers, de vous envoyer tous les jours un rapport des mouvements extérieurs des escadres, c'est-à-dire, de tout ce qui se voit. Recommandez que ces rapports soient faits sans que la marine en ait connaissance.

4822. — Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Au duc de Feltré.

J'approuve que le dépôt du 21^e de chasseurs qui est à Colmar, soit rapproché des frontières d'Espagne et placé à Libourne.

4823. — Saint-Cloud, 30 novembre 1811.

Les vélites à cheval, nommés à des emplois de brigadier, de fourrier et de maréchal des logis dans la garde, doivent-ils continuer à payer la pension? On pense qu'ils sont censés incorporés dans la garde, du jour de leur nomination à des places de brigadier et de sous-officier, et que, des lors, ils doivent jouir de tous les avantages attachés à cette incorporation, et ne plus continuer à payer la pension.

Approuvé.

4824. — Paris, 2 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Il paraît que deux seules compagnies du 5^e bataillon du 1^{er} régiment de ligne ont débarqué à Gênes. Les deux autres compagnies resteraient encore au château d'If. Faites-moi connaître la situation de ces deux compagnies.

4825. — Paris, 2 décembre 1811.

Lettre de Davout sur la revue de rigueur que doivent passer les généraux Dalton et Feste, aux 127^e et 128^e régiments.

Le ministre répondra sur ces différents objets conformément à mes intentions.

4826. — Paris, 3 décembre 1811.

Les deux bataillons croates arriveront le 7 à Paris, ainsi que le 2^e régiment suisse: faut-il que les autres troupes de la garnison de Paris paraissent à la même parade?

Oui: les vétérans prendront le service.

4827. — Saint-Cloud, 3 décembre 1811.

L'adjudant-commandant Dentzel (1) commandait l'escorte d'un convoi qui a été pillé et l'Empereur a prescrit, le 27 juin, de le mettre aux arrêts. Berthier assure que Dentzel ne mérite aucun reproche et qu'il a fait tout ce qu'il pouvait faire.

Faire interroger le colonel Laffite sur cet objet.

4828. — Paris, 4 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Dans les états de situation où vous portez le corps d'observation de l'Elbe, il faudra porter le corps de réserve de cavalerie, afin que je voie d'un coup d'œil la composition de tout ce corps.

4829. — Paris, 4 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que tout ce qui appartient au 2^e de ligne et au 37^e de ligne (qui se trouvent embarqués sur les différentes flottilles, soit débarqué et renvoyé à ses corps respectifs.

Il y a beaucoup d'emplois vacants dans le 11^e régiment d'infanterie légère, entre autres un chef de bataillon et le major: il est important de nommer sans délai à ces places.

4830. — Paris, 4 décembre 1811.

M^r d'Oultremont demande pour son fils, élève de l'Ecole militaire de Saint-Germain (2), une sous-lieutenance.

Ajourné à une année.

1. L'ancien conventionnel qui devint général de brigade: voir sur lui notre *Hoche et la lutte pour l'Alsace*, p. 200-202.

2. Ferdinand d'Oultremont, né à Anvers le 8 février 1792, élève pensionnaire à l'Ecole spéciale militaire de cavalerie (15 février 1811), sous-lieutenant au 2^e carabiniers (30 janvier 1813), tué à l'ennemi devant Soissons (23 mars 1814).

4831. — Paris, 5 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 1 décembre sur le 5^e bataillon du 1^{er} de ligne. Ce compte-rendu me paraît entièrement satisfaisant. Je vois avec plaisir qu'il n'y a pas eu de désertion dans les conscrits réfractaires qui ont été à l'armée d'Italie.

4832. — Rambouillet, 5 décembre 1811.

On propose que les vélites de la garde impériale qui passent officiers dans la ligne, jouissent de la gratification de 300 francs accordée par l'arrête du 9 frimaire an XI aux sous-officiers promus au grade d'officier après cinq ans de service. Quelques vélites, appartenant à des familles peu fortunées et promus au grade de sous-lieutenant, ne peuvent s'équiper sans contracter des dettes.

Refusé. Les vélites doivent être à même de faire cette dépense.

4833. — Paris, 9 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Castex, commandant la brigade composée des deux régiments de chasseurs (le 23^e et le 24^e), qui sont à Münster, d'être aux ordres du prince d'Éckmühl, et d'exécuter sur-le-champ ceux que le maréchal lui donnera.

4834. — Paris, 9 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

On m'assure que le 2^e de ligne et le 37^e ont à leur 5^e bataillon des hommes disponibles. S'il y a plus de 50 hommes, donnez ordre qu'ils partent et aillent re-

joindre leur régiment à Münster. Ils s'embarqueront à Strasbourg sur le Rhin. Le 2^e et le 37^e, ayant cinq bataillons à l'armée, doivent avoir un major en second; proposez-moi sans délai la nomination de ce major en second.

4835. — Paris, 9 décembre 1811.

Lettre confidentielle du comte Montbion sur un convoi qui rentre en France et qui porte beaucoup d'argent, notamment 1.968 onces de vaisselle, appartenant au général Darricau.

Le prince de Neuchâtel donnera ordre que tout ce qu'il y a d'effets précieux ou d'argenterie, etc., à Irun, à Bayonne, et sur la route, soit séquestré et transporté à la citadelle de Bayonne. Sur le compte qui me sera rendu, je déciderai ensuite ce qui devra en être fait. Il faut, en général, établir une surveillance, pour arrêter toutes les choses précieuses qui arriveront.

4836. -- Paris, 10 décembre 1811.

Sur une colonne que le général Dorsenne fait diriger par Vitoria sur Bayonne et qui se compose de détachements de la garde.

Donnez ordre que cette colonne se rende à Paris.

4837. — Saint-Cloud, 12 décembre 1811.

Au duc de Feltra.

Donnez ordre au détachement de gendarmerie d'élite qui est à Strasbourg, et à celui qui est à Wesel, de se rendre à Anvers. Ces détachements seront placés au rappel dans les lieux où ils seront jugés nécessaires pour réprimer la désertion des matelots de l'escadre.

4838. Paris, 13 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Vous recevrez le décret que je viens de prendre relativement aux drapeaux.

Vous trouverez ci-joint un état qui vous fera connaître les batailles où chaque corps s'est trouvé. On ne doit mettre pour chaque régiment, que le nom de la bataille où il était présent.

La manière de porter l'étendard à peu près comme à la procession, ne me paraît pas bonne. Toutefois, faites faire un nouveau modèle; on les comparera.

Il faut aussi me proposer le choix d'une étoffe peu pesante et qui cependant puisse durer longtemps.

Il faut disposer cela de manière que cet étendard puisse se placer facilement, de sorte que l'aigle reste toujours la même et que l'on n'ait jamais à changer que l'étendard. On conçoit que dans deux ou trois siècles, ce sera pour les régiments un objet d'émulation que de voir la même aigle que j'ai donnée et qui a assisté à telle et telle bataille. Ainsi, il ne faut pas changer les aigles; mais, tous les deux ou trois ans, on leur remettra les drapeaux.

Quant aux compagnies départementales et autres corps particuliers, ils ne seront autorisés à avoir qu'un fanon ou petit drapeau. Il en sera de même pour les gardes d'honneur et toute compagnie isolée, sous quelque prétexte que ce soit.

4839. Paris, 13 décembre 1811.

Berthier à Caffarelli.

L'Empereur, monsieur le comte, vous suppose en ce moment à Saragosse avec votre division. Je n'ai pas besoin de vous recommander de veiller à ce que Lerida Mequinenza, Tortose et toute autre place ne soient pas

bloquées par les partisans ennemis. Sa Majesté vous ordonne de vous porter au secours de ces places et surtout où votre présence serait nécessaire pour les débloquent. C'est là le principal but que vous devez vous proposer dans votre mouvement en Aragon, en protégeant les derrières et les communications du maréchal Suchet (1).

4840. — Paris, 13 décembre 1811.

Berthier à Marmont.

Cette lettre a été reproduite par Marmont dans l'appendice du livre XV de ses *Mémoires*, à la date. Mais elle a été dictée par Napoléon qui l'a revue ensuite la plume à la main (2), et le duc de Raguse n'a pas reproduit la fin que nous donnons ici.

L'intention de l'Empereur est que vous conserviez pour intendant-général des provinces formant l'arrondissement de l'armée de Portugal, le maître des requêtes Dudon. Vous avez toute la plénitude de l'autorité, mais en agissant légalement et suivant les formes prescrites, tant pour l'administration militaire que pour la trésorerie de l'Empire. Continuez d'employer dans les provinces les auditeurs au conseil d'État qui s'y trouvent. Entendez-vous avec le général Dorsenne pour l'exécution des dispositions relatives à la nouvelle organisation des deux armées, et adressez-moi des rapports très détaillés de tout ce que vous ferez à cet égard, afin que je puisse en rendre compte à Sa Majesté.

1. Les derniers mots de la lettre : « *en protégeant les derrières et les communications du général (sic) Suchet.* » sont de la main de l'Empereur.

2. Berthier a écrit : « Les bords de la plaine depuis Léon jusqu'à Astorga » ; l'Empereur a barré Astorga et mis *Saint-Sebastien*. Berthier a écrit : « occuper les Asturies en appuyant la droite à la mer, et de là, menacer continuellement la Galice » ; l'Empereur corrige : « occuper les Asturies, ce qui appuie la droite à la mer et menace continuellement la Galice. » Berthier a écrit : « Si l'on pouvait fortifier Salamanque sans de trop grandes dépenses » ; l'Empereur ajoute : « *et de temps* ». Berthier écrit, à propos de Ciudad-Rodrigo : « l'ennemi, maître de se porter sur cette position » ; l'Empereur efface, et met : « l'ennemi, s'appuyant sur cette position. »

4841. Paris, 13 décembre 1811.

Berthier à Soult.

L'Empereur, Monsieur le maréchal duc de Dalmatie, m'autorise à vous faire connaître les dispositions que je viens de prescrire pour la nouvelle organisation des armées du Nord et de Portugal.

L'Empereur ordonne, Monsieur le duc, que vous renforciez, autant qu'il sera possible, le corps ⁽¹⁾ qui est sur la Guadiana et qui est opposé au général Hill: il faut que l'Alentejo soit menacé, et que le général anglais, obligé de rester sur la rive gauche, n'ose pas se porter sur Madrid ni sur lord Wellington, dans le cas que celui-ci voulût opérer dans le nord de l'Espagne: ce qu'il ne pourra jamais faire, s'il ne peut réunir ses troupes et est passé dans l'Alentejo.

Sa Majesté vous recommande de faire tout ce qui est possible pour approvisionner Badajoz pour un an. Nous espérons apprendre la prise de Valence dans le courant de janvier au plus tard. Cet événement aura une grande influence sur les affaires d'Espagne, et Sa Majesté ne doute pas que vous n'ayez fait tout ce qui aura été en votre pouvoir pour établir une forte diversion dans la province de Murcie, en faveur des opérations du maréchal Suchet sur Valence.

4842. Paris, 11 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Faites-moi connaître ce qu'il y a à Bayoane et à Pau, en équipages militaires, qui soit disponible et qu'on pourrait envoyer en Espagne, soit en hommes, soit en mulets de bât, soit en voitures.

1. A partir de là, Berthier avait écrit: (Le corps) qui soutient Badajoz afin que ce corps puisse contenir le général Hill et l'empêcher de rien entreprendre contre Madrid. L'Empereur a barre ces mots pour les remplacer par la phrase presque illisible qu'on lit dans le texte: qui est sur la Guadiana, etc., etc., etc.

4843. — Paris, 11 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

J'ai à Pau des détachements de six bataillons des équipages militaires avec des mulets, des chevaux et des voitures. Remettez-m'en la situation, afin que j'ordonne le départ pour l'armée du Nord et l'armée de Portugal, de tout ce qu'il y a de disponible. Il y a aussi à Carcassonne et à Auch des détachements du train d'artillerie et des chevaux. Il y a également à Bayonne des détachements d'équipages militaires et des officiers qui sont destinés à faire partie de la réserve; remettez-m'en l'état, afin que j'en dispose définitivement, en me faisant connaître où sont les compagnies des mêmes bataillons.

4844. — Paris, 11 décembre 1811.

Quinze régiments de cavalerie ont été organisés par le général De-france.

Le major général donnera ordre à ces régiments de se rendre à Burgos, hormis celui d'Aragon, qui se rendra à Pampelune. A leur arrivée à Bayonne, le ministre me remettra leur état de situation et me demandera de nouveaux ordres pour leur destination ultérieure.

4845. — Paris, 15 décembre 1811.

A Berthier.

Je vous prie de me faire connaître où sont les 4^{es} bataillons de l'armée d'Espagne, ceux qui sont arrivés en France et ceux qui sont en route. Désignez-moi également les cadres des 1^{es} bataillons dont on pourrait ordonner le retour en France pour recevoir la nouvelle conscription.

4846. — Paris, 15 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je réponds à votre rapport du 11 décembre sur les 6^e et 7^e bataillons des équipages militaires. Je désire diviser le travail en deux parties: les trois premières compagnies de ces deux bataillons; et les trois dernières. Il faut d'abord compléter les cadres des 6 compagnies de chaque bataillon; ensuite laisser les trois dernières avec les cadres et former complètement les trois premières. Trois compagnies d'équipages militaires complètes exigent 381 hommes et 612 chevaux; ce qui fera pour les 2 bataillons 762 hommes et 1224 chevaux. Vous avez en ce moment 471 hommes et 595 chevaux; c'est 291 hommes et 629 chevaux qui manquent. Je viens de prendre un décret pour y pourvoir. Vous me présenterez en janvier le travail relatif aux 3 dernières compagnies; mais en attendant, je complète pour la Grande-Armée 1 bataillon ou mille voitures. Quant aux voitures, je voudrais que toutes fussent du nouveau modèle. Il me semble que vous en faites faire à Danzig. Il faut me faire un rapport général là-dessus, car je désire que les compagnies qui restent à former, soient également attelées à des voitures de nouveau modèle.

4847. — Saint-Cloud, 15 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Au 1^{er} décembre, le 23^e et le 21^e régiment de chasseurs qui sont à Münster, n'avaient pas encore reçu de fonds pour acheter des chevaux. Cependant ces régiments sont dans un bon pays, où ils peuvent se procurer des chevaux facilement et à un prix avantageux.

4848. — Paris, 15 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je désire que vous me fassiez connaître l'état de situation de tous les 4^{es} bataillons qui sont en ce moment en France, et dont les bataillons de guerre sont à l'armée d'Espagne, ou en marche pour s'y rendre. Faites-moi connaître le nombre de compagnies qui s'y trouve.

Remettez-moi un état qui me fasse connaître la situation des 5^{es} bataillons qui sont en France, et de ceux qui feraient partie des régiments de marche en Espagne, afin que je puisse accélérer le retour de ces cadres, vu la grande importance d'avoir ces 5^{es} bataillons complets.

4849. — Paris, 16 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre au général Bertrand de mettre en état deux autres bataillons de Croates et de les armer et habiller de manière qu'ils puissent entrer en campagne dans le courant de février.

4850. — Paris, 17 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Envoyez-moi l'état des 58 quatrièmes bataillons et des 133 cinquièmes bataillons, qui sont en France et en Italie; je crois ce nombre exagéré.

4851. — Paris, 17 décembre 1811.

Lettre du prince vice-roi sur le 5^e de ligne italien qui est en Espagne et qui n'a plus que deux faibles bataillons; il faudrait faire revenir en

Italie les cadres de ces deux bataillons, 150 hommes à peu près, qui feront un excellent noyau.

Renvoyé au major général pour ordonner ce mouvement: en prévenir le vice-roi.

4852. — Paris, 18 décembre 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au 1^{er} régiment de chasseurs, qui est parti de Turin pour se rendre à Avignon, de se diriger sur Vienne où est son dépôt. Vous me ferez connaître la situation de ce régiment à son arrivée à Vienne.

4853. — Paris, 19 décembre 1811.

Au duc de Feltré.

Je ne vois pas la nécessité de faire aller à l'île d'Oléron le 1^{er} bataillon du 29^e léger, qui est à l'île de Ré. Il en résulterait des désertions en route. D'ailleurs il y a 2.500 hommes à l'île d'Oléron. C'est tout ce qu'il y faut. Je préfère tenir les deux bataillons du 29^e réunis à l'île de Ré, d'où l'on peut les faire sortir plus facilement.

4854. — Paris, 19 décembre 1811.

Le préfet d'Eure et Loir sollicite la répartition du 1^{er} régiment de cheval-légers entre Chartres et Chateaudun.

J'approuve qu'on exécute ce mouvement, mais seulement quand il y aura à Chartres plus de 300 chevaux au 1^{er} régiment de lanciers, et alors on m'en rendra compte.

4855. — Paris, 20 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Tous les régiments de cavalerie légère vont être embrigadés. Ainsi, les réceptions provisoires pourront être faites par les généraux de brigade.

4856. — Paris, 20 décembre 1811.

A Mathieu Dumas.

Le 11^e régiment d'infanterie légère doit recevoir 300 hommes de tirailleurs du Pô, 500 hommes de tirailleurs corses, 1800 hommes provenant de Rome et de la Toscane. Mais la Toscane et Rome ne se trouvent pas comprises dans vos livrets. Je vous les renvoie donc pour que vous y fassiez ajouter ces provinces. Faites y mettre également la Hollande, la Lippe et l'Elbe, afin que, d'un coup d'œil, je voie ce que chaque corps reçoit et doit recevoir pour 1811, à quelque titre que ce soit, la conscription étant une et ne supportant pas de division.

4857. — Paris, 22 décembre 1811.

A Berthier.

Donnez ordre au 4^e bataillon du 130^e, qui est à Mançanarès (armée du Centre), de se rendre à Burgos, à l'armée du Nord.

4858. — Paris, 22 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Dans les livrets que vous me remettez, il faut avoir le soin de faire noter, en marge des régiments de dragons, ceux que j'ai destinés à rester en Espagne.

4859. — Paris, 24 décembre 1811.

Au duc de Feltré.

Donnez à ma garde les ordres suivants.

Les cadres du 1^{er} régiment de voltigeurs et du 1^{er} régiment de tirailleurs, qui sont en Espagne, partiront le 10 janvier pour rentrer en France.

Les cadres seront bien complets en officiers et surtout en sous-officiers. Chaque compagnie gardera 25 hommes d'élite au-dessus du cadre, lesquels seront désignés par les chefs de bataillon et les capitaines : tout le reste sera versé dans les trois premiers régiments pour les compléter.

Ces cadres recevront, en outre, en subsistance et pour les conduire à Paris : 200 hommes, sachant très bien lire et écrire, pris dans le régiment des fusiliers-chasseurs et 200 hommes pris dans le régiment des grenadiers-fusiliers. Ces 400 hommes seront destinés pour Fontainebleau, pour recruter les fusiliers sergents. Plus 400 hommes que les régiments de voltigeurs fourniront, et 400 hommes qui seront fournis par les régiments de tirailleurs, sachant bien lire et écrire et ayant plus de deux ans de service, qui seront destinés à faire partie des voltigeurs et des tirailleurs caporaux du dépôt de Fontainebleau ; et en outre 400 hommes des gardes-nationaux de la garde également destinés pour les caporaux.

Les gardes du 1^{er} régiment de voltigeurs et du 1^{er} régiment de tirailleurs reviendront donc composés chacun : de 160 hommes pour les cadres d'un régiment ; de 200 hommes pour les 25 hommes d'élite ; de 200 hommes pour les fusiliers-sergents ; et de 100 hommes pour les caporaux.

Total, 960 hommes par régiment et 1920 hommes pour les 2 régiments : en y joignant les 100 hommes des gardes-nationaux de la garde on aura 2020 hommes.

Les 5^{es} régiments de voltigeurs et de tirailleurs qui sont à Bruxelles, enverront chacun au dépôt de Fontainebleau 100 hommes d'élite de la première formation

très intelligents et ayant l'étoffe nécessaire pour être des caporaux.

Les 4 régiments de voltigeurs et de tirailleurs qui sont en Espagne, fourniront chacun 100 hommes d'élite, sachant lire et écrire, pour recruter les fusiliers. Cette opération sera faite sans délai et en Espagne à la réception de votre ordre; de sorte que les fusiliers qui auront perdu 200 hommes qu'ils fournissent au dépôt de Fontainebleau, en gagneront 400.

Les 7.000 conscrits qui sont appelés pour la garde par la conscription de 1812, seront distribués de la manière suivante.

Au 5 ^e régiment de voltigeurs	300 hommes	}	3140 hommes
Au 6 ^e » »	600 »		
Au 4 ^e » »	1340 »		
pour être répartis entre les 3 premiers régiments de voltigeurs, aussitôt qu'ils arriveront à Paris et le régiment de la Garde N ^{ale} de la garde			
Au 5 ^e régiment de tirailleurs	400 hommes	}	3000 hommes
Au 6 ^e » »	700 »		
Au 4 ^e » »	340 »		
pour être répartis entre les 3 premiers régiments à leur arrivée à Paris			

Les 860 hommes restants serviront à combler le déficit de l'artillerie, du train et aux autres besoins de la garde. Tous les conscrits arrivant à la garde, seront dirigés sur Courbevoie; à leur arrivée, le départ en sera fait par rang de taille entre les grenadiers et les chasseurs.

Les premiers arrivés seront destinés à compléter les 5^{es} régiments, et aussitôt habillés, dirigés sur Bruxelles.

Immédiatement après, on complétera les 6^{es} régiments.

Après avoir complété les 6^{es}, on complétera les 4^{es}.

Après avoir complété les 4^{es} régiments, on enverra à Fontainebleau et en subsistance les 1500 hommes destinés à recruter les régiments qui sont en Espagne.

4860. — Paris, 26 décembre 1811.

Le général Thouvenot demande qu'il soit envoyé de Bayonne des souliers pour les régiments de marche.

Donnez ordre que leurs dépôts et 4^s bataillons leur envoient des souliers à Bayonne; le général Monthion tiendra la main à cela.

4861. — Paris, 27 décembre 1811.

Le général Brouard, qui commande à Nantes, a passé en revue les détachements de ligne envoyés dans cette place, pour être mis à la disposition de la marine.

Ces détachements retourneront à leur dépôt

4862. — Paris, 27 décembre 1811.

Le maréchal Mortier demande que le 6^e bataillon du régiment des pupilles, étant formé à Versailles et prêt à partir, puisse se rendre à Dunkerque, garnison qui lui est assignée dans l'état de casernement du 31 août.

Si les casernes d'Évreux sont libres, il faut y envoyer ce bataillon qu'on y laissera passer l'hiver, afin d'être certain que ces jeunes gens sont bien reposés et bien équipés avant de les envoyer plus loin.

4863. — Paris, 27 décembre 1811.

Faut-il envoyer à Strasbourg, plutôt qu'à Wesel, la compagnie de sapeurs, mineurs et pontonniers du Grand-Duché de Berg, composée de 130 conscrits?

Il y a des pontonniers à Mayence; on enverra les pontonniers du grand-duché à Mayence.

4864. — Paris, 28 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Le bataillon de pupilles, qui est prêt à partir de Versailles, se rendra à Evreux ou à Beauvais. Le bataillon qui sera prêt à partir après celui-là, sera dirigé sur une de ces villes près de Paris; mon intention étant de placer ces enfants près de Paris pendant l'hiver, afin que le conseil d'administration puisse les habiller et équiper plus facilement et que le major aille les voir souvent pour s'assurer s'ils sont bien administrés. Vous recommanderez aux généraux de division où ils se trouvent, en général, d'en prendre un soin particulier.

4865. — Paris, 29 décembre 1811.

A Berthier.

Je vous envoie vos dépêches. Expédiez-les sur-le-champ. Je suis fort d'avis que vous mettiez la lettre du duc de Raguse en chiffres.

4866. — Paris, 29 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je désire que vous envoyiez au vice-roi, par la plus prochaine estafette, une copie du nouveau modèle que j'ai adopté pour les équipages militaires. Vous lui ferez connaître que cet envoi vient de ma part.

4867. — Paris, 29 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Je donne l'ordre au ministre du trésor d'envoyer à Barcelone un million. 500 000 francs seront pour la solde

de 1811, 500,000 francs seront pour achats de blé viande, légumes et boulangerie, et seront ordonnancés par vous

4868. — Paris, 29 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je vous prie de m'envoyer les états de situation de l'armée de Catalogne au 15 décembre.

4869. — Paris, 29 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Je crois vous avoir déjà écrit qu'il était nécessaire que le général Bertrand envoyât une compagnie de marche de 300 hommes pour recruter le régiment croate.

4870. — Paris, 29 décembre 1811.

Au duc de Feltre.

Le 24^e régiment de chasseurs a 60 hommes employés à Lyon. Il a 30 hommes encore employés en Hollande. Donnez ordre que ces détachements se dirigent sur-le-champ sur Münster.

4871. — Paris, 29 décembre 1811.

Le dépôt du 2^e régiment suisse doit-il être transféré de Marseille à Besançon ?

Les cadres des bataillons et le dépôt de ce régiment suisse se mettront en marche de Marseille et se dirigeront sur une petite place d'Alsace qui ne soit pas fron-

tière. En règle générale, et pour votre gouverne, il ne faut jamais placer de régiments suisses à Besançon ni sur leurs frontières.

4872. — Paris, 30 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

J'ai signé le décret que vous m'avez présenté sur les caissons et forges des régiments. J'ai rectifié quelques erreurs dans votre travail ¹⁾. Le 11^e régiment d'infanterie légère doit être compté pour 4 bataillons. Le 8^e et le 18^e régiment d'infanterie légère ont leur artillerie. Ils ont leurs chevaux et leurs caissons depuis longtemps. Le 36^e, le 55^e et le 51^e n'ont pas de compagnies d'artillerie; mais leurs bataillons seront chargés de se fournir d'un caisson. Notez qu'ils n'ont ni cartouches ni forges, ni pièces de campagne. Quant aux forges, j'ai chargé le ministre de la guerre de vous les faire fournir par l'artillerie. Les différents changements que j'ai faits au décret, et surtout, la suppression de la dépense des forges, me font penser qu'au lieu de 100.000 francs, vous n'en dépenserez pas 250.000 francs. Je ne porte pas ce crédit dans le décret, puisque vous rédigerez en conséquence votre budget de 1812. Vous avez tous les anciens caissons que les nouveaux remplacent. Ainsi vous avez de quoi fournir à tous les besoins. Du reste, tous les caissons qui resteraient dans la 32^e division militaire, appartenant au 12^e bataillon et provenant du remplacement qui avait été fait par les nouveaux, seront dirigés sur Magdebourg, où on les tiendra en bon état. Car, s'il en était besoin, on trouverait moyen de les atteler par réquisition et de s'en servir sur les derrières de l'armée.

1. Les bureaux répondirent qu'il n'y avait pas d'erreurs, que les dispositions dont parlait l'Empereur, leur étaient inconnues.

4873. -- Paris, 30 décembre 1811.

Le 6^e bataillon du 10^e de ligne a été embarqué le 17 à Monaco pour Gènes ; de là, il se rendra à Parme, ou il sera près de son dépôt.

Renvoyé au vice-roi pour charger le vice roi de faire incorporer ces hommes dans son 6^e régiment, et renvoyer le cadre au dépôt pour y attendre des conscrits.

4874. -- Paris, 30 décembre 1811.

L'officier suisse, Laupper, avec deux autres, est accusé d'avoir voulu livrer Belle Isle aux Anglais ; il sera jugé par une commission militaire ; le colonel du 4^e régiment suisse invoque en sa faveur l'article 19 des capitulations, mais cet article, pense le ministre, n'est applicable qu'aux délits de discipline.

Le ministre l'a bien jugé ; cette réclamation est absurde.

4875. -- Paris, 31 décembre 1811.

Au comte de Cessac.

Donnez ordre à l'officier d'ordonnance Montesquion de se rendre à Sampigny, et d'en passer en revue l'établissement, ainsi que le 2^e bataillon d'équipages ; il verra les hommes, les chevaux, les voitures et rendra compte de tout dans le plus grand détail.

4876. -- Paris, 1 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Pour faciliter la remonte de la seconde commande de 1812, je consens à ce qu'un tiers de la remonte de chaque régiment soit levé, si cela n'est pas possible plus tôt, dans le courant de mars. Cela répond spécialement

à la remonte des régiments de lanciers dont les fournisseurs ont eu cette classe dans leur marché.

4877. — Paris, 2 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

En faisant acheter les eaux-de-vie, comme je vous l'ai mandé, par des moyens particuliers, qui est-ce qui restera responsable de la qualité de ces eaux-de-vie? Il faudrait avoir un régisseur responsable, puisque rien n'est plus facile que d'altérer de l'eau-de-vie.

4878. — Paris, 2 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Remettez-moi l'état de situation des régiments de cuirassiers aux escadrons de guerre et au dépôt avec l'état des chevaux qu'ils ont reçus et de ceux qu'ils doivent recevoir des commandes de 1812. Il me semble qu'il y a des mesures à prendre pour les quatre régiments qui sont à Erfurt.

4879. — Paris, 4 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Quels sont les frais de table qu'on paie en Catalogne aux officiers généraux et supérieurs? Il serait bien nécessaire enfin de ne pas laisser cette province administrée entièrement par le général, mais d'y avoir un intendant nommé d'ici, un commissaire de police, et d'y faire faire les choses en règle.

4880. — Paris, 5 janvier 1812.

A Bessières.

La garde fait confectionner l'habillement des Croates. Veillez à ce que cet habillement soit bien confectionné et qu'il soit achevé jeudi au plus tard, voulant passer ce régiment en revue dimanche.

4881. — Paris, 8 janvier 1812.

Séance du Conseil des ministres.

Sa Majesté ordonne que M. le ministre de la guerre lui présentera un projet sur l'organisation de la petite ville qui est établie à Gravelines pour les smoglers.

Le comité des fortifications présentera un rapport :

1^o Sur la distance de cet établissement à la place.

2^o Sur la propriété de ce territoire qui paraît appartenir au génie et qui est concédé par M. le ministre de la guerre, moyennant des conditions dont les produits serviront à réparer la palissade.

Sa Majesté juge convenable que la police se borne à la surveillance seulement.

L'administration sera toute entière entre les mains de l'autorité militaire: il y a un commandant de place, des officiers du génie, des gardes-magasins, des outils, des affûts et des magasins.

Le commissaire de police ne doit rien recevoir, ni accorder aucune concession.

Un ingénieur arrêtera le plan de cette petite ville, les conditions de concession, et déterminera quels matériaux on y emploiera.

Le commandant d'armes fera faire des patrouilles pour s'assurer, indépendamment de la surveillance de la police, qu'aucun smogler ne sorte de la palissade: ceux qui en sortiraient, seraient fusillés.

Aucune communication n'aura lieu entre la ville et les

smoglers pendant la nuit. Il y aura un stationnaire de la marine pour veiller à ce qu'on n'embarque rien.

Le génie examinera s'il n'y aurait pas quelque inconvénient à ce que cette petite ville fût entre la côte et la place.

M. le ministre de la guerre fera fortifier la batterie, et il y aura sur la plage une batterie mobile, attelée de chevaux de réquisition qui seront payés sur le produit des concessions. Cette batterie sera divisée à droite et à gauche, pour pouvoir se porter au secours des smoglers.

Il y a ici deux espèces de justice: la police ostensible qui consiste en ce qu'aucun smogler ne sorte de la barrière, qu'il n'y ait aucune communication avec eux pendant la nuit: elle regarde le commandant de la place et la gendarmerie.

La seconde qui est relative à ce qu'ils portent, aux écrits et lettres qui passent: elle regarde la police

Et enfin la police des douanes.

Il y a donc là le concours de trois autorités.

Il serait contraire aux principes que le commissaire de police pût autoriser les smoglers de sortir de l'enceinte, puisqu'ils compromettraient la place. Il ne peut non plus s'ingérer dans ce qui est relatif aux douanes.

Le commandant de la place n'a point à se mêler des papiers qui sortent et rentrent, du moment que cela regarde le commissaire de police. C'est dans ce sens que M. le ministre de la guerre rédigera le décret. C'est le défaut d'analyse qui a été cause des abus qui ont eu lieu. Il ne peut pas appartenir à un officier civil de compromettre la sûreté d'un bâtiment et d'une place forte.

Il faudra envoyer à Gravelines un officier de gendarmerie intelligent, qui sera chargé de la police de ces smoglers, sous les ordres du commandant de la place, et un détachement d'artillerie, pris dans un régiment composé de Français.

4882. — Paris, 8 janvier 1812.

A Berthier.

Le régiment des lanciers polonais qui est le 7^e de che-
 vaux-légers, doit recevoir ordre de revenir en même temps
 que les trois régiments d'infanterie. Quant au 1^{er} de la
 Vistule, j'attends l'exécution du mouvement que j'ai or-
 donné de l'armée de Portugal, placée à Valladolid. Don-
 nez ordre à la gendarmerie d'élite, ainsi qu'au train d'ar-
 tillerie de ma garde, qui seraient arrivés à Bayonne ou
 y arriveraient, d'en partir sans délai pour se rendre à
 Paris.

4883. — Paris, 9 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Au lieu de trois millions, je vous en ai accordé six sur
 l'exercice 1811, afin que vous puissiez payer les fournis-
 seurs de l'habillement

4884. — Paris, 9 janvier 1812.

Au duc de Felbre.

Réitérez donc l'ordre au général Desbureaux, de faire
 partir tous les cadres de cuirassiers qui lui ont été en-
 voyés avec les hommes qu'il a destinés à ces régiments.
 Qu'il prenne ce qu'il y a de meilleur dans le 3^e et dans
 le 105^e et dans le dépôt des réfractaires, et que tout
 cela parte sans plus de délai. Donnez le même ordre au
 général Lemoine, que, sans attendre l'habillement, il en-
 voie tout ce qu'il doit fournir aux cuirassiers.

4885. — Paris, 9 janvier 1812.

Sur les mouvements du 19^e, du 123^e et du 56^e de ligne.

Approuvé ces ordres, le 56^e ne devant se rendre qu'à Osnabrück.

4886. — Paris, 10 janvier 1812.

A Bessières

Le prince d'Eckmühl fait acheter 6.000 chevaux de cuirassiers, de dragons et de cavalerie légère dans le Jutland. Mon intention est de prendre les meilleurs pour monter les corps de ma garde. Donnez ordre qu'on n'achète en Normandie aucun cheval qui n'ait soixante mois révolus et faites-moi connaître quel est le nombre de chevaux de grosse cavalerie, de chasseurs et de dragons qui seront nécessaires. Proposez-moi de faire partir un piquet d'hommes à pied de la garde, qui se rendraient à Hanovre, pour attendre ces chevaux. Ces hommes seront montés là et formeront des escadrons de marche qui rejoindront leur régiment au passage.

4887. — Paris, 11 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Je reçois le rapport que le 9^e bataillon des équipages militaires qui est à Plaisance, n'a que cinq compagnies de prêtres; qu'il y a encore une centaine d'hommes à habiller et 80 chevaux malades; qu'on n'a pas encore commencé la construction des voitures du nouveau modèle, parce qu'on attend un modèle de Sampigny. Il n'y a pas huit jours que j'ai demandé des caissons en Italie, et déjà les constructions sont commencées à Venise et dans les divers arsenaux sur les dessins que vous avez envoyés.

4888. Paris, 11 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Je reçois votre rapport du 13 janvier sur les étendards. Il paraît que vous n'avez pas compris mon décret du 25 décembre, puisque vous dites que la confection des aigles prendra du temps, etc. Mais par mon décret je ne veux pas d'aigles nouvelles, pas même de bâton; je ne veux que l'étendard, le morceau de soie qui flotte. Ce que je demande est une dépense de rien; ce que vous proposez est une dépense considérable. Le décret du 25 décembre ne peut pas être mis à l'étude par le prince de Wagram qui ne commande pas et dont la juridiction ne s'étend pas au delà de l'armée d'Espagne. C'est donc le ministre de la guerre qui doit mettre ces dispositions à l'ordre de l'armée. Pour éviter un conflit entre les deux ministères, je prends un décret portant que tout ce qui est relatif aux drapeaux, regarde le ministre de la guerre.

4889. Paris, 15 janvier 1812.

A Berthier.

Envoyez l'ordre aux chevallégers polonais de ma garde qui sont en Espagne, de partir sans délai pour se rendre à Bayonne.

4890. Paris, 15 janvier 1812.

Au duc de Feltra.

Tous les décrets et ordres qui sont relatifs au corps d'observation de l'Elbe, devraient être envoyés régulièrement au prince d'Éckmühl. Il est indispensable pour le bien du service que ce maréchal en ait des copies.

4891. — Paris, 15 janvier 1812.

Au duc de Feltré.

Je suppose que vous avez fait connaître au général de division Bourcier qu'il est sous les ordres du prince d'Eckmühl.

4892. — Paris, 16 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie une lettre du vice-roi. Faites-moi connaître votre opinion sur l'achat de quelques barriques d'eau-de-vie en Italie, pour en charger des caissons de transports militaires. Quel rapport y a-t-il entre ces prix et ceux de France?

4893. — Paris, 16 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie un rapport que j'ai demandé au ministre de la guerre, sur les régiments de cheval-légers. Vous y verrez qu'ils se plaignent de n'avoir pas encore reçu le modèle de leur habillement, que ces régiments sont en retard et manquent de beaucoup d'objets importants. On se plaint du directoire de l'habillement qui est extrêmement lent dans ses expéditions. Prenez des mesures pour qu'au 1^{er} février, chaque régiment puisse faire partir un escadron et, à la fin de février, un second escadron.

4894. — Paris, 17 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Les hôpitaux de Münster sont dans un état pitoyable; voyez à y pourvoir. Les agents de Münster se plaignent

qu'ils n'ont ni argent ni crédit. On m'annonce aussi que le colonel du 2^e de ligne a refusé de recevoir à Münster mille paires de souliers. Qui est-ce qui a fourni ces souliers?

4895. — Paris, 20 janvier 1812.

Sur les trois compagnies de sapeurs qui doivent être attachées aux trois premières divisions de la garde.

Renvoyé au ministre de la guerre. Ces trois compagnies doivent être réunies à Mayence, au 1^{er} mars pour tout délai.

4896. — Paris, 21 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Mon intention est qu'à dater du 15 février, toutes les troupes du corps d'observation de l'Elbe, du 2^e corps d'observation de l'Elbe, du corps d'observation de l'Océan, du corps d'observation d'Italie, des trois corps de réserve de cavalerie, qui sont sur la droite du Rhin, dans la 32^e division militaire, dans le département de la Lippe, à Bolzano, Trente, Vérone, Bassano, enfin tous les hommes faisant partie de l'armée active, reçoivent les vivres de campagne et soient traités sur le pied de guerre. Présentez-moi un projet de décret en conséquence.

4897. — Paris, 21 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Je reçois votre rapport de ce jour. Vous trouverez des erreurs dans le décret relatif au complément de la cavalerie de la Grande-Armée. Présentez-moi les rectifications à faire.

Mon intention est que le 19^e régiment de chasseurs, comme tous les régiments de cavalerie de l'armée, soit porté à 1100 hommes et à 1000 chevaux, et d'adopter pour les chasseurs la même taille que pour les chevaux légers, que vous fixez à 4 pieds 6 à 7 pouces.

Quant à la proposition d'autoriser la commission de Hanovre à forcer les achats, je n'ai aucune objection à faire, si le Hanovre peut les procurer. Vous pouvez autoriser le général Bourcier à acheter, indépendamment des 7.800 chevaux demandés par mon décret, 5 à 6000 autres chevaux.

4898. — Paris, 24 janvier 1812.

Au comte de Cessac.

Vous recevrez un décret pour la formation des 14^e et 15^e bataillons d'équipages militaires, composés de voitures à la comtoise, et des 20^e et 21^e bataillons attelés par des bœufs. Il est convenable que vous y joigniez sans retard des modèles de voitures.

P. S. J'ai ordonné la formation d'un bataillon attelé de bœufs dans mon armée italienne. Envoyez au vice-roi le modèle des voitures en dessin.

4899. — Paris, 25 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie les dépêches du général Decaen. Il a assez de troupes pour suivre vivement l'ennemi et agir en Catalogne avec succès. Envoyez-lui, par estafette extraordinaire, le *Moniteur* d'aujourd'hui. Écrivez-lui que je compte que, le 20, il aura attaqué Lacy et qu'il l'aura dispersé, mis en déroute et entièrement balayé: qu'une des divisions de l'armée de Valence doit déjà être arrivée

du côté de Lerida, pour forcer l'ennemi. Faites faire une petite relation de ce petit événement du bateau de Barcelone pour le *Moniteur*.

4900. — Paris, 28 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

On se plaint en Allemagne, que le commandant de dépôt de Strasbourg, dans les convois de conscrits qu'il fait de Strasbourg à Wesel, met trop de conscrits dans les bateaux, de manière qu'ils y contractent des maladies.

4901. — Paris, 28 janvier 1812.

Au duc de Feltre.

Le 2^e régiment portugais est attaché à une division qui se réunit à Düsseldorf, où il arrive le 19 février. Il serait convenable qu'il s'arrêtât à Coblenz, à la disposition du général commandant la division pour ne pas trop encombrer Düsseldorf.

Le régiment illyrien arrive à Strasbourg du 6 au 22 février. Je pense qu'il faut réunir tout ce régiment à Strasbourg, sans lui donner la peine de se rendre à Düsseldorf. Quand la division qui est à Dusseldorf, marchera en Allemagne, ce régiment la rejoindra alors. Cela évitera beaucoup de fatigue aux hommes et de l'encombrement à Düsseldorf.

Faites-moi connaître si les 1^{er}, 3^e et 4^e bataillons des pupilles de la garde sont arrivés à Boulogne.

4902. — Paris, 28 janvier 1812.

On propose de renvoyer à leur bataillon ou dépôt tous les officiers

qui n'appartiennent pas aux bataillons de guerre et qui leur auront amené des détachements.

Cet ordre est très bon à donner, et à tous les corps de l'armée d'Espagne: il faut encore y ajouter celui de renvoyer tous les officiers et sous-officiers qui seraient à la suite.

4903. — Paris, 29 janvier 1812.

A Berthier.

J'ai approuvé la composition de votre état-major, que vous m'avez présentée. Il sera nécessaire que le général Monthion et le général Le Camus ne soient retirés de Bayonne et de l'armée du Nord, qu'après qu'ils seront remplacés. J'ai effacé l'adjudant-commandant Dentzel. Prenez un autre officier qui parle allemand. Je ne veux pas avoir si près de moi un officier qui ne s'est pas bien conduit dans l'affaire du convoi en Biscaye.

4904. — Paris, 30 janvier 1812.

On propose d'employer deux généraux de brigade dans la 32^e division militaire et on place en concurrence Charles Lameth, Dutry et Lauberdier.

Il faut m'en proposer d'autres.

4905. — Paris, 30 janvier 1812.

On propose comme major de cavalerie légère, le sieur Le Plat, ancien lieutenant-colonel au service d'Autriche.

A-t-il pris du service comme capitaine depuis 1810? Je l'ai admis à servir comme capitaine. Pourquoi ne l'emploie-t-on pas d'abord dans ce grade avant de me proposer de l'employer comme major? Cet avancement serait ridicule. L'employer d'abord comme capitaine.

4906. — Paris, 30 janvier 1812.

Sur le général Quinette et son administration du 5^e cuirassiers.

Le ministre de la guerre prendra l'opinion du général Nansouty et particulièrement sur la question de savoir s'il convient qu'un homme qui a une pareille affaire, soit employé comme général de brigade dans les cuirassiers.

4907. — Paris, 31 janvier 1812.

A Berthier.

Le 11^e régiment d'infanterie légère étant dans l'arrondissement de sa division, il n'y a pas d'ordres à lui donner.

Le 1^e bataillon du 56^e ne peut partir de Strasbourg que quand il aura reçu ses conscrits.

Passez demain la revue des deux bataillons croates.

Le 1^{er} régiment suisse devra attendre à Strasbourg. Je le ferai partir de là par le chemin le plus court pour aller sur l'Elbe rejoindre sa division. Mandez-le au général Belliard.

Le 2^e régiment suisse qui est à Liège, le 3^e qui est à Nimègue, le 4^e qui est à Aix-la-Chapelle, le 123^e régiment de ligne qui est à Nimègue ou Arnheim, sont rendus à leur division. Le général Belliard doit les passer en revue et recevoir de là leurs états de situation.

Quant aux différents détachements d'artillerie et du train qui n'ont pas d'ordres, vous ne me faites pas connaître à quelles divisions ils sont attachés. Quand vous me l'aurez fait connaître, je déciderai leur destination.

4908. — Paris, 31 janvier 1812.

Etat de situation du 4^e, 6^e, 7^e et 11^e régiment de cuirassiers.

Je suis fondé à croire que cet état n'est pas exact; et que Strasbourg et Wesel devaient bien fournir ce nombre d'hommes, mais ne les ont pas fournis.

4909. -- Paris, 31 janvier 1812.

Sur le 10^e bataillon des équipages militaires.

On a eu tort de changer l'ordre que j'avais donné. J'ai ordonné que ce bataillon partit le 24; il fallait qu'il partit le 24. On a eu tort de le séparer en cinq convois. Du moins fallait-il le faire sans perdre de temps.

4910. -- Paris, 2 février 1812.

La place de Magdebourg est mise en état de siège.

4911. -- Paris, 4 février 1812.

A Berthier.

Le ministre de la guerre donne ordre au général de division Morand et au général Durutte d'être rendus à Hambourg avant le 15 février. Vous ne direz point à ces officiers comment ils doivent être employés; mais vous chargerez le prince d'Eckmühl d'en placer un dans la Poméranie suédoise et l'autre dans le Mecklembourg, afin que ces commandants étudient et connaissent parfaitement les localités et les batteries. J'ai ordonné que tous les généraux et commandants d'armes employés dans la 32^e division militaire soient à leur poste au 15 février. Vous ordonnerez au prince d'Eckmühl de faire faire par ces officiers une revue générale des côtes, batterie par batterie, afin qu'ils connaissent bien toutes les localités

4912. Paris, 6 février 1812.

On propose, après enquête, de rendre à ses fonctions le general Cauffi qui a commandé en Espagne la ville de Ciudad Rodrigo.

Approuvé. L'employer dans l'intérieur.

4913. Paris, 6 février 1812.

Hunter Blair, capitaine anglais, à Verdun, a sauvé des flammes la femme et la fille du maire de cette ville dans l'incendie d'une maison où tous ses effets ont été brûlés; les autorités demandent la récompense de cet acte de dévouement.

L'échanger contre un prisonnier de son grade, prisonnier en Angleterre.

4914. Paris, 6 février 1812.

On propose à S. M. d'accorder grâce à 741 condamnés aux travaux publics ou au boulet et de les incorporer dans le regiment de Walcheren et dans des regiments de l'armée d'Italie.

Envoyer tout ce qui est en deçà des Alpes sur Wesel, où le dépôt les armera, les habillera et les dirigera ensuite sur l'armée d'Allemagne.

4915. Paris, 6 février 1812.

Les habits blancs qui viennent de Hollande et qui serviront à l'habillement des pupilles, ont le collet, les revers, les parements et les passe-pois en drap vert et la grande majorité des hommes dont l'uniforme doit être blanc, seront vêtus de ces habits. Faut-il mettre des distinctions en vert sur le petit nombre d'habits blancs qui restent à confectionner?

Cela est indifférent, pourvu que les étoffes soient employées.

4916. — Paris, 7 février 1812.

Au comte de Cessac.

J'approuve que la 31^e division participe avec la 32^e et le Mecklembourg à la répartition des chevaux. Puisque je n'ai rien à espérer des fournisseurs qui, évidemment ne sont que des intrigants qui calculaient sur la conscription, je préfère avoir recours à ces réquisitions. Remettez-moi la répartition des chevaux entre les différentes préfectures. Je ne renoncerais à la méthode des réquisitions, qu'autant que les marchés fourniraient, et jusqu'à cette heure, ils n'ont presque rien produit. Je donne l'ordre que le régiment de cheval-légers fasse partir 250 hommes avec leurs selles, leurs habits et leurs armes, pour le dépôt de Posen; par conséquent, ce sont 250 chevaux que fournira la Pologne.

4917. — Paris, 7 février 1812.

Au comte de Cessac.

La 1^{re} compagnie d'ambulance qui est à Laibach, suivra le corps d'observation d'Italie; la 3^e qui est à Hambourg, se rendra à Stettin et sera attachée au 3^e corps de l'Elbe; les 9^e, 10^e et 11^e se réuniront à Mayence et suivront le grand quartier général. J'approuve que vous portiez ces compagnies à 150 hommes, sans rien prendre sur la conscription.

4918. — Paris, 8 février 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Delaborde d'être rendu le 15 février à Bruxelles où il prendra le commandement de la 1^{re} division de la garde, composée: 1^{re} brigade,

des 5^e et 6^e régiments de voltigeurs et 2^e *brigade* des 5^e et 6^e régiments de tirailleurs.

4919. Paris, 8 février 1812.

A *Berthier*.

Donnez ordre au général de division Pernety d'être rendu le 15 février à Hambourg.

4920. Paris, 8 février 1812.

A *Berthier*.

Faites connaître au général Saint-Cyr, au duc d'Abrantès et au général Reynier, qu'ils seront employés à l'armée, qu'ils aient à faire partir leurs équipages pour Mayence, et que vous leur ferez connaître incessamment leur destination.

4921. Paris, 8 février 1812.

A *Berthier*.

Il est convenable que vous donniez l'ordre que tous les bagages de mes officiers d'ordonnance et aides-de-camp, ceux des officiers d'état-major, les vôtres et les miens soient rendus le 1^{er} mars à Mayence.

P. S. Donnez le même ordre pour les colonels généraux de la garde.

4922. Paris, 9 février 1812.

A *Berthier*.

Vous avez dû recevoir le décret par lequel j'ordonne que toute insulte faite à mes troupes dans l'arrondissement

de la Grande-Armée, sera jugée par une commission militaire française: envoyez ce décret aux généraux commandant les différents corps d'armée et recommandez-en l'exécution. Faites connaître au prince d'Eckmühl qu'il ait à ne pas s'éloigner de l'exécution de ce décret, sous quelque prétexte que ce soit, et que mon intention est qu'il arrange ses cantonnements de manière qu'il y ait toujours plus de Français que de Westphaliens dans chaque place, qu'enfin, la première fois que ces derniers se comporteront mal, on les punisse d'importance

4923. — Paris, 9 février 1812.

Les poudres seront toutes expédiées à Wesel vers le 15 février: peut-on employer les 3.000 chevaux placés en relais au transport des armes et des projectiles après l'expédition des poudres?

Non. Du 15 au 20 février, le corps d'observation de l'Elbe doit faire un mouvement et chacun doit être à son poste

4924. — Paris, 11 février 1812.

Au duc de Feltré.

Laissez le général Rivaud maître de fixer le départ du 4^e bataillon de Walcheren et du 4^e bataillon du 10^e d'infanterie légère. J'approuve surtout l'idée de faire faire des exemples sur les déserteurs, avant que ces deux bataillons se mettent en route.

4925. — Paris, 11 février 1812.

A Berthier.

Mon intention est qu'il y ait à chacune des cinq divisions du 1^{er} corps d'observation de l'Elbe trois généraux

de brigade. La division Compans étant de quatre brigades, il est donc nécessaire qu'elle ait quatre généraux de brigade. Les 6^e, 8^e et 9^e divisions doivent également former chacune trois brigades, ainsi que les 10^e, 11^e, 13^e, 14^e et 15^e divisions. *Il manque beaucoup de généraux de brigade. Voyez à m'en proposer le nombre nécessaire pour les compléter.*

Dans chacune des divisions de cuirassiers il doit y avoir trois généraux de brigade.

Le 1^{er} corps d'observation de l'Elbe, étant de cinq à six divisions, a besoin de deux généraux d'artillerie. Le général Pernety ne suffit pas. On pourrait y employer le général Faure ou tout autre général accoutumé au service de l'artillerie légère.

Faites-moi connaître l'ordre que j'ai donné pour le 2^e bataillon d'équipages militaires.

1926. Paris, 13 février 1812.

A Berthier.

Mandez au prince d'Eckmühl que je suppose qu'il a avec lui le nombre de maçons et d'ouvriers nécessaires pour construire cinq fours en vingt-quatre heures et que ces ouvriers ont leurs outils. S'il ne les a pas qu'il s'en procure à Hambourg, mon intention étant de consommer moins de biscuit et de porter de préférence des farines, parce que de tous les moyens d'approvisionnement, la farine est le plus avantageux. Je désire donc que tous les corps de la Grande-Armée aient le nombre d'ouvriers nécessaire pour construire cinq fours en vingt-quatre heures. Le quartier général doit en avoir autant.

1927. Paris, 13 février 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le 1^{er} bataillon du 62 soit incorporé dans les trois premiers bataillons et que le cadre d'

ce le bataillon se rende à son dépôt. Recommandez que les sous-officiers soient bien complétés et que ce soient d'anciens soldats.

4928. -- Paris, 15 février 1812.

Werekert, musicien deserteur du 3^e régiment de voltigeurs, est réclamé par le ministre du grand-duc de Wurzburg, comme sujet à la conscription du grand-duché.

Approuvé, si cet individu veut y aller.

4929. -- Paris, 16 février 1812.

Ecrire au prince d'Eckmühl qu'il ne doit point donner d'ordres civils dans les départements de la 31^e division militaire.

4930. -- Paris, 16 février 1812.

A Berthier.

La division princière n'a pas besoin d'un général de division. Le général Carra Saint-Cyr, qui commande la 32^e division militaire, la commandera. Cette division n'a besoin que de deux généraux de brigade. J'approuve le général Osten que vous me proposez. Le général Gratien ne parle pas allemand et d'ailleurs est déjà employé: présentez-moi un autre général de brigade.

Renvoyez le général Brun à la division Compans: le général Geney remplacera le général Brun en Hollande.

J'approuve que le général de brigade Marion soit employé dans une division, ainsi que le général Joubert.

Donnez ordre au général de brigade Corsin de se rendre à Mayence où il sera employé soit au quartier-général, soit ailleurs.

Le général Lauberdrière a déjà le commandement d'un département.

J'approuve que vous employiez le général Charles La-grange dans une division de cuirassiers, en remplacement du général Quinette.

4931. — Paris, 16 février 1812.

Au comte de Cessac.

Il faudrait que le général Rapp ne se mêlât pas de l'administration de Danzig. Il faudrait avoir là un très bon administrateur qui correspondît avec vous. Levez toutes les difficultés relatives aux approvisionnements de siège. Mais, si l'on s'en rapporte au général Rapp, cela ira fort mal. Le prince d'Eckmühl pourrait envoyer quelques officiers et employés de l'administration pour être chargés de diriger cette affaire.

4932. — Paris, 16 février 1812.

Demande du general Ballus sur la repartition des 500,000 livres de poudre qui sont a Magdebourg.

A renvoyer au général de l'artillerie.

4933. — Paris, 16 février 1812.

Propositions faites par le general Ballus pour faciliter le service de l'artillerie.

Le major général doit envoyer ces détails au commandant de l'artillerie. Je ne vois pas pourquoi on évacue des bombes de 11 pouces de Stettin sur Magdebourg. C'est une évacuation bien inutile en ce moment.

4934. — Paris, 17 février 1812.

A Berthier.

Les divisions de cuirassiers qui sont sur le Rhin devant se tenir prêtes à marcher, il faut que les chevaux d'artillerie se réunissent à Wesel et cessent leurs convois.

4935. — Paris, 18 février 1812.

A Berthier.

Il faut laisser le général de brigade Duppelin où il est et charger du commandement de la 2^e brigade de la division princière le général Anthing qui est hollandais. Les Hollandais parlent allemand et sont bons pour commander des troupes allemandes.

4936. — Paris, 18 février 1812.

Sur la situation du dépôt général de cavalerie à Hanovre.

On assure qu'on peut se procurer mille chevaux à Stuttgart; il faut que le général Bourcier écrive à mon ministre à Stuttgart pour l'autoriser à passer des marchés.

4937. — Paris, 18 février 1812.

On soumet la demande du sieur de la Baullaye, ex-officier au service du roi de Naples, qui demande le grade de capitaine dans l'armée française.

Il ne peut prendre que le grade de sous-lieutenant en France.

4938. — Paris, 19 février 1812.

Il sera affecté aux travaux du génie à Magdebourg, pendant la présente année, un fonds spécial de 350.000 francs.

4939. — Paris, 19 février 1812.

Au comte de Cessac.

Mon ministre à Stuttgart écrit que l'on pourrait facilement acheter mille chevaux dans le Wurtemberg; mandez-le au général Bourcier qui y enverra.

4940. — Paris, 19 février 1812.

Au comte de Cessac.

Je réponds à votre lettre du 16 février.

Il est nécessaire que les 210 chariots qui se confectionnent à Delft, à Auxonne et à Douai, soient dirigés sur Mayence, à mesure qu'ils seront terminés et que le 7^e bataillon envoie en Mayence des officiers pour les renvoyer et les garder.

Ce que les arsenaux de Metz, de Mayence et de Strasbourg fourniront, sera pris dans les arsenaux par le 7^e bataillon; par ce moyen, on n'éprouvera aucun retard.

On n'a pas entendu parler à Hambourg que l'organisation des trois dernières compagnies du 6^e bataillon ait été commencée, ni que des mesures aient été prises pour s'y procurer des chevaux et des harnais. Quant aux trois dernières compagnies qui sont à Metz, le compte que vous me rendez, n'est pas complet. Je désire connaître où sont les chariots destinés à ces compagnies. Je crois qu'il y en a quarante à Sampigny; il faut que de Sampigny on les dirige sur Metz, et prescrire d'où on tirera les quatre-vingts autres.

4941. — Paris, 21 février 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Saint-Cyr d'être rendu du 1^{er} au 5 mars à Munich pour voir le roi: il aura des lettres de vous pour ce prince. De là, il se rendra à Bamberg pour prendre le commandement du corps bavarois, il restera là jusqu'à nouvel ordre.

Donnez ordre au général Vandamme de se rendre à Cassel le 1^{er} mars pour prendre, sous les ordres du roi, le commandement des troupes du contingent de Westphalie.

Voyez si le maréchal Macdonald peut, ou non, faire la campagne et rendez-m'en compte demain.

4942. — Paris, 21 février 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince d'Eckmühl qu'aussitôt que les contingents de Würzbourg et du grand-duc de Francfort qui forment la 1^{re} brigade de la division princière, seront arrivés à Hambourg, il fasse relever par ces troupes les détachements du 127^e et du 128^e qui sont sur les côtes. Ces troupes doivent être des troupes sûres et former une force de 3.000 hommes. Il faut d'ailleurs y entre-mêler quelques officiers d'état-major et quelques officiers d'artillerie.

4943. — Paris, 21 février 1812.

A Berthier.

Réitérez l'ordre au prince d'Eckmühl que les trois escadrons de lanciers du grand-duché de Berg, qui arrivent le 11 mars à Paderborn, continuent leur marche pour rejoindre la brigade Damas.

4944. -- Paris, 21 février 1812.

Au duc de Feltre.

Il serait nécessaire d'ordonner que tout ce qui est disponible aux différents dépôts de carabiniers et de cuirassiers en chevaux et en hommes en partît au 1^{er} mars, pour aller renforcer les escadrons de guerre.

4945. -- Paris, 21 février 1812.

sur la répartition des troupes du génie destinées à la Grande Armée.

Me faire connaître combien il restera de compagnies au parc général; il est important surtout que le parc général soit bien fourni.

4946. -- Paris, 21 février 1812.

sur le bataillon d'ouvriers militaires de la marine, dit bataillon du Danube.

Donnez ordre au prince d'Eckmühl de le diriger par le plus court chemin et d'une manière sûre d'abord sur Stettin et ensuite sur Danzig.

4947. -- Paris, 22 février 1812.

On propose pour le commandement de Belle-Isle, le général Buget et pour celui de l'île d'Aix, le général Cacault.

Approuvé. On pourrait envoyer à l'île d'Aix le général Verrières.

4948. -- Paris, 23 février 1812.

A Berthier.

Répondez au comte Montholon que j'accepte les deux bataillons qu'offre le grand-duc de Würzbourg; que je

donne ordre que ses chevan-légers lui soient renvoyés parce qu'il est important qu'il ait une force pour garder ses routes; qu'il est inutile qu'il ait de l'artillerie, ce qui le constituerait en dépense et pour peu de résultat.

4949. — Paris, 23 février 1812.

Au comte de Cessac.

J'ai donné ordre au 10^e bataillon d'équipages militaires de partir le 25 pour se rendre à Mayence. Il n'est pas possible de prolonger davantage le départ de ce bataillon, car les opérations de l'armée seraient compromises si les équipages étaient de deux jours en arrière. Ceux-ci sont déjà en retard de vingt jours. Il est donc nécessaire que ce bataillon parte le 25 afin d'être arrivé le plus tôt possible à Mayence. Quant aux effets d'habillement, je pense qu'il faut les vérifier avec soin avant leur emballage: car, si l'on envoie des fonds de magasin au fond de l'Allemagne, ce n'est pas la peine de porter des guenilles si loin. Nommez une commission pour présider aux emballages et qui sera responsable de la mauvaise qualité des effets qui seront expédiés.

4950. — Paris, 23 février 1812.

A Durosnel.

Rendez-vous demain, à la pointe du jour, à Versailles. Passez la revue du 10^e bataillon des équipages militaires, chevaux, harnais, voitures, chargements, hommes, armement et équipement, et rendez-moi compte de la situation de ce bataillon.

4951. Paris, 21 février 1812.

A *Berthier*.

Je vous envoie un rapport du général Durosnel sur le 10^e bataillon d'équipages militaires. Peut-être serait-il convenable de faire recharger toutes les eaux-de-vie qu'on verrait à faire transporter par des rouliers. Car, il est évident que si l'on n'a pris aucune précaution, cette mesure sera illusoire, puisque l'eau-de-vie se perdra en route si les futailles sont mauvaises, ou, du moins, cela servira de prétexte.

4952. Paris, 21 février 1812.

A *Berthier*.

Sur le 12^e qui est à Anvers et appartient à la 10^e division d'infanterie du corps d'observation des côtes de l'Océan.

J'ai changé cette division. Le régiment ne fait plus partie de la 10^e division, mais bien de la 12^e. Il est remplacé dans la 10^e par le 129^e régiment qui a l'ordre de se rendre à Mayence; il y arrivera un peu tard et la division en sera déjà partie; mais il servira à escorter le parc général. J'ai donné le commandement de la 12^e division au général Partouneaux. Je l'ai composée d'une autre manière. Le ministre de la guerre vous en enverra l'état.

4953. Paris, 21 février 1812.

Sur l'escadron de cheval légers du grand-duché de Wurzbourg.

Il faut laisser dans le nord cet escadron de cavalerie, il peut y être utile et on pourra le renvoyer plus tard.

4954. — Paris, 24 février 1812.

« Les indemnités dues à divers particuliers pour terrains acquis et maisons démolies à l'effet d'étendre les fortifications de Danzig, et pour des enlèvements de gazons sur leurs propriétés, s'élèvent pour 1811 à 108,515 fr. 10; on sollicite un fonds spécial afin de pouvoir faire délivrer de suite un premier acompte. »

Je ne puis pas accorder d'autres fonds que ceux du budget. Il serait nécessaire de bien vérifier la comptabilité du génie de Danzig. Les dépenses de cette année me paraissent bien considérables.

4955. — Paris, 24 février 1812.

Le sieur de Bisch, ex-colonel du régiment de l'Ombrie au service du pape, demande un emploi de son grade dans les états-majors des places.

S'il a les années de service nécessaires.

4956. — Paris, 25 février 1812.

A Berthier.

Je vous renvoie les lettres du prince d'Eckmühl. Répondez-lui qu'il suffit que l'approvisionnement de la ville soit renfermé dans Cüstrin et que les autres magasins de réserve peuvent sans inconvénient rester où ils sont.

4957. — Paris, 25 février 1812.

Le prince d'Eckmühl se propose de jeter un pont sur l'Elbe dans les environs de Magdebourg et regarde le village de Heinrichberg comme le point le plus convenable.

Renvoyé au major général. Puisqu'on a le pont de Magdebourg, il est inutile de jeter là un pont.

4958. — Paris, 26 février 1812.

Au comte de Cessac.

Chargez l'ordonnateur de l'armée d'Italie d'acheter, après avoir pris l'approbation du vice-roi, 10.000 quintaux, poids de marc, ce qui revient à cinq mille quintaux métriques, de très bon riz, et de le faire diriger sur Magdebourg, à raison de 3.000 quintaux par semaine. Ainsi, dans tout le courant de mars, ces 10.000 quintaux seraient partis pour Magdebourg. Il passera un marché pour le transport avec les douanes.

Chargez-le également de prendre les ordres du vice-roi et de voir si on pourrait charger du riz sur les caissons qui restent à faire partir. On ne les emploierait à ce transport qu'autant qu'on n'aurait point d'effets d'habillement à envoyer; car je regarde ces effets comme plus importants. Mais s'il n'y en a pas, j'autoriserai un achat de riz, en sus des 10.000 quintaux jusqu'à la concurrence de ce que les caissons à envoyer pourront porter.

4959. — Paris, 27 février 1812.

A Berthier.

Vous écrivez au prince d'Éckmühl par la poste ordinaire; ce qui retarde beaucoup l'arrivée de vos dépêches. Vos bureaux ne devraient pas commettre de pareilles fautes.

4960. — Paris, 29 février 1812.

A Berthier.

Je suis informé que, le 10 février, la 3^e division de cuirassiers que commande le général Doumerc, n'avait pas encore reçu ses mousquetons.

Mandez au duc de Reggio, si les régiments de cette division n'en ont point, de leur faire distribuer des cartouches et de leur en faire brûler quelques-unes.

Ecrivez au duc d'Elchingen pour savoir si les deux divisions de cuirassiers ont leurs mousquetons et s'ils ont brûlé des cartouches, et, s'ils n'en ont pas, de leur en faire prendre sans délai.

4961. — Paris, 29 février 1812.

Au comte de Cessac.

On me mande que le 4^e et le 7^e régiments de cuirassiers ont bien des hommes et des chevaux, mais qu'ils n'ont point de selles, et qu'ils n'ont point d'espoir d'en avoir de si tôt. Faites-moi un rapport là-dessus. Je suppose que mes ordres ont été exécutés et qu'il y a aux régiments une assez grande quantité de selles pour équiper mille chevaux. Indépendamment de cela, j'ai commandé 5.000 selles au compte du corps et 5.000 au compte de l'administration de la guerre. Faites-moi connaître où en sont celles de l'administration de la guerre et proposez-moi d'en faire partir un convoi pour Hanovre afin que le défaut de selles ne retarde en rien les mouvements.

4962. — Paris, 29 février 1812.

Au comte de Cessac.

Les quatre régiments de la Légion de la Vistule sont en marche pour arriver en France et se rendre à Sedan. Il est nécessaire que vous écriviez au dépôt pour que ces troupes puissent y trouver à leur arrivée ce dont elles auraient besoin pour se rééquiper et continuer leur route sur la Pologne. Tout ce que ces régiments auraient

à Bayonne, leur sera donné à leur passage à Paris ou rétrogradera sur Sedan.

4963. — Paris, 29 février 1812.

On propose le nombre d'officiers d'état-major qui seront employés à la Grande Armée et on demande l'autorisation de Sa Majesté.

Le major général donnera ces ordres

4964. — Paris, 29 février 1812.

Le roi de Hollande avait accordé une marque distinctive (consistant en un sabre brodé en or sur l'habit pour les officiers et sur un médaillon de drap bleu pour les sous-officiers et soldats), aux militaires qui avaient assisté à la reprise du fort de Balz ou qui avaient été blessés, en Espagne ou devant Stralsund; doivent-ils continuer à la porter? Le prince d'Eckmühl écrit, qu'au 33^e régiment d'infanterie légère, 4 officiers et 95 sous-officiers et soldats ont reçu cette marque distinctive. On pourrait la remplacer, pour les officiers seulement, par la décoration de l'ordre de la Réunion.

Cela est ridicule. Le prince d'Eckmühl fera sentir à ces officiers que, faisant aujourd'hui partie des troupes françaises, ils ne peuvent plus attacher d'importance à de si faibles distinctions. Il faut que, par mesure de police du corps, on les ôte de l'uniforme. Le ministre de la guerre en écrira au colonel.

4965. — Paris, 29 février 1812.

Rapport de Davout sur le dépôt général de cavalerie.

Renvoyé au major général qui écrira au général Bourcier qu'il doit retenir les hommes autant de temps qu'il le jugera nécessaire et ne les envoyer à leur corps que lorsqu'ils se trouveront en état de faire un bon service.

4966. — Paris, 29 février 1812.

On demande si, d'après les motifs exposés par le colonel du 29^e régiment de ligne, ce corps sera dispensé de fournir les vingt-cinq hommes qui lui ont été demandés pour l'école des sous-officiers de Fontainebleau. —

Je ne vois pas de raisons légitimes pour ne pas faire ce qui est ordonné.

4967. — Paris, 29 février 1812.

Où sera casernée la compagnie de canonniers volontaires de la garde, créée par le décret du 12 janvier ?

A Vincennes.

4968. — Paris, 29 février 1812.

On prend les ordres de S. M. pour la fixation des dépenses de l'aménagement dans le palais du gouvernement à Flessingue et pour imputer cette dépense sur les fonds de la place.

30.000 francs sont plus que suffisants; il ne faut pas accorder davantage.

4969. — Paris, 1 mars 1812.

A Berthier.

Je réponds à votre rapport du 29 février. Faites-moi connaître quels sont les trois régiments de cavalerie légère qui manquent au 3^e corps. Quelles sont les sept compagnies d'artillerie à pied et les deux d'artillerie à cheval qui manquent également? Quand ces corps doivent-ils arriver? Donnez-moi les mêmes renseignements sur la compagnie du train et sur les huit compagnies du train qui sont en retard. Comment les deux compagnies du 2^e bataillon

d'équipages militaires ne sont-elles pas déjà arrivées? Vérifiez les causes de ces retards et faites-m'en un rapport.

4970. — Paris, 1 mars 1812.

On écrit de Strasbourg que tout est prêt pour le départ des régiments suisse et illyrien à l'exception de l'artillerie du régiment suisse dont les chevaux ont été envoyés à Sampigny.

L'artillerie joindra après.

4971. — Paris, 2 mars 1812.

A Bessières.

Remettez-moi la situation de la garde au 1^{er} mars. Faites-moi connaître si le 2^e régiment de cheveau-légers lanciers de la garde se recrute par des vélites, combien il en a reçu, combien il y en a présents à ce régiment et combien il en est annoncé.

4972. — Paris, 2 mars 1812.

A Bessières.

Par les états que vous m'avez remis, le bataillon d'équipages de la garde me paraît avoir au complet 771 hommes, 1.179 chevaux, 100 fourgons, 32 petites voitures, 120 voitures routières et 18 forges, total 270 voitures. Il me semble que tout est en règle.

Il manque 186 hommes. Ces 186 hommes seront fournis, savoir: 100 sur les premiers 1.000 qui arriveront, 100 sur les 1.000 qui viendront après, et 200 sur les Italiens et les Hollandais qui arriveront à la garde.

Il doit y avoir 162 boulangers: il n'y en a que 82;

c'est donc 80 qu'il faut que l'ordonnateur engage car je ne veux pas qu'on prenne des conscrits.

Il manque 4 bouchers et botteleurs et 32 infirmiers; l'ordonnateur doit se procurer ces hommes par engagement.

4973. — Paris, 3 mars 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général de brigade Ornano de partir sans délai pour se rendre à Magdebourg. Il commandera une brigade de la 5^e division de cuirassiers.

4974. — Paris, 3 mars 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au général Grouchy de se rendre à Ratisbonne le 12 mars pour prendre le commandement du 3^e corps de réserve de cavalerie composé de la division de cavalerie légère que commande le général Kellermann et des 3^e et 6^e divisions de cavalerie. Ce corps doit avoir trente pièces d'artillerie légère avec double approvisionnement.

4975. — Paris, 3 mars 1812.

Au comte de Cessac.

Le 29^e régiment d'infanterie légère manque d'effets de rampement, de sacs à toile et de souliers; il est nécessaire d'y pourvoir sans délai, ce régiment devant partir.

4976. — Paris, 3 mars 1812.

Le duc d'Elchingen annonce que trois régiments de cavalerie légère et des compagnies d'artillerie du train ne sont pas encore arrivés au 3^e corps.

Répondre au duc d'Elchingen et établir une discussion avec lui pour lui faire comprendre que tout cela doit être arrivé.

4977. — Paris, 4 mars 1812.

Au duc de Feltré.

On a mis un régiment étranger à Amsterdam. Je ne sais pas qui a donné cette autorisation. Il ne doit y avoir à Amsterdam aucunes troupes. Faites partir sans délai ce régiment pour sa destination.

4978. — Paris, 5 mars 1812.

A Bessières.

Faites-moi connaître la situation de la compagnie de marine de la garde et quand elle pourra partir.

4979. — Paris, 8 mars 1812.

On propose de décider que les régiments de cheval-légers qui ont conservé leurs chevaux de dragons, seront tenus d'être montés au 1^{er} juillet 1812 en chevaux propres à l'arme et que d'ici là, ils recevront les rations de fourrage en proportion de la taille de leurs chevaux.

Ces officiers ne peuvent réclamer pour leurs chevaux que la ration de fourrages attribuée à leur arme, et cela, à compter du 1^{er} avril.

4980. — Paris, 10 mars 1812.

On remet sous les yeux de S. M. le rapport concernant les élèves-gendarmes.

Faire le projet de décret.

4981. — Paris, 10 mars 1812.

On propose d'augmenter les 1^r et 2^e bataillons de vétérans chacun de trois compagnies.

Refusé.

4982. — Paris, 10 mars 1812.

Les propriétaires du polder Saint-Albert autour du Sas de Gand demandent à mettre de l'eau douce sur leur terrain imbibé d'eau de mer pour le rendre à la culture.

Je m'en rapporte à la décision du Comité des fortifications.

4983. — Paris, 11 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous ai donné ordre, le 28 janvier, de faire venir à Mantoue les cinquièmes bataillons du 14^e léger et du 6^e de ligne, et un bataillon de quatre compagnies formant environ 600 hommes, tirés du 1^{er} régiment de la Méditerranée qui est à l'île d'Elbe.

Rendez-moi compte de l'exécution de ce mouvement, de l'époque du départ de ces bataillons, de la désertion qu'ils ont éprouvée et de l'état où ils sont arrivés à Mantoue.

Le 16 février, je vous ai donné l'ordre de faire partir de Corse le 2^e bataillon du 1^{er} régiment de la Méditerranée

pour Florence où ce bataillon tiendra garnison. Est-il arrivé?

J'ai ordonné également que le 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment de la Méditerranée qui est à l'île d'Elbe, se complétât à 900 hommes et partît pour Florence. Ce bataillon y est-il arrivé? En quel état se trouve-t-il?

J'ai ordonné que le 3^e bataillon étranger se rendît à Livourne pour y tenir garnison. Y est-il arrivé?

Rendez-moi compte de l'exécution de ces différents ordres.

4984. — Paris, 11 mars 1812.

On propose d'autoriser le sieur de Narbonne-Lara, sous-lieutenant au 26^e régiment de chasseurs, à se retirer du service, pour cause de mauvaise santé.

Refusé.

4985. — Paris, 11 mars 1812.

A Bessières.

La brigade de fusiliers et la brigade des 1^{ers} régiments de voltigeurs et de tirailleurs de la garde sont arrivées le 13 et le 11 mars à Bayonne. Envoyez l'ordre que ces huit bataillons partent en poste du lieu où les rencontrera votre ordre, pour arriver en diligence à Paris. Vous enverrez à cet effet un officier avec l'argent nécessaire pour que ce mouvement s'opère sans délai. Il sera porteur des ordres du ministre de la guerre aux différents préfets.

4986. — Paris, 11 mars 1812.

A Berthier.

Mes régiments de cuirassiers n'ont pas encore de portemousquetons ni de carabines. Prenez des renseignements là-dessus au ministère de la guerre et faites-moi connaître d'où sont partis les envois et quand ils arriveront.

4987. — Paris, 14 mars 1812.

A Berthier.

Je vous prie de comprendre dans les états de mouvement que vous me remettrez, les mouvements de mes équipages militaires, en indiquant, pour chaque article, d'où le convoi est parti, où il va, quand il arrivera et en quoi consiste son chargement.

4988. — Paris, 14 mars 1812.

A Berthier.

Ecrivez au prince d'Eckmühl que j'avais ordonné que le 14^e bataillon d'équipages militaires qui doit atteler des voitures à la comtoise, fût organisé à Danzig; qu'au lieu de cela, il le fait organiser à Varsovie; que ce n'est pas la même chose. Cependant, on ne peut revenir là-dessus. Demandez au prince d'Eckmühl, quand ce bataillon sera prêt.

4989. — Paris, 14 mars 1812.

A Berthier.

Aussitôt que les dix-huit caissons du 12^e bataillon qui sont à Strasbourg, auront les chevaux et les hommes qui leur sont nécessaires, vous leur ferez passer le Rhin à Strasbourg, et de là ils se rendront en droite ligne à Magdebourg; ils se chargeront des effets d'habillement et de tout ce que le ministre de l'administration de la guerre voudra leur remettre.

4990. — Paris, 15 mars 1812.

Au comte de Cessac.

Je pense qu'il est convenable d'habiller les mille hommes donnés au 29 léger de l'uniforme d'infanterie légère, afin qu'il y ait de l'uniformité dans le corps; mais que vous devez retirer les 2.000 habits, vestes et culottes qu'a ce régiment, et les envoyer à la Grande-Armée, en faisant connaître d'où ils viennent. Vous précompterez ces effets sur ce que vous devez envoyer, et ils serviront à habiller les hommes qui sortent des hôpitaux. Faites en sorte que les effets à donner aux 1.000 hommes du 29^e léger soient livrés au 20 mars et qu'ils soient de très bonne qualité.

4991. — Paris, 15 mars 1812.

On propose de ne plus faire compter les capitaines d'artillerie en second dans les régiments de cette arme dont ils sont toujours détachés. Motifs et avantages de ce nouveau mode. Projet de décret.

Le monde est vieux. Je ne vois pas de raison de changer cela. Il y a quarante ans que cela se fait de cette manière. Cela est d'ailleurs sans inconvénients.

4992. — Paris, 15 mars 1812.

Sur le 1^{er} escadron du régiment de chasseurs portugais

Mon intention est qu'au lieu de se rendre à Posen, ce détachement se rende à Hanovre, où le général Bourcier les fera monter: il y a à Hanovre plus de chevaux que d'hommes, et ces hommes sont nécessaires.

4993. — Paris, 15 mars 1812.

Le sieur Medicus, ex-lieutenant des gardes nationales du département de la Moselle et qui a passé l'âge pour entrer dans les écoles militaires, demande une sous-lieutenance.

Sera employé dans le premier ban.

4994. — Paris, 16 mars 1812.

Au duc de Feltre.

J'approuve que le bataillon expéditionnaire qui est à Brest, reçoive l'ordre de se rendre à Paris, d'où il se dirigera sur la Grande-Armée, pour être incorporé, soit dans le 124^e, soit dans le 123^e, selon les ordres ultérieurs que je donnerai. La compagnie d'artillerie expéditionnaire sera dirigée sur le 9^e d'artillerie et y sera incorporée.

4995. — Paris, 16 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez l'ordre au 3^e bataillon du 126^e, qui est à Ostende, de se rendre à Anvers, pour y joindre les trois autres bataillons.

Faites-moi connaître quand le 48^e, le 108^e, le 65^e et le 72^e, qui ont leur 5^e bataillon dans la 24^e division militaire, auront chacun 400 hommes habillés et dans le cas de faire service.

Faites-moi connaître quand le bataillon des pupilles qui est à Beauvais, sera armé et équipé, et dans le cas de se rendre à Anvers, mon intention étant que les cinquièmes bataillons ci-dessus, faisant 1.200 hommes, et le bataillon des pupilles, en faisant 600, fournissent les hommes nécessaires pour garder les fortifications et les magasins de la place d'Anvers.

Faites-moi connaître quand le 1^{er} bataillon du 27^e léger qui est à Bruges, sera complet, armé et équipé, afin qu'il puisse, en cas d'événement, se porter sur Ostende, pour en renforcer la garnison qui, par le départ du bataillon du 126^e, ne sera plus composée que du bataillon des pupilles et du cinquième du 13^e léger.

4996. — Paris, 17 mars 1812.

A Berthier.

Le grand quartier général partira le 21 d'Erfurt et se rendra à Magdebourg sans séjour en faisant huit à dix lieues par jour. Il séjournera deux jours à Magdebourg pour pouvoir se rendre à Berlin en quatre jours. Le parc général, la compagnie des guides, les équipages militaires du gros quartier général, enfin les troupes et les chevaux de main resteront à Magdebourg.

4997. — Paris, 17 mars 1812.

A Berthier.

Je reçois la lettre du duc d'Abbrantès, de Ratisbonne. Je ne sais pas pourquoi l'on met tant de différence dans le départ des divisions. Il me semble que le mouvement qu'a réglé le duc d'Abbrantès, traîne un peu, puisque la tête arrive avant le 1^{er} avril, et que la queue n'arrive qu'à la fin du mois. Il y a vingt jours de différence de la tête à la queue; c'est trop de dix jours. Mandez-le au duc d'Abbrantès, pour qu'il active le mouvement et que la queue arrive dix jours plus tôt.

4998. — Paris, 18 mars 1812.

A Berthier.

Je vois dans un rapport qui m'est fait sur le 129^e, que le prince d'Eckmühl en a ôté des officiers, pour former

un dépôt du corps d'observation de l'Elbe. Faites-moi un rapport là-dessus, et faites-moi connaître ce que cela veut dire.

4999. — Paris, 19 mars 1812.

A Berthier.

J'accepte les colonels Farine et Laffite, pour le dépôt de Berlin, ainsi que le major Liégeard et le commissaire des guerres Ducros. Quant aux généraux, aucun de ceux que vous m'avez présentés, ne me paraît convenir. Envoyez-y le général Guiton.

5000. — Paris, 19 mars 1812.

A Berthier.

Ecrivez au comte Roederer et aux ministres près les cours de Dresde et de Hesse-Darmstadt, pour qu'ils fassent envoyer des souliers aux troupes de ces nations.

5001. — Paris, 19 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je vous renvoie la situation du 22^e léger. Mon intention est que le 6^e bataillon de ce régiment reçoive 900 conscrits à Rome; que ces conscrits y soient habillés et équipés le plus promptement possible, et avec des capotes, et bien armés, de sorte que, vers la fin de mai, ce bataillon puisse se mettre en marche pour Vérone et de là, rejoindre la Grande-Armée. Ce sera donc un renfort de 900 hommes que recevra l'armée. Ce bataillon n'ira plus à Toulon, comme je l'avais précédemment ordonné. Aussitôt que ce bataillon sera arrivé à l'armée, les officiers et

sous-officiers seront rayés des contrôles du 22^e léger, vu que je ferai tout incorporer dans des régiments d'infanterie légère de la Grande-Armée. Ainsi, ce régiment se trouvera composé, comme les autres régiments, de quatre bataillons et d'un bataillon de dépôt

5002. -- Paris, 19 mars 1812.

Le général Lariboisière sera le 1^r avril à Berlin et sa présence y est nécessaire.

Où.

5003. -- Paris, 19 mars 1812.

Davout propose de donner aux généraux des ordonnances du Mecklembourg qui parlent allemand.

Me faire connaître la situation de la cavalerie du Mecklembourg.

5004. -- Paris, 19 mars 1812.

Sur la garde des embouchures de l'Oder.

Charger de ce commandement le général Daendels: défendre toute exportation du blé, qui est nécessaire à l'armée.

5005. -- Paris, 19 mars 1812.

Sur la marche du 17^e équipage de flottille qui arrive le 17 avril à Münster et pourrait y prendre deux séjours.

Un seul séjour à Münster suffit: ce régiment continuera sa route pour Magdebourg

5006. — Paris, 19 mars 1812.

500 chevaux du 8^e bataillon principal du train d'artillerie partent de Wesel pour Magdebourg, emmenant 26 voitures chargées d'armes, et 150 chevaux du 9^e bataillon *bis* partent de Mayence pour la même destination, emmenant 25 chariots chargés d'armes et d'outils.

Ces armes et ces outils seront débarqués à Magdebourg où ils seront embarqués pour Cüstrin, et de là pour Bromberg. Les chevaux attelés à l'équipage de pont, avec les voitures, continueront leur mouvement sur Magdebourg. On me fera connaître le jour où ils arriveront, afin que je donne des ordres pour qu'ils se rendent à Danzig pour y atteler l'équipage de pont.

5007. — Paris, 19 mars 1812.

Le 4^e bataillon du 29^e léger n'a pas de compagnies d'élite.

Pour former ces compagnies d'élite, il faut attendre. Si on prend de vieux soldats, on en privera le régiment; si l'on met des réfractaires, ils sont encore bien jeunes et n'ont pas vu le feu.

5008. — Paris, 19 mars 1812.

Sur les quatre compagnies du bataillon de sapeurs de l'île d'Elbe, composé entièrement de conscrits réfractaires,

Ils rejoindront le grand parc à Posen.

5009. — Paris, 20 mars 1812.

A Bessières.

Je crois vous avoir donné des ordres pour que tout ce qui appartient à la garde, continue son mouvement,

soit de Metz, soit de La Fère sur Mayence et de Mayence sur Würzbourg, hormis ce qui fait partie de la division que commande le général Delaborde, qui se dirige sur Magdebourg. Je suppose que vous avez donné tous les ordres et j'attends les états de mouvement.

5010. — Paris, 20 mars 1812.

A Bessières.

J'ai parade dimanche. Je désire que la garde donne à dîner aux trois régiments de la Vistule, au 29^e léger et au bataillon du 10^e léger. Donnez aussi à dîner à tous les officiers de ces régiments; qu'il y ait de la musique et que ce soit une espèce de fête militaire.

5011. — Paris, 20 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Vous trouverez ci-joint une apostille que j'ai mise en marge d'un renseignement du comte de Lobau. Faites donner sur-le-champ l'ordre au détachement de la garde de se rendre à Rouen, où je suis bien aise qu'il séjourne quelques jours. Instruisez-en le duc d'Istrie.

J'aurai parade dimanche.

Il y paraîtra :

Les quatre bataillons du 29^e régiment d'infanterie légère,

Le 4^e bataillon du 10^e régiment d'infanterie légère,

Les six bataillons des trois régiments de la Vistule.

Les deux bataillons du 6^e régiment de tirailleurs.

Les deux bataillons du régiment de flanqueurs.

Ce qu'il y a de conscrits habillés aux dépôts des 4^e et 5^e régiments de voltigeurs et de tirailleurs.

Enfin, tout ce qu'il y a de la vieille garde à pied et à cheval.

Il est nécessaire que les propositions pour les nominations qu'il y a à faire dans ces différents régiments soient préparées, afin que je nomme aux places vacantes et que les cadres soient complétés sur-le-champ. Faites faire le travail dans la journée de demain pour les trois régiments de la Vistule, afin que je puisse faire les nominations sans retard.

5012. — Paris, 20 mars 1812.

Le général marquis d'Alorna demande à servir à la Grande Armée.

L'employer près du duc de Reggio, qui l'attachera spécialement à la division Legrand, où se trouvent deux bataillons portugais.

5013. — Paris, 20 mars 1812.

Rapport du duc de Feltré, date du 18 mars. M. Daumesnil, major des chasseurs à cheval de la garde impériale, a été nommé général de brigade et commandant de Vincennes par décret du 2 février dernier. Or, un décret du 16 mars 1808 porte que la place de Vincennes appartenant à la garde impériale, un des colonels de la garde en sera gouverneur et qu'il aura sous ses ordres un commandant d'armes chef de bataillon. La place de Vincennes est commandée par le chef de bataillon Harel. L'intention de S. M. est-elle que cet officier supérieur conserve son commandement et que le général de brigade Daumesnil reçoive des lettres du gouverneur, conformément au décret du 16 mars 1808 ?

Oui (1).

5014. — Paris, 20 mars 1812.

Le comte de Lobau s'est rendu chez le général Durosnel : le détachement de la garde qui est en Normandie, couche aujourd'hui à Bernay et couchera demain à Evreux.

1. Cette pièce nous a été très obligeamment communiquée par M. le baron Pierre de Clairval, dont le général Daumesnil est l'arrière-grand-père maternel.

Renvoyé au ministre de la guerre pour envoyer un courrier pour faire diriger ce détachement sur Rouen, avec le colonel Henry. Ce détachement restera à Rouen jusqu'à nouvel ordre.

5015. — Paris, 20 mars 1812.

On propose d'attacher des majors en second à tous les régiments de la ligne, de fixer sur place un dépôt et d'appeler les majors actuels à l'armée.

En supposant que cette idée soit bonne, elle ne pourrait se réaliser que successivement: sans quoi, cela ferait un bouleversement dans toute l'administration: il n'y a donc rien de pressé.

5016. — Paris, 20 mars 1812.

Les décrets qui exigent huit ans de service pour qu'un militaire puisse être proposé à une sous-lieutenance, sont-ils applicables aux vélites de Turin et de Florence? Ces vélites ont le grade de sergent après deux ans de service.

La réponse est simple. Ces vélites ne peuvent jamais être faits officiers en sortant du corps. Ils doivent passer sergents dans la ligne, et ce n'est qu'après avoir été sergents dans la ligne qu'ils peuvent être faits officiers.

5017. — Paris, 20 mars 1812.

Les décrets qui exigent huit ans de service pour qu'un militaire puisse être proposé à une sous-lieutenance, sont-ils applicables à la vieille garde et aux vélites des corps de la garde?

Cette demande du général Michel est ridicule: j'ai nommé ce jeune homme sous-lieutenant dans un régiment de tirailleurs.

5018. — Paris, 20 mars 1812.

On demande des ordres sur 232 hommes débarqués en Hollande par les Anglais et qu'on avait crus d'abord tous Français, mais dont la plupart sont étrangers.

Faire comme on a fait pour les autres.

5019. — Paris, 20 mars 1812.

On présente à S. M. un projet de décret relatif à la formation d'un approvisionnement de palissades pour la mise en état de défense des places de guerre.

Il faut donner pour chaque place l'état des palissades dont on a besoin.

5020. — Paris, 20 mars 1812.

Sur quel fonds faut-il imputer la dépense qu'exige le casernement de la garnison de Münster?

A imputer sur les fonds généraux du casernement.

5021. — Paris, 20 mars 1812.

Le baron d'Esterno, chambellan de S. A. I. Madame, demande le passage au service de France de son neveu Abel de Jouffroy, lieutenant en premier dans les cheveu-légers de la garde du roi de Westphalie.

Refusé; il recevra l'autorisation de servir en Westphalie

5022. — Paris, 20 mars 1812.

On présente à S. M., d'après sa décision du 18 février, le projet de décret qui remet en activité dans le grade de sous-lieutenant dans les

armées françaises le sieur de la Baullaye, officier démissionnaire du service de Naples.

Pourquoi a-t-il quitté le service de Naples?

5023. — Paris, 21 mars 1812.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 20, où je vois que vous ne trouvez pas de ressources dans les dépôts des divisions du Nord, dont les régiments sont à l'armée d'Espagne. On pourrait trouver quelques hommes dans la 13^e division militaire, ou dans les divisions voisines de l'Italie; mais mon intention n'est pas d'y avoir recours.

J'ai déjà pourvu au complément du 6^e bataillon du 46^e. Il reste à pourvoir aux bataillons du 93, 19^e, 37^e et 56^e. Faites-moi connaître quand les 700 graciés du boulet ou des travaux arriveront à Wesel. Remettez-moi l'état de tous les conscrits condamnés au boulet et aux travaux. Ne pourrait-on en gracier encore autant? Ce qui, avec les conscrits réfractaires du dépôt de Wesel, offrirait de quoi compléter deux bataillons.

Le 93^e qui est à Strasbourg, recevra 300 conscrits réfractaires qui avaient été placés dans le bataillon du régiment de Walcheren. Donnez ordre qu'il reçoive le complément de ce qu'il y aurait de disponible, soit en conscrits réfractaires, soit en conscrits antérieurs à 1812, dans les 3^e et 105^e qui sont à Strasbourg.

Il ne resterait que le 37^e. On pourrait compléter ce bataillon par les conscrits du bataillon de Belle-Isle, qui pourraient être incorporés à leur passage à Wesel.

Faites-moi un rapport particulier sur l'exécution de mes ordres relatifs au recrutement des bataillons des 46^e, 93^e, 19^e, 37^e et 46^e, afin que je ne les perde point de vue et qu'ils puissent, dans le courant d'avril, partir de Strasbourg et de Wesel, pour rejoindre leurs régiments

5024. — Paris, 21 mars 1812.

Sur le régiment de chasseurs portugais.

Le général de division marquis d'Alorna se rendra à Mayence le 10, se mettra à la tête de ce régiment et marchera avec lui jusque Francfort-sur-l'Oder, où il recevra de nouveaux ordres.

5025. — Paris, 21 mars 1812.

Sur la marche du 3^e régiment d'infanterie portugais qui doit arriver le 26 mars à Mayence et rejoindre la division du général Legrand au 2^e corps d'armée.

Approuvé. Donnez ordre au général Pamplona ⁽¹⁾ de se rendre à Mayence en poste et d'en partir à la tête de ce régiment, afin de le maintenir dans un bon esprit et empêcher la désertion.

5026. — Paris, 24 mars 1812.

A Berthier.

Le général Claparède a tort de dire que rien n'a été décidé encore sur la manière de mener les voitures, puisqu'une compagnie d'artillerie a été créée dans chaque régiment de la Vistule, et que ces compagnies, comme toutes les compagnies régimentaires, ont des charretiers: il doit s'occuper avec activité de la formation de ces compagnies. Vous manderez à ce général que le 1^{er} régiment de la Vistule part demain de Paris, et les autres successivement: que j'ai ordonné qu'il fût formé un 3^e bataillon à chaque régiment: ce qui fera pour la légion

1. Emmanuel-Ignace, baron de Pamplona, general de brigade, du 1^{er} août 1808, sera lieutenant-général le 24 avril 1822.

douze bataillons au lieu de huit; que les cadres de ces 3es bataillons, complets en officiers et en sous-officiers, ont ordre de se rendre à Posen; qu'il est nécessaire qu'ils emportent avec eux l'habillement et l'équipement nécessaires pour les hommes que doit recevoir chaque bataillon; que j'ai remarqué que les régiments de la Vistule étaient assez bien habillés, ayant reçu beaucoup d'habits neufs à Pau; que je pense donc qu'il pourra emporter facilement 3.000 habits pour habiller et équiper les quatre nouveaux bataillons.

5027. — Paris, 24 mars 1812.

A Berthier.

Vous pouvez autoriser le duc de Reggio à faire prendre à Magdebourg et à Cüstrin toutes les pièces de 3 qui manqueraient à ses régiments d'infanterie.

5028. — Paris, 24 mars 1812.

Les régiments d'infanterie légère doivent-ils faire revenir leur aigle qui, par une disposition spéciale de l'Empereur, se trouve à leur dépôt?

Puisque les aigles de ces régiments sont aux dépôts, il faut que les régiments les y laissent.

5029. — Paris, 24 mars 1812.

Réclamation de la municipalité de Magdebourg.

J'accorde tout ce qui ne compromettrait pas la sûreté de la place.

5030. — Paris, 25 mars 1812.

A Berthier.

Le général Ravier n'est pas propre à commander une division active. J'approuve que dans la 12^e division on emploie le général de brigade Blanmont le général de brigade Billard (1), qui est à Toulon, et l'adjudant-commandant Boyer. Je ne sais pas quel est le général Legrand dont vous me parlez; il y a un général de brigade de ce nom qui est bien usé.

5031. — Paris, 25 mars 1812.

M. de Benzell, frère du ministre des affaires étrangères du grand-duc de Francfort et colonel démissionnaire du service de Russie, demande du service.

Accordé. Il sera employé.

5032. — Paris, 25 mars 1812.

Sur la compagnie de marche destinée à renforcer le 3^e régiment provisoire croate.

Faire diriger cette compagnie sur Strasbourg où elle se reposera et attendra des ordres pour partir à la fin d'avril.

5033. — Paris, 26 mars 1812.

A Berthier.

Sur les 2.000 chevaux dont j'ai ordonné l'achat au dé-

1. Marie-Pierre-Isidore Blanmont et Pierre-Joseph Billard, tous deux généraux de brigade depuis le 6 août 1811; Billard devait être promu lieutenant-général le 30 juillet 1823.

pôt de Hanovre, 1200 seront destinés à l'artillerie, et 800, aux transports militaires.

Sur les 6.000 chevaux d'artillerie et d'équipages militaires que doit fournir la Prusse à Berlin, et dans les différents dépôts, 1200 seront donnés aux équipages militaires, et 4.800 à l'artillerie. Ainsi l'artillerie aura à recevoir en Allemagne 6.000 chevaux, et les équipages militaires, 2.000.

Faites part de ces dispositions à l'intendant général, au général Bourcier, au commandant de l'artillerie, et aux deux commissaires des guerres.

Sur les chevaux de la Prusse, on donnera ce qui est nécessaire au génie.

5034. — Paris, 26 mars 1812.

Au duc de Feltré.

Le 7^e régiment de dragons n'a pas encore reçu d'ordres pour envoyer des hommes à pied bien habillés, bien équipés, et avec leurs selles, au dépôt de Hanovre. Donnez des ordres pour faire partir, le 1^{er} avril, 50 hommes de ce régiment et ainsi de suite toutes les semaines jusqu'à concurrence de 351 hommes, que ce régiment doit envoyer à Hanovre.

5035. — Paris, 26 mars 1812.

Deux détachements, l'un du 125^e, l'autre du 126^e, ont été dirigés sur Mayence. Celui du 126^e vient d'arriver; d'après le général Hendelet, il se compose de conscrits de 1812 qui n'ont aucune instruction et qui n'ont qu'un faible physique et que très mauvaise volonté; quarante ont déserté en route; les 150 arrivés n'ont chacun que deux chemises et qu'une bonne paire de souliers.

On peut laisser ces détachements, jusqu'à nouvel ordre, à Mayence: recommander au général Hendelet d'exercer sur eux une surveillance spéciale pour les former et les bien habiller.

5036. — Paris, 27 mars 1812.

A Berthier.

Je reçois votre lettre du 26. Mandez au prince d'Eckmühl que tout le sucre et autres marchandises coloniales qui seraient rencontrées, venant de Russie, doivent être arrêtées; qu'on ne doit laisser entrer rien à Colberg, et que tout sera réuni, dans des dépôts, soit sur l'Oder, soit sur la Vistule.

5037. — Paris, 27 mars 1812.

A Berthier.

Puisque le général Subervie ⁽¹⁾ est arrivé, il faut le garder. Donnez-lui le commandement de la brigade que je destinais au général Ornano et proposez-moi le général Ornano pour commander une brigade de cuirassiers.

5038. — Paris, 27 mars 1812.

A Berthier.

Les 1^e, 2^e et 3^e compagnies du 6^e bataillon des équipages militaires partiront de Mayence du 5 au 15 avril, pour continuer leur route sur Berlin où est le quartier général. La 6^e compagnie du 11^e bataillon sera dirigée également sur Berlin. Les 3^e et 4^e compagnies du 2^e bataillon, qui n'ont ordre d'aller qu'à Magdebourg, doivent continuer leur route sur Berlin, ainsi que le détachement des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e compagnies du 7^e bataillon, qui n'ont d'ordre que pour Erfurt. Les dix-huit caissons du

1. Jacques-Gervais Subervie, general de brigade depuis le 6 août 1811, sera général de division, le 3 avril 1814 et ministre de la guerre durant quelques jours en 1818 (25 février — 18 mars).

12^e bataillon, qui se trouvent à Strasbourg, fileront également sur Berlin. Berlin étant le quartier général, tous les équipages militaires doivent être dirigés sur cette ville; vous m'en remettrez un état général, afin que je donne des ordres pour leur destination ultérieure. Donnez ordre qu'on établisse à Berlin un atelier pour réparer toutes ces voitures. Ainsi, je dois avoir à Berlin les compagnies suivantes, savoir: 4 compagnies du 2^e bataillon; 3, du 6^e; 6, du 10^e; 6, du 7^e; ce qui fait un total de 19 compagnies, formant 760 voitures qui portent 15,000 quintaux. De son côté, l'armée d'Italie aura tout le 9^e bataillon français, le bataillon italien et le bataillon à bœufs italien: ce qui fait 780 voitures.

5039. -- Paris, 27 mars 1812.

A Bessières.

Faites-moi connaître quand le 7^e bataillon d'équipages militaires, attaché à la garde, aura tout entier passé le Rhin.

5040. -- Paris, 27 mars 1812.

Au comte de Cessac.

Je vous envoie deux rapports d'un de mes officiers d'ordonnance sur la situation de deux dépôts de cavalerie, afin que vous pourvoyiez à ce qui manque.

5041. -- Paris, 27 mars 1812.

Au comte de Cessac.

Quand est-ce que les voitures du 22^e bataillon des équipages militaires partiront de Paris, pour se rendre en

Lorraine et y être attelées par les bœufs qui sont destinés à ce bataillon?

5042. — Paris, 28 mars 1812.

A Berthier.

J'approuve que vous donniez l'ordre que les pontonniers de l'équipage de pont qui sont à la suite du 1^e corps, partent de Glogau pour se rendre sans délai à Danzig, ainsi que les compagnies d'artillerie attachées à l'équipage de siège. Les compagnies d'artillerie attachées à l'équipage de siège de Magdebourg joindront cet équipage à Cüstrin. Je suppose que le 4^e corps a avec lui une compagnie de pontonniers français, indépendamment d'une compagnie de pontonniers italiens.

5043. — Paris, 28 mars 1812.

A Bessières.

J'ai donné des ordres pour que le 2^e régiment de lanciers qui était à Rouen, se rendit à Versailles. Faites-moi connaître quand on pourra faire partir 200 hommes à cheval et 200 hommes à pied de ce régiment.

5044. — Paris, 28 mars 1812.

Le général Gilly, commandant général des îles de la Zelande, demande à être employé à la Grande Armée.

Le général Gilly restera où il est.

5045. — Paris, 28 mars 1812.

Marche d'une colonne composée du bataillon de marche de Strasbourg, du 3^e bataillon de marche du 3^e corps d'armée et d'un détachement d'hommes sortis des hôpitaux et appartenant au 1^{er} régiment suisse et au régiment illyrien.

Me faire connaître l'itinéraire de ces bataillons pour voir si l'on ne pourrait pas les faire diriger, par une route plus courte, sur le lieu où sont les régiments, sans les faire passer par Magdebourg.

5046. — Paris, 28 mars 1812.

Sur l'artillerie du régiment Joseph-Napoléon et des régiments portugais.

Ces régiments ne doivent point avoir d'artillerie.

5047. — Paris, 28 mars 1812.

On demande les ordres de S. M. pour l'établissement d'un hôpital militaire à Hesseigne et d'un autre à Ferwer.

Y affecter les 25.000 francs réservés, en recommandant aux ingénieurs de faire ces hôpitaux cette année: la santé du soldat passe avant tout.

5048. — Paris, 29 mars 1812.

A *Berthier*.

Il existait 87 milliers de poudre à Magdebourg, 123 milliers à Stettin, 60 milliers à Glogau, 93 milliers à Cüstrin, 510 milliers à Danzig: en tout 878 milliers de poudre.

Depuis, 830 milliers ont été expédiés de Wesel sur Magdebourg, et 500 milliers, de Mayence sur la même destination. Il y a donc dans ce moment-ci à Magdebourg 1 120 milliers de poudre.

Il est indispensable qu'on expédie dans le plus court délai pour Danzig toute la quantité nécessaire pour compléter les équipages de siège de Danzig et de Magdebourg et avoir de reste 400 milliers de poudre à Danzig.

La poudre confectionnée n'est pas comprise dans ces calculs.

Donnez des ordres en conséquence à l'artillerie.

5049. — Paris, 29 mars 1812.

A Berthier.

Donnez ordre au 3^e bataillon du contingent de Würzburg, de se rendre à Berlin, où il tiendra garnison. Le 1^{er} bataillon, aussitôt qu'il sera formé, se rendra également à Berlin pour y tenir garnison: il peut ne partir que le 20 avril, pourvu qu'il parte en bon état. Je n'approuve pas qu'on ne fasse partir que 600 hommes du 1^{er} bataillon. Il n'y a pas d'inconvénient à attendre encore un mois et à faire partir ce bataillon en bon état.

5050. — Saint-Cloud, 1^{er} avril 1812.

L'administration des ponts et chaussées demande à réduire à 5 les bataillons de prisonniers-travailleurs que S. M. a prescrit de former au nombre de 10; elle desire employer 2 bataillons à Nantes et obtenir un délai pour la formation des trois autres.

Ce qui est décrété, doit être exécuté.

5051. — Paris, 1^{er} avril 1812.

Faut-il accorder une gratification particulière à M. le général Partoureaux qui annonce éprouver des besoins par suite de divers déplacements? Il a déjà touché la gratification de campagne.

Accordé cette nouvelle gratification de campagne

5052. — Saint-Cloud, 3 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Je désire que les deux bataillons du 11^e et les trois bataillons de la demi-brigade provisoire de Boulogne puissent partir le 15 avril pour se rendre à Wesel, mais ils ne pourront effectuer ce mouvement que lorsqu'ils seront remplacés à Boulogne par les 11^e et 12^e demi-brigades provisoires qui se forment des 1^{ers} bataillons qui sont à Douai, Calais, Bruges, Saint-Omer, Abbeville et Amiens. Faites-moi connaître si ces bataillons pourront commencer à envoyer, le 15 avril, 600 hommes armés et habillés à Boulogne; ce qui ferait plus de 4.000 hommes et permettrait de retirer le 11^e et la demi-brigade provisoire de Boulogne. Chargez les généraux et les commandants d'armes de passer la revue de ces dépôts et de vous en rendre compte. Par ce moyen, toute la 12^e division, hormis le 125^e, se trouvera réunie à Wesel.

5053. — Paris, 3 avril 1812.

On met sous les yeux de S. M. l'état des services du sieur Dulyon, officier d'état-major de La Guadeloupe; faut-il l'employer comme capitaine ou comme lieutenant?

Approuvé pour être employé dans le grade de lieutenant et prendre rang du jour de sa nomination provisoire.

5054. — Paris, 3 avril 1812.

Etat de proposition à des emplois d'officier vacants dans les 3^e et 7^e régiments étrangers.

Approuvé, à l'exception du citoyen Florin, ancien capitaine au service d'Autriche, proposé pour le 7^e régiment étranger en qualité de capitaine.

5055. — Paris, 3 avril 1812.

On expose les motifs qui ont fait maintenir M. Stephenson, un Anglais, dans son emploi d'adjutant-major au 33^e régiment d'infanterie légère.

M. Stephenson restera au 33^e d'infanterie légère

5056. — Saint-Cloud, 4 avril 1812.

A Bessières.

Faites partir demain 5 dans la nuit, tout ce qui existe de grenadiers et chasseurs à cheval, à Paris et à Versailles, ainsi que les dragons et les cheveu-légers des 1^{er} et 2^e régiments, en état de partir. Vous laisserez seulement 50 chasseurs, les mieux montés, qui pourront faire quelques doubles journées et rejoindre leur détachement en ne partant que le 8, lorsque le détachement d'Espagne sera arrivé.

Le 12, vous ferez partir tout ce qui restera disponible du 2^e de lanciers à pied et à cheval.

Enfin, le 15, au plus tard, tout le reste du détachement d'Espagne partira.

Donnez l'ordre au colonel Henry de renvoyer tout ce qui lui sera inutile.

5057. — Saint-Cloud, 5 avril 1812.

On propose d'autoriser la dissolution du cadre d'un 6^e bataillon formé sur le papier, en exécution du décret du 11 avril 1811, au 84^e régiment d'infanterie.

Renvoyé au vice-roi. Si les cadres sont restés en Italie, il est convenable de maintenir ces deux bataillons qui seraient utiles pour conduire des renforts à la Grande Armée. Si, au contraire, ils ne sont plus en Italie et sont déjà sur l'Oder, on peut les supprimer.

5058. — Saint-Cloud, 6 avril 1812.

A Bessières.

Faites partir demain tout ce qu'il y a ici de l'ancienne garde à pied, chasseurs et grenadiers. Ils tâcheront de rejoindre la colonne des trois bataillons qui sont partis hier de Saint-Denis, afin de marcher ensemble et d'avoir suffisamment d'anciens soldats, non seulement pour instruire ces jeunes, mais aussi pour leur inspirer un bon esprit.

5059. — Saint-Cloud, 9 avril 1812.

Le maréchal Bessières annonce qu'il y aura, le 15, un détachement prêt à partir (300 chasseurs à cheval, 500 dragons, 200 lanciers du 2^e, 30 grenadiers à cheval, total 1030).

Les faire partir pour Mayence le 15.

5060. — Saint-Cloud, 12 avril 1812.

Geoffroy, baron de Honigshof, né en Autriche, venu comme prisonnier en France à l'âge de dix-sept ans, engagé dans le 2^e bataillon de sapeurs sous le nom de Mielcour, demande à rentrer dans sa patrie; il est d'ailleurs d'assez mauvaise tournure et paraît donc de peu d'intelligence.

Approuvé.

5061. — Saint-Cloud, 13 avril 1812.

Le général Caffarelli est nommé général de l'armée du Nord; le général Dorsenne rentrera en France pour y reprendre le commandement des grenadiers de notre garde.

5062. - Saint-Cloud, 11 avril 1812.

A Bessières.

Je verrai jeudi la cavalerie qui devait partir le 5; ajoutez en conséquence son départ.

5063. - Saint-Cloud, 15 avril 1812.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre au 1^{er} bataillon du 1^{er} régiment de la Méditerranée ayant ses six compagnies complètes en officiers et sous-officiers et fort de 450 hommes, comme il se trouve, ainsi qu'au 2^e bataillon du même régiment ayant ses six compagnies et fort de 750 hommes, de partir de Florence pour se rendre à Mantoue, et de là continuer leur route sur Innsbruck. Vous donnerez ordre qu'arrivés à Innsbruck, tout ce qu'il y a dans le 1^{er} bataillon soit versé dans le 2^e; ce qui le portera à 1.000 ou 1.200 hommes, et que ce 2^e bataillon, ainsi complété, continue son mouvement sur Glogau.

Le cadre du 1^{er} bataillon, bien complet, reviendra à Vérone. Ce bataillon recevra à Vérone, dans le courant de mai, 2 ou 300 conscrits de chacun des 5^{es} bataillons des six régiments français qui ont leurs bataillons de guerre à la Grande Armée. Ces conscrits seront ceux des départements des 27^e, 28^e, 29^e et 30^e divisions militaires, et non aucun des départements français en deçà des Alpes. Aussitôt que ce bataillon sera porté à 1.600 hommes, il se mettra en marche pour Glogau.

On aura soin de placer les détachements des mêmes régiments dans la même compagnie, afin que de Glogau ces hommes rejoignent sans embarras leurs régiments.

Selon les circonstances, ou j'incorporerai ces deux bataillons dans des régiments de l'armée ou je les renverrai en Italie pour recevoir des conscrits.

Vous donnerez ces explications aux majors pour qu'ils

prennent un soin particulier des soldats qu'ils savent devoir rester dans leurs corps.

Par ce moyen, les cadres des 5^{es} bataillons des six régiments resteront entiers pour recevoir les 700 conscrits qui leur viennent de France.

5064. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

A Bessières.

Faites partir demain tout ce qui pourra partir de la cavalerie de la garde et remettez-moi l'état de ce qui sera parti.

5065. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On soumet à S. M. des observations sur le décret du 15 mars qui envoie au Prytanée de La Flèche les élèves des lycées se destinant au service de l'artillerie.

Je persiste dans mon décret: je ne veux pas faire de Saint-Cyr une école d'artillerie, mais bien une école d'infanterie, tout en y prenant quelques sujets pour l'artillerie, tout comme je ne veux faire de Saint-Germain qu'une école de cavalerie. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'il y ait à La Flèche, qui a de grands bâtiments, une bonne école d'artillerie.

5066. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On propose de maintenir dans leurs fonctions au Prytanée de La Flèche six maîtres de quartier qui, par leur âge, appartiennent au premier ban des gardes nationaux.

Refusé.

5067. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

On propose de placer dans les troupes à cheval divers officiers sortis du service des puissances étrangères et rentrés en France en vertu des décrets de Sa Majesté.

Les placer dans les 7^e, 8^e et 9^e régiments de lanciers et dans les régiments Italiens.

5068. — Saint-Cloud, 17 avril 1812.

Le colonel du 18^e régiment d'infanterie légère à qui l'on avait demandé 50 hommes pour l'École des sous-officiers de Fontainebleau a mandé, lorsqu'il était encore dans les provinces illyriennes, qu'il ne pouvait fournir aucun homme ayant les qualités requises. Ce corps qui est actuellement en Allemagne, est-il dispensé de fournir son contingent?

Oui, en attendant qu'il y en ait un disponible.

5069. — Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Les dispositions des décrets des 2 août 1811 et 29 février 1812 sur l'avancement sont-elles applicables aux corps de la moyenne garde?

Les dispositions sur l'avancement sont applicables à toute la garde et doivent surtout être strictement observées pour la vieille et moyenne garde sans déroger à la méthode suivie pour l'avancement des vélites; on devra toujours prendre en considération les services dans la ligne avant l'admission.

5070. — Saint-Cloud, 18 avril 1812.

Le colonel du 14^e régiment de chasseurs, Lemoyne (1), demande le grade d'officier dans la Légion d'honneur.

Aux prochaines affaires.

L. Hilaire Lemoyne, chevalier de l'Empire, depuis le 24 octobre 1808.

5071. — Saint-Cloud, 22 avril 1812.

Les revenus actuels de la Catalogne ne pourront pas pourvoir à toutes les dépenses qui sont mises à sa charge et il est dû six mois de solde à l'armée.

Envoyé au ministre du trésor.

5072. — Saint-Cloud, 22 avril 1812.

M. Mouchon, chef de bataillon du 63^e régiment de ligne, admis à la retraite et destiné à un commandement de place, sollicite une dotation que S. M. lui promet à la parade du 7 juin 1810 (1).

Envoyé à M. Defermon pour faire un rapport.

5073. — Saint-Cloud, 25 avril 1812.

A Bessières.

J'ai nommé le général Chastel général de division

Faites-lui connaître que je lui ai donné le commandement de la division de cavalerie légère que commandait le général de division Kellermann. C'est la 1^{re} du 3^e corps de réserve de cavalerie. Ce corps est sous les ordres du général Grouchy.

Prescrivez au général Chastel de se rendre sans délai à Glogau où il remplacera le général Kellermann qui est malade et qui rentre en France

Faites connaître au colonel Delaitre que je l'ai nommé général de brigade et que je lui ai donné le commandement de la brigade de cavalerie de la division Daendels qui se réunit à Stettin, qu'il faut qu'il y soit rendu avant le 4 mai.

Faites-moi votre proposition pour remplacer le général Chastel dans le commandement des grenadiers à cheval de la garde.

(1) Voir sur ce Mouchon notre *Jeunesse de Napoléon*, III, p. 235 et 303.

5074. --- Saint-Cloud, 25 avril 1812.

On propose de nommer le général Bellavène, inspecteur des trois Ecoles de Saint-Cyr, de Saint-Germain et de La Flèche; le général J. Meunier, commandant de l'Ecole militaire de Saint-Cyr en remplacement du général Bellavène; le général sénateur Latour-Maubourg, commandant de l'Ecole militaire de Saint-Germain, en remplacement du général Clément de La Roncière.

Il ne paraît pas très convenable que le sénateur Latour-Maubourg soit mis sous l'inspection du général Bellavène: il ne peut d'ailleurs y avoir que des inconvénients à donner à un sénateur un emploi permanent: il faut donc chercher un autre général qui se donne tout entier à cette Ecole.

5075. — Saint-Cloud, 25 avril 1812.

On propose de fixer à 2000 francs par mois le traitement à régler à M. Demière, comme chef de la division de l'administration des recettes et dépenses des armées en Espagne.

Le traiter sur le même pied que le premier chef de division du ministère.

5076. - Saint-Cloud, 28 avril 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que le 4^e bataillon des pupilles se rende à Dunkerque où il tiendra garnison:

Que le 5^e se rende au Havre où il tiendra garnison;

Que les trois compagnies du 8^e bataillon rejoignent aussitôt que possible et lorsqu'elles seront habillées la 1^{re} compagnie à Boulogne;

Et que le 9^e bataillon qui forme le dépôt et qui a 60 hommes, envoie ce qui est nécessaire aux autres bataillons pour les compléter.

Les 9 bataillons de pupilles ne sont pas habillés. Le

Conseil d'administration donne pour raison qu'il ne peut pas faire procéder à la confection de l'habillement sans préalablement avoir en connaissance des effets provenant des magasins hollandais qui sont déposés à Versailles sous la surveillance d'un commissaire des guerres.

Je ne conçoit pas ce qui a fait que ces enfants ont passé l'hiver nus, et comment ils offrent encore ce spectacle.

Faites donc finir cela dans la semaine et rendez-moi compte, s'il est possible, d'arriver à faire habiller ces 9 bataillons.

5077. — Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Au comte de Cessac.

Il y a à Sedan un millier d'hommes de la Légion de la Vistule qui partiraient, s'ils avaient des habits et des capotes. Faites-moi connaître quand ces hommes seront dans le cas de partir.

5078. — Saint-Cloud, 30 avril 1812.

Le général commandant la 12^e division (1) a extrait des corps de la ligne sous ses ordres un certain nombre de sous-officiers pour assurer le service des trois cohortes. On demande les intentions de S. M.

J'approuve que ces sous-officiers soient mis en subsistance dans les cohortes, mais seulement en subsistance. Aussitôt que les conscrits seront arrivés aux différents régiments, ces sous-officiers devront retourner à leur régiment, chaque cohorte dûl-elle même faire des sous-officiers pris parmi les conscrits des gardes nationales les plus intelligents.

1. Le général Ryand.

5079. — Saint-Cloud, 1^{er} mai 1812.

« Le sieur Talma, dont le neveu, enseigne de vaisseau, prisonnier en Ecosse, a obtenu la liberté d'après les démarches de Kemble, premier acteur tragique de l'Angleterre, sollicite, comme une preuve de sa reconnaissance envers ce dernier, la liberté du jeune médecin anglais M. Blount, élève distingué de MM. Corvisart, Boyer et Dubois. »

Approuvé.

5080. — Saint-Cloud, 4 mai 1812.

A Durosnel.

Je reçois l'état de situation du 2^e régiment de chevaux-légers. Faites vérifier quand tous les hommes à cheval qui se trouvent au dépôt, pourront partir pour rejoindre ce régiment.

5081. — Saint-Cloud, 7 mai 1812.

On propose de nouveau à S. M. de remettre en activité dans son grade le général de division Rey (2).

Je ne sais pas pourquoi le ministre de la guerre me met quelquefois dans l'obligation désagréable de prononcer deux fois sur le même individu. Ce général est incapable de commander une division. Je l'avais fait placer dans les affaires étrangères à la guerre, pour l'utiliser. Je ne m'oppose pas à ce qu'on le place encore de la même manière.

5082. — Saint-Cloud, 13 mai 1812.

Les jeunes Spinola et Centurioni, du département de Gênes, ont été nommés, le premier, élève-pensionnaire de l'Ecole militaire de Saint-Germain et le second, élève-pensionnaire de celle de Saint-Cyr. On

1. Gabriel-Venance Rey, mis à la retraite le 27 août 1803, chargé de commander les gardes nationales à Anvers, du 19 août au 26 septembre 1809, ne fut pas remis en activité par Napoléon.

propose à S. M. de changer leur destination à raison de leur âge et de leur accorder des sous-lieutenances.

S. M. a décidé que ces jeunes gens se rendraient à la destination qui leur a primitivement été donnée, mais qu'ils ne resteraient que six à huit mois aux écoles et qu'ensuite ils seraient placés comme sous-lieutenants.

5083. — Dresde, 17 mai 1812.

Le général Lariboisière a fait la visite des armes du 1^{er} bataillon du 3^e régiment badois et du 2^e bataillon d'infanterie légère hessoise : l'artillerie doit-elle réparer dans ses ateliers les armes des troupes de la Confédération ?

Les faire réparer.

5084. — Dresde, 18 mai 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que tous les trains d'artillerie de la garde restés en arrière et qui n'auraient pas dépassé Mayence, se dirigent par Fulde et Erfurt sur Berlin. Donnez ordre à tous les détachements quelconques de la garde qui n'auraient pas dépassé Mayence et qui avaient ordre de se diriger sur Dresde, de se porter également sur Berlin par Fulde et Erfurt.

5085. — Dresde, 22 mai 1812.

On propose de transférer à Elbing le dépôt de cavalerie de Marienbourg.

Approuvé.

5086. — Dresde, 22 mai 1812.

Il n'y a pas d'hommes au dépôt du 113^e qui puissent être sergents-majors, fourriers et caporaux : faut-il en tirer de Fontainebleau pour la nouveau bataillon à organiser ?

En prendre dans le bataillon des vélites à Florence.

5087. — Dresde, 22 mai 1812.

On propose d'autoriser le paiement sur les fonds de la solde du traitement dû depuis le 1^{er} janvier 1812 à M. le prince d'Eckmühl comme gouverneur des villes hanséatiques jusqu'au jour où il a quitté le territoire du gouvernement et de prononcer qu'à partir de ce jour ses fonctions de gouverneur ont cessé.

Depuis le 1^{er} janvier 1812 il ne sera plus rien accordé au prince d'Eckmühl au delà du traitement de maréchal commandant un corps d'armée avec l'extraordinaire par mois.

5088. — Dresde, 22 mai 1812.

Faut-il faire une exception au décret du 29 fevrier dernier en faveur de 22 jeunes gens appartenant à des familles riches et considérées, que le ministre de la police propose de nommer sous-lieutenants dans les troupes à cheval ? Leur âge paraît empêcher leur admission à l'École de Saint-Germain.

Les placer à Saint-Germain où ils ne resteront qu'un an, pour les placer ensuite dans des régiments de cavalerie.

5089. — Dresde, 26 mai 1812.

Au duc de Feltre.

Il paraît que le cadre du 6^e bataillon du 46^e s'est rendu à Arras au lieu de se rendre à Strasbourg. Il est donc

nécessaire de faire retourner ce cadre dans cette dernière ville, et que, sans attendre son arrivée, vous l'assiez partir le cadre du 6^e bataillon du 93^e, en y faisant incorporer, si cela est nécessaire, les 100 hommes du 113^e afin que ce bataillon parte complet à 900 hommes pour Spandau. Vous ferez d'autres dispositions pour remplir le cadre du 6^e bataillon du 16^e.

5090 Dresde, 26 mai 1812.

sur des détachements du train d'artillerie envoyés en remonte.

Ces détails doivent être laissés à la disposition du commandant de l'artillerie. Lui bien recommander de ne faire aucun faux mouvement: qu'il n'est plus temps de faire remplacer des détachements par d'autres: que ce sont des opérations de quartiers d'hiver: qu'il faut se servir de tous les chevaux que l'on a et les utiliser tous sur la Vistule.

5091. Dresde, 27 mai 1812.

A Berthier.

Le 16^e bataillon des équipages militaires est en retard à Varsovie: les officiers et les hommes y sont, mais les équipages et fourgons manquent. Donnez ordre au général Dutailly de veiller à ce qu'on achète aussitôt tout ce qui est nécessaire. Il faut acheter des voitures du pays et se servir même de la voie de la réquisition en payant. Il faut que ce bataillon puisse partir avec le 14^e dans les premiers jours de juin. Dès qu'on a les hommes, on ne doit pas être arrêté un instant par les chevaux et les voitures. Ecrivez à l'intendant général que s'il manque des voitures aux équipages militaires, il doit en faire acheter aussitôt dans le pays.

5092. — Dresde, 28 mai 1812.

Sur la 13^e demi-brigade provisoire de réserve, destinée à la 3^e division de réserve de la Grande Armée.

Il est inutile de diriger cette demi-brigade sur Nimègue puisqu'elle doit venir à Strasbourg et de là passer en Allemagne pour se porter sur Berlin, puisque c'est là que doit se réunir la 3^e division de la réserve. En attendant, dirigez cette demi-brigade sur Strasbourg.

5093. — Dresde, 28 mai 1812.

On propose d'accorder grâce à 921 condamnés au boulet ou aux travaux publics, dont 716 valides et 205 infirmes, et de renvoyer les infirmes dans leurs foyers : mais quelle destination donner aux valides ?

Approuvé. Les habiller et les diriger sur les dépôts de Strasbourg et de Wesel : diriger ceux qui seraient à Alexandrie sur le dépôt du 22^e léger à Rome : recruter par ces bataillons les six bataillons qui restent à Wesel et à Strasbourg.

5094. — Dresde, 28 mai 1812.

On prend les ordres de l'Empereur sur la demande formée par M. Clouet qui commandait le génie de la garde de S. M. Catholique, de rentrer dans le corps impérial du génie en qualité de chef de bataillon.

S'il rentre, il doit rentrer avec le grade qu'il avait lorsqu'il est sorti.

5095. — Dresde, 28 mai 1812.

On soumet à S. M. une demande du sieur A. de Wedel, neveu du général de brigade Wedel, qui sollicite la permission de servir en Saxe.

L'employer dans le régiment de La Tour d'Auvergne

5096. — Posen, 31 mai 1812.

Les chevaux de trait qui devaient être fournis au dépôt de Marienbourg, n'ayant pu l'être, il est requis 2.000 chevaux de trait dans la régence de Marienwerder et autres régences voisines. Le prince d'Eckmühl en fera faire la répartition sans délai. On ne recevra que des chevaux en état de service. Sur l'estimation qui en sera faite, des bons seront donnés, pour la valeur en être acquittée par le gouvernement prussien.

5097. — Posen, 31 mai 1812.

Les 300 bœufs qui devaient être fournis à Danzig par la Prusse, pour le 20^e bataillon des équipages militaires, ne l'ayant pas été, ils seront livrés par réquisition dans le pays de Danzig et dans un rayon de dix lieues. Des bons seront donnés pour les dits bœufs, conformément à l'estimation qui en sera faite, être payés par le résident de Prusse à Danzig, et, en cas de refus par le payeur de l'armée dans cette place. Cette livraison sera faite vingt-quatre heures après la réception du présent ordre. Le gouverneur et l'ordonnateur de Danzig sont chargés de son exécution.

5098. — Posen, 1^{er} juin 1812.

On propose d'accorder la décoration de légionnaire à cinq officiers et soldats du 14^e dragons.

Accordé, à l'exception de M. Daloigny.

5099. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Donnez ordre que le 3^e bataillon de la Légion de la Vistule qui devait partir le 4 de Posen et qui n'a pu

partir haute de fusils, parte le 7 pour Thorn avec ou sans fusils; s'il en est arrivé, il en prendra; sinon, on lui en donnera à Thorn. Donnez ordre au commandant d'armes de Thorn de préparer 1.000 fusils pour ce bataillon. Vous ferez connaître au général Lariboisière que ce ne sont que des fusils provisoires parce qu'ils appartiennent aux Polonais et que d'ailleurs ils ne sont pas en état. Laissez le chef de bataillon maître de marcher aussi vite que possible. Réitérez l'ordre au général de l'artillerie de faire arriver des fusils sur Thorn: je suis étonné de n'en pas voir arriver.

5100. — Thorn, 5 juin 1812.

A Berthier.

Toutes les pièces de l'artillerie de la garde partiront sans séjour à Thorn, soit celles attachées à la garde, soit celles de la réserve. Elles prendront toutes huit à dix jours de vivres.

Les paires resteront à la disposition du général Sorbier qui leur donnera du repos ou les fera marcher selon le besoin et l'intérêt du service.

Le général Claparède arrive le 7; il partira le 8, en prenant dix jours de vivres en pain ou pain biscuité; il arrivera le 11 à Osterode.

5101. — Königsberg, 15 juin 1812.

On soumet à l'Empereur la liste des généraux de brigade désignés pour commander les brigades de gardes nationales.

J'approuve à l'exception des deux noms effacés qu'on remplacera par d'autres ¹.

1. On proposait Schiner, Lorel, Travers, Avril, Fiechter, La Basse, Nagle, Grillot, Rouyer, Lacroix, Destabenrath, Jalras, Charlot et Morangès. Les deux noms que Napoléon efface, sont ceux de Travers et de Grillot.

5102. — Königsberg, 15 juin 1812.

On propose d'employer à l'état-major du corps d'observation de l'Italie méridionale le sieur Della Decima, capitaine au bataillon septinsulaire.

L'employer dans les provinces illyriennes près du général Bertrand.

5103. — Vilna, 1^{er} juillet 1812.

On demande d'accorder chaque mois un fonds de 150 à 200.000 francs pour les distribuer en a compte aux propriétaires de terrains acquis et de maisons démolies en 1811 pour étendre les fortifications de diverses places.

Il ne reste plus de fonds au budget de la guerre.

5104. — Vilna, 1^{er} juillet 1812.

L'administration des poudres et salpêtres manque de fonds pour payer ses salpêtriers.

Demander provisoirement des renseignements sur les causes qui retardent le paiement des 900.000 francs que l'administration des poudres prétend lui être dus par le ministère de la marine.

5105. — Vilna, 9 juillet 1812.

On présente à S. M. la liste nominative de huit anciens militaires qui demandent leur admission à l'Hotel des Invalides par exception.

Laisser le ministre maître de décider ce qui lui convient.

5106. — Vilna, 14 juillet 1812.

On propose de nommer commandant d'armes de 1^e classe au fort Dugommier près le Helder le sieur Dufayet, chef de bataillon.

Nommer un officier qui ait fait les campagnes de la Grande Armée.

5107. — Vilna, 15 juillet 1812.

On propose de nommer adjudant commandant le sieur M. Collot, chef d'escadron adjoint à l'état-major du 1^e corps.

M. Collot, avant d'être nommé à l'emploi d'adjudant commandant, en remplira provisoirement les fonctions pour que l'on s'assure de sa capacité.

5108. — Gloubokoté, 22 juillet 1812.

A Berthier.

Donnez l'ordre que la moitié de l'équipage de siège de Magdebourg qui est à Elbing, se rende sans délai à Danzig; il sera à la disposition du général d'artillerie pour servir à l'armement de la place. L'autre moitié qui est à Königsberg, y restera embarquée jusqu'à nouvel ordre. Faites connaître au général Taviel (1) qu'il est probable que je l'enverrai aussi à Danzig pour servir à l'armement de la place. Cependant je me réserve encore une huitaine de jours avant de rien statuer. Faites-moi un rapport sur le personnel de cet équipage de siège de Magdebourg, afin que je puisse lui donner une destination. Mandez au général de l'artillerie que mon intention est que le général Taviel prenne le commandement de l'artillerie des places de Königsberg, Pillau, Marienbourg, Marienwerder, de la tête de pont de Tilsit et des ponts

1. Cf. sur Taviel notre *Jennesse de Napoléon*, II, p. 179 et 326 et nos *Mém. de Griois*, I, p. 26.

d'Olitta, de Meretch ainsi que de Grodno que j'ai ordonné d'établir. Il commandera également l'artillerie de la place de Memel, il résidera à Königsberg et de là, dirigera toutes les opérations en se portant partout où il sera nécessaire pour l'exécution de mes ordres.

5109. Outchatch, 23 juillet 1812.

Le maréchal Mortier donnera l'ordre à tout le monde de suivre: le petit quartier général, le parc du génie, les équipages de pont, tout le parc d'artillerie. Le général Curial continuera également demain sa route.

5110. Kamen, 21 juillet 1812.

Les 500 quintaux de farine qui se trouvent ici, seront donnés à la garde: ce qui lui fera des vivres pour six jours, à demi-ration. On fera la distribution, par homme, des farines qu'on ne pourra pas emporter. Ainsi la garde à pied qui avait des vivres jusqu'au 28, en aura jusqu'au 3 août. Un agent de subsistances de la garde sera envoyé à Staroi Lepel pour, de là, faire venir de la farine. Les 50,000 rations d'eau-de-vie qui se trouvent ici, seront livrées à la garde et portées à la suite pour servir sur le champ de bataille.

5111. Vitelsk, 1^{er} août 1812.

A Berthier.

Je verrai demain à la parade la brigade de chasseurs de la vieille garde; après-demain la brigade des grenadiers; puis, celle des fusiliers, après cela, les brigades de la division Roguet et enfin celles de la division Delaborde

les dernières, afin de donner le temps de rejoindre aux détachements qui sont en route avec le quartier général.

5112. — Vitebsk, 2 août 1812.

A *Berthier*.

Donnez ordre que la colonne mobile qui est à Vidzy, se rende à Vitebsk, ainsi que celle qui est à Gloubokoïé.

5113. — Vitebsk, 3 août 1812.

Le général Foucher, commandant l'artillerie du 3^e corps auquel est maintenant attachée la division de cavalerie légère du général Sebastiani, demande la batterie d'artillerie légère restée au 2^e corps des réserves de cavalerie.

Quand ces corps se rencontreront, cette artillerie fera le mouvement.

5114. — Vitebsk, 3 août 1812.

Le général Gomez Freyre qui commande à Gloubokoïé la 1^e colonne mobile et qui va se rendre à Vitebsk, demande l'autorisation de former une commission prévotale qui juge les maraudeurs et brigands détenus à Gloubokoïé.

Approuvé.

5115. — Vitebsk, 5 août 1812.

Le colonel du 10^e régiment de hussards polonais (division Sebastiani) demande qu'on lui envoie son 4^e escadron formé à Varsovie pour renforcer son régiment déjà affaibli.

Approuvé.

5116. Vitebsk, 6 août 1812.

Le sieur Pastoret, auditeur au Conseil d'État est nommé intendant du gouvernement de Vitebsk.

5117. Vitebsk, 6 août 1812.

Le général Darancey propose de faire rentrer à l'équipage de siège de Danzig les deux compagnies d'artillerie détachées à Pillau.

Approuvé.

5118. — Vitebsk, 6 août 1812.

La pension de 300 francs accordée au fusilier Endrich du 103^e régiment, qui a cinquante trois années de service, peut-elle se cumuler avec sa solde d'activité?

Le sieur Endrich pourra jouir de sa solde d'activité en même temps que de la pension de 300 francs.

5119. — Vitebsk, 6 août 1812.

Rapport sur les soldes de retraite à donner à des officiers jouissant du traitement de réforme.

Guidal, ex-général de brigade, proposé pour une pension de 1.000 francs, en sera retranché.

5120. Vitebsk, 7 août 1812.

Berthier propose d'attacher au gouvernement de Vitebsk une escouade de gendarmerie et le bataillon de Hesse et il désire conserver à l'état-major général le bataillon de Bade « qui a une très bonne conduite et qui connaît le service ».

Approuvé.

5121. — Vitebsk, 7 août 1812.

Le commandant du 3^e bataillon du régiment de Walcheren, rendant compte de la bonne composition de ce corps formé d'Espagnols, demande qu'il lui soit accordé des compagnies d'élite.

Quand ils l'auront mérité.

5122. — Vitebsk, 7 août 1812.

Le général Grawert demande que le corps prussien puisse prendre du plomb dans les magasins de l'armée pour tenir ses munitions au complet.

Approuvé.

5123. — Vitebsk, 10 août 1812.

Eble propose une nouvelle organisation des équipages de ponts.

Renvoyé au major général, approuvé.

5124. — Vitebsk, 12 août 1812.

A Berthier.

Les 60 bateaux de l'équipage de pont qui sont à Vitebsk, en partiront demain à 8 heures du matin pour se rendre à Sieno où ils resteront jusqu'à nouvel ordre. Les 10 bateaux de cet équipage qui sont en arrière, se joindront aux 60 autres pour prendre également position à Sieno. L'officier commandant fera connaître quand tout cet équipage sera réuni dans cette ville. Toutefois, ce chef de bataillon laissera à Vitebsk un officier avec une escouade de pontonniers et 15 marins pour le service des deux ponts de radeaux et pour les augmenter à mesure que la rivière croîtra. J'ai donné ordre que toutes les voitures des transports militaires partiront ce soir ou demain matin

pour se rendre au quartier général sur le Borysthène. Il ne restera ici que 1 pièce de canon avec leurs caissons et nulle autre espèce de voiture.

5125. — Vitebsk, 12 août 1812.

A Berthier.

Mandez au duc de Bellune qu'il ne faut pas qu'il incorpore les conscrits dans les 1^{er}, 7^e et 9^e régiments polonais, que cela affaiblirait ces régiments, au lieu de les augmenter, et que ce serait un sacrifice d'hommes inutile; mais qu'il doit laisser les cadres des trois bataillons à Kœnigsberg; qu'il fasse venir à Kœnigsberg les conscrits qui sont à Posen, et qu'il ne mette avec la division Girard que d'anciens soldats, 2 bataillons ou 12 compagnies par régiment; qu'à Kœnigsberg ces jeunes gens se formeront; qu'après deux ou trois mois de repos ils seront dégrossis; qu'ils rejoindront alors leurs régiments et qu'on en fera le tiercement.

5126. — Vitebsk, 12 août 1812.

L'intendant général Dumas propose d'organiser des brigades de moissonneurs pris parmi les hommes du pays.

Cette mesure serait bonne pour les temps de la couronne. Il faut donner l'autorité aux gouverneurs, de pourvoir aux récoltes, et faire une instruction.

5127. — Smolensk, 22 août 1812.

La route est établie de Vilna par Minsk et Orcha sur Smolensk. On peut retirer des lors des régiments, bataillons ou escadrons de marche tout ce qui appartient aux 2^e et 6^e corps d'armée pour les garder à Vilna et en former de fortes colonnes qui seraient envoyées directement de là sur Polotsk.

Approuvé.

5128. – Smolensk, 22 août 1812.

On propose de faire permuter les généraux de division Montchoisy, commandant la 28^e division militaire et Vial, commandant la 18^e division militaire.

Refusé s'il y a de l'inconvénient; il vaudrait mieux changer le commissaire de police et le commandant de la marine.

5129. – Smolensk, 22 août 1812.

On demande si S. M. approuve que les maisons désignées comme les seules convenables à l'École d'artillerie de Mayence soient affectées à cet établissement à la place du Palais Teutonique.

Le ministre fera ce qui sera le plus convenable.

5130. – Smolensk, 22 août 1812.

On demande l'intention de S. M. sur une demande de fusils faite par le grand duc de Bade.

Il vaut beaucoup mieux les lui vendre ce qu'ils nous coûtent.

5131. – Smolensk, 24 août 1812.

Le gouverneur général que l'Empereur a nommé président de la commission provisoire du gouvernement de la Lithuanie, est chargé provisoirement de la nomination aux emplois des neuf régiments créés dans le dit duché de Lithuanie et de toutes les mesures à prendre pour accélérer la formation de ces régiments. Une somme de 500,000 fr. sera mise, à titre d'avance, à la disposition de la dite commission de gouvernement pour pourvoir à l'équipement et à l'habillement de ces régiments.

5132. Drogobouje, 26 août 1812.

Le 3^e bataillon du 1^{er} régiment étranger, étant organisé et porté à 600 hommes, partira de Lille le 20 août pour se rendre à Utrecht et de là à Alkmaar où il ne peut être que très utile.

Approuvé.

5133. Slavkovo, 27 août 1812.

Le général de division comte Gouvion Saint-Cyr est nommé maréchal de l'Empire

5134. - Viasna, 3 septembre 1812.

Au duc de Feltre.

Le royaume de Naples ayant levé sa conscription et complété son armée, ce sera un soulagement pour ses finances et une chose utile que de faire venir le corps du général Grenier.

Le régiment d'Isenbourg restera à Rome; celui de la Tour d'Auvergne en Toscane.

Le 22^e d'infanterie légère et le 112^e seront réunis à Vérone, à l'exception du 5^e bataillon qui restera en Toscane.

Si le 11^e léger et le 6^e d'infanterie de ligne peuvent chacun fournir deux bataillons complétés à 700 hommes, on pourrait aussi les faire partir pour Vérone.

Par ce moyen, la division dont le général Grenier prendrait le commandement, se trouverait composée de 1 bataillon du 22^e de ligne, de 2 bataillons du 11^e léger, de 1 bataillon du 112^e, et de deux bataillons du 6^e de ligne. Ce qui ferait une division de 12 bataillons.

Vous y emploierez les généraux de brigade du corps d'Italie méridionale et cette division sera alors en mesure de se porter où il est nécessaire.

5135. — Ghiatsk, 3 septembre 1812.

Le duc de Tarente demande si les denrées coloniales qui se trouvent à Libau doivent payer les droits de douane d'après le « système ».

Il faut mettre le séquestre à Libau et sur les côtes et ne permettre aucune sortie de bâtiment. Faire payer le tarif continental en argent à toutes les marchandises coloniales qui se trouvent en Courlande.

5136. — Mojaïsk, 9 septembre 1812.

527 voitures d'artillerie chargées de munitions sont dans ce moment sur la route entre Orcha et l'armée.

De quelles munitions?

5137. — Mojaïsk, 11 septembre 1812.

Le général Delaborde, campé à une lieue en arrière de Mojaïsk, désire rejoindre avec sa division le corps du duc de Trévise qui est en arrière de l'avant-garde du roi de Naples : faut-il lui en donner l'ordre?

Oui. Faites connaître le nombre d'hommes qu'il amène; il prendra, en passant, au parc de la garde, l'artillerie qui appartient à sa division. Faites m'en connaître quel est le nombre de voitures du convoi d'artillerie qu'il amène avec lui.

5138. — Moscou, 20 septembre 1812.

Le général Butaillis mande que le ministre de la guerre polonais voudrait disposer des six compagnies polonaises envoyées de Modlin dans le département de Lomza pour les joindre à un détachement de 1.200 h. qui va rejoindre le 5^e corps.

Approuvé.

5139. — Moscou, 20 septembre 1812.

Le Conseil d'Etat a été d'avis, dans sa séance du 28 juillet, que les membres du Conseil de guerre, établi par les articles 6 et 7 du décret du 1^{er} mai, devaient être choisis par le ministre de la guerre.

Approuvé.

5140. — Moscou, 20 septembre 1812.

Plusieurs familles grecques, au nombre de soixante-huit, sont sans asile à Moscou ; elles demandent un passeport pour retourner dans leur patrie par Vilna et Leopold ; on pourrait leur délivrer ces passeports : leur départ débarrasserait la ville.

Approuvé.

5141. — Moscou, 21 septembre 1812.

La division Pino est la seule du 1^{er} corps qui manque de vivres ; l'intendant général propose de lui délivrer, par exception, deux cents quintaux de farine sur les quantités qui existent au magasin des Enfants trouvés.

Refusé.

5142. — Moscou, 21 septembre 1812.

Projet de répartition des treize districts du gouvernement de Moscou entre les divers corps d'armée.

Approuvé.

5143. — Moscou, 22 septembre 1812, à 4 heures du soir.

Berthier à Sebastiani (1).

L'Empereur, général me charge de vous témoigner son

1. Cette lettre est vraiment de Napoléon. « Sa Majesté, écrit Berthier à Murat, le même jour et à la même heure, vient de me dicter la lettre ci-jointe pour le general Sebastiani. »

mécontentement sur la conduite que vous avez tenue avec les avant-postes ennemis. Vous n'avez pas le droit de parlementer ni de conclure des espèces d'armistice pour la manière dont vous devez placer vos postes. L'expérience de la guerre et ce qui se passe aujourd'hui prouve que tout cela ne sont que des ruses de l'ennemi. N'ayez donc, à compter de ce moment, d'autre correspondance avec l'ennemi qu'à coups de canon et à coups de carabine (1). L'Empereur pense que ce n'est qu'à l'abri de cette ruse que depuis quatre jours il n'a pas de nouvelles positives de l'ennemi et que par là il a couvert des mouvements qu'il nous était de la dernière importance de connaître, et c'est vous, commandant l'avant-garde, qui deviez les faire connaître.

5144. — Moscou, 4 octobre 1812.

Le général Lariboisière propose de fournir au corps prussien 6000 fusils sur les armes destinées à l'insurrection.

Accordé.

5145. — Moscou, 5 octobre 1812.

Le duc de Feltre propose de donner le commandement du régiment formé des hommes à pied des dépôts de cavalerie (plus de 2000 hommes) au général Lambert qui se trouve maintenant à Paris.

Approuvé.

5146. — Moscou, 7 octobre 1812.

Ecrire au prince d'Eckmühl, au duc de Trévise, au vice-roi que le corps du duc d'Elchingen a l'ordre de se porter à Bogorodsk et qu'il ne doit laisser qu'une garnison

1. Mêmes expressions dans la lettre de Murat : cf. notre tome II, p. 428.

au couvent de Semenov où il doit placer les magasins : qu'en conséquence, à compter de demain à midi, le 3^e corps ne pourra plus fournir la garde des 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e quartiers : cette garde sera actuellement fournie par le 1^{er} corps, le 11^e et la jeune garde.

Le 1^{er} corps fournira demain 8 à midi, le service de ces quartiers, pour lequel il faut 150 hommes qui seront rendus à midi, sous les ordres d'un colonel, dans le 18^e district, près la Jauzé, sur le local où il y avait autrefois un marché.

La jeune garde fournira la même garde le 9 à midi

Le 1^{er} corps fournira la même garde le 10

Le 1^{er} corps, le 11, et successivement, de trois jours en trois jours.

Les commandants de quartiers se trouveront à la parade et conduiront les gardes.

5147. — Moscou, 8 octobre 1812.

Le 1^{er} régiment des lanciers de notre garde impériale sera porté à un complet de 1,500 hommes montés, sans que les cadres actuels subissent aucune augmentation. Les nouvelles recrues seront admises aux mêmes conditions qui ont été établies par notre décret du 11 juillet 1809. Une somme de 200 030 francs sera mise à la disposition du Conseil d'administration du dit régiment pour pourvoir aux dépenses résultant de cette augmentation. Cette somme sera prise sur le fonds de réserve.

5148. — Moscou, 8 octobre 1812.

Vous aurez reçu mon décret du 2 octobre. Chaque régiment de la Grande Armée recevait en France le cadre du 5^e bataillon qu'il avait à l'armée et qui faisait partie des cadres des bataillons de marche. Ainsi, ces cadres doivent être considérés comme complets. J'ai ordonné

qu'arrivés à Vilna, il leur fût donné une indemnité pour se rendre en poste à leurs dépôts, en faisant au moins quatre étapes par jour.

Je viens d'ordonner que les 5^{es} bataillons des 28^e, 43^e et 65^e qui font partie de la 6^e demi-brigade provisoire, versent leurs hommes disponibles dans les trois premiers bataillons, et que ces cadres rentrent en France.

Les trois compagnies du 5^e bataillon du 8^e léger et les trois compagnies du 5^e bataillon du 18^e léger qui sont déjà arrivées à Smolensk, rentreront aussi en France, de sorte que les demi-brigades provisoires qui font partie des 30^e et 31^e divisions, seront toutes composées de bataillons entiers.

Portez une attention particulière à faire rentrer d'Espagne tous les cadres des 5^{es} bataillons.

5149. — Moscou, 8 octobre 1812.

Au duc de Feltre.

Aussitôt que le 2^e régiment de voltigeurs et le 2^e régiment de tirailleurs pourront partir bien habillés et bien équipés et complets à 1.600 hommes par régiment, c.-à-d. à 3.200 hommes la brigade, vous en passerez la revue, et vous les ferez partir pour Magdebourg.

Faites former en régiments de marche tout ce qu'il y aurait de disponible et en état de faire campagne, soit de la vieille garde, soit des fusiliers, soit des flanqueurs, soit des voltigeurs et tirailleurs, qui ont leur régiment à l'armée, et faites-les partir également pour Magdebourg.

Faites passer une revue et procéder à la réforme de tous les hommes des régiments de voltigeurs, tirailleurs, flanqueurs, gardes nationales qui seraient hors d'état de faire campagne. Ceux qui seraient dans le cas de faire le service à Paris, vous pourrez les y laisser.

Voyez également à faire un régiment de marche de 6 ou 700 chevaux de Mamelucks, chasseurs, grenadiers, gen-

darmes d'élite et cheveu-légers des deux régiments avec une centaine d'hommes d'artillerie auxquels vous donnerez autant de fois deux chevaux qu'il y aura de soldats du train disponibles.

Occupez-vous de la formation et du complètement du 2^e bataillon du 113^e, afin que vous puissiez les diriger bientôt sur Erfurt.

Faites réformer dans les 5^{es} bataillons et dépôts des régiments les hommes inutiles et qui ne peuvent plus servir à l'armée.

Veillez à ce que tous les hommes des 5^{es} escadrons disponibles soient montés et mis en état de marcher.

J'attends un rapport sur les compagnies de canonniers des cohortes des gardes nationales. Ont-elles toutes fait polygone? Et peut-on les employer sur les côtes et dans les places?

5150. — Moscou, 8 octobre 1812.

Le general Lariboisière demande s'il peut profiter de l'escorte qui accompagne les blessés pour faire enlever par les chevaux de l'équipage de pont une centaine de caissons vides déposés à l'abbaye en arrière de Mojaïsk.

Approuvé.

5151. — Moscou, 8 octobre 1812.

Le 2^e bataillon du 2^e régiment de la Méditerranée (800 hommes), parti de Mayence le 20 septembre, arrivera le 12 octobre à Spandau; doit-il rejoindre son régiment et la 32^e division à Varsovie?

Oui, après quatre jours de repos à Spandau.

5152. — Moscou, 11 octobre 1812.

Le régiment des flanqueurs de la garde impériale a bivouaqué le 30 septembre et le 1 octobre à Sloboda Pucvo; il a enlevé au poste de

cet endroit des bestiaux, des chevaux et les vivres que le détachement avait pour huit jours.

Renvoyé au major général pour donner ordre qu'il soit sévi et qu'on mette aux arrêts tous les officiers de ce régiment.

5153. — Moscou, 11 octobre 1812.

Le général Grenier propose d'excepter les régiments étrangers des dispositions du décret du 2 août sur les promotions aux différents grades de sous-officiers.

Je laisse le ministre maître de faire ce qu'il jugera convenable pour le bien du service pendant mon absence.

5154. — Moscou, 11 octobre 1812.

On propose de faire recruter par le général Kindelan dans les dépôts de prisonniers de guerre espagnols pour quelques corps d'infanterie.

Le recrutement pour les quatre bataillons qui sont à la Grande Armée absorbera tout ce qu'il peut y avoir de prisonniers de bonne volonté. Ces bataillons, ayant beaucoup perdu par la guerre et autrement, ont besoin de 2.000 hommes environ pour leur recrutement.

5155. — Moscou, 16 octobre 1812.

Le général de Wrède désire que le renfort de 11.000 hommes, envoyé par le roi de Bavière, marche sur Polotsk par la route directe de Glogau, Kalisch, Varsovie et Grodno, et il voudrait établir sur la rive gauche du Niémen un dépôt d'habillement et un hôpital pour les Bava-
rois.

Approuvé.

5156. — Moscou, 18 octobre 1812.

On propose d'autoriser dans le régiment des pupilles la création d'un

adjudant d'habillement pour le corps, d'un officier payeur pour chaque bataillon et d'un aide chirurgien major pour le bataillon de dépôt.

Il faut laisser le corps comme il est, cela augmente toujours les dépenses.

5157. — Moscou, 18 octobre 1812.

On propose d'approuver la formation de trois compagnies de vétérans pour le service des places de Naarden, Goreum et Woerden où il n'y a pas de troupes de ligne.

Cela est inutile, il y a des compagnies de cohortes.

5158. — Viasna, 1^{er} novembre 1812.

Berthier à Charpentier.

L'Empereur me charge de vous prévenir que le 8^e corps d'armée sera demain à Dorogobouje où sera après-demain le quartier général; qu'il est nécessaire que vous renforciez tous les postes de communication, afin que les communications soient libres et la correspondance rapide; faites diriger par Dorogobouje tous les vivres, pain, biscuit, farine, bœufs, eau-de-vie, etc. Envoyez-y également tous les caissons chargés de vivres qui pourraient arriver ainsi que ceux qui auraient pu être envoyés sur Elmia. Nous avons grand besoin de subsistances à Dorogobouje.

5159. — Viasna, 2 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier à Oudinot.

L'Empereur, monsieur le duc de Reggio, a appris avec la plus grande satisfaction que votre blessure était guérie et que vous étiez dans le cas de reprendre du service. En conséquence, l'intention de Sa Majesté est que vous retourniez au 2^e corps d'armée pour en prendre le commandement.

5160. — Slavkovo, 3 novembre 1812.

Au duc de Feltre.

Donnez ordre que la brigade westphalienne qui avait été mise à la disposition du duc de Castiglione, soit rendue au roi: elle lui est nécessaire pour compléter son contingent.

5161. — Slavkovo, 5 novembre 1812, 2 h. 1/2 du matin.

Berthier à Junot.

Ecrivez au général Baraguey d'Hilliers que l'Empereur désire qu'il se rapproche jusqu'à six ou sept lieues de Smolensk à peu près au coude de la rivière.

5162. — Dorogobouge, 5 novembre 1812, 10 heures du soir.

Berthier à Poniatowski.

L'Empereur ordonne que le 5^e corps que vous commandez, file demain après le vice-roi et se rende en toute diligence sur Smolensk: envoyez-y tous vos bagages et réunissez-y tous vos hommes isolés.

5163. — Mikhaïlevka, 6 novembre 1812, 9 heures du soir.

Berthier à Lefebvre.

L'Empereur ordonne que vous fassiez mettre en marche la vieille garde demain à 6 h. 1/2 du matin pour se rendre au château où il couchera, près le poste de Sloboda-Pnévo, sur la route de Smolensk.

5164. — Mikhaïlevka, 7 novembre 1812.

Berthier à Charpentier.

Je vous prévien que l'Empereur sera demain ou après à Smolensk, et que le vice-roi, avec le 1^{er} corps d'armée, sera le 8 à Doukhovtchina. L'intention de l'Empereur est que vous fassiez diriger les Polonais sur la route de Mohilev, à quatre ou six lieues de Smolensk, sans les laisser entrer en ville: que vous dirigiez toute la cavalerie à pied à trois lieues de Smolensk dans la même direction. Sa Majesté désire connaître les cantonnements que provisoirement pourront prendre le 1^{er} corps d'armée, le 8^e et la garde, sans entrer en ville, où se portent l'artillerie et la cavalerie montée. Envoyez moi le plus tôt possible ce projet de cantonnement. Désignez-moi également des endroits sur l'une et l'autre rive près des fourrages

5165. — Sloboda Pnovo, 8 novembre 1812, 4 heures du matin

Berthier à Charpentier.

L'intention de l'Empereur est que vous fassiez évacuer de suite tous les convalescents et les dépôts inutiles qui sont à Smolensk sur Doubrovna. Je donne l'ordre au 5^e corps, c'est-à-dire aux Polonais commandés par le général Lefebvre de traverser Smolensk à deux ou trois lieues sur la route de Mohilev, pour y prendre des cantonnements provisoires où ils puissent se reposer et vivre. Sa Majesté vous charge d'indiquer au général Lefebvre l'endroit qui conviendra le mieux pour remplir ce but. L'Empereur vous ordonne d'envoyer un parti à Doukhovtchina pour communiquer avec le vice-roi qui doit y être arrivé aujourd'hui et qui a eu l'ordre de pousser des postes sur la route de Smolensk.

5166. — Smolensk, 9 novembre 1812, 9 heures du soir.

Berthier à Charpentier.

L'intention de l'Empereur est que 6 pièces d'artillerie et un bataillon de la garnison soient placés au couvent sur la hauteur où l'ennemi avait des batteries quand nous avons pris la ville, sur la rive droite du Dnieper. Les hommes du bataillon s'occuperont de palissader et l'artillerie travaillera aux épaulements nécessaires pour mettre les pièces en batterie.

On établira une batterie du plus gros calibre que l'on pourra avoir à Smolensk à la tour du saillant de la place, à l'est de la ville, d'où l'on bat la hauteur sur laquelle le roi de Naples avait mis de l'artillerie pour contrebalancer l'artillerie ennemie de la chapelle. Cette batterie croisera ses feux avec la batterie établie au couvent sur la rive droite.

L'Empereur ordonne également qu'il soit établi un corps de garde palissadé à la barrière du côté de Moscou, de manière qu'on y soit à l'abri des cosaques. On y placera 100 hommes, qui protégeront deux pièces de canon qui seront placées de manière à enfilier la route.

5167. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Berthier à Dombrowski.

L'Empereur me charge de vous faire connaître que vous devez par dessus tout vous charger de la défense de Minsk. Faites vos dispositions en conséquence et concertez-vous avec le gouverneur de Minsk. Instruisez-moi de ce que vous ferez et de tout ce qu'il y aura de nouveau.

5168. — Smolensk, 11 novembre 1812.

Berthier à Poniatowski.

L'Empereur me charge de vous faire connaître qu'il est nécessaire que vous vous rendiez avec tout votre corps

d'armée à Mohilev. Sa Majesté vous laisse le maître de prendre la route que vous croirez la plus directe ou la meilleure, à l'exception de la grande route de Krasnoï que suit l'armée, et qu'il ne faut pas trop embarrasser. Arrivé à Mohilev, vous chercherez à réorganiser votre corps en y réunissant les régiments de marche qui lui appartiennent, et que le gouverneur de Minsk a retenus. Après cette première opération, vous vous occuperez de resserrer tous vos cadres en une division, et ensuite vous réunirez à Varsovie les cadres qui se trouveront disponibles pour y prendre les hommes qui s'y trouvent et s'y compléter. Vous partirez demain 12 pour Mohilev. Instruisez-moi de votre marche.

5169. — A deux lieues d'Orcha, 20 novembre 1812, 6 h. du soir.

Berthier au duc de Trévise.

Le duc d'Elchingen arrive par la rive droite; le vice-roi est allé au devant de lui. L'Empereur ordonne au prince d'Eckmühl de ne pas quitter Orcha que le duc d'Elchingen et le vice-roi aient dépassé cette ville. L'Empereur ordonne, Monsieur le duc, qu'avec la jeune garde vous ne quittiez pas votre position d'Orcha, que le vice-roi et le duc d'Elchingen aient dépassé cette ville.

5170. — A deux lieues d'Orcha, 20 novembre 1812, 8 h. du soir.

Berthier à Dombrowski.

L'Empereur ne doute pas que vous n'ayez rappelé tous vos détachements à Borissov, de manière à y avoir tout votre corps réuni, infanterie, cavalerie et artillerie. Si vous ne l'avez pas fait, ce serait une grande faute qu'il faut réparer le plus promptement possible.

5171. — Barany, 21 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier à Bronikowski.

J'ai envoyé l'ordre au général Dombrowski de rallier toute sa division. L'Empereur est mécontent que ce général ait disséminé ses forces et que, dans des circonstances comme celle-ci, il n'ait pas tout son monde dans la main. L'Empereur trouve surprenant que vous n'avez pas encore reçu quelque agent de Vilna. Envoyez-nous une ou deux personnes connaissant parfaitement les routes du gouvernement de Minsk et le pays surtout de Borissov à Minsk.

5172. — Tolotchin, 22 novembre 1812.

Tous caissons portant bagages, toutes voitures appartenant à des officiers généraux et officiers supérieurs quelconques, qui seraient attelées par des chevaux du train d'artillerie, seront brûlés, et les chevaux, attelés aux pièces ou aux caissons de munitions.

Toute contravention au présent ordre sera passible de la peine de mort, si dans le corps ou bataillon du train il y a eu des pièces abandonnées par défaut de chevaux, lorsque des chevaux d'artillerie étaient détournés pour un service particulier.

Le major général est chargé de l'exécution du présent ordre.

5173. — Bobr, 23 novembre 1812, 4 heures du soir.

Berthier à Oudinot.

L'Empereur attend avec impatience d'apprendre dans la nuit ce que vous aurez fait dans la journée d'aujourd'hui, que vous êtes maître d'un passage de la Bérésina, et que vous y faites établir des ponts. Il espère que vous aurez pris des précautions pour que notre correspondance puisse être extrêmement rapide et que vous avez laissé à cet effet des postes intermédiaires.

5174. — Bobr, 24 novembre 1812, 5 heures du matin.

Berthier à Oudinot.

Sa Majesté espère que dans la journée vous aurez établi des ponts sur la Bérésina, de manière que l'armée puisse y passer demain.

5175. — Bobr, 24 novembre 1812, 8 heures du matin.

Berthier à Ney.

Sa Majesté attend avec impatience de connaître si le passage est assuré et, dans ce cas, tout le monde forcera de marche pour arriver le plus promptement possible à Borissov.

5176. — Borissov, 25 novembre 1812, 7 heures du soir.

Berthier à Ney.

L'Empereur ordonne que vous partiez à 2 heures du matin avec votre corps d'armée et celui du prince Poniatowski ¹⁾, pour vous porter par Borissov à Stuzianca (*sic.*), où l'on passera la rivière; vous ferez en sorte d'y être rendu à 6 heures du matin.

5177. — Borissov, 25 novembre 1812, 7 heures du soir.

Berthier à Victor.

L'Empereur ordonne que vous fassiez porter à 3 heures du matin à Stuzianca, point où l'on passe la rivière, toutes les troupes dont vous pourrez disposer, et que vous les dirigiez de manière qu'elles puissent soutenir le passage de la Bérésina. Vous enverrez un aide-de-camp pour faire connaître l'heure à laquelle ces troupes arriveront.

1. Ou plutôt de Zayonchek.

5178. — Borissov, 26 novembre 1812, 4 heures du matin.

Berthier à Victor.

L'Empereur ordonne que vous restiez à Borissov pour faire l'arrière-garde de l'armée jusqu'à nouvel ordre.

5179. — Stuzianka, 26 novembre 1812, 11 heures du soir.

Berthier à Victor.

L'Empereur ordonne que vous partiez à 3 heures du matin, avec tout ce que vous avez sous la main, pour vous rendre ici. Vous ferez venir, pour occuper Borissov, une brigade de la 12^e division (1).

5180. — Stuzianka, 27 novembre 1812, 5 heures du soir.

Berthier à Victor.

L'Empereur ordonne que vous gardiez les ponts et le village de Stuzianka. L'intention de Sa Majesté est que vous fassiez passer jour et nuit toutes les voitures de bagages et des officiers blessés, et que vous donniez à tout cela la direction de Zembin. Il est nécessaire que vous preniez une bonne position hors du village sur les hauteurs avec votre infanterie, votre artillerie et votre cavalerie, afin de pouvoir tenir là plusieurs jours et jusqu'à ce que toutes les voitures, bagages et effets quelconques soient passés. Vous ne sauriez mettre trop de surveillance et de soin pour faire réparer les ponts et les tenir constamment en bon état et pour maintenir le plus grand ordre dans le passage.

5181. — Zanivki, 27 novembre 1812, 5 heures du soir.

Berthier à Davoul.

L'Empereur ordonne que vous passiez demain dans la

1. Division Partouneaux.

malinée avec votre corps d'armée et votre artillerie, et que vous veniez prendre position en arrière du village brûlé.

5182. — Zauivki, 28 novembre 1812, 7 heures du soir.

Berthier à Davout.

L'Empereur ordonne que vous vous portiez sur Zembin, et que vous y soyez rendu demain avant 8 heures du matin, attendu qu'il est important que cette petite ville ne reste pas sans être occupée.

5183. — Zauivki, 29 novembre 1812, 2 heures du matin.

Berthier à Victor.

L'Empereur vous recommande de faire passer tout ce que vous pourrez, surtout l'artillerie, et de faire brûler tout le reste, de manière qu'il ne reste rien à l'ennemi. Réglez votre mouvement d'évacuation sur l'heure à laquelle le duc d'Elchingen commencera sa retraite. L'intention de l'Empereur est que vous marchiez en avant de ce maréchal, de manière à le soutenir, s'il en avait besoin, mais cependant de manière à ne pas le gêner. Je n'ai pas besoin de vous recommander de faire détruire complètement les deux ponts.

5184. — Paris, 8 janvier 1813.

On propose d'approuver une nouvelle fixation des traitements extraordinaires en Espagne à partir du 1 janvier 1813.

Je ne sais pas ce que c'est que ces traitements extraordinaires, ils ne doivent être payés que lorsque la solde l'est, et sur d'autres fonds que ceux du trésor.

5185. — Paris, 8 janvier 1813.

On propose de décider que le chef de bataillon Bertrand soit attaché définitivement à l'état-major de la 1^e division militaire ou il remplissait les fonctions de capitaine-adjoint avant sa promotion.

Puisqu'il est chef de bataillon, faites-le aller à l'armée

5186. — Fontainebleau, 26 janvier 1813.

On prie S. M. d'approuver les ordres donnés par le prince de Neuchâtel à M. Hendsch, capitaine au régiment d'Illyrie, pour servir comme aide-de-camp auprès du général Durutte.

Puisque c'est une chose faite, je l'approuve.

5187. — Fontainebleau, 27 janvier 1813.

Faut-il mettre à Osoppo un commandement français ou italien :

Remettre un commandant italien.

5188. — Paris, 5 février 1813.

On propose à S. M. de nommer à seize places d'élèves pensionnaires l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Approuvé pour l'artillerie des cohortes.

5189. — Paris, 8 février 1813.

On propose de nommer capitaine au 1^{er} régiment de hussards le sieur Wedel que S. M. avait ordonné de placer dans l'infanterie, mais qui ne peut servir dans cette arme à cause d'une blessure.

Note du comte de Lobau.

L'Empereur exige que cet officier soit placé dans un régiment étranger; rien n'empêche de le placer dans la cavalerie, en remplissant les intentions de Sa Majesté.

5190. — Paris, 9 février 1813.

Le général Dumuy, commandant la 8^e division militaire, sollicite un congé de trois mois pour venir à Paris offrir ses hommages respectueux à Sa Majesté; en ce cas, le général de brigade Pelletier qui commande le dépôt de l'Herault, prendrait provisoirement le commandement de la 8^e division.

On pourrait rappeler le général Dumuy et le remplacer par le général Delaborde: le climat du Midi ne pourrait qu'être favorable à ce dernier; le général Pelletier est incapable de commander une division ¹.

5191. — Paris, 9 février 1813.

On soumet à S. M. la demande du général de brigade baron Lambert qui desire reprendre le commandement du Jura (2).

Le ministre l'emploiera où il jugera convenable.

5192. — Paris, 11 février 1813.

S. M. n'a pas prononcé sur la proposition faite le 19 août et le 9 septembre dernier de nommer plusieurs généraux de brigade et adjudants commandants.

Renvoyé au ministre de la guerre: c'est un travail à refaire.

5193. — Paris, 11 février 1813.

Les officiers du régiment de pupilles seront-ils classés comme dans la ligne d'après leur ancienneté de grade ou comme dans la garde d'après leur ancienneté de service et de nomination dans la garde?

Laisser les choses comme elles sont

¹ Ce Pelletier, capitaine de grenadiers au régiment du Maine, avait été, le 23 décembre 1793, parce que Dugommier le recommandait, nommé général de brigade; cf. A. Chuquet, *Dugommier*, p. 204.

² Urbain-François Lambert, colonel du 23^e chasseurs à cheval, général de brigade, du 6 août 1811 et baron de l'Empire, du 20 juillet 1808.

5194. — Paris, 11 février 1813.

On expose les inconvénients qu'il y aurait à fixer à 25 ans l'âge exigé des recrues fournies par la Suisse et on propose de maintenir l'âge de 20 ans qui a été déterminé par la capitulation.

Il faudrait au moins que les 20 ans fussent accomplis.

5195. — Paris, 11 février 1813.

Un nommé Sahla, déserteur du 1^r régiment de hussards, pris parmi les insurgés de la bande de Mina, se trouve être le neveu d'un des ministres du roi de Westphalie.

Faire exécuter les lois de l'Empire.

5196. — Paris, 26 février 1813.

Plusieurs conscrits de 1813 désignés pour le recrutement du bataillon des vélites de Turin se sont fait substituer dans ce bataillon parce qu'ils ne réunissaient pas les qualités requises pour y servir ; S. M. est priée de faire connaître si elle approuve cette disposition.

Ils ne sont pas susceptibles d'être remplacés.

5197. — Paris, 26 février 1813.

M^{me} la comtesse de Montesquion demande l'admission à l'Hôtel des Invalides du sieur Ch. J. Roger, ancien militaire, âgé de 78 ans, à qui S. M. le roi de Rome accorde des secours.

Le placer à Louvain.

5198. — Trianon, 11 mars 1813.

On propose à S. M. d'accorder l'épaulette aux officiers des compa

gnes d'infirmiers, comme elle a été accordée à ceux des équipages militaires.

Refusé, et même ne pas armer les soldats, seulement avec un sabre.

5199. — Traun, 17 mars 1813.

On propose de former une compagnie de vétérans espagnols pour recevoir les hommes du régiment Joseph-Napoléon reconnus propres à cette arme et aussi ceux qui seraient jugés hors d'état de faire aucun service.

Refusé. Cela augmente trop les dépenses.

5200. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

Faut-il payer le traitement extraordinaire à MM. les généraux Caffarelli et La Ferrière, au colonel Delcambre et à l'adjutant commandant Combes-Brassard?

Il n'y a pas de fonds pour cela. Le ministre me fera un rapport sur cette rétribution extraordinaire qu'il faut défendre, parce que la Grande-Armée n'en a pas.

5201. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

On propose de reconnaître par décret général de brigade au service de France, à compter du 10 août 1811, et d'admettre à la solde de retraite de ce grade le général de brigade portugais de Chambon.

Tout cela est inutile; il faut lui donner la retraite de non-activité.

5202. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

Le sieur Delmas, général de division en retraite, est remis en activité de service dans son ancien grade; il sera rendu à Mayence le 18 avril ¹.

¹ Le 3 juin suivant, il est fait chevalier de la Légion d'honneur.

5203. — Saint-Cloud, 10 avril 1813.

Le duc de Feltre renouvelle la proposition d'accorder au colonel Leclerc (1), son premier aide-de-camp, le titre de baron et une dotation. Cet officier a fait dix campagnes dont trois à l'armée d'Orient où il a reçu deux blessures ; il s'est acquitté avec zèle et succès de plusieurs missions délicates et pénibles ; il était à Raab et à Wagram ; il est le fils du général Leclerc d'Ostein.

L'envoyer à l'armée (1).

5204. — Saint-Cloud, 14 avril 1813.

On propose de nommer inspecteur général d'infanterie le général de division Michaud, actuellement sans destination.

Accordé.

5205. — Paris, 22 avril 1813.

Cambacérès au duc de Feltre.

« Annonce que l'Empereur a témoigné sa surprise qu'en ait usé du télégraphe pour faire rejoindre le général Delmas : ce qui annoncerait à ce général un degré d'importance et d'utilité que Sa Majesté ne lui suppose pas. »

5206. — Bunzlau, 26 mai 1813.

« On propose de mettre en liberté les nommés Sackey et Mills, jeunes Africains, fils des princes d'Akra, sur la côte de Guinée. »

Les élever en France.

1. Ainsi Napoléon veut que Leclerc retourne à l'armée. Cf. sur ce François Lafage-Leclerc d'Ostein qui devint maréchal de camp (3 mai 1829), notre *Journal de Desaix*, p. 143.

5207. Dresde, 21 juin 1813.

On rend compte de la situation du colonel du 5^e régiment de chevaliers légers Chabert qui a eu un congé de six semaines pour prendre les eaux.

Me proposer de nommer à son régiment et le mettre à la suite.

5208. Dresde, 28 juin 1813.

173 cavaliers offerts par des départements des 25^e, 31^e et 32^e divisions militaires ont déserte après avoir été admis sous les drapeaux. Doit-on obliger ces départements à les remplacer ainsi que le prescrit le prince d'Eckmühl?

Faire arrêter ces individus.

5209. Dresde, 28 juin 1813.

Il existait deux compagnies d'artillerie au 2^e régiment étranger, que faut-il en faire?

Ces compagnies compteront dans le complet du régiment et seront payées comme les autres compagnies du même régiment.

5210. Dresde, 28 juin 1813.

On propose de laisser au colonel Bataille, aide-de-camp du vice-roi d'Italie, son rang dans le corps impérial de l'artillerie.

Refusé.

5211. Dresde, 28 juin 1813.

On propose d'approuver que le commandement du département du Louet soit confié au général de brigade Pamplona qui n'est point encore en état de reprendre du service aux armées.

Refusé; on ne doit pas faire commander un département français par un Portugais.

5212. — Dresde, 28 juin 1813.

On demande de nouveau des ordres de S. M. à l'égard du sieur Descaux, conscrit incorporé dans le 145^e régiment, et que S. A. E. l'archevêque de Lyon désire voir rentrer au séminaire et poursuivre ses études ecclésiastiques.

Refusé; il est plus utile à l'armée.

5213. — Dresde, 28 juin 1813.

On soumet à l'approbation de S. M. un projet de décret, tendant à augmenter de trois compagnies chacun des 1^{er} et 2^e bataillons de vétérans.

Les vétérans sont de mauvaises troupes qu'il ne faut pas augmenter à Paris, où il y en a déjà trop; il vaudrait mieux faire venir un bataillon de pupilles de la garde pour aider au service.

5214. — Dresde, 7 juillet 1813.

On soumet à la sanction de S. M. un projet de décret pour la conservation et restauration de la tête de pont du Saint-Esprit à Bayonne.

La partie du quai au débouché du pont du Saint-Esprit à Bayonne, aura son exécution ajournée.

5215. — Dresde, 17 juillet 1813.

Faut-il enrôler des prisonniers prussiens qui demandent à servir dans le 2^e régiment étranger, lequel est employé au delà des Alpes?

Non.

5216. — Dresde, 22 juillet 1813.

On demande à S. M. d'approuver qu'il soit passé des marchés pour l'habillement du corps de la gendarmerie.

Laisser les choses comme elles sont.

5217. — Dresde, 1 août 1813.

On demande que le general de brigade de Barral (1), jouisse cumulativement de la solde de retraite de 2,000 fr. qu'il a obtenue pour ses services militaires avec la pension civile de 6,000 fr. qu'il a obtenue comme prefet du Cher.

Le ministre comte Daru répond que Sa Majesté n'a point voulu faire dans cette circonstance exception à la loi, qui porte qu'on ne peut cumuler la solde de retraite avec toute autre pension civile, jusqu'à la concurrence de 3,000 francs.

5218. — Pirna, 19 septembre 1813.

Bigarre, lieutenant-general au service d'Espagne, demande à rentrer au service de France.

Le reprendre dans le grade de général de brigade (2).

5219. — Pirna, 19 septembre 1813.

Le marechal duc de Dalmatie a reçu des propositions d'échange de prisonniers et soumet plusieurs questions à cet égard.

Blâmer le duc de Dalmatie d'avoir consenti à un échange que je désapprouve, mais lui écrire que tout échange fait dans ces termes sera accepté, savoir: deux Espagnols et un Anglais contre trois Français. Ainsi on échangera 3,000 Français, contre 2,000 Espagnols et 1,000 Anglais, grade pour grade, et homme pour homme. Cet échange devra se faire simultanément, de manière que trois Français nous seront remis en même temps que nous remettrons deux Espagnols et un Anglais.

1. Andre Honoré Francois de Barral de Rochechamard qui avait été nommé, le 13 decembre 1791, marechal de camp.

2. Mais Bigarre, qui fut en effet nommé, le 19 septembre 1813, general de brigade, devait être promu general de division le 17 mars 1814.

5220. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

Faut-il que le 2^e régiment de cheval-legers lanciers de la garde-tienne compte à la caisse municipale de Paris, du prix des effets et chevaux qu'il a reçus de l'escadron des Dragons de Paris au moment de sa dissolution?

Ordonner ce qui est juste.

5221. — Saint-Cloud, 19 novembre 1813.

On demande si M. le prince de la Moskova sera traité sur le pied de guerre ou s'il conservera seulement les fourrages sur le pied de guerre.

Lui accorder les fourrages.

5222. — Paris, 25 novembre 1813.

Sa Majesté est priée de décider si Elle ratifie l'ordre du général Pernety, d'après lequel le général Pellegrin a payé au sieur Laville sa fourniture de chevaux sans retenue pour retard de livraison et pour excédant en juments.

J'approuve la décision du général Pernety.

5223. — Paris, 21 décembre 1813.

Le ministre rend compte des motifs dont s'étaie le général Du Feil, commandant d'armes à Metz, pour ne pas faire quelque exemple de sévérité envers les déserteurs du 2^e régiment étranger, et il prie S. M. de mettre en retraite ce général âgé de près de 82 ans et trop affaibli pour remplir ses fonctions.

Lui donner sa retraite ¹⁾.

1. Cf. notre *Juvenesse de Napoléon*, III, p. 232-233.

5224. — Paris, 3 janvier 1814.

Le général Berekheim ayant été nommé pour commander la levée en masse du Haut-Rhin, j'ai nommé le général Defrance pour commander les gardes d'honneur. Donnez ordre à ce général de partir sans délai pour ce commandement.

5225. — Paris, 10 janvier 1814.

Il est important de bien me faire connaître la situation des divisions de Bordeaux et de Toulouse, qui marcheront sur Orléans, et de celles de Nîmes et de Montpellier qui marcheront sur Lyon.

5226. — Paris, 15 janvier 1814.

A Berthier.

Il faut donner l'ordre à la brigade de la réserve de Paris qui est à Troyes, d'envoyer des ordonnances au duc de Trévise à Langres, et de se préparer à rejoindre ce maréchal à Langres, aussitôt qu'il lui en donnera l'ordre.

5227. — Paris, 21 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 20 janvier. Puisqu'on ne peut pas ôter le dépôt qui est à Auxonne, il faut l'y laisser. Quant à celui qui est à Troyes, l'ennemi ayant fait des progrès, je pense qu'il faut continuer à le diriger sur le dépôt de Versailles et environs.

5228. — Paris, 24 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Je vous envoie une lettre du général Belliard. Mon intention est que le dépôt de cavalerie de Compiègne se rende à Versailles, et que tous les arrangements relatifs aux remontes aient lieu à Versailles par le général Roussel (1). Donnez des ordres en conséquence.

5229. — Brienne, 31 janvier 1814.

Au duc de Feltre.

Je vous prie de me remettre un état indiquant où sont au 1^{er} février :

1^o Les deux divisions d'infanterie et les trois divisions de cavalerie qui viennent de l'Espagne sur Paris.

2^o Les quatre bataillons partis de Bordeaux pour la division de réserve.

3^o Les bataillons de la réserve qui arrivaient à Troyes pour le général Gérard.

4^o Enfin les bataillons de gardes nationales qui se réunissent sur différents points.

5230. — Troyes, 4 février 1814.

Au duc de Feltre.

Il y a 1.700 Polonais qui sont rendus à Versailles; ils ont 600 chevaux. Ces hommes ont besoin d'habillement. Donnez ordre qu'ils soient habillés sous trois jours: qu'on

1. Roussel d'Herbal; mais il était, comme disait l'Empereur, bon général de cavalerie et le 19 février il allait commander une division du 6^e corps de cavalerie.

achète des chevaux pour ceux qui en ont besoin: que ceux qui ont des chevaux, partent sous trois jours dans la direction de Nogent-sur-Seine. Faites-moi connaître le jour où ces 600 hommes pourront partir. Il ne leur faut pour armement que des lances et des pistolets.

5231. Nogent-sur-Seine, 9 février 1811.

Au duc de Feltre.

Si l'on manque d'ordre dans la formation des détachements de cavalerie de Versailles, et qu'on les envoie pêle-mêle, à droite et à gauche, c'est autant de perdu. Envoyez-moi donc l'état de ce que vous avez fait partir pour Meaux, en distinguant les détachements qui appartiennent aux 1^{er}, 2^e et 5^e corps de cavalerie, afin que je puisse dissoudre le plus promptement cette colonne et que chaque détachement rejoigne son régiment.

5232. - Château-Thierry, 13 février 1811.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 10 février. J'approuve fort que le duc de Tarente puisse prendre 1200 hommes aux trois bataillons que vous lui avez envoyés ¹⁾.

5233. Meaux, 15 février 1811 au soir.

Au duc de Feltre.

Le bataillon polonais qui est à Compiègne, pourrait y rester jusqu'à ce qu'on vit bien ce qu'es! devenue l'affaire de Soissons.

1. 4^e bataillon du 7^e, 1^{er} bataillon du 28^e léger et 6^e bataillon du 86^e.

5234. — Nangis, 18 février 1814.

Au duc de Feltré.

Les gardes d'honneur étant avec le duc de Trévise, il faut diriger tout ce qu'ils ont de disponible sur le duc de Trévise, afin de le renforcer. Il faut faire la même chose pour le 10^e de hussards.

5235. — Nogent-sur-Seine, 21 février 1814.

Au duc de Feltré.

Ecrivez au général de Sparre ¹ qu'il ne doit pas retarder la marche de ses dragons. Il n'y a plus rien à craindre pour Orléans. Tout ce qui semblait menacer cette ville, disparaîtra et se dissipera comme la fumée. Il est important d'avoir cette brigade de plus pour la bataille qui peut avoir lieu près de Troyes.

5236. — Nogent-sur-Seine, 21 février 1814.

Au duc de Feltré.

Donnez ordre que tous les bataillons de gardes nationaux qui arrivent des départements, se rendent directement à Paris, où ils seront sur-le-champ habillés, armés, et dirigés sur l'armée. On leur donnera un shako, une giberne, une capote, un sac garni, et, s'il est possible, une culotte, un habit ou une veste à manches.

5237. — Troyes, 24 février 1814.

Au duc de Feltré.

Je vous ai fait connaître que mon intention était que le duc de Trévise vint à Château-Thierry. Répétez au

1. Cf. sur le général de Sparre, notre tome II, p. 261.

général Maison que je ne suis pas content de sa conduite: que, n'aurait-il que 1.000 hommes, il doit se mettre en campagne, réunir les garnisons, tomber sur les derrières de l'ennemi, et non rester oisif dans une ville.

5238. Troyes, 25 février 1811

Au duc de Feltré.

Réitérez l'ordre au général Maison de rassembler toutes les garnisons, et de marcher par Anvers sur les derrières de l'ennemi.

Envoyez aussi plusieurs agents à Metz: que le commandant sorte: qu'il réunisse toute la garnison et tombe sur les derrières de l'ennemi, l'ennemi ayant très peu de monde devant les places.

5239 Troyes, 26 février 1811.

Au duc de Feltré.

Il y a un bataillon de troupes de ligne à Orléans: il y en a à Montargis: il y en a à Nemours. Tout cela est désormais inutile. Donnez ordre que tous se réunissent à Sens.

Je suppose que le capitaine de gendarmerie de Sens s'y est rendu, ainsi que le sous-préfet, et qu'on réorganise la police du pays.

Envoyez à Sens un officier pour commander tous les bataillons que vous y enverrez, en ôtant tout ce qui est sur la Loire et du côté de Montargis, Vendôme, etc., enfin, en réunissant à Sens le plus de troupes possible.

Tous les pays qui ont été occupés par l'ennemi sont très désireux de courir aux armes et de se défendre. J'ai déjà donné ordre qu'un bataillon de jeune garde restât à Troyes pour s'y compléter. Il faudrait que dans chaque sous-préfecture qui a été occupée on envoyât un cadre

de bataillon, et qu'on chargeât le sous-préfet de le compléter avec des hommes de bonne volonté du pays

5240. — Troyes, 26 février 1814.

Au duc de Feltre.

Si vous croyez que le duc de Valmy nuise aux opérations du général Préal, au lieu de les faciliter, vous pouvez ne charger le maréchal que des détails de l'infanterie. Je consens donc que vous chargiez de tout le général Préal. Levez tous les obstacles de l'habillement.

Il faut que tous les colonels de cavalerie rejoignent leur régiment.

5241. — La Ferté-sous-Jouarre, 2 mars 1814.

Au duc de Feltre.

J'avais une division de réserve à Montpellier. Y est-elle toujours? Si elle y est, faites-la partir en toute diligence pour Lyon.

J'avais aussi une division de réserve à Toulouse. Si elle y est encore, faites-la partir également pour Lyon.

5242. — Bézu-St-Germain, 4 mars 1814.

L'Empereur ne jugerait-il pas à propos de contremander le mouvement du duc d'Albufera et de diriger sur Perpignan, pour renforcer l'armée du maréchal, toutes les troupes qui formaient les garnisons de la Toscane et qui, d'après la convention conclue par la princesse Elisa, ont pris l'engagement de ne pas servir d'un an en Italie?

Les troupes de Toscane doivent se rendre à Chambéry pour renforcer le corps du duc de Castiglione. Donnez ordre aux bureaux de voir ce qu'il y a dans le midi et de prendre tous les moyens pour renforcer le corps du duc de Castiglione.

5213. Berry-au-Bac, 5 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Le général Durutte pourra commander toutes les garnisons qui sont dans les 3^e et 4^e divisions militaires. Faites-moi connaître la force de ces garnisons et ce qu'on en pourrait retirer.

Le général Janssens me paraît bien vieux pour commander la partie active des garnisons de la 2^e division. Faites-moi connaître ce qu'on pourrait y réunir et à qui l'on pourrait en donner le commandement.

Le général Morand, qui est sorti de Mayence et est allé jusqu'à Spire, aura le commandement supérieur de ce côté.

Enfin, le général Broussier pourrait fort bien commander tout ce qu'il pourrait faire sortir de Strasbourg et des places d'Alsace. Ces dispositions auront au moins l'avantage de forcer l'ennemi à renforcer son corps d'observation et d'y mettre de bonnes troupes ¹.

Concertez-vous avec le ministre de la police et envoyez, par dix ou quinze voies différentes, ordre à ces commandants de se mettre en campagne; envoyez-leur aussi des bulletins par beaucoup d'occasions.

5214. L'Ange-Gardien, 8 mars 1814, à 3 heures après-midi.

Au duc de Feltre.

Je vous ai mandé hier l'heureuse issue de la bataille de Craonne, où le général Wintzingerode et toutes les forces russes ont été complètement battus, et poursuivies plusieurs lieues l'épée dans les reins, jusqu'à la maison de l'Ange-Gardien.

Nous leur avons fait plusieurs milliers de prisonniers et pris plusieurs canons.

¹ Cf. notre *Alsace en 1814*, p. 157-159.

Comme le courrier, porteur de cette lettre, passera par Soissons, il est probable qu'il arrivera le premier.

J'écris à l'Impératrice de faire tirer trente coups de canon.

Je marche sur Laon.

5245. — Soissons, 12 mars 1814.

Le général Prével annonce qu'il espère faire partir, le 10 et le 11, deux régiments de marche, de 5 à 600 chevaux chacun.

Approuvé cette mesure.

5246. — Reims, 11 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Le crédit que j'ai ouvert sur M. de la Bouillerie pour les achats de chevaux de Versailles, était de deux millions.

M. de la Bouillerie n'a encore payé que 1.500.000 francs et, sur ces 1.500.000 francs, le général Prével a encore 450.000 francs. Ainsi, il y a donc encore 950.000 francs à dépenser, savoir: 500.000 qui sont encore entre les mains de M. de la Bouillerie, et 450.000 qui sont encore entre les mains du général Prével.

Quoi qu'il en soit, faites connaître au général Prével qu'il n'y a aucune difficulté à lui faire les 1.700.000 francs qu'il juge nécessaires pour le service des remontes: ce qui, avec les 500.000 francs restant à payer par M. de la Bouillerie, fera les 2.200.000 francs qu'il demande.

5247. — Reims, 15 mars 1814.

Au duc de Feltre.

Je reçois votre lettre du 8 mars. Il n'était pas nécessaire d'envoyer d'abord tous les cadres pour la levée

en masse, puisqu'avant d'en compléter six, il fallait d'abord en compléter un. Vous pouvez donc vous contenter d'en envoyer d'abord deux. A mesure que l'opération réussira, en en enverra d'autres. Il vous restera douze cadres pour former la 3^e division de la réserve de Paris.

5248. Reims, 15 mars 1814.

Au duc de Feltré.

Deux bataillons du 12^e de ligne, un bataillon du 131^e et plusieurs détachements ont été retirés de nos places. J'ai dit au général Janssens de vous le mander afin que vous puissiez les porter sur l'état de situation.

5249. Epernay, 18 mars 1814.

Au duc de Feltré.

Je viens d'ordonner que le 8^e régiment de marche, 12 bataillon du 86^e, celui du 10^e de ligne, les bataillons des gardes nationaux de la Seine Inférieure, de l'Eure et de l'Oise, partent demain de Meaux pour se rendre à Vieux-Maisons, escortant les deux convois d'artillerie et, de là, suivant mon mouvement. J'ai ordonné qu'on leur donne à Meaux une batterie d'artillerie et que le commandement soit confié à un colonel intelligent s'il n'y a pas de général.

Vous avez envoyé à Chartres un cadre du 50^e, un du 55^e et un du 25^e de ligne. Ce sont de mauvaises dispositions. Il fallait en envoyer un, et aussitôt qu'il serait complété, en envoyer un autre.

Je vois avec peine, par votre état, que la 2^e brigade de la division de réserve est nulle, car le bataillon du 86^e, venant à l'armée, ne compte pas; celui du 10^e de ligne ne compte pas, puisque vous lui incorporez des isolés de

la jeune garde: d'autres ne comptent pas, puisqu'ils doivent servir à la levée en masse. Cette brigade est donc toute à faire. Il est facile de la former, en prenant six cadres et en les complétant avec les hommes des 5^{es} bataillons. Il est urgent que vous ayez cette 2^e brigade dans les mains, à Paris.

Vous avez à Paris trois bataillons de gardes nationaux.

Le bataillon de la Loire-Inférieure qui est à Paris, doit être envoyé à Compiègne: ce qui, joint au bataillon de la jeune garde, accroîtrait les moyens de défense de ce point important de l'Oise.

Faites en sorte que vos régiments de marche de cavalerie soient au moins de 500 hommes: les régiments de 300 hommes sont trop peu de chose.

5250. — Sommepeuis, 22 mars 1814.

Situation du 9^e régiment de marche, parti de Versailles, le 19 mars, sous les ordres de M. Clerc, colonel du 1^{er} cuirassiers, pour se rendre à Paris et de là à Meaux.

Le major général lui donnera l'ordre également de se rendre à Sézanne.

5251. — Fontainebleau, 4 avril 1814.

Le général de division Krasinski prendra le commandement de tous les Polonais qui servent dans nos armées ¹⁾.

5252. — Paris, 24 mars 1815.

Paroles dites à Davout et répétées à Morand ²⁾ par Davout qui remarque qu'il transmet ces réflexions en laissant toutefois au général la faculté d'agir suivant les circonstances.

1. *Et est autorisé à donner des congés à ceux d'entre eux qui desireront retourner dans leurs foyers.* Ces mots ont été barrés.

2. Charles Morand.

Il faut lâcher de rallier et de prendre les troupes dans l'endroit où elles se trouvent. Il n'est pas probable que des corps puissent venir de Châteauroux à Alençon sans être débauchés. Il faut donc faire plusieurs colonnes sur le point où les routes se réunissent. Le point de Tours me paraîtrait convenable, comme point central; mais il faut que les généraux marchent avec prudence.

5253. Paris, 25 mars 1815.

A Davout.

Tous les officiers des détachements de cuirassiers qui se sont présentés ce matin à ma parade, et qui ont décidé le mouvement d'Orléans, seront avancés d'un grade; ils sont six. Proposez-moi la destitution du colonel et proposez-moi le remplacement des officiers qui se sont le plus mal conduits, par les officiers qu'on avait ôtés et qui étaient à Paris avec le général Exelmans. Enfin, proposez-moi un bon colonel pour ce régiment. Donnez ordre que tout le régiment se réunisse à Paris et faites-moi connaître où est son dépôt.

5254. Paris, 25 mars 1815.

A Davout.

Tous les officiers à la suite à la demi-solde ou réformés, qui ont été appelés par le Roi aux chefs-lieux des départements, doivent recevoir l'ordre de retourner sur-le-champ dans leurs foyers.

5255. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 1^{er} corps d'observation.

Sur cet état, l'Empereur a barré à la 3^e division, les noms de *Duclaux* et de *Danloup-Verdun*, qu'il a remplacés par NOGUÈS et MONTMARIE; il a barré également à la 4^e division les noms de *Donop* et de *Tarayre*, qu'il a remplacés par PENNE et PÉGOT; il a barré enfin à la 2^e division de cavalerie le nom de *Picquet* qu'il a remplacé par VINOT.

5256. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 3^e corps d'observation.

Sur cet Etat, l'Empereur a barré d'un gros trait d'encre le nom de *Souham* proposé comme lieutenant général de la 11^e division d'infanterie, et Souham fut remplacé par MOUTON-DUVERNET.

5257. — Avril 1815.

Autre *Etat* présentant la composition du 3^e corps d'observation.

L'Empereur a barré le nom du *duc de Plaisance* commandant en chef, et écrit à côté VANDAMME ⁽¹⁾; il a, à l'article de la 10^e division d'infanterie, barré les noms du maréchal de camp *Meynadier* et de l'adjutant commandant *Rapatel*; il a, à la 11^e division d'infanterie, remplacé le nom de *Dalton* qui venait d'être nommé lieutenant général, par celui de LAGARDE; il a, à la 6^e division de cavalerie, barré le nom de *Delaitre* (employé d'ailleurs à l'organisation des gardes nationales), pour le remplacer par SAINT GENIÈS.

1. Dès le 26 mars, il avait dit à Davout qu'il donnerait, aussitôt que ce serait nécessaire, le commandement du 3^e corps à un officier plus habile que le duc de Plaisance.

5258. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 4^e corps d'observation.

Sur cet *Etat*, à la 7^e division de cavalerie commandée par le lieutenant-général Maurin, l'Empereur a barré le nom de Maurin, chef d'état-major, et à côté de ce nom barré figure l'annotation d'un secrétaire: L'intention de l'Empereur n'est point que le chef de l'Etat-major soit le frère du commandant de la division.

5259. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 5^e corps d'observation.

Sur cet *Etat*, à la 16^e division d'infanterie, l'Empereur a barré le nom du lieutenant-général *Ledru des Essarts* et écrit au-dessus ALBERT.

5260. — Avril 1815.

Au duc de Feltre.

Sur cet autre *Etat*, à la 16^e division d'infanterie, l'Empereur a barré le nom du maréchal de camp *Balathier* (1), et, à la 8^e division de cavalerie, il a barré le nom de *Meuziau* (2), qu'il a remplacé par GROUVEL.

5261. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 7^e corps d'observation.

Sur cet *Etat*, l'Empereur a barré le nom du lieutenant général Piré qui commandait la 10^e division de cavalerie, et on lit en marge cette note: L'intention de l'Empereur

1. Balathier de Bragelonne, son camarade de Brienne, (cf. notre *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 160 et 387). Il fut nommé au commandement de Lyonne et remplacé par Jacquet.

2. Meuziau passa d'ailleurs à la 9^e division de cavalerie, sur la demande du général Costey.

est qu'il n'y ait qu'un maréchal de camp dans le Midi pour commander la cavalerie du 7^e corps : le général Piré sera employé ailleurs.

5262. — Avril 1815.

Etat présentant la composition du 9^e corps d'observation.

Sur cet *Etat*, à la 25^e division d'infanterie, l'Empereur a écrit de sa main le nom de DALTON⁽¹⁾, comme lieutenant-général commandant la division.

5263. — Paris, 27 avril 1815.

La femme du colonel Goury n'a pas reçu de ses nouvelles depuis le 30 septembre 1812 : elle est mère de famille et, depuis trois ans, privée des émoluments de son mari qui étaient sa seule ressource.

Renvoyé au ministre de la guerre pour me présenter un projet de décret qui règle sa pension⁽²⁾.

5264. — 10 mai 1815.

Rapport du 10 mai 1815, sur les corps d'armée à compléter en généraux et adjudants-commandants.

L'Empereur désigne à l'armée du Nord, 1^{er} corps, 4^e division d'infanterie, le général BRUE à la place du général Penne passé dans une autre division, et il barre, au 3^e corps, le nom de l'adjudant commandant *Fausson de Montlezun* ; il barre à l'armée de la Moselle, 1^e division de réserve de cavalerie, les noms de *Wolff* et de *Deschamps* pour ne laisser que le nom de GUITON ; il barre au corps d'observation du Var, 24^e division d'infanterie, le nom d'*Amey* qu'il remplace par MERLE.

1. Cf. notre tome I, p. 356 et nos *Feuilles d'histoire*, III, p. 370.

2. Goury, chef de la 91^e demi-brigade, commandant d'armes à Carlstadt en Illyrie et à Erfurt, disparut pendant la campagne de Russie.

INDEX DES NOMS.

Les noms de lieux sont en italique. On n'a mis dans cet index, ni Bonaparte ou Napoléon, ni Berthier, ni Clarke, ni Dejean, dont le nom revient à chaque instant.

- Abbé, 270.
Abbeville, 276, 429, 566.
 Abercromby, 211, 219.
 Aboville (d'), 159.
 Africains (princes), 611.
Agen, 233.
 Agoult (d'), 188.
 Aguesseau (d'), 189.
 Aides-de-camp, 56, 111, 115, 118, 123, 137, 138, 146, 159, 170, 183, 189, 208, 393.
 Aigles des régiments, 558.
Ain, 44.
Aire, 142.
Aisne (département), 238, 263.
Aix en Savoie, 178.
Aix (île d'), 33, 35, 97, 205, 212, 218, 293, 297, 424, 532.
Aix-la-Chapelle, 520.
Ajaccio, 5, 31, 50, 72, 206, 363, 394, 440, 457.
 Albanais, 188, 332, 368, 477.
 Albert, 258, 628.
 Albo, 134.
 Aldebert, 78, 100.
 Alderson, 117.
Aleuçon, 626.
Alentejo, 496.
 Alexandre de Russie, 219.
Alexandrie, 52, 77, 86, 88, 104, 125, 128, 131, 140, 141, 150, 160, 164, 169, 179, 197, 203, 254, 299, 322, 337, 344, 383, 579.
Alfort, 214.
 Algarves (régiment des), 217.
Alger, 171, 335.
Alkmaar, 590.
 Allain, 189.
 Allix, 203.
Almeida, 438.
 Alméras, 89.
 Alorna (d'), 553, 557.
 Alquier, 46-47.
 Alquier fils, 66.
Alsace, 506, 622.
Ambleteuse, 29, 448.
 Ambrugeac (d'), 421.
 Amey, 629.
Amiens, 18, 19, 36, 49, 59, 276, 468, 566.
Amsterdam, 291, 384, 471-478, 542.
Ancône, 94, 95, 129, 134, 265, 295, 341.
Andalousie, 255, 435, 437, 438.
 Anderson, 219.
 Andigné (d'), 135.
 Andlau (d'), 341.
 André (lieutenant), 63.
 André (capitaine), 73.
 Andréossy, 26, 48, 353, 482.
 Andrieux, 38.
Ange (l') Gardien, 622.
Angers, 250, 277, 345, 353.
Angleterre, 50, 255.
Angoulême, 245, 285.
 Anthing, 133, 529.
Antibes, 17, 21, 142.
Anvers, 49, 102, 139, 149, 157, 159, 160, 178, 232, 237, 274, 280-282, 288, 297, 307, 310, 318, 322, 325, 352, 366, 403, 404, 438, 441, 469, 470, 489, 493, 534, 547, 620.
 Approvisionnements, 83, 110.

Aragon, 270, 484, 494, 497.
Aranza, 278, 483.
 Arbois d', 38.
 Arbouin, 196.
Arcole, 259.
 Ardennes (département), 10, 203.
 Arenberg d', 223.
Arège, 58, 379, 457.

ARMÉE.

Grande Armée, 92, 96, 99, 107, 112, 113, 117, 153, 140, 143, 144, 147, 157, 167, 171, 173, 185, 189, 198, 203, 355, 498, 516, 525, 526, 532, 538, 540, 547, 549, 550, 563, 567, 594, 597.
 Armée d'Allemagne, 217, 220, 234, 247, 260, 262, 267, 331, 332, 333, 337, 353, 364, 371, 382, 388, 396, 405, 412, 455, 522.
 Armée d'Angleterre, 8.
 Armée de Batavie, 6.
 Armée de Brabant, 256, 257, 263, 264.
 Armée de Brest, 81.
 Armée de Catalogne, 256, 274, 276, 282, 283, 303, 320, 338, 342, 482, 506.
 Armée de Dalmatie, 144, 184.
 Armée de l'Ouest, 9.
 Armée de Naples, 101, 114, 116, 118, 119, 147, 151, 153, 182, 193, 254, 356, 370, 390.
 Armée de Portugal, 197, 274, 299, 304, 323, 324, 374, 409, 410, 416, 441, 483, 484, 495, 496, 497, 512.
 Armée de Saint-Domingue, 37, 38.
 Armée des Côtes, 86.
 Armée d'Espagne, 205, 212, 221, 230, 233, 249, 247, 265, 262, 276, 282, 333, 355, 359, 374, 402, 410, 445, 456, 484, 497, 499, 514, 518, 556.
 Armée d'Illyrie, 258, 293, 306, 313, 320, 375.
 Armée d'Italie, 8, 10, 11, 12, 16, 18, 20, 117, 122, 143, 144, 156, 170, 170, 180, 306, 309, 359, 492, 522, 536, 562.
 Armée d'Orient, 33, 41, 43.
 Armée du Centre en Espagne, 409, 457, 501.
 Armée du Midi en Espagne, 308, 409, 438, 460.

Armée du Nord en Espagne, 93, 101, 123, 238, 240, 254, 438, 479, 486, 496, 497, 501, 568.
 Armée du Rhin, 7, 12, 17.
 Corps de l'Italie méridionale, 452, 599.
 Corps de réserve de cavalerie, 491.
 Corps d'observation de la Gironde, 22, 23, 32, 34, 37, 179, 186, 187, 189.
 Corps d'observation de l'Elbe, 396, 475, 476, 477, 486, 488, 491, 514, 516, 523, 525, 526, 549.
 Corps d'observation de Hollande, 355.
 Corps d'observation d'Italie, 396, 455, 485, 516, 523.
 Corps d'observation de l'Océan, 516.
 Corps d'observation de réserve, 429.
 Corps d'observation des côtes de l'Océan, 435, 534.
 Corps d'observation du Rhin, 396.
 Corps du Frioul, 144.
 Division Allemande, 203, 241.
 Division de réserve, 486.
 Division des côtes de l'Adriatique, 128, 134.
 Division d'observation de La Rochelle, 213.
 Division polonaise, 408.
 Division princière, 527, 529, 531.

GARDE, 40, 41, 56, 57, 76, 87, 103, 104, 146, 152, 154, 155, 156, 157, 162, 168, 194, 195, 198, 204, 207, 217, 227, 228, 229, 231, 233, 235, 238, 241, 251, 258, 261, 277, 278, 283, 286, 287, 288, 325, 330, 331, 334, 365, 375, 381, 391, 427, 438, 452, 459, 460, 468, 481, 493, 502, 514, 516, 523, 524, 539, 540, 542, 544, 551, 552, 554, 567, 568, 570, 571, 572, 576, 581, 586, 595, 596.

INFANTERIE.

1^{er} régiment, 73, 254, 350, 426, 429, 456, 490, 492.
 2^e régiment, 41, 176, 465, 491, 492, 493, 516.
 3^e régiment, 406, 415, 426, 512, 556.
 4^e régiment, 6, 335, 444, 447, 449.

- 5^e régiment. 323, 358, 394, 446.
 6^e régiment. 343, 440, 590.
 7^e régiment. 34.
 8^e régiment. 48, 446.
 10^e régiment. 356, 385, 389, 393,
 406, 410, 470, 508.
 11^e régiment. 73, 268, 323, 358,
 394, 446.
 12^e régiment. 106, 114, 179, 624.
 13^e régiment. 361.
 14^e régiment. 389, 427, 428.
 15^e régiment. 6, 427.
 16^e régiment. 122, 125, 318, 319.
 17^e régiment. 34.
 18^e régiment. 446.
 19^e régiment. 180, 467, 513, 556.
 20^e régiment. 50, 356, 389, 406,
 410.
 21^e régiment. 41.
 22^e régiment. 590.
 23^e régiment. 446.
 24^e régiment. 180, 338.
 25^e régiment. 624.
 26^e régiment. 156, 295, 302, 413,
 428.
 27^e régiment. 196.
 28^e régiment. 457, 595.
 29^e régiment. 404, 539.
 32^e régiment. 92, 103, 428.
 34^e régiment. 89.
 36^e régiment. 448, 450, 507.
 37^e régiment. 347, 465, 491, 492,
 493, 556.
 40^e régiment. 624.
 42^e régiment. 6, 167.
 43^e régiment. 277, 595.
 44^e régiment. 448, 566.
 45^e régiment. 100, 177.
 46^e régiment. 48, 97, 467, 556,
 577, 578.
 47^e régiment. 40, 427.
 48^e régiment. 547.
 50^e régiment. 624.
 51^e régiment. 6, 448, 450, 507.
 52^e régiment. 50, 59, 111, 216,
 406, 425, 426, 446.
 53^e régiment. 223, 440.
 54^e régiment. 6, 34.
 55^e régiment. 34, 277, 448, 450,
 507, 624.
 56^e régiment. 291, 513, 520, 556.
 58^e régiment. 40.
 59^e régiment. 41, 49.
 60^e régiment. 6, 358, 426.
 61^e régiment. 90.
 62^e régiment. 111, 390, 406, 413,
 426, 429, 526.
 63^e régiment. 572.
 64^e régiment. 194, 271.
 65^e régiment. 214, 547, 595.
 66^e régiment. 34, 413, 428.
 67^e régiment. 318, 319.
 68^e régiment. 35.
 69^e régiment. 49.
 70^e régiment. 427.
 71^e régiment. 323.
 72^e régiment. 51, 547.
 75^e régiment. 457.
 78^e régiment. 49.
 79^e régiment. 358, 446.
 80^e régiment. 41.
 81^e régiment. 323, 358, 394, 426.
 82^e régiment. 65, 102, 413, 428.
 84^e régiment. 49, 567.
 86^e régiment. 427, 624.
 90^e régiment. 22.
 92^e régiment. 63, 73.
 93^e régiment. 291, 556, 578.
 95^e régiment. 34.
 96^e régiment. 25, 421.
 100^e régiment. 92.
 101^e régiment. 167, 390, 406, 426,
 429, 449, 455.
 102^e régiment. 71, 193, 433.
 105^e régiment. 406, 415, 426, 512,
 556, 586.
 108^e régiment. 146, 547.
 112^e régiment. 94, 116, 404, 414,
 590.
 113^e régiment. 234, 348, 428, 446,
 449, 468, 479, 577, 578, 596.
 118^e régiment. 237.
 120^e régiment. 470.
 121^e régiment. 316, 413.
 122^e régiment. 237, 316, 413.
 123^e régiment. 329, 428, 513,
 520, 547.
 124^e régiment. 329, 428, 458,
 547.
 125^e régiment. 329, 428, 560, 566.
 126^e régiment. 329, 398, 428, 434,
 435, 534, 547, 548, 560.
 127^e régiment. 401, 406, 470, 490,
 531.
 128^e régiment. 402, 406, 476, 490,
 531.
 129^e régiment. 4, 2, 406, 476, 534,
 548.

130^e régiment. 501.
134 régiment. 624.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1^{er} léger, 254.
4^e léger, 41, 49, 92.
5^e léger, 80, 204, 311, 316, 415.
6^e léger, 389.
7^e léger, 133.
8^e léger, 190, 323, 405, 446, 507, 595.
10^e léger, 455, 460, 470, 525, 552.
11^e léger, 459, 476, 491, 501, 507, 520.
12^e léger, 15, 62.
13^e léger, 20, 45, 548.
14^e léger, 15, 51, 254, 343, 440, 543, 590.
15^e léger, 15, 463.
16^e léger, 22.
18^e léger, 34, 323, 446, 507, 571, 595.
19^e léger, 47.
21^e léger, 49.
22^e léger, 353, 411, 452, 479, 549, 559, 579, 590.
23^e léger, 48, 167, 180, 358, 360, 426, 429, 469.
24^e léger, 338.
25^e léger, 427.
26^e léger, 49, 471.
27^e léger, 34, 548.
29^e léger, 449, 495, 467, 468, 469, 500, 541, 546, 551, 552.
30^e léger, 49.
33^e léger, 368, 428, 567.
34^e léger, 444.

CAVALERIE.

1^{er} carabiniers, 302.
3^e cavalerie, 44.
14^e cavalerie, 47.
18^e cavalerie, 17.
19^e cavalerie, 17.
1^{er} chasseurs, 12, 240, 289, 291, 319.
3^e chasseurs, 68.
4^e chasseurs, 68, 175, 254, 272, 390, 500.
6^e chasseurs, 175.
7^e chasseurs, 34, 43, 106.
8^e chasseurs, 259.
9^e chasseurs, 197, 262.
10^e chasseurs, 118.

11^e chasseurs, 242, 296, 305.
12^e chasseurs, 28, 214, 305.
13^e chasseurs, 116, 121, 191, 307, 312, 484.
14^e chasseurs, 312, 433, 489, 571.
15^e chasseurs, 445, 470, 477.
16^e chasseurs, 501.
19^e chasseurs, 164, 189, 433, 517.
20^e chasseurs, 140, 443.
21^e chasseurs, 6, 190, 488, 489, 506.
23^e chasseurs, 395, 396, 447, 487, 492, 498.
24^e chasseurs, 19, 23, 259, 307, 447, 487, 492, 498.
25^e chasseurs, 358.
26^e chasseurs, 544.
28^e chasseurs, 235, 265.
1^{er} cuirassiers, 59, 625.
4^e cuirassiers, 256, 302, 391, 474, 529, 537.
5^e cuirassiers, 520.
6^e cuirassiers, 256, 391, 429, 474, 520.
7^e cuirassiers, 256, 257, 360, 366, 391, 474, 520, 537.
8^e cuirassiers, 73, 256, 311.
9^e cuirassiers, 102.
10^e cuirassiers, 121.
13^e cuirassiers, 364.
14^e cuirassiers, 314, 343, 474, 520.
1^{er} dragons, 316, 416.
2^e dragons, 416, 484.
3^e dragons, 89, 316.
4^e dragons, 34, 416, 484.
5^e dragons, 51, 121, 183, 316, 484.
6^e dragons, 484.
7^e dragons, 67, 560.
8^e dragons, 73, 405.
9^e dragons, 316.
10^e dragons, 16.
11^e dragons, 66, 484.
12^e dragons, 484.
13^e dragons, 64, 73, 428, 445, 484.
14^e dragons, 416, 484, 580.
15^e dragons, 23, 259, 316, 415, 484.
16^e dragons, 34, 67, 484.
17^e dragons, 484.
18^e dragons, 484.
19^e dragons, 484.

20^e dragons, 22, 484.
 21^e dragons, 484.
 22^e dragons, 76, 484.
 23^e dragons, 181.
 24^e dragons, 118, 484.
 25^e dragons, 485.
 26^e dragons, 62, 416, 485.
 27^e dragons, 102, 485.
 28^e dragons, 428.
 29^e dragons, 433.
 30^e dragons, 63.
 1^{er} hussards, 226.
 2^e hussards, 450.
 3^e hussards, 443.
 5^e hussards, 290, 305.
 7^e hussards, 16, 477.
 8^e hussards, 53, 91.
 9^e hussards, 338, 423.
 10^e hussards, 39, 193, 619.
 11^e hussards, 7, 423, 430.
 12^e hussards, 296.
 Lanciers, 415, 417, 418, 419, 500,
 509, 512, 563, 567, 571, 594.

ARTILLERIE.

93, 104, 107, 108, 114, 116, 124,
 127, 129, 131, 134, 141, 143,
 145, 146, 147, 148, 149, 164,
 167, 180, 189, 192, 196, 203,
 224, 225, 228, 232, 233, 259,
 260, 264, 266, 267, 277, 278,
 281, 283, 288, 289, 292, 298,
 299, 301, 304, 309, 310, 315,
 316, 318, 321, 323, 324, 325,
 327, 330, 331, 333, 338, 339,
 340, 341, 342, 344, 345, 347,
 353, 355, 360, 365, 366, 368,
 369, 370, 376, 378, 379, 380,
 381, 388, 392, 394, 396, 400,
 403, 406, 407, 413, 418, 420,
 423, 424, 425, 426, 427, 428,
 429, 441, 465, 528, 557, 564,
 581, 585, 586.
 1^{er} régiment à pied, 47, 404.
 2^e régiment à pied, 114, 396.
 3^e régiment à pied, 392.
 4^e régiment à pied, 169, 396.
 5^e régiment à pied, 141, 298, 404.
 6^e régiment à pied, 298, 392.
 7^e régiment à pied, 243, 255,
 298.
 8^e régiment à pied, 404, 407.
 9^e d'artillerie à pied, 392, 404,
 407.

1^{er} d'artillerie à cheval, 331, 364.
 2^e d'artillerie à cheval, 80, 215.
 6^e d'artillerie à cheval, 392.
 7^e d'artillerie à cheval, 364, 404.
 Armes, 186.
 Armuriers, 420.
Arnheim, 520.
Arras, 194, 238, 314, 430, 577.
Arrighi, 271, 275, 276, 280, 298,
 300, 393, 410.
 Arsenaux, 103, 153, 186.
 Assas (d'), 422.
 Asselin, 184.
Astorga, 207, 208, 224, 237.
Asturies, 237.
Ath, 429.
Aube, 10.
 Aubernon, 295.
Auch, 233, 240, 403, 425, 445, 468,
 470, 477, 489, 497.
Audacieux (l'), 27.
 Auger, 121.
 Augereau, 19, 31, 32, 34, 36, 161,
 283, 599, 621.
Augsbourg, 98, 149, 218, 247.
 Auguste de Prusse, 173.
 Aumôniers, 111, 226.
 Aure (d'), 38.
Aurich, 408.
 Aussenac, 355.
Austerlitz, 92, 106.
Austerlitz (l'), 394.
Autriche, 91, 295.
 Auvray, 174.
Auxonne, 16, 17, 242, 281, 331, 360,
 447, 530, 616.
Avignon, 47, 123, 128, 243, 318,
 358, 364, 415, 500.
Azila, 416.
 Avisard, 346.
 Avril, 115, 116, 246.
Av, 58.
Bacchante (la), 45.
 Bacciochi (chef de bataillon), 125.
Badoz, 264, 435, 436, 496.
Bade (pays de), 308, 309, 580.
 Bade (troupes de), 280, 576, 586.
 Bagetti, 296.
 Baillet Latour, 402.
 Balathier, 628.
Balenco, 31.
 Balluet, 84.
 Baltus, 528.
Bamberg, 531.

- Banks, 131.
 Baraguey d'Hilliers, 75, 80, 149, 265, 359, 383, 471, 599.
 Baratta, 143.
 Barbanègre, 321.
 Barbe-Marbois, 37, 41, 42.
 Barbou, 118, 137.
Barcelona, 274, 283, 284, 295, 341, 359, 374, 505, 518.
Bardi, 150.
 Barea, 278.
 Baret, 100.
Bar le-Duc, 258.
 Baron, 62.
 Barral, 614.
 Barraux (fort), 95.
 Bartier, 87, 105, 107.
Bassano, 510.
Bistan, 455.
 Baste, 233, 249, 251.
Bastia, 48, 440, 482.
 Bataillons auxiliaires, 230, 240, 242, 244, 245, 246, 251, 264, 274, 317.
 Bataillons coloniaux, 316, 357, 372, 440.
 Bataillon des Grecs d'Orient, 50.
 Bataillon de la flottille, 249.
 Bataillon de Neuchâtel, 260.
 Bataillon d'Istrie, 135.
 Bataillons étrangers, 98, 309, 313, 314, 317, 337, 338, 371, 440, 458, 461, 480, 544.
 Bataillons expéditionnaires des Indes, 336, 410, 481, 547.
 Bataillon franc de l'île d'Elbe, 317.
 Bataillons francs de l'Ouest, 22.
 Bataillon Septinsulaire, 332.
Batavia, 324, 334, 345, 353, 365, 481.
Batavia, 6, 32, 34, 35, 36, 93, 150.
 Batteincourt, 38.
 Baudent, 153.
 Bannet, 38.
 Bavares corps, 531, 597.
 Bavière roi de, 120.
 Bavière, 115.
 Bayat capitaine, 211.
 Baylen, 204.
 Bayonne, 32, 37, 169, 186, 201-203, 207, 212, 233, 235, 241, 242, 244, 245, 259, 255, 259, 260, 265, 267, 272, 275, 277, 281, 290, 315, 324, 330, 337, 354, 359, 370, 389, 409, 415, 416, 418, 421, 424, 427, 428, 429, 431, 441, 449, 451, 460, 470, 477, 480, 482, 486, 493, 496, 497, 504, 512, 514, 538, 544, 613.
 Bazas, 267.
Beauvais, 276, 311, 505, 547.
 Béchet, 301.
 Beker, 101, 262, 486.
Belfort, 120, 122.
Belgique, 288.
 Bellavène, 59, 132, 193, 573.
Bellegarde, 163.
Belle-Isle, 22, 46, 292, 297, 316, 376, 377, 385, 386, 406, 449, 495, 467, 468, 486, 488, 508, 533, 556.
 Régiment de Belle Isle, 412, 425, 485, 488.
Belle Poule la, 34.
 Belliard, 520, 617.
Benavente, 237.
Bénévent, 47.
 Bennes, 117.
 Benzell, 559.
 Berckheim, 616.
Bérésina, 603, 604.
Berg pays de, 487.
 Berg troupes de, 174, 236, 250, 253, 257, 275, 276, 277, 278, 285, 504, 531.
Bergame, 24.
Bergerac, 233.
Berg-op-Zoom, 238, 256, 283, 454.
Berlin, 153-155, 157, 548, 549, 550, 560, 561, 562, 565, 576, 579.
 Bernadotte, 17, 28, 35, 60, 65, 74, 225, 301.
 Bernard (capitaine), 70.
 Bernard (sous-inspecteur aux revues), 159.
Bernay, 553.
Berne, 74.
 Berret, 73.
 Berruyer (J.-B.), 190.
 Berruyer (P.-M.), 444, 468, 482.
Berry-au-Bac, 622.
Bertheaume, 81, 84.
 Berthelmy, 81.
 Berthemy, 55.
 Berthès, 56.
 Berthier (César), 174, 358, 394, 439, 440, 457, 461, 462, 471, 485.
 Bertrand (le grand maréchal), 38, 250, 261, 266, 393, 429, 444, 455, 466, 499, 506, 582.
 Bertrand (chef de bataillon), 607.

- Berwick* (le), 27.
Besaçon, 74, 188, 268, 358, 389, 393, 506, 507.
Besse, 63.
Bessières (général), 7, 10.
Bessières (maréchal), 232, 241, 265, 266, 288, 421, 551, 552, 562, 567, 568, 569, 570.
Beveland, 305.
Beyrès, 66.
Bézu-Saint-Germain, 621.
Bidassoa, 426.
Bjgarré, 614.
Bigonnet, 5.
Billard, 559.
Birague, 228.
Biscaye, 438, 519.
Bischi, 535.
Bitche, 362.
Bizanet, 454.
Blanchon, 439, 482.
Blankenberg, 423, 431.
Blanmont, 559.
Blondel de la Blossière, 196.
Blount, 575.
Bobr, 603, 604.
Bogorodsk, 593.
Bois-le-Duc, 283, 313, 398.
Boivin, 133.
Bologne, 404, 406.
Bolzano, 516.
Bomal (M^{me} de), 411.
Bonet, 230, 237, 246, 265.
Bonifacio, 321, 363, 440.
Bonnafous, 118.
Bonnamy, 284, 308, 417.
Bordeaux, 22, 23, 37, 115, 119, 124, 145, 153, 232, 233, 244, 249, 256, 259, 264, 267, 325, 326, 334, 402, 456, 616, 617.
Borel, 190.
Borghese, 262, 309.
Borgoforte, 145.
Borissow, 602, 603, 604, 605.
Borysthène, 588.
Botereau, 111.
Bouches de l'Escaut (département des), 360, 377, 428.
Boudet, 38.
Boudin, 62.
Boulogne, 29, 30, 54, 58, 83, 86-88, 104, 110, 144, 163, 180, 197, 212, 238, 253, 313, 319, 335, 338, 340, 366, 395, 423, 431, 434, 435, 438, 442, 443, 441, 447, 448, 449, 450, 518, 566, 573.
Bourbaki, 294.
Bourcier, 102, 151, 207, 218, 515, 517, 529, 538, 546, 560.
Bourgeat, 144.
Bourges, 23, 362.
Bournot, 221.
Bourron, 67.
Boyer, 38, 131, 559.
Brabant, 272, 289, 310.
Brasseur, 31.
Braunau, 185.
Bréda, 238, 250, 256.
Brémond, 146.
Brenier, 211, 219.
Brenton, 122.
Bresard, 97.
Brescia, 57.
Breskens, 307, 332.
Brest, 7, 8, 11, 17, 27, 28, 29, 32, 37, 38, 39, 42, 43, 159, 183, 257, 292, 304, 340, 366, 377, 465, 466, 478, 480, 481, 489, 547.
Bretagne, 253, 427, 460.
Breuille, 426.
Brézin, 126.
Briançon, 31, 183.
Briatte, 345.
Briche, 227.
Brie, 35.
Brienne, 617.
Brind, 58.
Brindisi, 202, 413, 435.
Brisgau, 108.
Bristow, 112.
Briviesca, 244.
Bromberg, 551.
Bronikowski, 249, 261, 279, 603.
Brouard, 38, 504.
Broussier, 149, 622.
Brown, 224.
Brue, 201, 629.
Bruges (de), 188.
Bruges, 57, 288, 319, 434, 435, 441, 548, 566.
Bruix, 8, 9, 11.
Brun (capitaine), 63.
Brun général, 527.
Brune, 7, 9, 11, 15, 16, 18, 165.
Brünn, 91.
Bruno, 121.
Brunswick-Oels, 225, 229, 466.
Brutus (le), 33.

- Bruxelles*, 53, 289, 391, 502, 503, 523.
 Bruyère, 288.
 Buget, 532.
Bunzlau, 611.
 Buquet, 72, 80.
 Bureau, 68.
 Burel, 292.
Borghausen, 218.
Burgos, 207, 237, 240, 242, 264, 274, 275, 277, 278, 330, 335, 451, 479, 487, 497, 501.
 Barnet, 122.
 Caacault, 275, 522, 532.
 Cadets, 111.
Cádiz, 37, 39, 40, 112, 264.
Cadzand, 223, 404, 441.
Caen, 275, 276, 316.
 Caffarelli, 170, 330, 333, 484, 494, 568, 610.
 Caffin, 311.
Cahors, 39.
Calais, 36, 71, 255, 469, 566.
Calva iós, 166.
Calvi, 363, 440.
Camaret, 81.
 Cambacérés, 44, 611.
 Combacérés (général), 220.
Cambrai, 391, 477.
 Campi, 295.
 Campredon, 121, 137, 280.
 Camus (capitaine), 193.
 Canavaggia, 73.
 Canclaux, 16.
 Canonniers (compagnies de des régiments), 390, 425, 426, 507, 558.
 Canonniers garde-côtes, 360, 394, 403.
Cap (le) français, 390.
 Capitaines en second d'artillerie, 546.
 Capon, 123, 128.
Caprara, 76.
Captieux, 267.
Carcassonne, 497.
Cavignan, 308.
 Carlier, 70.
 Carméjane, 139.
Carniole, 228.
 Carnot, 18, 19, 20.
 Carra Saint-Cyr, 313, 527.
 Carte, 105.
 Carteaux, 18.
 Casabassa, 164.
 Casabianca J.-M.), 35, 53.
 Casenove, 359, 365.
 Cassagne, 205, 212, 293.
Cassel, 531.
 Castel, 51, 190.
 Castella, 89.
 Castex, 405, 492.
Castiglione, 80.
 Castillon, 20.
Catalogne, 226, 273, 276, 279, 282, 283, 286, 288, 290, 303, 322, 326, 327, 338, 350, 357, 376, 377, 409, 478, 509, 517, 572.
Cattaro, 228.
 Cattaneo, 71.
 Cavallero, 411.
 Cavois, 217.
Cayenne, 48.
 Cazeaux, 362.
 Centurioni, 575.
Cette, 376, 377.
 Cetto, 309.
 Chabot, 202, 222, 266.
 Chabran, 124.
 Chadelas, 178.
 Chaillou, 70.
Châlons, 76, 258, 447.
 Chaloupes canonnières, 94.
 Chambarlhac, 64.
Chambéry, 41, 79, 621.
 Chambon (de), 610.
 Champagne, duc de Cadore, 236.
 Champy, 21.
Chantilly, 195.
 Chapeaurouge, 24, 25.
 Chapelle, 255.
 Chapt de Rastignac, 63.
 Chaptal, 35, 36.
 Chapuis, 193.
Charente (la), 386.
Charente (département), 183.
Charenton, 214.
Charleville, 286.
 Charpentier, 127, 598, 600, 601.
 Charreim, 323.
Chartres, 316, 412, 413, 500, 624.
 Chasseloup, 86, 116, 128, 131, 141, 197, 291, 299.
 Chasseurs auxiliaires de Gênes, 98.
 Chasseurs corses, 56, 71.
 Chasseurs des montagnes, 317.
 Chasseurs d'Orient, 47.
 Chastel, 572.
 Chataignier, 77.

- Chateaudun*, 316, 477, 500.
Chateaux-oux, 626.
Chateau-Thierry, 618, 619.
Chateau-Trompette, 119.
 Chateignier (René), 106.
Cherbourg, 27, 49, 96, 174, 186, 187, 224, 225, 283, 311, 313, 415, 438, 446, 453, 466, 468, 479, 480.
 Chevalier (adjudant-commandant), 195.
 Cheval-légers, 195, 460, 461, 477, 486, 500, 512, 514, 515, 540, 542, 615.
 Chieusse, 106, 114.
 Chirurghiens et médecins, 84.
Chiusella (la), 28.
Cisalpine, 26.
Ciudad-Rodrigo, 264, 307, 522.
Civita Castellana, 269, 331.
Civita Vecchia, 269, 342, 384, 461.
 Claparède, 38, 557, 581.
 Clauzel, 190, 241.
 Clerc, 625.
 Clercq, 56.
 Clive, 122.
 Cloches des villes prises après un siège, 321.
Clorinde (la), 478, 481.
Clostercamp, 422.
 Clouet, 579.
Coa (la), 438.
 Coardi-Carpenetto, 309.
Coblentz, 518.
 Cochois, 120, 122, 135.
 Cockburn, 112.
 Colaud, 216, 217, 225, 227.
Colberg, 561.
 Colbert, 38, 307.
 Collet, 125.
 Colli, 157.
 Collin de Sussy, 246, 296, 328.
 Collot, 583.
Colmar, 367, 489.
Cologne, 134, 384, 454.
 Colonnes mobiles, 60, 457, 465, 481.
 Colsfordbate, 134.
 Combes-Brassard, 610.
Commercy, 357, 416, 421.
 Commission des côtes, 311.
 Compagnies d'ambulances, 523.
 Compagnies de réserve, 288, 318.
 Compans, 526, 527.
Compiègne, 256-257, 266-280, 459-468, 481, 482, 617, 618, 625.
 Concannon, 134.
Condé-sur-l'Escaut, 68, 193.
 Confédération du Rhin (troupes de la), 155, 203, 205, 359.
 Congés, 148, 168, 175, 193, 197, 213, 214, 218, 224, 239, 265, 288, 315, 420.
 Conscrits, 143, 147, 154, 188, 324, 329, 373, 375, 376, 389, 397, 399, 413, 427, 440, 441, 442, 446, 456, 464, 466, 467, 480, 503, 518, 520, 556, 560, 569, 570, 588, 609.
 Conseil de commerce, 328.
 Conseils de discipline, 106.
Consolante (la), 27.
 Constantin de Russie, 267.
 Contamine, 112, 212.
 Conté, 21.
 Contrebande, 290, 378, 431.
 Coppens, 381.
Corbeil, 35.
 Corda, 299, 339.
 Cordellier, 206.
Cordoue, 437.
Corfou, 49, 174, 176, 185, 202, 212, 218, 273, 281, 287, 323, 327, 332, 334, 335, 336, 337, 339, 343, 346, 347, 352, 368, 370, 383, 389, 406, 413, 435, 469, 477, 481.
Cormontaigne, 211.
 Corneux, 168.
Corrèze, 10.
Corse, 98, 126, 150, 157, 304, 316, 317, 321, 354, 357, 363, 372, 373, 394, 439, 440, 451, 452, 457, 461, 462, 472, 485, 543.
 Corses (chasseurs et tirailleurs), 262, 313, 338, 354, 412, 459, 501.
 Corsin, 527.
 Cotty, 255.
 Couin, 103, 147, 338.
 Coulaux, 71.
Courbevoie, 287, 503.
 Courier (Paul-Louis), 215, 223.
Courlande, 591.
 Coussaud, 75.
 Coustard Saint-Lô, 9, 14.
 Coutard, 214.
Cracovie, 236.
Craonne, 622.
 Crawford, 117.
 Cretet, 108.
Creuse (département), 68, 329, 335.

- Crevell*, 68.
 Croates, 258, 268, 337, 370, 455, 487, 489, 490, 499, 506, 510, 520, 550.
Croatie, 344, 483.
 Curial (chef d'escadron), 89.
 Curial (général), 212, 584.
Curieu (le), 27.
Custrin, 385, 535, 551, 558, 564.
Cuxhaven, 398.
 Daendels, 550, 572.
 Dalesme, 165, 212.
Dalmatic, 118, 176, 191, 228, 357, 370, 390, 411.
 Dalmate (régiment), 350.
 Daloigny, 580.
 Dalton, 490, 627, 629.
 Damas (Auguste), 158, 216, 531.
 Dampierre (Achille), 13, 14, 38.
Danab (la), 383.
Danemok (roi de), 45.
 Danglars, 162, 163, 165.
 Danloup-Verdun, 627.
Danzig, 192, 302, 320, 345, 347, 352, 354, 370, 380, 382, 384, 385, 387, 395, 407, 408, 419, 420, 430, 498, 528, 532, 535, 545, 551, 563, 564, 565, 580, 583, 586.
 Darancay, 586.
 Dard, 181.
 Darmagnac, 168, 178.
 Darricau, 493.
 Daru, 12, 614.
 Daubenton, 216.
 Daumesnil, 553.
Dauphiné, 179.
 Davin, 204.
 Davis, 117.
 Davout, 62, 76, 211, 212, 234, 247, 273, 312, 349, 351, 361, 372, 378, 384, 385, 392, 397, 408, 414, 417, 430, 476, 499, 492, 513, 514, 515, 521, 525, 526, 527, 528, 531, 532, 535, 536, 538, 545, 548, 550, 561, 577, 580, 593, 602, 606, 625-629.
 Davout, élève de Saint-Cyr, 37.
 Deboulard, 66.
 Debesse, 63.
 Decaen, 517.
 De Caux, 239.
 Decouz, 443.
 Décoration hollandaise, 538.
 Décrés, 30, 32, 33, 36, 39, 42, 43, 45, 47, 49.
 Dedon, 149, 165.
 Deel, 365.
 Defrance, 75, 388, 430, 431, 497, 616.
 Dejean (Auguste), 89.
 Delaborde, 93, 100, 206, 229, 250, 379, 420, 486, 523, 552, 584, 591, 608.
 Delaire, 572, 627.
 Delcambre, 610.
 Deleau, 53.
 Delegorgue, 39.
 Delelée, 74, 256, 301.
Delft, 325, 530.
 Della Decima, 582.
 Delmas, 18, 46, 367, 610, 611.
 Delort (J.-A. A.), 178, 227.
 Delort (M.-J.-R.), 115.
 Delzons, 63, 402.
 Demarçay, 168, 346.
 Dembarrère, 10, 40, 63.
 Demi-brigades helvétiques, 50, 191.
 Demi-brigades provisoires, 566, 579, 595.
 Demont, 172.
 Denniée, 573.
 Dentzel, 491, 519.
 Dépôts (les) des régiments, 229, 358, 391, 405.
 Derivaux, 73.
 Desaix, 168.
 Désarmement des places, 111, 119, 126, 138, 143.
 Desbureaux, 37, 39, 43, 194, 334, 512.
 Descaux (conscriit), 613.
 Deschamps, 629.
 Déserteurs, 60, 97, 168, 185, 236, 260, 314, 319, 371, 452, 460, 609.
 Desfourneaux, 38.
 Desperrières, 61, 98.
 Desplanques, 38.
 Destroches, 120.
 Dessaix, 388.
 Dessolle, 55, 111, 435.
 Destabernath, 140.
 Destutt-Tracy, 223.
 Desvaux, 56, 297.
 Detrès, 212.
Deux-Siciles, 431.
 Dewavrin, 121.
 Dezerseul (Du), 132.
Didon (la) 27.
Diefpe, 224, 335, 483.

- Digeon*, 245.
Dijon, 15, 17, 469, 483.
Dillenius, 68.
Dinant, 238.
Dôle, 266.
 1^e division militaire, 427.
 2^e division militaire, 75, 207, 427, 622.
 3^e division militaire, 142, 427, 622.
 4^e division militaire, 388, 427, 622.
 5^e division militaire, 115, 192, 194, 427.
 6^e division militaire, 348, 427.
 7^e division militaire, 427, 447.
 8^e division militaire, 50, 51, 401, 427, 608.
 9^e division militaire, 25, 222, 266, 268, 427.
 10^e division militaire, 153, 268, 380, 409, 427, 534.
 11^e division militaire, 10, 32, 75, 115, 115, 122, 137, 153, 268, 388, 403, 409, 427.
 12^e division militaire, 33, 75, 213, 340, 427, 534, 559, 574.
 13^e division militaire, 11, 43, 93, 108, 172, 250, 253, 379, 420, 427, 468, 479, 486, 536.
 14^e division militaire, 427.
 15^e division militaire, 427, 483.
 16^e division militaire, 75, 427.
 17^e division militaire, 362.
 18^e division militaire, 75, 427, 589.
 19^e division militaire, 42, 427.
 20^e division militaire, 388, 427.
 21^e division militaire, 427.
 22^e division militaire, 427.
 23^e division militaire, 46, 50, 394.
 24^e division militaire, 427, 547.
 25^e division militaire, 75, 179, 427.
 26^e division militaire, 47, 427.
 27^e division militaire, 52, 110, 113, 141, 151, 360, 427, 569.
 28^e division militaire, 87, 113, 141, 142, 151, 266, 340, 427, 569, 589.
 29^e division militaire, 481, 569.
 30^e division militaire, 269, 270, 481, 569.
 31^e division militaire, 362, 368, 408, 523, 527.
 32^e division militaire, 419, 430, 433, 438, 507, 521, 523, 527.
Dniepr, 601.
Doguereau, 103.
Dôle, 433.
Dombrowski, 601, 603.
Dömitz, 398.
Donnadieu, 465.
Donnessan, 38.
Donop, 627.
Donzelot, 58, 202, 209, 220, 224, 265, 332, 368, 370, 389, 477.
Dordelin, 27.
Dordogne, 10.
Dorigny, 111.
Dorogobouze, 590, 598, 599.
Dorsenne, 231, 278, 457, 483, 493, 495, 568.
Douti, 35, 79, 85, 362, 407, 539, 566.
Doubrovna, 600.
Doukhoritchina, 600.
Doumerc, 536.
Dowley, 134.
Drapeaux, 56, 164, 209, 494, 514.
Dresde, 165, 382, 417, 549, 576-579, 612, 613, 614.
Dromadaires (régiment des), 33.
Drouas, 144.
Drouet, 216, 363.
Drut, 11.
Dubreton, 89.
Dubuc, 127.
Duchaffaut, 301.
Duclaux, 627.
Ducros, 549.
Dudon, 495.
Dufayel, 583.
Duff, 131.
Dufour, 10.
Dufour (adjudant commandant), 85.
Dufour (général de division), 213, 241, 244, 251, 351.
Dufresse, 58, 205.
Dugommier (le), 27.
Duhesme, 130, 178, 195.
Dulauloy, 94, 95, 114, 126, 349.
Dulédo, 135.
Dulyon, 566.
Du Marest, 171.
Dumas (Mathieu), 14, 15, 57, 324, 376, 432, 441, 442, 443, 452, 588.
Dumoulin, 139, 135, 320.
Dumoustier, 231, 233, 277.

- Dumuy, 54, 58, 343, 410, 466, 470, 608.
Dunkerque, 29, 48, 206, 318, 319, 431, 469, 504, 573.
 Dupas, 276.
 Dupont, 58.
 Duppelin, 529.
 Dupuy (colonel), 482.
 Durand (porte-aigle), 302.
 Duranteau, 162, 212.
 Durival, 68.
 Duroc, 122, 403.
 Durossel, 533, 534, 553.
 Durutte, 198, 521, 607, 622.
Dusseldorf, 31, 480, 481, 518.
 Dutaillis, 578, 591.
 Du Teil, 11, 615.
 Dutertre, 204.
 Duthoit, 108.
 Dutruy, 519.
 Duverger, 163.
 Eardley, 99.
 Eau-de-vie, 509, 515, 534.
Ebersdorf, 219, 220.
 Elblé, 101, 321, 587.
Ebre, 251.
 Ecole d'application d'artillerie, 168, 183, 290, 411.
 Ecole de cavalerie, 214.
 Ecole de Fontainebleau, 82, 95, 97, 99, 100, 104, 105, 108, 110, 111, 119, 129, 143, 147, 188, 195, 381, 420.
 Ecole de La Flèche, 570, 573.
 Ecole de Saint-Cyr, 72, 92, 173, 224, 227, 342, 371, 570, 573, 575, 607.
 Ecole de Saint-Germain, 214, 215, 252, 265, 313, 315, 342, 360, 381, 401, 570, 573, 575, 577.
 Ecoles sous-officiers de Fontainebleau, 361, 375, 381, 413, 502, 503, 539, 571, 577.
 Ecole polytechnique, 172, 183.
Égypte, 12.
Égyptienne (l'), 23.
Ehrenbreitstein, 31.
Elbe, 47, 50, 86, 89, 142, 150, 207, 312, 326, 348, 351, 353, 372, 398, 440, 451, 485, 501, 520, 535, 543, 544, 551.
 Bataillon franc de l'île d'Elbe, 317.
Elbing, 576, 583.
 Elèves-gendarmes, 543.
 Elisa Bonaparte, 221, 621.
Elbia, 598.
Emden, 291, 347, 362, 408.
 Emigrés, 97.
 Emigrés bataves, 50.
Éms (l'), 327, 351.
Éms oriental (département), 408.
 Endrich, 586.
 Engels, 86.
Enns, 218.
Entrepreneur (l'), 27.
Eole (l'), 27.
Epernay, 624.
Épinal, 433.
 Equipages de flottille, 550.
 Equipages militaires, 117, 240, 242, 243, 248, 253, 254, 255, 268, 276, 288, 303, 333, 349, 357, 384, 402, 408, 416, 418, 421, 422, 428, 441, 445, 451, 462, 463, 476, 497, 498, 505, 508, 513, 517, 521, 526, 530, 532, 534, 540, 545, 561, 562, 578, 580.
Erfurt, 206, 378, 508, 548, 561, 576, 596.
Ernan, 244.
Escout, 344, 400, 431, 447, 453.
Escout (cohorte de l'), 203.
Escout (escadre de l'), 272, 395.
 Eschignac, 387.
Espagne, 26, 27, 32, 37, 86, 204, 208, 217, 218, 219, 224, 227, 231, 234, 235, 237, 246, 253, 258, 264, 268, 277, 278, 279, 281, 285, 289, 290, 299, 301, 316, 322, 328, 330, 332, 335, 338, 351, 364, 402, 404, 413, 415, 416, 420, 430, 471, 474, 477, 480, 482, 489, 496, 499, 501, 502, 503, 567, 606, 617.
 Espagnols au service de France, 170, 234, 442, 587.
 Espagnols (prisonniers), 478.
 Es-pert, 193.
 Espiard de Colonge, 129.
Essling, 292.
 Estafettes, 340.
 Estelé, 310.
 Esterno (d'), 555.
 Estève, 52.
Estramadure, 435.
Étapes, 29, 79.
 État-major, 158.
Etats-Unis, 42, 172.

- Etrurie* (reine d'). 141.
 Eugène (prince), 95, 101, 113, 149, 155, 184, 197, 291, 312, 341, 459, 481, 505, 515, 536, 593, 600, 602.
Eure, 624.
Eure-et-Loir, 500.
Evreux, 275, 276, 311, 366, 504, 505, 553.
 Exelmans, 626.
Eylau, 158, 298.
 Facquet, 59.
 Farine, 549.
 Fauconnet, 302.
 Faure de Giers, 526.
 Fausson de Montlezun, 629.
 Favereau, 197, 208.
 Fays, 101.
Fécamp, 483.
 Félix, 293.
Fenestrelle, 49, 129, 169, 179.
 Ferey, 237.
 Ferino, 159, 160.
 Fernig, 162.
 Ferrand (J.-H. B.), 52.
Ferrare, 60, 383.
 Ferrier, 67.
 Ferrière, 133.
 Feuillant, 112.
 Feyt, 12.
Figuières, 272, 342, 400, 437.
Finckenstein, 160-163.
Finistère, 108.
Fiumicino, 269.
 Flaming, 131.
Flessingue, 29, 36, 232, 239, 254, 279, 294, 316, 453, 469, 539, 564.
Flore (la), 383.
Florence, 544-577.
 Florin, 566.
 Flotte, 61.
Foggia, 457.
Fox, 380.
Fontainebleau, 81-83, 176-192, 227-228, 326-345, 413, 625.
 Forçats napolitains, 197.
 Forfait, 27, 28, 29, 30, 32, 33.
Fort Vauban, 141.
 Foucault, 63.
 Foucher de Careil, 139, 233, 420, 585.
Fouras, 470.
 Fourier, 21.
 Fourneau de Cruquenbourg, 81.
 Fournier-Sarlovese, 101.
 Fourrages, 85, 148, 154.
 Franceschi-Delonne, 67, 70.
Francfort-sur-le-Mein, 19, 531.
Francfort-sur-l'Oder, 557.
 Frégeville, 20.
 Fressia, 380.
 Fressinet, 60, 71, 323.
 Freytag, 380.
 Friant, 298, 310, 315.
Frioul, 144, 149, 309, 357, 358.
 Fririon, 239.
Frise, 434.
Fulde, 576.
 Fusiliers d'élite (régiment des), 154.
 Fusiliers sergents, 502.
 Fusils, 95, 107, 125, 126, 131, 133, 169, 171, 173, 177, 220, 286, 365, 373, 384, 387, 589, 593.
Gaète, 121, 466.
 Galériens, 322.
 Gambier, 67.
 Gambin, 367.
Gand, 49, 287, 319, 396, 405, 407, 543.
 Gandon, 63.
 Ganteaume, 5, 10, 32.
 Gardane, 139.
 Garde municipale de Paris, 65, 178, 239.
 Gardes nationales, 153, 238, 255, 256, 257, 260, 263, 264, 268, 285, 287, 361, 426, 570, 574, 596, 598, 617, 619, 624, 625.
 Gareau, 39.
 Garnamm, 131.
 Gassendi, 108, 142, 217, 482.
 Gaulois, 162.
Gavi, 179.
 Gazan, 84.
 Gency, 527.
 Gendarmerie, 10, 80, 123, 124, 170, 180, 182, 189, 196, 221, 230, 243, 250, 260, 269, 290, 300, 336, 354, 359, 360, 369, 378, 613.
 Gendarmes d'élite, 329, 335, 336, 482, 493, 512.
 Gendarmes d'ordonnance, 169, 197.
Gênes, 80, 85, 91, 96, 98, 108, 114, 141, 243, 425, 470, 485, 489, 508.
Genève, 16, 51, 161, 180, 318, 358, 359, 365, 371, 405, 442, 447, 455, 483.

- Gémé, 103, 104, 110, 116, 128,
 171, 206, 224, 239, 269, 332, 343,
 379, 381, 394, 453, 454, 530, 532.
 Gémé (M^{me}), 298.
 Gentil, 301.
 Gerard, 617.
 Gerbet, 130.
Ghiatsk, 591.
 Ghilmi, 132.
 Gilly, 398, 399, 564.
 Gilot, 62.
 Girard, 588.
 Girard dit Vieux, 61.
Gironde, 10.
Gironne, 272, 274, 342.
Givet, 238.
Glogau, 385, 563, 564, 569, 572,
 597.
Gloire (la), 33.
Globokoié, 583, 585.
 Goddart, 131.
 Godoy (Diego), 270.
Goeré, 418, 478.
Goes, 305, 307.
 Goltz, 262.
 Gomez Freyre, 585.
 Gorcum, 370, 598.
Goritz, 344.
 Goury, 629.
 Gouvion, 238.
 Gouvion Saint-Cyr, 40, 119, 175,
 229, 482, 524, 531, 590.
 Gower, 108.
 Grafenried, 348.
 Grandeau, 124.
 Grandjean, 282, 292, 307, 311.
 Gratien, 237, 527.
Graden, 352.
Grave, 452, 482.
Gravelines, 510, 511.
 Grawert, 587.
Gray, 433.
 Grecs de Moscou, 592.
Grande, 436.
 Grenier, 455, 466, 479, 590, 597.
Grenoble, 142, 268.
 Gréaud, 67.
 Grigg, 109.
 Grigny, 119.
Griano, 584, 597.
 Grouchy, 140, 541, 572.
 Grouvel, 628.
 Grundler, 358.
Grueloupe, 43, 45.
Guadiana, 436, 496.
Guastalla, 105, 155.
 Guém, 312.
 Guerehy, 68.
 Gueret, 362.
 Guerimond, 100.
 Guérin, 68.
 Guérin A.-J.-A., 48.
 Guérin d'Étoquigny, 142.
 Guéry, 295.
 Guibert, 99.
 Guidal, 586.
 Guides (compagnie des), 480.
 Guides interprètes, 84.
 Guilleminet, 279.
 Guillot, 63.
 Guillot (Zosime), 103.
 Guiot Durpaire, 159, 183, 292, 362,
 478.
 Guiton, 549, 629.
 Gusneo, 184.
 Gustave IV, 165.
 Guttstadt, 181.
Guyane, 139.
 Guyon, 214.
 Haack, 58.
Haguenau, 68.
Haisne (la), 193.
 Halencourt (d'), 101.
 Haller, 198.
Ham, 184.
Hambourg, 24, 25, 220, 274, 321,
 332, 340, 384, 394, 398, 400, 521,
 524, 526, 530.
Hanovre, 72, 372, 513, 517, 529,
 537, 546, 560.
Hanséatiques (villes), 164, 312,
 493, 577.
Harbourg, 398.
 Harel, 553.
 Hautpoul (d'), 55.
 Hechemann, 196.
 Hector (Padjudant commandant),
 211.
 Hedouville, 8.
Heilsberg, 196.
Heinrichberg, 535.
Helder (le), 386, 400, 453, 454, 474,
 475, 583.
Helgoland, 274, 362.
 Hendisch, 607.
Hennobont, 62.
 Henry (colonel), 329, 335, 554, 567.
Herauld (département), 268.

- Héros* (le), 30.
Hesse-Darmstadt, 549.
 Hessois, 272, 275, 276, 281, 435, 576, 586.
 Heudelet, 207, 560.
 Hewetson, 131.
 Higonet, 120, 146.
 Hill, 496.
 Hogendorp, 458.
 Hohenzollern (princesse de), 104.
 Hollande (roi, royaume et troupes de), 130, 133, 157, 159, 166, 168, 184, 239, 250, 260, 275, 287, 289, 291, 305, 313, 314, 315, 318, 319, 320, 321, 325, 326, 327, 330, 337, 343, 347, 349, 359, 366, 367, 368, 370, 376, 379, 380, 385, 387, 395, 396, 428, 434, 438, 460, 463, 478, 501, 506, 527.
Holstein, 372.
 Honneurs militaires, 178.
Hostalrich, 303.
 Hugues (Victor), 273.
 Hulin, 38, 415, 463.
 Hulot, 188.
 Humbert, 38.
Huningue, 358.
 Hunter-Blair, 522.
Hyères, 343, 360, 401, 410, 450, 452, 485.
 Iéna, 179.
If (château d'), 490.
 Île-de-France (régiment de l'), 145.
Illyrie, 228, 267, 268, 295, 297, 306, 324, 328, 344, 390, 429, 438, 446, 464, 485, 582.
 — Régiment Illyrien, 344, 358, 375, 383, 396, 399, 400, 401, 420, 444, 472, 485, 518, 540, 563, 607.
 Indemnité de table, 150.
Indre, 10.
 Infirmiers, 610.
Ingolstadt, 19, 24.
Innsbruck, 569.
 Inspecteurs aux revues, 137.
Invalides (hôtel des), 99, 105, 175, 192.
Ioniennes (îles), 174, 188, 218, 224, 265, 363.
 Irlandais (régiment), 313, 339, 478.
Irun, 244, 493.
 Isembourg (prince d'), 99, 111, 114, 133, 176, 248.
 Isembourg (régiment d'), 96, 116, 138, 188, 222, 289, 328, 334, 336, 345, 387, 414, 455, 469, 590.
Istrie, 291.
Italie (royaume d'), 95, 101, 110, 113, 116, 128, 129, 145, 147, 155, 191, 295, 312, 319, 326, 342, 390, 395, 513.
 Italiennes (troupes), 130, 326, 348, 389, 481, 499.
Ivrée, 266.
 Jachmann, 294.
 Jackson, 130.
 Jacopin, 162, 212, 238.
Jaen, 437.
Jahde, 327, 351.
 Jamin, 180.
 Janssens, 622, 624.
 Jeannet, 16.
Jemappes (département de), 381.
 Jérôme Bonaparte, 168, 173, 184, 322.
 Joliet, 181.
 Jordy, 188.
 Joseph Bonaparte, 119, 220, 224, 226.
 Joseph-Napoléon (régiment), 243, 279, 417, 564, 610.
 Joséphine, 365.
 Josse, 189.
 Josset Saint-Ange, 159.
 Joubert (B.-C.), 13.
 Joubert (J.-A. R.), 527.
 Jouffroy (Abel de), 555.
 Jourdan, 26, 60, 207.
Joux, 68.
 Jujardy, 7.
Juliers, 26, 131.
 Jungmann, 61.
 Juniac, 226, 227.
 Junot, 137, 241, 261, 524, 548, 599.
Jura, 98, 608.
Justice (la), 23.
Jutland, 513.
 Kaiser (compagnie), 117, 132.
Kalisch, 597.
 Kalkreuth, 294.
Kamen, 584.
 Keek, 101.
Kehl, 93, 94, 108, 203, 456.
 Kellermann (général), 241, 541, 572.
 Kellermann (maréchal), 115, 118, 621.
 Kemble, 575.
 Kindelan, 597.

- King, 134.
Klingenthal, 71.
Kwingsberg, 581, 583, 584, 588.
 Korfi, 170.
 Kourakine, 267.
 Krasinski, 391, 625.
Krasnoï, 602.
Kropstadt, 153.
 La Baullaye, 529, 556.
 La Bouillierie, 623.
 Lacépède, 50.
 La Chasse de Vêrigny, 167, 185.
 Laclède, 133.
 Laelos, 38.
 Lacombe Saint-Michel, 144.
 Lacour, 183.
 Lacroix, 38.
 Lacuée (Gérard), 9.
 Lacuée (ministre), 20, 74.
 Lacy, 517.
Lacken, 283, 286.
 Lafage, 118.
 Lafayette (fils), 106.
 La Fère, 75, 167, 331, 365, 552.
 La Ferrière, 610.
La Ferté-sous-Jouarre, 621.
 Laffon, 175.
 Laffite, 491, 549.
La Flèche, 570, 573.
 Lafond, 362.
 Lagarde, 627.
 Lagrange, 123.
La Guillotière, 79.
La Havane, 42.
 Lahure, 212.
Lairbach, 455, 523.
La Jamaïque, 42.
La Malmaison, 62-75, 106.
 Lamarque, 13.
 Lamarque, 38, 238.
 Lamartillière, 268.
 Lambert (gendarme), 357.
 Lambert (général), 593, 608.
 Lambert (ordonnateur), 15, 17, 247, 274, 304, 329.
 Lameth (Charles), 519, 528.
 Lamogère, 168.
 Lamotte (Gourlez de), 271, 484.
 La Moussaye, 95.
 Landau, 194, 313.
 Landevoisin, 128.
Langenbietenheim, 62.
 Langlois, 68.
Langres, 616.
 Lannes, 87, 105, 107.
 Laon, 316, 415, 623.
 Laplanche-Mortières, 135.
 Lapoype, 150.
 Larcilly, 361.
 Lariboisière, 205, 219, 266, 363, 396, 550, 576, 581, 593, 596.
La Rochelle, 213, 338, 470.
 La Romana, 170.
 La Roncière (Clement de), 573.
 Lasalle, 146.
 Laserre, 38, 144.
La Spezzia, 452, 479.
 Lastours, 57.
 Latouche, 26.
 Latour (voir Baillet).
 La Tour d'Auvergne (colonel), 96, 248.
 La Tour d'Auvergne (régiment de), 96, 133, 138, 176, 188, 222, 278, 301, 328, 345, 387, 414, 455, 579, 590.
 Latour-Maubourg, 112, 144, 573.
 Lauberdrière, 519, 528.
Lauenbourg, 398.
 Lauer, 279.
 Laugier, 70.
 Laupper, 508.
 Laurent, 179.
 Lauriston, 393.
Lauterbourg, 405.
 Lautour, 120.
 Lavallette, 25.
 Lebrun (consul), 44.
 Lebrun (lieutenant), 74.
 Le Brun (élève), 111.
 Le Camus, 38, 519.
 Leclair, 218, 380.
 Leclerc (capitaine), 188.
 Leclerc (cultivateur), 77.
 Leclerc (général), 25, 38, 43.
 Leclerc d'Ostein, 611.
 Ledru des Essarts, 628.
 Lefebvre (commandant d'armes), 68.
 Lefebvre (maréchal), 94, 116, 599, 600.
 Légion dalmate, 135.
 Légion de la Vistule, 209, 234, 249, 252, 272, 275, 276, 280, 281, 282, 350, 537, 552, 553, 557, 558, 574, 580.
 Légions de réserve de l'intérieur, 162, 163, 165, 193.

- Légion du Midi, 284.
 Légion d'honneur, 145.
 Légion du Midi, 57, 97, 143, 151, 185, 187.
 Légion du Nord, 151, 187.
 Légion hanovrienne, 176, 185, 191, 235, 272, 276, 281, 318.
 Légion portugaise, 273, 306, 310, 325, 327, 328, 337, 339, 371, 433.
 Legrand (général de division), 553, 557.
 Legrand (général de brigade), 559.
 Legros, 454.
Le Havre, 26, 27, 37, 147, 287-290, 311, 335, 444, 449, 460, 468, 573.
 Lejosne, 163.
 Le Maistre de Beaumont, 351.
 Le Marois, 134, 240, 241.
 Lemoine, 293, 512.
 Lemoyne, 571.
Léon, 237.
 Lepage, 53.
 Lepic, 278.
 Lepin, 299.
 Lépine (lieutenant), 118, 121.
 Le Plat, 341, 519.
Le Puy, 49.
Lérida, 264, 326, 494, 518.
 Lery, 106.
Lesparre, 116.
 Lesuire, 194.
 Lettres des étrangers aux ministres, 355.
 Leval, 124, 203, 241.
 Levasseur, 192.
 Levasseur, 192.
Libau, 591.
Libourne, 489.
 Liebert, 54, 312.
 Liégeard, 549.
 Liège, 138, 174, 384, 477.
 Liguriennes (troupes), 86.
Lille, 142, 238, 294, 303, 314, 377, 475, 477, 478, 482, 590.
Limoges, 245, 339.
Lippé, 428, 487, 501, 516.
Lisbonne, 186.
Lithuanie, 589.
Livourne, 141, 171, 439, 451, 461, 480, 544.
 Livrat, 38.
 Lleganez, 235.
 Lobau (comte de), 552, 553.
 Logement de la cavalerie, 349.
Logrono, 251.
Loire, 232, 233, 316, 365, 386, 620.
Loire-Inférieure, 625.
Loiret (département), 238, 263.
 Loison, 12, 230, 234, 236, 237, 241, 250, 258.
Lomza, 591.
Londres, 436, 437.
Loo, 479.
 Lorge, 70.
Lorient, 7, 29, 33, 34, 37, 39, 134, 304, 466, 489.
 Lorin, 70.
Lorraine, 563.
Lot (département), 298.
 Louis Bonaparte, 62, 63, 64, 70, 74, 99, 121, 189 (voir *Hollande*).
Louvain, 609.
 Loy, 63, 74.
Lucadio, 86.
 Lucotte, 40.
Lunéville, 258.
Luxembourg, 225.
 Lycées, 125, 350.
Lyon, 16, 41, 42, 25, 59, 65, 126, 135, 279, 319, 322, 347, 371, 406, 414, 433, 506, 616, 621.
Lys (département), 238.
 Macdonald, 23, 68, 276, 326, 531, 591.
 Mackenzie, 112.
 Macleod, 131, 158.
Macon, 49, 447.
 Macors, 63.
 Macquard, 61.
Madrid, 125, 207, 219, 240, 241, 245, 264, 271, 277, 280, 281, 282, 304, 436, 442, 496.
Maestricht, 131, 171, 305.
Magdebourg, 172, 207, 312, 316, 341, 385, 395, 397, 521, 528, 530, 535, 536, 541, 545, 548, 550, 551, 558, 561, 563, 564, 565, 583, 595.
 Mahot-Gemasse, 196.
 Maire, 218.
 Maison, 620.
Majestueux (le), 394
 Majors en second, 554.
Malaga, 436.
 Malenfant, 38.
 Malet, 221, 247.
 Malher, 66, 140, 172.
Malines, 237.

- Maitzen, 172.
 Mancanarès, 501.
Manche (département), 282.
Mannheim, 296, 308, 310.
Mantova, 302.
Maoutou, 35, 80, 89, 113, 145, 150, 197, 306, 348, 406, 543, 569.
 Manufactures d'armes, 21, 124.
 Marbot, 106.
 Marche (régiments, bataillons, escadrons de), 230, 232, 235, 240, 241, 242, 244, 245, 249, 251, 256, 277, 282, 300, 325, 326, 424, 431, 484, 485, 504, 506, 513, 559, 564, 588, 624.
Marouf (dés), 310.
Marsco (département de), 202.
 Marescot, 204.
 Maret, 50, 284, 392.
 Margaron, 71, 101.
 Marie (princesse), 48.
 Marie-Louise, 258, 266.
Mariembourg, 576, 580, 583.
Marienberg, 580, 583.
 Marine (troupes de la employées à terre), 219.
 Marion, 90, 194, 204, 527.
Marmon, 55, 56, 58, 144, 149, 267, 297, 349, 368, 372, 383, 421, 436, 451, 484, 495, 505.
Marne (département), 10, 263.
Haute-Marne, 10.
Mars, 202.
 Marqueras, 121.
Marseille, 5, 47, 51, 376, 377, 448, 456, 464, 469, 506.
 Martel, 55.
 Marche, 212.
Martigny, 14.
Martiques, 47.
 Martin (sous lieutenant), 64.
Martinique, 49, 132.
 Marty, 77.
 Marx, 163.
 Massabeau, 149.
 Masselon, 302.
 Masséna (commissaire des guerres), 115.
 Masséna (père du précédent), 115.
 Masséna (Marcel), 17, 20, 21.
 Masséna (maréchal), 17, 20, 64, 119, 189, 196, 239, 274, 307, 323.
 Matharel, 112.
 Mathieu-Faviers, 55, 320, 460.
Maubeuge, 255, 293, 391, 429.
 Maubon-Gand, 88.
 Maucune (général), 64.
 Maucune (Louis), 20, 54, 55.
 Maupetit, 227.
 Maupoint, 227, 301.
 Maurice-Dufort, 201.
 Maurin (les frères), 628.
Maugence, 31, 131, 141, 149, 151, 192, 221, 259, 260, 297, 310, 387, 388, 404, 504, 516, 523, 524, 527, 539, 533, 534, 551, 557, 560, 561, 568, 576, 589, 596, 610, 622.
Meaux, 316, 618, 624, 625.
Mecklenbourg, 320, 372, 521, 523, 550.
 Médard (conscriit), 309.
 Medicus, 547.
 Méditerranée (régiments de la), 317, 346, 351, 353, 371, 376, 401, 411, 425, 439, 450, 451, 452, 456, 458, 464, 465, 471, 482, 485, 488, 543, 544, 569, 596.
Memel, 584.
 Mengaud, 208, 380.
 Menou, 46, 48, 155.
 Menou (élève), 99.
Mequinenza, 494.
Meretch, 584.
 Merle, 629.
 Merlin de Thionville et son fils, 212.
 Merlin Eugène, 12.
 Mermet, 204.
Mersbourg, 152, 153.
 Metternich, 175.
Metz, 61, 147, 168, 203, 290, 310, 404, 411, 530, 552, 615, 620.
 Meunier (J.), 573.
Meurthe (département), 10, 263.
 Meuse (département), 10, 257.
Meuse (la), 405, 477.
 Meuziau, 628.
 Meyer (Fritz), 123.
 Meynadier, 627.
 Meynier, 297.
 Michaud, 8, 316, 611.
 Michel, 124.
 Michel (général), 554.
Middelbourg, 284.
 Mielcour ou Hönigshof, 568.
 Mignotte, 124.
Mikhaïlovka, 599, 600.
Milan, 74, 77-80, 101, 216, 455.
Milanaïs, 24.

- Mincve* (la), 33.
 Mineurs, 56, 137, 154, 183, 265.
 Minot, 118.
Minsk, 588, 601, 602, 603.
 Miollis (Balthazar), 89.
 Miollis (général), 384, 440, 455
 Miot, 102.
 Miquel, 156.
Miranda, 224.
Modène, 95.
Modlin, 591.
Mohilev, 600, 602.
Mojaisk, 591, 596.
 Molitor, 291, 458.
Molsheim, 405.
Mombach, 108, 191.
 Monaco (M. de), 365, 508.
 Monard, 108.
 Moncarrat, 133.
 Moncey, 26, 34, 170, 225.
 Monnet, 54, 69.
Mons, 388, 396.
Montalto, 269.
Montargis, 620.
 Montbrun, 274.
Mont-Cenis, 225, 246.
 Montchoisy, 142, 589.
Monte-Circello, 455.
Montélimar, 23, 41, 49.
 Montesquiou (comtesse de), 609.
 Montesquiou, officier d'ordonnance,
 508.
 Montgardé, 351.
 Montgomery (veuve), 131.
 Monthion, 81, 426, 455, 486, 493,
 504, 519.
 Montholon, 68, 532.
 Montmarie, 627.
Montmédy, 477.
 Montmorin, 401.
 Montmorin Saint-Hérem, 175, 401.
 Montmorency (Raoul de), 212.
Montpellier, 47, 125, 268, 616, 621.
 Montrichard, 420.
 Monuments français sur le Rhin,
 158.
 Morand (Charles), 213, 312, 320,
 622, 625.
 Morand (Joseph), 98, 126, 321, 346,
 373, 392, 394, 482, 521.
Moravie, 91.
Morbihan, 253, 257.
 Moreau, 13, 17, 19, 31, 32, 74.
 Morgan, 443.
 Morio, 64, 70, 202.
 Morlot, 124.
 Mortier, 57, 504, 584, 591, 593, 602,
 616, 619.
Moscou, 591-598, 601.
Moselle, 10.
 Moselle (bataillon de la), 257.
Moselle (département), 263.
Moselle (la), 405.
 Mossel, 233.
 Moucherat, 31.
 Mouchon, 572.
 Moulin, 139, 157, 201.
Moulins, 22, 41.
 Mouret, 91.
 Mouton (J.-A.), 75, 80.
 Mouton (voir Lobau).
 Mouton Duvernet, 627.
 Muller (François), 7, 12.
 Müller (général russe), 170.
 Müller (Léonard), 94.
Munich, 97, 531.
Münster, 475, 492, 493, 498, 506,
 515, 516, 550, 555.
 Murat, 31, 44, 70, 163, 230, 308, 328,
 356, 366, 372, 375, 387, 414, 591,
 601.
Murcie, 437, 438
Mutin (le), 27.
Mutzig, 71, 365.
Naarden, 598.
 Najac, 8, 10, 11.
Namur, 238, 305.
Nancy, 88, 258.
Nangis, 619
 Nansouty, 520.
Nantes, 7, 34, 37, 54, 304, 336, 365,
 504, 565.
Naples, 95, 110, 140, 203, 207, 208,
 254, 272, 280, 281, 289, 308, 315,
 322, 332, 334, 336, 354, 366, 375,
 390.
Naples (roi de), 47, 136, 151, 153,
 169, 171, 187, 189, 208, 212, 347.
Naples (royaume de), 95, 121, 126,
 133, 169, 174, 182, 216, 248, 274,
 289, 290, 332, 376, 377, 379, 590.
 Napolitaines (troupes, 171, 322, 375,
 379.
 Narbonne-Lara, 544.
Navarre (Espagne), 251, 350, 438,
 449, 484.
Navarre (résidence de Joséphine),
 365.

- Neigre, 299.
Nemours, 620.
Neufbrisach, 220, 305.
Nevers, 483.
 Ney, 79, 140, 217, 301, 537, 542, 593, 602, 604, 606, 615.
 Niboyet, 64.
Nice, 39, 142.
 Niceville, 102.
 Nicholson, 125.
Niemen, 597.
Nicuport, 303.
Nieuwen-Veerdt, 473.
Nimègue, 480, 520, 579.
Nîmes, 243, 423, 425, 426, 429, 616.
Niort, 235, 313, 402, 424, 425, 430, 431, 438, 445, 451, 453.
 Noël, 302.
Nogent-sur-Seine, 618, 619.
 Noguès, 627.
Nord (département), 238, 257.
Normandie, 253, 271, 391, 513, 553.
 Noury, 338.
Nouvell-Orléans, 172.
Oder, 550, 561, 567.
 Offenstein, 354.
 Officiers démissionnaires du service d'Autriche, 400.
 Officiers des gardes nationales actives qui deviennent sous-lieutenants dans l'infanterie de ligne, 361.
 Officiers d'ordonnance, 147, 209, 425, 444, 478, 508, 562.
 Officiers étrangers, 317.
 Officiers réformés, 343, 345.
 Officiers supplémentaires, 165.
 Officiers surnuméraires, 184.
Oise (département), 238, 263, 624, 625.
Oldenbourg, 319.
Oléron, 212, 285, 413, 424, 485, 500.
Olinda, 584.
 Olivier, 57.
 O'Mahony, 137, 181.
Ooltgensplaat, 313.
Orcha, 588, 591, 602.
 O'Reilly, 131.
Orléans, 158, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 243, 241, 244, 249, 251, 255, 267, 272, 275, 276, 301, 337, 339, 348, 427, 610, 610, 620, 626.
 Ornano, 484, 541, 561.
 Orsay d', 142.
Ortenau, 108.
Orthez, 300.
 O Ryan, 121.
Osnabruck, 513.
Ostoppo, 101, 265, 607.
 Osten, 527.
Ostende, 48, 49, 288, 431, 443, 453, 469, 547, 548.
Osterode, 159-160, 355, 581.
Otrante, 337, 383, 443.
 Oudinot, 70, 167, 214, 238, 248, 256, 269, 289, 290, 291, 327, 347, 351, 537, 553, 558, 598, 603, 604.
Ouessant, 406.
 Oultremont d', 360, 491.
Outchatch, 584.
 Ouvriers d'artillerie, 108, 438.
Overflakkee, 393.
Paderborn, 531.
 Pajol, 216.
Palmanova, 101, 113, 114, 129, 143, 204, 265, 299, 306, 383, 417.
Pampelune, 251, 484, 497.
 Pamplona, 557.
 Pannisse, 355, 382.
 Pannetier, 282.
Parga, 332, 368.
 Paris, 9, 37, 46, 78, 130, 137, 168, 172, 194, 231, 235, 236, 261, 295, 304, 319, 325, 336, 337, 338, 340, 359, 367, 381, 394, 409, 410, 421, 422, 423, 427, 428, 429, 448, 460, 468, 471, 483, 487, 489, 490, 505, 512, 538, 544, 547, 557, 558, 562, 567, 595, 615-617, 625-629.
 Paris d'Illins, 163.
 Parker, 112.
Parme, 80, 87, 105, 136, 140, 145, 160, 194, 201, 390, 470, 508.
 Partouneaux, 534, 565.
Pas-de-Calais (département), 23, 257.
 Pasquet-Salaignac, 216.
Passau, 233, 248, 400, 401.
 Passelac, 118.
 Pastoret, 586.
 Pastre, 15.
 Pastre-Verdier, 208.
Pau, 207, 403, 409, 412, 416, 418, 423, 426, 441, 444, 445, 449, 463, 476, 478, 496, 497, 558.
 Paultre, 227.
 Pégot, 627.

- Pelissier des Granges, 52.
 Pellegrin, 615.
 Penne, 627, 629.
 Pelletier, 608.
 Percheron, 103.
 Pérignon, 207, 315, 387.
Périgueux, 233, 245.
 Perillat, 64.
 Pernetz, 524, 526, 615.
Péronz, 468.
Perpignan, 169, 195, 256, 259, 469, 621.
 Perquit, 263.
Perrache, 279.
 Perreimond, 224.
Perugia, 269.
Peschiera, 26, 306.
 Peste-Turenne-Laval, 101.
 Petit-Pressigny, 13.
 Petitot, 64.
 Peyris, 444.
 Philippon, 436.
Philipsbourg, 19, 24.
 Picquet, 627.
Piémont, 45, 136, 262, 280, 312, 348, 354, 390, 489.
Pignorel, 312.
 Pigott, 122.
Pillau, 583, 586.
 Pille, 30.
 Pimberton, 242.
 Pino, 592.
 Pinoteau, 65, 102, 261.
Piombino, 161, 165.
 Pionniers, 136.
 Piré, 239, 628, 629.
Pirna, 614.
 Piston, 179, 208.
 Plaisance (duc de), 627.
Plaisance, 87, 90, 95, 105, 136, 140, 150, 194, 201, 349, 385, 390, 475, 513.
 Plauzonne, 369, 394.
Po, 205, 475.
Po (tirailleurs du), 80, 127, 195, 313, 338, 459, 501.
 Poinsot, 82.
Poitiers, 232, 256, 444.
Poitou, 253, 259.
 Poli, 262.
Pologne, 352, 523, 537.
 Polonais (corps), 60, 151, 222, 253, 277, 278, 282, 325, 326, 407, 417, 418, 419, 435, 552, 553, 581, 585, 588, 591, 600, 617, 618, 625.
Polotsk, 588, 597.
Poméranie Suédoise, 320, 521.
 Poniatowski, 417, 599, 601, 604.
Pont-à-Mousson, 76.
Ponte Lagoscuro, 383.
Pontenuovo, 47.
 Ponthier, 90.
Pontivy, 163, 257.
 Pontonniers, 151, 156, 225, 420, 504, 563, 587.
Ponza, 198.
Porquerolles, 450.
 Porson, 464.
Port-Cros, 461.
 Portiers-consignes, 158, 184.
Port-Maurice, 360.
Porto d'Anzio, 269.
Porto Ferrajo, 46, 47, 346.
Porto Legnago, 26.
Porto-Vecchio, 31.
 Portugais (officiers), 209.
 Portugaises (troupes) au service de France, 273, 319, 348, 442, 447, 518, 546, 553, 557, 564.
Portugal, 137, 181, 187, 338.
Posen, 155-156, 523, 546, 551, 558, 580, 588.
Potsdam, 157.
 Pouget (J.-P.), 110.
 Préséance (droit de), 94.
 Prével, 163, 621, 623.
 Prisonniers, 7, 8, 16, 58, 77, 87, 96, 99, 108, 112, 117, 121, 122, 124, 131, 133, 134, 136, 155, 161, 162, 163, 164, 166, 172, 176, 184, 186, 211, 218, 219, 220, 222, 236, 242, 258, 281, 306, 319, 322, 362, 386, 392, 432, 466, 478, 522, 565, 597, 613, 614.
Provenzale, 31.
Provins, 316, 483, 487.
 Prusse (régiment de), 236, 237, 285, 294, 303, 305, 307, 351, 387, 478, 482.
Puebla (la) de Senabria, 348.
 Pupilles, 459, 468, 483, 504, 505, 518, 522, 547, 573, 574, 597, 608, 613.
Puycerda, 58, 359, 383.
Puy-de-Dôme, 10, 457.
Hautes-Pyrénées, 189.
Pyrénées Orientales, 195.
 Quantin, 8, 38.
 Querendal, 120.

- Quesnel, 214, 380, 383.
 Queunot, 59.
Quiberon, 202.
 Quinette, 28, 75, 520, 528.
 Radet, 221.
Raguse, 47, 306.
Rambouillet, 92, 175-176, 304, 308, 400-411, 448-450.
 Rambourgt, 304.
 Rapatel, 38, 53, 60, 627.
 Rapp, 302, 320, 347, 352, 528.
Ratisbonne, 218, 541, 548.
 Ravet, 559.
Ré (île de), 285, 376, 413, 424, 425, 456, 458, 467, 469, 485, 500.
 Régiment de l'île de Ré, 412, 425, 468, 485, 488.
 Read, 117.
 Réformés (militaires), 20.
 Refractaires, 136, 188, 260, 314, 329, 375, 376, 380, 390, 399, 412, 418, 425, 427, 432, 456, 462, 467, 499, 479, 480, 492, 512, 556.
 Régiments étrangers (cf. bataillons étrangers), 202, 566, 590.
 Régiments provisoires, 237, 240, 256, 295, 364, 395, 405, 407, 431.
 Regnier, 137.
Régulus (le), 363.
 Reille, 359, 484.
Reims, 194, 258, 267, 282, 623, 624.
 Renateaux, 111.
Rennes, 9, 43, 172, 207, 250, 257, 377, 406, 415, 423.
 Resnier, 111.
 Revet, 189.
 Rey (G.-V.), 575.
 Rey (chef d'état-major de Gouvion Saint-Cyr), 266.
 Reynards, 202.
 Reynier, 229, 234, 235, 236, 241, 524.
Rhin, 24, 141, 143, 151, 205, 286, 467, 477, 493, 516, 529, 545, 562.
Bas Rhin, 10.
Haut Rhin, 10, 367.
 Richard, 117.
 Richard-M^{re}, 59.
 Ripoud-Lasalle, 223.
 Rivaud, 525, 574.
Rivoli (de), 368.
 Robiquin, 362.
 Rochambeau, 38, 77.
 Roche, 38.
 Roche (Edward), 130.
Rochefort, 23, 24, 27, 29, 30, 32, 35, 37, 39, 136, 187, 212, 254, 267, 268, 410, 486, 489.
 Rœderer, 549.
Roer (département de la), 422.
 Roger (invalides), 609.
 Roget, 159.
 Rognet, 181, 223, 233, 251, 277, 584.
 Romain (Etat), 129, 357, 438.
Rome, 254, 269, 327, 342, 353, 354, 390, 428, 440, 452, 461, 479, 480, 501, 549, 590.
Romilly, 192.
Roncevaux, 426.
Rostock, 312, 384.
 Rostollant, 218.
Rotterdam, 478, 479.
Rouen, 357, 459, 468, 552, 554, 563.
 Rousseau (général), 142.
 Roussel d'Herbail, 399, 617.
 Rousselin, 60.
 Roux (professeur), 85.
 Royal Corse régiment, 372.
Ruromonie, 477.
 Rusca, 48.
 Ruty, 338.
 Sabatier, 120, 122.
 Sabinet, 140.
 Sabres-briquets, 177.
 Sack, 58.
Sagone, 31, 439, 440, 457, 458.
 Sahla, 609.
Saint-Albert, 543.
Saint-Ange (fort), 269.
Saint-Cloud, 52, 55, 56, 76, 83-86, 89-91, 106-151, 167-168, 170-171, 176, 203-206, 290-304, 308-312, 316-325, 393-405, 413-431, 439, 448, 450-458, 482-491, 493, 565-575.
Saint-Cyr (voir École).
 Saint-Cyr Nugues, 123.
Saint-Denis, 568.
Saint-Domingue, 38, 39, 43, 45, 324, 355.
Saint-Etienne, 186, 187, 325.
Saint-Florent, 31, 363, 440.
Saint-Flour, 309.
 Saint-Gemès, 627.
Saint-Georges, 259.
 Saint-Germain (général), 271.

- Saint-Germain-en-Laye*, 35.
Saint-Germain-en-Laye et son École de cavalerie (voir École).
 Saint-Hérem Montmorin, 175, 401.
Saint-Hippolyte, 197.
Saint-Jean d'Angély, 419.
Saint-Lô, 163, 166.
Saint-Malo, 27, 311, 336, 340.
Saint-Michel (en Piémont), 13.
Saint-Mihiel, 296, 305.
Saint-Omer, 55, 56, 71, 91, 142, 253, 331, 442, 566.
Saint-Quentin, 92, 108, 316, 321, 322.
 Saint-Remy (général), 123.
Saint-Sébastien, 249, 251.
 Saint-Simon, 140, 217, 333.
 Saint-Sulpice, 301.
Saint-Valery en Caux, 483.
 Saint-Vincent, 299.
Sainte-Marguerite, 446, 456, 485.
Sainte-Maure, 294.
 Sainte Susanne, 32.
Saintes, 402, 416, 424, 425, 431, 433, 438, 445, 451, 453, 484, 485.
Salamangue, 299.
 Sales, 118.
 Salm-Kyrbourg (prince de), 105.
 Salm-Salm (prince de), 197.
 Salme, 38.
 Salva, 139.
Sampigny, 276, 286, 477, 508, 513, 530, 540.
San Remo, 279.
Santander, 479.
Santo Domingo, 278.
Santona, 426, 479, 488.
Saône, 433.
 Sapeurs, 149, 154, 175, 183, 203, 299, 332, 337, 354, 362, 371, 386, 436, 516, 551.
Saragosse, 209, 218, 255.
Sardaigne, 95.
 Sarrazin, 111.
Sarrelouis, 362.
Sarthe, 174.
Saseno, 209.
Saumur, 240, 311, 334.
 Savary, 29, 393.
Savone, 85.
 Save, 408.
 Saxe (roi de), 187.
 Sbires (compagnies de), 105, 221.
 Scarampi de Cairo, 263.
 Scépeaux, 293.
 Schaal, 197, 208, 260.
 Schill, 229, 262, 294, 466.
Schlestadt, 76, 407.
 Schlosser, 136.
 Schneider (André), 62.
Schœnbrunn, 220-227.
 Schreiber, 160, 194.
 Schwartz, 163, 302.
Scipion (le), 33.
 Sebastiani, 58, 118, 223, 437, 585, 592.
Sedan, 234, 249, 252, 253, 417, 418, 419, 537, 538, 574.
 Segun, 111.
 Ségur (Philippe de), 191.
Seine-et-Marne, 10, 238, 263.
Seine-Inférieure, 624.
Semenov, 594.
 Semin, 189.
 Senarmont, 219, 264, 299, 360.
 Sénat, 186.
Sénégal, 48.
Sens, 620.
Sépet (cap), 401, 452.
 Seras, 75, 80, 244, 255, 256, 265, 278, 315.
 Serasin, 92.
 Serières, 54, 69.
 Seriziat, 38.
 Seroux, 297.
 Serurier, 100, 138.
 Servan, 191.
Séville, 255, 436.
 Seymour, 162.
Sézanne, 625.
 Shaftesbury, 130.
 Shirley, 131.
 Sibald, 134.
 Sibuet, 67.
Sieno, 587.
 Sieyes, 6.
 Simon (général), 55.
 Simond, 124.
Simplon (le), 331, 355, 358, 390, 455.
Sion, 358.
 Sionville, 75.
Slavkovo, 590, 599.
Sloboda Pnovo, 596, 599.
 Smit (Carel), 163.
 Smithson, 220.
 Smoglers, 510, 511.

- Smolensk*, 588, 589, 595, 599, 600, 601.
Soissons, 316, 357, 415, 618, 623.
Solan de Villeneuve, 263.
Solde, 127, 128, 182.
Solignac, 236, 237, 241, 250.
Soingen, 80.
Somme (département), 257.
Somme (rivière), 271.
Sommepeuis, 625.
Songis, 144.
Sorbier, 161.
Sorât, 483.
Souham, 54, 158, 228, 270, 342, 359, 388, 429, 627.
Soulès, 76, 238.
Soult, 76, 90, 195, 214, 308, 378, 451, 457, 496, 614.
Spandau, 578, 596.
Sparre, 619.
Spinola, 575.
Spire, 622.
Spital, 124.
Spoleto, 269, 440.
Starot-Lepel, 584.
Steinhardt ou Steenhautd, 175, 242, 488.
Stenay, 296, 305.
Stephenson, 567.
Stettin, 312, 384, 385, 523, 528, 532, 564, 572.
Stralsund, 216.
Strasbourg, 92-93, 94, 115, 126, 131, 135, 148, 149, 192, 216, 217, 218, 233, 234, 236, 258, 264, 337, 366, 380, 384, 404, 452, 462, 467, 468, 471, 493, 504, 518, 520, 521, 530, 540, 545, 556, 559, 562, 564, 577, 579, 622.
Strüfler, 339.
Strolz, 164.
Stufinigi, 263.
Stuttgart, 529, 530.
Stucianca, 604, 605.
Subervie, 561.
Suchet, 64, 271, 287, 495, 499, 621.
Sugny, 217.
Suisse, 16, 17, 23, 71.
Suisses (régiments), 96, 166, 169, 179, 187, 191, 322, 348, 358, 373, 376, 377, 382, 385, 386, 387, 415, 448, 458, 479, 483, 489, 490, 506, 507, 508, 520, 540, 564, 609.
Surveillante la, 34.
Swain, 131.
Talleyrand, 24, 46, 49, 136.
Talma, 575.
Tambours, 405.
Tarayre, 627.
Tarbes, 233.
Tarente, 435.
Tarragon, 274, 437.
Tascher, 91.
Taubin, 362.
Tavernier, 69.
Taviel, 338, 583.
Télégraphe, 90.
Temple-tour du, 199.
Terracine, 269, 384, 455.
Terssac, 67.
Terzer, 564.
Teste, 49.
Texel, 458, 472-475, 489.
Tharreau, 214, 304, 305, 307.
Théron, 146.
Thomas, maire d'Osne-le-Val, 285.
Thomières, 179, 237.
Thorn, 580, 581.
Thouvenot, 246, 504.
Tibre (département), 269, 270.
Tiercement, 479, 588.
Tilly-Blarau, 61.
Tilsit, 164-165, 583.
Tiolier, 85.
Tirailleurs du Po (voir *Po*).
Tirant, 165.
Tirlet, 139, 184.
Tisson, 25.
Tolosa, 244, 251.
Tolotchin, 603.
Torno, 83.
Tortose, 326, 494.
Toscane, 31, 171, 201, 221, 354, 357, 390, 428, 438, 439, 501, 590, 621.
Tougaard, 95.
Toulon, 23, 28, 32, 37, 39, 40, 47, 48, 50, 125, 128, 319, 337, 341, 343, 346, 353, 357, 358, 363, 368, 369, 373, 374, 375, 376, 390, 394, 401, 406, 410, 415, 418, 423, 433, 439, 446, 448, 456, 458, 464, 466, 469, 485, 488, 489, 549, 559.
Toulouse, 22, 135, 310, 364, 409, 423, 616, 621.
Tour de Bouc, 47.
Touret, 111.
Tour et Taxis, 285.

- Tourlaville, 70.
Tournay, 429
Tours, 54. 231, 232, 234, 250, 264, 267, 626.
Trafalgar, 112, 176.
 Train d'artillerie. 104, 108, 110, 132, 141, 161, 167, 183, 217, 259, 309, 310, 324, 327, 330, 231, 337, 367, 370, 372, 378, 395, 402, 403, 414, 428, 435, 451, 475, 497, 507, 551, 576, 578.
 Traitements, 110, 111, 115, 117, 122, 138, 161, 184, 193, 211, 218.
 Tranchant, 444.
Trasimène (département), 269, 270.
 Travers, 121.
 Travot, 75.
 Trelliard, 203, 261.
Trente, 516.
Trèves, 459.
Trévise, 399, 402.
Trianon, 312-315, 432-438, 458-459
Trieste, 306, 344, 372, 481.
Tripoli, 134.
 Tromelin, 116.
Troyes, 76, 616, 617, 619, 620, 621.
 Truguet, 40.
 Tugnot, 180.
 Tugny, 230.
Tulle, 169
 Tulloch, 131.
Tunis, 177, 335.
Turin. 45, 59, 114, 124, 139, 160, 169, 196, 243, 246, 255, 256, 259, 263, 342, 383, 385, 406, 444, 466, 500, 609.
 Turreau, 54.
Udine, 135.
Ulm, 19, 24.
Utrecht, 58, 291, 324, 337, 434, 443, 458, 470, 590.
 Vabre, 142.
Valais. 16, 51, 54, 350, 355, 358.
 Valaisan (bataillon), 161, 176, 350, 357.
Val di Nizza, 83.
Valence, (Drôme), 164, 319.
Valence (Espagne), 437, 496, 517.
Valenciennes, 117.
 Valentin, 213.
Valladolid, 208, 237, 243, 299, 376, 377, 512.
 Vallières, 134.
 Valory, 62.
 Vandamme, 319, 448, 531, 627.
 Vandermaesen, 483.
Vareil, 408.
Varennes-sur-Allier, 81.
Varsovie, 157, 158, 352, 408, 417, 545, 578, 596, 597, 602.
 Vasconcellos, 307.
 Vauban, 93, 192.
 Vaufreland, 62, 69, 162, 163, 165.
 Vélites, 77, 83, 87, 156, 162, 177, 196, 198, 285, 286, 311, 341, 357, 411, 421, 490, 492, 540, 554, 571, 577, 609.
Vendôme, 620
Venise. 95, 113, 197, 295, 316, 326, 459, 513.
Venlo, 26, 131.
Verdun. 99, 296, 305, 522.
 Vergez, 179
 Vernet (chef de bataillon), 91.
Vérone, 114, 143, 150, 220, 306, 331, 516, 549, 569, 590.
 Vernières, 532.
Versailles, 18, 19, 227, 235, 237, 240, 242, 244, 245, 246, 250, 280, 281, 290, 336, 459, 504, 505, 533, 567, 574, 616, 617, 618, 623, 625.
 Vétérans (demi-brigades, bataillons de), 221, 270, 293, 352, 360, 490, 543, 598, 613
 Vétérans bourgeois de Paris, 186.
 Vial. 216, 589.
Viasma, 590, 598.
Vich, 270.
 Victor. 173, 588, 605, 606.
Vidzy, 585.
Vienne (Autriche), 114.
Vienne (département). 10, 166, 500.
Vienne (ville de France), 500.
Haute-Vienne, 10.
 Viennet, 163.
Vieux-Brisach, 136
Vieux-Maisons, 624.
 Vigier, 69.
 Villa, 44.
Villach, 344.
 Villantroys, 79, 363.
 Villaret-Joyeuse. 32, 35, 36, 37, 38, 459.
 Villatte (général), 59.
 Villatte (lieutenant), 65.
Vilna, 582, 583, 588, 595, 603.
Vincennes, 199, 200, 340, 365, 539, 553.

- Vinot, 627.
Vistule, 501, 578.
Vitebsk, 584, 588.
Victoria, 242, 244, 247, 250, 251, 260, 451, 493.
 Voligeurs et tirailleurs caporaux, 502.
Vosges département, 10, 166, 205, 257.
 Waha de, 341.
Walcheren, 305, 316, 360, 371, 376, 377, 398, 404, 425, 433, 441.
 — Regiment de Walcheren, 412, 425, 432, 458, 486, 488, 522, 525, 556, 587.
 Walther, 208, 228.
Wangeroge, 378.
Wandru, 381.
 Wedel (général français), 402, 579.
 Wedel (son neveu), 579, 607.
 Wedel (père et fils), 261, 262.
 Wellington, 496.
 Werckert, 527.
 Werlé, 118, 121, 223.
Wesel, 130, 141, 144, 149, 151, 208, 293, 340, 371, 387, 388, 395, 452, 459, 462, 467, 476, 477, 480, 488, 493, 504, 518, 521, 522, 525, 529, 551, 556, 564, 566, 579.
Weser, 351.
Westphalie (troupes de), 164, 181, 184, 189, 222, 252, 312, 322, 305, 531, 555.
Westphalie (royaume de), 198, 202, 207, 226, 273, 385, 397.
Wiestaden, 297.
Willemstad, 313, 395, 398.
 Wintzingerode, 622.
Wismar, 312.
Wissenbourg, 96.
 Wolff (adjudant-général), 87, 91.
 Wolff (général), 629.
Woerden, 598.
 Wrède, 597.
Wurtemberg, 530.
Wurzburg (ville et contingents), 151, 531, 532, 534, 552, 565.
 Yarmouth, 87.
 Yarmouth (lord), 130, 131.
 Yeu (île d'), 127, 413.
Ypres, 319.
 Yvendorff, 120, 122.
 Zakomelski, 170.
Zanitzki, 605, 606.
Zara, 306.
 Zayonchek, 604.
Zélande, 310, 563.
Zemlin, 605, 606.
 Zenardi, 116.
Zuiderzee, 400.
Zuidlaaren, 450, 465.



DC
218
F73
1911
T.3
C.1
RC-44

